PP. FARLEY et LAMARCHE

HISTOIRE DU CANADA

MONTRÉAL
Librairie des Clercs de St-Viateur

L. Dugas 2 cd.



Bibliothèque
et Archives
nationales
Québec



Armoiries du Canada

D'après le dessin en couleurs autorisé par proclamation royale du 21 novembre 1921.

L'écu proprement dit réunit les emblèmes des quatre nationalités qui ont fondé le Canada: les trois léopards anglais, le lion écossais, la harpe irlandaise, les fleurs de lis françaises. La « fasce » inférieure spécifie, au moyen des feuilles d'érable, le caractère canadien du blason.

L'écu est surmonté d'un casque royal, entouré lui-même d'un « mantelet » fortement échancré. Au-dessus du casque, un « tortil » supporte un léopard couronné tenant dans sa patte une feuille d'érable. Les « supports » comprennent, d'un côté, un lion tenant le drapeau britannique; de l'autre, une licorne (anciennes armoiries écossaises) tenant l'ancien drapeau français.

A la partie inférieure du blason, la « banderole » porte la devise ***A mari usque ad mare;*** elle repose sur une « terrasse » de fleurs symboliques: *roses* d'Angleterre, *chardons* d'Ecosse, *trèfles* d'Irlande, *lis* de France.

L'ensemble des armoiries est surmonté de la couronne impériale.

PP. Paul-Emile FARLEY
et Gustave LAMARCHE,
des Clercs de Saint-Viateur.

HISTOIRE DU CANADA

COURS SUPÉRIEUR



Prix: $1.25

Librairie des Clercs de St-Viateur
5199, rue Saint-Dominique
MONTRÉAL

1934

Permis d'imprimer:

J. Latour, c. s. v., *Sup. Prov.*,

Outremont, 1er mars 1933.

Nihil obstat:

Irénée Gervais, *Chan.*,

Censeur des livres,

Joliette, 9 mars 1933.

Imprimatur:

✠ Joseph-Arthur,

Evêque de Joliette,

Joliette, 9 mars 1933.

Ouvrage approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique le 26 septembre 1934.

Droits réservés, Canada, 1934.

PRÉFACE

Cette Histoire du Canada est le cours supérieur qui fait suite au cours élémentaire et au cours intermédiaire de C. S. Viator. Elle a été composée en collaboration: toutefois le Père Gustave Lamarche s'est plus particulièrement chargé de rédiger le Régime français et le Père Paul-Emile Farley le Régime anglais.

Le plan en a été conçu d'après le principe dit du secteur, *suivant lequel les développements s'étendent de plus en plus à mesure que l'on s'approche de l'époque contemporaine. Ainsi l'on constatera que le Régime français est notablement plus court que le Régime anglais. Certes nous n'avons voulu rien supprimer de nos glorieuses origines ni de l'épopée qui s'est accomplie au Canada avant 1760. Cependant il nous a semblé qu'il suffisait de conserver les grandes lignes et de ne pas nous attarder aux détails minimes dont rien ne survit. D'autre part, la période de la Confédération a pris une ampleur peut-être inaccoutumée. Et pourtant nous avons conscience de n'avoir pas exagéré. Si le jeune homme qui grandit a besoin de bien souder sa propre vie à la vie des générations précédentes, il faut pour cela établir les points de contact. Rien ne paraît plus préjudiciable qu'un hiatus entre le passé et le présent.*

La matière historique ne comprend pas uniquement les événements du Canada français, mais les événements du Canada tout entier; nous n'avons pas oublié toutefois que ce sont les jeunes Canadiens français qui étudieront cette histoire. Il s'agit de l'histoire de tout le Canada, et aussi de toute l'histoire du Canada. Notre histoire politique, si intéressante

qu'elle soit, ne renferme qu'une partie de nos annales. Pendant que le peuple canadien luttait pour ses libertés, ce même peuple vivait sa vie sociale, sa vie économique, sa vie intellectuelle et sa vie religieuse.

Notre ambition a été d'abord d'écrire une histoire organisée et expliquée. La simple relation des événements convient à l'enseignement primaire; les élèves de l'enseignement secondaire désirent savoir non pas seulement ce qui est arrivé, mais comment et pourquoi cela est arrivé. Voilà la raison pour laquelle nous n'avons pas cru devoir nous contenter de l'ordre purement chronologique; nous avons voulu allier la synthèse à la chronologie, nous appliquant à utiliser les points saillants de l'ordre chronologique comme centres de synthèse.

L'ordre chronologique a été mis en relief par certains moyens extérieurs, tels un tableau des administrateurs et un tableau synoptique pour chaque période. Un tableau synchronique de toute l'histoire met en regard, pour le Régime français, les faits de l'histoire du Canada, de l'histoire de France et de l'histoire de la Nouvelle-Angleterre; pour le Régime anglais, les faits de l'histoire du Canada, de l'histoire d'Angleterre et de l'histoire des Etats-Unis. Par là se trouve signalée la relation qui existe entre les événements qui se passent au Canada et ceux qui se passent en Europe ou aux Etats-Unis. Notre histoire ne se comprend guère sans ce constant parallèle.

Les sommaires, *les* lectures, *les* devoirs *proposés, les tableaux synoptiques et synchroniques, ne constituent que des moyens d'étudier le texte essentiel.*

Le sommaire *est comme un titre expliqué; il souligne l'idée principale; il aide l'élève à retrouver promptement les grandes lignes d'un paragraphe et à les retenir. Mis en regard*

du paragraphe correspondant, il habitue l'élève à développer un fait historique.

Les lectures *renvoient à des développements auxquels les élèves pourront recourir s'ils veulent compléter le récit nécessairement succinct du manuel; elles fournissent encore des références qui permettront de composer les devoirs.*

Les devoirs *sont ordinairement gradués. En plus des devoirs écrits, il y aurait profit à exercer les élèves en classe à des devoirs oraux: soit une petite improvisation sur tel sujet donné, soit une récitation qui résume une époque et fait la synthèse d'une question.*

Non moins que les tableaux, les cartes géographiques faciliteront l'intelligence du texte. Cette fois, nous l'espérons, les professeurs trouveront qu'elles sont assez abondantes. M. Jules Paquette les a dessinées avec précision et aussi avec une grande ingéniosité. Telles cartes, comme celle de la colonisation *par exemple, en disent plus long que tout un chapitre. L'élève, qui s'arrêtera devant la carte des* explorations, *apprendra tous les noms, toutes les dates, tous les itinéraires, sans avoir à lire une phrase. Nous ne pensons pas qu'il y ait un seul nom de lieu dans notre texte qui ne soit marqué quelque part sur une carte.*

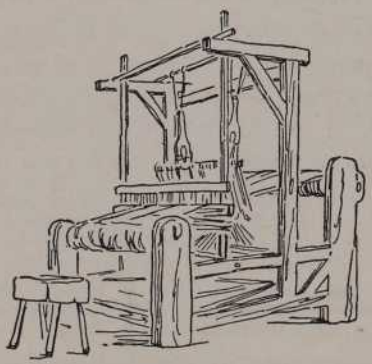
Les illustrations ajouteront à l'agrément du livre. Nous croyons pouvoir aussi déclarer que toutes ont une valeur historique et peuvent contribuer à mieux faire voir le passé sous son vrai jour.

Nous nous faisons un devoir de rendre hommage à tous ceux qui ont bien voulu nous aider dans la rédaction de ce manuel. Nous tenons tout particulièrement à exprimer notre vive gratitude à M. l'abbé Napoléon Morissette, professeur de

la Faculté des arts de l'Université Laval, et à M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal, qui ont bien voulu s'imposer la tâche de faire de notre texte une révision minutieuse et consciencieuse. Ils nous ont assuré l'appui de leur compétence, ce qui nous permet d'offrir avec une plus grande sécurité le récit des faits et l'expression des jugements relatifs à notre histoire nationale. Nous devons un témoignage de reconnaissance à M. l'abbé Olivier Maurault, p. s. s., qui a accepté de présider au choix des illustrations. Nos remerciements vont encore à M. le Dr Kenny des Archives du Canada, qui nous a fourni de nombreuses et intéressantes gravures.

Nous présentons ce manuel sans nous faire l'illusion naïve qu'il est parfait. Nous l'avons travaillé pendant cinq ans. Nous l'avons enseigné nous-mêmes et nous l'avons fait enseigner par des confrères. Après lui avoir fait subir l'épreuve de la classe, nous l'avons notablement remanié, revu et corrigé. Nous l'offrons donc avec la confiance qu'il répondra convenablement aux besoins de nos Ecoles et de nos Collèges.

LES AUTEURS.



Ancien métier

Table de synthèse

Etablie principalement en rapport avec les instructions du Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique pour les classes de 9e, 10e et 11e années.

Régime français

a) **Les Français explorateurs du nord de l'Amérique,** 22, 24-25, 45, 52, 54, 56, 62, 70, 110, 116-122, 141, 166.

b) **Les Français civilisateurs (relations avec les indigènes),** 8-14, 23, 25, 54, 55, 63, 65, 76, 79, 109, 122, 140, 156, 166, 207.

c) **Le Colon — L'Habitant (comprend la question du peuplement et de la colonisation),** 40, 59, 61, 91-94, 106-107, 115, 122, 161, 204-205.

d) **Le Seigneur (régime seigneurial, noblesse),** 92, 93, 114.

e) **Le Soldat (guerres, organisation militaire),** 54, 56, 60, 77, 80-87, 101, 102, 109, 125-137, 141-145, 149, 170-182, 183-202.

f) **Le Missionnaire — Le Prêtre (vie religieuse),** 23, 40, 55, 65-73, 76, 79-80, 151-157, 206-208. (Voir aussi **Français explorateur, Français civilisateur, Instruction et vie intellectuelle).**

g) **Ville-Marie,** 75.

h) **Régime administratif,** 38-40, 55, 99-101, 108, 203.

i) **Vie économique,** 38-43, 106-108, 165, 206.

j) **Instruction et vie intellectuelle,** 68, 70, 156-157, 208-212.

k) **Personnages marquants.** Voir l'index alphabétique aux mots: Cartier, Champlain, Maisonneuve, Dollard, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys, Talon, Frontenac, Iberville, Laval, Saint-Vallier, Bégon, Hocquart, Vaudreuil, Vaudreuil-Cavagnal, Montcalm, Lévis, Pontbriand.

Régime anglais

a) **Forme de gouvernement et principaux rouages administratifs:**

(1760-1791), 222, 227, 236-240.
(1791-1841), 257-259, 298 et ss.
(1841-1867), 324-327.
(Depuis 1867), 345-347, 381 et ss, 412.
Relations avec l'Angleterre, 336, 352, 405-406, 411-413, 420-421, 423, 426, 429, 434-437.

b) **Guerres et relations avec les autres pays:**

Guerres, 223, 241, 272-281, 398, 409, 416, 424 et ss.
Frontières, 223, 227, 247, 333, 349-351, 418, 445.
Traités, 223, 350, 395, 429.

c) **Vie religieuse:**

231-233, 270, 317 et ss, 372-377, 473-476.
Protestants, 259, 320, 340, 376, 476.

d) **Vie intellectuelle:**

Enseignement, 264, 312-313, 365-367, 409, 415, 419, 445-446, 452, 453, 455, 465-472.
Sciences, lettres et arts. 314 et ss, 367-371.

e) **Vie sociale et économique:**

Avant 1840, 303; — Sous l'Union, 340, 351, 355 et ss; — Depuis la Confédération, 392 et ss, 415, 416-418, 419, 421, 432-433, 447, 458-464.

f) **Personnages marquants.** Voir l'index alphabétique aux mots: Murray, Carleton, Craig, Simcoe, Durham, Sydenham, Elgin; — Papineau, Lafontaine, Morin, Baldwin; — MacDonald, Cartier, Tupper, Laurier, Borden: — NN. SS. Briand, Plessis, Taché, Bourget, Langevin, Cardinal Taschereau; — Salaberry, Brock, Currie; — Garneau, Parent, Crémazie, Fréchette, Mgr Paquet.

HISTOIRE DU CANADA

Chapitre préliminaire

LES SAUVAGES — LE TERRITOIRE
LES SOURCES DE NOTRE HISTOIRE

SOMMAIRE

1. — A l'arrivée des Européens, l'Amérique était peuplée de ***nations indigènes*** nombreuses et variées.
2. — Les ***principales races*** sauvages ***habitant le Canada*** étaient: les Esquimaux au nord, les Athapascans à l'ouest, les Algonquins à l'est, les Hurons-Iroquois à l'est et au nord des Grands Lacs, les Sioux à l'ouest du lac Supérieur.
3. — Les sauvages du Canada étaient pour la plupart sédentaires et vivaient ***groupés en bourgades*** ou villages. Le commandement des bourgades était confié à des chefs ou capitaines. Plusieurs bourgades formaient une ***nation*** ou canton, gouvernée par un conseil de nation. Plusieurs cantons pouvaient former une ***confédération.***
4. — Dans ***la famille,*** le père s'occupait surtout de pêche, de chasse et de guerre, laissant à la femme les travaux domestiques et même la culture du sol. L'enfant était élevé dans une grande liberté. On rencontrait fréquemment la polygamie et le divorce.
5. — L'état de ***guerre*** était habituel entre les nations sauvages. Les mœurs guerrières étaient cruelles. La fourberie régnait dans la négociation et l'exécution des traités.
6. — Les sauvages étaient ***très superstitieux.*** Ils divinisaient les principales forces de la nature. Ils attribuaient une importance particulière aux songes. Tous avaient foi à la survivance de l'âme après la mort.
7. — Le sauvage était fortement constitué ***au physique*** et souvent de belle apparence. ***Au moral,*** il possédait des qualités d'endurance et de sociabilité; mais il était orgueilleux, vindicatif, sensuel et manquait totalement de caractère.
8. — ***Notre territoire*** offrait aux colonisateurs européens de très importantes ressources naturelles, un climat assez avantageux, et de grandes facilités pour les communications intérieures.
9. — Les ***sources*** premières ***de notre histoire*** sont les documents originaux (récits, mémoires, relations, textes officiels), contenus dans les archives et en partie publiés. Les sources secondaires sont les travaux des historiens.
10. — ***Division.***

1.—Peuplades sauvages en Amérique. Le continent américain n'était pas inhabité quand les Européens vinrent le coloniser. Du nord au sud de l'Amérique on rencontrait des peuplades sauvages, disséminées par petits groupes sur les différents points du territoire. Cette population était de très faible densité. On ne saurait en déterminer le chiffre, même approximativement, mais les calculs qu'on a pu faire, d'après le récit des voyageurs, ne donnent pas plus de 600,000 ou 700,000 pour la population totale de l'Amérique du Nord.

Le degré de civilisation des diverses peuplades était assez variable. Il semble que la civilisation ait été plus avancée dans la partie centrale de l'Amérique et soit allée en décroissant à mesure qu'on s'éloignait vers le nord et vers le sud. Ainsi au témoignage des « conquistadores, » les Péruviens et les Mexicains ou Aztèques auraient été presque aussi policés que les peuples européens; les Peaux-Rouges (Etats-Unis et Canada) au contraire n'étaient que faiblement civilisés et les Esquimaux vivaient dans la barbarie complète. La même gradation s'observait dans l'Amérique du Sud.

On ignore l'origine des nations indigènes d'Amérique. Elles ont pu venir d'Europe par les terres et les îles septentrionales, mais plus probablement elles ont émigré d'Asie par le détroit de Bering.

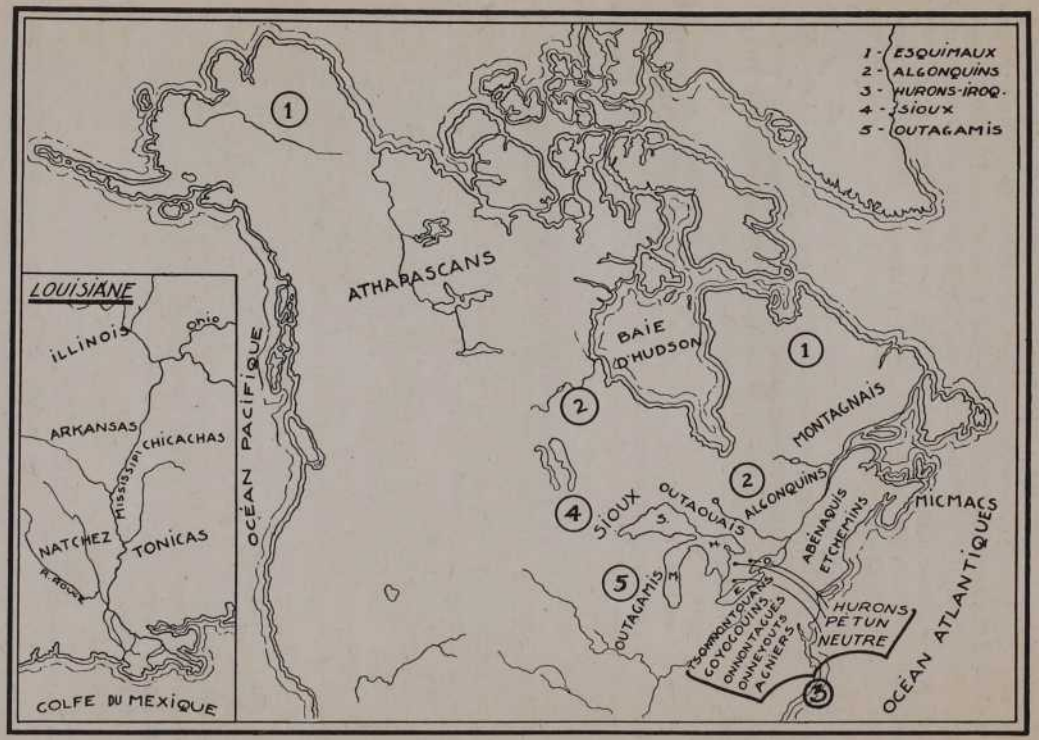
Ces peuplades revendiquaient la propriété du sol qu'elles occupaient. Elles considérèrent la présence des Européens comme une usurpation; si elles acceptaient leur alliance, c'était pour en tirer avantage contre les tribus ennemies.

2.—Les peuplades du Canada. Leurs langues. Les peuples sauvages habitant le Canada peuvent se répartir en cinq principaux groupes, d'après la communauté d'origine et de langue (Voir carte, p. 9).

1° — On trouve, à l'extrême nord, les Esquimaux (peut-être 70,000 à 80,000). Leur langue est complètement différente de toutes celles des autres races.

2° — Dans la partie ouest du pays vivaient les Athapascans (ou Dénés).

3° — La moitié orientale était occupée par la grande famille algonquine. A cette famille appartenaient de nombreuses tribus qui entretinrent des relations d'amitié avec les Français. C'étaient: en Acadie et sur la bordure du Golfe



Sauvages du Canada et de la Louisiane

St-Laurent jusqu'en Gaspésie, les Micmacs ou Souriquois (environ 4,000 âmes) ; dans le bassin du fleuve Saint-Jean, les Etchemins ou Malécites (environ 5,500 âmes) ; à l'ouest du pays des Etchemins, les Abénaquis (nombre inconnu) ; dans la région du Saguenay, les Montagnais (environ 10,000 âmes) ; sur la rive nord du fleuve, entre Québec et Montréal, les Algonquins proprement dits (nombre inconnu) ; enfin, dans le bassin de l'Outaouais supérieur, les Outaouais. (Total approximatif des Algonquins: 90,000).

4° — La région des Grands Lacs était habitée par la famille huronne-iroquoise. Les Hurons proprement dits (environ 25,000 âmes) habitaient à l'est du lac qui a pris leur nom. Ils avaient à leur gauche la nation du Pétun (environ 20,000 âmes) qui elle-même avait pour voisins à l'ouest la nation des Neutres (environ 35,000 âmes).

Les Iroquois, subdivisés en cinq nations[1] unies, se partageaient la rive sud des lacs Erié et Ontario. On trouvait de l'ouest à l'est: les Tsonnontouans, les Goyogouins, les Onnontagués, les Onneyouts, les Agniers. (Total: environ 17,000).

5° — Les Sioux habitaient de vastes territoires à l'ouest du lac Supérieur.

En plus de ces cinq groupes, on trouvait encore la nation des Outagamis, à l'ouest du lac Michigan. Elle fit une guerre acharnée aux Français.

Enfin, le territoire du Mississipi, future Louisiane, était peuplé, au nord, par les Illinois, vers le centre par les Arkansas et les Chicachas, et au sud par les Natchez et les Tonicas. (Total approximatif des nations du Mississipi: 50,000).

Il existait une grande ressemblance entre les langues des différentes peuplades. Presque toutes se rattachaient à deux types: la langue algonquine et la langue huronne-iroquoise. Ces idiomes avaient pour principales caractéristiques la prédominance des verbes dans le discours, le petit nombre des consonnes dans le mot, l'absence de mots abstraits et le caractère imagé de la phrase.

3.—Gouvernement. Les nations sauvages du Canada n'étaient qu'exceptionnellement nomades. Elles se fixaient d'ordinaire sur un point du territoire, où elles se bâtissaient des demeures permanentes et dont elles exploitaient le sol. Elles y cultivaient principalement le maïs.

[1] En 1722, ces sauvages s'adjoignèrent les Tuscaroras: ce furent les Six-Nations.



Intérieur de sauvages du Nord-Ouest
(*Archives du Canada, Ottawa*)

Les guerres forcèrent les Hurons, les Outaouais, les Abénaquis à abandonner leurs territoires primitifs.

Le lien social était faible entre les divers éléments d'une même peuplade. L'unité primaire de la nation était la bourgade. Elle groupait un certain nombre de familles, qui y vivaient côte à côte dans des huttes spacieuses, sous la protection d'une enceinte palissadée. Sans abdiquer leur indépendance, les familles obéissaient à un chef, généralement héréditaire; celui-ci était assisté d'un conseil, recruté parmi les anciens et les notables du village.

De la réunion de plusieurs bourgades résultait la nation, appelée aussi canton ou tribu. Elle était gouvernée par un conseil de nation, composé des chefs de bourgades.

Enfin, plusieurs tribus pouvaient s'unir pour former un groupe de nations ou confédération, telle la célèbre confédération des cinq nations iroquoises. Souvent chacun des membres du groupement agissait pour son propre compte, mais d'ordinaire il y avait entre eux unité d'action.

4.—Mœurs familiales. Dans la famille indienne, le père possédait presque seul toute l'autorité. Sa dignité lui interdisait les travaux trop serviles. Il s'occupait volontiers de pourvoir à la subsistance des siens par la pêche

et la chasse ; il prisait les expéditions guerrières ; mais il laissait à la femme les besognes basses, comme les soins domestiques et les travaux des champs.

On élevait les enfants dans une grande liberté. Le vice de l'éducation indienne était bien plutôt la faiblesse et la négligence que la trop grande sévérité. Dès son bas âge, l'enfant était soumis à tous les exercices propres à en faire un excellent chasseur et un guerrier éprouvé.

L'unité du mariage n'était de règle dans aucune tribu. Le sauvage avait souvent plusieurs femmes qu'il gardait ensemble auprès de lui.

Il était généralement facile de rompre le mariage, tant du côté de la femme que du côté de l'homme. Aussi les divorces étaient-ils très nombreux.

5.—Les sauvages et la guerre. Il existait chez les sauvages une véritable passion pour la guerre. Sans compter le profit qu'ils pouvaient en tirer par le butin pris à l'ennemi, leur goût de l'aventure et leurs instincts de cruauté y trouvaient satisfaction. Aussi certaines tribus étaient-elles presque continuellement en guerre. Tantôt c'étaient de simples partis, composés plus généralement de jeunes gens, qui partaient en quête de chevelures (petite guerre) ; tantôt c'était toute la nation qui se portait contre l'ennemi et ne rentrait chez elle qu'après lui avoir tué ses meilleurs guerriers ou lui avoir rasé ses bourgades (grande guerre).



Guerrier sauvage

Remarquer son arc, son carquois rempli de flèches, et le bouclier qu'il tient de la main gauche.

A la guerre, le sauvage était sans merci. Notre histoire est pleine de ces récits effrayants où l'on voit l'Indien vainqueur torturer son prisonnier jusqu'à la mort. Plus d'une fois, les chefs blancs furent incapables d'empêcher leur alliés d'exercer les cruautés les plus barbares sur des ennemis vaincus.

La mauvaise foi régnait habituellement dans la négociation des traités. Les ambassadeurs excellaient à donner le change pour obtenir des conditions avantageuses. De même, le traité une fois conclu, il était impossible de se fier à la parole

donnée. Sous les prétextes les plus futiles, la paix était rompue sans scrupule.

6.—La religion des indigènes. Les choses religieuses tenaient une grande place dans la vie des indigènes. S'ils n'avaient pas de culte organisé, ils adressaient de fréquentes supplications à leurs divinités pour les différents besoins de l'existence. Mais leurs croyances étaient entachées de superstitions puériles et souvent grossières.

La plupart croyaient à une divinité supérieure, appelée Grand Esprit. Pour les Algonquins, c'était Michabou, ou le grand lièvre; ce dieu avait formé la terre et tiré l'homme du corps des animaux. Les Hurons avaient des croyances non moins bizarres sur l'origine de l'homme. Les divinités principales portaient généralement le nom de *Manitous*.

Dans toutes les tribus, on faisait autant de divinités secondaires des principales forces de la nature. Ainsi les éléments, les astres, les animaux étaient divinisés. On leur adressait des prières et on se les rendait favorables par des sacrifices.

Les songes étaient considérés comme la manifestation expresse de la volonté divine. On en suivait les indications dans la vie pratique. Il va de soi que leur interprétation pouvait prêter à la fantaisie et subir l'influence des goûts personnels.

Les sauvages croyaient à la survivance de l'âme après la mort. Leur paradis était un grand village situé à l'occident, où les âmes menaient soit la vie ordinaire des vivants, soit, au contraire, une vie idéale réunissant tous les genres de plaisirs. On avait un culte spécial pour les morts. Les Hurons célébraient en leur honneur, tous les dix ans, une fête d'une grande solennité.

Le *jongleur* était comme l'intermédiaire entre les hommes et la divinité. Il procurait la guérison des maladies attribuées à un maléfice. Il prédisait l'avenir, interprétait les songes et prétendait indiquer les événements qui se passaient en des endroits éloignés.

7.—Portrait du sauvage. Le sauvage américain était d'ordinaire fortement constitué au physique. Sa taille était élevée, ses muscles vigoureux, ses sens doués d'une grande acuité. Malgré la dureté de ses traits et l'aspect osseux de sa figure, il présentait souvent dans l'ensemble une

belle apparence. Il se peignait le corps et la figure de dessins bizarres, qu'il faisait adhérer à la peau au moyen de procédés souvent très douloureux. Ce tatouage servait d'ornement et protégeait contre le froid.

Au moral, le sauvage possédait certaines qualités peu profondes, qui le firent cependant apprécier des blancs. Ainsi il endurait volontiers les privations, le froid, la faim; devant la mort il manifestait souvent un courage digne d'admiration. Il exerçait l'hospitalité de la manière la plus cordiale. Il se montrait sensible aux misères et aux souffrances de ses voisins; il leur offrait volontiers le secours de ses propres biens.

Mais ces qualités ne pouvaient faire oublier les défauts les plus graves. Le sauvage était en effet d'un orgueil sans bornes. Il se croyait nettement supérieur aux blancs et cette disposition d'esprit l'empêcha souvent d'accepter la civilisation et l'Evangile; entre nations indigènes, les rivalités d'orgueil et d'ambition furent une cause habituelle de graves désaccords. Le sauvage était en outre vindicatif. Il pouvait poursuivre une vengeance toute sa vie et souvent les vengeances particulières entraînaient des guerres interminables entre les diverses nations. Le sauvage était sensuel. Il se livrait facilement à la débauche. Son goût pour les boissons alcooliques fut encore un des principaux obstacles à l'action des missionnaires. Enfin, il était sans force morale, sans caractère; à la guerre, devant un ennemi un peu supérieur en nombre, il faisait souvent la plus triste figure.

8. — Le territoire. Avantages qu'il offrait aux colonisateurs. Au premier abord, le Canada ne semblait pas offrir aux colonisateurs de grands avantages pour un établissement durable. Son climat rigoureux surtout paraissait devoir en faire une terre à jamais inhospitalière.

En réalité, les explorateurs eurent bientôt fait de se rendre compte de ses précieuses ressources.

Ressources naturelles. 1° — On reconnut d'abord qu'il se prêtait fort bien à la *culture*. Tous les produits des régions tempérées y viennent sans effort et il réalise toutes les conditions requises pour l'élevage.

2° — Dès les débuts, on pouvait aisément se faire une idée de ses *richesses forestières*. Les forêts couvrent environ un tiers de notre sol. On y rencontre la plus grande variété de

bois de sciage et de menuiserie. Nos bois de pulpe sont devenus un de nos principaux articles d'exportation.

3° — Il était également à présumer, d'après les premières prospections, que nos *ressources minières* devaient être abondantes. De fait, nous occupons aujourd'hui une place importante dans le monde pour la production de l'amiante, du nickel, de l'or, de l'argent et de la houille.

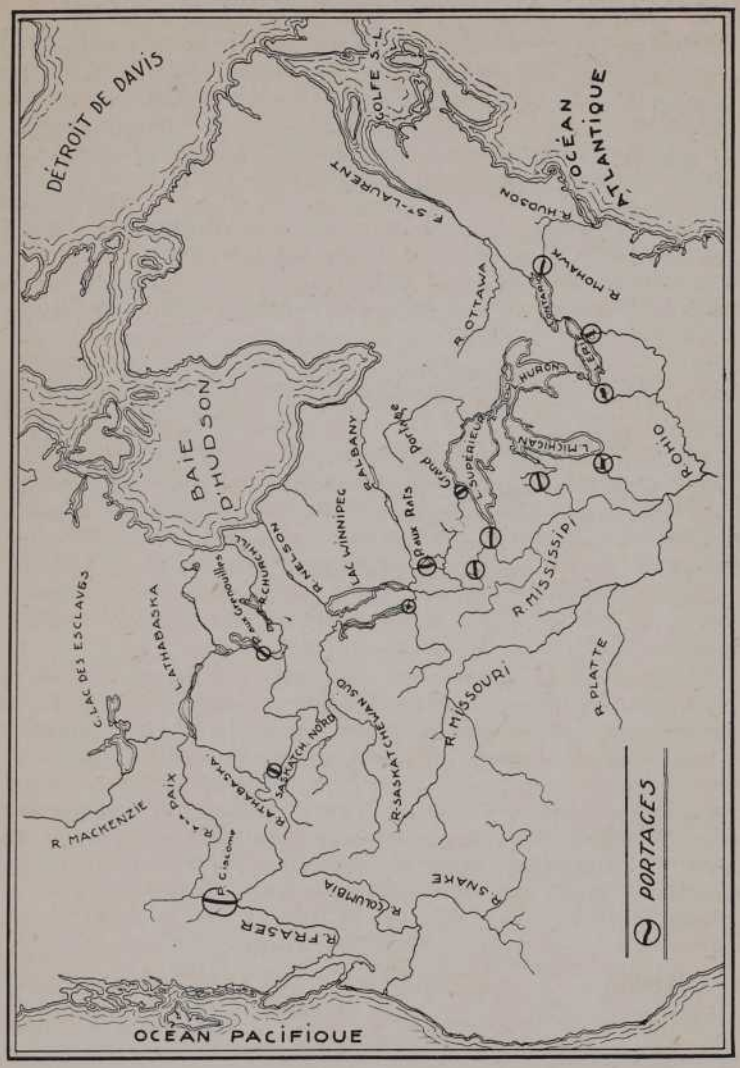
4° — Dès les premiers temps, on fut en mesure de constater quel profit l'on pouvait tirer de l'exploitation de nos *pêcheries* et de la traite des *fourrures*. Nos rivières sont poissonneuses et nos immenses forêts abondent en animaux à fourrure des espèces les plus recherchées.

Climat. — Notre climat ne possède pas la *chaleur* suffisante pour que nous puissions aspirer à l'indépendance économique. Il ne nous permet pas en effet de trouver chez nous les produits tropicaux et, même dans nos régions tempérées, le froid limite la variété des produits; le froid interrompt encore pendant plusieurs mois les transports fluviaux et rend plus difficiles les transports par voie de terre. Malgré ces inconvénients, le climat canadien offre de réels avantages. Si nos étés sont courts, le soleil mûrit plus rapidement qu'ailleurs les cultures et les fruits. *L'humidité* est suffisante et assez également répartie sur notre territoire. Au point de vue de la *variété*, nous avons un climat maritime sur le vaste littoral des grands océans et continental à l'intérieur. Enfin notre climat est très *salubre;* les jours de soleil sont plus nombreux chez nous que dans les pays correspondants de l'Europe.[1]

Communications, — Un des grands avantages que présentait notre pays pour la colonisation était la facilité de ses communications intérieures. Si l'Afrique centrale est restée si longtemps fermée aux entreprises de colonisation, ce retard est dû à l'incommodité de ses routes fluviales, sans cesse coupées de rapides infranchissables. Nous possédons au contraire un réseau de voies navigables unique au monde, surtout dans la partie orientale de notre territoire. A lui seul le Saint-Laurent permet de pénétrer à 2,400 milles à l'intérieur des terres. Des portages relativement courts relient le bassin du Saint-Laurent à ceux de la baie d'Hudson, de l'océan Arcti-

---

[1] Sur la rigueur de notre climat, on peut se rappeler la parole d'Aristote: « Les habitants des régions froides sont pleins de courage et faits pour la liberté » (*Polit., VII*).



que et même de l'océan Pacifique; ils ont permis l'exploration rapide de l'Ouest et l'expansion du commerce dans ces régions; vers le sud, le bassin du Saint-Laurent est encore relié par des portages faciles à celui du Mississipi, ce qui ouvrit de bonne heure la voie au golfe du Mexique (Voir la carte ci-contre).

9.—Les sources de notre histoire. Les récits de l'historien sont basés sur des sources originales, parfois simplement orales, le plus souvent écrites. Elles proviennent des témoins des faits. Ces témoins peuvent être nombreux et présenter des récits divergents ou contradictoires. Il y a lieu alors d'user de critique historique pour juger de la valeur des témoignages et donner créance au récit qui présente les meilleures garanties de véracité. Parmi ces documents dits « de première main », on peut distinguer les simples récits, rédigés par des particuliers en leur seul nom personnel; les *Relations*, écrites souvent au nom d'un corps religieux ou autre et destinées à la publicité (ex.: Relations des Jésuites, des Récollets); les mémoires présentés à leur gouvernement par les personnages officiels et les diverses correspondances échangées entre les membres de l'administration; enfin, les textes officiels (lois, décrets, traités, constitutions) publiés par les gouvernements eux-mêmes.

Nos archives abondent en documents de ces diverses sortes, dont un très grand nombre n'existent encore qu'en manuscrit. Les bureaux d'archives du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux en poursuivent peu à peu la publication. Des bureaux installés à Paris et à Londres copient aux archives de France et d'Angleterre les documents qui intéressent notre histoire.

Ces sources premières ont déjà été largement exploitées par nos historiens qui les ont mises en ordre et interprétées dans le travail de l'histoire proprement dite. De nouveaux points s'éclairent chaque jour, soit par la publication de documents nouveaux, soit par de meilleures interprétations données aux faits déjà connus. Chaque année, d'importants travaux sur notre histoire se publient non seulement chez nous, mais en France, en Angleterre et aux Etats-Unis. Il existe enfin des revues historiques spécialement consacrées à l'étude de notre histoire.[1]

10.—Division de notre histoire. L'histoire du Canada se divise naturellement en deux grandes époques: le Régime français et le Régime anglais.

Le Régime français peut se partager en *six* périodes principales. On trouve d'abord une période d'essais et de tâtonnements: c'est celle des découvertes

[1] Nous signalons principalement: en français: *le Bulletin des Recherches historiques*, Québec; *Nova Francia*, Paris; en anglais: *The Canadian Historical Review*, Toronto.

et des premières tentatives d'établissement (1524-1603). — Viennent ensuite soixante années où la colonie fut administrée par des compagnies de commerce (1603-1663). — A ce moment, le Roi prend à sa charge l'administration du pays et la France fournit un important effort de colonisation au Canada: c'est la troisième période (1663-1682). — La quatrième voit se dérouler la première phase du conflit anglo-français pour la possession de l'Amérique du Nord (1682-1713). — La cinquième est une période de paix qui dure trente années (1713-1744). — Enfin, la sixième voit de nouveau la France et l'Angleterre aux prises sur notre sol et marque la fin de la Nouvelle-France (1744-1760).

Le Régime anglais est caractérisé par les différentes étapes qui marquent la conquête de nos libertés politiques et religieuses. L'Angleterre fera d'abord une première et essentielle concession par l'Acte de Québec (1774); ensuite elle divisera le Canada en deux provinces, accordant à chacune une Chambre d'Assemblée (1791); enfin, après l'Acte d'Union (1841), la Métropole en viendra à concéder le gouvernement responsable. Une fois cette liberté obtenue, le Canada marchera vers sa complète autonomie, surtout après la Confédération créée par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867).

Les libertés religieuses s'accroîtront en même temps que les libertés politiques. A mesure que l'Eglise se sentira plus libre, elle s'étendra à travers tout le Canada et débordera même dans les missions étrangères. Par suite des luttes que nos ancêtres auront à soutenir, et particulièrement à cause de la difficulté d'avoir des écoles, le développement intellectuel sera lent et ne prendra son essor véritable qu'après la Confédération.

LECTURES

EMILE MILLER, *Terres et Peuples du Canada.*

F.-X. GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, liv. II.

ABBÉ J.-B.-A. FERLAND, *Histoire du Canada*, t. I, liv. I, ch. VI-VIII.

PÈRE L. LEJEUNE, *Dictionnaire général du Canada*, 1931, au nom des différentes nations sauvages.

Les publications du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux sur nos ressources naturelles, principalement les *Annuaires statistiques.*

Pour le paragraphe 9, la *Semaine d'Histoire du Canada*, 1ère Session, et l'ouvrage de SÉRAPHIN MARION, *Relations des voyageurs français* (fondateurs, Récollets, Jésuites, officiers civils, religieuses, Sulpiciens, explorateurs, officiers militaires).

RÉGIME FRANÇAIS

LIVRE I

DÉCOUVERTE ET PREMIERS ESSAIS DE COLONISATION (1524 - 1603)

Chap. I. — Précurseurs de Cartier
Chap. II. — Cartier et ses successeurs

Chapitre I

PRÉCURSEURS DE CARTIER

SOMMAIRE

1. — Les ***besoins nouveaux de la civilisation*** au début des temps modernes et la fermeture des voies d'Orient par les Turcs amenèrent les peuples européens à chercher des routes océaniques pour les échanges avec l'Asie. Ce fut l'origine des grandes explorations.
2. — Les ***explorations vers l'ouest*** conduisirent à la découverte de l'Amérique et, graduellement, à sa colonisation.
3. — Les ***Espagnols*** explorèrent l'Amérique tropicale. Les ***Portugais,*** orientés surtout vers l'est, explorèrent pourtant le Brésil et les côtes de l'Amérique du Nord. Cette dernière région fut aussi visitée par les ***Anglais*** (Les Cabot, 1497-1498).
4. — ***Les Français*** ne vinrent qu'un peu plus tard. Ce fut quand François Ier envoya Verrazzano reconnaître la côte orientale de l'Amérique du Nord (1524).
5. — ***Le but des peuples*** qui s'établirent dans les pays nouveaux fut d'en mettre en valeur les richesses et d'augmenter par là leur propre bien-être et leur puissance. Les nations catholiques eurent aussi pour but l'évangélisation des sauvages indigènes.

1.—Les grandes explorations maritimes des XVe et XVIe siècles.[1]

Au début des *temps modernes*, les Etats européens avaient vu leur population accrue, leur civilisation perfectionnée et par suite leurs besoins augmentés. Aussi les échanges tendaient-ils à se développer avec les pays d'Orient qui fournissaient plus abondamment et à meilleur compte des produits très recherchés, comme les soieries, les « épices » (girofle, cannelle, poivre, etc.).

---

[1] Dès le Xe siècle, des pêcheurs scandinaves ayant à leur tête Leif atteignirent les côtes de l'Amérique du Nord.

Mais en même temps se fermait à l'Europe l'accès de l'Orient par les anciennes routes. Ces dernières, passant par la mer Rouge, par la Syrie et par la mer Noire, étaient toutes plus ou moins commandées par Constantinople (Voir carte, p. 21). Or, en 1453, les Turcs s'étaient emparés de cette ville et avaient étendu leur domination sur tout le bassin de la Méditerranée. Ce fut la fin du commerce libre avec la Perse, l'Inde et la Chine.

Les peuples d'Europe tentèrent alors de trouver des routes par l'océan. Peut-être pourrait-on atteindre l'Orient en contournant par mer le continent africain. Peut-être même, si on devait croire à la sphéricité de la terre, pourrait-on gagner les Indes et le Cathay (la Chine) en naviguant vers l'Occident. L'immensité de la mer et la longueur des parcours effrayaient déjà moins les navigateurs, maintenant qu'on connaissait l'usage de la *boussole* et qu'un nouveau type de vaisseau, la *caravelle,* rendait la navigation plus rapide et plus sûre.[1]

2.—Découverte et premières explorations des côtes de l'Amérique.

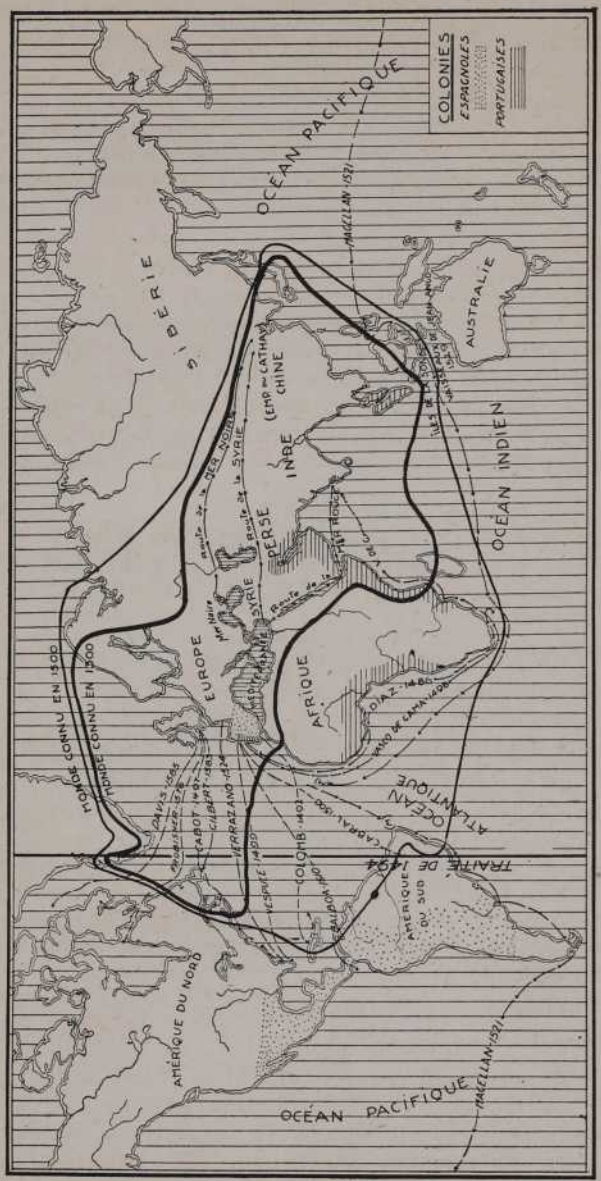
Pendant que les Portugais trouvaient la route orientale des Indes (Diaz doubla le cap de Bonne-Espérance en 1486, et Vasco de Gama atteignit l'Inde en 1498), les Espagnols se lançaient à la recherche de la route occidentale. C'est en cherchant ce chemin que Colomb découvrit un nouveau continent (1492-1504), visité à la même époque par un autre explorateur, Américic Vespuce (1499), qui lui donna son nom. Colomb croyait d'ailleurs avoir touché l'Inde.

Peu à peu la découverte initiale s'amplifia et tout le littoral est de l'Amérique fut connu. Les Espagnols firent de nouveaux progrès, quand, en 1510, Balboa traversa l'isthme de Panama et découvrit l'océan Pacifique. Enfin, ils complétèrent le cycle des grandes découvertes, lorsque Magellan, passant au sud de l'Amérique Méridionale, réalisa le rêve de Colomb et atteignit l'Inde par l'ouest (1521).

Une fois le Nouveau Monde découvert, les peuples d'Europe voulurent en exploiter les richesses et commencèrent à s'y établir. De la recherche des passages maritimes était née la *colonisation.*

---

[1] On avait jusque-là la *nef,* vaisseau élevé et sûr mais très lent, et la *galère,* navire plat et rapide mais peu sûr. La caravelle réunissait les deux types et atténuait leurs défauts respectifs.



Découverte et partage des pays nouveaux au XVI^e siècle

3.—Partage de l'Amérique. Les droits primitifs de possession. Les Espagnols avaient découvert l'Amérique intertropicale. Ils en reconnurent bientôt les richesses (surtout les mines d'or) et les mirent largement à profit.

Les Portugais n'eurent en Amérique que le Brésil[1]: leur empire colonial se trouvait principalement en Afrique et en Asie. Ils envoyèrent toutefois un explorateur, Corte Real, sur les côtes de l'Amérique du Nord (1500).

Ces deux peuples bénéficièrent d'une bulle d'Alexandre VI (1494), qui réservait aux Espagnols toutes les terres à l'ouest du méridien passant à 370 lieues au large du Cap Vert, et aux Portugais toutes les terres à l'est de ce méridien (Voir carte, p. 21). Espagnols et Portugais se prévalurent longtemps de ce droit pour exclure les autres peuples du partage de l'Amérique.

Avant même les Portugais, les Anglais visitaient les côtes de l'Amérique septentrionale. Jean et Sébastien Cabot, Italiens au service de l'Angleterre, voulurent trouver un passage aux Indes par le Nord. Ils découvrirent probablement Terre-Neuve et la côte du Labrador, peut-être même le Cap-Breton, et s'avancèrent jusqu'au 58e degré, sinon jusqu'au 68e (1498). Sébastien redescendit aussi la côte, peut-être jusqu'au cap Hatteras.

Droits de possession. — Des conflits étaient à prévoir entre les peuples qui avaient reconnu à des époques rapprochées les mêmes portions de terres nouvelles. En fait, au XVIIe siècle, les mêmes territoires, en Amérique du Nord, étaient réclamés par l'Angleterre, la France et l'Espagne. La découverte suffisait-elle à fonder un droit de possession ou fallait-il en plus *l'occupation effective* par la fondation d'un établissement? Ce fut l'objet de discussions prolongées. On reconnut comme plus ferme le droit qui joignait l'occupation à la découverte.

4.—Venue tardive de la France. Verrazzano (1524-1527). La France n'organisa des expéditions de découvertes qu'après les autres pays d'Europe. Ce retard s'explique par les guerres d'Italie qui occupèrent les rois durant près de trente ans (1492-1519). François Ier, arrivé au trône en 1515, se rendit compte qu'il ne devait pas laisser les autres puissances seules édifier des empires dans le Nouveau Monde. Il donna tous ses encouragements aux entreprises maritimes. Le grand armateur

[1] Découvert par Cabral en 1500.

dieppois Jean Ango, qui avait l'ambition d'atteindre les Indes par l'Orient et par l'Occident, obtint ses faveurs et put envoyer des « découvreurs » jusqu'aux îles de la Sonde (Océanie, 1529).

En 1524, le Florentin Verrazzano, commandité par des marchands de Lyon, entreprit, au nom du roi, un voyage de reconnaissance sur les côtes de l'Amérique du Nord. Il voulait découvrir le passage septentrional vers la Chine. Verrazzano aborda d'abord en Floride, puis remonta le littoral jusqu'à l'embouchure de l'Hudson et, de là, jusqu'au Cap-Breton.[1]

5.—But des entreprises de colonisation. Le but des peuples qui s'établirent dans les terres nouvelles fut double: politique et religieux.

But politique. — Il y avait d'abord un avantage incontestable pour les Etats européens à s'approprier les territoires d'outre-mer. Ces pays constituaient de précieuses réserves de richesses variées, pouvant suppléer à celles qui manquaient dans la métropole ou les compléter et les accroître. Par les métaux précieux, la métropole pouvait améliorer son état financier. Par les autres ressources, elle pouvait perfectionner sa situation industrielle, renforcer sa production agricole, développer son commerce, relever en général le niveau de son bien-être. D'autre part, les territoires colonisés devenaient autant de positions stratégiques, utiles en cas de conflit maritime. Ainsi l'Etat colonisateur voyait peu à peu s'accroître son prestige extérieur et sa puissance politique.

But religieux. — Il entrait manifestement dans les desseins de la Providence que les grandes découvertes servissent à la diffusion de l'Evangile. Les peuples chrétiens le comprirent et se firent une règle habituelle de prêcher la vraie foi aux peuplades indigènes. Dans tous les documents officiels de l'époque (commissions de gouverneurs, chartes de compagnies), on voit ce but apostolique figurer au premier plan. On savait aussi que gagner les sauvages à la foi, c'était en même temps les gagner à la civilisation.

LECTURES

H.-P. Biggar, *Les Précurseurs de Jacques Cartier* (Ottawa 1913).
F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, Introduction, chap. I.
Abbé L. Groulx, *La découverte du Canada* (Montréal, 1934).

DEVOIR

Développer les idées du paragraphe 5, en faisant des applications à la colonisation du Canada.

[1] On conserve une carte de ce voyage, dressée par son frère Jérôme.

Chapitre II

CARTIER ET SES SUCCESSEURS

SOMMAIRE

1. — ***Le découvreur du Canada,*** né en 1491 à St-Malo, était déjà un marin expérimenté quand il fut choisi par François Ier pour reprendre les entreprises de Verrazzano. C'était un homme énergique, pieux et de bon caractère.
2. — Dans un ***premier voyage d'exploration*** en ***1534,*** Cartier reconnut le golfe St-Laurent et l'insularité de Terre-Neuve, et prit possession du Canada à Gaspé.
3. — Dans un ***second voyage, 1535-1536,*** il découvrit le fleuve Saint-Laurent, s'avança jusqu'aux sites actuels de Québec et Montréal et hiverna au pays.
4. — Cinq ans plus tard, ***1541,*** il entreprit, sous l'autorité de Roberval, un ***voyage de colonisation*** qui échoua.
5. — Cartier n'avait pas réussi à établir une colonie française au Canada, mais il avait ***fondé pour la France un droit*** de possession sur notre territoire, démontré que notre pays était habitable et pourvu de précieuses ressources, lié des relations d'amitié avec les sauvages. Il est le véritable découvreur et l'un des fondateurs de notre pays.
6. — Après Cartier, la ***France se désintéressa*** du Canada pendant près de soixante ans. La pêche et le commerce des fourrures se continuaient cependant à Terre-Neuve et sur les côtes du continent.
7. — Peu après les expéditions de Cartier, les ***protestants français,*** sous la direction de Coligny, avaient essayé de fonder des ***colonies au Brésil,*** puis ***en Floride*** (1555-1565).
8. — Pendant que la France restait inactive au Canada. ***l'Angleterre*** favorisait les ***expéditions*** de Frobisher, Gilbert et Davis, à Terre-Neuve et dans les mers arctiques.
9. — Enfin, ***Henri IV,*** devenu roi de France, ***reprit les idées de François Ier*** et favorisa la colonie pénitentiaire de La Roche, qui ne put se fixer. Peu après, Pierre Chauvin établit un poste de traite à Tadoussac.

1.—Antécédents et caractère de Jacques Cartier.

Jacques Cartier, le découvreur du Canada, était né à Saint-Malo en 1491. Durant sa jeunesse, il avait fait régulièrement son apprentissage de marin. Il est probable qu'il entreprit de bonne heure des voyages de long cours, soit avec les bateaux de pêche allant à Terre-Neuve, soit vers les colonies portugaises d'Afrique ou d'Amérique (Brésil).

En 1520, il épousa, à Saint-Malo, Catherine des Granches, dont il n'eut pas d'enfants.

Comme l'ont montré les divers événements de sa vie, c'était un homme énergique et tenace: il poursuivit ses entreprises de découverte, tant qu'il lui fut possible d'en trouver le moyen.

C'était aussi un homme pieux: il mit ses divers voyages sous la protection du ciel; durant son hivernement au Canada, il catéchisa les sauvages; au cours des traversées, il voyait à ce que tous accomplissent fidèlement leurs devoirs de piété.

Enfin, il était bienveillant envers ses subordonnés et il témoigna toujours une grande charité envers les sauvages.



Jacques Cartier
(1491-1557)

2.—Premier voyage de Cartier (1534). François Ier avait conclu, en 1529, la paix des Dames avec Charles-Quint. Il songea aussitôt à donner suite aux voyages de Verrazzano. Sur la recommandation du vice-amiral de Bretagne Charles de Mouy, il jeta les yeux sur le Malouin Jacques Cartier pour diriger une expédition en Amérique.[1]

Cartier recevait, pour cette expédition, deux vaisseaux et l'argent nécessaire. Il réunit environ 60 hommes d'équipage.

Le 20 avril 1534, il quittait St-Malo à destination du Canada. Grâce aux vents favorables, la traversée fut très rapide. En moins de trois semaines, les vaisseaux atteignaient la côte orientale de Terre-Neuve, au cap Bonavista (Voir carte, p. 28).

Cartier commença aussitôt à longer cette côte en se dirigeant vers le nord. Il se trouva bientôt à la côte du Labrador. Redescendant vers le sud, il s'engagea dans le détroit de Belle-Isle, qu'il était ainsi le premier à reconnaître; il établissait en même temps le caractère insulaire de Terre-Neuve, prise jusque-là pour une partie du continent. Cartier explora le littoral occidental de l'île et, plus bas, découvrit l'île Brion.

Au début de juillet, il entrait dans la baie des Chaleurs où il noua des relations amicales avec les indigènes de

---

[1] « Pour *voyager, découvrir* et *conquérir à Neuve-France*, ainsi que trouver, *par le Nord, le passage au Cathay* (Chine) ». (Texte de la commission).



Jacques Cartier plantant la croix sur le sol canadien
(*Archives du Canada, Ottawa*)

l'endroit. Il remonta ensuite vers le nord et pénétra dans la baie de Honguédo ou Gaspé. C'est là qu'il prit officiellement possession du Canada au nom du roi. « Le 26e jour du dit mois, écrit-il dans son récit, nous fîmes faire une croix de trente pieds de haut, qui fut faite devant plusieurs d'eux (les sauvages), sur la pointe dudit havre; sous le croisillon de laquelle nous mîmes un écusson en bosse, à trois fleurs de lys, et dessus un écriteau en bois, où il y avait: *Vive le roi de France.* Et nous plantâmes cette croix sur ladite pointe devant eux, lesquels la regardaient faire et planter. Et après qu'elle fut élevée en l'air, nous nous mîmes tous à genoux, les mains jointes, en adorant la croix devant eux; et leur fîmes signe, regardant et leur montrant le ciel, que par elle était notre rédemption. »

Le chef sauvage présent ne fit qu'une faible opposition à l'acte des Français; il laissa même à Cartier ses deux jeunes fils pour les emmener en France.

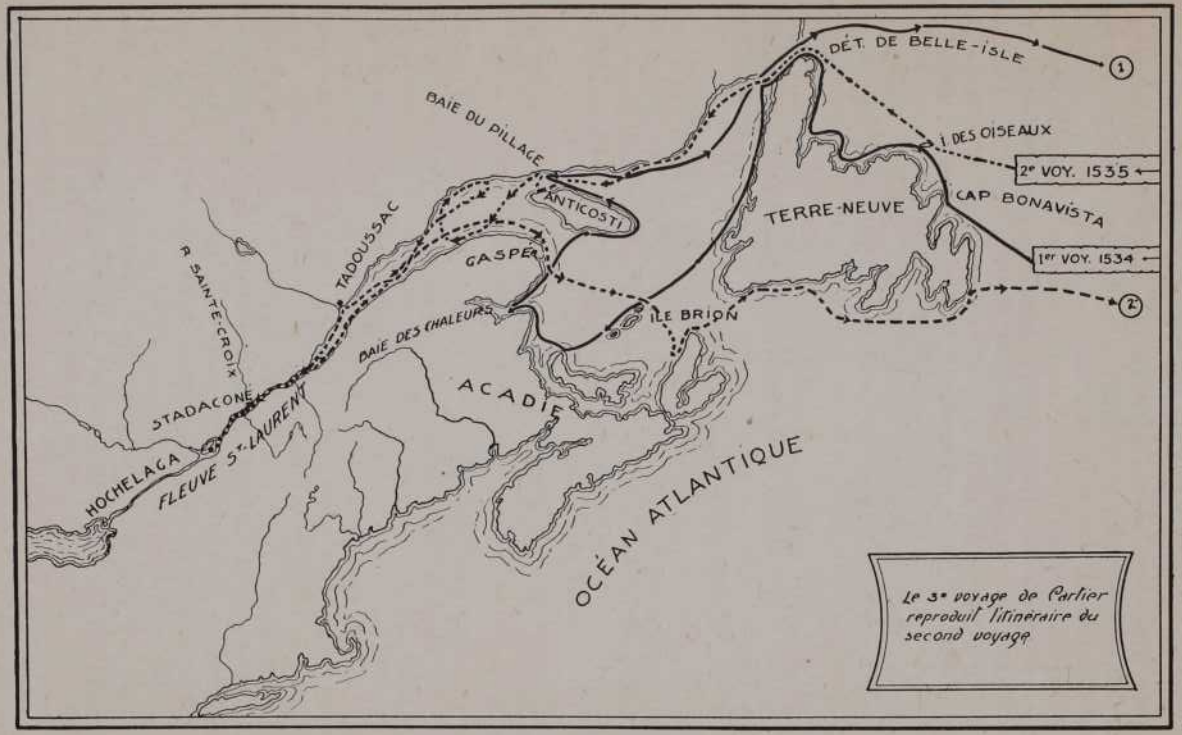
L'expédition prit le chemin du retour, touchant Anticosti avant de remonter par le détroit de Belle-Isle pour regagner la France (5 septembre). La traversée fut aussi heureuse qu'à l'aller et ne dura également que vingt jours. Tout le voyage s'était accompli en moins de cinq mois.

Un succès aussi rapide excita l'enthousiasme en France.

3.—Second voyage (1535-1536). Dès l'année suivante, 1535, Cartier put entreprendre un second voyage. Le roi lui confiait, cette fois, trois vaisseaux: la *Grande Hermine,* la *Petite Hermine* et l'*Emerillon,* formant un tonnage total de 240 tonnes (contre 120 au premier voyage). L'expédition comprenait un nombre d'hommes deux fois plus grand (110 contre 60), parmi lesquels des gentilshommes, amis de Cartier; deux aumôniers, croit-on, l'accompagnaient.

Le départ revêtit beaucoup de solennité. Le 16 mai, fête de la Pentecôte, il y eut communion générale à la cathédrale de Saint-Malo et l'évêque, en habits pontificaux, bénit chacun des membres de l'expédition. On appareilla le 19 mai, fête de saint Yves, patron des marins bretons.

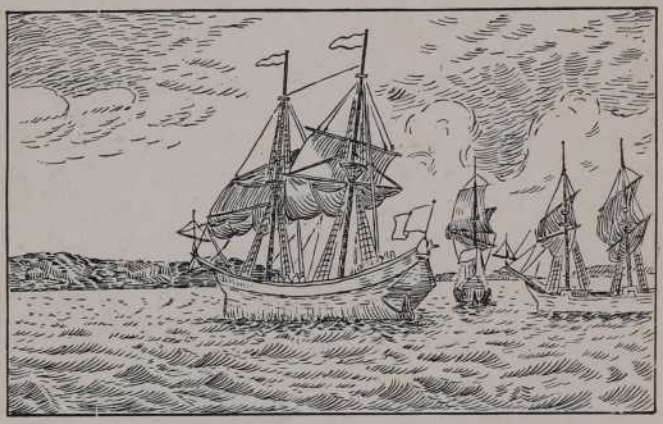
Après une traversée qui dura plus de deux mois, on s'engagea de nouveau dans le détroit de Belle-Isle, en longeant la côte du Labrador.



Voyages de Cartier

Le 10 août, les navires se trouvèrent dans une baie (aujourd'hui baie du Pillage) que Cartier appela Saint-Laurent d'après le saint du jour. C'est le nom qui a été depuis étendu à tout le fleuve.

Quelques jours plus tard, le découvreur pénétrait dans le fleuve proprement dit: c'était la fameuse rivière dont les Indiens lui avaient déjà dit tant de merveilles. Il en remonta le cours, reconnut au passage l'embouchure du Saguenay, et le 8 septembre se trouva à l'île d'Orléans (elle lui doit son nom).



La* Grande Hermine, *la* Petite Hermine *et l'*Emerillon. *les trois vaisseaux de Cartier à son second voyage (1535)

Là, il reçut à son bord le chef de la « province de Canada, » Donnacona, qui l'accueillit à son tour dans son propre canot. Il y eut échange de civilités et de présents. Quelques jours après, l'expédition mouilla à l'entrée de la rivière St-Charles, que Cartier nomma Ste-Croix, d'après la fête du jour (14 septembre, Exaltation de la Ste-Croix). Sur le promontoire, à l'est de la rivière, se trouvait la bourgade de *Stadaconé,* capitale de tout le pays de Canada. Donnacona revint saluer Cartier avec un grand nombre des siens.

Sans se reposer, Cartier voulut remonter à *Hochelaga,* autre bourgade importante dont lui parlaient les sauvages. Il ne prit que l'*Emerillon* et deux barques, avec une cinquantaine d'hommes. Arrivé au lac St-Pierre, il laissa le bateau et continua seulement avec les barques. Le 2 octobre, il se trouva à Hochelaga, au pied du Mont-Royal. Les Indiens lui firent une chaleureuse réception. La bourgade pouvait compter quelque

trois mille âmes. Elle était munie d'une enceinte fortifiée; au centre se trouvait une grande place, entourée d'une cinquantaine de maisons longues, logeant chacune plusieurs familles. Le 3 octobre, Cartier et ses compagnons furent conduits sur la montagne, d'où il embrassèrent un magnifique horizon, apercevant en particulier le principal affluent du St-Laurent, l'Outaouais.

On se remit bientôt en route vers Stadaconé. En passant au St-Maurice, Cartier fit ériger une croix à l'embouchure de la rivière.

L'hiver se passa à Ste-Croix. Les Français profitèrent de ce long temps d'inaction pour instruire les sauvages dans la foi et se mettre au courant de leurs mœurs. Le « mal de terre » ou scorbut fit de sérieux ravages parmi les membres de l'expédition; une vingtaine de personnes périrent.

A différentes reprises durant l'hiver, les Indiens avaient montré des dispositions peu rassurantes. Les Français avaient dû se tenir soigneusement à l'abri dans le petit fort construit par les soins de Cartier. Le 3 mai 1536, le capitaine profita d'une circonstance favorable — l'érection solennelle d'une croix auprès du fort — pour s'emparer de Donnacona et de quelques chefs. Les sauvages se lamentèrent durant toute la nuit suivante aux environs du fort. Mais le lendemain Donnacona leur annonça lui-même, du haut de la palissade, qu'il leur serait rendu après avoir accompagné les Français dans leur pays; la bonne entente fut aussitôt rétablie.

L'expédition rentra alors en France où elle fut de nouveau accueillie avec grande faveur. Le roi fit cadeau à Cartier de la *Grande Hermine* et lui paya l'entretien des sauvages qu'il continuait de garder avec lui (trois d'entre eux se firent baptiser en 1539, parmi lesquels Donnacona, qui mourut avant le troisième voyage de Cartier).

4.—Troisième voyage de Cartier (1541-1542). Voyage de Roberval (1542-1543).

Encouragé par les résultats acquis, François Ier voulut fonder au Canada un établissement durable, une colonie proprement dite. Par lettres patentes du 17 octobre 1540, il fit Jacques Cartier chef de l'entreprise, avec le grade de capitaine général et maître pilote. Le roi invitait en même temps les armateurs des grands ports du royaume à prendre part à l'expédition.

Alerté par ses espions, Charles-Quint voulut en vain mettre obstacle aux projets du roi de France. François Ier lui fit faire cette réponse: « Est-ce déclarer la guerre et contrevenir à mon amitié avec Sa Majesté que d'envoyer là-bas des navires? Le soleil luit pour moi comme pour les autres; je voudrais bien voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde. »

Cartier avait commencé ses préparatifs, quand le roi commit l'erreur de le subordonner à un courtisan incapable, François de Roberval. Celui-ci devenait « lieutenant-général » du roi, avec tous les pouvoirs qui furent donnés plus tard aux gouverneurs; on peut l'appeler le premier gouverneur du Canada. Commettant une autre erreur, le roi permettait au nouveau commandant en chef de recruter des criminels pour remplir les cadres de son expédition.[1]

Cartier était déjà prêt, alors que le lieutenant-général n'avait encore rien organisé. Il reçut l'ordre de partir seul. Ses effectifs se montaient, cette fois, à cinq vaisseaux portant 376 personnes, marins, soldats, laboureurs avec leur bétail, artisans de tous métiers. Il emportait des provisions pour deux ans.

La traversée fut longue et pénible. Comme on manquait d'eau potable, on dut abreuver les bestiaux avec du cidre. Ce n'est qu'au bout de trois mois qu'on put atteindre Stadaconé. Cartier ne reprit pas l'ancien établissement de Ste-Croix. Il préféra fixer sa colonie à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge (environ 9 milles en amont). Il y fit construire deux fortins communiquant entre eux, l'un sur le rivage, l'autre sur la hauteur. L'établissement fut baptisé Charlesbourg-Royal[2] (2 septembre 1541). Une découverte qu'on fit vers le même temps produisit une vive impression sur les nouveaux colons: on recueillit autour du poste des « feuilles d'un or fin, aussi épaisses que l'ongle » et « des pierres comme diamants,... polis,... merveilleusement taillés,... qui luisaient comme si c'étaient des étincelles de feu » (Récit de Cartier).

En attendant Roberval, Cartier fit une courte exploration du côté d'Hochelaga. Il se rendit jusqu'aux rapides de Lachine ou peut-être jusqu'au Long-Sault sur l'Outaouais.

L'hiver se passa sans maladie. Les sauvages, qui, à l'arrivée, s'étaient montrés favorables, malgré l'absence des captifs

---

[1] Le poète Clément Marot était du nombre; il ne vint pas toutefois au Canada.

[2] En mémoire de Charles, troisième fils du roi.

pris en 1536, inspirèrent plusieurs fois des inquiétudes, mais sans jamais oser entreprendre d'attaque ouverte.

Au printemps, Cartier, se voyant toujours seul, et impatient sans doute de faire l'épreuve des métaux découverts, se remit en route pour la France avec tout son monde. En passant à St-Jean de Terre-Neuve, il rencontra Roberval. Il lui soumit les échantillons de sa découverte. L'épreuve ayant paru satisfaisante, Cartier ne dit mot et cingla la nuit même vers la France. Une triste déconvenue l'attendait, car on trouva que ce qu'il avait pris pour du diamant n'était que du mica et que l'or présumé était une simple pyrite de fer. Un dicton eut bientôt cours: « Faux comme un diamant du Canada. »

Roberval, — Roberval avait eu beaucoup de peine à organiser son corps expéditionnaire.

Pour trouver des ressources, il avait dû s'abaisser jusqu'aux procédés des pirates et piller des navires étrangers. Il partit enfin au printemps de 1542, onze mois après Cartier, emmenant 200 personnes à bord de trois vaisseaux. Le célèbre pilote Jean Alfonse[1] guidait l'expédition.

Après le départ furtif de Cartier, le lieutenant-général se dirigea quand même vers l'intérieur du continent. Il s'établit au poste laissé par son prédécesseur et le dénomma France-Roy; le fleuve reçut le nom de France-Prime. Les constructions déjà faites furent notablement améliorées. Mais l'hivernement fut désastreux: cinquante personnes périrent du scorbut. Au printemps, Roberval tenta sans succès une exploration au territoire du Saguenay. Ce fut tout ce qu'il put faire. François Ier, engagé dans de nouvelles guerres contre Charles-Quint, était incapable de lui envoyer du secours. Des vaisseaux furent dépêchés de France, très probablement sous la conduite de Cartier, pour rapatrier le vice-roi et ses gens (été 1543).

5.—Portée des voyages de Cartier. Cartier n'avait pas réussi à fonder un établissement français au Canada, mais ses voyages n'en avaient pas moins eu des résultats très appréciables.

Il avait d'abord assuré à la France un droit de possession incontestable sur les territoires découverts. Non seulement, en effet, il les avait *reconnus*, mais il y avait planté la croix aux armes de son roi, symbole officiel de la prise de possession

---

[1] Il voyagea dans toutes les parties du monde connu.

en pays chrétien; il avait de plus pénétré à l'intérieur de ces territoires et il y avait fait des séjours prolongés, confirmant ainsi la découverte par l'occupation durable.

En second lieu, Cartier avait démontré la possibilité d'habiter le Canada. Il avait triomphé de la rigueur des hivers, deux fois de suite, établissant avec certitude que le froid ne pouvait être un obstacle à la colonisation.

En troisième lieu, il avait ouvert des perspectives déjà très vastes sur les ressources renfermées dans notre pays: pêcheries, fourrures, richesses forestières et même culture du sol. Il avait en particulier révélé l'incomparable système de communications que forment le St-Laurent et ses affluents.

Enfin, par sa conduite bienveillante et prudente envers les sauvages, il avait suffisamment prouvé qu'on pouvait s'en faire des alliés et les amener à la civilisation et à l'Evangile.

Ainsi Cartier a préparé Champlain et ses successeurs. C'est à juste titre qu'on peut l'appeler non seulement le découvreur, mais aussi l'un des fondateurs de notre pays.

6.—Délaissement du Canada sous les successeurs de François Ier.

Cartier abandonna les entreprises maritimes après son troisième voyage. François Ier, qui l'avait soutenu, mourut bientôt (1547) et Henri II, son successeur, se trouva tout de suite engagé dans les guerres contre la maison d'Autriche. L'explorateur vécut modestement à St-Malo. De son vivant parut à Paris le récit de son second voyage (le récit des deux autres ne fut édité qu'après sa mort). Il mourut en 1557, à l'âge de 66 ans, victime d'une épidémie de peste qui ravageait la ville.[1]

Jusqu'à la fin des guerres de religion sous Henri IV (1598), il ne fut pas possible à la France de donner suite aux projets de François Ier.

Le contact avec les pays découverts était maintenu par les pêches de Terre-Neuve. Là, les marins bretons ou normands avaient souvent affaire aux Basques espagnols qui leur faisaient concurrence. Les navires de pêche devaient être armés. Un engagement entre Espagnols et Malouins, en 1555, fit plus de 70 victimes.

Il existait aussi un important commerce de fourrures avec les sauvages des côtes.

---

[1] Roberval fut mêlé aux guerres du royaume, après son expédition, et mourut assassiné en 1560.

7.—Essais de colonisation des protestants français au Brésil et en Floride (1555-1565).

Pendant que les rois laissaient le Canada à l'abandon, leurs adversaires politiques, les rebelles huguenots, se tournèrent vers l'Amérique pour y chercher un lieu de refuge. Leur chef Coligny organisa deux expéditions coloniales dans cette intention avec, chaque fois, des effectifs de plus de 600 hommes. (Noter que le plus fort contingent de Cartier n'atteignait pas 400 hommes).

La première expédition, sous les ordres de Villegagnon, chercha à se fixer *au Brésil*. Rongée par la discorde, elle rencontra en plus l'opposition des Portugais, maîtres du pays, qui l'attaquèrent et la détruisirent (1555).

La seconde, dirigée par Ribaud, tenta de s'établir *en Floride*, en invoquant les droits acquis à la France sur ce territoire par Verrazzano. Mais les Espagnols revendiquaient des droits semblables et venaient de fonder la colonie de Saint-Augustin. L'amiral Menendez, envoyé par Philippe II d'Espagne, détruisit le poste français et en massacra les occupants (1565).

8.—Explorations anglaises à Terre-Neuve et dans les mers arctiques.

Les Anglais, n'ayant pas encore de marine aussi puissante que celle des Espagnols ou des Français, n'envoyaient en Amérique que des expéditions isolées et de peu d'importance.

De 1576 à 1578, le navigateur Martin Frobisher voyagea à l'entrée des terres arctiques et découvrit le détroit d'Hudson. Il crut avoir trouvé le passage du nord-ouest vers les Indes.

En 1583, Humphrey Gilbert, s'autorisant des découvertes de Cabot, vint faire acte de propriété à Terre-Neuve pour le compte de l'Angleterre.

Entre 1585 et 1587, John Davis explora le détroit qui porte son nom.[1]

9.—Reprise de la colonisation française sous Henri IV. La Roche. Chauvin.

Quand il eut pacifié la France, Henri IV songea à lui rendre sa grandeur extérieure. Pour développer son commerce et sa marine, il voulut encourager les colonies. En 1578, un gentilhomme breton, le marquis de La Roche, avait obtenu d'Henri III le titre et les pouvoirs de vice-roi et lieutenant-général pour le Canada,

[1] En 1610, Hudson découvrit la baie qui porte son nom ; en 1616, Baffin franchit le 78° de latitude ; en 1631, Fox et James complétèrent l'exploration de la baie d'Hudson.

comme Roberval. Empêché jusque-là de partir, il obtint d'Henri IV en 1598 le renouvellement de ses pouvoirs. Il s'embarqua avec 50 déportés. Il les déposa au passage sur l'île de Sable, continuant lui-même en Acadie pour y trouver un endroit propre à la colonisation. Mais, au retour, les vents le chassèrent en France. Ce n'est que cinq ans plus tard qu'on put rapatrier les malheureux. Il n'en restait que onze, dans un état lamentable.

Pierre Chauvin hérita en 1599 des pouvoirs de La Roche. Il s'engageait à établir au Canada 500 colons. Il fonda un petit poste à Tadoussac, avec une quinzaine d'hommes. Mais il mourut bientôt. Il faudra attendre Champlain pour voir s'établir en Nouvelle-France une colonie viable.

LECTURES

H.-P. Biggar, *The voyages of Jacques Cartier* (Ottawa, 1924) contient les textes originaux en français.

Ch. de La Roncière, *Jacques Cartier* (Paris, 1931). Bibliographie à la fin du volume.

N.-E. Dionne, *Vie et voyages de Jacques Cartier* (Québec, 1934).

Abbé L. Groulx, *La découverte du Canada*, ch. IV, V, VI.

DEVOIRS

Raconter l'un des voyages de Cartier, en amplifiant les détails par l'imagination.

Discours de l'évêque de St-Malo au départ de Cartier pour son second voyage.

Apprécier l'œuvre de Cartier.

Débat: la découverte du Canada doit-elle être attribuée à Cabot (1497) ou à Corte Real (1500) plutôt qu'à Cartier?

RÉSUMÉ DU LIVRE I

Découvertes et premiers essais de colonisation (1524-1603)

Précurseurs de Cartier

- Les grandes découvertes sont amenées
  - Par la prise de Constantinople (1453).
  - Par la recherche des routes océaniques vers l'Orient.
- Les Portugais et les Espagnols sont les principaux explorateurs.
- Les Français
  - Retardés par leurs guerres sur le continent.
  - Verrazzano (1524) envoyé par François Ier.
- Les peuples colonisateurs se proposent un but politique et religieux.

Cartier et ses successeurs

- Cartier
  - 1er voyage (1534)
    - 2 vaisseaux, 60 hommes.
    - Exploration du golfe St-Laurent.
    - Prise de possession du pays à Gaspé.
  - 2e voyage (1535-1536)
    - 3 vaisseaux, 110 hommes.
    - Exploration du St-Laurent jusqu'à Hochelaga.
    - Hivernement.
  - 3e voyage (1541-1542)
    - Le but est la colonisation proprement dite.
    - 5 vaisseaux, 376 hommes.
    - Fondation de Charlesbourg-Royal.
    - *Roberval.* 3 vaisseaux, 200 h., retard et échec.
- Le Canada délaissé jusqu'à la fin du siècle.
- Tentatives de colonisation des protestants français au Brésil et en Floride (1555-1565).
- Explorations anglaises
  - Frobisher : Détroit d'Hudson.
  - Gilbert : Terre-Neuve.
  - Davis : Détroit de Davis.
- Reprise des expéditions françaises
  - La Roche en Acadie (1598).
  - Chauvin à Tadoussac (1599).

LIVRE II

GOUVERNEMENT DES COMPAGNIES DE COLONISATION[1] (1603 - 1663)

Chap. III. — Notions sur les compagnies. Nomenclature

Chap. IV. — De Monts et Champlain en Acadie (1603-1608). Epreuves de la colonie acadienne jusqu'en 1667

Chap. V. — Champlain en Nouvelle-France (1608-1635). Compagnie des Cent-Associés

Chap. VI. — Evangélisation de l'Acadie et de la Nouvelle-France jusqu'en 1663

Chap. VII. — Fondation de Ville-Marie (1642). Première guerre iroquoise (1641-1666)

Chap. VIII. — Successeurs de Champlain jusqu'en 1663. Etat du pays à la fin du régime des compagnies

Chapitre III

NOTIONS SUR LES COMPAGNIES — NOMENCLATURE

SOMMAIRE

1. — Henri IV, pour réaliser ses projets de colonisation, ***adopte le système*** en faveur à l'époque, celui ***des compagnies particulières,*** aidées par l'Etat. L'emploi de ce système se prolongera jusqu'au XVIIIe siècle.

2. — ***Les compagnies de colonisation*** étaient des sociétés d'actionnaires fondées en vue d'exploiter les richesses d'un territoire et s'obligeant à y établir des colons. Leur administration était autonome, mais soumise au contrôle de l'Etat.

3. — Elles jouissaient de ***privilèges économiques*** considérables, comme la propriété du sol, le monopole du commerce, l'exemption des douanes.

4. — Elles avaient d'importants ***privilèges politiques*** qui équivalaient à une délégation de la souveraineté royale. Le gouverneur, représentant du roi, était présenté par elles.

5. — Leurs ***principales charges*** étaient le peuplement de la colonie et l'entretien du clergé.

6. — Ce système, ***avantageux en lui-même,*** a donné ***peu de résultats*** au Canada, parce qu'il a été mal appliqué et que les circonstances lui ont été défavorables.

7. — ***Henri IV*** établit quelques compagnies. Sous ***Louis XIII,*** Richelieu en établit un bon nombre, entre autres celle des Cent-Associés, dont il était membre. Sous ***Louis XIV,*** les compagnies furent ***puissamment unifiées*** par Colbert. Law, sous ***Louis XV,*** les groupa toutes en une seule.

[1] Cfr *Appendice I, tableau I, p. 481,* Liste des administrateurs de 1524 à 1663.

1.—Adoption du système des compagnies en France. Avec l'approche du XVII^e siècle, s'ouvrit une ère nouvelle pour la France. La fin de l'hégémonie espagnole la délivrait de sa plus puissante rivale sur terre et sur mer[1]. L'avènement des Stuarts (catholiques) en Angleterre lui conciliait l'amitié anglaise. En même temps, à l'intérieur, l'unité du royaume devenait de jour en jour plus étroite, grâce à l'achèvement des guerres de religion.

Henri IV et ses successeurs comprirent qu'un élément de la grandeur de la France devait être son expansion au dehors par les colonies.[2] C'est pourquoi ils organisèrent le vaste empire colonial qui s'étendit peu à peu aux Indes, sur les côtes d'Afrique, en Amérique du Sud (Guyane), aux Antilles, au Canada.

Mais l'Etat n'entreprit pas par ses seuls moyens une tâche pour laquelle il manquait d'expérience et n'avait pas assez de ressources. Il fit appel aux intérêts particuliers. C'était d'ailleurs le système en cours à l'époque. La Hollande, devenue puissance maritime de premier ordre après la sécession d'avec l'Espagne, eut les plus florissantes de ces compagnies.[3] C'est par des compagnies organisées de cette façon, les fameuses compagnies de Plymouth et de Londres, que l'Angleterre colonisa la Nouvelle-Angleterre. Tous les autres pays marchands, Suède, Danemark, Espagne, Portugal, en eurent de semblables.

En France, malgré des échecs répétés, ces compagnies devaient se perpétuer jusqu'à l'époque de la Révolution. On verra cependant le gouvernement royal prendre directement à sa charge certaines colonies.

2.—Nature des compagnies privilégiées. Leur administration. Les compagnies privilégiées n'étaient autre chose que des sociétés par actions, qui joignaient à un but commercial celui de fonder des établissements coloniaux au nom de la métropole.

---

[1] Les Pays-Bas s'étaient révoltés et séparés de l'Espagne en 1581; la puissance navale de l'Espagne s'était écroulée avec la destruction de l'Armada en 1588.

[2] Le ministre d'Henri IV, Sully, était cependant opposé à la colonisation du Canada.

[3] Celle des Indes, fondée en 1602, donnait des dividendes de 72%.

Des particuliers s'unissaient pour fournir le capital d'entreprise. C'étaient généralement des armateurs, des marchands et des financiers. En France, la noblesse et le clergé, qui jusque-là n'avaient pu se livrer au commerce sans *déroger*, reçurent l'autorisation de participer à ces entreprises. Les étrangers furent admis et même invités à y souscrire. Les fonctionnaires du trésor figuraient souvent parmi les principaux actionnaires. Enfin, l'Etat lui-même contribuait, et parfois très largement.[1]

La compagnie était administrée par un bureau de directeurs, résidant dans la métropole. Elle avait ses agents dans la colonie, et l'un d'eux siégeait au Conseil colonial.

Quoique autonome, l'administration de la compagnie restait sous le contrôle d'un commissaire royal. Le gouverneur de la colonie représentait aussi le roi et défendait les intérêts de l'Etat.

Une charte d'institution réglementait l'organisation et le fonctionnement de la société.

3.—Privilèges économiques des compagnies. Les conditions difficiles dans lesquelles travaillaient les compagnies ne leur auraient pas permis de subsister, si l'Etat n'avait protégé leurs intérêts économiques. C'est pourquoi elles furent pourvues de nombreux privilèges. Elles obtinrent d'abord la propriété du sol dans la colonie. La compagnie en était maîtresse absolue et pouvait en disposer à son gré, trouvant dans la concession qu'elle en faisait une importante source de revenus.

Elle avait en outre, d'ordinaire, le monopole du commerce. Elle seule, à l'exclusion de tout concurrent, pouvait acheter, transporter et revendre les produits de la colonie dans la métropole, et inversement. Et ce privilège capital, l'Etat se chargeait encore de le préserver en faisant la police des mers au profit de la compagnie.

Enfin, la compagnie coloniale pouvait faire entrer ses marchandises en franchise, tant dans la métropole que dans la colonie.

---

[1] La Cie des Indes Orientales de 1664 reçut 4 millions de livres ; la compagnie de Law aurait reçu 367 millions.

4.—Privilèges et attributions politiques des compagnies. Les compagnies de colonisation exerçaient les prérogatives de la souveraineté dans le territoire qui leur était attribué. C'était une véritable délégation des pouvoirs royaux, conforme d'ailleurs aux usages de la féodalité. Le roi ne se réservait d'ordinaire que le domaine *éminent,* c'est-à-dire la propriété suprême du territoire et le droit de révocation de la compagnie.

En sa qualité de suzeraine, celle-ci possédait des droits *fiscaux* (par exemple, établissement de certaines taxes), des droits *seigneuriaux* (par exemple, administration de la justice) et des droits proprement *politiques* (entretien des troupes, guerre, paix).

Le gouverneur, chef suprême de la colonie, était bien le représentant du roi, mais aussi celui de la compagnie. Il était nommé par le roi, mais sur *présentation* de la société. Les organes administratifs et judiciaires étaient les *conseils.*

5.—Charges et obligations des compagnies. Les compagnies, étant créées non pour elles-mêmes d'abord, mais avant tout pour l'Etat, avaient des charges en conformité avec cette destination.

Leur charge essentielle était de *peupler* la colonie. Elles devaient y attirer des colons, les y transporter, les fixer au sol et assurer leur subsistance en attendant qu'ils pussent vivre par eux-mêmes. Elles s'engageaient à en transporter un nombre déterminé chaque année ou durant une certaine période de temps.

Les compagnies devaient encore *entretenir le clergé.* Les prêtres préposés au service des colons et, à plus forte raison, les missionnaires, ne pouvaient trouver sur place aucune source de revenus. C'est pourquoi la compagnie souveraine s'engageait, au nom du roi, à subvenir aux frais du culte et au soutien des ministres.

D'autres obligations résultaient pour les compagnies de leurs attributions administratives: frais pour l'entretien des troupes, pour la construction des places fortes, pour l'administration de la justice, etc.

6.—Appréciation du système. Les compagnies privilégiées, sauf les premières, ont eu peu de succès dans les colonies françaises. Au Canada en particulier, aucune n'a procuré de réels bénéfices à ses actionnaires; aucune non plus n'a rempli toutes ses obligations

envers l'Etat. Plusieurs ont fait faillite et appauvri ainsi l'Etat et les particuliers.

Mais ces insuccès semblent dus moins aux défauts du système qu'à sa mauvaise application et aux circonstances qui en ont empêché le fonctionnement normal.

Le système *a été mal appliqué*, en ce sens que parfois le pouvoir royal n'a pas suffisamment contrôlé les agissements de la compagnie. Celle-ci recherchait alors exclusivement ses profits personnels et négligeait ses obligations. D'autres fois le pouvoir royal s'ingérait indûment dans les affaires de la société et gênait son administration en lui enlevant la liberté nécessaire.

Quant aux *circonstances qui ont entravé le fonctionnement* du système, ce sont surtout les guerres. Plus d'une fois, la métropole étant en guerre, les envois de la compagnie furent saisis sur mer par les vaisseaux de la puissance rivale: ce fut la cause de pertes souvent ruineuses. Dans la colonie même, l'hostilité des indigènes rendait quelquefois impossible toute exploitation fructueuse des ressources locales ou empêchait l'établissement des colons.

Le système était bon en ce qu'il permettait de combiner les activités de l'Etat avec l'initiative des particuliers. D'ailleurs, le fait que de grands ministres, comme Richelieu et Colbert, l'ont maintenu durant toute leur administration parle encore en sa faveur.

7.—Nomenclature des principales compagnies. Les premières compagnies françaises de colonisation furent établies par Henri IV. Il en fonda pour l'Afrique du Nord, pour les Indes orientales, pour le Canada et l'Acadie (Compagnie de Monts, 1605-1609).

Sous Louis XIII, Richelieu développa largement le système. Il créa des compagnies plus ou moins puissantes pour toutes les colonies françaises, mais surtout la Compagnie des Cent-Associés pour le Canada (1627), dont il réglementa minutieusement l'organisation et dont il fut membre contributaire.

Louis XIV et Colbert donnèrent encore plus d'ampleur à l'institution. Le ministre unifia puissamment toutes les compagnies existantes, en les réduisant à deux, l'une pour les Indes occidentales (Canada, Antilles, etc.), l'autre pour les Indes orientales (Afrique, Madagascar, Inde).

Sous Louis XV, la concentration fut encore plus absolue. La fameuse compagnie de Law (1719-1734) couvrait tout le domaine colonial de la France, Orient et Occident.[1]

LECTURES

Liste d'ouvrages dans A. GIRAULT, *Principes de colonisation et de législation coloniale* (Paris, Recueil Sirey, 1921, p. 2).

Un ouvrage court et complet est celui de CHAILLEY-BERT, *Les Compagnies de colonisation sous l'Ancien Régime* (Paris, Colin, 1898).

Autres renseignements dans P. LEROY-BEAULIEU, *Colonisation chez les peuples modernes;* A. LEFRANC, *Les privilèges des compagnies de colonisation dans l'ancien régime.*

DEVOIRS

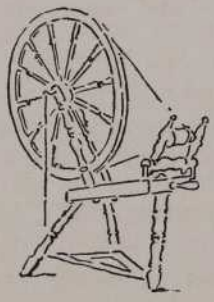
Faire le procès des compagnies en formulant une accusation et une défense devant un tribunal (Diviser la classe en deux groupes).

Après avoir étudié les événements jusqu'en 1663, on pourra dresser le bilan de la compagnie des Cent-Associés: efforts accomplis, déficiences, causes d'insuccès.

---

[1] Une liste assez complète existe dans CHAILLEY-BERT, *Les Compagnies de colonisation sous l'Ancien Régime*, p. 21.

Les Anglais, de leur côté, avaient fondé, en 1670, la Compagnie de la Baie d'Hudson pour l'exploitation du Nord canadien.



Vieux rouet

Chapitre IV

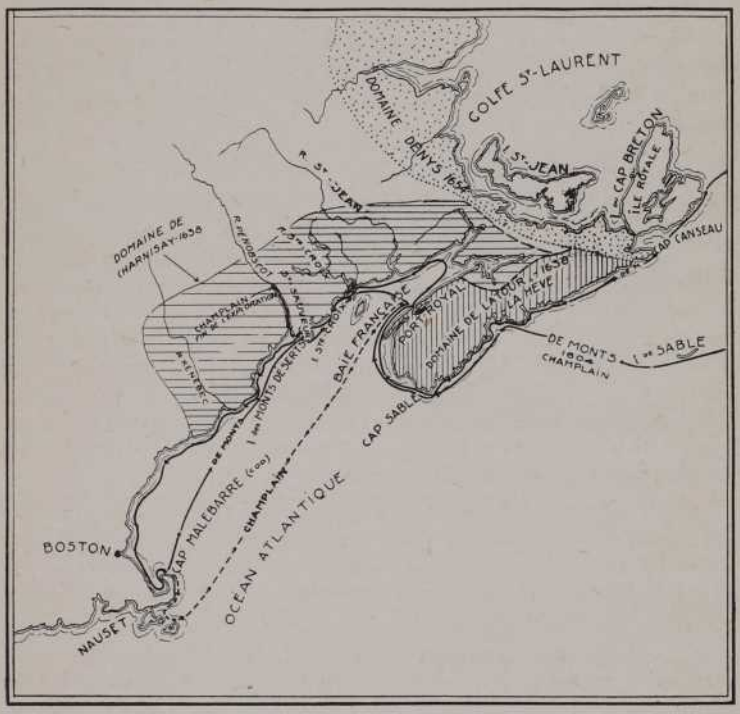
DE MONTS ET CHAMPLAIN EN ACADIE ÉPREUVES DE LA COLONIE ACADIENNE JUSQU'EN 1667.

SOMMAIRE

1. — Chauvin étant mort, ses pouvoirs passèrent à Aymar de Chaste, puis au sieur de Monts. Celui-ci préféra s'établir en Acadie, ***forma une compagnie*** et s'adjoignit Samuel de Champlain.
2. — ***De Monts et Champlain explorèrent*** les rivages de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre et fondèrent un premier établissement à ***Ste-Croix.*** Ils le transportèrent ensuite à ***Port-Royal.*** Mais le privilège commercial de M. de Monts ayant été révoqué, la colonie dut rentrer en France (1607). Champlain se tourna alors du côté de la Nouvelle-France.
3. — En 1610, d'anciens compagnons du sieur de Monts, les ***Poutrincourt,*** revinrent ***à Port-Royal*** avec des colons et des missionnaires. Ceux-ci allèrent se fixer à l'île des Monts-Déserts où ils fondèrent le poste de Saint-Sauveur.
4. — En 1613, les ***colons anglais*** de la Virginie ***vinrent détruire*** la nouvelle colonie acadienne. Quelques années plus tard (1621), l'Ecossais William ***Alexander se fit concéder*** par Jacques Ier tout le territoire acadien et y établit des colons.
5. — En 1627, la ***Compagnie des Cent-Associés*** recevait aussi de Richelieu la ***concession de l'Acadie.*** Elle s'en faisait reconnaître la propriété par l'Angleterre au traité de St-Germain (1632).
6. — Le commandeur de ***Razilly*** devint alors gouverneur et délaissa Port-Royal pour s'établir ***à La Hève,*** sur l'océan. Ses remarquables projets de colonisation furent interrompus par sa mort prématurée (1635).
7. — Un de ses compagnons, ***Charles d'Aulnay,*** lui succéda et ramena l'établissement ***à Port-Royal.*** Il fit progresser la colonisation, mais ses ***démêlés avec Charles de La Tour,*** lieutenant au Cap Sable, furent désastreux pour la colonie.
8. — En 1654, ***l'Angleterre*** mit de nouveau la main sur l'Acadie, qu'elle concéda à Temple, Crowne et La Tour. Emmanuel ***le Borgne*** était lieutenant nominal pour la France. Nicolas ***Denys*** détenait en même temps une lieutenance en Acadie orientale.
9. — La France se fit ***restituer*** l'Acadie au ***traité de Bréda*** (1667).

1.—Formation de la compagnie d'Acadie. Pierre Chauvin, lieutenant-général pour Henri IV en 1600, n'avait pas réussi à fonder un poste stable à Tadoussac. Il était mort dès 1602. Ses pouvoirs et privilèges passèrent à un vice-amiral de Normandie, Aymar de Chaste, qui organisa une compagnie de

marchands pour la Nouvelle-France (1603). Le nouveau lieutenant général se rendit à Tadoussac, accompagné de Dupont-Gravé, principal promoteur de l'entreprise, et d'un navigateur déjà avantageusement connu, Samuel de Champlain.[1] Soixante-dix ans après Cartier, Dupont-Gravé et Champlain reprenaient son parcours sur le St-Laurent, qu'ils remontaient jusqu'au Sault St-Louis. Mais de Chaste mourut vers le même temps et l'expédition n'eut pas de suite.



Exploration et colonisation de l'Acadie jusqu'en 1667

Sur l'initiative de Champlain, qui fit rapport à Henri IV, la commission de Chaste fut transmise à Pierre de Monts, gouverneur de Pons et ami du roi. De Monts avait auparavant accompagné Pierre Chauvin à Tadoussac. Jugeant le climat de l'Acadie plus propice à l'établissement d'une colonie, il décida d'aller s'y fixer plutôt qu'en Nouvelle-France. Il se fit

---

[1] Né à Brouage, en 1567 ou 1570. De 1599 à 1601, il avait voyagé aux Antilles.

concéder le territoire compris *entre le 40e et le 46e degré* de latitude nord, c'est-à-dire depuis le site actuel de Philadelphie jusqu'à mi-hauteur du Cap-Breton (Voir carte, p. 47). Quoique calviniste, de Monts était chargé d'implanter la religion catholique.

Le lieutenant-général fortifia la compagnie formée par son prédécesseur et lui obtint un privilège de commerce pour dix ans. Il s'engageait à transporter en Acadie au moins 60 colons par an. La compagnie s'appela compagnie d'Acadie.

Dupont-Gravé et Champlain étaient encore associés à l'expédition. Celle-ci comprenait en plus le baron de Poutrincourt, l'abbé Nicolas Aubry, un ministre calviniste et 120 hommes de métier.

2.—Explorations. Fondation de Sainte-Croix et de Port-Royal. Retour en France (1607).

Le départ pour l'Acadie eut lieu en 1604. Au début de mai, on toucha terre à La Hève, au sud de la presqu'île acadienne. En vue de trouver un site favorable, on pénétra à l'intérieur de la baie *Française* (Fundy) dont on longea le pourtour. Ainsi furent découvertes les rivières Saint-Jean et Sainte-Croix. C'est dans une île, à l'embouchure de cette dernière, que de Monts résolut de s'établir, au moins pour un temps. Il y construisit une *habitation* fortifiée.

Pendant ce temps, Champlain poursuivait l'exploration des côtes; il reconnut la rivière Pentagouet (Penobscot), qu'il remonta jusqu'à 25 lieues.

Le premier hivernement fut très dur. Trente-cinq hommes périrent du scorbut.

Le printemps suivant (1605), on explora de nouveau le littoral, à la recherche d'un meilleur site. De Monts et Champlain atteignirent ainsi jusqu'au havre de Nauset (Mass.).

Revenus à la baie Française, ils visitèrent de nouveau un bassin bien protégé qu'ils avaient reconnu, l'automne précédent, sur la rive méridionale de la baie, et décidèrent de s'y fixer définitivement. L'établissement reçut le nom de Port-Royal. Une nouvelle *habitation* fut construite en cet endroit, comprenant résidences, magasins, forges, etc. (automne 1605). L'hiver fit moins de victimes que l'année précédente.

Au printemps de 1606, le roi envoya un important renfort en hommes et des provisions abondantes. Le baron de Poutrincourt amena l'apothicaire Louis Hébert et l'avocat Marc Les-

carbot, poète et historien,[1] et s'établit sur un fief qu'il avait obtenu près de la baie de Port-Royal. Pour la troisième fois, Champlain partit en exploration. Il refit simplement son parcours précédent, mais en s'arrêtant quinze jours à Nauset, où il érigea une croix.

Le troisième hiver se passa presque sans maladie. Au printemps (1607), on ensemença les environs de l'habitation et l'on perfectionna l'installation des métiers. Malheureusement, les marchands de quelques villes maritimes de France, évincés par la compagnie d'Acadie, avaient réussi à obtenir la révocation de son privilège. La colonie ne pouvant plus subsister sans cette source de revenus, il fallut repasser en France (juillet 1607).

3.—Poutrincourt et son fils reprennent l'établissement acadien (1610). La marquise de Guercheville. Pendant que de Monts et Champlain se tournaient vers le Canada (Voir chap. suivant), Poutrincourt crut pouvoir exploiter son domaine acadien sans privilège commercial. Il obtint d'Henri IV les pouvoirs de lieutenant-général avec l'obligation d'établir des missionnaires. A son arrivée à Port-Royal (1610), malgré un abandon de trois ans, il trouva l'établissement bien conservé, grâce aux soins du vieux chef souriquois Membertou.[2]

En 1611, l'Acadie trouvait une puissante protectrice dans la personne d'Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, qui avait des intérêts considérables dans la compagnie de Poutrincourt. La marquise se préoccupait surtout de l'établissement des missionnaires (Voir chap. VI, § 3).

4.—Ruine de l'Acadie française par Argall (1613). Colonisation anglaise par Alexander (1621-1632). L'Acadie avait commencé à reprendre vie, quand une agression imprévue des colons de la Virginie anéantit tous ses progrès. En 1607, le premier établissement anglais avait été fondé à Jamestown. Or, Jacques Ier avait concédé aux nouveaux colons le territoire compris entre le 34e et le 45e degré de latitude. Mais le territoire français commençait lui-même au 40e degré pour remonter jusqu'au 46e. Les territoires se recou-

---

[1] Auteur d'une *Histoire de la Nouvelle-France* (1609).

[2] Membertou prétendait avoir eu connaissance des voyages de Cartier. Il fut baptisé, en 1610 même, avec vingt membres de sa famille, prémices de la chrétienté américaine.

vraient donc sur cinq degrés. Le roi de France et le roi d'Angleterre invoquaient respectivement les droits de leurs découvreurs. L'un des chefs de la colonie virginienne, le jeune Samuel Argall, plus tard gouverneur, étant venu faire la pêche avec ses navires à la hauteur de Saint-Sauveur, y aperçut le poste missionnaire récemment établi par les Jésuites. Il l'attaqua et le poste, privé de défense, dut se rendre. Peu après, le gouverneur de Jamestown décida la destruction de Port-Royal même. Argall exécuta l'ordre, en l'absence des habitants, occupés sur leurs terres (octobre 1613). Poutrincourt dut rentrer en France. Son fils, Charles de Biencourt, essaya en vain, dans les années qui suivirent, de relever la colonie.

Les Anglais, de leur côté, voulurent mettre à profit leur avantage. En 1625, William Alexander, noble écossais, doté par Jacques Ier de toute la péninsule acadienne, du Nouveau-Brunswick actuel et même de la péninsule de Gaspé, divisa ce territoire en *baronnies*, qu'il offrit à ses compatriotes. Il réussit à en établir quelques-uns.



Ruine de l'Acadie française (1613)

5.—Les Cent-Associés concessionnaires de l'Acadie (1627). Le traité de Saint-Germain (1632). Malgré les empiètements de l'Angleterre, la France continuait de se considérer comme maîtresse de l'Acadie. Aussi, quand Richelieu fonda en 1627 la compagnie des Cent-Associés (Voir chap. V, § 7), il lui attribua ce territoire, aussi bien que le Canada. Dès 1629, le capitaine Daniel reprit le Cap-Breton. D'autres préparatifs furent faits pour reconquérir la péninsule. En 1632, Richelieu profita des négociations qui aboutirent au traité de Saint-Germain-en-Laye pour se faire rendre l'Acadie en même temps que la Nouvelle-France.

6.—Razilly, gouverneur (1632-1635), s'établit à La Hève. Un homme de mérite fut mis à la tête de la colonie recouvrée. Ce fut le commandeur Isaac de Razilly, de l'Ordre de Malte.[1] Au

[1] Il avait déjà préparé pour Richelieu, en 1626, un remarquable mémoire sur la colonisation; en 1632, Richelieu lui avait offert le Canada, mais il avait refusé, déclarant Champlain plus compétent.

nom des Cent-Associés, Razilly distribua des terres. Délaissant Port-Royal comme capitale, il s'établit lui-même à La Hève, sur l'océan; l'endroit, croyait-il, était plus propre à commander un établissement important. Mais il mourut prématurément (1635, un mois avant Champlain); l'exécution de ses vastes projets était à peine ébauchée.

7.—Charles d'Aulnay (1635-1650). Retour à Port-Royal. Démêlés avec La Tour. A Razilly succéda son principal lieutenant, Charles d'Aulnay-Charnisay. Comme il avait jugé par expérience que le poste de La Hève était moins favorable à la colonisation que celui de Port-Royal, il revint à ce dernier et y rétablit la capitale. Il donna une vive impulsion au peuplement, au défrichement et à la culture.

Par malheur, naquirent à cette époque des divisions intestines qui furent des plus dommageables à la colonie.

Charles de La Tour, ancien compagnon des Poutrincourt, s'était fait concéder par les Cent-Associés d'importants domaines au Cap Sable (Voir carte, p. 44) et sur le fleuve St-Jean, avec une lieutenance générale qui le faisait indépendant du gouverneur. De longs démêlés s'engagèrent entre le lieutenant de Port-Royal et celui du Cap Sable. Ces difficultés ne se réglèrent que lorsque les tribunaux de France eurent condamné La Tour, et que d'Aulnay l'eut assiégé et pris dans son fort de Saint-Jean (1645). D'Aulnay mourut noyé en 1650. L'Acadie pouvait compter alors 400 habitants.

8.—Seconde conquête anglaise de l'Acadie (1654). Pendant que la succession d'Aulnay suscitait de nouvelles difficultés, Cromwell, « protecteur » depuis 1649, organisait une nouvelle agression anglaise contre la Nouvelle-Amsterdam. Quand l'expédition fut prête à partir de Boston (1654), la paix venait d'être signée avec la Hollande; la flotte, commandée par Robert Sedgewick se décida à attaquer les postes français de l'Acadie. Sedgewick prit successivement Pentagouet, Saint-Jean, La Hève et Port-Royal. Cromwell concéda ensuite le territoire acadien à Thomas Temple (qui devint gouverneur), à Crowne et à La Tour.

Par ailleurs, la France, qui réservait toujours ses droits sur l'Acadie, accorda, en 1657, la lieutenance d'Aulnay à l'un de ses créanciers, Emmanuel Le Borgne, marchand de La Rochelle.

En même temps, une autre lieutenance était accordée, pour le Cap-Breton et l'île Saint-Jean, à un ancien compagnon de Razilly, Nicolas Denys[1] (Carte, p. 44).

9.—Nouveau retour de l'Acadie à la France (1667). La volonté bien arrêtée de Louis XIV de favoriser la colonisation ne permettait pas qu'on laissât à l'Angleterre une colonie aussi importante que l'Acadie. Au traité de Bréda en 1667, le roi se fit remettre tout le territoire occupé par les Anglais. Temple essaya en vain de préserver ses intérêts personnels.

LECTURES

CHAMPLAIN, *Oeuvres*, liv. I.

F.-X. GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I, liv. I, ch. I et liv. III, ch. II.

ABBÉ J.-B.-A. FERLAND, *Histoire du Canada*, t. I, liv. I, ch. IV.

LAUVRIÈRE, *Le peuple acadien au XVII^e siècle* (Paris, 1926).

DEVOIRS

Montrer comment l'Acadie doit à la valeur et à la ténacité de ses premiers gouverneurs d'être restée longtemps française et d'avoir pu garder par la suite son caractère français.

Cartographie des explorations acadiennes de Champlain.

[1] Auteur de deux ouvrages sur le Canada primitif.



Tête de chef sauvage



L'arrivée de Champlain à Québec en 1608

Tableau de G.-A. Reid (*Archives du Canada, Ottawa*)

Chapitre V

CHAMPLAIN EN NOUVELLE-FRANCE (1608-1635)
LA COMPAGNIE DES CENT-ASSOCIÉS

SOMMAIRE

1. — Après la révocation de leur privilège pour l'Acadie (1607), ***Champlain*** et ***de Monts*** décidèrent de s'établir ***en « Nouvelle-France. »*** Champlain fixa l'installation à ***Québec,*** sur le Saint-Laurent. Dupont-Gravé s'installa en même temps à ***Tadoussac*** pour la traite des fourrures (1608).

2. — Champlain forma aussitôt des ***alliances avec les Hurons*** et partit en ***guerre contre*** leurs ennemis, ***les Iroquois,*** qu'il battit au sud du lac Champlain. C'était en même temps un important voyage d'exploration (1609). L'année suivante, Champlain battit une seconde fois les Iroquois, à l'embouchure du Richelieu.

3. — Pour assurer à son œuvre la protection des grands, ***Champlain fit instituer,*** en 1612, par Marie de Médicis, la ***vice-royauté*** de la Nouvelle-France. Le comte de Soissons, puis le prince de Condé, en furent les premiers titulaires. La ***compagnie*** privilégiée, dite ***des Marchands,*** ou de Rouen, fut organisée en 1613, en vue d'assurer des fonds pour la colonisation.

4. — Champlain attira dans la colonie des ***missionnaires.*** Ce furent d'abord les Franciscains ***Récollets*** (1615), puis les ***Jésuites*** (1625).

5. — Il poursuivit encore l'***exploration*** du pays. En 1613, il remonta l'***Outaouais*** jusqu'à l'île aux Allumettes. En 1615, par la même rivière, il atteignit le ***pays des Hurons*** et redescendit par les lacs ***jusqu'au pays des Iroquois*** (sud du lac Ontario). Ceux-ci repoussèrent le siège qu'il fit d'une de leurs bourgades.

6. — Une nouvelle compagnie privilégiée fut formée en 1620, sous le patronage du troisième vice-roi, le duc de Montmorency. Elle engloba la précédente. Ce fut la ***compagnie de Caen*** ou de Montmorency. La colonie réalisa quelques progrès dans les années qui suivirent, mais le commerce nuisait à la colonisation. Henri de Lévy, duc de Ventadour, devint vice-roi en 1625.

7. — Richelieu, une fois ministre, organisa sans retard une grande compagnie pour la Nouvelle-France, la célèbre ***compagnie des Cent-Associés.*** Les huguenots en étaient exclus.

8. — Les Cent-Associés commençaient à peine leurs activités que des Franco-Ecossais au service de l'Angleterre, ***les Kirke, s'emparèrent de Québec,*** qu'ils possédèrent trois ans (1629-1632).

SOMMAIRE (*Suite*)

9. — ***Le traité de St-Germain rendit le Canada*** à la France. Champlain en reprit possession et lui donna un nouvel essor de prospérité. Il fit fonder les ***Trois-Rivières en 1634.*** Les ***seigneurs-colons,*** comme Giffard, assuraient la permanence de l'établissement français par l'attachement au sol.

10. — ***Champlain mourut en 1635,*** laissant une grande œuvre de colonisation et la mémoire d'un homme accompli en tous points. Il mérite d'être appelé le ***Père de la Nouvelle-France.***

1.—De Monts et Champlain délaissent l'Acadie pour la Nouvelle-France. Etablissement à Québec (1608).

En 1607, de Monts s'était vu enlever le privilège commercial qu'on lui avait accordé en 1604 pour dix ans. (Voir chap. IV, § 2). Mais Champlain ne voulait pas cesser de croire à la possibilité d'une œuvre coloniale en Amérique. En 1608, il obtint de Henri IV le renouvellement du privilège pour un an et persuada à de Monts de s'établir, non plus en Acadie, mais en « Nouvelle-France », c'est-à-dire sur le St-Laurent. Aux yeux de Champlain, un établissement dans l'intérieur même du pays, au centre d'un excellent système de communications, pouvait assurer un développement beaucoup plus rapide qu'un poste à proximité de la mer.



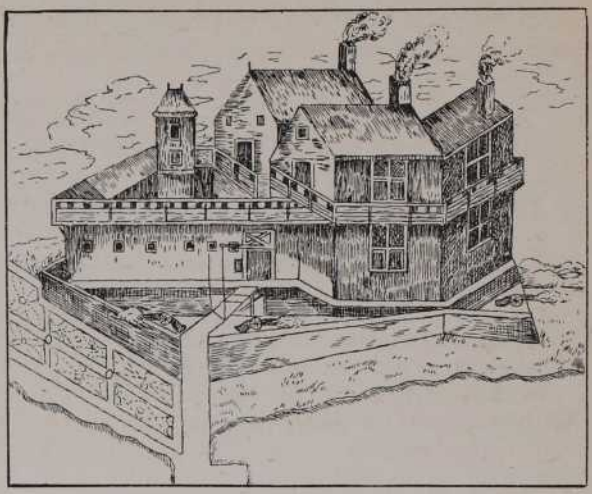
Samuel de Champlain
(1567-1635)

De Monts se laissa convaincre et fournit les fonds de l'entreprise, en s'adjoignant quelques associés; il ne se rendit pas lui-même au Canada. Nommé lieutenant-général pour la Nouvelle-France, il délégua ses pouvoirs à Champlain.

Deux petits navires furent affrétés, le *Lévrier* placé sous les ordres de Dupont-Gravé, et le *Don-de-Dieu* confié à Champlain. Il n'y avait à bord que le personnel strictement nécessaire à la première fondation, soit une trentaine de personnes.

On aborda à Tadoussac au mois de juin 1608. Les vaisseaux y furent laissés, sous la garde de Dupont-Gravé, pendant que Champlain se mettait en route vers Québec avec des barques. C'est à cet

endroit *plus resserré*[1] du fleuve que le fondateur avait résolu d'établir sa colonie. Le promontoire offrait une excellente défense naturelle et l'étroitesse du fleuve permettait de contrôler de la rive le passage de tous les navires. Le havre était également de tout premier ordre. On toucha terre au pied du majestueux promontoire, le 3 juillet. Champlain inspecta avec soin les environs et résolut de construire ses logements au bas de la falaise, sur la pointe étroite qui s'avance dans le fleuve.



Habitation fortifiée de Champlain

Les artisans défrichèrent l'espace voulu, creusèrent les caves et, peu à peu, élevèrent les constructions. Celles-ci comprenaient trois corps de logis conjoints à deux étages, chacun mesurant environ vingt pieds de long sur quinze de large; l'un servait aux vivres, un autre aux ouvriers; le principal était habité par Champlain et quelques hommes. Une galerie de dix pieds régnait autour. On creusa un fossé large de quinze pieds, en dehors duquel quelques pointes d'éperon reçurent des canons. En avant et en arrière de l'habitation, le peu d'espace libre qui restait servait à des potagers.

Peu de jours après, des mécontents complotèrent contre la vie de Champlain. Le complot fut découvert et le chef, un serrurier du nom de Duval, fut pendu.

Durant tout ce temps, Dupont-Gravé n'était pas venu à Québec, mais il avait continué la traite à Tadoussac, au profit de l'expédition.

---

[1] D'où le nom algonquin de Kébec, écrit aussi Kebbec, Kepak.

Le premier hiver à Québec fut extrêmement rude. Sur vingt-cinq personnes, dix-sept périrent du scorbut ou de la dysenterie.

2.—Alliances indigènes. Guerre avec les Iroquois. Lors de son voyage de 1603 (Voir chap. IV, § 1), Champlain avait virtuellement contracté des alliances avec les Etchemins, les Montagnais et les Algonquins réunis à Tadoussac. Ces tribus et leurs alliés les Hurons vinrent bientôt solliciter le renouvellement du premier pacte. Champlain y consentit d'autant plus volontiers qu'il avait affaire à une puissante union de tribus et que ces sauvages étaient depuis longtemps les fournisseurs du commerce français. En outre, c'était au milieu d'eux qu'il allait vivre, tandis que leurs ennemis, les Iroquois, habitaient à l'autre bout du pays. Par ailleurs, la neutralité était impossible entre les tribus rivales.[1]

En juillet 1609, Champlain et ses alliés partirent pour une expédition de guerre et de découvertes. Les sauvages pouvaient être une centaine; les Français étaient au nombre de douze.

On se rendit à la rivière des Iroquois (Richelieu) dont on remonta le cours jusqu'au lac Champlain (Voir carte, p. 57). C'était la première fois que des Européens se trouvaient devant cette magnifique étendue d'eau de près de cent milles de long. Les îles du lac étaient habitées par de beaux animaux sauvages: cerfs, chevreuils, ours. Les canots ne voyagèrent que de nuit pour ne pas éveiller l'attention des ennemis. Un soir, au clair de la lune, on aperçut les guerriers iroquois filant en canot à la pointe d'un cap (Crown Point). Les cris de guerre retentirent des deux côtés et l'on se prépara au combat pour le lendemain.

Dès le petit jour, les armées se firent face: environ deux cents Iroquois d'un côté; de l'autre, quelque soixante alliés sauvages, Champlain et deux autres Français (le reste de l'expédition avait déserté ou était demeuré au Richelieu). Champlain ménagea habilement la surprise des armes à feu. Avec ses deux compagnons, il se dissimula dans les rangs des Indiens. Quand les ennemis furent à portée convenable, les rangs alliés s'ouvrirent et Champlain apparut. Il y eut un

---

[1] On peut aussi donner comme motifs à cette politique de Champlain les avantages qui pouvaient en résulter pour les missions et l'exploration.

moment de stupéfaction chez les Iroquois. Ils se préparaient pourtant à lancer leurs flèches, quand Champlain tira le premier. Il eut bientôt fait de tuer deux ou trois des principaux chefs. Les deux autres Français tirèrent à leur tour. Epouvantés, les terribles guerriers des Cinq-Nations lâchèrent pied, ayant à peine décoché quelques traits. Champlain fit douze prisonniers; parmi ses compagnons, une quinzaine avaient été blessés légèrement. On revint à Québec sans tarder.

L'année suivante (1610), Champlain cimenta l'amitié contractée avec ses alliés en livrant un second combat au milieu d'eux. L'engagement eut lieu cette fois à l'embouchure du Richelieu. Une centaine d'Iroquois furent mis en déroute après avoir combattu avec acharnement.

3.—Etablissement de la vice-royauté. Compagnie des Marchands. Le privilège d'un an accordé à de Monts en 1608 n'avait pas été renouvelé. Champlain se rendait compte que la colonie ne pouvait vivre sans les profits de la traite. Il résolut d'intéresser à son entreprise les grands de France et d'obtenir ainsi par leur intermédiaire les faveurs dont il avait besoin. Il se fit recommander à un prince de la famille de Condé, Charles, comte de Soissons. Celui-ci l'accueillit favorablement et lui promit sa protection. Peu de temps après, sur la requête de Champlain, la Régente[1] nommait Soissons vice-roi et lieutenant-général de la Nouvelle-France; Champlain était établi lieutenant particulier du prince. Soissons mourut cependant presque aussitôt et fut remplacé par un autre Condé, son neveu, père du grand Condé.

Ces puissantes protections permirent au fondateur d'organiser la compagnie privilégiée indispensable au pays. Des marchands de Rouen et de Saint-Malo en furent les bailleurs de fonds. De Monts, toujours attaché au Canada, figurait encore parmi les principaux actionnaires. Le vice-roi obtint le monopole de la traite pour onze ans. En retour, la compagnie s'engageait à établir six familles par an. Cette société fut appelée *compagnie des Marchands* ou *de Rouen* (1613).

4.—Les missionnaires dans la colonie (1615-1625). Depuis longtemps, Champlain désirait donner des missionnaires au Canada. Sa foi et ses sentiments d'humanité pour les sauvages lui faisaient désirer d'amener promptement ces peuplades à la

[1] Marie de Médicis.

vraie religion. Aussitôt après avoir formé la compagnie des Marchands, il se mit à la recherche d'une congrégation qui pourrait répondre à ses désirs. Un ami pieux l'adressa aux Récollets, qui accueillirent avec empressement sa proposition. Avec l'agrément du prince de Condé et l'encouragement des prélats français réunis à Paris pour les Etats Généraux, trois missionnaires furent désignés pour le Canada: ce furent les PP. Denis Jamay, Jean Dolbeau et Joseph Le Caron. Les premiers apôtres de la Nouvelle-France arrivèrent à Québec le 2 juin 1625 (Récit de leurs travaux au chapitre suivant).

Dix ans plus tard, les Récollets devaient appeler à leur aide les Jésuites (1625). Les premiers religieux de cet Ordre à venir au Canada furent les PP. Charles Lalemant, recteur du célèbre collège de Clermont à Paris, Ennemond Massé, ancien missionnaire en Acadie, et Jean de Brébeuf, récemment ordonné prêtre (Voir chap. suivant).

5.—Explorations de Champlain sur l'Outaouais et les Grands Lacs. Nouvel engagement avec les Iroquois (1615.)

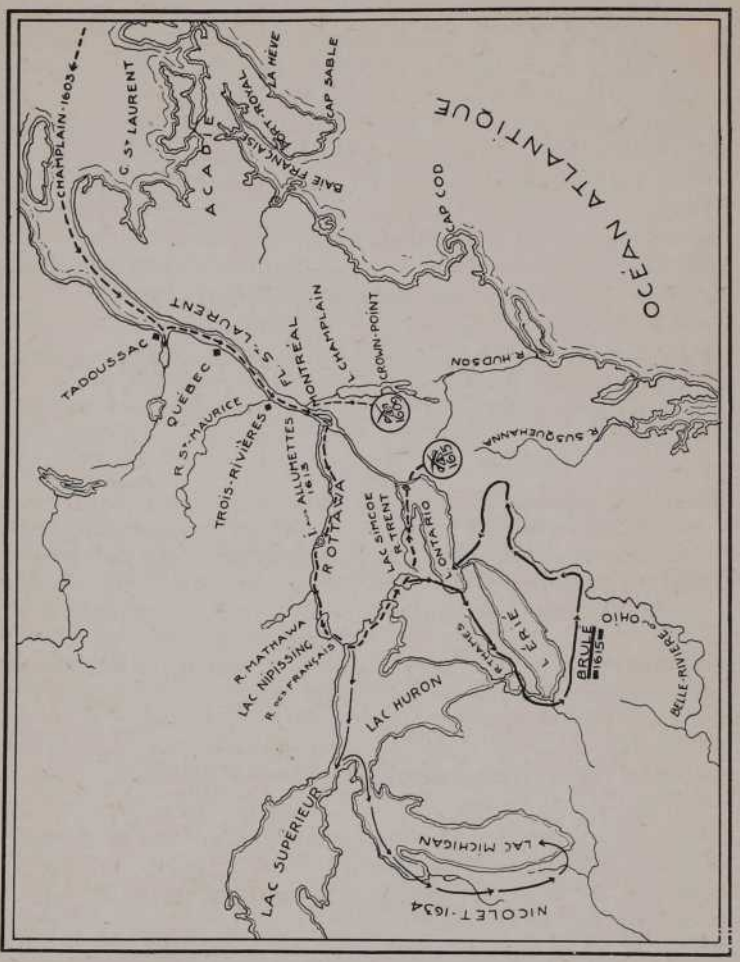
Le temps du fondateur de Québec se partageait entre la France et le Canada. En France, il devait voir aux intérêts de sa colonie placés dans une étroite dépendance de la Cour. Il n'y fit pas moins de douze voyages. Au Canada, il poursuivait sans repos ses travaux d'explorateur et de colonisateur.

En 1613, avant d'aller fonder à Paris la compagnie des Marchands, il avait exploré l'Outaouais jusqu'à l'île aux Allumettes.

En 1615, un peu après le premier missionnaire récollet (le P. Le Caron), il gagna la Huronie, en suivant encore l'Outaouais, puis la Mattawa, le lac Nipissing et la rivière des Français. (Carte, p. 57).

Là, les Hurons, en vertu des alliances précédentes, le pressèrent encore de se joindre à eux pour porter la guerre en territoire iroquois.[1] Malgré ses répugnances, Champlain y consentit. Les Iroquois Tsonnontouans, contre lesquels l'expédition était dirigée, habitaient au sud du lac Ontario, près du lac Onéida. On s'y rendit par le lac Simcoe, le lac Eturgeon, la rivière Trent et l'extrémité orientale du lac Ontario. C'étaient là, en même temps, autant de découvertes au crédit de Champlain. Au début d'octobre, on se trouva en face du

[1] Le projet avait été formé à Montréal.



Explorations de Champlain, de Brûlé et de Nicolet

bourg des ennemis, fortifié de quatre rangs de hautes palissades. Champlain construisit un *cavalier,* ouvrage de siège élevé, permettant de dominer les murailles et de tirer à l'intérieur.

Au moment de l'attaque, les Français gravirent le cavalier, pendant que les sauvages s'approchaient des palissades pour donner l'assaut. Le feu plongeant des Français fit beaucoup de tort aux Iroquois, mais les sauvages alliés furent impuissants contre les palissades: il ne purent les démolir ni les

enflammer. D'ailleurs le plus grand désordre régnait dans l'armée assiégeante; les ordres de Champlain étaient à peine écoutés. Après trois heures d'efforts répétés, il fallut battre en retraite. On passa cependant encore une semaine sur les lieux, attendant des renforts promis, qui ne vinrent pas. Le retour fut pénible. Champlain, qui avait été blessé de flèches au genou et à la jambe, fit une bonne partie du parcours ligoté au dos des sauvages.

Les Français hivernèrent en Huronie. Champlain retrouva le Père Le Caron et visita avec lui de nombreuses peuplades indigènes de la région. Vers la fin de mai, tout le monde reprit le chemin de Québec.

L'année suivante, 1617, les Iroquois s'alliaient aux Hollandais, établis depuis trois ans au site actuel de New-York. Ils auraient maintenant des armes à feu à volonté.

6.—La Compagnie de Caen succède à celle des Marchands (1620). Montmorency vice-roi. Ventadour.

A Québec, la prospérité se faisait attendre. Huit ans après sa fondation, la colonie ne comptait encore que trente personnes.[1] La compagnie des Marchands ne se souciait que du commerce; loin de favoriser le peuplement, elle mettait plutôt des entraves à la venue des colons, les considérant comme des rivaux dans son trafic. C'est ainsi que *Louis Hébert*, le premier cultivateur canadien, eut peine à obtenir la subvention que la compagnie lui avait promise (1617).

Champlain multiplia les démarches pour améliorer la situation. Dans un rapport au Roi, en 1618, il demandait des colons (300 familles d'au moins quatre membres chacune), des soldats, et un plus grand nombre de missionnaires.[2] S'il n'obtint qu'une très faible partie de ces demandes, il réussit du moins à faire dissoudre la compagnie. Les franchises de celle-ci passèrent à une nouvelle société, nommée compagnie de Caen (du nom de ses directeurs, Guillaume et Emery de Caen).

En 1620, Condé vendit sa charge de vice-roi à son beau-frère Montmorency, au prix de 33,000 livres. Cette même année,

---

[1] La Virginie, fondée en 1607, comptait 4,000 âmes en 1622.

[2] Dans le même rapport, il proposait de changer le nom de Québec en celui de *Ludovica*, ville de Louis.

Champlain fit venir au Canada sa jeune épouse, Hélène Boullé.[1]

En 1625, le duc Henri de Ventadour, neveu de Montmorency, devenait vice-roi à la place de son oncle. A ses propres frais il envoya six missionnaires au Canada.

7.—Richelieu. La Compagnie des Cent-Associés (1627). Pour le Canada comme pour la France, l'avènement de Richelieu aux affaires (1624) marqua un renouveau de prospérité. Toutes les colonies françaises au berceau allaient recevoir, de la part du ministre, une vigoureuse impulsion. C'est lui qui a posé les bases du vaste empire colonial de la France sous l'ancien régime.

Champlain n'eut pas de peine à faire comprendre au cardinal les besoins de la Nouvelle-France. Le compagnie de Caen n'avait pas mieux satisfait que celle des Marchands à ses obligations. Bien plus, ses directeurs, étant huguenots, mettaient des entraves à la diffusion de la foi. Richelieu projetait déjà la formation d'une puissante société de colonisation pour le Canada; il profita de ces griefs pour abolir la compagnie de Caen et lui en substituer une nouvelle. Ce fut la compagnie des Cent-Associés (1627).

La société comprenait cent actionnaires, contribuant chacun pour 3000 livres. En tête de la liste venait Richelieu lui-même, puis le surintendant des finances du royaume; on trouvait ensuite une vingtaine de marchands, une vingtaine de bourgeois et de gentilshommes, une quarantaine d'officiers de finances, etc. Douze directeurs formaient le conseil d'administration; six d'entre eux devaient résider à Paris.

La compagnie recevait la propriété de tout le territoire compris du nord au sud entre le cercle arctique et la Floride, et de l'est à l'ouest entre Terre-Neuve et la « Mer Douce » (Lac Huron). Elle obtenait un monopole commercial pour quinze ans. Ses attributions politiques étaient celles des compagnies de colonisation en général (Voir plus haut, chap. III, § 4).

En retour de ses privilèges, elle devait transporter, dès l'année suivante, 200 à 300 colons, jusqu'à concurrence de 4,000 en quinze années, et payer leurs frais d'établissement durant trois ans.

---

[1] Ils étaient mariés depuis 1610. Elle retourna en France en 1624. En 1645, dix ans après la mort de Champlain, elle se fit religieuse chez les Ursulines de Paris. Elle mourut en 1654.

Enfin, un article spécial de la charte visait les huguenots. Le roi et Richelieu étaient justement occupés, en ce moment, à donner le coup de grâce à la révolte protestante devant La Rochelle. Pour ne pas voir se répéter dans la colonie les difficultés que les religionnaires avaient suscitées dans la métropole, on leur interdit l'accès de la Nouvelle-France.

8.—Les Kirke s'emparent de Québec (1629). Les grandes espérances que faisait naître la formation de la compagnie des Cent-Associés tombèrent presque aussitôt devant une agression inopinée des Anglais. C'était l'époque où Sir William Alexander établissait ses colons en Acadie au nom de Jacques Ier. Le roi d'Angleterre lui ayant permis de s'emparer des établissements français du St-Laurent, il équipa des navires dont il confia le commandement aux trois frères franco-écossais, les Kirke.[1] Ceux-ci s'emparèrent d'abord de Tadoussac, d'où ils envoyèrent sommer Champlain de livrer Québec (juillet 1628). Malgré la disette où la ville était réduite, Champlain et Dupont-Gravé répondirent fièrement que la colonie ne pouvait pas se rendre: « La mort en combattant nous sera honorable, » disait le texte de leur réponse.

Les Kirke se contentèrent, pour le moment, d'attendre les navires français venant d'Europe, en vue de les intercepter et de réduire ainsi Québec.

Au printemps de 1628, la compagnie des Cent-Associés envoyait son premier contingent, 400 colons, sous la direction de Claude de Roquemont. Les Kirke attaquèrent les vaisseaux et, après huit heures de combat, s'en emparèrent. Durant l'hiver, Champlain dut faire des prodiges pour trouver la subsistance des colons (environ 80) ; il avait même songé à les disperser au milieu des sauvages amis pour les empêcher de périr d'inanition. Quand les trois bâtiments des Kirke parurent devant Québec, le 19 juillet, on comprit qu'il fallait capituler. Sur l'avis des PP. Le Caron et Brébeuf, Champlain rendit la place, le soir même.

Tous les officiers d'administration durent quitter la colonie, Champlain en tête. Les autres habitants pouvaient opter. La plupart préférèrent rentrer en France; cinq ou six familles seulement demeurèrent au pays, soit une trentaine de personnes.

---

[1] Le nom s'écrit aussi Kertk.

9.—Restitution du Canada et de l'Acadie à la France (1632). Nouveaux efforts de Champlain. Les premières familles canadiennes.

Les trois années qui suivirent furent employées en négociations pour obtenir le retour du Canada à la France. Champlain lui-même passa cinq semaines à Londres, auprès de l'ambassadeur de France, pour le renseigner et stimuler son zèle. Après de nombreuses conférences entre ambassadeurs et ministres, Richelieu pressa les pourparlers et finalement la restitution fut décidée. Le 29 mars 1632, par le traité de St-Germain-en-Laye, le Canada et l'Acadie revenaient à la France.

Champlain n'eut pas la joie de prendre tout de suite lui-même possession de la colonie recouvrée. Provisoirement, Emery de Caen fut chargé de ce soin; il emmenait sur son vaisseau 40 colons et trois Jésuites.

L'année suivante, 1633, la compagnie des Cent-Associés fit nommer Champlain *gouverneur* (jusque-là il n'avait été que lieutenant du vice-roi) et envoya avec lui 200 colons en Nouvelle-France. Les PP. Massé et Brébeuf revenaient à leurs missions avec ce contingent.

Les forces de Champlain commençaient à décliner; il s'employa quand même avec activité à ranimer la colonie, stimula l'agriculture, remit en état les fortifications délabrées et renoua les bonnes relations avec les sauvages alliés.

En 1634, il envoya La Violette construire une *habitation* et un fort à l'embouchure du Saint-Maurice. Ce fut le commencement de la ville des Trois-Rivières. Les Jésuites y établirent un poste de missions.

Champlain avait trouvé des auxiliaires précieux dans les premiers colons qui firent souche au Canada en y établissant leurs familles. Au premier rang de ces pionniers se place Louis Hébert. Apothicaire à Paris, il avait accompagné Champlain et de Monts en Acadie. Après les déprédations d'Argall en 1613, il était retourné en France. En 1617, il venait rejoindre Champlain à Québec. Il s'y établit avec sa famille, sur une concession qu'il reçut dans la haute-ville actuelle.

Un autre colon remarquable de la première heure fut Robert Giffard. Médecin au service de la campagnie de Montmorency, Giffard était venu au Canada avant la prise de Québec par les Kirke. Il y revint en 1634, accompagné de sa femme et d'une quarantaine de colons, recrutés par lui dans sa province natale du Perche. La compagnie des Cent-Associés

lui octroya un fief d'une lieue de large sur une lieue et demie de profondeur, à Beauport. De ce domaine, il concéda lui-même différentes portions aux colons qu'il avait amenés. Les Juchereau, ses successeurs à la seigneurie de Beauport, étaient parmi ses premiers compagnons.

10.—Mort de Champlain (1635). Son caractère. Son œuvre. Après trente-deux années consacrées à l'Acadie et à la Nouvelle-France, Champlain mourut à Québec le jour de Noël 1635[1]. Il fut inhumé solennellement à l'église Notre-Dame de Recouvrance[2] et le Père Lejeune, Jésuite, prononça son oraison funèbre.

La Nouvelle-France perdait un de ses plus nobles héros et l'un des hommes qui ont le plus fait pour son progrès et son développement.

Champlain possédait bien une âme de *héros*. Sa constance et son égalité d'âme au milieu de difficultés toujours renaissantes montrent chez lui une vertu extraordinaire. Il s'était donné comme but l'institution d'une colonie française et religieuse en Amérique. Sans jamais désespérer, il a poursuivi jusqu'au bout l'exécution de son dessein. L'avidité des marchands, l'insouciance de la métropole, les visées ambitieuses de l'Angleterre sur le Canada, soumirent son courage à de rudes épreuves. Mais il ne se laissa rebuter par rien. Pour son roi, pour sa foi, pour la patrie nouvelle qu'il voulait créer, il se dépensa jusqu'au complet sacrifice de lui-même.

A cette force morale se joignaient chez lui une vive *intelligence* et une grande *bonté* de cœur. Sa *piété* était celle d'un véritable apôtre. Elle éclatait dans toute sa conduite; ses écrits en débordent; son zèle apostolique a fait de lui un inlassable collaborateur des missionnaires.

Son œuvre. — L'œuvre de Champlain est celle d'un grand colonisateur. Cartier avait été un grand découvreur. Champlain a complété Cartier en explorant les côtes de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre et en parcourant l'intérieur du

---

[1] Il avait été frappé de paralysie au début d'octobre.

[2] Il avait fait construire cette église à son retour au Canada en 1633.

Canada jusqu'aux Grands Lacs[1]. En plus, il a fondé la colonie que Cartier avait vainement tenté d'établir sur le Saint-Laurent.

Cette fondation, il l'a prise à ses débuts et l'a conduite lui-même jusqu'au point de développement où elle pouvait être assurée de subsister. Le fondateur obtint ce résultat principalement: 1) en donnant au pays une population agricole; 2) en se conciliant l'amitié d'une partie des indigènes, pendant qu'il tenait les autres en respect; 3) en donnant à son nouvel « Etat » une solide base religieuse.

Champlain a bien été, dans toute la vérité du terme, le Père de la Nouvelle-France.

LECTURES

Source originale: les *Oeuvres de* CHAMPLAIN, publiées par Laverdière.

N.-E. DIONNE, *Samuel Champlain:* c'est l'ouvrage principal sur Champlain.

E. MICARD, *L'effort persévérant de Champlain* (Paris, 1929).

PÈRE L. LEJEUNE, *Dictionnaire général du Canada*, 1931, au mot Champlain.

DEVOIRS

Imaginer la scène de l'arrivée de Champlain et de ses compagnons devant le rocher de Québec, pour y fonder la capitale de la Nouvelle-France. Voir détails dans les Oeuvres.

Imaginer un dialogue entre Champlain et Richelieu sur l'avenir de la Nouvelle-France.

Dans un panégyrique de Champlain, développer les idées contenues dans le paragraphe 10.

---

[1] Champlain fut secondé dans son œuvre d'exploration par les interprètes Etienne Brûlé et Jean Nicolet. Le premier visita Niagara, le lac Erié et la Pennsylvanie actuelle (1615-16). Le second atteignit le Sault Sainte-Marie et se rendit jusqu'au sud du lac Michigan (1634) (Carte, page 57).



Les martyrs canadiens

Lithographie d'après une gravure de l'*Historia Canadensis* du jésuite du Creux, 1664 (*Archives du Canada, Ottawa*). Premier plan : à droite, le P. de Brébeuf ; au centre, le P. Lalemant ; à gauche, Jean de la Lande et le P. Jogues. Au fond : à droite, probablement le P. Garnier ; plus à gauche, la poitrine percée de flèches, le P. Daniel ; au centre, couché sous l'arbre, René Goupil, et, à genoux, le P. Chabanel (pour ces deux derniers, l'identification est douteuse).

Chapitre VI

ÉVANGÉLISATION DE L'ACADIE ET DE LA NOUVELLE-FRANCE JUSQU'EN 1663

SOMMAIRE

1. — On a justement appelé l'établissement des Français au Canada une ***épopée mystique.*** Ce mot exprime, avec l'esprit religieux des premiers habitants, l'ardeur apostolique des fondateurs et surtout des missionnaires.
2. — Les ***premiers prêtres*** qui vinrent évangéliser l'Amérique française furent les abbés ***Nicolas Aubry*** (1604) et ***Jessé Fléché*** (1610), missionnaires d'Acadie.
3. — Henri IV envoya ensuite ***en Acadie les Jésuites,*** qui y demeurèrent (1611-13) jusqu'à la prise de Port-Royal par Argall.
4. — Les ***premiers missionnaires de la Nouvelle-France,*** furent ***les Récollets,*** établis par Champlain en 1615. Ils évangélisèrent ***aussi l'Acadie*** à partir de 1619. En 1632, Richelieu rappela tous les Récollets en France.
5. — Les ***Jésuites*** ne retournèrent pas en Acadie, mais, en 1625, ils passèrent ***en Nouvelle-France.*** A Québec, ils exercèrent le ***ministère*** auprès des colons et créèrent des ***écoles*** pour les Français et pour les sauvages. Ils eurent des ***missions*** chez les Hurons et les autres sauvages alliés des Français et même chez les Iroquois.
6. — ***Huit*** d'entre eux ***subirent le martyre:*** Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Isaac Jogues, René Goupil, Jean de la Lande, Antoine Daniel, Charles Garnier, Noël Chabanel.
7. — Outre les travaux de leur ministère, les ***missionnaires collaboraient*** activement ***au progrès matériel*** de la colonie en contribuant aux explorations, à la colonisation et au gouvernement.
8. — Des ***communautés de femmes*** exercèrent l'apostolat religieux auprès des colons et des indigènes. En 1639, Québec reçut les ***Ursulines,*** vouées à l'enseignement, et les ***Hospitalières*** de Dieppe, qui fondèrent l'Hôtel-Dieu de Québec.
9. — ***Marie de l'Incarnation*** se distingua parmi ces religieuses par ses éminentes vertus qui l'ont fait surnommer par Bossuet « la Thérèse de la Nouvelle-France. »
10. — Jusqu'à la création du Vicariat apostolique en 1658, la ***juridiction ecclésiastique*** était exercée dans la colonie ***par les missionnaires,*** sous l'autorité immédiate de Rome.

1.—L'"épopée mystique" du Canada.

C'est avec raison qu'on a appelé « épopée mystique » l'histoire primitive du Canada. La foi était si vive parmi les premiers habitants et les mœurs si pures, qu'on pouvait se croire en présence d'une élite de chrétiens retirés du monde et voués à une vie plus parfaite.

D'autre part, le zèle religieux des premiers chefs de la colonie fut si remarquable qu'ils semblaient venus au pays plutôt pour la conquête des âmes que pour des avantages matériels. Cartier, Champlain, évangélisaient eux-mêmes les sauvages et semblaient se proposer avant tout d'en amener un grand nombre à la foi. La fondation de Montréal sera une entreprise plus religieuse encore que profane.

Mais ce qui justifie surtout l'appellation d'épopée mystique, c'est le zèle entreprenant des missionnaires, non moins que l'éclat de leurs vertus. Ces vaillants apôtres ont accompli une tâche surhumaine auprès des indigènes. Ils avaient à lutter contre les instincts indéracinables, la grossièreté, les superstitions invétérées des pauvres enfants des bois. Le climat, les distances à parcourir, la mauvaise qualité de la nourriture, l'insuffisance de l'habitation, leur ménageaient des épreuves continuelles. Leur vie, qu'ils sacrifiaient chaque jour dans des labeurs obscurs, était continuellement exposée, à la merci d'une attaque des sauvages ennemis ou même d'une trahison de leurs propres ouailles.

2.—Les deux premiers missionnaires de notre pays. L'honneur d'avoir introduit la foi au Canada revient à deux prêtres séculiers qui accompagnèrent les premiers colonisateurs de l'Acadie. Le premier en date fut Nicolas Aubry, prêtre du diocèse de Paris. Il était à bord des vaisseaux du sieur de Monts en 1604. Le second fut l'abbé Jessé Fléché, du diocèse de Langres. Il accompagnait Poutrincourt en 1610, à défaut des Jésuites que le baron tenait en suspicion et tardait à faire venir. C'est ce prêtre qui baptisa le grand chef souriquois Membertou et sa famille. On ne sait rien de la suite de son ministère en Acadie.

3.—Les Jésuites en Acadie (1611-1613). Dès 1603, Henri IV avait enjoint à Poutrincourt de conduire des Jésuites en Acadie [1] Le trésor royal devait subvenir aux frais d'entretien. Le Général de la Compagnie désigna le P. Biard, professeur de théologie à Lyon, et le P. Massé, « compagnon » du confesseur du Roi. Enfin, au début de 1611, les missionnaires purent se mettre en mer. Mais comme ils n'avaient pas la sympathie de la famille du gouverneur, ils connurent toutes sortes de difficultés dans leur apostolat.

---

[1] Sur la suggestion de son confesseur, le P. Coton, provincial de Paris.

Quand la marquise de Guercheville, très favorable aux Jésuites, eut acquis les droits du sieur de Monts sur l'Acadie, la défiance des Poutrincourt se changea en hostilité.

La marquise décida alors de fonder par elle-même un nouvel établissement acadien et d'y appeler les Jésuites. Le vaisseau qu'elle équipa portait un nouveau missionnaire et un frère coadjuteur. Le P. Massé et le P. Biard quittèrent Port-Royal avec les arrivants et l'on installa le poste de Saint-Sauveur, à l'île des Monts-Déserts (1613). L'endroit était favorable, puisqu'il permettait d'atteindre à la fois les Micmacs, les Etchemins et les Abénaquis (Voir cartes, p. 9 et p. 44).

Malheureusement, les Virginiens survinrent et saccagèrent Saint-Sauveur et tous les postes d'Acadie (p. 47). Les missionnaires, faits prisonniers, regagnèrent péniblement la France.

4.—Les Récollets à Québec et en Acadie (1615-1629). Les Capucins (1632-1658). On a vu (Cf. chap. V, § 4) Champlain appeler dans sa colonie de Québec les Franciscains Récollets. Au nombre de trois à l'arrivée (1615), ils furent, dans la suite, jusqu'à dix ou douze. A Québec, outre leur résidence, ils eurent une école pour l'instruction des petits sauvages. Ils évangélisèrent les Montagnais à Tadoussac, les Algonquins aux Trois-Rivières, et les Hurons près du lac Huron.

A partir de 1619, quelques Récollets s'établirent en Acadie.

A la prise de Québec par les Kirke, tous les missionnaires du pays durent retourner en France. Richelieu ne permit pas aux Récollets de revenir après le traité de Saint-Germain[1].

Par contre, les Capucins furent autorisés, en 1632, à fonder des missions en Acadie. Ils y exercèrent leur apostolat durant vingt-six ans (1632-1658), tant dans les missions que dans l'éducation de la jeunesse.

5.—Les Jésuites en Nouvelle-France (1625). Venus au Canada à la demande des Récollets, en 1625 (Voir chap. V, § 4), les Jésuites partagèrent d'abord leur ministère. Une fois seuls, ils se divisèrent le service religieux des colons, l'enseignement et les missions[2].

---

[1] Talon les ramènera au pays en 1670.

[2] En 1637, on comptait 29 Jésuites, dont 23 prêtres.

Ministère. — Auprès des colons, ils exercèrent les *fonctions paroissiales* à l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance et dans toute la colonie.

Enseignement. — Dès leur arrivée au Canada, ils songèrent à ouvrir des classes pour les fils de Français. Une donation importante du marquis de Gamaches leur permit de mettre leur projet à exécution en 1635; ils inaugurèrent alors des classes élémentaires avec une vingtaine d'élèves. L'année suivante, s'ouvrait le cours de latin, et peu à peu s'ajoutèrent les différentes classes du cours classique. Vers 1660, le collège pouvait compter une cinquantaine d'élèves, dont environ vingt pensionnaires.

Les Jésuites voulurent aussi instituer un *séminaire* ou pensionnat pour l'instruction des petits sauvages. Ils espéraient trouver parmi ces enfants des sujets qui pourraient un jour porter la lumière de la foi à leurs compatriotes. Après un essai de cinq années (1634-1638), la fondation fut reconnue impossible, les familles et les enfants eux-mêmes ne pouvant accepter la reclusion de l'internat.

Missions. — Les Jésuites eurent des missions sur le golfe Saint-Laurent, à Sillery, aux Trois-Rivières, à Tadoussac et en Huronie.

Les postes du Golfe étaient situés au Cap-Breton et à Miscou sur la baie des Chaleurs. Les conversions indigènes y furent peu nombreuses.

A Sillery (quatre milles à l'ouest de Québec), le P. Le Jeune fonda, en 1637, la célèbre *réduction* de ce nom pour les Algonquins et les Montagnais.[1] Les ressources pécuniaires furent fournies par le commandeur de Sillery, ancien ambassadeur de Marie de Médicis. Le village comprenait une résidence pour les missionnaires, un hôpital, un fort et une chapelle. En 1645, il renfermait déjà 167 sauvages chrétiens. Une mission semblable fut établie aux Trois-Rivières.

Le missionnaire se rendait l'été à Tadoussac où subsistait un important marché de fourrures. Ce poste donna des résultats très appréciables. Mgr de Laval y trouva, en 1668, des centaines de chrétiens.

La principale mission des Jésuites fut celle de la Huronie. Les Hurons étant un peuple sédentaire, de mœurs plutôt douces, depuis longtemps ami des Français, on pouvait espérer voir l'Evangile faire parmi eux de rapides progrès. Cette espé-

[1] Ces tribus étant nomades, on ne pouvait songer à les atteindre chez elles.

rance aurait sans doute été réalisée sans la haine et la férocité des Iroquois (Voir chap. VII, § 8). Le principal apôtre de la mission huronne fut le P. de Brébeuf. On l'y trouve dès 1627 et jusqu'à l'exode momentané des Jésuites en 1629; il y revient en 1634 pour y demeurer — sauf un séjour de trois ans à Sillery — jusqu'à son martyre (1649). Les Jésuites possédèrent en Huronie une résidence centrale (Sainte-Marie), d'où ils rayonnaient dans les bourgades de la tribu; ils allaient encore au delà, chez les Neutres, les Pétuns, les Nipissings, les Algonquins supérieurs (Outaouais).

Chez les Iroquois, le P. Jogues exerça un bref apostolat au cours de sa captivité et des deux ambassades qui se terminèrent par sa mort. Une mission plus stable fut établie à la suite d'une trêve conclue en 1654; elle semblait devoir prospérer, quand la reprise de la guerre la rendit impossible (1658).

6.—Les premiers martyrs canadiens. Parmi ces vaillants ouvriers de la foi, huit obtinrent l'honneur du martyre.

Le premier fut le *donné*[1] René Goupil. Pris avec le P. Jogues qu'il accompagnait chez les Hurons, il partagea d'abord sa dure captivité en pays iroquois. Puis, un jour qu'il avait fait le signe de la croix sur le front d'un enfant, petit-fils de son maître, il fut tué par ordre de celui-ci (1642).

Le P. Jogues souffrit lui-même, durant cette captivité, les tourments les plus cruels (il fut prisonnier-esclave durant plus d'un an). Délivré par les Hollandais au moment où il allait être mis à mort, il craignait de ne plus pouvoir célébrer la sainte Messe, tant ses mains étaient mutilées. Urbain VIII leva l'empêchement canonique en prononçant ces belles paroles: « Il serait indigne qu'un martyr du Christ ne pût boire le sang du Christ. » Au printemps de 1646, le gouverneur Montmagny jeta les yeux sur lui pour une ambassade de paix chez les Iroquois. L'ambassade obtint quelque succès. A l'automne, le Père voulut la reprendre. Il se mit en route avec quelques sauvages et un autre *donné*, Jean de la Lande. Mais les sentiments d'une bonne partie des Iroquois étaient devenus hostiles. Malgré l'avis de familles influentes, la tribu de l'Ours complota la mort du missionnaire et le P. Jogues fut traîtreusement tué comme il entrait dans la cabane d'un capitaine chez

[1] Laïque voué au service de la Compagnie sans en prononcer les vœux.

qui on l'avait invité. Le lendemain, de la Lande fut immolé à son tour en haine du nom chrétien.

Les autres victimes périrent durant l'atroce guerre qui devait amener la dispersion des Hurons (1648-1649) (V. chap. VII, § 8). Ce fut d'abord le P. Antoine Daniel. La bourgade qu'il gardait ayant été envahie, il se porta au-devant des Iroquois pour permettre aux Hurons de fuir; il fut frappé d'une grêle de traits, puis achevé d'un coup de feu (4 juillet 1648). Ce furent ensuite les PP. de Brébeuf et Gabriel Lalemant. Les Iroquois s'emparèrent de ces missionnaires au cours d'une nouvelle invasion de la Huronie, l'année suivante (1649). Le P. de Brébeuf fut mis à mort après trois heures d'un effrayant supplice. Le P. Lalemant eut à souffrir durant dix-sept heures (16 et 17 mars 1649).[1] Au mois de décembre de la même année, périrent les PP. Garnier et Chabanel, compagnons de mission.[2]

7.—Les missionnaires et le progrès matériel de la colonie.

C'était déjà servir le pays nouveau créé par la France que de lui donner de puissantes assises religieuses. Mais les missionnaires contribuèrent en plus, très largement, au progrès matériel de la colonie.

Comme explorateurs, ils ont participé à presque toutes les découvertes à l'intérieur du pays. On verra en particulier quelle part ils ont eue dans les grandes explorations vers le sud et vers l'ouest.

La colonisation leur doit le travail de défrichement et de culture qu'ils ont accompli sur leurs vastes seigneuries, la fondation et la garde des postes avancés de la colonie à la suite des explorations. Chaque territoire de mission pouvait compter comme un domaine gagné à l'influence française.

Enfin, dans les Conseils de la colonie leur influence fut prépondérante jusqu'à l'arrivée du premier évêque. (Le Supérieur des Jésuites était de droit membre du Conseil).

8.—Les Ursulines et les Hospitalières à Québec (1639).

Peu de temps après la mort de Champlain, deux communautés de femmes devaient suivre le mouvement qui entraînait vers le Canada tant d'âmes de bonne volonté. Depuis longtemps on

---

[1] Il était neveu des PP. Charles et Jérôme Lalemant aussi missionnaires au Canada.

[2] Les martyrs canadiens ont été canonisés en 1930.



Les premières Ursulines de Québec prenant soin des enfants indiens
Aquarelle de L.-R. Batchelor (*Archives du Canada, Ottawa*)

cherchait à établir une maison pour l'éducation des filles et les nombreux besoins de la colonie réclamaient un hôpital. Les deux institutions furent fondées à la même date (1639).

Marie-Madeleine de la Peltrie, encouragée dans son projet par saint Vincent de Paul, fut la fondatrice de la maison d'éducation. Elle y employa sa fortune et son temps. Elle-même trouva la communauté religieuse qui se chargerait de l'œuvre: ce furent les Ursulines, depuis longtemps vouées en France aux œuvres du même genre. Elle conduisit ensuite ses protégées au Canada et partagea leurs travaux jusqu'à sa mort (1671).

La duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, pourvut à la fondation de l'hôpital. Elle acquit un terrain à Québec et trouva à Dieppe des religieuses Augustines qui consentirent à se charger de l'œuvre (1639).

9.—Marie de l'Incarnation. L'une de ces femmes dévouées tient dans notre histoire un rang à part: c'est la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première recrue de Madeleine de la Peltrie et supérieure des Ursulines de Québec jusqu'à sa mort (1672).



Marie de l'Incarnation
(1599-1672)

Marie de l'Incarnation (Marie Guyard) était née à Tours en 1599. A dix-sept ans, elle avait épousé un industriel de la même ville, du nom de Claude Martin. Elle en eut un fils, appelé aussi Claude, qui devait devenir plus tard Bénédictin et écrire une remarquable biographie de sa mère. Veuve deux ans après son mariage, madame Martin continua les affaires de son mari et s'occupa de l'éducation de son fils. Elle était déjà favorisée d'extases et de visions, et menait une vie de piété extraordinaire, se livrant aux plus rudes mortifications. Quand son fils eut douze ans, elle embrassa la vie religieuse et entra chez les Ursulines de Tours (1631). Bientôt un attrait particulier lui fit désirer de se vouer à la conversion des infidèles. Une vision prophétique lui indiqua que Dieu l'appelait aux missions du Canada. Elle fut mise alors en relations avec madame de la Peltrie, et passa dans notre pays. La correspondance qu'elle entretint avec les

bienfaiteurs de son œuvre restés en Europe est du plus haut intérêt historique. On garde encore d'elle de nombreux écrits ascétiques et mystiques.

Bossuet accordait le plus grand crédit à ses révélations et à ses enseignements spirituels. Il la cite une fois en ces termes, après les grands docteurs et des mystiques comme sainte Catherine de Gênes et sainte Thérèse: « La Mère Marie de l'Incarnation, qu'on appelle la Thérèse de nos jours[1] et du Nouveau Monde... »

10.—La première organisation ecclésiastique du Canada. Jusqu'à la création du vicariat apostolique en 1658, le Canada, comme pays de missions, demeura sous la juridiction immédiate de Rome. Les archevêques de Rouen réclamèrent à différentes reprises des droits sur notre territoire, mais ces prétentions ne furent pas reconnues par le Saint-Siège.

Le supérieur des missionnaires exerçait les pouvoirs de Grand Vicaire dans la colonie.

LECTURES

GEORGES GOYAU, *Les Origines religieuses du Canada*, (Paris, 1921).

PÈRE DE ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites de la Nouvelle-France* (Paris).

PÈRE FRÉD. ROUVIER, *Les bienheureux martyrs de la Cie de Jésus au Canada.*

MGR AM. GOSSELIN, *L'Instruction au Canada sous le régime français.*

Les sources originales sont les *Relations* des Récollets, des Jésuites, et les *Lettres* de MARIE DE L'INCARNATION.

DEVOIRS

Raconter le voyage d'un missionnaire de Montréal en Huronie.

Montrer l'importance de l'œuvre de nos missionnaires dans le domaine religieux et dans le domaine civil.

Discours-panégyrique des Martyrs canadiens.

---

[1] Sainte Thérèse avait vécu de 1515 à 1582.



Monument Maisonneuve

Oeuvre de Philippe Hébert. Erigé en 1895, sur la Place d'Armes, Montréal. Le piédestal est orné de groupes et de bas-reliefs. Dans la gravure, on distingue, à l'angle gauche, Jeanne Mance pansant un blessé ; au centre, Lambert Closse ; à l'angle droit, Charles Le Moyne ; l'angle qui n'apparaît pas porte un sauvage à l'affût.

Chapitre VII

FONDATION DE VILLE-MARIE (1642)
PREMIÈRE GUERRE IROQUOISE (1641-1666)

SOMMAIRE

1. — En 1640, il se forma à Paris une ***société particulière*** pour la colonisation de l'***île de Montréal.*** Les principaux membres en étaient Jérôme de la Dauversière, le baron de Fancamp et l'abbé Olier.
2. — La société confia son entreprise à ***Paul de Maisonneuve,*** avec qui elle envoya un premier contingent en 1641. ***L'établissement de Ville-Marie*** fut fondé au printemps de ***1642.***
3. — Maisonneuve fit construire les ***premières habitations*** et une ***chapelle*** dédiée à Notre-Dame. L'année suivante, l'ingénieur Louis d'Ailleboust ***fortifia*** la place. Maisonneuve et ses hommes eurent bientôt à repousser de ***vives attaques*** des Iroquois.
4. — En 1644, grâce aux libéralités de la duchesse de Bullion, ***Jeanne Mance*** fonda à Ville-Marie un ***hôpital.*** Les ***Hospitalières de La Flèche*** devaient venir en prendre la direction quinze ans plus tard (1659).
5. — En 1653, une jeune fille de Troyes, ***Marguerite Bourgeoys,*** émigra au Canada dans l'intention de se vouer à l'éducation des filles. Elle fonda bientôt à cette fin la ***Congrégation de Notre-Dame.***
6. — M. Olier ayant créé la ***Société de Saint-Sulpice*** en 1642, ses associés de Montréal lui demandèrent des ***missionnaires de son Institut.*** Il en envoya quatre en 1657. Le Séminaire de Saint-Sulpice acquit la seigneurie de l'île en 1663.
7. — Les ***Iroquois,*** irrités de voir les Français s'établir plus à proximité de leur territoire, commencèrent, contre eux et leurs alliés, une ***guerre d'extermination*** qui devait durer vingt-cinq ans.
8. — La guerre consista ***d'abord*** en ***attaques de surprises*** (1641-1645). Les Iroquois jetèrent ensuite leurs forces ***contre les tribus huronnes,*** qu'ils détruisirent en partie (1648-1653).
9. — A la faveur d'une trêve, une cinquantaine de ***Français*** furent invités à s'établir ***à Gennentaha,*** en pays iroquois. Mais la guerre reprit et bientôt la ***menace devint générale*** pour toute la colonie (1658-1660).
10. — Dix-sept jeunes gens, ayant à leur tête ***Dollard des Ormeaux,*** commandant au fort de Montréal, s'offrirent alors pour aller combattre l'ennemi. Ils périrent ***au Long-Sault,*** mais les Iroquois se retirèrent sans attaquer la colonie (mai 1660). L'année 1661 n'en fut pas moins très désastreuse pour la Nouvelle-France. Les Iroquois ne demandèrent la paix qu'en 1664.
11. — ***Maisonneuve*** demeura à la tête de la colonie de Montréal ***jusqu'en 1665;*** à cette date, le Vice-Roi Tracy le destitua. Il alla mourir en France (1676).

1.—Fondation de la Société de Notre-Dame de Montréal. Quelques années après la mort du fondateur de Québec fut créé en Nouvelle-France le troisième poste destiné à devenir l'un des centres du pays. Cet établissement eut pour site l'île de Montréal. L'endroit se recommandait par sa position qui dominait le cours supérieur du fleuve et servait ainsi de porte d'accès au pays des missions et aux territoires de traite. En outre, il permettait de surveiller de plus près le pays des Iroquois, et, enfin, en cas d'attaque, son caractère insulaire en rendait la défense plus facile.

Des circonstances d'un caractère tout surnaturel entourèrent la nouvelle fondation. Jérôme de la Dauversière, percepteur d'impôts en Anjou, le jeune abbé Jean-Jacques Olier, futur fondateur de Saint-Sulpice, et le baron de Fancamp,[1] tous trois désireux de favoriser les missions canadiennes, furent mis providentiellement en rapport et fondèrent une société de colonisation pour l'île de Montréal.

L'association voulut s'appeler *Société de Notre-Dame de Montréal* et manifesta encore sa dévotion à la sainte Vierge en choisissant pour l'établissement fondé le nom de *Ville-Marie*.

L'île de Montréal était alors la propriété de Jean de Lauzon, directeur principal de la Compagnie des Cent-Associés. La Société de Montréal en obtint la concession en 1640.

2.—Choix de Paul de Maisonneuve. Fondation de la ville (18 mai 1642). Les associés de Montréal, empêchés eux-mêmes de passer au Canada, voulurent choisir pour leur entreprise un chef capable de répondre à leurs aspirations. Un gentilhomme de Champagne, chrétien fervent et soldat éprouvé, Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, leur fut envoyé par le P. Charles Lalemant.[2]

Les associés expédièrent aussitôt un premier contingent de colons. Soixante-cinq personnes (dont cinq femmes) abordèrent à Québec dans l'été de 1641.

---

[1] A ces trois personnages il faut ajouter le baron de Renty, dont le rôle important a été mis en lumière par des travaux récents.

[2] Maisonneuve avait lu les *Relations* des Jésuites; de là lui était venu le désir de passer au Canada, désir qu'il avait communiqué au P. Lalemant, alors à Paris.

Montmagny, alors gouverneur du pays, impressionné par les dangers d'un établissement si rapproché des territoires ennemis, suggéra à Maisonneuve de s'établir plutôt à l'île d'Orléans. Maisonneuve répondit qu'il n'était pas libre de ne pas aller à Montréal et qu'il considérait de son honneur de s'y rendre « quand tous les arbres devraient se changer en Iroquois. » Il y fit une courte visite à l'automne et passa l'hiver à Québec.

Au printemps de 1642, il partit pour Montréal. L'expédition comprenait un petit trois-mâts, un bateau plat à voile et deux barques. Montmagny, madame de la Peltrie, plusieurs missionnaires, en faisaient partie. Le 17 mai on aborda et le 18 on choisit le lieu de l'établissement.[1] La prise de possession fut marquée par une cérémonie religieuse. Madame de la Peltrie et Jeanne Mance ornèrent un autel qu'on avait dressé à cette fin. Le P. Vimont y célébra la messe.

3.—Premières habitations. Agressions des Iroquois. Maisonneuve se hâta de construire les premiers abris nécessaires aux colons et la première chapelle, qui fut d'abord en écorce. Il dédia ce temple primitif à Notre-Dame. Tout l'établissement fut environné d'une palissade de pieux. Une crue du Saint-Laurent ayant menacé de tout détruire au début de l'hiver, Maisonneuve promit d'ériger une croix sur le Mont-Royal si la colonie était épargnée. L'eau se retira en effet et, le jour des Rois 1643, la croix promise fut portée[2] solennellement et érigée sur la montagne.

La même année arriva à Montréal Louis d'Ailleboust, futur gouverneur général, agrégé à la Société de Notre-Dame par le P. Charles Lalemant. Il remplaça la palissade primitive du fort par des retranchements solides avec bastions.

Les Iroquois commencèrent dès ce moment à molester l'établissement. Ils se cachaient aux environs, dans la forêt, et, dès que paraissait un Français ou un sauvage allié, ils le surprenaient, le mettant à mort ou le faisant prisonnier. (Voir plus bas, § 7).

---

[1] L'endroit avait été autrefois défriché par Champlain, qui l'avait baptisé Place-Royale.

[2] Le gouverneur prit lui-même la croix sur son épaule et la porta ainsi près de trois milles à travers le sentier montant (Voir l'illustration, page 78).



Maisonneuve portant la croix au Mont-Royal
Verrière de l'église Notre-Dame de Montréal

4.—Jeanne Mance fonde un hôpital (1644). Les Hospitalières à Montréal (1659).

Les premiers sociétaires de Montréal s'étaient agrégé, en 1640, une jeune fille de Champagne du nom de Jeanne Mance, que ses goûts attiraient fortement vers le Canada. Elle était patronnée par la riche veuve d'un surintendant de finances, la duchesse de Bullion. Celle-ci désirait fonder un hôpital en Nouvelle-France comme l'avait déjà fait la duchesse d'Aiguillon (Voir chap. VI, § 8). Jeanne Mance reçut la charge de l'établissement et passa au Canada sur les vaisseaux de Maisonneuve.

L'hôpital fut bâti à quelque distance du fort. Jeanne Mance en conserva la direction jusqu'en 1659, date à laquelle elle obtint le concours des Hospitalières de La Flèche. La fondatrice continua de se dévouer aux blessés et aux malades jusqu'à sa mort, survenue en 1673.



Jeanne Mance
(1606-1673)

5.—Marguerite Bourgeoys et la Congrégation de Notre-Dame (1653).

Ville-Marie fut encore favorisée d'une autre œuvre de bienfaisance et eut bientôt, à l'instar de Québec, sa Congrégation enseignante pour les jeunes filles, à côté de ses Hospitalières.

Marguerite Bourgeoys eut l'honneur de lui donner cet Institut. Une sœur de Maisonneuve, religieuse de la Congrégation dite de Notre-Dame, avait souvent parlé de Ville-Marie à la jeune fille. Au cours d'un voyage que fit Maisonneuve à Troyes en 1653, elle la lui présenta. Le fondateur lui offrit de venir avec lui à Ville-Marie pour s'occuper de l'instruction des filles françaises et sauvages. Marguerite Bourgeoys suivit le gouverneur en Nouvelle-France.



Marguerite Bourgeoys
(1620-1700)

En 1658, elle repassa en France pour trouver des compagnes capables de l'aider dans son œuvre. Elle en ramena trois et fonda avec elles la Congrégation de Notre-Dame.

Marguerite Bourgeoys mourut à Montréal en 1700, âgée de quatre-vingts ans.

6.—Arrivée des Sulpiciens à Montréal (1657).



Jean-Jacques Olier
(1608-1657)

M. Olier fonda en 1642, à Vaugirard[1], la Société de Saint-Sulpice. Depuis longtemps il s'était cru destiné à l'évangélisation du Canada; c'est pourquoi il songea bientôt à envoyer de ses disciples dans notre pays. Ses associés de Montréal le désiraient également. En 1657, l'année même de la mort de leur fondateur, quatre fils de M. Olier passèrent au Canada. Ils remplacèrent à Ville-Marie les Jésuites qui avaient desservi le poste jusqu'alors. Leur premier supérieur fut l'abbé Queylus, et le premier curé de Ville-Marie, l'abbé Souart.

Les associés de Montréal cédèrent la propriété de l'île à la Compagnie de Saint-Sulpice en 1663.

7.—Les premières guerres iroquoises: causes, gravité.

Durant cette première organisation religieuse et civile de la colonie montréalaise, de graves difficultés avaient surgi du fait des mauvaises dispositions des Iroquois.

Déjà l'alliance des Français avec leurs ennemis les avait rendus presque irrémédiablement hostiles. Quand ils virent la colonie française s'avancer vers l'intérieur du pays et s'établir à Montréal, ils crurent leur propre territoire menacé et jurèrent d'éloigner les nouveaux venus. D'autre part, les Anglais et les Hollandais les excitaient continuellement contre nos établissements. Il en fut ainsi durant vingt-cinq ans (1641-1666).

La gravité de cette guerre se mesure d'abord aux pertes de vie qu'elle entraîna: environ un dixième de la population y périt. En outre, la guerre éloignait les colons nouveaux qui auraient pu songer à s'établir. Enfin elle paralysait la colonisation en arrêtant le défrichement et la culture.

---

[1] Aujourd'hui arrondissement de Paris.



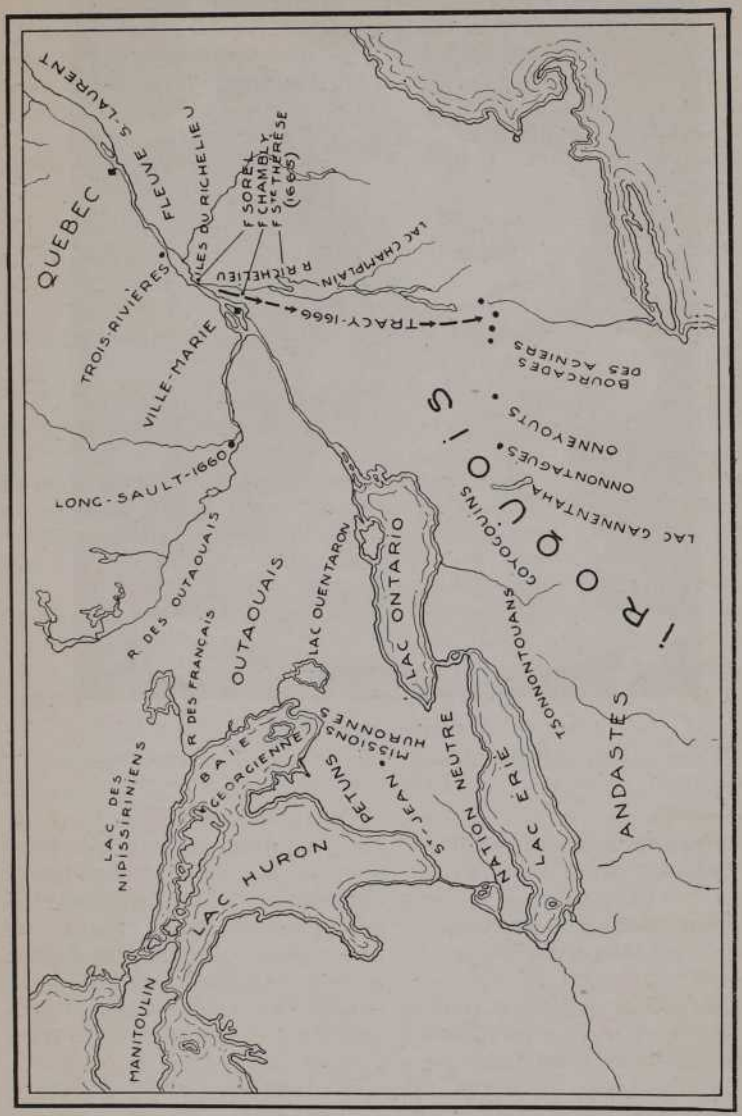
« *Sans merci* »

Sculpture de Philippe Hébert : lutte d'un colon contre un sauvage, symbolisant la lutte de la civilisation contre la barbarie.

8.—Première et deuxième phases de la guerre iroquoise. Dispersion des Hurons.
(Carte, page 82)

La première guerre iroquoise peut se diviser en trois phases, séparées par des périodes de paix plus ou moins réelle : 1) *petite guerre*, ou guerre de surprises, de 1641 à 1645 ; 2) *grande guerre*, principalement contre les Hurons, de 1648 à 1653 ; 3) entreprise de dévastation contre toute la colonie française, de 1658 à 1662.

La *première phase* coïncide avec la fondation de Montréal. Dès 1642, le P. Jogues et René Goupil furent pris, et ce dernier massacré. L'année suivante, trois Français furent tués au pied même de la palissade de Ville-Marie. En 1644, deux cents



Première guerre iroquoise

Iroquois entourèrent le petit fort. Sous la pression de ses compagnons, Maisonneuve sortit pour leur livrer bataille, avec 30 hommes. Il dut faire retraite vers le fort et tout à coup se trouva seul à portée des ennemis. Le chef iroquois s'avança pour le prendre. Il était sur le point de l'atteindre, quand Maisonneuve l'étendit mort d'un coup de pistolet et rentra librement au fort. Quelques Français avaient péri dans l'action.

En 1645, Montmagny, qui détenait des prisonniers iroquois, offrit de les rendre moyennant la signature de la paix. Celle-ci fut en effet solennellement conclue aux Trois-Rivières. Durant cette trêve, le P. Jogues fut envoyé deux fois en ambassade chez les Iroquois pour y travailler au maintien de la paix, et finalement il y fut tué.

La guerre entra dans sa *deuxième phase* quand les Cinq-Cantons entreprirent la destruction systématique des Hurons. C'était en même temps ruiner la mission française qui y formait un poste avancé. Les premières bourgades furent détruites en 1648; 700 Hurons restèrent prisonniers. L'année suivante, au printemps, deux nouvelles bourgades furent anéanties[1], et une autre à l'automne. Entre temps, quinze villages avaient été abandonnés. Ce qui resta de la nation huronne demanda asile aux Français et fut établi sous la protection du fort de Québec, à l'île d'Orléans. Durant les années qui suivirent, les Iroquois dispersèrent en partie les Pétuns, les Neutres et les Outaouais, si bien qu'ils furent pratiquement maîtres des deux rives du haut Saint-Laurent. En 1652, la colonie française songea à quitter Montréal.

9.—Trève de 1653. Troisième phase de la guerre. Fatigués de la guerre, les Iroquois[2] offrirent d'eux-mêmes la paix en 1653, au moment même où ils semblaient vouloir anéantir Trois-Rivières. Ils allèrent jusqu'à demander un missionnaire. Le P. Le Moyne leur fut envoyé. Ils insistèrent alors pour qu'un poste français fût établi au milieu d'eux. Une cinquantaine de Français, accompagnés de six ou sept missionnaires, se rendirent à leur demande et se fixèrent au bord du lac Gennentaha (16 juillet 1656). Mais les Iroquois se lassèrent bientôt de la paix. Ils recommencèrent leurs incursions le long du fleuve, sous prétexte de représailles contre les attaques des tribus ennemies.

---

[1] Martyre de Brébeuf et Lalemant.

[2] Quatre des cinq cantons.

Au printemps de 1658, un conseil secret des Cinq-Cantons vota la destruction du poste français de Gennentaha et décida une nouvelle campagne générale contre toute la colonie.

Prévenus par des chefs amis, les missionnaires et les résidents de Gennentaha réussirent à quitter le fort à l'insu des Iroquois et abordèrent sains et saufs à Montréal (3 avril 1658).

Les Iroquois se préparèrent alors à une attaque concertée contre Montréal, Trois-Rivières et Québec. Ils projetaient de s'emparer du gouverneur pour dévaster ensuite la Nouvelle-France.

Cinq cents Agniers s'assemblèrent aux îles du Richelieu, au printemps de 1660. Trois cents Onnontagués devaient les rejoindre en venant de l'Outaouais supérieur où ils étaient allés d'abord faire la chasse. Le 15 mai, on apprit à Québec qu'une armée iroquoise voulait ravager la colonie. Il y eut un moment de stupeur et d'angoisse. Mais d'Argenson « rassura les esprits par son courage et par sa sage conduite, mettant tous les postes de Québec en si bon ordre qu'on souhaitait plutôt l'Iroquois que de l'y craindre » (Rel. des Jésuites). Tous ces préparatifs devaient être inutiles, car on allait apprendre, le 8 juin, le combat du Long-Sault et la retraite de l'ennemi.

10.—Combat du Long-Sault. Recrudescence des incursions des Iroquois. Leurs revers. Montréal était le poste de la colonie le plus directement menacé par les Iroquois. Aussi Maisonneuve travailla-t-il activement (1658-1659) à le mettre en état de défense. Il était d'ailleurs secondé par des hommes de valeur, comme le major Closse, Zacharie Dupuy (qui avait commandé l'établissement de Gennentaha), Picoté de Belestre, Charles Le Moyne, Dollard des Ormeaux, jeune militaire amené par Maisonneuve en 1658 et « commandant dans la garnison du fort. »

Au début d'avril 1660, Dollard demanda au gouverneur la permission d'aller, avec seize jeunes gens de Ville-Marie, en parti contre « les petites bandes iroquoises » qui devaient bientôt descendre l'Outaouais. Les principaux officiers proposèrent d'attendre après les semailles. Mais Dollard, pressé de se signaler, obtint l'approbation du gouverneur pour un départ immédiat.

Les dix-sept jeunes gens se confessèrent, communièrent, « firent un pacte de ne pas demander quartier et se jurèrent fidélité sur ce point ».



Monument Dollard

Oeuvre d'Alfred Laliberté. Erigé en 1920, au Parc Lafontaine, à Montréal.
Les panneaux portent les noms des compagnons de Dollard.

Vers la mi-avril ils se mirent en route. Au départ de Montréal, ils se heurtèrent à un parti d'Iroquois, qu'ils mirent en fuite, mais en perdant trois de leurs compagnons. Ils revinrent à Ville-Marie, où leur nombre fut de nouveau complété, puis reprirent le chemin du haut pays.

Le 1er mai, ils atteignaient sur l'Outaouais, à l'endroit appelé Long-Sault (aujourd'hui Carillon), un reste de palissade abandonnée. Ils décidèrent d'y attendre l'ennemi. Ils furent aidés dans leur entreprise par une quarantaine de Hurons et six Algonquins venus de Québec et des Trois-Rivières.

Le lendemain, 2 mai, les Iroquois parurent, au nombre de 200 à 300. Dollard travailla en hâte à la restauration du fortin, au moyen de branches d'arbres, de terre et de pierres. Des meurtrières furent ménagées entre les pieux, permettant chacune le tir de trois hommes.

Les Iroquois se lancèrent impétueusement à l'assaut. Mais ils furent reçus si vivement qu'ils ne purent tenir. Ils revinrent à la charge, mais toujours sans plus de succès. Ils résolurent alors de faire appel au corps d'armée du Richelieu. Un canot fut envoyé en députation et, pendant l'attente, l'attaque resta suspendue.

Au bout de cinq jours, les cinq cents guerriers du Richelieu arrivèrent et jetèrent l'effroi dans le cœur des Hurons, dont la plupart firent défection. Cette trahison révéla le petit nombre des Français. L'assaut de la palissade recommença. Trois jours durant, ces nouveaux efforts furent repoussés. Les assaillants songèrent un moment à faire retraite, mais l'amour-propre les ramena au combat. Une dernière attaque leur livra la palissade. Ils tuèrent ce qui restait des défenseurs du fort, sauf peut-être quatre ou cinq qu'ils auraient faits prisonniers.[1]

Après cette peu glorieuse victoire, les Iroquois abandonnèrent, pour le moment, l'attaque projetée contre le reste de la colonie. Dans les relations de l'époque, les Jésuites et Marie de l'Incarnation attribuèrent au fait d'armes des jeunes braves du Long-Sault le salut momentané du pays.

Malheureusement les Iroquois recommencèrent bientôt leurs attaques. En 1661, les Agniers ravagèrent toute la Nouvelle-France et surtout les alentours de Ville-Marie; ils tuèrent 50 Français et en firent une centaine prisonniers; jamais la colonie n'avait été si durement éprouvée. En février

[1] Il y a controverse à ce sujet, de même que sur la date de l'événement. On place la chute du fort entre le 10 et le 21 mai.

1662, deux cents Onnontagués massacrèrent aussi le major Lambert Closse et onze de ses hommes.

Les incursions des Iroquois prirent alors un autre cours, mais leur fortune changea: ils furent vaincus tour à tour par les Outaouais, les Sauteux, les Andastes, les Algonquins, les Loups et les Montagnais, qui leur infligèrent des pertes sérieuses. La petite vérole et la famine les décimèrent aussi cruellement. Enfin, l'annonce de l'arrivée de troupes françaises, chargées de réprimer leur audace, vint abattre le reste de leur courage; ils se décidèrent à demander la paix en 1664, puis en 1665;[1] ils l'obtiendront en 1667.

11.—Départ de Maisonneuve. Le fondateur de Montréal avait réalisé en vingt années une œuvre de la plus haute importance. Par ses soins, Ville-Marie avait acquis une population de cinq à six cents âmes, malgré les horribles guerres qui avaient mis toutes sortes d'entraves au développement de ce poste avancé. Pour des raisons mal connues, Maisonneuve fut cependant destitué et renvoyé en France, à l'arrivée du Vice-Roi Tracy, en 1665.

Il vécut retiré à Paris, dans la piété et l'humilité. L'ancien gouverneur n'avait de souvenirs que pour le Canada. Marguerite Bourgeoys lui rendit visite en 1670, et fut reçue par lui avec une très grande joie. Il mourut le 9 septembre 1676, à l'âge de 76 ans.

LECTURES

Abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada* (Paris, 1865-1866).

Les principales sources originales sont l'*Histoire de Montréal* par Dollier de Casson et les *Relations* des Jésuites.

Pour le fait d'armes du Long-Sault, voir E.-Z. Massicotte, *Dollard et ses compagnons.*

DEVOIRS

Dramatiser par l'imagination le combat du Long-Sault.

Faire l'éloge de Maisonneuve.

Montrer la part de la foi dans les commencements de Montréal.

---

[1] Garakonthié, célèbre chef onnontagué, était, depuis 1661, favorable à la paix avec les Français et avait amené des missionnaires dans son pays.

Chapitre VIII

LES SUCCESSEURS DE CHAMPLAIN JUSQU'EN 1663 ÉTAT DU PAYS À LA FIN DU RÉGIME DES COMPAGNIES

SOMMAIRE

1. — Le successeur immédiat de Champlain fut ***Charles de Montmagny,*** qui gouverna le pays pendant douze ans (1636-1648). Il se signala par sa piété. Sous son administration furent créés la compagnie des Habitants et le premier Conseil de Québec.
2. — Le 3ème gouverneur fut ***Louis d'Ailleboust,*** ancien associé de Montréal. Son administration (1648-1651) vit la ruine des Hurons et le martyre des missionnaires Jésuites.
3. — Le 4ème gouverneur, ***Jean de Lauzon,*** président des Cent-Associés et propriétaire de vastes concessions au Canada, ne put parvenir à maîtriser les Iroquois (1651-1656).
4. — ***Pierre d'Argenson*** fut le 5ème gouverneur (1657-1661). Il reçut Mgr de Laval. Sous lui fut livré le combat du Long-Sault.
5. — ***Pierre d'Avaugour,*** 6ème gouverneur, termina la période du gouvernement des Compagnies. Après d'heureux commencements, il s'opposa à l'évêque sur la question de la traite des boissons et dut être rappelé (1661-1663).
6. — En 1663, Louis XIV prononça la ***déchéance de la Compagnie des Cent-Associés.*** La compagnie n'avait pas rempli ses obligations, mais elle pouvait offrir quelques excuses.
7. — ***A la fin du régime*** des compagnies privilégiées, la Nouvelle-France et l'Acadie étaient ***fermement établies,*** mais restaient loin en arrière des colonies voisines fondées par les Anglais.
8. — La ***population*** s'élevait ***à 2,500 âmes*** (colonies anglaises: plus de 80,000). Elle était de bonne provenance et se multipliait rapidement. Sa moralité était excellente.
9. — Les ***territoires colonisés*** se répartissaient autour des trois principaux centres: Montréal, Québec, Trois-Rivières. Les communautés religieuses détenaient d'importantes seigneuries.
10. — Le ***régime seigneurial,*** institué dès les premiers temps, donna ***d'excellents résultats.*** Le seigneur se faisait le recruteur, l'aide et le père de ses colons, dont les charges étaient peu considérables.
11. — Les colons ***vivaient*** des ***produits*** de la terre, de la chasse, de la pêche, et, souvent, du ***commerce*** des fourrures. Ils avaient ***à leur service des « engagés. »***

1.—Montmagny premier successeur de Champlain (1636-1648). Champlain était mort en décembre 1635 et avait eu pour successeur intérimaire Antoine de Châteaufort, son lieutenant. En juin 1636, arriva au pays Charles de Montmagny, désigné par le roi pour succéder au premier gouverneur. Depuis 1632, Montmagny était au nombre des directeurs des Cent-Associés.

Au témoignage des premiers annalistes de Québec, le nouveau gouverneur était digne de continuer l'œuvre de Champlain. Sa piété était très remarquable; il est de ceux qui ont eu le plus à cœur l'évangélisation des indigènes.

Une importante réforme administrative s'opéra sous son gouvernement. Le premier Conseil de la colonie fut créé. Jusque là, le gouverneur général avait exercé à peu près seul tous les pouvoirs. Les gouverneurs particuliers de Montréal et des Trois-Rivières étaient sous sa dépendance. Des arrêts royaux de 1647 et de 1648 établirent un Conseil composé du gouverneur général, du Supérieur des Jésuites, du gouverneur sortant de charge et de deux habitants. Les gouverneurs particuliers avaient entrée et voix au Conseil, quand ils se trouvaient à Québec.

Un peu plus tôt, la Compagnie des Cent-Associés avait fait cession de son monopole commercial à une compagnie formée dans la colonie sous le nom de Compagnie des Habitants (1645). Celle-ci recevait par contre les obligations de sa devancière relatives au peuplement et au soin du culte.

Montmagny fut plus tard gouverneur aux Antilles et mourut en 1654.

2.—Louis d'Ailleboust (1648-1651). Louis d'Ailleboust fut désigné par Mazarin, alors ministre, pour remplacer Montmagny. C'était l'ancien sociétaire de Montréal qui avait édifié les fortifications de Ville-Marie. Son expérience de cinq ans dans la colonie le préparait à en prendre la direction. Il fit de vains efforts pour arrêter la rage des Iroquois et assista impuissant à leurs entreprises de destruction les plus funestes: la dispersion des Hurons et le massacre des missionnaires Jésuites. Son terme expiré (1651), il se retira d'abord sur une terre qu'il avait acquise près de Québec, puis à Montréal, où il mourut (1660), avant le départ de Maisonneuve.

3.—Jean de Lauzon. (1651-1656). Le successeur de d'Ailleboust, Jean de Lauzon, était depuis longtemps intéressé dans les affaires de la colonie. Il était directeur principal des Cent-Associés depuis 1635, charge qui lui avait permis d'acquérir de vastes concessions de terrains. Il passa au pays, comme gouverneur, avec deux de ses fils, suivis bientôt d'un troisième, qui tous rendirent des services signalés à la colonie. L'administration de Lauzon

fut, elle aussi, entravée par les perpétuelles incursions des Iroquois. Son grand âge ne lui permettait guère d'organiser une résistance active (il avait 67 ans à son arrivée). Il retourna mourir à Paris (1666).

4.—Pierre d'Argenson (1657-1661). Le plus jeune de nos gouverneurs remplaça Lauzon: ce fut le vicomte Pierre d'Argenson, âgé seulement de 32 ans, fils et frère d'ambassadeurs. Il eut l'honneur de recevoir le premier évêque de Québec, Mgr de Laval. Comme ses prédécesseurs, il se sentit incapable de réduire les Cinq-Cantons. Il demanda lui-même son rappel.

5.—Pierre d'Avaugour dernier gouverneur pour les Cent-Associés. (1661-1663). La situation du Canada en 1661 demandait un militaire d'expérience. Colbert, qui avait succédé à Mazarin, fit nommer le baron Pierre d'Avaugour, soldat de carrière et homme d'une grande énergie. D'Avaugour prit vigoureusement en mains les affaires. Après une rapide enquête, il informa le roi des besoins du pays[1]; il obtint aussitôt une centaine de soldats et autant de colons.

Mgr de Laval avait entrepris la lutte contre la vente illicite des boissons alcooliques aux sauvages. D'Avaugour le seconda d'abord avec vigueur (en 1661 il fit fusiller deux délinquants), mais le P. Jérôme Lalemant ayant intercédé pour un coupable, le gouverneur s'irrita et changea de conduite, refusant de punir désormais les délinquants. Mgr de Laval et les Jésuites réprouvèrent sa conduite et il dut être rappelé (1663). Il fut le dernier gouverneur nommé sur présentation des Cent-Associés.

6.—Déchéance de la Compagnie des Cent-Associés (1663). Une nouvelle ère allait s'ouvrir pour le Canada avec l'avènement de Louis XIV et le choix de Colbert comme ministre (1661). Un des premiers actes du grand roi et de son célèbre conseiller en faveur de notre pays fut de faire rendre ses comptes à la compagnie qui détenait le territoire depuis plus de trente-cinq ans (1627-1663). La compagnie fut convaincue de n'avoir pas rempli ses obligations. Des colons qu'elle avait promis elle n'avait pas envoyé la dixième partie. Ses agents avaient

[1] 1661 marque le commencement du règne personnel de Louis XIV.

souvent été un obstacle à la colonisation par leur avidité au gain. Le roi lui retira ses privilèges et rattacha directement la colonie à la Couronne (Voir chap. IX, § 2).

Les sociétaires pouvaient toutefois offrir des excuses assez légitimes. S'ils n'avaient pas mieux fait, pouvaient-ils dire, c'est d'abord qu'un premier malheur les avait quasi ruinés dès le début, quand les Kirke avaient capturé leurs premiers convois (1628) ; c'est ensuite que les déprédations iroquoises avaient rendu impossible tout effort sérieux pour développer le pays.

7.—La colonie française assurée de vivre en 1663. La démission des Cent-Associés marquait la fin d'un long régime, les compagnies privilégiées ayant gouverné le Canada durant 60 ans (depuis 1604). Le bilan de cette longue période, s'il n'est pas brillant, montre que du moins la colonie était assurée de vivre, quand fut supprimé le régime des compagnies.

La colonie pouvait vivre parce que les Français s'y étaient acclimatés en assez bon nombre, bien résolus à y perpétuer leurs familles ; parce qu'ils possédaient une organisation civile et religieuse suffisante pour se protéger et se développer ; parce qu'enfin ils avaient prouvé leur capacité de résistance devant l'agression de dangereux ennemis.

La situation paraissait moins satisfaisante, quand on la comparait à celle des colonies voisines établies par les Anglais. Là, le développement économique était notablement plus avancé, la richesse nationale très supérieure, et surtout le chiffre de la population beaucoup plus élevé. Dans l'hypothèse d'une lutte pour la survivance, la colonie française devait donc se trouver dans un état de notable infériorité.

8.—La population canadienne en 1663; chiffre, état physique, provenance, moralité. La population du Canada s'élevait, en 1663, au chiffre d'environ 2,500 âmes (l'Acadie, occupée alors par l'Angleterre, pouvait compter de 300 à 400 habitants). La moitié, au plus, provenait de l'immigration ; le reste, de l'accroissement naturel. Ce chiffre est peu considérable, si on le compare à celui des colonies anglaises à la même époque, soit environ 80,000 habitants, ou encore à celui d'autres colonies françaises, comme les Antilles, qui, en 1642, avaient déjà reçu 7,000 colons.

Si la population du Canada n'était pas nombreuse, elle était bien choisie. Physiquement, les premiers Canadiens étaient robustes. On s'était préoccupé d'éloigner les immigrants trop faibles ou tarés. Le climat, qu'on avait tant redouté d'abord, avait contribué à fortifier le tempérament de la race. De même, la rigueur des travaux de premier établissement avait développé les forces physiques de l'habitant.

La provenance de presque tous les colons de la première époque est connue des historiens. La très grande majorité était originaire du nord-ouest de la France. Les Normands étaient de beaucoup les plus nombreux; venaient ensuite les Percherons; puis les Angevins et les Poitevins, et, en dernier lieu, les Parisiens et les Bretons.[1]

La moralité était excellente. Loin d'envoyer au Canada certains rebuts de la métropole, comme on le fit pour les Antilles, on s'assura toujours de la bonne conduite antérieure des immigrants; au besoin, on renvoyait en France les colons trouvés indésirables. Toute une partie de la population était animée de sentiments de piété qui faisaient songer à la ferveur des premiers chrétiens.

9.—Le territoire exploité. Principaux centres. Site des seigneuries. Québec avait été fondé en 1608, Trois-Rivières en 1634, Montréal en 1642. C'est autour de ces trois principaux centres que se répartissait, en 1663, le territoire colonisé. La plus populeuse des trois *villes* était la capitale, Québec[2]. Avec sa banlieue et les seigneuries adjacentes, elle devait compter environ 1,600 âmes (il n'y avait pas encore eu de recensement officiel). Montréal venait en second lieu avec environ 500 habitants, puis Trois-Rivières avec peut-être 400.

Les principaux fiefs concédés par les Cent-Associés se trouvaient aux environs de Québec, surtout en aval. Là se succédaient les seigneuries des Jésuites, de Beauport, de Beaupré, de l'île d'Orléans. Les Ursulines et les Hospitalières possédaient également d'importants domaines dans la région de Québec.

Le danger des attaques iroquoises retardait l'exploitation des terres dans les régions des Trois-Rivières et de Montréal. La seigneurie de Saint-Sulpice commençait pourtant à progresser.

---

[1] Cinq Canadiens seulement, durant cette période, épousèrent des sauvagesses; celles-ci avaient été élevées chez les Ursulines.

[2] La ville se composait de 70 maisons.

En résumé, les principaux domaines de colonisation appartenaient aux communautés religieuses.

10.—Les premiers temps du régime seigneurial; ses bienfaits. La féodalité avait rendu de grands services à la France et à l'Europe avant de devenir une institution périmée. Transplantée dans les colonies françaises au XVII^e siècle, elle retrouva ses caractères primitifs et fut éminemment utile au progrès matériel et moral des nouveaux Etats.

La hiérarchie féodale du Canada comprenait la compagnie suzeraine, vassale du roi; les seigneurs locaux, qui recevaient leurs *fiefs* de la compagnie; les *censitaires* ou *roturiers*, qui recevaient leur concession du seigneur local (ou directement de la compagnie). Les censitaires payaient une légère redevance[1] aux seigneurs, et ceux-ci à la compagnie.

Le régime seigneurial fut avantageux pour le Canada, parce que le seigneur s'acquitta de son rôle avec conscience, selon l'esprit même de l'institution. Loin d'exploiter le colon, il s'en faisait le protecteur et le père; après l'avoir attiré au pays, il l'aidait à s'établir, le guidant de ses conseils, lui prêtant même sa collaboration active; le cas échéant, il lui offrait la protection de son manoir contre les incursions des Indiens.

11.—Mode de subsistance des premiers colons. Les engagés. Sans être riche, le colon canadien de 1663 vivait aisément des produits de son travail. Sa terre lui avait fourni le bois pour construire sa demeure. Elle lui procurait aussi le froment dont il faisait son pain, le maïs, les pois, les haricots; elle nourrissait ses animaux de basse-cour et son bétail; en somme, le colon trouvait chez lui les

---

[1] Cette redevance comprenait le *cens* (quelques sous par arpent de front) et la *rente* (quelques sous par arpent carré; ce droit s'acquittait souvent en nature).

Le censitaire était encore soumis au droit de *lods et ventes*, acquittable chaque fois que la terre changeait de mains en dehors de la descendance directe de père à fils. Ce droit représentait un douzième de la valeur de la propriété.

Enfin le seigneur revendiquait les droits de *banalité* et de *corvée*. En vertu du premier, il obligeait le tenancier à faire moudre son grain au moulin seigneurial, moyennant redevance d'un quatorzième; en vertu du second, il pouvait exiger un certain nombre de jours de travail non rémunéré (en pratique, une journée à l'époque des semailles, une autre au temps de la fenaison, et une troisième à l'époque des récoltes).

articles de première nécessité. La chasse et la pêche complétaient ce qui pouvait manquer à son alimentation. Enfin, depuis la cession du monopole commercial aux Habitants, le colon pouvait trouver dans le commerce le supplément de ressources nécessaires à sa subsistance.

L'auxiliaire du colon était l'*engagé*. C'était un homme *à gages*, pris en France par les recruteurs, un apprenti-colon, que la compagnie transportait et entretenait à ses frais, pourvu qu'il promît de demeurer trois ans dans la colonie. Au bout de ces trois ans, il pouvait retourner en France ou se fixer, comme « habitant, » au pays. Durant son épreuve, il était au service des propriétaires. Chaque vaisseau abordant dans la colonie devait transporter un certain nombre d'*engagés* proportionné au tonnage du navire.

LECTURES

E. Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France* (C'est l'ouvrage capital pour comprendre les aspects techniques de la colonisation sous l'ancien régime).

Abbé J.-B.-A. Ferland, *Histoire du Canada*, t. I, donne en appendice la liste des colons établis jusqu'en 1663.

Marcel Marion, *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles* (Paris, Picard, 1923).

DEVOIRS

Reconstituer la vie d'un colon en 1663.

Montrer comment les premières générations canadiennes furent une élite (*Voir:* abbé Groulx, *La Naissance d'une Race*).



Ancien manoir seigneurial

RÉSUMÉ DU LIVRE II

Gouvernement des Compagnies de colonisation (1603-1663)

- **I. Les Compagnies**
  1. Elles sont le système en faveur à l'époque pour la colonisation des pays nouveaux.
  2. Elles se composent d'actionnaires et sont contrôlées par l'Etat.
  3. Privilèges
     - Economiques : propriété du sol, monopole commercial.
     - Politiques : souveraineté (droits fiscaux, seigneuriaux, etc.).
  4. Obligations : peupler la colonie, soutenir les missions.
  5. Valeur : bon système, mais peu efficace dans la pratique.
  6. Cies canad. : De Monts, Cent-Associés, Indes occid.

- **II. Colonisation de l'Acadie**
  1. De Monts et Champlain
     - Succèdent à Chauvin et à de Chaste pour le privilège.
     - Etablissement à Ste-Croix, puis à Port-Royal.
     - Retrait du privilège.
  2. Poutrincourt
     - Entreprise privée.
     - Destruction des postes en 1613 par les colons virginiens.
  3. Les Cent-Associés
     - Concessionnaires en 1627.
     - Razilly tente de coloniser La Hève.
     - D'Aulnay développe Port-Royal.
     - Nouvelle conquête par les Anglais (1654).
  4. Restitution au traité de Bréda (1667).

- **III. Champlain**
  1. Sous le patronage du sieur de Monts, il fonde Québec en 1608 (30 colons).
  2. Premières relations avec indigènes.
     - Alliance avec Etchemins, Montagnais, Algonquins.
     - Guerre contre Iroquois : 1609 et 1610.
  3. Premières Compagnies
     - Vice-royauté de Soissons, puis de Condé.
     - Cie des Marchands (1613).

Gouvernement des Compagnies de colonisation (suite)

III. Champlain (Suite)

4. Missionnaires
   - Récollets (1615).
   - Jésuites (1625).
5. Explorations à l'intérieur
   - De l'Outaouais et du pays des Hurons.
   - Il porte la guerre en pays iroquois (1615).
6. Nouvelles Cies
   - De Caen (1620).
   - Des Cent-Associés (1627).
7. Québec pris par les Kirke (1629).
8. Retour de Québec à la France (1632) et mort de Champlain (1635).

IV. Evangélisation jusqu'en 1663

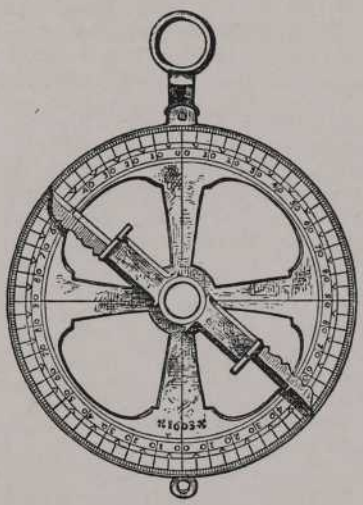
1. Propagation de l'Evangile, but principal.
2. Jésuites en Acadie (1611-13). Chassés par les Virginiens.
3. Récollets
   - En Nouvelle-France: à Québec, aux Trois-Rivières, en Huronie (1615-1629).
   - En Acadie (1619-1632).
4. Jésuites en Nouv.-France
   - Ministère et enseignement.
   - Missions: Golfe, Sillery, Trois-Rivières, Huronie, pays iroquois.
   - Les 8 martyrs (1642-1649).
5. Capucins: en Acadie (1632-1658).
6. Communautés de femmes
   - Ursulines (1639): enseignement. Marie de l'Incarnation.
   - Hospitalières (1639): charité.

V. Fondation de Ville-Marie

1. Société de Notre-Dame de Montréal.
2. Fondation en 1642. Environ 60 personnes.
3. Communautés de femmes
   - Congrégation de Notre-Dame (1653).
   - Jeanne Mance et Hospitalières à Montréal (1659).
4. Sulpiciens (1657).
5. Première guerre iroquoise
   - a) Guerre de surprises (1641-1645).
   - b) Destruction de la Huronie (1648-1653).
   - c) Menace de destruction générale (1658-1661); Dollard au Long-Sault.
6. Départ de Maisonneuve (1665); sa mort (1676).

Les Compagnies... (suite)

- VI. Successeurs de Champlain jusqu'en 1663
  - 1. Les gouverneurs
    - a) Montmagny (1636-1648).
    - b) D'Ailleboust (1648-1651).
    - c) Lauzon (1651-1656).
    - d) D'Argenson (1657-1661).
    - e) D'Avaugour (1661-1663).
  - 2. Louis XIV dissout la Cie des Cent-Associés (1663).
  - 3. Etat de la colonie en 1663
    - 2,500 habitants (cf. Nouv.-Angl.: 80,000).
    - Bonne qualité de la population.
    - Trois petites villes et quelques seigneuries autour.
    - Bienfaits du régime seigneurial.
    - Subsistance assez facile.



Astrolabe de Champlain

LIVRE III

GOUVERNEMENT ROYAL
EFFORT COLONISATEUR DE LA FRANCE[1]
(1663 - 1682)

Chap. IX. — Organisation du gouvernement royal. Pacification des Iroquois (1663-1666)

Chap. X. — L'intendant Talon. Sept années d'intense progrès (1665-1672)

Chap. XI. — Première administration de Frontenac. Expansion aux grands Lacs et fondation de la Louisiane (1672-1682)

Chapitre IX

ORGANISATION DU GOUVERNEMENT ROYAL
PACIFICATION DES IROQUOIS
(1663 - 1666)

SOMMAIRE

1. — ***Louis XIV et Colbert reprirent l'œuvre coloniale*** de Richelieu. Sans les guerres qui troublèrent son règne, le Grand Roi aurait élevé le Canada à un haut degré de prospérité.
2. — Le Roi ***réorganisa*** d'abord ***l'administration*** de la Nouvelle-France sur le modèle des provinces françaises, en joignant au gouverneur un intendant et en instituant un Conseil Souverain. Toutes les décisions importantes devaient être référées au Roi.
3. — Le gouverneur ***Mésy installa le premier Conseil Souverain,*** le 18 septembre 1663. Son gouvernement fut troublé par sa malveillance à l'égard de l'évêque.
4. — Pour réduire les Iroquois, Louis XIV envoya au Canada les 1.200 hommes du ***régiment de Carignan,*** sous la conduite du ***vice-roi d'Amérique, Tracy.*** Il nomma ***gouverneur Courcelles*** et désigna comme premier ***intendant Talon.***
5. — ***Tracy*** fortifia d'abord les points stratégiques du pays (1665), puis organisa une puissante ***expédition contre les Indiens.*** Quand il arriva devant les bourgades des Agniers, toute la population avait fui. Il anéantit les villages. La paix fut signée et dura dix-sept ans (1667-1684).

---

[1] Cfr *Appendice I, tableau II, p. 482,* Liste des administrateurs de 1663 à 1682.

1.—Louis XIV et Colbert relèvent le Canada. Mazarin n'avait pas continué la politique coloniale de Richelieu. Les troubles de son ministère et ses idées sur la colonisation l'en avaient détourné. Il en fut tout autrement dès le début du règne personnel de Louis XIV. Le jeune roi (il avait 23 ans en 1661) montra un vif intérêt pour les colonies et comprit que leur prospérité importait à la puissance du royaume. Il entreprit de relever les colonies françaises qui périclitaient, tant aux Indes qu'en Afrique et en Amérique. Le Canada l'intéressa spécialement comme principale colonie de peuplement pour la France. Il employa de fortes sommes et fit organiser d'importants envois de troupes et de colons en faveur de notre pays.

Il eut comme inspirateur et collaborateur constant Colbert, le grand ministre que lui laissait Mazarin. Cet homme aux vues profondes, ce travailleur infatigable n'épargna aucune peine pour donner à la marine et au domaine colonial français un regain de vitalité. Sa sollicitude pour les affaires des colonies lui faisait surveiller leur administration jusque dans le détail.

Sans les guerres que l'ambition du Grand Roi suscita en Europe, il est certain que le règne de Louis XIV eût vu le Canada s'élever à un haut degré de prospérité et rivaliser peut-être victorieusement avec les établissements anglais.

2.—Réorganisation du gouvernement. L'intendance, le Conseil Souverain (1663). Louis XIV organisa la Nouvelle-France sur le modèle des provinces françaises. Au gouverneur, qui existait déjà, il adjoignit un intendant comme en possédaient les provinces depuis Richelieu. Il réforma le premier Conseil institué en 1647-1648 et lui donna le nom et les attributions des Conseils Souverains du royaume.[1]

Le gouverneur représentait la personne du Roi. A ce titre, sa *dignité* était la plus haute de la colonie; l'intendant ne venait qu'après. Ainsi, à l'église, le gouverneur avait son prie-Dieu à droite de l'autel, l'intendant à gauche; le gouverneur recevait le premier le pain bénit. Les *attributions* du gouverneur étaient en rapport avec cette qualité de représentant personnel du pouvoir souverain. Comme le domaine

[1] Il en existait 13 en France. Celui de Paris avait juridiction sur un tiers du territoire; ces Conseils s'appelaient aussi Parlements.

des rapports d'Etat à Etat est celui où s'affirme davantage la souveraineté, le gouverneur y avait juridiction exclusive. Ainsi: 1° toute l'administration militaire relevait de lui seul; il commandait en chef troupes et milices; en temps de guerre, les généraux venus d'Europe étaient sous ses ordres; 2° il dirigeait les relations pacifiques avec les autres colonies européennes d'Amérique; 3° il avait charge des relations avec les indigènes.

L'INTENDANT, quoique inférieur en dignité, possédait des fonctions administratives beaucoup plus importantes, dans la pratique courante du gouvernement. C'est lui qui, effectivement, gouvernait le pays. Il cumulait les pouvoirs des ministres de la justice, de l'intérieur et des finances dans les Etats modernes. Il était en effet, comme l'indiquait son titre: 1° Intendant de la *justice;* de ce chef, il avait la surveillance active de toute l'administration judiciaire; en outre, il était président effectif du premier tribunal de la colonie, le Conseil Souverain[1]; enfin, il exerçait lui-même les fonctions de juge dans un certain nombre de causes et pouvait même appeler à son tribunal toutes celles qu'il lui plaisait. 2° Il était intendant de la *police;* sous ce titre venait à vrai dire tout le reste de l'administration intérieure du pays, mais principalement ce qui regardait le *peuplement,* les *terres* et le *commerce.* 3° Enfin, l'intendant avait le contrôle des *finances* publiques; il en était même « chargé seul, » suivant les termes des instructions royales; il recevait les fonds annuels alloués par le Roi et les employait conformément aux prévisions budgétaires.

La fonction d'intendant était destinée à faire contrepoids à l'autorité du gouverneur, autorité qui aurait pu être despotique plus facilement encore qu'en France, à une si grande distance du contrôle royal. Des conflits surgirent entre les deux administrateurs, parce que les matières de leur juridiction n'étaient pas toujours assez déterminées et parce que les caractères étaient parfois fort opposés.

Le CONSEIL SOUVERAIN était un organisme politique et judiciaire, mais surtout judiciaire, comme d'ailleurs les Conseils Souverains ou Parlements de France. Ses pouvoirs politiques consistaient à rendre certaines ordonnances de police, à peu près dans les mêmes domaines que l'intendant. Généralement, la participation de celui-ci était requise. Le Conseil n'eut la disposition des deniers publics que de 1663 à 1665.

---

[1] Le gouverneur, président d'honneur du Conseil, et l'évêque y avaient préséance sur lui.

Autre pouvoir politique: le droit de *remontrance;* il permettait au Conseil de faire des observations sur les ordonnances du Roi ou des chefs de la colonie et de les améliorer ainsi pour l'avantage commun. Les pouvoirs judiciaires du Conseil en faisaient la *cour d'appel* du pays, en matière tant civile que criminelle: on en appelait à lui des tribunaux inférieurs ou des jugements des seigneurs.

A moins de nécessité immédiate, toutes les décisions importantes devaient être soumises à l'autorité du Roi. Il y avait un échange continuel de dépêches entre le souverain et ses ministres d'une part, le gouverneur et l'intendant d'autre part.

3.—Augustin de Mésy, premier gouverneur de la période royale (1663-1665). La nouvelle administration fut inaugurée par le successeur de d'Avaugour, Augustin de Mésy, ami de Mgr de Laval et proposé par lui au Roi. Le 18 septembre 1663, siégea le premier Conseil Souverain, composé du gouverneur, de l'évêque et de cinq conseillers nommés par eux.

Comme celui d'Avaugour son prédécesseur, le gouvernement de Mésy fut troublé par les querelles qu'il chercha constamment à l'évêque et aux Jésuites. Il alla jusqu'à afficher des placards injurieux pour le prélat. Son rappel était décidé quand il tomba malade et mourut (1665), après avoir reconnu ses torts.

4.—Le régiment de Carignan. Tracy, Courcelles, Talon. Une des mesures les plus pressantes pour le relèvement de la Nouvelle-France était la pacification des Iroquois. Le Roi reconnut qu'il fallait les amener à la paix en les humiliant de façon décisive. C'est pourquoi il décida l'envoi d'un régiment d'élite, qui s'était distingué durant la Fronde et surtout dans la guerre contre les Turcs en 1664, le régiment de Carignan-Salières.

Au cours de l'année 1665, arrivèrent dans la colonie les vingt-quatre compagnies du régiment; elles formaient un total de 1,200 à 1,300 hommes. C'était plus que la population de Québec et plus du tiers de toute la population du pays. L'excellente discipline et la belle tenue du régiment, non moins que le grand nombre des soldats, firent la plus vive impression sur les colons et les sauvages alliés présents à Québec. La plupart des officiers étaient nobles. Parmi les

principaux se trouvaient les capitaines de Contrecœur, de Saint-Ours, de Saurel (Sorel), de Valrennes, de La Valtrie, futurs possesseurs des seigneuries de ce nom.

Le Roi envoyait en même temps en mission spéciale un vice-roi, délégué pour toutes les possessions d'Amérique, le marquis de Tracy. Celui-ci venait de rétablir la puissance française en Guyane et la paix aux Antilles. Enfin un nouveau gouverneur arriva la même année, Daniel de Courcelles, militaire expérimenté, et avec lui le fameux intendant Talon, qui exerçait déjà depuis dix ans l'intendance dans le Hainaut (Belgique).

5.—Répression des Iroquois (1665-1666). De concert avec le gouverneur, chef militaire, Tracy s'occupa aussitôt de la répression des Iroquois. Il commença par fortifier les points stratégiques du pays et en particulier le Richelieu, chemin d'arrivée des Cinq-Cantons. A cette fin, dès l'année 1665, il envoya des compagnies de Carignan et des soldats du pays construire trois fortins sur le Richelieu. Les capitaines de Saurel et de Chambly construisirent les deux premiers, auxquels ils donnèrent leur nom, et le colonel de Salières, commandant du régiment, bâtit le troisième qui fut appelé Sainte-Thérèse (Voir carte, p. 82).

Sur la fin de cette même année, trois des cinq nations iroquoises vinrent offrir la paix à Québec.

Au début de 1666, Courcelles se mit le premier en route contre les deux autres, celles d'Agnier et d'Onneyout. Il était accompagné de 500 à 600 hommes. Malheureusement, comme c'était l'hiver, les troupes éprouvèrent beaucoup de souffrances; à la fin, elles s'égarèrent et ne purent arriver à destination. Il leur fallut revenir sans avoir rien fait; elles avaient perdu une soixantaine d'hommes.

Tracy quitta à son tour Québec, le 14 septembre, avec de puissants effectifs: 600 réguliers, 600 Canadiens, une centaine de sauvages. Le gouverneur était encore de l'expédition.

Le 16 octobre, on se trouva en présence des premières bourgades des Agniers. Les habitants, épouvantés par l'approche du corps d'armée, avaient déjà pris la fuite à travers les bois. Les autres bourgades avaient été de même abandonnées.

Tracy fit tout incendier. D'immenses provisions de maïs furent détruites. Au rapport du *voyageur* Perrot, 400 sauvages périrent par suite de la famine qui s'ensuivit. Le vice-roi fit

chanter un *Te Deum* sur les lieux, prit possession du territoire et retourna immédiatement à Québec.

La paix fut conclue l'année suivante (1667), à la demande des Agniers et des Onneyouts qui laissèrent des otages. Trois missionnaires Jésuites allèrent se fixer au milieu de ces tribus. Imposée dans ces conditions, la paix fut enfin stable: elle dura dix-sept ans, et encore ne fut-elle rompue que par les fautes des gouverneurs suivants (Voir chap. XII, § 1 et 2).

LECTURES

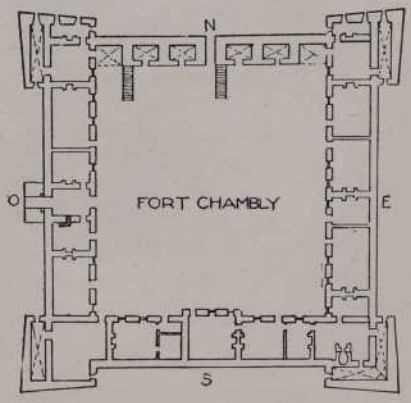
Sur l'administration de 1663, le livre de GUSTAVE LANCTÔT, *L'Administration de la Nouvelle-France* (Paris, 1923).

MARCEL MARION, *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles* (Paris, 1923).

DEVOIRS

Raconter l'émotion des habitants de Québec à l'arrivée du régiment de Carignan-Salières.

Apprécier le nouveau système de gouvernement donné au Canada par Louis XIV.



Plan de la construction en pierre qui remplaça en 1709 la construction en bois de 1665. Le fort subsiste encore, bien restauré



Talon visitant une famille de colons
Aquarelle de L.-R. Batchelor (*Archives du Canada, Ottawa*)

Chapitre X

L'INTENDANT TALON

SEPT ANNÉES D'INTENSE PROGRÈS

(1665 - 1672)

SOMMAIRE

1. — La paix avec les Iroquois laissa le champ libre à l'intendant. De concert avec Colbert, il élabora un ***vaste plan de colonisation*** à base de peuplement et de culture du sol.
2. — Pour réaliser ce plan, Talon commença l'établissement de ***trois villages*** autour de Québec, afin d'y recevoir des colons. Il eut lui-même une ***ferme modèle*** à la rivière St-Charles. Plus tard, il concéda ***plus de soixante seigneuries*** sur le Saint-Laurent et le Richelieu.
3. — En même temps se poursuivait ***le peuplement.*** Les arrivées annuelles de colons furent d'environ trois cents, comprenant des ***familles,*** des ***« engagés »*** et une forte proportion de ***soldats.***
4. — Talon établit les ***premières industries canadiennes*** et mit en opération les premières exploitations minières. Il donna de l'extension au ***commerce*** intérieur ; il essaya d'établir des relations commerciales avec les colonies anglaises et les Antilles.
5. — Comme ***intendant de justice,*** il s'appliqua à simplifier les procédures et à préciser la juridiction des divers tribunaux.
5. — Comme ***intendant de finances,*** il réalisa un meilleur équilibre de la recette (fonds colonial et subventions du roi) et de la dépense publique.
7. — Après trois ans de séjour au Canada, ***Talon*** demanda son rappel (1668). Claude Bouteroue le remplaça durant deux ans (1668-1670). A Paris, le Roi et Colbert prièrent Talon d'aller reprendre son œuvre au Canada. Il y ***revint en 1670.*** Les Récollets l'accompagnaient.
8. — Le ***gouverneur,*** de son côté, voyait à ***faire respecter la paix.*** Il dut prendre diverses mesures pour en imposer aux Iroquois (1667-1671).
9. — Au cours de sa ***deuxième intendance, Talon*** s'occupa des ***découvertes*** et de la fondation des ***postes avancés.*** Il chercha à relever l'Acadie.
10. — Talon et Courcelles retournèrent en France en 1672. L'intendant avait accompli une ***œuvre d'une importance capitale.*** Il s'était toutefois trompé en voulant autoriser la vente de l'eau-de-vie aux sauvages. Il vécut encore vingt-deux années en France, toujours intéressé au Canada (1672-1694).

1.—Le programme colonial de Colbert et de Talon. Avant son départ de France, Talon avait reçu du Roi et de Colbert des instructions détaillées pour l'administration du Canada. Dès son arrivée au pays, l'intendant s'enquit lui-même, d'une façon précise, des conditions et des besoins de la colonie. Il dressa ensuite un plan qui couvrait tous les domaines de l'administration, tout en appuyant particulièrement sur deux points essentiels: la nécessité de peupler le pays et l'importance de la culture du sol. Ainsi, après Champlain et Richelieu, Colbert et Talon faisaient reposer l'avenir du Canada sur le recrutement d'une bonne population et sur le développement agricole du pays.

Le rétablissement de la paix par Tracy et Courcelles allait permettre de réaliser ce programme.

2.—Talon et l'établissement sur les terres. Le Roi avait demandé à l'intendant de favoriser la concentration des habitations, afin de les fortifier les unes par les autres, surtout en temps de guerre. En outre, l'intendant devait préparer, chaque année, une quarantaine de lots défrichés pour recevoir les colons. Pour répondre à ce désir, Talon dressa le plan de trois villages autour de Québec; il put établir le premier qu'il nomma Bourg-Royal. La concentration était rendue plus parfaite par la disposition des terres dans le bourg: autour d'un carré central, réservé aux édifices communs, les terres s'éloignaient en triangle jusqu'aux extrémités; les maisons étaient construites au sommet du triangle, près du carré.

Un peu plus tard, l'intendant acquit lui-même une terre de colonisation sur la rivière St-Charles. Il la fit défricher et ensemencer, et ce domaine devint un des plus importants du pays. Les trois bourgs précédents et cette terre formèrent dans la suite la baronnie des Islets, quand Talon fut créé baron de ce titre par Louis XIV (1670).

Enfin, quelques mois avant son départ définitif pour la France (1672), Talon devait concéder une soixantaine de nouvelles seigneuries. Un certains nombre de ces fiefs étaient situés en bordure du Richelieu ou à proximité de son embouchure. C'étaient en même temps comme autant de stations militaires d'avant-garde. Ils furent attribués d'ailleurs à des soldats, les officiers de Carignan qui élisaient domicile au pays: Verchères, Contrecœur, Valrennes, Saurel, Chambly, Saint-Ours, etc.

3.—Le peuplement. La population doublée en sept ans (1665-1672). La mise en valeur des territoires concédés exigeait des travailleurs. Colbert et Talon s'appliquèrent à faire passer au pays le plus de colons possible, mais toujours en faisant un choix rigoureux.

Dès 1659, Louis XIV s'était alarmé du trop petit nombre des habitants de la Nouvelle-France. Un peu au hasard, il avait commencé des envois plus considérables de colons. A l'arrivée de Talon, les méthodes de recrutement, de sélection et d'établissement furent améliorées. Trois cents colons en moyenne traversèrent chaque année au pays. La population doubla en sept ans: de 3,200 qu'elle était en 1665, elle était passée à 6,700 en 1672.

La préférence était encore accordée au système de peuplement par les « engagés. » On fit aussi venir des familles qui s'établissaient au complet. Un des noyaux les plus importants fut celui des militaires. Des vingt-quatre compagnies de Carignan, le pays ne devait en garder que quatre en garnison après la pacification des Iroquois. Le reste des soldats reçut de France l'offre de se fixer dans la colonie. De 1668 à 1671, 762 prirent des terres; c'était environ un cinquième de la nouvelle population amenée par Louis XIV.

Le peuplement fut encore favorisé par les cadeaux du roi accordés aux mariages précoces. Colbert voulait faire marier les garçons à dix-huit ou dix-neuf ans, et les filles à quatorze ou quinze ans. Le Roi accordait des allocations aux familles nombreuses. Il allouait même une prime au mariage avec les sauvagesses.

4.—Les premières industries. La liberté du commerce. Talon avait l'ambition de voir le Canada se suffire à lui-même. C'est pourquoi il favorisa, à côté de l'agriculture, les industries de première nécessité. Les industries voisines de l'agriculture reçurent ses principaux soins; l'élevage fit des progrès importants; la culture des plantes industrielles, lin et chanvre, s'accrut; sur sa ferme des Islets, l'intendant planta une houblonnière, dont il alimenta une brasserie qu'il établit à Québec; la laine servit à la fabrication des étoffes; des fabriques de souliers et de chapeaux furent installées dans la capitale.

L'intendant tenta d'intéressants essais dans les industries maritimes. Le bois étant très propre à la construction des

vaisseaux, Talon fit faire un navire de 400 tonneaux. Les pêcheries du fleuve et des côtes se développèrent.

Talon s'occupa encore de la prospection minière. Nos exploitations charbonnières au Cap-Breton, celles du cuivre au lac Supérieur, celles du fer aux Trois-Rivières lui doivent leurs commencements.

Quoiqu'il s'attachât avant tout à coloniser le pays, Talon ne méprisait pas les bénéfices du commerce. Pour en faire profiter les habitants, et non pas seulement quelques privilégiés, il réussit, après de laborieuses négociations, à obtenir de Colbert la suppression des monopoles encore subsistants (1669)[1]. L'intendant se soucia encore de trouver des débouchés avantageux pour la vente des fourrures, du bois, etc.; il organisa, à cet effet, des échanges avec les Antilles et noua des relations commerciales avec Boston.

5.—Talon intendant de justice. Le peuplement, les terres, le commerce relevaient des vastes attributions de Talon comme *intendant de police*. Comme *intendant* de *justice*, il eut à cœur d'améliorer l'administration judiciaire. Son principal travail consista à rendre les procédures très simples, afin de procurer aux habitants une justice plus prompte et moins coûteuse. Il s'appliqua encore à définir la juridiction des tribunaux. La justice était rendue par les juges seigneuriaux, par le Conseil Souverain et l'intendant lui-même; il y avait appel en dernier ressort au Conseil d'Etat du Roi en France.

6.—Talon intendant de finances. Talon mit encore de l'ordre dans les finances publiques. La recette comprenait le revenu colonial, appelé « fonds du pays, » et les subventions royales. Le revenu colonial (environ 50,000 livres) provenait d'un droit de 25% sur les fourrures et d'un droit de douane de 10% sur certaines marchandises; ce revenu devait couvrir la dépense publique ordinaire: salaire des officiers d'administration, culte, justice. Les subventions royales (environ 400,000 livres) étaient remises annuellement à l'intendant d'après l'estimé budgé-

---

[1] En 1664, Colbert lui-même avait fondé la Compagnie des Indes Occidentales, réédition en plus grand de la Compagnie des Cent-Associés; quoiqu'elle eût les mêmes attributions politiques, le pays resta en pratique sous l'autorité de la Couronne, mais la Compagnie gardait ses privilèges économiques; elle fut d'ailleurs dissoute en 1674.

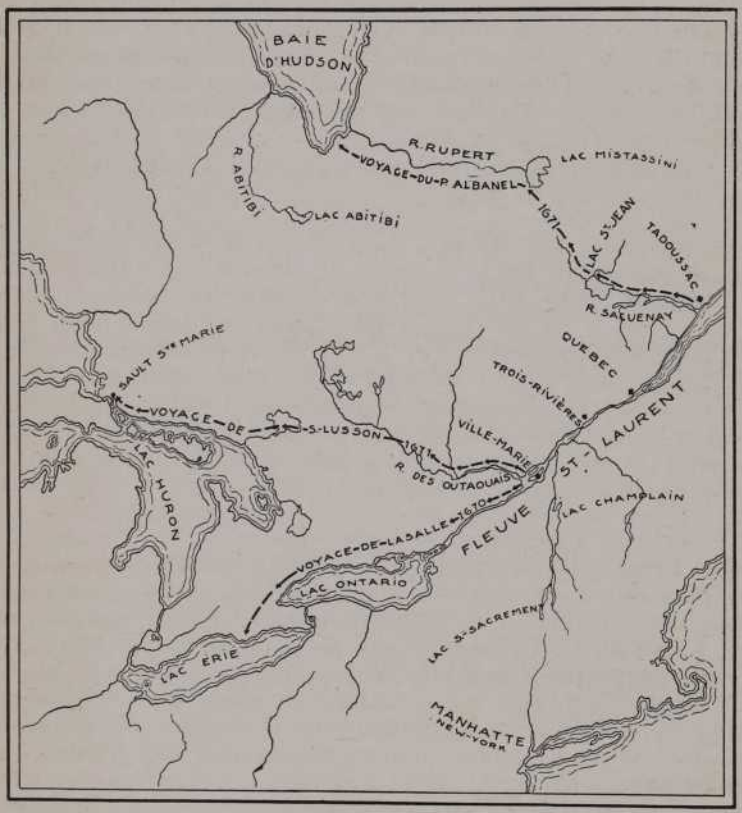
taire; elles couvraient la dépense extraordinaire, c'est-à-dire les frais d'entretien des troupes (250,000 livres), les frais de transport et d'établissement des nouveaux colons, les dépenses éventuelles de guerre, etc.

7.—Talon en France. Bouteroue intendant. Talon avait passé trois ans au Canada (1665-1668), quand il obtint de retourner en France. Il sollicitait son congé depuis plus d'un an déjà, pour raisons de santé ou peut-être à cause de certaines divergences de vues avec le gouverneur et l'évêque. Claude de Bouteroue le remplaça.

A peine arrivé en France, Talon fut prié par le Roi et Colbert d'aller bientôt reprendre son poste au Canada. Dès 1669, il se mit en route, accompagné de quelques Pères Récollets, dont il voulait réinstaller l'Ordre dans la colonie. Mais il fut jeté par la tempête sur les côtes du Portugal, où il faillit être victime d'un naufrage. Il rentra en France et ne parvint au Canada que l'année suivante (1670).

8.—Courcelles maintient la paix avec les Iroquois (1668-1671). Le traité de 1667 avait été de la part des Iroquois un engagement sérieux, mais les causes de conflits, surtout de la part des sauvages alliés, n'étaient pas entièrement supprimées. Courcelles eut à user de beaucoup de prudence et de fermeté pour maintenir la paix si chèrement achetée. En 1669, il fit fusiller trois Français qui avaient tué un chef tsonnontouan pour lui enlever ses pelleteries. L'année suivante, un conflit fut évité, grâce à la médiation de Garakonthié; le grand Onnontagué obtint des tribus qui se menaçaient que leur différend fût porté devant Courcelles et l'arrangement se fit à l'amiable; après l'assemblée des ambassadeurs, Garakonthié demanda le baptême et le reçut des mains de Mgr de Laval; le gouverneur était parrain et Mlle de Bouteroue, fille de l'intendant, marraine. En 1671, les dispositions des Cinq-Cantons paraissant encore peu sûres, le gouverneur se rendit avec une soixantaine d'hommes aux frontières mêmes de leur pays, sur le lac Ontario. Il fit avertir les Iroquois qu'il venait chez eux, cette fois, « pour se promener, mais qu'il pouvait bien venir pour les détruire, s'ils sortaient de leur devoir. » Ces paroles vigoureuses en imposèrent aux turbulents, mais ce qui contribua encore plus à les rendre sages, ce fut la célérité de l'expédition qui n'avait duré en tout, depuis le départ de Montréal, que quinze jours (3-17 juin).

9.—Retour de Talon. Explorations à l'ouest et au nord (1670-1672). Revenu au pays, Talon donna suite à tous les projets et à toutes les entreprises de sa première intendance. Il compléta son œuvre en cherchant à étendre les frontières par des explorations et des fondations de postes avancés. C'est lui qui, le premier, proposa au Roi un établissement à proximité du lac Ontario, avec des forces militaires, pour mieux tenir en respect les tribus iroquoises et protéger le commerce. Par ses soins et ceux de Courcelles, plusieurs expé-



Explorations sous Talon

ditions lointaines, à l'ouest et au nord, révélèrent des territoires inconnus et des richesses nouvelles.[1]

En 1669, Courcelles favorisa un voyage de missions entrepris par les Sulpiciens Dollier et Galinée vers les Grands Lacs. Les missionnaires se rendirent jusqu'au Sault-Sainte-Marie (1669-1670).

L'année suivante, 1670, le gouverneur et l'intendant députèrent le jeune Robert Cavelier (plus tard La Salle) à la découverte du passage vers le sud. Le résultat de ce voyage n'est pas connu avec certitude.

En 1671, Talon envoya Saint-Lusson, officier de Carignan, reconnaître les territoires voisins du lac Supérieur. Avec le concours de l'interprète Nicolas Perrot, l'explorateur réunit au Sault-Sainte-Marie quatorze nations sauvages et leur fit jurer fidélité aux Français; quatre missionnaires jésuites assistaient à la cérémonie.

La même année, le Père Albanel recevait mission de se rendre à la baie d'Hudson où les Anglais avaient inauguré un commerce florissant. Le Jésuite reconnut tout le territoire jusqu'à la baie James, en passant par les lacs St-Jean et Mistassini.

Enfin, c'est Talon qui, avant son départ pour la France, envoya Louis Jolliet à la découverte du Mississipi et de la mer du Sud (1672) (Chap. XI, § 5).

Comme sa juridiction s'étendait aussi à l'Acadie, Talon s'était vivement intéressé à cette province éloignée. Il avait cherché à la rattacher au Canada par des communications plus faciles (Voir plus bas, chap. XIV).

10.—Talon et Courcelles rentrent en France (1672). L'œuvre de Talon. Ses dernières années (1672-1694).

Talon et Courcelles rentrèrent en France en 1672. En peu d'années l'intendant avait réalisé une œuvre considérable. Il avait imprimé à la colonie française un essor qui assurerait sa prospérité future. En 1672, la Nouvelle-France pouvait espérer prendre une place prépondérante en Amérique.

---

[1] Dès 1658, Pierre-Esprit Radisson et son beau-frère Chouart des Groseilliers s'étaient rendus, par le lac Michigan, jusqu'au Mississipi supérieur. En 1659, Radisson avait atteint l'extrémité ouest du lac Supérieur; en 1663, il avait exploré le littoral de la baie James.

L'intendant avait cependant commis une erreur grave en contrecarrant l'action du clergé au sujet de la vente des spiritueux aux sauvages. L'ambition d'attirer le commerce indigène au pays égara son jugement et l'empêcha de voir cette question sous son vrai jour.

Talon vécut encore vingt-deux ans en France après avoir quitté le Canada. Il ne cessa de s'intéresser à notre pays, continuant à l'accasion de lui rendre des services, désirant même y revenir. Il mourut en 1694, âgé de soixante-neuf ans.[1]

LECTURES

THOMAS CHAPAIS, *Jean Talon* (Québec, 1904).

E. SALONE, *La Colonisation de la Nouvelle-France*, 4e partie.

P.-E. RENAUD, *Les origines économiques du Canada* (Mamers, 1928).

J.-N. FAUTEUX, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français* (Québec, 1927).

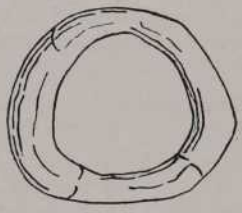
DEVOIRS

Esquisser un parallèle entre Champlain et Talon.

Montrer comment l'œuvre de Talon donna un essor décisif à la Nouvelle-France.

---

[1] Il était né en 1625 d'une famille de parlementaires et de fonctionnaires.



Anneau taillé dans un os

Chapitre XI

PREMIÈRE ADMINISTRATION DE FRONTENAC EXPANSION AUX GRANDS LACS ET TENTATIVES D'ÉTABLISSEMENT EN LOUISIANE

(1672 - 1682)

SOMMAIRE

1. — Courcelles eut pour successeur le comte ***Louis de Frontenac,*** courtisan et militaire, homme énergique, mais d'un caractère intraitable. A Talon succéda, trois ans plus tard (1675), ***Jacques Duchesneau,*** ancien officier de finances. Frontenac fut le seul maître.
2. — Frontenac n'obtint ***pas de la France les mêmes secours*** que Talon. Le roi écoutait Louvois et faisait la guerre (guerre de Hollande, 1672-1678) ; Colbert vivait en demi-disgrâce (1672-1683). L'immigration tomba presque entièrement. Cependant la ***population s'accrut*** par les familles nombreuses, et le bien-être se développa grâce à la paix intérieure.
3. — Le ***gouverneur,*** trop autoritaire, fut presque ***constamment en querelle*** avec l'intendant, le Conseil Souverain, l'évêque et les Ordres religieux. Il eut à subir de fréquentes réprimandes de la part du Roi et de Colbert.
4. — L'***œuvre principale*** de son administration fut ***l'expansion de la colonie*** vers les Grands Lacs ***et la prise de possession de la Louisiane.*** Frontenac fonda lui-même le fort de son nom à Cataracoui, sur le lac Ontario (1673). Il en confia la garde à Cavelier de La Salle. Il favorisa les explorations de Du Lhut à l'extrémité ouest du lac Supérieur.
5. — Louis ***Jolliet*** et le Père ***Marquette*** découvrirent le ***Mississipi*** et l'explorèrent jusqu'à la rivière Arkansas (1672-1673).
6. — ***La Salle compléta la découverte*** du fleuve, qu'il descendit jusqu'à son embouchure. Il ***prit possession*** de son immense bassin, qu'il appela Louisiane (1682). Il essaya en vain, dans la suite (1684-1687), d'y établir une colonie.
7. — Le ***commerce et les relations indigènes*** tirèrent ***profit de ces découvertes.*** Mais la trop grande liberté accordée aux trafiquants appelés « coureurs des bois » fit tort à la colonie. Frontenac et Duchesneau furent rappelés en 1682, à raison de leurs continuelles dissensions.

1.—Frontenac gouverneur (1672). Duchesneau intendant (1675).

Le Roi donna pour successeur à Courcelles un personnage de cour qui s'était déjà distingué par ses talents militaires et sa bravoure[1]. Ce fut le comte

[1] Le père de Frontenac était un des familiers de Louis XIII, qui fut parrain de Frontenac lui-même.

Louis de Frontenac, alors âgé d'environ cinquante ans[1]. Le nouveau gouverneur était un homme d'énergie et d'action, mais dur et autoritaire jusqu'à en être entièrement intraitable. Ami du faste, il arrivait au Canada avec des idées de grandeur et de domination. Dès les premiers temps de son séjour, il réunit des *Etats Généraux* de la colonie, ce qui lui attira tout de suite un blâme de Colbert.

Son penchant à l'autocratie fut favorisé par le fait qu'il ne reçut de collègue à l'intendance qu'au bout de trois ans (1675). Le Roi nomma alors, pour succéder à Talon, un homme probe mais lui aussi de caractère difficile, Jacques Duchesneau, ancien officier de finances.

L'intendant, malgré ses protestations, n'eut qu'un rôle effacé. Le vrai maître, cette fois, fut le gouverneur.

2.—Ralentissement du progrès intérieur. Les guerres de Louis XIV.

Les dix années de l'administration Frontenac-Duchesneau marquèrent un fléchissement du progrès intérieur de la colonie. L'esprit chicanier du gouverneur et l'infériorité relative de l'intendant furent pour une part dans ce résultat. Mais la cause principale fut la politique guerrière de Louis XIV. C'était l'époque où le Roi commençait à écouter son ministre de la guerre, Louvois, et à chercher la grandeur de la France dans la supériorité militaire. Le prestige de Colbert avait baissé; le grand ministre gardait ses fonctions, mais vivait dans une demi-disgrâce. La guerre de Hollande (1672-1678) coïncide avec les six premières années du gouvernement de Frontenac; elle absorbait Louis XIV tout entier, en même temps qu'elle épuisait le trésor royal.

Le Roi, qui avait envoyé 4,000 colons en 13 ans (1659-1672), n'en envoya presque plus pendant de longues années. Les industries naissantes manquèrent de bras et périclitèrent; la colonisation souffrit du défaut d'« engagés; » un certain nombre des seigneurs établis par Talon durent renoncer à défricher leur domaine.

La Nouvelle-France trouva heureusement une compensation dans la fécondité de ses familles. Grâce à l'accroissement naturel, la population passa de 6,700 âmes en 1672 à environ 10,000 en 1682.

---

[1] Il avait eu pour compétiteur le comte de Grignan, gendre de Mme de Sévigné; celle-ci fut déçue de l'échec de son gendre; elle avait peut-être rêvé de suivre sa fille au Canada.

Le bien-être également continuait de s'accroître. A mesure que l'« habitant » reculait les limites de sa terre défrichée et développait ses cultures, son aisance augmentait. Le laboureur canadien passait déjà pour plus favorisé que le paysan de France (Observations de Duchesneau à Colbert, 1679). La continuation de l'état de paix dans la colonie favorisait ce progrès.

3.—Querelles de Frontenac. Son ambition de tout conduire et d'accaparer tous les honneurs devait être funeste à Frontenac. Il se brouilla avec tout le monde : évêque, intendant, Conseil Souverain, communautés religieuses.

Ses démêlés avec l'intendant eurent la durée de leur commune administration. Ils portèrent principalement sur la présidence du Conseil Souverain. Le gouverneur, qui n'en était par sa charge que président d'honneur, voulut en être le président de fait. L'affaire fut soumise au Roi, qui blâma sévèrement Frontenac. La querelle s'envenima dans la suite au point de créer deux partis hostiles à Québec.

Les dissentiments avec l'évêque portèrent surtout sur la question des spiritueux. Pour les mêmes motifs que Talon, le gouverneur trouvait excessives les défenses du prélat (celui-ci avait prohibé la traite sous peine d'excommunication). Mgr de Laval envoya d'abord son vicaire général, l'abbé Dudouyt, expliquer la situation au Roi (1676), puis passa lui-même en France (1678). Il obtint que le trafic de l'eau-de-vie fût restreint aux habitations françaises.

Avec le Conseil Souverain Frontenac eut des démêlés retentissants, amenés d'ailleurs par ses difficultés avec l'intendant. Quatre conseillers partisans de celui-ci furent exilés par le gouverneur.

Les Jésuites, fidèles à soutenir l'évêque, s'attirèrent à leur tour la malveillance de Frontenac, qui leur créa toutes sortes d'embarras.

L'affaire la plus grave fut celle où se trouva impliqué le Sulpicien Fénelon, frère de l'archevêque de Cambrai. Le gouverneur de Montréal, François Perrot, avait été emprisonné par Frontenac pour avoir contrevenu à une ordonnance sur les permis de traite. Peu après, l'abbé de Fénelon prononça en chaire des paroles où il censurait la conduite du gouverneur. Il fut cité devant le Conseil Souverain, dont il récusa la juridiction. La cause fut déférée au Roi. Louis XIV retint l'abbé

de Fénelon en France et blâma également Perrot et le gouverneur.

4.—Expansion vers les Grands Lacs. Le fort Frontenac. Du Lhut. (Carte, p. 118).

Si l'administration de Frontenac fut peu brillante à l'intérieur, du moins le gouverneur s'employa-t-il avec succès au développement extérieur du pays. Son œuvre principale consista dans une prise de possession plus effective du territoire des Grands Lacs et dans l'établissement d'un droit indéniable pour la France sur la vallée du Mississipi.

La fondation d'un poste aux Grands Lacs avait déjà été préconisée par Talon. Frontenac mit le projet à exécution avec une solennité qui impressionna fortement les indigènes. Il fit préparer les voies par La Salle, envoyé à cet effet en mission chez les Iroquois. Le moment venu, il se rendit à l'embouchure de la rivière Cataracoui, avec quelques centaines d'hommes. Là, il invita les sauvages à le rencontrer. Au milieu d'un grand déploiement d'apparat, il leur parla avec une habileté consommée, leur persuadant qu'ils trou-



Frontenac passant aux Mille-Iles pour fonder le fort Frontenac (1673)

veraient les plus sérieux avantages à l'établissement d'un poste français près du lac Ontario. Il leur assura la protection et l'amitié de leur père Ononthio (nom du gouverneur depuis Montmagny). Pendant ce temps, des hommes travaillaient à la construction du fort, qui fut en état de défense au bout de quelques jours. L'entreprise était réalisée et les sauvages partaient contents. La Salle fut établi commandant du fort avec une petite garnison (1673).

Frontenac, voyant une extension de sa politique dans les expéditions lointaines de Daniel Greysolon Du Lhut, les encouragea vivement. Ce hardi *voyageur* réussit à pénétrer jusqu'à l'extrémité ouest du lac Supérieur et à conclure une alliance de toutes les tribus voisines avec les Français (1679).

5.—Jolliet et Marquette découvrent le Mississipi (1672-1673). Au delà des Grands Lacs s'étendait un pays qui attirait depuis longtemps les regards des commerçants et des missionnaires. Les sauvages en parlaient comme d'une terre fortunée, très fertile, arrosée par un fleuve aussi beau que le Saint-Laurent. Ce fleuve, qu'ils appelaient Mississipi,[1] passait pour conduire à la mer du Sud (océan Pacifique).



Père Marquette
(1637-1675)



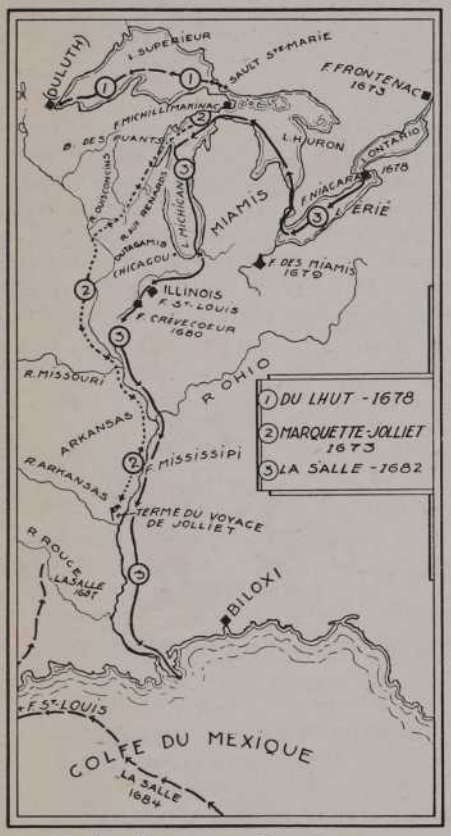
Louis Jolliet
(1645-1700)

C'est pour reconnaître cette contrée que Talon, avant de partir, avait retenu les services de Louis Jolliet, jeune Canadien de vingt-sept ans, préparé aux explorations lointaines par

[1] Les indigènes donnaient aussi au Mississipi le beau nom de Meschacébé, *Père des eaux*.

des voyages antérieurs. Frontenac donna son agrément au projet.

Jolliet prit avec lui le Père Marquette, missionnaire à Michillimakinac, qu'il avait déjà entretenu de son projet (déc. 1672). Au printemps de 1673, tous deux se mirent en route avec quelques compagnons français. Ils passèrent par le lac Michigan, qu'ils descendirent jusqu'à la baie Verte (ou baie des Puants). Au fond de cette baie, ils prirent la rivière des Renards, qui s'y jette, et la remontèrent. Les sauvages Mascoutins leur donnèrent alors deux guides, qui leur firent descendre la rivière Wisconsin, affluent du Mississipi. Le 17 juin, ils arrivaient devant le grand fleuve. Les canots s'y engagèrent et en suivirent le cours sans encombre.



Explorations sous Frontenac

Soixante lieues plus bas, les découvreurs arrivèrent au pays des Illinois. Les sauvages leur firent une cordiale réception. Après le discours du Jésuite qui connaissait leur idiome, le vieux chef souhaita la bienvenue aux étrangers en termes émouvants: « Que le soleil est beau, Français, quand tu nous visites et que tu entres en paix dans nos cabanes. » Six cents sauvages conduisirent les voyageurs à leurs canots, au moment du départ.

La descente du Mississipi se poursuivit avec la même facilité. On reconnut successivement, au passage, l'embouchure du Missouri et de l'Ohio. Enfin, vers la mi-juillet, on arriva

au pays des Arkansas, au confluent du Mississipi et de la rivière Arkansas. Les sauvages firent bonne réception aux Français et leur apprirent qu'ils n'étaient plus qu'à cinq jours du golfe du Mexique, mais ils les mirent en garde contre les tribus du sud. Jolliet et Marquette décidèrent de rebrousser chemin pour ne pas perdre le fruit de leurs découvertes. Ils remontèrent le fleuve et gagnèrent le lac Michigan par la rivière des Illinois.

Le P. Marquette revint à sa mission.[1] Jolliet hiverna dans le pays d'en haut et repartit pour Québec au printemps. Il eut le malheur de faire naufrage aux rapides de Lachine, où il perdit tous ses documents.[2]

Jolliet demanda en vain, quelques années plus tard, l'autorisation de fonder un poste aux Illinois.

6.—La Salle. Prise de possession de la Louisiane (1679-1687).

L'exploration de Jolliet et de Marquette fut continuée, quelques années après, par un émule de Jolliet dans les découvertes lointaines, Robert Cavelier de La Salle.

La Salle était l'homme de confiance de Frontenac, dont il avait reçu de constants encouragements depuis son installation au fort Frontenac (V. plus haut, § 4). Les terres voisines du fort lui avaient été concédées et il en avait fait un centre de colonisation aussi bien que de commerce. En 1678, il avait construit à ses frais un poste à Niagara. La même année, il se fit autoriser par la Cour à continuer les découvertes de Jolliet. Un premier départ en 1679 n'obtint aucun succès. L'explorateur se rendit bien jusqu'à la rivière des Illinois, sur laquelle il bâtit un fort, mais l'épuisement des vivres le força à revenir (cette circonstance fit baptiser le fort « Crèvecœur »). Divers obstacles retardèrent encore l'expédition jusqu'en 1682.

Au printemps de cette année, La Salle put enfin quitter Crèvecœur, devenu sa base d'opération. Il était accompagné de vingt-trois Français et de dix-huit indigènes. Il s'engagea sur le Mississipi au début de février. Deux mois après (6 avril 1682), il atteignait l'embouchure du fleuve, en face de la mer. Le 9, eut lieu la cérémonie de prise de possession. On planta

---

[1] En 1675, il fonda un mission chez les Illinois, qui l'avaient si bien reçu, mais il mourut peu après.

[2] Deux de ses compagnons périrent dans ce naufrage ; lui-même resta quatre heures à l'eau avant de recevoir du secours.



Cavelier de La Salle devant les chutes du Niagara (1678)
Peinture de Suzor-Côté

d'abord un poteau aux armes du Roi, puis une croix sous laquelle on enterra une plaque de plomb portant l'inscription: « Au nom de Louis XIV, roi de France et de Navarre, le 9 avril 1682. » Sans s'attarder, l'expédition revint dans la colonie par le même chemin. L'immense bassin du Mississipi était devenu la propriété du Roi de France.

Expédition par mer de 1684. — La Salle passa bientôt en France et proposa au Roi la fondation d'un établissement permanent à l'embouchure du fleuve découvert. Sa proposition ayant été agréée, il organisa une expédition par mer, qui devait se rencontrer avec une expédition qui descendrait le fleuve et qui était confiée à Henri de Tonti, principal compagnon de l'explorateur.

Quatre vaisseaux quittèrent La Rochelle en juillet 1684. Ils portaient tout le personnel nécessaire à une fondation coloniale: 150 artisans, 100 soldats, 7 prêtres (4 Sulpiciens et 3 Récollets), des chirurgiens, une douzaine de gentilshommes.

Mais cette entreprise était destinée à une fin tragique. Les vaisseaux ne longèrent pas d'assez près les côtes du golfe et dépassèrent l'embouchure du Mississipi sans la remarquer. Pendant ce temps, Tonti et ses hommes s'y étaient rendus par

l'intérieur; ils attendirent vainement leurs compagnons et durent retourner sans les avoir seulement aperçus. La Salle cependant prit terre. Il avait déjà perdu trois de ses vaisseaux: le premier, pris par les Espagnols; le second, échoué sur une batture; le troisième, retourné en France, avec le commandant de la flotte qui avait perdu confiance. On construisit péniblement le fort St-Louis, à l'embouchure du Rio Colorado. Trente hommes périrent au cours de ce travail.

Des mois se passèrent à la recherche de l'endroit projeté pour l'établissement (1686), mais sans résultat. Enfin, aux premiers jours de 1687, La Salle décida de regagner le Canada par les terres. Il partit avec dix compagnons (dont son frère Jean, Sulpicien, et le P. Anastase Douai, Récollet), laissant les autres au fort.[1]

Déjà les pires animosités contre leur chef existaient chez quelques-uns des dix compagnons de La Salle, à cause sans doute de la dureté habituelle de ses procédés. On était en route depuis environ deux mois, quand, un jour, un groupe se sépara des autres pour aller chasser. Ces hommes ne revenant pas, La Salle envoya aux nouvelles son neveu Jean, membre de l'expédition. Les révoltés le gardèrent avec eux pour la nuit et le tuèrent à coups de hache. La Salle, accompagné du P. Douai, partit lui-même à son tour (19 mars) pour se rendre compte de la situation. En le voyant venir, un des hommes se cacha dans les herbes, et, quand il fut à portée de fusil, lui tira une balle à la tête. La Salle n'avait que quarante-quatre ans.

Les survivants regagnèrent péniblement le Canada. Le meurtrier de La Salle fut lui-même tué par un de ses complices, dans la suite du voyage.

7.—Résultats des découvertes. Les coureurs des bois. Frontenac et Duchesneau rappelés (1682). L'expansion procurée par Frontenac et les découvreurs eut d'heureux résultats pour le commerce et les relations avec les indigènes. Le pays des Lacs fournissait la plus grande partie des fourrures de traite. Les nouveaux postes eurent pour effet de conserver ce commerce aux Français, alors que les Anglais faisaient tout pour l'attirer de leur côté. Ces établissements permirent encore de surveiller les mouvements des sauvages ennemis et de créer de nouvelles alliances.

---

[1] Ils y furent ensuite massacrés par les Indiens.



Coureur des bois

Il y eut à ces avantages une contrepartie malheureuse: ce furent les abus de la « course des bois. » Un trop grand nombre de colons, des jeunes gens surtout, attirés par les bénéfices commerciaux et la vie libre, s'enfoncèrent dans les forêts, pour le trafic direct avec les indigènes. Ils passaient là plusieurs mois de l'année, délaissant la culture des terres, et abandonnés à tous les dangers de la vie nomade et sans contrôle. Leur inconduite parmi les sauvages compromettait souvent le succès des missions. En 1680, ils formaient une sorte de population errante d'au delà de cinq cents hommes, soit plus du tiers de la population masculine adulte. Le Conseil Souverain et le Roi prirent de nombreuses mesures pour enrayer ces abus, mais sans beaucoup de succès. Par ailleurs, les coureurs des bois rendaient de précieux services en servant d'intermédiaires entre les Français et les Indiens. Ils contribuèrent aussi largement aux découvertes.

Frontenac et Duchesneau furent rappelés la même année (1682). Le Roi était las des plaintes incessantes qui lui arrivaient constamment de l'un contre l'autre et de tout le monde contre le gouverneur.

LECTURES

Henri Lorin, *Le comte de Frontenac* (Paris, 1895). Cet ouvrage est excellent comme documentation, mais très tendancieux.

Ernest Gagnon, *Louis Jolliet* (Montréal, 1912).

Séraphin Marion, *Relations des Voyageurs Français* (Paris, 1923).

E. Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France*, 5e partie.

DEVOIRS

Décrivez l'arrivée de Jolliet et de ses compagnons devant le Mississipi.

Appréciation de l'œuvre de La Salle (Renseignements dans Garneau, t. I, liv. IV, ch. II, et Ferland, t. II, ch. VI et VII).

RÉSUMÉ DU LIVRE III

Effort colonisateur de la France (1663-1682)

- **I. Réorganisation du gouvernement**
  1. Intérêt témoigné au Canada par Louis XIV.
  2. La colonie rattachée directement à la Couronne.
  3. Rouages de l'administration
     - Gouverneur : surtout affaires militaires.
     - Intendant : surtout affaires civiles.
     - Conseil Souverain : justice.
  4. Gouvernement de Mésy (1663-1665).
- **II. Pacification des Iroquois**
  1. Envoi du régiment de Carignan (1,300 hommes).
  2. Construction de forts sur le Richelieu (1665).
  3. Tracy en pays iroquois ; dévastation du territoire agnier (1666).
  4. Paix de 1667.
- **III. Effort colonisateur sous Talon**
  1. Etablissement de colons
     - Plan de trois bourgs.
     - 60 seigneuries concédées.
  2. Peuplement
     - Par « engagés, » familles et soldats.
     - Popul. doublée en 7 ans (6,700 en 1672).
  3. Encouragement aux industries. Liberté obtenue pour le commerce.
  4. Meilleure organisation de la justice et des finances.
  5. Explorations à l'ouest et au nord.
- **IV. Expansion sous Frontenac**
  1. Le progrès intérieur entravé par les guerres de Louis XIV et par les dissensions entre les autorités coloniales.
  2. Expansion aux Grands Lacs
     - Fort Frontenac (1673).
     - Du Lhut au lac Supérieur (1679).
  3. Expansion au Mississipi
     - Jolliet et Marquette (1672-1673).
     - La Salle (1679-1687).
  4. Fléau de la « course des bois » (tiers de la population masculine).

LIVRE IV

PREMIÈRE PHASE DU CONFLIT ANGLO-FRANÇAIS POUR LA POSSESSION DU NOUVEAU-MONDE[1]

(1682 - 1713)

Chap. XII. — Reprise de la guerre iroquoise. Seconde administration de Frontenac. Première guerre anglo-française (1682-1698)

Chap. XIII. — Seconde guerre anglo-française. — Perte de Terre-Neuve et de l'Acadie (1701-1713)

Chap. XIV. — L'Acadie, de 1667 à 1710. Colonisation de la Louisiane (1699)

Chap. XV. — Histoire religieuse: Laval (1659-1688); Saint-Vallier (1688-1727). Missions. Vie intellectuelle

---

Chapitre XII

REPRISE DE LA GUERRE IROQUOISE SECONDE ADMINISTRATION DE FRONTENAC PREMIÈRE GUERRE ANGLO-FRANÇAISE

(1682 - 1698)

SOMMAIRE

1. — Frontenac eut pour successeur ***Antoine de La Barre***, gouverneur de la Guyane. ***Jacques de Meulles*** succéda à Duchesneau. Le gouverneur laissa la division se développer dans la colonie. Les ***Iroquois*** enhardis ***reprirent les armes.*** La Barre se laissa imposer par eux le honteux traité de l'Anse de la Famine (1684).
2. — ***Denonville*** remplaça La Barre (1685), et ***Champigny*** devint intendant (1686, jusque sous Callières, 1702). Denonville fut plus heureux avec les Iroquois, contre lesquels il fit une campagne victorieuse (1687). Mais un acte de perfidie de sa part attira de sanglantes ***représailles à Lachine*** (1689). Les Anglais excitaient les Iroquois et préparaient la guerre contre la Nouvelle-France.
3. — La ***guerre de la ligue d'Augsbourg*** fut déclarée en Europe, en 1689. La situation devenant extrêmement grave pour le Canada, ***Frontenac dut y revenir*** malgré son âge avancé (67 ans). Il commença par rétablir la confiance en affermissant les alliances indiennes et en relevant les places fortes.

---

[1] Cfr *Appendice I, tableau III, p. 483*, Liste des administrateurs de 1682 à 1713.

SOMMAIRE (*Suite*)

4. — Durant l'***hiver de 1690***, il ***fit ravager les postes anglais*** de frontière par des partis de guerre (Corlar, Salmon Falls, Casco).
5. — A l'été, les ***Anglais envahirent le pays*** par terre et par mer. L'armée de terre fut arrêtée par la maladie au lac Saint-Sacrement. L'expédition de mer ***s'empara de Port-Royal,*** mais ***échoua devant Québec*** où elle subit de très lourdes pertes (octobre 1690).
6. — Les ***incursions iroquoises*** se multipliaient dans la colonie. Les Canadiens opposèrent une courageuse défense. En 1693, une colonne d'attaque alla ravager les villages des Agniers. En 1696, ***Frontenac*** en personne dirigea une ***grande expédition*** qui eut raison des Cantons hostiles.
7. — Les ***colonies anglaises*** formèrent de ***nouveaux projets*** pour l'envahissement du Canada. La France organisa sans succès des expéditions pour la prise de New-York et de Boston. Durant ce temps, ***Iberville balayait les Anglais*** de l'Acadie, de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson (1686-1697).
8. — En 1697, fut signée la ***paix de Ryswick*** entre la France et l'Angleterre. Elle ***rétablissait le statu quo*** en Amérique, sans tenir compte des succès d'Iberville. Frontenac mourut à Québec l'année suivante (1698).

1.—La Barre gouverneur (1682-1685). De Meulles intendant. La Barre, jouet des Iroquois (1684).

A Frontenac succéda un vieillard de soixante-dix ans, officier de marine distingué, mais hésitant et faible, Antoine-Joseph de La Barre. Son collègue à l'intendance fut Jacques de Meulles, parent de Colbert par alliance.

L'administration La Barre de Meulles ne favorisa guère le progrès[1] du Canada. Malgré l'activité réelle de l'intendant et les efforts de Seignelay en France, la colonisation resta stationnaire. Le plus grand mal fut que la faiblesse de La Barre rendit aux Iroquois leur ancienne hardiesse et qu'ils menacèrent de nouveau la colonie. Cette faiblesse se manifesta surtout dans son impuissance à maintenir l'accord entre les explorateurs de l'Ouest; il prit le parti des ennemis de La Salle et fit déposséder celui-ci des forts Frontenac et Saint-Louis des Illinois (Carte, p. 118).

En 1684, les Iroquois pillèrent des canots français et attaquèrent le fort Saint-Louis. Depuis longtemps déjà, ils

[1] A Paris, Colbert, mort en 1683, avait été remplacé par son fils Seignelay, qui fut ministre de la marine jusqu'en 1690; il ne s'intéressa pas moins que son père au Canada.

harcelaient les sauvages alliés, leur tuant de nombreux guerriers. La Barre crut le moment venu de leur donner une salutaire leçon.

A l'été de 1684, il réunit à Montréal 1,200 hommes et ordonna la mobilisation des garnisons des Grands Lacs. Les Iroquois cherchèrent à gagner du temps. Pendant que les troupes remontaient le fleuve pour se rendre au lac Ontario, ils envoyèrent des députés pour négocier la paix. Le gouverneur se laissa prendre à cette feinte. Il délégua Charles Le Moyne (futur baron de Longueuil) pour traiter avec eux. Les Iroquois invitèrent alors le gouverneur à rejoindre leurs ambassadeurs à l'embouchure de la rivière Oswégo, au sud du lac Ontario (Carte, p. 128). La longueur des délais fit que les vivres se gâtèrent; la maladie se mit alors dans l'armée française.

Quand la conférence s'ouvrit au début de septembre, les Iroquois se sentirent les maîtres devant des ennemis affaiblis et maladroits. Ils parlèrent en conséquence. Ils consentirent bien à faire la paix avec les Français, mais le plus habile de leurs députés, surnommé le sieur de la Grande Gueule, déclara qu'il leur était impossible de faire respecter les Illinois alliés des Français; il exigea en plus le départ immédiat des troupes françaises. La Barre accepta ces honteuses conditions. La paix de l'Anse de la Famine, — c'était le nom de l'endroit, — fut sévèrement blâmée par le Roi et bientôt La Barre fut rappelé.

2.—Denonville (1685-1689) et Champigny (1686-1701). Seignelay fit nommer un soldat éprouvé et dans la force de l'âge[1] pour succéder à La Barre; ce fut le marquis Jacques de Denonville, colonel de dragons. Ses instructions portaient expressément qu'il devait soumettre les Iroquois. L'année suivante, de Meulles fut rappelé et Denonville reçut pour collègue à l'intendance Jacques de Champigny[2].

Denonville amenait avec lui 500 soldats et marins. Il prépara avec soin et en grand secret l'expédition dont il était chargé. Au printemps de 1687, il rassembla ses effectifs à Montréal, soit 300 sauvages, 800 soldats réguliers, près de

---

[1] Il avait 43 ans.

[2] Marié à une cousine de Mgr de Laval, Champigny resta intendant sous les administrations suivantes, celles de Frontenac et de Callières.

1,000 miliciens, En outre, Denonville avait averti les postes d'en haut, d'où l'on devait faire venir tous les Français et le plus de sauvages possible. Les troupes du gouverneur se rendirent heureusement au fort Frontenac. Les commandants du haut pays, La Durantaye, Du Lhut et Tonti, arrivèrent bientôt avec 150 Français et 400 sauvages.

Après la traversée du lac Ontario, l'armée se mit en marche pour le pays des Tsonnontouans, situé à une douzaine de lieues au sud. Callières, gouverneur de Montréal, commandait l'avant-garde, avec, en sous-ordre, La Durantaye, Du Lhut, Tonti et Le Moyne de Sainte-Hélène; le gouverneur commandait le corps principal, composé des troupes du Roi et des milices de la colonie; l'arrière-garde était formée par un petit corps de sauvages.

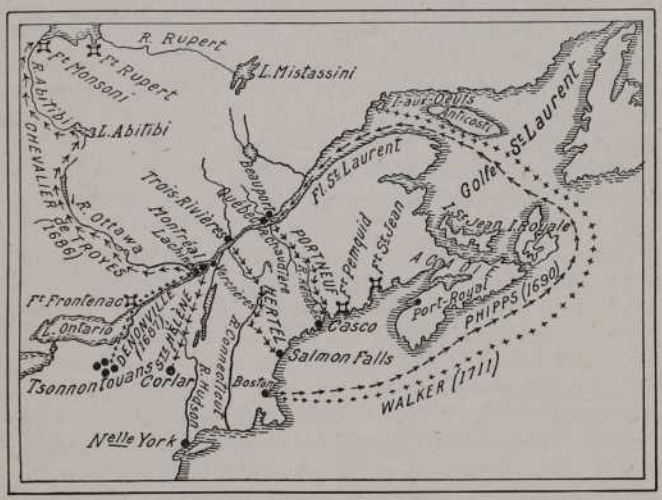
Dès le lendemain, une adroite embuscade des Tsonnontouans fit fléchir un peu l'avant-garde. Mais Denonville survint à temps et culbuta les sauvages, qui perdirent une soixantaine de guerriers. On se reposa le soir à proximité de la première bourgade iroquoise. Au lever du jour, on s'aperçut que la bourgade avait été incendiée. Denonville promena la torche pendant dix jours à travers les autres villages, détruisant, comme avait fait Tracy, toutes les provisions de maïs Du fait de la famine qui suivit, les Tsonnontouans furent décimés.

Massacre de Lachine (1689). — Malheureusement cette victoire avait été accompagnée d'une circonstance qui en fit perdre presque tous les fruits. A l'arrivée des troupes au fort Frontenac, Champigny, qui précédait le gouverneur, avait fait saisir sur son ordre une quarantaine d'Iroquois des environs du fort; on les avait dans la suite envoyés aux galères en France. Les Iroquois en conçurent une rage telle qu'ils jurèrent d'anéantir les établissements français. Le 4 août, 1,400 d'entre eux abordaient dans l'île de Montréal, à la hauteur de Lachine, sans qu'on eût pu soupçonner leur venue. A la faveur de la nuit, ils se dispersèrent sur un espace de trois lieues à travers l'île. Enfin, au petit jour, ils se précipitèrent sur les habitations. Dans le seul village de Lachine, ils massacrèrent, dit-on, deux cents personnes et firent une centaine de prisonniers qu'ils brûlèrent ensuite. Durant plusieurs jours, ils saccagèrent l'île sans que le gouverneur osât rien entreprendre contre eux. La terreur régnait dans toute la colonie.

L'hostilité féroce des Iroquois, durant ces années, est en partie attribuable au gouverneur de New-York, Dongan, qui les excitait contre les Français. D'ailleurs, dès ce moment, les colonies anglaises préparaient sournoisement la guerre contre

la Nouvelle-France. Les gouverneurs généraux et les intendants du Canada recommandèrent plusieurs fois à la Cour de devancer l'ennemi en prenant ou en achetant New-York et Boston.

3.—Retour de Frontenac. La première guerre intercoloniale (1689-1697). Un événement très grave vint rendre la situation du Canada encore plus critique en 1689: l'Angleterre, avec cinq autres nations (coalition de la ligue d'Augsbourg), entra en guerre contre la France. L'Angleterre étant déjà puissante sur mer, il était à craindre que la France ne pût envoyer de secours à ses colonies, si on les attaquait. D'autre part, les colonies anglaises avaient une population de 200,000 âmes, tandis que le Canada et l'Acadie réunis n'en comptaient pas plus de 15,000.



Seconde guerre iroquoise et première guerre anglo-française

La gravité de ces circonstances occasionna le rappel de Denonville et la nomination de Frontenac pour un second terme. Malgré son âge avancé (il avait 67 ans), Frontenac paraissait être le seul homme capable de faire face à la situation.

Le premier acte du nouveau gouverneur devait être de tenter une attaque par terre et par mer contre New-York. Le

Roi fournissait deux vaisseaux de guerre qui devaient agir conjointement avec des troupes venues du Canada par le Richelieu. Malheureusement, toutes sortes de retards empêchèrent l'expédition de s'organiser assez promptement pour avoir l'efficacité d'une surprise et l'entreprise avorta.

Frontenac réussit quand même en peu de temps à rétablir la confiance dans la colonie. Par les explorateurs du haut pays, il rendit aux alliances indigènes leur ancienne vigueur. Plus tard, il releva les fortifications du fort Frontenac, que Denonville avait abandonné; à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières, il fit faire d'importants travaux de défense. Peu à peu, on se reprit à espérer.

4.—Campagne d'hiver de 1690. Sac de Corlar, Salmon Falls et Casco. Dès le premier hiver, le gouverneur envoya contre la Nouvelle-Angleterre des colonnes légères qui firent de grands ravages et répandirent la terreur dans tous les postes de la frontière (Carte, p. 128).

Une première colonne, sous les ordres de Le Moyne de Sainte-Hélène et de son frère le fameux Le Moyne d'Iberville, alla dévaster la région d'Albany. Partie de Montréal au début de février, elle arriva, le 18 du même mois, en vue du gros village de Corlar,[1] après avoir parcouru 300 milles sur les neiges. Les Lemoyne attaquèrent immédiatement la place, pendant que les habitants dormaient. Il n'y eut presque aucune résistance. Une soixantaine d'habitants périrent, et le lendemain le village fut livré aux flammes.

Une deuxième colonne se porta contre les postes de la rivière Connecticut. Elle avait été formée aux Trois-Rivières sous la direction de François Hertel. Partie vers le même temps que la première, elle arriva, à la fin de mars seulement, devant le poste de Salmon Falls, situé au bord de la mer. Elle s'en empara de vive force, tuant une trentaine d'habitants.

Enfin, un troisième parti, formé à Québec, sous les ordres de René de Portneuf, se dirigea contre l'établissement de Casco,[2] sur le littoral. On dut faire la chasse en route pour renouveler les provisions. Quatre mois seulement après le départ (février-mai), on arriva devant le fort. En route, l'expédition avait été rejointe par Hertel, déjà maître de Salmon Falls. Portneuf provoqua d'abord une sortie des Anglais et leur tua trente hommes. Puis, la place refusant de

[1] Aujourd'hui Schenectady (New-York).
[2] Aujourd'hui Portland (Maine).



Statue de Frontenac, par Philippe Hébert
Dans la façade du Palais Législatif, à Québec. Erigée en 1890.

se rendre, il en entreprit le siège. Au bout de trois jours, alors qu'il était prêt à mettre le feu aux palissades, la petite garnison capitula.

5.—Invasion du Canada. Prise de Port-Royal. Echec devant Québec (1690).
(Carte, p. 128).

Au printemps de 1690, la Nouvelle-Angleterre prit l'initiative d'une invasion du Canada par toutes les colonies anglaises réunies. On avait demandé des secours à la métropole, mais sans pouvoir en obtenir, à cause de la guerre européenne

Une expédition par mer devait d'abord s'emparer de l'Acadie, puis se porter directement contre Québec. Pendant ce temps, une armée de terre remonterait l'Hudson, suivrait le Richelieu et attaquerait Montréal. Les Anglais escomptaient aussi une action des Iroquois contre cette dernière ville, par la voie du fleuve.

Port-Royal. — A la fin d'avril, une flotte de sept vaisseaux, portant 700 hommes, partait de Nantasket, sous les ordres de William Phipps. Elle passa devant Casco, au moment où Portneuf venait de s'en emparer. Le 11 mai, elle arrivait devant Port-Royal, défendu par Menneval et soixante-douze hommes. Les défenseurs ne pouvaient songer à résister. Ils obtinrent une capitulation honorable, que Phipps ne tarda pas d'ailleurs à violer.

Québec — Phipps retourna à Boston compléter ses préparatifs pour l'expédition contre Québec. Il réunit cette fois trente-quatre vaisseaux et plus de 3,000 hommes. En même temps, l'armée de terre, commandée par John Winthrop, allait camper sur les rives du lac Saint-Sacrement, prête à agir dès que Phipps aurait gagné Québec.

L'amiral se mit en route si tard à l'automne qu'on avait cessé de l'attendre dans la capitale. Frontenac s'était rendu à Montréal, où il avait mobilisé 1,200 miliciens pour faire face à Winthrop. On annonça tout à coup la présence des navires anglais dans le bas du fleuve. Frontenac n'eut que le temps de revenir à Québec. Quand il y arriva le 14 octobre, la flotte était déjà à l'île d'Orléans. Le 16, elle parut devant la ville.

Vers dix heures du matin, l'amiral envoya un parlementaire sommer le gouverneur de se rendre à merci; il accordait généreusement aux Canadiens, disait-il, leur pardon pour le passé. Le député fut conduit au gouverneur, les yeux bandés, au milieu d'un fort bruit d'armes et de troupes. Frontenac

l'attendait, entouré de son état-major d'officiers. L'Anglais parut intimidé par le spectacle quand on lui eut enlevé son bandeau. Il donna lecture de sa sommation, aussi arrogante dans le ton que dans les conditions. Tirant ensuite sa montre, il fit connaître que Phipps voulait une réponse avant une heure. « Je ne vous ferai pas attendre si longtemps, » riposta fièrement Frontenac,[1] puis, dans une harangue plutôt vive, il flétrit l'usurpation de Guillaume[2] et la révolte des sujets américains de Jacques II ; il ajouta qu'il n'avait aucune confiance dans la parole d'un homme qui venait de violer une capitulation (celle de Port-Royal) ; enfin, comme l'envoyé, embarrassé d'avoir à répéter de vive voix ces propos à son chef, lui demandait une réponse par écrit : « Allez, dit Frontenac, et dites à votre maître que je lui répondrai par la bouche de mes canons ; il apprendra que ce n'est pas de la sorte que l'on somme un homme de mon rang. » L'envoyé, les yeux de nouveau bandés, fut reconduit à sa barque.

Phipps perdit deux jours avant d'agir. Les milices de Montréal et les coureurs des bois eurent le temps d'arriver avec Callières.

Le 18 après-midi, le premier lieutenant de Phipps, Walley, fit débarquer environ 2,000 hommes sur la grève de Beauport et les dirigea vers la rivière Saint-Charles, d'où ils devaient assaillir la ville, pendant que Phipps la bombarderait de ses vaisseaux. Mais les troupes de Walley se heurtèrent à un détachement de 300 tirailleurs canadiens, commandés par Sainte-Hélène, qui les firent reculer.

Vers quatre heures, Phipps rangea ses quatre plus gros vaisseaux en face de la ville et commença le bombardement. On lui répondit avec une vigueur qui le déconcerta. Sainte-Hélène était rentré dans la place et pointait les canons. Tous les coups portaient. Un boulet renversa le pavillon du vaisseau amiral[3]. Phipps épuisa une grande partie de ses munitions sans presque endommager les édifices de la ville. Ses vaisseaux, au contraire, furent si gravement avariés qu'il dut battre en retraite le lendemain midi.

---

[1] L'officier Valrennes, se serait écrié avant que le gouverneur eût parlé : « L'Anglais n'est qu'un bandit ; il faut le pendre. »

[2] Elevé au trône lors de la Révolution de 1688.

[3] Il n'est pas sûr que les Canadiens soient allés le chercher à la nage.

Le 20 et le 21 eurent encore lieu deux escarmouches à Beauport, toujours au désavantage des assaillants. Malheureusement, au cours de la première, le valeureux Sainte-Hélène fut blessé à la jambe, et mourut peu après.

Phipps se rembarqua un des jours suivants pour atteindre péniblement Boston un mois plus tard. Il avait perdu un millier d'hommes, tués ou enlevés par la maladie.

L'armée du Richelieu avait aussi rebroussé chemin, minée par les maladies.

Les réjouissances furent très vives dans la colonie. On édifia, en action de grâces, l'église Notre-Dame-des-Victoires. Louis XIV fit frapper une médaille-souvenir.



Notre-Dame-des-Victoires

6.—La guerre iroquoise. Frontenac en pays iroquois (1696). Durant les hostilités avec les Anglais, les Iroquois avaient continué leur guerre de partis. Les Canadiens, quoique privés des secours de la métropole, résistèrent avec courage et persévérance. Dans les intervalles des attaques, ils vaquaient tant bien que mal aux semailles et aux moissons, pour fournir à la colonie le pain indispensable.

La défense la plus remarquable fut celle qu'offrit une jeune fille de quatorze ans, Marie-Madeleine, fille du seigneur de Verchères. Elle se trouvait seule au manoir de son père, gardé par deux soldats, quand un parti d'Iroquois se présenta à l'improviste. Madeleine eut à en soutenir l'attaque pendant huit jours. Au bout de ce temps, elle fut secourue par des troupes venant de Montréal.

Frontenac, toujours menacé par les Anglais, envoya cependant une colonne de 400 à 500 hommes ravager le canton des Agniers durant l'hiver de 1693.

Enfin, en 1696, assez rassuré du côté des Anglais, le vieux gouverneur (il avait maintenant 74 ans) organisa lui-même une grande expédition contre les Cantons. Il réunit à Montréal quatre bataillons de réguliers, soit environ 800 hommes,



Madeleine de Verchères fermant la porte du fort
D'après une aquarelle de C.-W. Jefferys
(*Archives du Canada, Ottawa*)

autant de miliciens et 500 sauvages. Ces troupes étaient commandées par Callières, gouverneur de Montréal, Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, Vaudreuil, et les principaux officiers de la colonie. Elles gagnèrent d'abord le fort Frontenac par le Saint-Laurent (Carte, p. 118). Le 28 juillet, elles traversaient le lac Ontario et, les jours suivants, remontaient la rivière Chouaguen. C'était le chemin suivi par Denonville, neuf ans auparavant. Le 4 août, on arriva au premier village des Onnontagués. Il avait été incendié et les habitants avaient fui. Durant trois jours on dévasta les villages de ce canton et ceux du canton d'Onneyout. Quinze jours plus tard, l'expédition était de retour à Montréal.

7.—Autres expéditions. Conquêtes d'Iberville et de ses frères (1696-1697). La guerre anglo-française avait langui depuis l'échec de Phipps. Schuyler, gouverneur d'Albany, avait bien tenté, l'année suivante, une nouvelle offensive du côté de Montréal, avec 250 hommes, mais il avait été battu par Valrennes à Laprairie.

Des deux côtés, on formait des projets d'envahissement. Phipps, passé en Angleterre, avait décidé Guillaume III à tenter une expédition qui, après avoir pris la Martinique, s'emparerait du Canada. Mais la flotte, organisée à grands frais, n'eut pas de succès aux Antilles et perdit ensuite plus de 3,000 hommes par la maladie (1693).

En France, Pontchartrain (successeur de Seignelay depuis 1690) organisa une expédition du même genre contre Boston et New-York, en 1696. Dix vaisseaux de guerre, commandés par le marquis de Nesmond, devaient prendre les troupes de la colonie à Pentagouet et se porter contre les villes anglaises. Des délais empêchèrent l'entreprise de réussir.

Pendant ce temps, le plus glorieux des soldats canadiens, Pierre Le Moyne d'Iberville, faisait, avec ses frères, la conquête de l'Acadie, de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson et en balayait littéralement les Anglais. C'était le programme proposé par la Cour à Frontenac pour 1696 (Carte, p. 137).

Le Moyne d'Iberville avait alors 34 ans. Depuis l'âge de 23 ans, il guerroyait contre les Anglais sur tous les points du pays. En 1686, il avait pris part à une expédition organisée par le chevalier Pierre de Troyes, qui s'était emparé successivement des forts Monsoni, Rupert et Albany sur la baie d'Hud-

son. Denonville l'avait alors nommé gouverneur de ces divers postes. En 1694, dans une belle lutte, il avait pris aux Anglais la principale place forte de la baie, Fort-Nelson (appelé Fort-Bourbon par les Français).



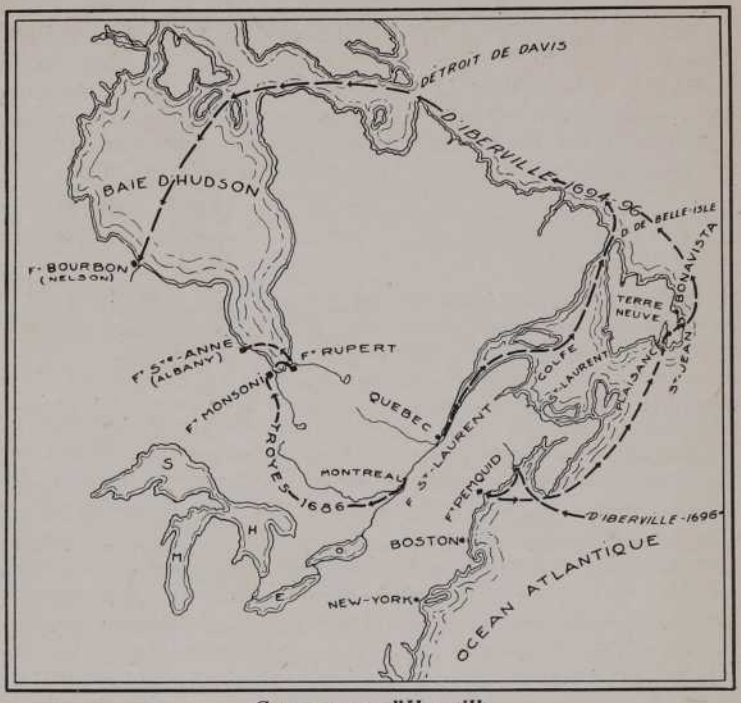
Iberville
(1661-1706)

En Acadie, il fallait chasser les Anglais du gros fort de Pemquid, défendu par dix-huit canons. Iberville commença par réduire trois vaisseaux anglais à l'embouchure du fleuve Saint-Jean (14 juillet 1696), puis, avec quelques soldats et 200 Abénaquis, il se présenta devant la place. Il somma le commandant Chubb de se rendre. Sur son refus, il commença la canonnade. Chubb capitula bientôt et le fort fut rasé.

Terre-Neuve. — Iberville fit aussitôt voile vers Plaisance, capitale des postes français de Terre-Neuve. Avec Brouillan, gouverneur de l'île, il se porta sans retard contre la capitale anglaise, Saint-Jean, défendue par trois forts. Les Anglais pouvaient mobiliser plus de 2,000 hommes, tandis qu'Iberville et Brouillan n'avaient que 125 Canadiens et une centaine d'habitants de Plaisance. Encore les assaillants durent-ils marcher dans la neige et à travers les forêts durant un mois (1er-28 novembre). Enfin ils atteignirent la place. Ils eurent d'abord affaire à une colonne de 90 hommes, qu'ils repoussèrent dans la ville. Sans trop de peine, ils prirent les deux premiers forts. Le troisième était défendu par quatre bastions, une redoute et douze canons. Iberville fit brûler toutes les maisons environnantes pour préparer l'attaque. Au moment où il allait donner l'assaut, la garnison capitula. Au cours de l'hiver, la plupart des autres établissements furent détruits. Il restait à prendre Bonavista, quand Iberville reçut l'ordre de gagner la baie d'Hudson.

Baie d'Hudson. — Sérigny, frère d'Iberville, amenait en effet de France une escadre de cinq navires, que le Roi mettait à la disposition des deux officiers pour libérer la baie. L'escadre entra dans le détroit d'Hudson en juillet 1697. Le 3 septembre, les vaisseaux ayant été séparés par les glaces, celui d'Iberville, le *Pélican*, se trouva seul en face de Fort-Nelson, devant lequel se trouvaient trois navires anglais[1] bien armés et montés par plus de quatre cents hommes; Iberville n'avait

[1] Le fort était redevenu anglais en 1696.



Campagnes d'Iberville

à bord que 150 hommes. Après une attaque très vive de la part des trois navires anglais, Iberville réussit à couler le principal vaisseau ennemi; le second amena aussitôt pavillon et le troisième s'enfuit dans les brumes. Le *Pélican* avait tellement souffert qu'il sombra le lendemain. Le reste de l'escadre française arriva heureusement quelques jours après. On se porta aussitôt contre le fort, qui capitula au bout de trois jours. (13 septembre). La baie d'Hudson était redevenue française.

8.—Traité de Ryswick (1697). Mort de Frontenac (1698). La même année, l'Angleterre et la France signaient le traité de Ryswick. Les clauses relatives aux colonies rétablissaient l'état de choses existant avant la guerre. En Acadie et à Terre-Neuve, les deux nations reprenaient les postes qu'elles occupaient en 1689. On ne tenait pas compte des conquêtes d'Iberville. Dans la baie d'Hudson, l'Angleterre ne gardait que le fort Albany.

Frontenac survécut un an au traité. A l'automne de 1698, il tomba malade et mourut bientôt après. On lui fit des funérailles solennelles à l'église des Récollets. Le Canada perdait un de ses meilleurs gouverneurs. Malgré ses fautes, il avait largement contribué au progrès du pays et, dans les dernières guerres, il l'avait vraiment sauvé de la ruine.

LECTURES

HENRI LORIN, *Le comte de Frontenac* (Paris, 1895).

Pour les campagnes d'Iberville, CHARLES DE LA RONCIÈRE, *Une Epopée Canadienne* (Paris, 1930).

DEVOIRS

Travail d'imagination sur le massacre de Lachine.
Eloge de Frontenac au point de vue politique et militaire.
Parallèle entre Frontenac et Champlain.



Calumet de paix

Chapitre XIII

SECONDE GUERRE FRANCO-ANGLAISE PERTE DE TERRE-NEUVE ET DE L'ACADIE (1704 - 1713)

SOMMAIRE

1. — Hector de ***Callières*** succéda à Frontenac. Il mena à bien les négociations pour la ***paix générale des indigènes*** (1701). Sous son administration, ***La Mothe-Cadillac*** fonda Détroit et ***Iberville*** établit la première colonie française en Louisiane (1699).
2. — A Callières succéda Philippe de Rigaud, marquis de ***Vaudreuil,*** qui demeura gouverneur 22 ans (1703-1725). ***Six intendants*** administrèrent le pays durant la même période; les principaux furent François de ***Beauharnois*** et Michel ***Bégon.*** En 1703, commencèrent en Amérique les hostilités de la ***seconde guerre franco-anglaise*** (succession d'Espagne).
3. — Dans les colonies, la guerre se limita ***d'abord aux frontières et aux territoires maritimes.*** Les Français prirent l'offensive et remportèrent des succès signalés. Les Anglais échouèrent trois fois devant Port-Royal (1704-1707).
4. — A partir de ***1710, l'Angleterre,*** victorieuse en Europe, ***intervint*** en Amérique. ***Nicholson,*** avec des troupes anglaises et américaines, ***s'empara de Port-Royal*** (1710). Mais l'amiral ***Walker*** échoua lamentablement dans une expédition navale contre Québec (***naufrage des Sept-Iles,*** 1711).
5. — La guerre se termina par le ***traité d'Utrecht*** (1713), qui ***enlevait définitivement*** à la France ses ***avant-postes*** en Amérique: l'Acadie, Terre-Neuve et la baie d'Hudson.
6. — En 1712, les ***Outagamis,*** soudoyés par les Anglais, avaient ***attaqué Détroit.*** Repoussés, ils furent attaqués à leur tour et presque anéantis.

1.—Callières gouverneur (1699-1703). Grande Paix de Montréal (1701). Fondation de Détroit et colonisation de la Louisiane.

La succession de Frontenac fut confiée, en 1698, au chevalier Hector de Callières, gouverneur de Montréal depuis 1684. Callières eut à cœur de continuer la politique indigène de son prédécesseur. Il s'appliqua à assurer les fruits de la grande campagne du gouverneur en 1696. Comme le traité de Ryswick laissait incertaine la position des Iroquois entre les Anglais et les Français, il s'ingénia, par un mélange de fermeté et de bons procédés, à incliner les sauvages du côté des Français. Son ambition était de réaliser une paix générale de toutes les tribus indigènes.

En 1699, eurent lieu les premières négociations, amorcées par les Iroquois eux-mêmes. Callières exigea que la paix comprît les Cinq-Cantons et toutes les nations alliées des Français. Malgré les Anglais, les négociations se poursuivirent en 1700, par l'intermédiaire des missionnaires et de quelques officiers canadiens. Un traité préliminaire fut signé par les Iroquois d'une part, Callières et Champigny de l'autre. Ce n'était que le prélude d'une assemblée générale de toutes les tribus indigènes, fixée pour l'année suivante à Montréal.

La grande assemblée revêtit une solennité extraordinaire. Missionnaires et interprètes avaient amené les sauvages de la plupart des peuplades, tant de l'ouest que du nord et de l'est.[1] Des conseils particuliers préparèrent l'entente finale; les délibérations y furent assez vives. A la première séance publique (1er août), un incident dramatique interrompit les pourparlers, mais non sans les favoriser beaucoup. Un fameux chef sauvage, le Huron Kondiaronk, déjà très âgé, fut soudain pris d'une faiblesse mortelle. Il eut quand même la force de faire entendre un éloquent plaidoyer en faveur de la paix. Tous l'écoutaient dans un religieux silence. Le soir même, il expira. On lui fit de somptueuses funérailles auxquelles assistèrent les principaux personnages de la colonie, puis on l'enterra dans l'église même de Montréal.[2] Ce deuil porté par tous les ambassadeurs créa une sympathie générale qui favorisa la bonne entente.

Le 4 août eut lieu l'assemblée plénière. On avait préparé une enceinte de branches d'arbres, à l'extérieur de la ville, avec une estrade couverte pour les personnages officiels. Treize cents sauvages, dans les costumes les plus divers, avaient été rangés dans l'enceinte. Le gouverneur parla le premier pour expliquer les conditions de la paix. La principale condition consistait dans la clause d'arbitrage, en vertu de laquelle tous les différends entre tribus devaient être soumis au gouverneur français. Chaque nation s'engageait à restituer tous les prisonniers. Enfin, si la guerre éclatait entre les Français et les Anglais, les Iroquois resteraient neutres.

Les missionnaires et les interprètes expliquèrent aux tribus dans leurs diverses langues les paroles du gouverneur, puis les chefs s'avancèrent un à un pour remettre les prison-

---

[1] Les Agniers faisaient défaut, mais ils vinrent par la suite ratifier le traité.

[2] Il était depuis longtemps baptisé.

niers. Chacun prononçait un petit discours de son cru. Les Iroquois parlèrent les derniers, donnant leur adhésion entière à toutes les clauses du traité. Cette mémorable assemblée obtint son effet; elle marqua vraiment la fin des guerres indigènes.

Callières continua encore la politique de son prédécesseur en favorisant l'expansion française à l'ouest et au sud. A l'ouest, il fonda le poste de Détroit, où il envoya La Mothe-Cadillac avec une centaine d'hommes et des missionnaires (1701). Au sud, il aida à l'établissement d'Iberville en Louisiane (1699 et années suivantes, voir chap. XIV). Il mourut en 1703 et fut inhumé dans l'église des Récollets.

2.—Vaudreuil gouverneur (1703-1725). Débuts de la seconde guerre intercoloniale. (1703).

Vaudreuil, qui avait succédé à Callières au gouvernement de Montréal, le remplaça aussi au poste de gouverneur général, poste qu'il devait conserver durant 22 ans. Six intendants se succédèrent sous son administration: François de Beauharnois[1] (1702-1705); Jacques et Antoine Raudot, père et fils, qui exercèrent simultanément l'intendance (1705-1711); Michel Bégon, qui demeura en fonctions 14 ans (1712-1726), et deux intendants qui moururent en se rendant au pays: Robert et Chazelles (1724-1725).



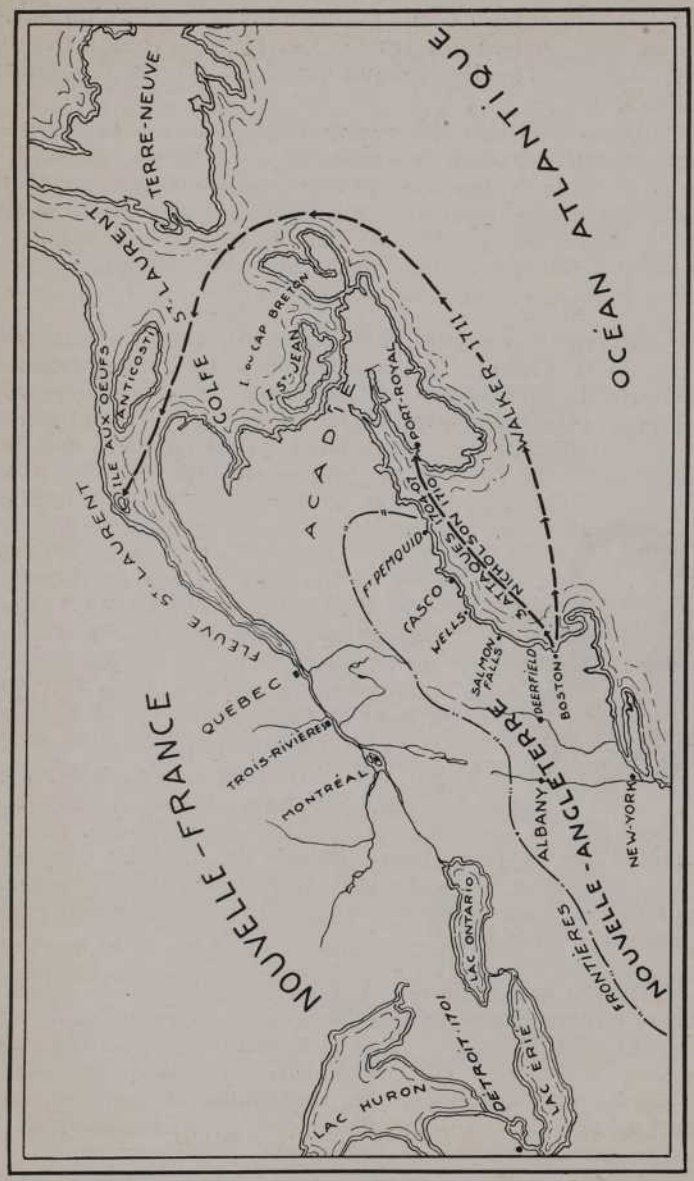
Vaudreuil
(1643-1725)

La guerre de la Succession d'Espagne était déclarée en Europe depuis 1701. L'Angleterre se trouvant encore du côté opposé à la France, l'état de guerre exista de nouveau entre les colonies. Les hostilités ne commencèrent toutefois en Amérique qu'en 1703, au début du gouvernement de Vaudreuil.

3.—Première partie de la guerre: succès canadiens (1703-1710).

A l'instar de celle de 1689, la guerre commença par des attaques aux frontières. Vaudreuil prit l'offensive et jusqu'en 1710 le succès répondit à l'audace des Canadiens. Aussi bien sur la frontière américaine qu'à Terre-Neuve et en Acadie, on n'essuya presque aucun échec sérieux.

[1] De la famille de l'impératrice Joséphine.



Seconde guerre franco-anglaise

Frontière américaine. — En 1703, une colonne dirigée par La Vallière dévasta le littoral anglais de Casco à Wells. En 1704, Jean-Baptiste Hertel de Rouville,[1] avec 250 hommes, surprit le village de Deerfield, qu'il livra aux flammes, après que l'ennemi eut perdu 200 hommes tués ou faits prisonniers.

Terre-Neuve. — A Terre-Neuve, Subercase, gouverneur français de l'île, enleva en 1705 plusieurs postes anglais et détruisit le commerce ennemi dans l'île. En 1709, le lieutenant Saint-Ovide renouvelait à St-Jean les exploits d'Iberville: avec 150 hommes il s'emparait de la capitale anglaise, défendue par 3,000 hommes et 50 canons.

Acadie. — Pendant ce temps, les attaques américaines se multipliaient contre Port-Royal. Brouillan, l'ancien compagnon d'Iberville à Terre-Neuve, repoussa la première en 1704. Subercase, passé du gouvernement de Terre-Neuve à celui de l'Acadie en 1705, eut à résister à deux sièges consécutifs dirigés par le colonel March (juin et août 1707).

4.—Seconde partie de la guerre: Port-Royal au pouvoir des Anglais. Echec de Walker contre Québec (1710-1711). La force de résistance des Canadiens était presque épuisée; la France, vaincue en Europe, ne pouvait envoyer aucun secours; l'Angleterre, au contraire, victorieuse sur le continent, allait pouvoir fournir des renforts à ses colonies. A partir de 1710, elle intervint efficacement en Amérique. Il s'en fallut de peu qu'elle ne conquît tout notre territoire.

Au printemps de 1710, le général Nicholson reçut mission de s'emparer de l'Acadie. Avec 3,400 hommes de débarquement, recrutés dans la métropole et dans les colonies, il se présenta devant Port-Royal que Subercase défendait avec 258 soldats. Un bombardement de quelques jours eut raison de la place. Aux termes de la capitulation, la ville passait à l'ennemi avec le territoire environnant dans un rayon de trois milles.

L'année suivante, les Anglo-Américains se portèrent contre Québec. Nicholson, fier de sa conquête, avait couru demander de nouveaux renforts en Angleterre, pour s'emparer cette fois de la capitale même de la Nouvelle-France. Le plan

---

[1] Fils de François Hertel.

de 1690 se répétait : Phipps avait de même pris Port-Royal, puis avait dirigé ses forces contre Québec. La demande de Nicholson fut reçue avec grande faveur en Angleterre. On mit à la disposition du général une flotte de 55 navires, dont 15 vaisseaux de guerre, et plus de 5,000 soldats, parmi lesquels un bon nombre étaient des vétérans des armées de Marlborough. Le commandement de la flotte fut confié à l'amiral Walker. Les milices coloniales ajoutèrent leurs effectifs. Ainsi renforcée, la flotte compta 88 vaisseaux, portant 890 canons et 12,000 hommes de troupes. Nicholson avait lui-même la direction d'une armée de terre de 4,500 hommes, qui devait descendre le Richelieu et combiner son action avec celle de Walker.

Québec n'avait pour se défendre que 5,000 hommes. Les autorités religieuses prescrivirent des prières publiques pour conjurer un danger qui s'annonçait plus grand qu'en 1690.

Walker s'était mis en route le 30 juillet 1711. Le 22 août, comme il entrait dans le fleuve, une brume épaisse s'éleva, rendant la navigation impossible. Le pilote français Paradis, prisonnier à bord, conseilla de se tenir à distance de la côte nord que l'on commençait à longer. On ne l'écouta pas, croyant qu'il voulait retarder l'avance de la flotte. Vers dix heures du soir, le vent entraîna les vaisseaux sur les brisants de l'Ile-aux-Oeufs. Les navires de guerre eurent grand'peine à éviter le désastre. Dix transports furent précipités contre les rochers ; sur les 1,240 personnes qu'ils portaient, 940 périrent.[1]

Walker croisa deux jours dans le golfe pour sauver les débris, puis, sur l'avis de son conseil de guerre, il retourna en Angleterre. Nicholson, qui était rendu au lac Champlain, retraita en apprenant l'échec de l'expédition maritime.

5.—Traité d'Utrecht (1713). Perte de l'Acadie, de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson. La fin des hostilités en Europe donna lieu au traité d'Utrecht. L'Espagne restait au petit-fils de Louis XIV. Par contre, le roi de France se résignait à sacrifier les avant-postes de ses colonies d'Amérique : il cédait à l'Angleterre toute l'Acadie, l'île entière de Terre-Neuve et les postes de la baie d'Hudson. Il ne se réservait que les îles voisines de l'Acadie : Saint-Jean et le Cap-Breton. Les territoires cédés ne devaient plus revenir à la France. L'Angleterre avait fait le premier pas dans la conquête du Canada.

---

[1] Parmi eux se trouvaient des colons qu'on avait amenés pour peupler la nouvelle conquête.

6.—Guerre des Outagamis (1712). Malgré le traité de Montréal, une tribu des sauvages de l'Ouest fournit un sanglant épisode de la guerre anglo-française. A l'instigation des Anglais, les Outagamis,[1] attaquèrent le poste français de Détroit. Les Outaouais et les Illinois vinrent prêter main forte aux quelques Français qui défendaient le fort. Les ennemis furent repoussés. On les attaqua ensuite chez eux. Pressés dans leurs retranchements, ils demandèrent enfin quartier. Mais les sauvages alliés refusèrent toute composition. La lutte reprit et, après de longs jours d'une résistance opiniâtre, les Outagamis durent se rendre à discrétion. Tous les guerriers furent massacrés et le reste de la population traîné en esclavage. Les malheureux Indiens avaient perdu plus de deux mille des leurs.

LECTURES

PÈRE DE CHARLEVOIX, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* (Détails de la grande paix de Montréal).

H. LORIN, *Le comte de Frontenac* (Paris, 1895). Il consacre son dernier chapitre à Callières.

DEVOIRS

Imaginer quelques brefs discours des délégués indiens à la paix de Montréal.

Chercher pourquoi Louis XIV, après avoir secouru le Canada au début de son règne, l'abandonna presque, sur la fin, par exemple au traité d'Utrecht.

---

[1] Ouest du lac Michigan (Carte, p. 9).

Chapitre XIV

L'ACADIE DE 1667 à 1710
COLONISATION DE LA LOUISIANE (1699)

SOMMAIRE

1. — L'histoire de l'***Acadie*** se confond, pour une bonne part, avec l'histoire du Canada, surtout durant la période de 1667 à 1710. Mais son éloignement en fait une province détachée, ayant aussi ***son histoire propre.***
2. — L'Acadie fut le ***premier objet de la convoitise des colons anglais*** d'Amérique, parce qu'elle surveillait les communications entre eux et leur métropole et qu'elle commandait la région des grandes pêches maritimes.
3. — Le ***progrès*** de la colonisation et du peuplement fut ***très lent*** en Acadie, parce que les ministres français s'intéressaient surtout au Canada. Les ***moyens de communication*** avec la colonie principale faisaient aussi défaut. La population, qui était de 500 âmes en 1667, pouvait être de 1,500 en 1713.
4. — Les ***principaux administrateurs,*** de 1667 à la conquête anglaise, furent Grandfontaine, Chambly, La Vallière, François Perrot, Menneval, Villebon, Brouillan et Subercase. Les ***principaux établissements*** étaient ceux de Port-Royal, des Mines, du Cap Sable, des rivières St-Jean et Ste-Croix, et de Beaubassin.
5. — L'Acadie n'eut ***presque jamais la paix*** du côté des Anglais. Avant les guerres intercoloniales, elle fut l'objet d'agressions nombreuses. Durant ces guerres, Port-Royal subit cinq sièges.
6. — Au traité d'Utrecht, les Acadiens reçurent la permission de quitter leur patrie dans le délai d'un an ; ceux qui voulaient rester en Acadie avaient le ***libre exercice de leur religion.*** L'Angleterre les empêcha de quitter l'Acadie, mais ne put les amener à un serment d'allégeance sans réserve : ils jurèrent ***fidélité au Roi d'Angleterre,*** à condition de ***rester neutres*** en temps de guerre.
7. — La ***Louisiane*** fut ***ouverte à la colonisation*** par l'illustre ***Iberville,*** qui en fut le premier gouverneur (1699-1706). Il bâtit les forts de Biloxi, de Mobile et de l'île Dauphine. La Louisiane comptait une ***trentaine de familles en 1713.***

1.—L'histoire de l'Acadie distincte de celle du Canada.

Pendant que se développait le Canada proprement dit, la province acadienne grandissait aussi de son côté. Sans doute les deux colonies avaient entre elles beaucoup de rapports. Elles dépendaient des mêmes administrateurs : le gouverneur et l'intendant de Québec avaient juridiction en Acadie. Depuis le début des guerres anglaises (1689), elles avaient été affectées par les mêmes événements (Voir chapitres précédents).

Mais, parce que l'Acadie n'avait que de difficiles moyens de communications avec le Canada et restait donc isolée, elle possédait aussi une vie propre qu'elle développait par ses propres moyens. Par suite, l'histoire de l'Acadie et celle du Canada se distinguent par de nombreux aspects.

2.—L'Acadie objet des convoitises anglaises. La principale note distinctive de l'histoire de cette colonie, c'est qu'elle a été le premier objet des convoitises anglaises en Amérique. Sa position sur l'océan explique ce fait. Elle se trouvait sur le passage des vaisseaux allant des colonies américaines en Angleterre. Elle commandait donc les accès maritimes de l'Amérique anglaise et pouvait ainsi surveiller la navigation commerciale ou militaire entre les colonies et la métropole.

En second lieu, par sa position encore, l'Acadie était maîtresse de magnifiques territoires de pêche: ceux de la baie de Fundy et ceux du grand banc de Terre-Neuve, partie méridionale.

Ce sont ces avantages précieux qui lui valurent d'être le point de mire des attaques anglaises. Jusqu'en 1667, l'Acadie avait déjà été conquise deux fois par l'Angleterre (Argall, 1613; Sedgewick, 1654). Elle sera encore la première des possessions françaises à passer définitivement sous la domination étrangère en 1710, cinquante ans avant le Canada.

3.—Peuplement et colonisation de l'Acadie, de 1667 à 1710. Toujours en butte aux agressions ennemies, l'Acadie eut un progrès intérieur très lent. Les ministres de France, de leur côté, ne montrèrent que peu de zèle pour son développement. Colbert s'occupa toujours davantage du Canada et des Antilles. Aussi la population n'augmenta-t-elle qu'avec une grande lenteur et le territoire ne fut-il colonisé que tardivement. Une autre raison de cette stagnation, c'est que l'Acadie manquait de communications faciles avec le Canada. La voie de mer était très longue; celle de terre n'offrait pas les cours d'eau suffisants pour établir des routes commodes. Talon essaya vainement, durant sa seconde intendance, de créer une route terrestre plus favorable.

En 1667, l'Acadie, bien que fondée avant le Canada, ne comptait encore que 500 âmes (le Canada, environ 3,500). Quarante ans plus tard (1710), cette population avait à peine triplé.

4.—Principaux administrateurs. Principaux centres de colonisation. Plusieurs administrateurs distingués continuèrent la tradition des Poutrincourt, des Razilly et des d'Aulnay jusqu'en 1710. Ce fut d'abord Hector de Grandfontaine, capitaine d'un régiment de Tracy, qui reprit possession du pays pour la France, après le traité de Bréda. Il fut gouverneur jusqu'en 1673. Vint ensuite Jacques de Chambly, capitaine de Carignan et possesseur de la seigneurie de Chambly au Canada (1673-1678)[1]. Après lui, Michel de La Vallière, seigneur de Beaubassin, administra le pays durant six ans (1678-1684). L'ancien gouverneur de Montréal, François Perrot, lui succéda (1684-1687). Durant la première guerre intercoloniale, l'Acadie fut administrée successivement par Menneval et Robineau de Villebon (Voir chap. XII, § 5). Enfin, durant la seconde guerre, Brouillan et Subercase eurent à faire face aux Anglais.



Acadie, de 1667 à 1710

En 1710, les principaux centres de colonisation de l'Acadie étaient celui de Port-Royal, sur la baie du même nom, ceux des Mines et de Beaubassin, au fond de la baie de Fundy. D'autres établissements moins populeux existaient à l'embouchure des rivières St-Jean et Ste-Croix, ainsi qu'au Cap Sable.

---

[1] Il fut ensuite gouverneur aux Antilles.

5.—Histoire militaire de l'Acadie. Du traité de Bréda à celui d'Utrecht, l'Acadie ne connut pas de paix durable. Avant 1689 (première guerre intercoloniale), plus d'une fois elle fut attaquée par les corsaires américains. Ainsi, en 1676, le gouverneur Chambly, établi à Pentagouet, eut à subir une violente agression des Bostonnais. Mais aussitôt que la guerre européenne fut étendue aux colonies, l'impatience des Américains se manifesta par des expéditions rapides et fortement organisées. Ainsi Phipps s'empara de Port-Royal aux premières hostilités en 1690. Durant la guerre suivante, la capitale acadienne subit trois sièges avant de succomber au quatrième. En vingt ans, elle avait été assiégée cinq fois.

6.—Situation faite aux Acadiens par le traité d'Utrecht. Les Anglais savaient donc la valeur stratégique de l'Acadie et firent tout pour la conserver au traité d'Utrecht. Le Roi de France dut céder à leurs exigences, mais fit son possible pour protéger les droits des Acadiens. L'article 14 du traité stipule que les Acadiens « qui voudront rester sous la domination de la Grande-Bretagne devront jouir du libre exercice de leur religion » et que les autres « auront la liberté de se retirer ailleurs *dans l'espace d'un an* avec tous leurs effets mobiliers. » Sur la demande de Louis XIV, la Reine Anne leur permit de vendre leurs immeubles avant d'émigrer. Les Anglais usèrent de procédés dilatoires pour empêcher les Acadiens de quitter leur pays dans l'intervalle convenu, puis ils les considérèrent comme des sujets britanniques et voulurent leur faire prêter un serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre. Tous refusèrent et manifestèrent leur volonté bien arrêtée d'émigrer à l'Ile Royale (Cap-Breton). Les Anglais s'y opposèrent absolument, car l'émigration des Acadiens aurait eu pour résultat la ruine économique de la Nouvelle-Ecosse et surtout un accroissement de population pour la Nouvelle-France, dont l'Angleterre songeait déjà à s'emparer.[1]

---

[1] Treize ans plus tard (1727), les Acadiens consentiront à prêter le serment d'allégeance au Roi d'Angleterre, à condition de n'avoir pas à porter les armes contre les Français, les Anglais ou les Indiens, de pouvoir quitter l'Acadie quand ils le voudront et de pratiquer sans entraves la religion catholique. Jamais les Anglais ne pourront en obtenir davantage : promesses, mensonges, menaces, tout échouera ; ils devront se contenter d'un *serment de neutralité*, et appelleront les Acadiens « French Neutrals. »

7.—La Louisiane ouverte à la colonisation. Iberville (1699-1706). Les découvertes de Jolliet et de La Salle n'avaient guère été exploitées jusqu'au traité de Ryswick (1697). Quelques forts subsistaient dans le bassin supérieur du Mississipi, mais le Mississipi inférieur et moyen ne comptait pas encore d'établissements français.

Aussitôt la paix rétablie, le glorieux Le Moyne d'Iberville résolut de faire valoir les droits de la France sur ces territoires. Il se fit autoriser par la Cour à rechercher par mer les bouches du Mississipi et à y fonder un établissement permanent.

Parti de France avec deux vaisseaux et une cinquantaine d'hommes en 1698, il réussit d'abord dans la découverte projetée, puis établit un premier fort sur la baie de Biloxi (Carte ci-contre), entre la rivière Mobile et le Mississipi (1699). L'établissement fut ensuite transféré à l'embouchure de la Mobile, où les terres paraissaient meilleures. Enfin, en 1702, Iberville opta définitivement pour l'île Dauphine, à l'embouchure même du Mississipi. Les premiers fondateurs de la Louisiane furent, avec lui, son frère Le Moyne de Bienville (qui devait en être gouverneur à trois reprises, jusqu'en 1742), Juchereau de Saint-Denis, fils du seigneur de Beauport, et une trentaine de miliciens canadiens venus des postes du Mississipi supérieur.

Quand la guerre eut repris en 1701, Iberville fit campagne contre les Anglais dans les Antilles et s'empara de l'île de Nièves. Il projetait une attaque contre les colonies du continent quand il mourut de la fièvre jaune (1706), âgé seulement de quarante-cinq ans. Bienville lui succéda au gouvernement de la Louisiane. En 1713, la colonie pouvait compter une trentaine de familles.



Colonisation de la Louisiane

LECTURE

EMILE LAUVRIÈRE, *La Tragédie d'un peuple*, Histoire du peuple acadien (Paris).

DEVOIR

Montrer comment la conservation de l'Acadie importait au maintien de la domination française en Amérique.

Chapitre XV

HISTOIRE RELIGIEUSE
MGR DE LAVAL (1659-1688); MGR DE SAINT-VALLIER (1688-1727)
MISSIONS; VIE INTELLECTUELLE

SOMMAIRE

1. — ***Mgr de Laval*** peut être appelé à bon droit le ***père de la vie chrétienne*** en notre pays. Il a créé notre organisation religieuse et, par des travaux incessants, lui a donné sa stabilité définitive.
2. — ***Pour le clergé,*** il a fondé le Grand et le Petit Séminaire de Québec (1663 et 1668) et réglé la perception des dîmes.
3. — ***Pour les fidèles,*** il a organisé la vie paroissiale et créé de nombreuses paroisses. Il a développé les dévotions nationales de la Bonne Sainte Anne et de la Sainte Famille.
4. — Mgr de Laval, vicaire apostolique jusqu'en 1674, reçut à cette date le titre d'***évêque de Québec.*** Il ***démissionna*** en 1688, mais ***continua de vivre au Canada*** et remplaça, durant deux longs termes, son successeur absent du pays. Ses ***vertus extraordinaires*** ont fait introduire à Rome sa cause de béatification (1890).
5. — Mgr de Laval eut pour successeur ***Mgr de Saint-Vallier*** (1688-1727), qui avait d'abord été son vicaire général durant quatre ans (1684-1688).
6. — Sous Laval et Saint-Vallier, les ***missions*** des Jésuites, des Sulpiciens, des Récollets et des prêtres du Séminaire de Québec ***se développèrent*** en Acadie, dans le haut pays et en Louisiane. Les missionnaires continuaient à être l'âme des bonnes relations avec les indigènes.
7. — Durant la période 1663-1713, les autorités civiles et religieuses encouragèrent l'***instruction primaire*** dans les principaux centres et dans quelques campagnes. L'***instruction secondaire*** était donnée ***au Collège des Jésuites,*** à Québec. La société de l'époque s'intéressait aux ***lettres et aux arts.***

1.—Mgr de Laval père de la vie chrétienne au Canada (1659-1708).

François de Montmorency-Laval était né à Montigny-sur-Avre (diocèse de Chartres), en 1623. Il avait reçu son éducation secondaire au collège des Jésuites, à La Flèche, et sa formation théologique au collège de Clermont, à Paris. Nommé vicaire apostolique du Canada en 1658, il arriva à Québec en 1659 et y vécut jusqu'à sa mort survenue en 1708.

Les cinquante années de cette longue carrière ont vraiment fait de Mgr de Laval le père de la vie religieuse dans notre pays. Le Canada lui doit sa première organisation religieuse, tant pour le clergé que pour les fidèles. Après avoir



Monument Laval

Oeuvre de Philippe Hébert. Erigé en 1908 sur la place du bureau de poste, à Québec. Autour du fût, groupe représentant la Religion, un Indien debout, et l'Ange de la Patrie élevant des palmes vers l'évêque.

ainsi fondé l'Eglise canadienne, il n'a cessé de la fortifier et de la développer par des travaux qui ont duré jusqu'à sa mort.

2.—Organisation du clergé canadien. Au début du gouvernement royal, la Nouvelle-France avait besoin, non plus seulement d'un clergé missionnaire, mais aussi de pasteurs voués au service spirituel des colons. C'est pour assurer le recrutement de ce corps de prêtres que Mgr de Laval institua un grand et un petit séminaire.

Le Grand Séminaire fut fondé en 1663. Un caractère spécial le distingua des fondations analogues. Il forma une sorte de corporation religieuse, qui embrassait tous les prêtres séculiers du pays,[1] sauf les Sulpiciens. Le Séminaire fournissait les curés et percevait seul la dîme qui leur était ensuite distribuée. Il leur offrait une résidence au moment de leur retraite. L'institution fut affiliée au Séminaire des Missions-Etrangères de Paris, qui venait d'être fondé, et s'appela Séminaire des Missions-Etrangères de Québec.

Le Petit Séminaire fut établi en 1668, sous le nom de Petit Séminaire de l'Enfant-Jésus. Il reçut, la première année, outre huit jeunes Canadiens, six Hurons, que, suivant les instructions de la Cour, on devait s'efforcer de franciser.[2]

Pour la subsistance du clergé, l'évêque régla la perception de la dîme. Elle fut fixée d'abord au treizième des grains récoltés dans l'année, puis, sur les représentations des habitants, au vingt-sixième (le Roi paya alors les suppléments devenus nécessaires).

Mgr de Laval institua une officialité ou tribunal ecclésiastique (1660). En 1684, il érigea le chapitre diocésain.

3.—Organisation de la vie paroissiale. Jusqu'en 1659 les fidèles avaient été desservis par les missionnaires. La vie paroissiale n'était encore qu'ébauchée dans la colonie; deux églises de ville seulement, celles de Québec et de Ville-Marie, et une église de campagne, celle de Beaupré, possédaient un curé. Mgr de Laval créa des districts paroissiaux dans son immense diocèse et y établit, dans la mesure du possible, des curés résidents. En 1681, on comptait vingt-cinq de ces paroisses. La plupart n'avaient

---

[1] L'affiliation restait facultative.

[2] On n'y réussit pas.

pas encore de presbytère et d'église; le curé ou desservant logeait chez un particulier dans la maison duquel il célébrait aussi les saints offices.

La piété des Canadiens trouva encore un précieux secours dans l'institution de la confrérie de la Sainte-Famille. Mme d'Ailleboust, veuve de l'ancien gouverneur, avait conçu le projet de cette société pieuse pour la sanctification des familles chrétiennes. Le P. Chaumonot, jésuite, et M. Souart, curé sulpicien de Montréal, recommandèrent ce projet à Mgr de Laval, qui avait lui-même consacré son Grand Séminaire à la Sainte-Famille. La confrérie fut canoniquement érigée en 1665. Cette dévotion se répandit rapidement parmi les fidèles et des faveurs miraculeuses vinrent la sanctionner.

La dévotion à la Bonne Sainte Anne reçut aussi les encouragements de l'évêque. L'abbé de Queylus avait créé un premier sanctuaire à la « côte » de Beaupré, sous le vocable de Sainte-Anne. Marie de l'Incarnation parle, dès 1665, des faveurs extraordinaires qu'y obtenaient les fidèles. En 1675, Mgr de Laval fit construire une spacieuse église de pierre, à la place du temple primitif.

4.—Démission de Mgr de Laval en 1688. Ses vertus. Mgr de Laval avait d'abord été nommé vicaire apostolique du Canada, en 1658. Québec avait été érigé en évêché seize ans plus tard, en 1674. En 1684, âgé de 61 ans, déjà gravement affaibli par les fatigues de son ministère, l'évêque voulut se démettre de sa charge et demanda un successeur.

Sa démission ayant été acceptée en 1688, il sollicita la faveur d'achever ses jours au Canada. Il y resta en effet jusqu'à sa mort en 1708, résidant d'abord au Séminaire, puis à Saint-Joachim (1691).[1]

Mgr de Laval avait donné à l'Eglise naissante du Canada l'exemple des plus hautes vertus. On connaît la fermeté de son caractère, qui allait parfois jusqu'à l'intransigeance. Nous l'avons vu résister sans faiblir à tous les efforts des gouverneurs et des intendants pour légitimer la vente des boissons aux sauvages. Aucune force humaine ne pouvait lui faire sacrifier le bien spirituel de son troupeau.

---

[1] Deux absences prolongées (environ dix ans) de Mgr de Saint-Vallier fournirent à l'évêque démissionnaire l'occasion d'exercer encore son ancienne charge.

D'une grande austérité de vie, il portait habituellement le cilice, couchait sur la dure, jeûnait presque continuellement, pratiquait une extrême pauvreté dans les vêtements. Sa piété était admirable: levé généralement à deux heures du matin, il restait en prières deux heures durant; après sa messe, qu'il disait à quatre heures pour les ouvriers, il prolongeait encore l'oraison jusqu'à sept heures. Sa charité et son dévouement n'avaient pas de bornes: dans l'exercice du ministère épiscopal comme dans la bienfaisance envers les pauvres, il s'imposait des privations incroyables pour subvenir aux besoins de tous.

Aussi bien, de son vivant et après sa mort, eut-il une grande réputation de sainteté. En 1890, sa cause de béatification fut introduite à Rome.

5.—Mgr de Saint-Vallier (1688-1727). Le second évêque du Canada fut Jean-Baptiste de Saint-Vallier, né à Grenoble en 1653 et aumônier du roi. Mgr de Laval l'avait demandé comme successeur. Il vint d'abord au Canada en 1685, comme vicaire général, et, à ce titre, fit la visite du diocèse jusqu'en Acadie. Devenu évêque, il eut de regrettables démêlés avec le Séminaire. Il voulait rendre aux curés leur indépendance complète en supprimant leur rattachement au Séminaire au point de vue des dîmes. Cette réforme fut accordée par la Cour en 1692. Mais l'évêque ne sut pas davantage maintenir la paix avec les autres corps religieux de son diocèse et les autorités civiles. En 1694, il dut passer en France pour s'expliquer. Le Roi avait résolu de ne pas le renvoyer au Canada, mais Fénelon et Bossuet l'en dissuadèrent. A la fin, la paix se rétablit.



Mgr de St-Vallier (1653-1727)

L'Eglise du Canada doit d'importants développements à ce prélat zélé. Il fit fleurir comme son prédécesseur la vie paroissiale. Le nombre des paroisses fut porté par lui à quarante en 1690 et à quatre-vingt-deux en 1721. Durant les quarante années de son épiscopat, il s'était montré le digne successeur de Laval par l'austérité de sa vie et ses éminentes vertus. Il mourut à l'Hôpital-Général en 1727.

6.—Extension des missions en Acadie, sur le Haut Mississipi et en Louisiane. Le travail des missions s'était poursuivi avec activité depuis la fin du régime des compagnies. Il avait accompagné le développement de la colonisation.

De nouveaux corps de missionnaires s'étaient joints aux Jésuites. Ainsi, les Sulpiciens, les Récollets et les prêtres du Séminaire de Québec s'étaient portés aux postes avancés de la colonie. On les vit, comme par le passé, se faire les compagnons des explorateurs, en même temps qu'ils annonçaient l'évangile aux tribus nouvellement venues à la connaissance des Français.

Les Jésuites eurent des missions sédentaires au Sault-Saint-Louis, à Notre-Dame-de-Lorette et à Sillery (ancienne mission). Au Sault-Saint-Louis (aujourd'hui Caughnawaga) vivait une bourgade chrétienne composée de Hurons et surtout d'Iroquois.[1] A Notre-Dame-de-Lorette subsistaient les débris les plus importants des tribus huronnes, exterminées par les Iroquois en 1649. A Sillery, les Algonquins avaient vu se joindre à eux les Abénaquis de l'Acadie continentale.

Les Sulpiciens fondèrent, vers 1673, la mission sédentaire de Gentilly (près de Lachine), formée d'Algonquins et d'Iroquois. La mission iroquoise de la Montagne fut établie en 1676 (peut-être même dès 1669) et, quelques années plus tard, M. de Belmont y consacra plus de 100,000 livres. Une partie de ces Indiens se transportèrent au Sault-au-Récollet en 1696 et finalement, au Lac-des-Deux-Montagnes (Oka) en 1721.

Ces divers instituts se partageaient les missions éloignées, comme celles de Détroit, de l'Acadie, du Haut et du Bas-Mississipi (Louisiane).

Au cours des guerres iroquoises, les missionnaires continuèrent d'être les intermédiaires principaux entre les sauvages et les autorités de la colonie. Ils furent les grands négociateurs des traités de paix.

7.—Vie intellectuelle: l'instruction, les lettres, les arts. Malgré les difficultés inhérentes à la vie des colons et les guerres prolongées contre les Iroquois, la période de 1663 à 1713 vit se développer au pays l'instruction et le goût des choses de l'esprit.

---

[1] Commandée par deux capitaines, l'un Huron et l'autre Iroquois.

Les autorités civiles et ecclésiastiques s'appliquèrent de concert à favoriser l'instruction de la jeunesse. Jusqu'en 1663, l'instruction *primaire* avait été donnée par les Jésuites, les Ursulines et la Congrégation de Notre-Dame. A partir de cette date, les écoles élémentaires se propagèrent peu à peu dans les principaux centres de colonisation. Vers 1713, la ville et la région de Québec possédaient six écoles élémentaires; la ville et la région de Montréal, cinq ou six; les Trois-Rivières, deux. On comptait six maisons d'éducation pour les filles dans les villes, et sept dans les campagnes.[1] L'enseignement *secondaire* se donnait au Collège des Jésuites, où les élèves du Petit Séminaire allaient eux-mêmes suivre les cours. Enfin, on trouvait des écoles spéciales pour l'enseignement *technique:* des écoles de mathématiques et d'hydrographie à Québec et à Montréal; trois écoles d'Arts et Métiers dont une à Saint-Joachim (fondée par Mgr de Laval), une à Québec et une à Montréal.

Il existait dès lors au Canada une classe instruite, intéressée aux lettres et aux beaux-arts. Le *Cid* fut joué à Québec en 1646, dix ans seulement après sa création à Paris. En 1694, Frontenac fit donner au Château Saint-Louis (résidence du gouverneur) *Nicomède* et *Mithridate*. Il voulut même faire jouer *Tartufe,* mais Mgr de Saint-Vallier obtint qu'il y renonçât, moyennant cent pistoles.

La production littéraire proprement dite (poésie, roman, théâtre) n'existait pas. En revanche, l'art épistolaire et la chronique avaient déjà fourni des monuments d'une rare valeur, comme par exemple les lettres de Marie de l'Incarnation et les *Relations* des Jésuites. La « poésie de circonstance » et la poésie populaire (chanson) étaient en honneur.

LECTURES

Abbé Auguste Gosselin, *Mgr de Laval; Mgr de Saint-Vallier.*

Mgr Amédée Gosselin, *L'Instruction au Canada sous le régime français.*

Antoine Roy, *Les Lettres, les Sciences et les Arts au Canada sous le régime français* (Paris, 1930).

P. de Rochemonteix, *Les Jésuites de la Nouvelle-France* (Paris).

DEVOIRS

Reconstituer la première représentation du Cid *à Québec, en 1646. Panégyrique de Mgr de Laval: œuvre apostolique, vertus.*

---

[1] Liste détaillée dans Mgr A. Gosselin, *L'Instruction au Canada...*, p. 475.

RÉSUMÉ DU LIVRE IV

Première phase du conflit anglo-français pour la possession du Nouveau-Monde (1682-1713)

- I. Reprise de la guerre iroquoise et première guerre avec les Anglais
  - 1. Guerre iroquoise
    - a) La Barre signe une paix déshonorante à l'Anse de la Famine (1684).
    - b) Denonville dévaste le pays des Tsonnontouans (1687).
    - c) Vengeance des Iroquois à Lachine (1689).
  - 2. Frontenac renvoyé au Canada rétablit la confiance (1689).
  - 3. 1ère guerre franco-anglaise
    - a) Offensive de Frontenac (Corlar, Salmon Falls, Casco).
    - b) Contre-offensive anglaise
      - Prise de Port-Royal.
      - Echec devant Québec.
    - c) Expédition contre Iroquois (1696).
    - d) Exploits d'Iberville
      - Acadie.
      - Terre-Neuve.
      - Baie d'Hudson.
    - e) Traité de Ryswick (1697).
- II. Seconde guerre avec les Anglais
  - 1. Gouvernement de Callières
    - Paix de Montréal (1701).
    - La Mothe-Cadillac fonde Détroit (1711).
    - Iberville en Louisiane (1699).
  - 2. Première partie de la guerre: succès
    - Sur frontière américaine.
    - A Terre-Neuve.
    - En Acadie.
  - 3. 2e partie: offensive anglaise
    - Prise de Port-Royal par Nicholson.
    - Désastre de Walker.
  - 4. Traité d'Utrecht: L'Acadie, Terre-Neuve et la baie d'Hudson passent définitivement à l'Angleterre.

Première phase du conflit anglo-français (1682-1713) (Suite)

III. L'Acadie de 1667 à 1710 La Louisiane
1. L'Acadie convoitée par les Anglais comme position stratégique et poste de pêche.
2. Progrès très lent jusqu'à la conquête anglaise en 1710.
3. Iberville fonde la colonie louisianaise en 1699.

IV. Histoire religieuse et intellectuelle
1. Mgr de Laval (1659-1688)
   - A organisé
     - le clergé canadien.
     - la vie paroissiale.
   - A donné l'exemple des plus hautes vertus.
2. Mgr de St-Vallier a continué l'œuvre de Laval (1688-1727).
3. Les missions
   - Etendues durant cette période jusqu'aux points les plus reculés du territoire.
4. L'instruction progresse à tous les degrés. On cultive les lettres et les arts.

LIVRE V

PAIX DE 1713 à 1744

Chapitre XVI

PAIX DE TRENTE ANNÉES[1] COLONISATION DES ÎLES DU GOLFE ET PROGRÈS INTÉRIEUR (1713 - 1744)

SOMMAIRE

1. — Deux ans après le traité d'Utrecht, ***Louis XV*** succédait à Louis XIV sur le trône de France (1715). Au Canada se poursuivait le ***gouvernement de Vaudreuil,*** assisté maintenant de ***Bégon*** comme ***intendant.*** Le pays devait être en paix durant trente années.
2. — Vaudreuil et Bégon proposèrent à la Cour un ***plan de défense et de peuplement*** et favorisèrent eux-mêmes par leur bonne administration le ***progrès intérieur*** de la colonie.
3. — L'acte le plus important de la politique française à cette époque fut la ***colonisation des îles du Golfe*** conservées au traité d'Utrecht et la ***fondation de Louisbourg*** (1714). Louisbourg devint une place forte comparable aux plus puissantes de la métropole.
4. — Des ***difficultés*** s'élevèrent au sujet des ***frontières de l'Acadie*** passée à l'Angleterre: il en résulta une guerre entre les Anglais et les Abénaquis (1724). Les ***frontières de la région des Grands Lacs*** donnèrent lieu également à des différends sérieux.
5. — En 1726, le marquis Charles de ***Beauharnois*** succéda à Vaudreuil. Il eut pour collègue à l'intendance Claude ***Dupuy*** durant deux ans, puis Gilles ***Hocquart,*** jusqu'à la fin de son administration (1729-1744).
6. — Beauharnois et Hocquart ***développèrent tous les domaines*** de l'administration intérieure. La première grande route s'ouvrit en 1735. L'exploitation des mines fit des progrès. Le gouverneur eut à soutenir une nouvelle guerre contre les Outagamis (1728-1735).
7. — Beauharnois favorisa les ***grandes découvertes de Pierre de La Vérendrye*** et ***de ses fils*** vers l'ouest. Ces explorateurs consacrèrent ***dix-huit années*** de leur vie (1731-1749) et dépensèrent leur fortune à la recherche de l'océan Pacifique. Ils découvrirent ***les Rocheuses*** (1743).
8. — La ***colonie louisianaise*** continuait à recevoir des Canadiens. Elle connut un ***moment de vogue*** en France lors de la fondation de la Compagnie d'Occident (1717).

---

[1] Cfr *Appendice I, tableau IV, p. 484,* Liste des administrateurs de 1713 à 1744.

1.—Avènement de Louis XV. Suite du gouvernement de Vaudreuil. Bégon intendant (1713-1725). Deux ans seulement après le traité d'Utrecht, Louis XIV mourait à Versailles. Autant les premières années de son règne avaient été favorables au Canada, autant les dernières avaient été funestes à notre pays. Les guerres continuelles paralysèrent le progrès intérieur et amenèrent à la fin le premier démembrement de notre territoire (1713).

A Louis XIV succéda son arrière-petit-fils Louis XV dont le règne devait être fatal aux colonies françaises. La France se laissa peu à peu affaiblir par la mauvaise administration intérieure et fut ensuite incapable de résister à la concurrence anglaise, surtout sur mer.

Le règne de Louis XV débuta par la régence de Philippe d'Orléans (1715-1723). Celui-ci ne fit presque rien pour les colonies. Son principal ministre, le cardinal Dubois, contracta cependant avec l'Angleterre une alliance qui favorisa le maintien de la paix entre les deux nations rivales.

Au Canada se continuait l'administration de Vaudreuil (commencée en 1703). Michel Bégon était devenu intendant en 1712. L'harmonie la plus parfaite régna entre les deux administrateurs.

2.—Plans de Vaudreuil et de Bégon pour relever la colonie. Progrès intérieur. Les deux premières guerres anglo-françaises laissaient le Canada dans un état de grand affaiblissement. L'agriculture, le commerce, les finances étaient dans un profond désarroi. Le gouverneur et l'intendant s'empressèrent de prendre des mesures pour rétablir l'équilibre économique du pays.

La guerre avait ralenti le développement de *l'immigration* et montré combien la *défense* du territoire restait faible. Vaudreuil et Bégon firent des propositions précises à la Cour concernant ces deux matières. Ils demandaient surtout des hommes: des colons pour mettre en valeur le territoire, des soldats pour le défendre. Pour ce qui est des colons, Vaudreuil consentait à accepter des prisonniers, si l'on ne pouvait faire mieux. La Cour ne devait se rendre que plus tard à ce désir (Chap. XIX, § 3).

En même temps, l'intendant et le gouverneur imprimaient une nouvelle impulsion à l'établissement sur les terres, à la

culture, au commerce des fourrures. Un progrès sensible fut réalisé, progrès pourtant trop lent par défaut d'aide de la métropole.

3.—Colonisation des îles du Golfe. Louisbourg (1714). Louis XIV, au moment où il sacrifiait l'Acadie et Terre-Neuve à la paix et au maintien de son petit-fils sur le trône d'Espagne, s'était réservé une voie d'accès dans le golfe Saint-Laurent, en conservant les îles du Cap-Breton et St-Jean. Ces territoires, partiellement propres à l'agriculture et à l'élevage, renfermaient de riches forêts et pouvaient fournir une base d'opérations pour les grandes entreprises de pêche des environs; en outre, le Cap-Breton offrait, dans les échancrures de son littoral, d'excellents ports naturels, faciles à aménager pour la grande navigation maritime (Carte, p. 163).

De concert avec Vaudreuil et Bégon, les ministres français résolurent de coloniser les deux îles.[1]

Au Cap-Breton, on établit un centre agricole au nord, où le sol était plus propre à l'agriculture (il fut appelé Port-Dauphin) et un centre militaire et marchand sur le littoral sud-est, région peu cultivable, mais offrant une magnifique situation maritime. C'est ce dernier poste qui fut appelé *Louisbourg*. On y construisit de puissantes fortifications qui pouvaient rivaliser avec les plus importantes de l'ancien monde. Commencées en 1719[2], elles ne furent terminées qu'en 1728. Elles coûtèrent environ 30,000,000 de livres, soit soixante fois la dépense annuelle de la France pour le Canada. Louisbourg acquit peu à peu une grande importance comme centre de trafic maritime; plus de 500 vaisseaux entraient chaque année dans son port.

Un centre de colonisation fut de même créé au sud de l'île Saint-Jean, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la capitale. Il fut nommé Port La Joie.

Les deux îles reçurent des habitants de Terre-Neuve et de l'Acadie. Toutefois les Acadiens ne se pressèrent pas de quitter leurs terres de la Nouvelle-Ecosse pour émigrer dans les colo-

---

[1] Philippe de Costebelle, ancien gouverneur français à Terre-Neuve (1706-1713) fut nommé gouverneur des îles. Il devait être remplacé, quatre ans plus tard, par Saint-Ovide qui administra ces territoires durant 22 ans (1717-1739).

[2] Une médaille fut frappée en France à cette occasion.

nies nouvelles. Les gouverneurs anglais avaient besoin d'eux et ne les traitaient pas encore avec l'inhumanité dont il firent preuve plus tard. Vers la fin du régime français, le Cap-Breton et l'île Saint-Jean comptaient ensemble une population de 9,000 à 10,000 âmes. (Louisiane, 4,000; Nouvelle-France, 60,000).



Colonisation des îles du Golfe

4.—Contestations de frontières dans l'est et dans l'ouest. Ce n'était pas en vain que l'on se préoccupait de mettre en état de défense les colonies françaises. Si la guerre n'existait pas encore, les rivalités économiques devenaient de plus en plus vives et amenaient des contestations au sujet du territoire.

A l'est, la frontière de l'Acadie continentale restait incertaine. Après le traité d'Utrecht, on en avait confié la délimitation à une commission anglo-française, mais celle-ci ne siégea point. Les Anglais revendiquaient la propriété de tout le Nouveau-Brunswick actuel, y compris le territoire des Abénaquis, nos alliés. Les Français prétendaient au contraire que « l'ancienne Acadie » concédée par le traité ne comprenait que la péninsule de la Nouvelle-Ecosse. Les Anglais voulurent trancher la question par un acte d'occupation et, sans consulter les sauvages, ils allèrent fonder un village dans leur territoire. Les Indiens les ayant sommés de déloger, ils ripostèrent en s'emparant du baron de Saint-Castin, Abénaquis par sa mère et grand chef de la nation. Les sauvages exercèrent alors de sanglantes représailles en ravageant un certain nombre de postes anglais. A leur tour, les Anglais prirent l'offensive. Onze cents hommes furent envoyés contre Narantchouak, capitale des Abénaquis (Voir carte, p. 163), et s'emparèrent de la bourgade qu'ils mirent à feu et à sang. Le P. Rasles, missionnaire de la tribu depuis trente-cinq ans, fut tué comme il sortait de son église (août 1724). Plus tard, Vaudreuil tenta une conférence de paix entre les Anglais et les sauvages, mais sans résultats.

A l'ouest, des difficultés semblables s'élevaient pour le territoire avoisinant les Grands Lacs. La France prétendait le posséder par droit de découverte et d'occupation. L'Angleterre le revendiquait comme nécessaire pour la sûreté de ses possessions américaines. Cette fois, Vaudreuil prit les devants. En 1721, il se fit autoriser par les Iroquois, dont c'était le territoire de chasse, à relever l'ancien fort *Niagara;* quatre ans plus tard, Louis XV ordonna lui-même que ce fort fût bâti en pierre. Le gouverneur de New-York, Burnet, protesta en vain. Il prit le parti d'établir à son tour un poste fortifié dans la région pour faire opposition au fort français: ainsi fut construit le fort *Oswégo* vers 1723 (Voir carte, p. 186).

Quelques années plus tard, Beauharnois et Hocquart continuèrent la politique française de défense en construisant le fort *Saint-Frédéric* vers le haut du lac Champlain (1731).

5.—Gouvernement de Beauharnois (1726-1747). Hocquart intendant (1729-1744).

Vaudreuil mourut en 1725, après avoir gouverné le pays durant 22 ans (1703-1725). Il eut comme successeur Charles de Beauharnois[1], capitaine de vaisseau. Celui-ci reçut comme collègue à l'intendance, Claude Dupuy, avocat distingué, mais si brouillon qu'il dut être rappelé au bout de deux ans. Gilles Hocquart, commissaire de la marine, lui succéda; homme intègre et bon administrateur, il donna tout son concours au gouverneur.

En France, la période de la Régence s'était terminée en 1723 par la mort du duc d'Orléans. Louis XV avait bientôt choisi comme ministre son ancien précepteur, le cardinal de Fleury. Le sage gouvernement du cardinal compensa pour l'incurie et les fautes du roi et retarda le conflit entre la France et l'Angleterre; il assura même à la France une réelle supériorité économique; seule la marine de guerre resta dans un état d'infériorité, regrettable lacune pour les colonies.



Hocquart
(1694-1783)

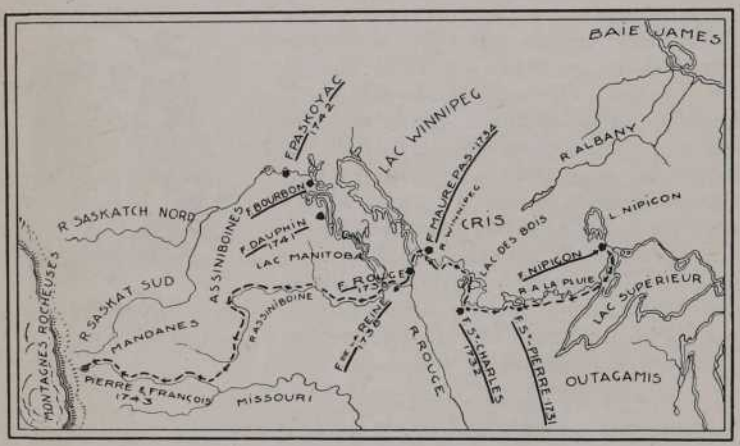
6.—Nouveau programme économique sous Beauharnois et Hocquart. Seconde guerre des Outagamis (1728).

Aucun détail du gouvernement ne resta en souffrance sous l'administration Beauharnois-Hocquart. Le progrès des *communications* et du *développement minier* mérite surtout d'être noté. Jusqu'alors — sauf aux environs des villes — les rivières avaient été à peu près les seules voies de communication. On allait de Québec à Montréal par le fleuve, à la voile; le voyage était souvent d'une quinzaine de jours. Grâce aux travaux du « grand-voyer » Lanouiller de Boisclerc, on put ouvrir, vers 1735, une route carrossable entre les deux villes, sur la rive nord du fleuve. Le trajet se trouva réduit à quatre jours. — Pour ce qui est des mines, Hocquart poussa activement la prospection et mit définitivement en opération (1737) les forges du Saint-Maurice.

En 1728, le gouverneur eut à réprimer une nouvelle insurrection des Outagamis. Presque détruits en 1712, ces sauvages

[1] Frère de François, intendant de 1702 à 1705.

s'étaient relevés et avaient repris leurs incursions contre les tribus alliées des Lacs et même contre les postes français. Beauharnois résolut de les réduire. En 1728, Saint-Ange, commandant du fort de Chartres, les poursuivit chez eux et détruisit les trois-quarts de leurs cabanes, leur tuant beaucoup de monde. Une nouvelle répression eut lieu en 1732; Villiers, commandant à la baie des Puants, et Repentigny, commandant à Michillimakinac, y perdirent la vie. La paix ne fut obtenue qu'en 1735, et de façon encore assez précaire.



Découvertes des La Vérendrye

7. — Découvertes de La Vérendrye et de ses fils (1731-1749). Depuis longtemps déjà, nos gouverneurs se préoccupaient de reculer plus à l'ouest la limite des territoires de traite. Les missionnaires, de leur côté, désiraient porter l'évangile aux tribus indigènes éloignées, dont on connaissait déjà vaguement l'existence. Vaudreuil avait été autorisé à fonder un poste sur le lac Nipigon dès 1713. En 1727, Beauharnois avait fait établir un fort de son nom au lac Pépin (Haut Mississipi). C'est cette même année que Pierre de La Vérendrye fut nommé commandant du fort Nipigon. Peu après, il rencontra le P. de Gonnor, jésuite, et tous deux conçurent le projet d'explorer l'Ouest, à la recherche de l'océan Pacifique. Une compagnie fut formée pour subvenir aux dépenses de l'expédition et, le 8 juin 1731, La Vérendrye se mettait en route avec une cinquantaine d'hommes, deux de ses fils et un missionnaire.

Au prix de peines infinies, le découvreur atteignit successivement les divers lacs de la province actuelle du Manitoba et y fit construire des fortins.[1] C'étaient autant de centres d'exploration d'où lui-même et ses fils partaient à la découverte des terres environnantes. La Vérendrye eut à revenir plusieurs fois à Montréal pour y travailler à l'organisation de ses entreprises. En 1742, soit onze ans après le premier départ, il établissait un dernier fort (fort Paskoyac), un peu plus à l'ouest, sur la rivière Saskatchewan. La même année, ses deux fils, Pierre et François, redescendaient vers le sud-ouest jusqu'à



La Vérendrye devant les Montagnes Rocheuses (1743)

la région du Haut Missouri (Voir carte, p. 166) et découvraient les montagnes Rocheuses (13 janvier 1743). Ils entrèrent en relations avec les sauvages Mandanes et Assiniboines. De retour à Montréal, La Vérendrye eut à subir toutes sortes d'avanies. Il se vit déposséder du commandement des postes qu'il avait fondés. Ce n'est que six ans plus tard (1749), sur les représentations de Beauharnois à la Cour, qu'il put rentrer en grâce. Mais il mourait cette année même. Ses fils réclamèrent en vain sa succession; Bigot était devenu intendant

[1] Les forts Saint-Pierre, St-Charles, Maurepas, Rouge, la Reine, Dauphin et Bourbon.

(1748) et donnait la préférence à ses créatures. L'exploitation commerciale des territoires découverts se continua avec profit jusqu'à la guerre de Sept Ans.

8.—Pénible développement de la Louisiane (1713-1744). Iberville avait eu pour successeur au gouvernement de la Louisiane son frère Le Moyne de Bienville. Il est juste de dire que les Le Moyne ont fait la Louisiane française. Iberville en fut le fondateur; Bienville l'administra ensuite (1706-1742) durant une grande partie de son existence comme colonie de la France[1].

L'événement capital de l'histoire de la Louisiane durant cette période fut la vogue momentanée qu'elle connut en France sous le ministère de Law. On put croire qu'elle deviendrait la principale colonie française. Le célèbre contrôleur des finances avait fondé, en 1717, la Compagnie d'Occident, chargée de coloniser l'établissement du Mississipi. De 1718 à 1722, la France y envoya de gros contingents de colons (plus de 1,500 en 1721). C'est à cette époque que Bienville déplaça de nouveau le siège de la capitale. De l'île Dauphine il la transporta plus au nord, à une centaine de milles de l'embouchure du Mississipi (1718) et lui donna le nom de Nouvelle-Orléans, en l'honneur du Régent (Voir carte, p. 150).

Malheureusement la banqueroute de Law mit fin à cette ère de progrès. Par ailleurs, une guerre avec l'Espagne (1719-1720) et deux guerres avec les indigènes excités par les colonies anglaises du sud[2], paralysèrent le développement intérieur. Au départ définitif de Bienville (1742), le pays ne comptait encore que 2,000 âmes.

LECTURES

Ouvrages cités sur l'Acadie et la Louisiane: Histoires générales du Canada.

Les sources originales sont indiquées dans GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. II, p. 57, note 10 (Edit. Alcan, Paris).

GEORGES OUDARD, *Vieille Amérique, La Louisiane au temps des Français* (Paris, Plon, 1931).

DEVOIR

Essayer de reconstituer la scène de la découverte des Rocheuses par Pierre et François et La Vérendrye (détails dans les histoires développées).

[1] Lamothe-Cadillac remplaça Bienville de 1710 à 1716, et Périer, de 1726 à 1732.

[2] Guerre des Natchez, 1729; guerre des Chicachas, 1736-1740.

RÉSUMÉ DU LIVRE V

Paix de 1713 à 1744

I. Vaudreuil (1703-1726)
1. Il favorise le peuplement et la défense.
2. La France colonise l'Ile St-Jean et le Cap-Breton.
3. Construction de Louisbourg au Cap-Breton.
4. Désaccord entre la France et l'Angleterre au sujet des frontières de l'Acadie et les Grands Lacs.

II. Beauharnois (1726-1746)
1. Il développe les routes et s'occupe des mines.
2. Il doit réprimer les révoltes des Outagamis.
3. Les La Vérendrye explorent l'Ouest et découvrent les Rocheuses (1731-1749).

III. La Louisiane connaît une vogue passagère vers 1720, mais se développe très peu dans la suite.

LIVRE VI

SECONDE ET DERNIÈRE PHASE DU CONFLIT ANGLO-FRANÇAIS FIN DE LA NOUVELLE-FRANCE[1] (1744-1760)

Chap. XVII. — Troisième guerre anglo-française et période de paix armée (1744-1756)

Chap. XVIII. — Guerre de Sept Ans (4e guerre anglo-française) et cession du Canada à l'Angleterre (1756-1763). La Louisiane

Chap. XIX. — Etat du Canada à la Cession (1760)

Chapitre XVII

TROISIÈME GUERRE ANGLO-FRANÇAISE ET PÉRIODE DE PAIX ARMÉE (1744 - 1756)

SOMMAIRE

1. — La ***vacance du trône d'Autriche*** (1740) ayant donné lieu à un conflit européen, l'***Angleterre et la France*** se trouvèrent ***en guerre*** de même que leurs colonies d'Amérique.
2. — Les ***Français*** se hâtèrent de prendre l'***offensive au Canada.*** Le gouverneur de Louisbourg fit saisir le poste anglais de ***Canseau.*** Deux tentatives furent faites pour reprendre l'ancien ***Port-Royal*** (1744-1745).
3. — En ***1745,*** les ***colons anglais,*** informés de la faible défense de ***Louisbourg,*** organisèrent à la hâte une expédition qui réussit à s'emparer de la place.
4. — Beauharnois ayant été rappelé en France en 1747, le marquis de la ***Jonquière*** fut ***désigné*** pour lui succéder. Deux grandes ***expéditions navales,*** envoyées de France ***pour reprendre Louisbourg,*** ne purent se rendre à destination. La Jonquière, chef de la seconde, fut fait prisonnier (1747).
5. — En 1748, le ***traité d'Aix-la-Chapelle rendait Louisbourg*** à la France. Le marquis de ***la Galissonnière,*** gouverneur durant la captivité de La Jonquière, commença l'exécution d'un ***vaste plan pour la défense*** du pays.

---

[1] Cfr *Appendice I, tableau V, p. 484.* Liste des administrateurs de 1744 à 1760.

SOMMAIRE (*Suite*)

6. — ***La Jonquière*** vint prendre son poste ***en 1749. Bigot*** exerçait l'intendance depuis un an. Pour raffermir ses positions en Acadie, l'Angleterre fonda ***Halifax*** en 1749, et y dirigea une émigration nombreuse. La France, de son côté, fit acte de possession de l'isthme de Chignectou en y érigeant le ***fort Beauséjour*** (1750). En face de ce fort, les Anglais érigèrent aussitôt celui de ***Lawrence.***

7. — Le marquis de ***Duquesne*** devint gouverneur en 1752. Pour maintenir les droits des Français sur l'Ohio, il y fit construire ***plusieurs forts.*** Les Anglais cherchant de leur côté à se fortifier sur le même territoire, il y eut conflit armé. L'officier français ***Jumonville,*** député comme parlementaire, ***fut tué*** par les troupes de George Washington (28 mai 1754).

8. — La France et l'Angleterre envoyèrent ***aussitôt*** des ***secours dans leurs colonies.*** La flotte anglaise saisit deux vaisseaux français avant toute déclaration de guerre. Vers le même temps, Monckton s'emparait du fort Beauséjour (16 juin 1755).

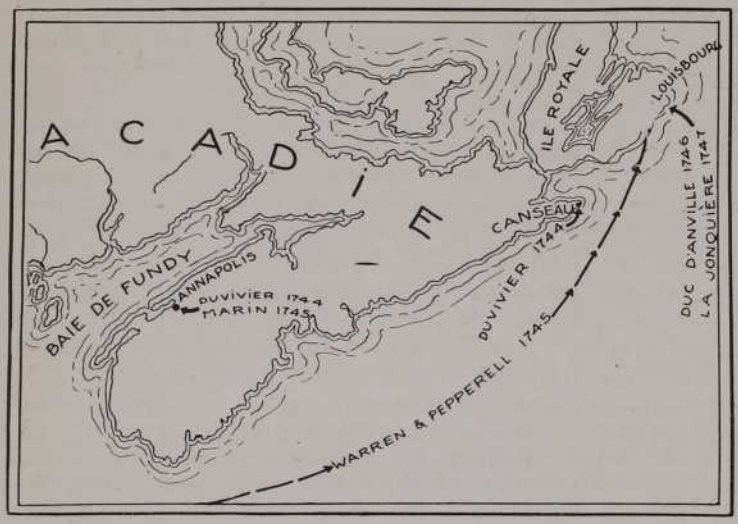
9. — Les troupes venues d'Angleterre commencèrent la campagne sur l'Ohio. ***Braddock*** y fut ***défait à la Monongahéla*** par Beaujeu et Dumas (9 juillet 1755). Les ***troupes françaises subirent*** à leur tour une sanglante ***défaite au lac Saint-Sacrement*** (8 sept.).

10. — De septembre à décembre de la même année, les ***Anglais expulsèrent*** de la Nouvelle-Ecosse les ***Acadiens*** et s'emparèrent de leurs biens.

1.—Débuts de la guerre de la succession d'Autriche (1744).

Le roi Charles VI d'Autriche étant mort en 1740, la lutte entre les aspirants au trône entraîna une guerre européenne. Le prétendant Charles de Bavière eut pour lui la Prusse (Frédéric II) et la France; Marie-Thérèse, fille du roi défunt, obtint un peu plus tard le concours de l'Angleterre (1743). Auprès de Louis XV, Fleury mourait la même année. Son influence allait être remplacée par celle de la marquise de Pompadour. Les ministres se succèderont désormais suivant le caprice de la favorite, pour le plus grand détriment du royaume et des colonies.

Les métropoles étant en guerre, les colonies d'Amérique le furent aussi. La rivalité qui se manifestait, depuis de longues années, au sujet des frontières, se donna rapidement libre cours. Dès la nouvelle de la déclaration de guerre en Europe, on prit les armes en Amérique.



Troisième guerre anglo-française

2.—Offensive française en Acadie (1744-1745). Les Français furent les premiers à prendre l'offensive en Amérique. Ils s'attaquèrent sans retard aux territoires cédés par le traité d'Utrecht, dans l'espérance de les recouvrer (Carte ci-contre).

Le gouverneur de Louisbourg, du Quesnel, envoya des troupes contre le poste anglais de Canseau, sur le détroit qui sépare l'Acadie du Cap-Breton[1]. Le poste fut pris et pillé et l'on fit 80 prisonniers (1744).

Le même détachement se porta contre l'ancien Port-Royal, devenu Annapolis. Mais les Acadiens, qui avaient promis la neutralité aux gouverneurs anglais (1730), refusèrent de seconder les Français; par le fait même l'expédition échoua.

Au printemps de 1745, un nouveau détachement vint de Québec pour investir Annapolis,[2] mais fut bientôt mandé à Louisbourg que les Anglo-Américains menaçaient déjà.

---

[1] Capitaine Duvivier.

[2] Capitaine Marin.

3.—Prise de Louisbourg par les Anglo-Américains (1745).

La France croyait ses possessions du golfe Saint-Laurent parfaitement défendues, Louisbourg semblant imprenable. En réalité, la place était faible. Ses fortifications avaient été désagrégées par le froid; sa garnison, assez nombreuse (1,400 hommes), mais mal payée et mal entretenue, s'était mutinée depuis le début de la guerre. Le nouveau gouverneur, Louis du Chambon, ne possédait pas les qualités requises par l'importance de son commandement.

Cet état de choses vint malheureusement à la connaissance des gouverneurs américains par les prisonniers de Canseau, qu'on avait retenus à Louisbourg puis renvoyés à Boston. Le gouverneur de Boston, Shirley, proposa aux autres colonies une expédition collective contre la place. Il obtint aussi du secours de la métropole, qui appela des Antilles la flotte de l'amiral Warren. Les diverses colonies fournirent des effectifs considérables (4,000 hommes) mais sans aucune discipline, dont le commandement fut confié au négociant Pepperell.

Les Anglo-Américains arrivèrent devant Louisbourg le 30 avril. Légèrement inquiétés au débarquement, ils purent bientôt investir la place. Les mois de mai et de juin se passèrent sans action sérieuse. Du Chambon, redoutant le moral de ses troupes, n'osait faire de sortie. Peu à peu s'épuisaient les munitions. Le 3 juillet, après huit semaines de siège, le gouverneur décida de capituler.

4.—La Jonquière nommé gouverneur (1746). Expéditions navales pour reprendre Louisbourg (1746-1747).

En 1746, le roi donna comme successeur à Beauharnois, le marquis de La Jonquière, officier de marine.

Le nouveau gouverneur venait prendre possession de son gouvernement à bord d'une flotte envoyée de France pour recouvrer Louisbourg. Onze vaisseaux de guerre, accompagnés de quarante transports et portant 3,000 hommes de débarquement, composaient cette expédition, qui devait s'adjoindre en outre 600 Canadiens et 600 sauvages à Chibouctou (Halifax). L'escadre avait pour commandant le duc d'Anville.

Les tempêtes l'assaillirent durant la traversée. A Chibouctou, une épidémie enleva plus de 2,000 hommes; le duc lui-même fut au nombre des victimes; son successeur au commandement se tua dans un accès de fièvre. La Jonquière, devenu

commandant, voulut quand même attaquer Annapolis, mais une tempête le rejeta au Cap Sable d'où il dut rentrer en France.

L'année suivante, Maurepas[1] tentait une nouvelle expédition, dont il confia la conduite à La Jonquière. Le gouverneur fut, cette fois, arrêté par les Anglais. Une escadre anglaise, informée de son départ, l'avait guetté à quelque distance des côtes d'Espagne et l'avait forcé à livrer bataille. Après cinq heures de combat, il avait été obligé de se rendre et amené prisonnier en Angleterre (14 mai 1747), où il dut rester deux ans. Une expédition par voie de terre, envoyée de Québec pour seconder cette escadre, avorta par le fait même.

5.—Traité d'Aix-la-Chapelle (1748). La Galissonnière gouverneur intérimaire (1747-1749).

Le traité d'Aix-la-Chapelle vint mettre fin à la guerre de la Succession d'Autriche en 1748. Le droit de Marie-Thérèse était reconnu, contre les prétentions de la France. Dans les colonies, on rétablissait la situation qui avait précédé la guerre. Ainsi, aux Indes, Madras, qui avait été pris par Dupleix, revint aux Anglais. En Amérique, le Roi se faisait heureusement rendre Louisbourg. Une question restait en suspens: celle des limites de l'Acadie. Elle fut confiée à une commission de deux Anglais et de deux Français.

Durant la captivité de La Jonquière, un autre officier de marine, le marquis de La Galissonnière, avait été nommé gouverneur à sa place. On lui doit un plan remarquable pour la protection des colonies françaises d'Amérique. Il voulait en particulier que la France s'établît fortement sur les territoires contestés (Ohio, Acadie continentale), et cela de deux manières: d'abord en y construisant des postes de défense, puis en y fixant une population plus nombreuse. A cette fin, il demandait 10,000 colons pour la vallée de l'Ohio et du Mississipi et proposait qu'on favorisât de toutes façons l'émigration des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse vers l'Acadie continentale (Nouveau-Brunswick).

Les colons demandés ne furent pas accordés, mais le gouverneur stimula lui-même l'émigration des Acadiens: sous lui et sous les gouverneurs suivants, environ 3,000 d'entre eux gagnèrent l'Acadie continentale ou l'île Saint-Jean. La Galissonnière commença aussi à réaliser son plan de défense. Il établit le fort de la *Présentation*, à mi-chemin entre Montréal

[1]Ministre de la guerre.

et le lac Ontario. A l'extrémité ouest de ce même lac, il fit construire le fort Rouillé (nom du ministre de la marine, aujourd'hui Toronto). Enfin il releva un ancien fort français établi à la *Baie des Puants* (lac Michigan) (Voir carte, p. 186).

Après son départ du Canada, La Galissonnière fut l'un des deux représentants français à la commission des frontières de l'Acadie. Shirley, qui avait organisé l'expédition contre Louisbourg, était commissaire pour l'Angleterre.

6.—Intendance de Bigot (1748-1760). Contestations anglo-françaises en Acadie.

En 1749, La Jonquière, libéré, vint enfin rejoindre son poste en Amérique. Un peu avant lui, était arrivé à Québec le fameux personnage qui devait jouer un si triste rôle dans les dernières années du Canada français, l'intendant Bigot. Commissaire ordonnateur[1] à Louisbourg depuis 1739, sa gestion intéressée avait contribué à la perte de la place en 1745. Il avait encore occupé un poste de confiance dans l'expédition malheureuse du duc d'Anville.

L'administration de La Jonquière vit les contestations en Acadie prendre une nouvelle acuité. En 1749, le ministre anglais des colonies, Lord Halifax, organisa une grande entreprise de peuplement, afin de raffermir les positions de l'Angleterre dans la péninsule. Depuis 1713, date de la conquête, il ne s'y était fixé que très peu de colons; les habitants français formaient encore la presque totalité de la population (environ 12,000 en 1748). Halifax décida de fonder une nouvelle capitale; pour site il choisit la belle baie de Chibouctou, sur l'océan. Dès la première année, il y envoya plus de 2,500 colons, sous la conduite de Cornwallis, nommé gouverneur. L'établissement prospéra si bien qu'en 1752 sa population s'élevait à 4,000 habitants; c'était autant que Montréal à la même époque, et la moitié autant que Québec.



Bigot
(1703-1777)

[1] Charge équivalant à peu près à l'intendance.

Conformément au plan de La Galissonnière, La Jonquière fit acte de possession dans le territoire en litige, à l'entrée de la péninsule acadienne. Il érigea le fort de Beauséjour, sur l'isthme de Chignectou (1750).

A la première nouvelle de cette mesure, qu'il considérait comme un empiètement, Cornwallis envoya le major Lawrence établir un fort pour l'Angleterre à peu de distance du fort français. Le major lui donna son nom. Les relations restèrent pacifiques pour le moment.

7.—Duquesne gouverneur (1752-1755). Conflit armé sur l'Ohio. Mort de Jumonville (1754).

La Jonquière mourut à Québec en 1752 et fut remplacé par un nouvel officier de marine, le marquis de Duquesne[1]. Celui-ci maintint la politique de ses prédécesseurs en prolongeant nos lignes de défense dans la région de l'Ohio. Il établit successivement quatre forts au sud du lac Erié: les forts Presqu'île et Le Bœuf en 1753 et les forts Vénango et Duquesne en 1754 (Voir carte, p. 186).

La construction du fort Duquesne donna lieu à l'épisode sanglant qui devait être l'une des occasions de la guerre de Sept Ans. Français et Anglais cherchaient à se devancer mutuellement dans l'occupation de la vallée de l'Ohio. Le capitaine de Contrecœur, commandant français, avait dû chasser un détachement anglais pour établir lui-même le fort Duquesne. Le gouverneur de la Virginie, Dinwiddie, envoya contre les Français 300 miliciens, sous la conduite de George Washington. Contrecœur députa au-devant d'eux un de ses officiers, Villiers de Jumonville, avec une escorte de 34 hommes, pour les sommer d'évacuer le territoire. Mais au moment où le parlementaire faisait connaître son mandat, Washington ordonna à ses hommes de tirer et Jumonville tomba avec neuf des siens (28 mai 1754).[2]

La mort de Jumonville fut aussitôt vengée. Washington, après la journée du 28 mai, s'était porté un peu plus au sud et avait élevé le fort Nécessité. Il fut assailli dans ce fort par le propre frère de Jumonville, Louis de Villiers, qui le força à capituler après neuf heures de combat (3 juillet). Aux

---

[1] Il appartenait à la famille du fameux amiral de Louis XIV.

[2] Washington prétend, dans son journal, que Jumonville ne fit pas connaître sa qualité de parlementaire.

termes de la capitulation, Washington reconnaissait avoir *assassiné* Jumonville ; on dit cependant qu'il ne saisissait pas la portée du mot français.

8.—Les métropoles au secours des colonies. Perte du fort Beauséjour (1755). Les colonies anglaises se concertèrent aussitôt entre elles[1] et avec la métropole pour agir rapidement contre les Français. Le gouvernement anglais prit la direction des opérations, envoya des secours et dressa un plan d'attaque. Braddock, commandant des réguliers anglais, devait se porter contre le fort Duquesne ; Shirley avait charge de prendre Niagara ; Johnson devait marcher contre Montréal par le lac Champlain ; enfin, on expulserait les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, où l'on ne garderait que des colons anglais.

La France organisa de son côté un armement assez considérable. Elle envoya au Canada environ 3,000 réguliers, qu'elle confia au baron Dieskau. La flotte de guerre qui portait ces troupes et le convoi d'approvisionnement furent attendus à la hauteur de Terre-Neuve par l'escadre anglaise de l'amiral Boscawen ; celui-ci réussit à s'emparer de deux vaisseaux d'arrière-garde, l'*Alcide* et le *Lys* (8 juin 1755). Au cours de la même année, les Anglais saisirent encore en mer 300 vaisseaux français. C'étaient autant de violations du droit des gens, la guerre n'ayant pas encore été déclarée.

Charles Lawrence, qui commandait à Halifax, avait déjà commencé l'exécution du plan concernant les Acadiens. Le gouverneur de Boston, Shirley, lui avait envoyé 2,000 hommes pour déloger les Français de Beauséjour. Ce fort était défendu par du Chambon de Vergor, fils du gouverneur du Chambon qui avait rendu Louisbourg en 1745. Vergor abandonna le poste presque sans résistance. Le fort Gaspareau, faible ouvrage construit à quelque distance, fut livré en même temps. Lawrence eut soin d'enlever leurs armes à tous les Acadiens des environs.

9.—Affaires de la Monongahéla et du lac Saint-Sacrement (9 juillet et 8 septembre 1755). A l'été de 1755, Braddock avait déjà commencé son avance dans la vallée de l'Ohio, Shirley montait contre Niagara et Johnson se préparait à envahir la vallée du Richelieu.

[1] Congrès d'Albany sous la direction de Franklin (1754).

Braddock devait faire subir aux troupes qu'il commandait la dernière des humiliations. Il se dirigeait contre le fort Duquesne avec un corps d'élite (Washington était au nombre des officiers), sûr d'emporter sans aucune peine ce poste assez faible, défendu seulement par un petit nombre de Canadiens et de sauvages. Le capitaine de Contrecœur avait envoyé à sa rencontre un détachement de 250 Canadiens, renforcé de quelques centaines de sauvages, et commandé par Liénard de Beaujeu. Les troupes de Braddock se heurtèrent au détachement canadien sur les rives de la Monongahéla, à quelques milles du fort. Elle furent écrasées. Seules les milices virginiennes résistèrent avec quelque vaillance. Le commandant canadien, tué aux premières décharges, avait été remplacé par Dumas, son lieutenant, qui fit des prodiges de valeur. Plus de 900 anglais, sur 1,300, furent tués ou blessés. Braddock, grièvement blessé, mourut quatre jours après. Ses papiers de guerre restaient aux mains de Dumas ; communiqués à la Cour de France, ils révélèrent tout le plan anglais.

Mais un revers à peu près semblable attendait les troupes françaises sur le lac Saint-Sacrement. Dieskau y avait conduit une partie des réguliers qu'il amenait de France, ainsi que des Canadiens et des sauvages, en tout environ 1,600 hommes. Il attaqua avec assurance le retranchement que Johnson avait établi à l'extrémité du lac. Malgré de beaux actes de bravoure, il ne put en venir à bout et il s'en fallut de peu que sa retraite ne fût changée en déroute. Lui-même, après avoir reçu plusieurs blessures, fut fait prisonnier et conduit en Angleterre. Les pertes s'élevaient à environ 200 hommes tués ou blessés de chaque côté (8 septembre 1755). Johnson n'alla pas plus loin pour le moment. On construisit, à l'endroit de son camp retranché, le fort *William-Henry* (Voir carte, p. 186), qui devait jouer un rôle important les années suivantes.

Shirley, de son côté, ne fut pas prêt à temps pour tenter une attaque contre Niagara.

10.—L'expulsion des Acadiens (1755-1758) ; ses causes, son exécution.

Avant la fin de cette campagne devaient se consommer la ruine et la déportation du peuple acadien.

a) *Les causes.* — Contrairement au traité d'Utrecht, les Anglais avaient forcé les Acadiens à rester en Nouvelle-Ecosse. Ils voulurent leur faire prêter un serment d'allégeance absolue à la Couronne britannique et en faire ainsi de zélés sujets de George II. Or les Acadiens restaient Français de cœur et se

montrèrent décidés à quitter leur pays, s'il le fallait, plutôt que de jurer une fidélité sans réserve à l'Angleterre et de porter les armes contre la France. Durant la guerre de la Succession d'Autriche, presque tous gardèrent la neutralité par crainte des Anglais et respect de leurs serments de 1727 et 1730 (Voir note, p. 149) ; mais ils souhaitaient avec ardeur la victoire des armées de Louis XV[1] et le retour à l'allégeance française; quelques-uns même favorisèrent ouvertement les Français, leur fournirent vivres et renseignements et combattirent à leurs côtés.

La guerre une fois terminée, Cornwallis, le nouveau gouverneur anglais, voulut s'assurer de la fidélité future des Acadiens en leur faisant prêter serment d'allégeance absolue au Roi d'Angleterre. Loin de s'y résoudre, environ 3,000 d'entre eux émigrèrent (1749-1755) en Acadie continentale ou au Cap-Breton. Cet exode déplut fort aux Anglais. Ils firent tout pour l'entraver et considérèrent comme traîtres et rebelles les Acadiens qui quittaient la Nouvelle-Ecosse et augmentaient ainsi la puissance des colonies françaises.[2]

Après quarante ans d'occupation étrangère, l'Acadie restait donc *française de cœur*, et les Anglais redoutaient toujours de la voir se soulever et embrasser le parti de la France, au cours d'un conflit entre les deux nations. Or la guerre de Sept Ans était virtuellement commencée en 1755. Charles Lawrence, gouverneur d'Acadie, ne voulut pas garder les Acadiens en Nouvelle-Ecosse, car il craignait de les voir se révolter et s'allier aux Français au cours de la guerre; il ne voulut pas non plus les laisser émigrer dans les colonies françaises auxquelles ils auraient fourni un renfort appréciable à une heure où l'Angleterre voulait les conquérir. Il décida donc, de concert avec Shirley et Boscawen, d'exiler les Acadiens en Nouvelle-Angleterre.

A cette cause politique de la déportation s'ajoutait l'argument économique. Depuis la fondation d'Halifax, on n'avait plus besoin des Acadiens pour mettre la colonie en valeur et

---

[1] Ils chantèrent un *Te Deum* quand on leur annonça la nouvelle (fausse d'ailleurs) de la prise de Port-Royal par Duvivier.

[2] En aidant les Français en temps de guerre et en s'établissant au Cap-Breton ou au Nouveau-Brunswick, les Acadiens suivaient les avis de leurs missionnaires, qui peut-être mêlaient trop la politique à la religion. Les Anglais voyaient tout cela avec un vif déplaisir, mais ce qui les exaspéra encore davantage, ce fut l'attitude de l'abbé Le Loutre qui souleva les Abénaquis et les Micmacs contre les Anglais et fut l'âme de la résistance française de 1744 à 1755.



Déportation des Acadiens

(*Archives du Canada, Ottawa*)

Winslow, affidé de Lawrence, lit à Grand-Pré l'ordre d'expulsion.

la protéger contre les sauvages. Surtout, leurs terres bien cultivées excitaient les convoitises ardentes des colons anglais plus mal partagés. On décida de chasser les légitimes propriétaires pour s'enrichir de leurs dépouilles.

b) *L'exécution.* — A la fin de juillet, Lawrence fit adopter par le Conseil d'Halifax un rapport du juge Belcher prétendant autoriser légalement la déportation des sujets français. Assuré du concours des troupes qui avaient pris Beauséjour et de la coopération de la flotte de Boscawen, il n'en prit pas moins toutes les précautions voulues pour prévenir des soulèvements, puis procéda à l'exécution. Par d'habiles subterfuges[1], il s'empara de la population désarmée, parqua hommes et femmes sur des navires envoyés des colonies américaines et les dispersa par groupes dans les colonies du nord et du sud où ils furent accueillis de mauvaise grâce et décimés par la maladie et les privations de tout genre. On calcule qu'environ 7,000 à 8,000 colons furent ainsi chassés de l'ancienne Acadie française. Les auteurs de l'attentat se partagèrent les biens des exilés. Quelques milliers d'Acadiens échappèrent à la déportation: ils avaient flairé le danger et s'étaient enfuis dans les bois, où plusieurs périrent de faim et de froid; un petit groupe ne voulut jamais quitter l'Acadie, mais la plupart des fugitifs tâchèrent de gagner les colonies françaises: Nouvelle-France, Acadie continentale, île St-Jean et île Royale. Les fatigues et les privations les décimèrent, et les Anglais les pourchassèrent jusqu'à Gaspé.

Après la chute de Louisbourg (1758), les 7,000 Acadiens de l'île St-Jean et du Cap-Breton furent à leur tour arrachés à leurs foyers par Boscawen. Environ 4,000 furent déportés en France ou en Angleterre. Ici encore quelques-uns purent demeurer dans leur patrie dévastée, d'autres s'enfuirent chez les sauvages de Miramichi ou en Nouvelle-France.

Une fois la paix rétablie (1760), les Acadiens exilés en Nouvelle-Angleterre quittèrent ce sol inhospitalier: les uns s'établirent en Louisiane (1,000), d'autres dans la province de Québec (3,500), un grand nombre (1,000) regagnèrent péniblement l'Acadie, où ils se fixèrent, malgré toutes les tracasseries et le mauvais vouloir des Anglais; moins d'un millier resta en Nouvelle-Angleterre. Quant aux 3,000 Acadiens transportés en Europe, Louis XV les établit en France, en Louisiane ou dans ses colonies.

---

[1] A Grand-Pré, il fit assembler les hommes dans l'église, sous prétexte de leur lire une proclamation royale. Il les y retint prisonniers.

On estime que, durant les dix ans qui suivirent le « grand dérangement, » 5,000 à 6,000 Acadiens périrent de maladie, de misère et de chagrin. (Tous ces chiffres sont approximatifs).

LECTURES

ABBÉ GEORGES ROBITAILLE, *Washington et Jumonville* (Montréal, 1933).

Pour Louisbourg et l'exode des Acadiens : E. LAUVRIÈRE, *La Tragédie d'un peuple* (Bibliographie des sources originales après chaque partie).

Pour le reste, bibliographie dans les notes de GARNEAU, *Histoire du Canada*, t. I (Paris, Alcan).

DEVOIRS

Débat oratoire sur la responsabilité de Washington dans l'affaire de Jumonville.

Montrer tout l'odieux de la conduite de Lawrence dans la dispersion des Acadiens (Nombreuses citations des pièces originales dans Lauvrière).

Chapitre XVIII

GUERRE DE SEPT ANS (4e GUERRE ANGLO-FRANÇAISE) ET CESSION DU CANADA A L'ANGLETERRE (1756 - 1760)

SOMMAIRE

1. — La *guerre* fut ***déclarée*** entre la France et l'Angleterre au printemps de 1756. L'***Angleterre était supérieure*** par ses alliances, sa marine et le nombre de ses colons en Amérique.
2. — ***Vaudreuil-Cavagnal*** était devenu gouverneur en 1755. ***Montcalm*** fut nommé général en chef des troupes françaises. Une ***vigoureuse offensive*** ayant été organisée, Montcalm emporta en quelques jours le ***puissant fort d'Oswégo-Chouaguen*** (1756).
3. — La campagne de ***1757*** fut marquée d'un succès nouveau: après huit jours de siège, Montcalm s'empara du ***fort William-Henry,*** au sud du lac Saint-Sacrement.
4. — L'année ***1757*** vit l'arrivée de ***William Pitt*** à la direction des affaires étrangères en Angleterre. Dès 1758, le ministre envoya des renforts considérables contre le Canada, en vue de prendre Louisbourg d'abord, puis Québec. Montcalm put remporter quand même une ***éclatante victoire à Carillon*** (8 juillet).
5. — Mais en même temps ***Louisbourg était assiégé et devait se rendre*** le 26 juillet. Peu après, les forts ***Frontenac*** (août) et ***Duquesne*** (nov.) étaient aussi ***emportés par l'ennemi.***
6. — A l'été de ***1759,*** Pouchot dut livrer ***aux Anglais Niagara,*** dernier fort des Grands Lacs (25 juillet), et ***Bourlamaque évacua,*** en les faisant sauter, les forts ***Carillon*** (22 juillet) et ***Saint-Frédéric*** (31 juillet).
7. — Déjà ***Wolfe*** était ***devant Québec*** dont il avait commencé le siège. Les fortifications de la place étant faibles, ***Montcalm établit un camp retranché*** depuis la ville jusqu'à la rivière Montmorency et y disposa ses troupes. Wolfe se fixa sur la rive opposée et installa des batteries de bombardement à la Pointe-de-Lévy.
8. — Le ***13 juillet,*** les Anglais ouvrirent le ***bombardement,*** qui devait durer deux mois et réduire la ville en cendres. En même temps ils ***ravageaient les campagnes*** autour de Québec.
9. — Le ***31*** du même mois, Wolfe ***attaqua*** le camp retranché ***près de Montmorency;*** il fut repoussé avec des pertes considérables.
10. — Vers la ***fin d'août,*** les Anglais résolurent de porter leur ***effort au-dessus de Québec.*** Ils transportèrent leurs troupes à l'ouest de la Pointe-de-Lévy. Montcalm imita leurs mouvements sur la rive nord.
11. — Dans la ***nuit du 12 au 13 septembre,*** Wolfe tenta un ***débarquement par surprise,*** tout près de Québec, à ***l'Anse-au-Foulon.*** Ce débarquement réussit et, le 13 au matin, les troupes anglaises se trouvèrent rangées sur les ***hauteurs d'Abraham.***

SOMMAIRE (*Suite*)

12. — ***Montcalm accepta le combat*** qu'on lui offrait ; mais, privé d'importants corps de troupes, il ne put soutenir le choc des ennemis. Il fut ***mis en déroute.*** Lui-même et Wolfe avaient été blessés à mort dans l'action.

13. — Le ***18 septembre, Québec capitula.*** Les troupes françaises remontèrent vers Montréal.

14. — Le ***printemps suivant*** (1760), ***Lévis*** remporta une ***brillante victoire*** sur Murray ***à Sainte-Foy,*** mais demeura impuissant à reprendre la capitale.

15. — Au cours de l'été, ***trois armées anglaises marchèrent contre Montréal;*** la ville ***dut capituler le 8 septembre.*** Le Canada avait effectivement cessé d'appartenir à la France.

16. — Après Bienville, ***la Louisiane*** avait eu comme gouverneur Vaudreuil-Cavagnal (1743-1753) et Louis de Kerlérec (1753-1763). Vers 1760, sa ***population*** s'élevait à environ ***13,000 âmes,*** dont 4.000 à 5,000 noirs. En 1762, le ***territoire*** à l'ouest du Mississipi fut ***cédé*** à l'Espagne, et la partie est à l'Angleterre en 1763.

1.—Déclaration de la guerre de Sept Ans (1756). Supériorité de l'Angleterre.

La guerre entre la France et l'Angleterre existait déjà en Amérique depuis 1754 (assassinat de Jumonville), mais on espérait encore régler ce début de conflit par voie diplomatique. Rouillé, ministre des Affaires étrangères, demanda en vain satisfaction des injures de Braddock et de Boscawen. Le 17 mai 1756, l'Angleterre elle-même fit la première déclaration officielle. Dès le 28 du même mois, une escadre française, commandée par l'ancien gouverneur du Canada, La Galissonnière, s'empara de l'île Minorque dans la Méditerranée.[1] Le 16 juin, la France à son tour déclarait la guerre.

L'Angleterre était dans une bien meilleure situation que la France. D'abord, elle l'emportait par ses alliances. Elle devenait, en effet, l'alliée de la Prusse qui possédait les meilleurs généraux et les meilleures armées du continent. La France soutenait Marie-Thérèse d'Autriche, qu'elle avait combattue dans la guerre précédente.

Sur mer, la supériorité de l'Angleterre était encore plus marquée. Elle disposait de 345 vaisseaux de guerre, bien équipés et bien commandés, alors que la France ne pouvait

---

[1] Minorque était, avec Gibraltar, une des principales acquisitions anglaises du traité d'Utrecht.

aligner que 45 navires, mal pourvus d'équipages et d'officiers supérieurs.

Enfin, la disproportion des populations dans les colonies aurait pu à elle seule laisser pressentir l'issue de la guerre. Contre un million et demi d'habitants que possédaient les colonies anglaises, la Nouvelle-France en comptait à peine 70,000.



Milicien canadien



Soldat régulier français



Grenadier anglais

2.—Vaudreuil-Cavagnal, gouverneur. Première campagne au Canada (1756). Prise d'Oswégo.

En 1755, Duquesne avait été remplacé au gouvernement du pays par le marquis de Vaudreuil-Cavagnal,[1] fils de l'ancien gouverneur, le marquis de Vaudreuil. On lui reproche de n'avoir pas été à la hauteur de la situation, en entravant l'action de Montcalm et en ne s'opposant pas aux malversations de Bigot.

Louis XV donna comme successeur à Dieskau, pour commander les troupes sous l'autorité de Vaudreuil, le marquis Louis-Joseph de Montcalm, alors âgé de 44 ans. Il s'était signalé, dans les dernières guerres, en Bohême et en Italie. C'était un homme cultivé, un général compétent et brave. Par vivacité de caractère, il ne fut pas exempt de torts dans ses relations avec le gouverneur. D'autres officiers de mérite

[1] Il avait été gouverneur de la Louisiane de 1743 à 1753.

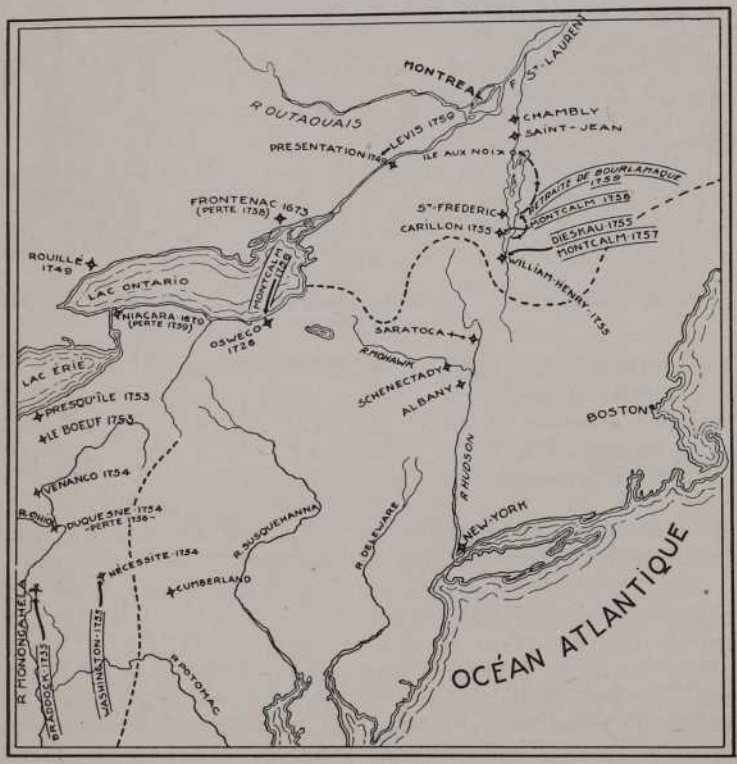


Vaudreuil-Cavagnal
(1698-1778)

arrivaient en même temps au pays: c'étaient Lévis, commandant en second; Bourlamaque, commandant en troisième; Bougainville, premier aide-de-camp.

Le plan anglo-américain comportait un effort immédiat contre le Canada central (lac Ontario et lac Champlain).

Le plan franco-canadien devait être plutôt défensif, à raison de l'infériorité numérique des troupes: aux 20,000 hommes de l'ennemi, Montcalm ne pouvait guère en opposer plus de 7,000 ou



Guerre de Sept Ans
Régions de l'Ohio, des Grands Lacs et du lac Champlain



Montcalm
(1712-1759)

8,000. On résolut pourtant de tenter immédiatement un coup d'audace et de suppléer au nombre par la rapidité de l'exécution.

Montcalm feignit de vouloir se porter du côté du lac Champlain, où il installa Lévis avec des troupes assez nombreuses. Puis il rétrograda rapidement vers Montréal, se rendit en quelques jours à Frontenac pour y grouper environ 3,000 hommes, réguliers, Canadiens et sauvages et, le 10 août, il parut devant Oswégo au sud du lac Ontario (Carte, p. 186). 1,400 hommes défendaient la place, sous les ordres du colonel Mercer. Montcalm poussa si vivement les travaux de siège qu'il déconcerta les assiégés. Mercer ayant été tué le quatrième jour (14 août), les Anglais demandèrent à capituler. Les prises de guerre furent très avantageuses: 1,600 prisonniers, 120 canons, 7 bâtiments de guerre, 200 transports, etc. Oswégo fut rasé, faute de soldats pour le garder. De leur côté, les Anglais ne firent rien du reste de la campagne.



Lévis
(1720-1787)

3.—Campagne de 1757. Prise de William-Henry. Un succès non moins remarquable devait signaler la campagne de l'année suivante (1757). Le projet anglais, notablement modifié, comportait cette fois une puissante attaque contre Louisbourg. Lord Loudoun, commandant en chef des forces anglaises en Amérique, conduisit contre la place une flotte imposante, portant 11,000 hommes de bonnes troupes.

Montcalm et Vaudreuil profitèrent de cet éloignement d'une partie des forces ennemies pour tenter un coup hardi contre la place forte du lac Saint-Sacrement, William-Henry, que les Anglais appelaient aussi fort George.[1] Déjà, au cours de l'hiver, Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur, avait remporté des succès autour du fort, dans la guerre d'escarmouches.

[1] Les Anglais nommaient lac George le lac St-Sacrement.

A la fin de juillet, les troupes de Montcalm étaient réunies au fort Carillon: environ 8,000 hommes, moitié réguliers, moitié miliciens. Le 1er août, elles se mirent en marche. Elles atteignirent William-Henry le lendemain, et bientôt on commença le siège. Le 6, on fut en mesure d'entreprendre le bombardement. Le commandant Munro fut incapable de résister. Désespérant de recevoir à temps les secours qu'il attendait, il se rendit le 9 août. Le butin de guerre fut presque égal à celui qu'on avait pris à Oswégo. La garnison (2,200 hommes), qu'on ne pouvait retenir prisonnière, fut évacuée sur les forts anglais du sud. Montcalm n'avait perdu qu'une soixantaine d'hommes, tués ou blessés; les Anglais en avaient perdu trois cents.[1]

Loudoun n'avait pas poursuivi son projet contre Louisbourg. Pendant qu'il faisait escale à Halifax, on lui avait appris qu'une flotte française de 18 grands vaisseaux de guerre sous le commandement de l'amiral Dubois mouillait dans la rade de Louisbourg. Loudoun avait aussitôt viré de bord.

La seconde année de la guerre de Sept Ans tournait donc encore entièrement à l'avantage des Français.

Campagne de 1758

4.—Pitt aux Affaires Etrangères (1757). Victoire de Montcalm à Carillon (8 juillet 1758). La tournure de la guerre américaine inquiétait vivement l'Angleterre, mais William Pitt venait de prendre la direction des affaires étrangères (juin 1757), ce qui changea la face des choses. L'énergique et clairvoyant ministre eut tôt fait de découvrir le mal et d'y porter remède. Il écarta d'abord le généralissime Loudoun, qu'il remplaça par Abercromby. Mais surtout il grossit considérablement les effectifs. Aussi, au début de 1758, 23,000 réguliers, 28,000 miliciens, et 30,000 hommes de réserve se préparèrent à envahir le Canada. La colonie française ne pouvait leur opposer que 6,000 réguliers et environ 10,000 miliciens.

La prise de Louisbourg fut l'objectif immédiat de Pitt. En se rendant maître de cette place, il fermait l'entrée du Canada à la France. Mais, en même temps, le général en chef

[1] Le lendemain, à l'insu du commandement français, les sauvages massacrèrent cinquante prisonniers anglais.

devait déloger les Français du lac Champlain et l'on tenterait avec une nouvelle vigueur de les expulser de l'Ohio.

A peu près simultanément, Boscawen et Abercromby se portèrent l'un contre Louisbourg, l'autre contre Carillon.



Bataille de Carillon

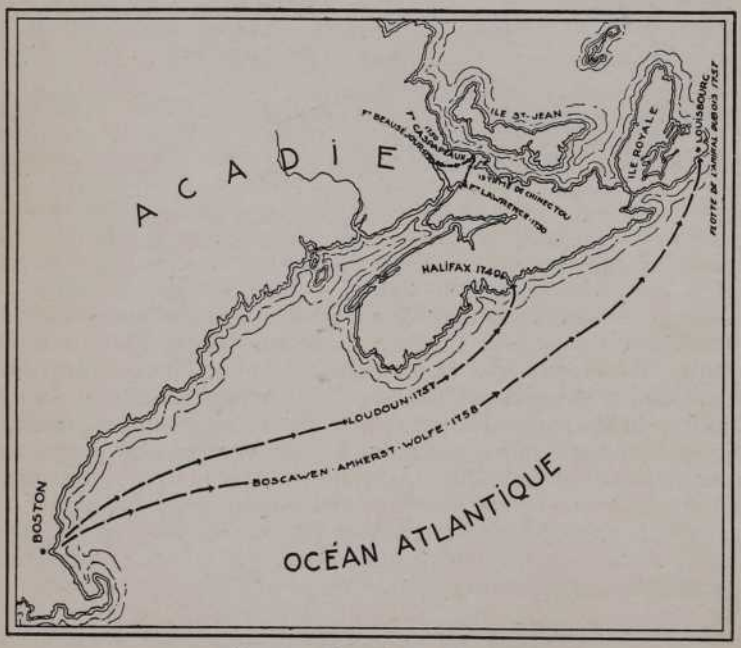
Abercromby avait environ 16,000 hommes sous ses ordres, alors que Montcalm disposait à peine de 4,000 hommes; en outre, le fort Carillon ne pouvait abriter que quelques centaines de soldats. Montcalm fit construire une ligne d'abatis à une petite distance du fort et attendit l'ennemi. Lévis commandait l'aile droite avec les Canadiens, Bourlamaque, l'aile gauche, Montcalm, le centre. Abercromby parut vers midi et demi, le 8 juillet. A une heure, ses colonnes s'ébranlèrent. L'assaut des retranchements fut d'une extrême violence. Seul un courage à toute épreuve et une tactique vraiment supérieure pouvaient permettre de le soutenir. Pas un instant les troupes de Montcalm, aussi bien réguliers que miliciens, ne se démentirent; les officiers dirigèrent l'action avec une habileté consommée. Six heures durant, sauf un court repos, les assauts se multiplièrent; ils furent victorieusement repoussés sur tous les points. A sept heures du soir, Abercromby abandonnait la partie. Il avait perdu près de 2,000 hommes; les pertes fran-

çaises ne s'élevaient qu'à 400. Le seul regret de Montcalm fut de ne pouvoir anéantir l'ennemi en le poursuivant.

5.—Seconde prise de Louisbourg par les Anglais (26 juillet). Chute de Frontenac et de Duquesne (août, novembre).

L'éclatant triomphe de Carillon devait bientôt avoir sa contre-partie dans la perte de la fameuse forteresse de Louisbourg. Là, le plan de Pitt ne réussit que trop bien.

Le siège avait débuté le 2 juin. Boscawen avait sous ses ordres près de 200 vaisseaux, portant plus de 15,000 hommes. Les troupes de terre étaient commandées par le général Amherst, secondé par le jeune brigadier James Wolfe. Le gouverneur Drucour défendait la place avec environ 3,000 réguliers et 3,000 miliciens et sauvages; une faible escadre d'une douzaine de navires pouvait lui fournir quelque secours. Les fortifications étaient encore en plus mauvais état qu'à la première prise de la place, en 1745.



Guerre de Sept Ans
Région de l'Acadie

Drucour s'ingénia à retarder un désastre qu'il prévoyait inévitable. Une sortie qu'il fit, au début du siège, aurait peut-être eu raison de l'ennemi, si la première décharge de ses soldats n'avait été trop précipitée. La femme du gouverneur donna héroïquement l'exemple du courage, en se dépensant pour les blessés et en parcourant les remparts pendant la canonnade pour encourager les soldats. Au bout d'un mois et demi, il ne restait à la ville aucun moyen de défense; l'enceinte avait été partout battue en brèche et les batteries réduites à l'impuissance. Sans attendre l'assaut, Drucour capitula le 26 juillet. La prise de Louisbourg fut fêtée avec éclat en Angleterre. Elle laissait libre la route de Québec par la mer et le fleuve.

D'autres malheurs allaient marquer la fin de cette campagne. Dès le mois d'août, le fort Frontenac dut céder devant les attaques d'une armée nombreuse et bien équipée; l'ennemi s'empara des approvisionnements considérables contenus dans les magasins. Ce fut ensuite le tour du fort Duquesne[1]: François de Ligneris, qui le défendait, avait bien infligé une sanglante défaite aux Anglais en septembre, mais il succomba enfin sous le nombre (24 novembre).

Ainsi la campagne de 1758, quoique signalée par la victoire de Carillon, se terminait au plus sérieux désavantage de la France. A l'Ouest (Ohio et Grands Lacs), il ne lui restait plus que Niagara; à l'est, elle avait éprouvé une perte incalculable dans la chute de Louisbourg; au centre même (lac Champlain), l'ennemi avait bien été arrêté dans sa marche, mais nullement ruiné.

Cette situation se trouvait encore aggravée par l'instabilité des ministères en France et le désaccord des chefs dans la colonie.[2] Autre cause plus grave de faiblesse, l'intendant trahissait les devoirs de sa charge. Avec un petit groupe de ses créatures, Bigot spéculait sur les approvisionnements; pendant que les habitants et les troupes manquaient du nécessaire, lui et ses affidés amassaient des fortunes. Les plaintes adressées par Montcalm au ministre n'eurent aucun résultat.

---

[1] Aujourd'hui Pittsburg.

[2] Vaudreuil et Montcalm ne purent jamais s'entendre; ils furent constamment divisés par des oppositions de caractère et des divergences de vues sur les opérations militaires; des antipathies semblables existaient entre les troupes françaises et les milices canadiennes.

Campagne de 1759

6.—Evacuation définitive de la région des Grands Lacs et des forts du lac Champlain. Les deux armées avaient employé l'hiver de 1758-1759 à refaire leurs forces. Mais tandis que l'Angleterre comblait les vides de ses effectifs, la France n'envoyait à Montcalm qu'un secours dérisoire (à peine 400 hommes). D'autre part, les sauvages alliés de l'Ouest, voyant venir le dénouement, se détachaient de l'alliance française.

Dès la fin de mai, une armée anglaise de 6,000 hommes, sous la conduite du général Prideaux, se porta contre la seule place forte qui restât à la France sur les Grands Lacs, le fort Niagara. Le colonel Pouchot, qui défendait le poste avec seulement 600 hommes, dut l'évacuer après une résistance d'un mois.

Sur le front du lac Champlain, Amherst, devenu général en chef à la place d'Abercromby, avait pris le commandement. Montcalm lui opposait Bourlamaque, avec ordre de retarder le plus possible son avance, s'il fallait retraiter. La tactique réussit assez bien, mais à la fin de juillet Bourlamaque dut abandonner successivement les forts Carillon et Saint-Frédéric, qu'il fit sauter en les quittant. Il se retrancha à l'Ile-aux-Noix, à la sortie du lac Champlain. Amherst n'osa pas l'inquiéter (Carte, p. 186).

7.—Commencement du siège de Québec (fin juin). Pendant que se déroulaient ces opérations, le jeune général Wolfe (il n'avait que trente-trois ans) avait paru devant Québec avec une flotte de 49 vaisseaux de guerre, 76 transports et 152 bateaux de débarquement, portant environ 18,000 marins et 9,000 soldats. Wolfe commandait les troupes de terre; la flotte obéissait à l'amiral Saunders.



Wolfe
(1727-1759)

A ce redoutable armement, Québec ne pouvait opposer que cinq bataillons de réguliers formant un total d'environ 2,900 hommes, et quelque 13,000 miliciens et sauvages. D'autre part l'état des fortifications laissait tellement à désirer qu'on ne pouvait en espérer une protection efficace.

Cette dernière circonstance détermina l'établissement d'un camp retranché le long du fleuve, à partir de la ville jusqu'à la rivière Montmorency. Montcalm y échelonna ses troupes, occupant lui-même le centre, tandis que Lévis se postait sur la gauche près de la rivière, et Vaudreuil sur la droite à proximité de Québec.

Saunders jeta l'ancre au large de l'île d'Orléans le 26 juin. Wolfe établit son propre camp sur la rive gauche de la rivière Montmorency, face au chevalier de Lévis; un second poste se fixa à la pointe de l'île d'Orléans; on installa les batteries de siège à la Pointe-de-Lévy,[1] juste devant Québec.

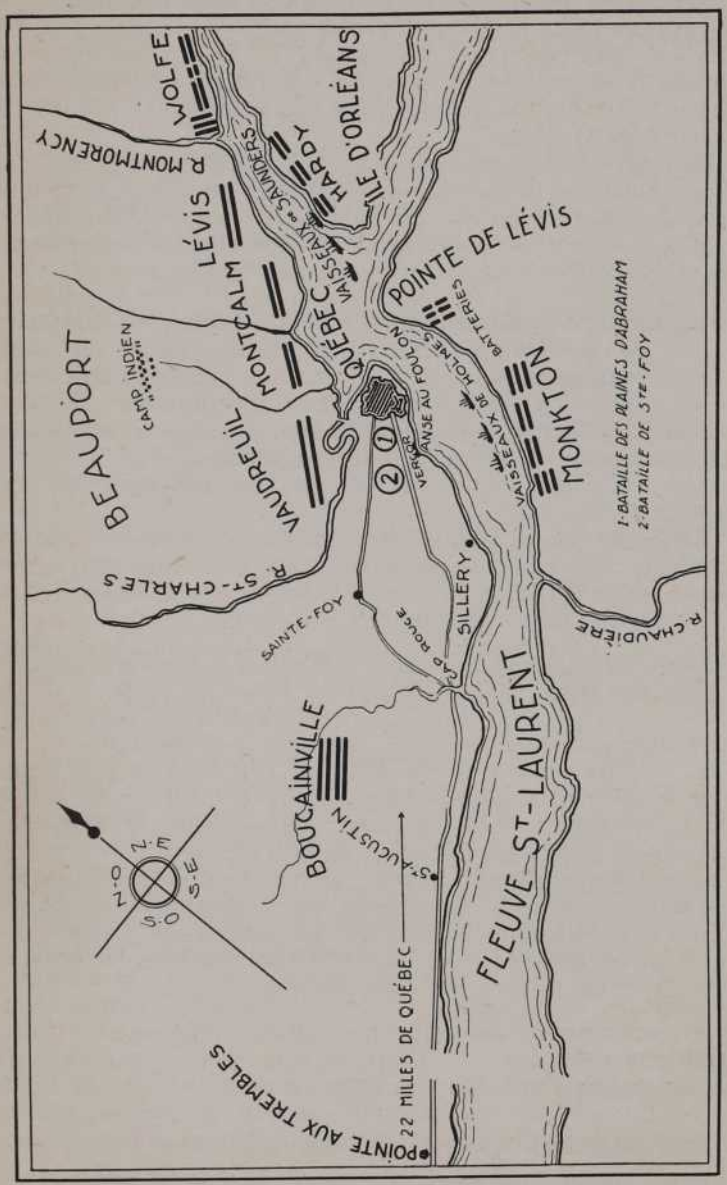
8.—Ravages du bombardement et dévastation des campagnes. Le 13 juillet, les batteries reçurent l'ordre de commencer le bombardement. Dès les premières heures, les dommages furent considérables. Presque sans interruption, cette canonnade devait se poursuivre pendant toute la durée du siège. En une seule nuit, on compta 168 maisons consumées par l'incendie.

En même temps, Wolfe faisait entreprendre la dévastation méthodique des campagnes. Jusqu'à plus de soixante milles au-dessous de Québec, on dévasta les terres et les villages, parfois avec l'inhumanité la plus révoltante.

9.—Attaque anglaise repoussée à Montmorency (31 juillet). Wolfe avait compté sur les sorties des troupes françaises pour remporter quelques avantages. Mais, de tout le mois de juillet, Montcalm ne bougea pas de ses retranchements. Cédant alors à son impatience, le général anglais résolut de prendre lui-même l'offensive. Le 31 juillet, 2,000 hommes de ses meilleures troupes s'avancèrent contre les positions de Lévis à Montmorency. Les premières compagnies débarquées mirent trop de précipitation à l'attaque et le gros de l'armée n'eut pas le temps de les rejoindre. Criblées de balles par les soldats de Lévis, elles reculèrent en désordre, perdant 500 hommes tués ou blessés. Wolfe ordonna la retraite générale.

10.—Départ de Lévis. Déplacement des positions vers l'ouest. Quelques jours après cette affaire, on apprit à Québec l'évacuation du fort Niagara et la retraite de Bourlamaque sur le Richelieu. Les armées anglaises de l'ouest et du sud devenaient donc plus menaçantes.

[1] Ainsi nommée par Champlain en l'honneur de Henry de Lévy, duc de Ventadour, vice-roi de la Nouvelle-France.



Guerre de Sept Ans
Siège de Québec

Pour faire face à ce nouveau danger, on décida d'envoyer Lévis aux rapides du haut Saint-Laurent (tête du lac Ontario). Il partit dans la nuit du 9 août avec 800 hommes.

Wolfe, très humilié de son échec du 31 juillet, essayait en vain de trouver des points faibles dans la défense française. A plusieurs reprises, il envoya Murray tenter des débarquements partiels en amont de Québec. Mais Bougainville, préposé à la surveillance de la côte jusqu'à la Pointe-aux-Trembles (Portneuf), ne lui permit jamais de toucher terre.

A la fin d'août, désespérant de reprendre l'attaque manquée à Montmorency, Wolfe décida de porter franchement ses efforts au-dessus de Québec. De cette manière, il espérait pouvoir au moins intercepter les ravitaillements de Montcalm et, à la longue, l'affamer. Dans la dernière semaine du mois, il évacua la plus grande partie de ses troupes à l'ouest de la ville, soit par le fleuve, soit par la rive sud. Montcalm dut procéder à un déplacement semblable de ses positions et dégarnir peu à peu son camp de Beauport.

11.—Débarquement au Foulon (nuit du 12 au 13 septembre). L'approche de l'automne poussa Wolfe à un parti extrême, celui d'une tentative de débarquement à proximité de Québec. Des observations minutieuses lui firent reconnaître, vers le 10 septembre, le sentier de l'Anse-au-Foulon, qu'il jugea propre à l'escalade de la falaise. Il fixa le coup d'audace pour la nuit du 12 au 13.

Pendant la journée du 12, le va-et-vient des navires[1] eut pour but de donner le change à Montcalm et à Bougainville. Vers 9 heures du soir, un premier signal rallia les barques portant les troupes autour du vaisseau occupé par Wolfe (à peu près à la hauteur du Cap Rouge). A une heure du matin, sur un nouveau signal, la flotte se mit en mouvement. Wolfe ayant obtenu le mot de passe à répéter aux sentinelles de la rive, ses vaisseaux purent descendre le fleuve sans donner l'éveil. Vers 4 heures, il atteignait l'Anse. Une vingtaine d'hommes escaladèrent d'abord le sentier montant et maîtrisèrent sans peine le poste qui le gardait[2]. Wolfe fit débarquer le reste de ses troupes et les rangea sur les hauteurs d'Abraham. D'autres régiments venus un peu plus

---

[1] Ceux de Saunders à l'est de la ville; ceux de Holmes à l'ouest.

[2] Du Chambon de Vergor, qui avait livré le fort Beauséjour en 1755, commandait ce poste. On le surprit au lit.



Prise de Québec par les Anglais
(Archives du Canada, Ottawa)
Gravure publiée à Londres en 1797. Elle représente à la fois le débarquement et la bataille des plaines d'Abraham.

tard de la Pointe-de-Lévy portèrent le chiffre de l'armée anglaise à 4,800 hommes, presque tous soldats réguliers.

12.—Bataille des Plaines d'Abraham (13 septembre). Montcalm avait veillé toute la nuit au camp de Beauport, inquiété par la manœuvre des navires de Saunders. De bon matin, s'étant rendu au quartier général de Vaudreuil, il y apprit la nouvelle du débarquement anglais. Après consultation de ses officiers, il décida d'accepter immédiatement le combat pour ne pas permettre à l'ennemi de se retrancher plus fortement; on n'attendrait même pas Bougainville, qui ne pouvait arriver sur les lieux avant onze heures.

Vers neuf heures et demie, les troupes françaises se rangèrent sur les Plaines d'Abraham, en face des lignes anglaises. Elles comptaient environ 2,000 réguliers et autant de miliciens.

L'action s'engagea à dix heures. Les Français marchèrent les premiers avec beaucoup d'ardeur, mais sans maintenir assez bien l'or-



Monument Montcalm

Erigé en 1911, au Parc Montcalm, à Québec. Ce monument, œuvre du sculpteur Léopold Morice, reproduit celui qu'on a élevé au héros à Vestric-Candiac (Gard), France, et qui est l'œuvre de l'architecte Paul Chabert. Inscription: *A Montcalm, la France, le Canada.*

dre dans leurs rangs. Faute plus grave, quelques bataillons devancèrent le commandement de tirer: la décharge porta à peine.

Les Anglais, au contraire, s'avançaient lentement dans l'ordre le plus rigoureux. Ils retardèrent le plus possible le moment de faire feu. Aussi leur première décharge fut-elle décisive. Les troupes de Montcalm reculèrent en désordre. Wolfe ordonna de les enfoncer à la baïonnette. La déroute française devint générale. Moins d'une demi-heure après le début de l'engagement, le sort du combat se décidait en faveur des Anglais.

Wolfe, frappé de trois balles, avait expiré sur le champ de bataille. Montcalm, mortellement atteint lui-même, ne devait vivre que jusqu'au lendemain. Les pertes s'élevaient à environ 600 hommes du côté anglais, à 800 peut-être du côté français (on n'a pas de chiffres précis).

13.—Reddition de Québec (18 septembre). Vaudreuil ne voulut pas garder le reste de l'armée à Québec. De crainte de voir ses communications coupées avec Trois-Rivières et Montréal, il ordonna la retraite sur Jacques-Cartier (environ trente milles en amont de la capitale). On laissa le lieutenant Ramezay à la garde de Québec, avec une faible garnison; il avait instruction de capituler, dès que les vivres commenceraient à manquer.

Le 18, soit cinq jours après la bataille des Plaines, pressé par la population de la ville et craignant à tort un assaut immédiat des Anglais, le lieutenant précipita la reddition de la place. Il proposa à Townshend, successeur de Wolfe, les termes d'une capitulation honorable que le général anglais accorda aussitôt.[1]

Entre temps, Lévis avait été prévenu des événements du 13. De Montréal, où il se trouvait depuis quelques jours, il accourut à Jacques-Cartier. Il eut bientôt persuadé Vaudreuil qu'il fallait tout faire plutôt que de laisser tomber Québec aux mains des Anglais. Le gouverneur l'autorisa à réunir des troupes pour se porter au secours de la ville, mais quand

---

[1] Onze articles. L'art. 1 accorde à la garnison les *honneurs de la guerre*. Les articles 2-5 garantissent l'*immunité* des habitants quant à leurs biens et à leurs personnes. L'art. 6 assure la *liberté religieuse*, sans restriction, jusqu'au traité définitif. Les autres articles règlent des points de moindre importance.

il arriva en vue de la place, elle venait de se rendre. Au mois de novembre, toute l'armée rétrograda vers Montréal, où Vaudreuil établit le siège du gouvernement.

Campagne de 1760

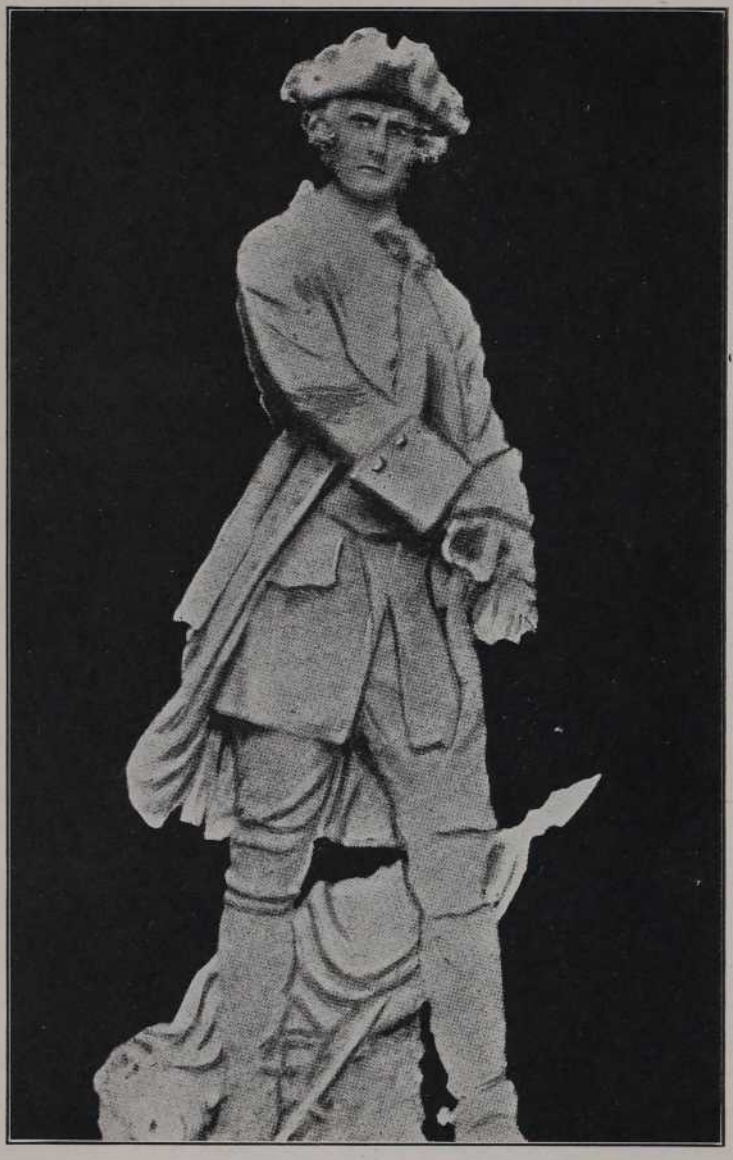
14.—Lévis tente de reprendre Québec. Bataille de Sainte-Foy (28 avril 1760). Lévis ne voulait pas compter la partie perdue à Québec. Durant l'hiver qui suivit, il se prépara à reprendre la campagne au printemps. Vers le 20 avril, il pouvait se mettre en marche vers la capitale avec environ 7,000 hommes. Le 27, son armée atteignait les hauteurs de Sainte-Foy.



Bataille de Sainte-Foy

Le brigadier Murray, préposé au commandement de la ville depuis sa reddition, se porta dès le lendemain à la rencontre des Français avec toutes ses troupes, soit environ 4,000 hommes, et une artillerie forte de vingt-deux canons (Lévis ne possédait que trois petites pièces de campagne).

Les Anglais prirent l'offensive. Durant plus d'une heure, ils s'acharnèrent sans succès contre les différents points des lignes françaises. Lévis profita alors de leur fatigue pour attaquer à son tour. Par une violente charge à la baïonnette, il poussa l'aile gauche de l'ennemi jusqu'au chemin de Sainte-Foy et la mit en fuite; l'aile droite céda de même peu de temps après; la débandade devint aussitôt générale et toute



Statue de Lévis

Dans la façade du Palais législatif, à Québec. Oeuvre de Philippe Hébert, 1896. Aux pieds du héros, les drapeaux et son épée brisée.

l'armée rentra précipitamment dans les murs de Québec, laissant sur le champ de bataille artillerie, morts et blessés. L'engagement avait duré deux heures; les Anglais y perdaient près de 1,200 hommes, tués ou blessés; les Français, environ 800.

Le soir même, Lévis entreprit le siège de la ville. Mais, dès le 9 mai, des vaisseaux anglais parurent en vue de Québec. Les troupes françaises durent reprendre le chemin de Montréal, après avoir un instant espéré voir la fortune tourner à leur avantage.

15.—Capitulation de Montréal (8 septembre 1760). Tout faisait prévoir la chute de la colonie entière avant la fin de la campagne. Les nouveaux secours arrivés d'Angleterre donnaient aux armées anglaises une écrasante supériorité. Elles n'eurent plus qu'à encercler Montréal, dernier boulevard de la Nouvelle-France.

L'armée de Murray fut la première arrivée. Elle comprenait les troupes de la garnison de Québec et les nouveaux régiments venus de Londres, en tout 3,700 hommes. Vers la fin d'août, elle campait un peu à l'est de l'île de Montréal. Amherst, avec 11,000 hommes, avait descendu le haut Saint-Laurent au cours du mois. Il se trouva à Lachine le 6 septembre. Le même jour, Haviland, qui commandait les troupes du Richelieu, débarquait à Longueuil avec 3,500 hommes. Le 8, les trois armées se rejoignirent sous les murs de la ville.

Montréal n'avait de fortifications qu'une mauvaise muraille, construite autrefois pour résister aux Iroquois. Aux 18,000 hommes que représentaient les armées assaillantes, Lévis et Vaudreuil ne pouvaient opposer que 3,500 soldats.[1] La capitulation restait le seul parti à prendre. Amherst et Vaudreuil la signèrent le 8 au soir.[2] Le Canada avait pratiquement

---

[1] Les menaces de déportation répandues par les généraux anglais avaient amené la désertion en masse des miliciens.

[2] Cinquante-cinq articles. Les 26 premiers sont relatifs aux troupes et au transport en France du personnel civil et militaire. Les troupes n'obtiennent pas les honneurs de la guerre. Les art. 27-37 ont trait aux questions religieuses: Amherst accorde en général la liberté religieuse, mais il réserve au jugement du roi la reconnaissance de la *dîme*, de la *juridiction épiscopale* et des privilèges des *communautés d'hommes*. Les art. 37-40 consacrent l'immunité des biens et des personnes (sauf pour les Acadiens établis dans la province). Les articles 41 et 42 refusent explicitement la reconnaissance des *lois françaises*. Le reste du texte pourvoit à des points d'importance moindre. — Cette capitulation, dans son ensemble, est donc beaucoup plus rigoureuse

cessé d'appartenir à la France. Dans les semaines qui suivirent, les chefs civils et militaires, ainsi que les régiments de soldats réguliers, quittèrent le pays sur des navires anglais.[1]

16.—Les dernières années de la Louisiane. Bienville avait administré la Louisiane jusqu'en 1743. Son successeur avait été Vaudreuil-Cavagnal, gouverneur de 1743 à 1753. Vaudreuil, nommé à cette dernière date gouverneur de la Nouvelle-France, fut remplacé par Louis de Kerlérec, qui administra la contrée jusqu'à la fin de la domination française (1753-1763). La population de cette colonie ne croissait que très lentement. Les fréquentes agressions des sauvages Chactas et Natchez entravaient son développement. En 1756, la Louisiane reçut un important contingent d'Acadiens expatriés: environ 800 de ces infortunés y cherchèrent une nouvelle patrie où ils ont depuis perpétué leur race. Sur la fin de la domination française, la population totale de la Louisiane, en y comprenant les postes disséminés le long du Mississipi, était d'environ 13,000 âmes; sur ce nombre se trouvaient 4,000 à 5,000 noirs.

La Louisiane n'eut pas de part directe à la guerre de Sept Ans, mais elle en subit les conséquences comme le Canada. Dès 1762, une convention secrète entre la France et l'Espagne livrait à celle-ci la partie située à l'ouest du Mississipi. Le traité de Paris, en 1763, abandonnera le reste, soit toute la partie orientale, à l'Angleterre.

LECTURES

Sur la guerre de Sept Ans en Europe, LAVISSE, *Histoire de France*, t. VIII.

ABBÉ CASGRAIN, *Montcalm et Lévis.*

TH. CHAPAIS, *Le Marquis de Montcalm.*

Correspondance et Journal de MONTCALM et de LÉVIS.

DEVOIRS

Récit de l'un des divers combats de Montcalm.

Débat sur la responsabilité de la perte du Canada.

Panégyrique de Montcalm.

---

que celle de Québec. Lévis s'indigna qu'on eût osé refuser aux troupes les honneurs de la guerre. Il brûla, dit-on, ses drapeaux dans l'île Sainte-Hélène et brisa son épée plutôt que de la rendre.

[1] En France, Vaudreuil et Bigot eurent à répondre de leur administration devant les tribunaux. Vaudreuil fut exonéré de tout blâme, mais on prononça contre Bigot la double peine de la confiscation des biens et du bannissement à vie.

Chapitre XIX

ÉTAT DU CANADA À LA CESSION
VIE RELIGIEUSE ET INTELLECTUELLE

SOMMAIRE

1. — Lors de la cession à l'Angleterre, le Canada était déjà une ***colonie bien constituée*** et jouissant d'une certaine autonomie.
2. — Les ***institutions seigneuriales*** faisaient encore intimement partie de son organisation sociale. La noblesse rendait de grands services. Une remarquable ***ascension des classes inférieures*** s'était accomplie au profit des colons paysans.
3. — La ***population*** avait ***quadruplé durant les quarante dernières années.*** Les colons militaires, les « engagés, » et même un certain nombre de prisonniers, avaient donné environ 5,000 nouveaux habitants. Les familles nombreuses restaient la règle ordinaire.
4. — La ***population, surtout agricole,*** vivait dans les « côtes. » Les industries les plus développées étaient les ***industries domestiques.*** Les ***fourrures*** formaient la principale matière du commerce d'exportation. Québec comptait 8,000 habitants, et Montréal, 4,000.
5. — Sous les ***derniers évêques,*** Nosseigneurs Mornay, Dosquet, de Lauberivière et de Pontbriand, le nombre des paroisses s'était accru de 82 en 1721 à 124 en 1756. La Vénérable ***Mère d'Youville*** avait fondé, en 1737, l'Institut des Sœurs Grises de Montréal.
6. — De nombreux ***missionnaires*** poursuivaient leurs travaux en Louisiane, aux Illinois, au Saguenay et dans l'Acadie tant anglaise que française. Les ***sauvages*** restaient difficiles à civiliser.
7. — Le ***développement de l'instruction*** avait suivi le progrès général du pays. On trouvait des écoles primaires dans presque toutes les paroisses. L'enseignement technique et l'enseignement secondaire avaient perfectionné leur organisation. Seul l'enseignement supérieur laissait encore à désirer.
8. — Le goût des ***études scientifiques et littéraires*** grandissait peu à peu dans la population.

1.—Etat politique. Au moment où le Canada cessa d'appartenir à la France, il était loin d'être une colonie parvenue à maturité et capable de se suffire à elle-même. L'aide et la tutelle de la métropole lui étaient encore nécessaires. Son organisation, aussi bien politique qu'économique, restait imparfaite.

S'il ne possédait pas l'autonomie et la richesse des colonies anglaises, c'était pourtant un pays en bonne voie de formation, et pourvu d'un système d'administration convenable

qui n'avait guère été modifié depuis 1663. La part directe du peuple au gouvernement était minime, mais l'organisation politique de l'Ancien Régime ne négligeait pas autant qu'on l'a dit les besoins de la classe populaire.

L'autonomie coloniale avait acquis quelque développement. Ses cadres s'étaient élargis. Le contrôle de Versailles se faisait moins étroit. On confiait de plus en plus l'administration à des Canadiens de naissance. Le dernier gouverneur, Vaudreuil, était Canadien.

2. — Classes. Etat social. La société canadienne continuait à reposer sur l'institution seigneuriale. Les seigneuries s'étaient multipliées, avec l'accroissement de la population, durant les trente dernières années du régime; elles avaient occupé peu à peu les rives des principaux cours d'eau: Saint-Laurent, Outaouais, Richelieu, Chaudière (Cartes, pp. 341 et 343).



Habitant canadien



Paysanne canadienne

A la tête de ces domaines, la noblesse travaillait activement au développement du pays. En outre, une partie de cette classe était entrée dans l'administration et servait ainsi les intérêts de la population canadienne. Durant les dernières guerres, les nobles se signalèrent partout à la tête des milices.

Un phénomène remarquable de la vie sociale du Canada, à cette époque, fut l'ascension des classes paysannes. Les « habitants » acquéraient les terres que les nobles ne pouvaient

exploiter et devenaient seigneurs à leur tour; déjà, au début du XVIII[e] siècle, le tiers des seigneuries était ainsi passé aux laboureurs.

3.—Etat du peuplement. Le peuplement du pays était resté insuffisant durant les quarante dernières années. L'immigration n'avait donné en moyenne qu'une centaine de personnes par an, alors que du temps de Talon on recevait 300 ou 400 colons chaque année.

Cette immigration comprenait d'abord les « engagés. » On estime qu'il en vint environ 2,000, du traité d'Utrecht à la Cession. Les militaires continuèrent aussi de s'établir au pays après leur licenciement; on en compte environ 1,500 pour la même période. Enfin, — ce qui était nouveau — avec l'assentiment des autorités locales, la France envoya chez nous un certain nombre de prisonniers, la plupart punis pour simple contrebande ou braconnage; ce régime dura 15 ans (1728-1743) et nous amena à peu près un millier de colons.

L'insuffisance de l'immigration fut compensée en partie par la fécondité des familles. Celles-ci continuaient d'avoir toujours un grand nombre d'enfants et faisaient par là l'admiration de tous les voyageurs.

La population totale du pays s'élevait à environ 70,000 âmes en 1760.

Les villes principales avaient acquis un certain développement. Québec, avec une population de 8,000 âmes, possédait quelques belles rues et un certain nombre d'édifices d'aspect agréable. Une société distinguée et polie y vivait, qui faisait dire à Montcalm qu'on ne trouverait peut-être pas en France dix villes plus favorisées à ce point de vue. Montréal comptait environ 4,000 âmes.

4.—Vie rurale. Industrie et commerce. La population canadienne était encore presque exclusivement rurale. Les travaux des champs formaient son occupation à peu près unique. En tête des cultures se trouvait celle du blé; à un rang bien inférieur, celle de l'orge; puis celles du maïs, du chanvre, du lin; on faisait l'élevage du porc, du mouton, du cheval.

Les habitations des cultivateurs n'étaient pas disposées en villages. Chaque seigneurie avait été subdivisée en lots bordant le fleuve ou la rivière, lots de trois ou quatre arpents

de largeur sur quarante ou cinquante de profondeur. Le censitaire ou « habitant » demeurait à l'extrémité de son lot, près du cours d'eau qui lui servait de voie de communication. Au centre de la seigneurie se trouvait le manoir avec le moulin et, quand il y avait lieu, l'église. Les séries d'habitations échelonnées le long des rivières s'appelaient les « côtes. »

Les industries de quelque importance commençaient à peine d'exister en 1760. La plus considérable, celle des forges du Saint-Maurice, employa jusqu'à cent ouvriers. Les cales de Québec fournirent, à partir de 1732, une dizaine de navires par année. Les petites industries domestiques, artisanes dans les villes, agricoles dans les campagnes, restaient toujours les principales. On suppléait par l'importation aux industries qui manquaient encore.

Le commerce d'exportation comprenait un certain excédent de céréales et de farine, du bois de construction navale et quelques navires. Son principal article n'avait pas cessé d'être le commerce des fourrures et principalement du castor. Sur la fin du régime français, la balance du commerce était favorable, les sorties égalant d'ordinaire les entrées.

5.—Vie religieuse. Les derniers évêques. Les paroisses. Depuis Mgr de Saint-Vallier (mort en 1727), la Nouvelle-France avait eu quatre évêques. Le premier, Mgr Mornay, Capucin (1727-1733), ne vint jamais au Canada; il s'occupa principalement de la Louisiane. Son successeur fut Mgr Dosquet (1733-1737), qui prépara en quelque sorte l'érection du diocèse de Montréal en y nommant un vicaire général. Vint ensuite Mgr de Lauberivière qui arriva au pays sur un vaisseau où s'était déclarée la peste; le prélat montra une charité héroïque en secourant les pestiférés et mourut de la contagion en accostant à Québec (1740).



Mgr de Pontbriand (1708-1760)

Le dernier évêque de la domination française fut Mgr de Pontbriand (1741-1760). Il rappelle par plusieurs traits Mgr de Laval, en particulier par son zèle apostolique et sa charité pour les pauvres. Ses mandements, durant la guerre de Sept Ans, contribuèrent beaucoup au réconfort moral de la population.

Ces divers pasteurs continuèrent d'étendre sur la colonie le bienfait des institutions

paroissiales. De 82 qu'il était en 1721, le nombre des paroisses était passé à 124 en 1756. Le curé demeurait le père de ses ouailles, les conseillant et les assistant jusque dans leurs entreprises temporelles. La paroisse l'emportait désormais en importance sur la seigneurie au point de vue social.

En 1737, Marie-Marguerite d'Youville fonda à Montréal l'institut de bienfaisance appelé Congrégation des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal ou, plus communément, Institut des Sœurs Grises.



Mère d'Youville
(1701-1771)

6.—Missions. Etat de la population indigène. Les missions avaient pris une nouvelle extension, grâce aux explorations de La Vérendrye et à la colonisation de la Louisiane. Tous les postes éloignés possédaient leurs missionnaires, qui desservaient en même temps les colons.

Les missions de la Louisiane dépendaient des Capucins, des Jésuites et des Missions-Etrangères. Les Ursulines y possédaient un établissement d'éducation et s'y occupaient des hôpitaux. Aux missions de la Louisiane se rattachaient celles des Illinois et des Tamarois, dans la région du Mississipi supérieur. Le grand vicaire, un Jésuite, résidait à la Nouvelle-Orléans. Un autre Jésuite était vicaire général à Michillimakinac, avec juridiction sur tous les postes des environs du lac Michigan, y compris Détroit et même, après les explorations de La Vérendrye, jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

Sur le Saguenay, les mêmes religieux continuaient d'évangéliser les peuplades montagnaises.

En Acadie française, on trouvait des prêtres séculiers; les Jésuites exerçaient le ministère auprès des Abénaquis. Jusqu'à l'expulsion des Acadiens, l'Acadie anglaise conserva des missionnaires français. Quelques Sulpiciens desservirent aussi les mêmes régions.

Les Indiens restaient assez réfractaires à la civilisation. Un petit nombre seulement avaient consenti à se fixer dans les réductions. La plupart continuaient leur vie nomade ou demi-sédentaire. Parmi les tribus alliées, on en comptait, vers

1750, environ 30,000 en état de prendre les armes. Un assez grand nombre participèrent aux campagnes de la guerre de Sept Ans. Le fléau de l'ivrognerie faisait toujours de grands ravages parmi eux.

7.—Instruction. L'instruction implantée solidement en Nouvelle-France au XVII^e siècle (Voir chap. XV, § 7), s'y était développée normalement au XVIII^e.

1° *Enseignement primaire.* — L'Institut des Frères Hospitaliers de St-Joseph de la Croix (appelés plus communément Frères Charon du nom de leur fondateur Jean-François Charon) avait été fondé en 1688 et avait reçu presque aussitôt l'autorisation d'ouvrir des hôpitaux, des orphelinats et des écoles techniques. Cette communauté canadienne possédait en 1721 six établissements dans la région de Montréal; elle s'éteignit malheureusement en 1747.

Sur la fin du régime français, les enfants des villes étaient bien partagés: les garçons avaient trois écoles à Québec et deux à Montréal; les filles, trois pensionnats à Québec et une école à Montréal. Les Ursulines, les Dames de la Congrégation et les Hospitalières de Québec s'occupaient de l'éducation des filles; les Jésuites, les prêtres du Séminaire et les Sulpiciens avaient la charge de l'instruction des garçons. L'enseignement était gratuit dans ces écoles de villes; quant à la pension, elle coûtait une dizaine de livres par mois.

Dans les paroisses, l'instruction n'était pas non plus négligée; elle y était donnée par le curé, le notaire, les fils de famille, les maîtres ambulants et, en de trop rares endroits, par les congrégations enseignantes. Au dire de Kalm,[1] chaque village de la Nouvelle-France possédait en 1749 son école pour les garçons et pour les filles.

Dans ces écoles, on enseignait le catéchisme, la lecture, l'écriture et l'arithmétique; comme les élèves y passaient souvent à peine un an ou deux, on n'avait guère le temps de leur montrer l'histoire, la géographie et la grammaire française, ce qui explique l'orthographe fantaisiste et les accords bizarres de nos ancêtres. Ils avaient du moins reçu une instruction élémentaire solide. « Dans la classe moyenne, dit J.-E. Roy, sur cent colons il n'y en avait pas plus de vingt qui ignorassent l'écriture... Presque tous savaient lire et écrire. »

---

[1] Pierre Kalm (1716-1779), naturaliste suédois qui vint au Canada en 1749 et publia ensuite ses « Voyages dans l'Amérique du Nord. »

« Nulle part, écrit Charlevoix, on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent. »

2° *Enseignement technique et beaux-arts.* — L'enseignement technique avait suivi à peu près les progrès de l'enseignement primaire. La ferme modèle de Saint-Joachim du Cap-Tourmente fut une véritable école d'agriculture, à partir de 1705. Les arts et métiers (maçonnerie, menuiserie, ébénisterie, serrurerie, etc.) s'enseignaient chez les frères Charon à Montréal; Saint-Joachim et le Petit Séminaire avaient leur école technique, où l'on enseignait aussi la peinture, la sculpture et l'architecture.[1]

Les églises sont les principales manifestations du talent de nos premier artistes, architectes-maçons comme Jean Maillou, ou architectes-sculpteurs comme les Baillargé.

Ces églises ont un extérieur plutôt sévère, qu'elles rachètent par la richesse de leurs sculptures sur bois à l'intérieur; elles ont en général des autels de style corinthien, mais la décoration des tombeaux, des rétables, des baldaquins, des chaires et des lambris est de pur style Louis XV; cette belle et riche ornementation est la preuve de la grande habileté de main et du goût sûr des Levasseur, des Gosselin, des Vézina et des Labrosse.

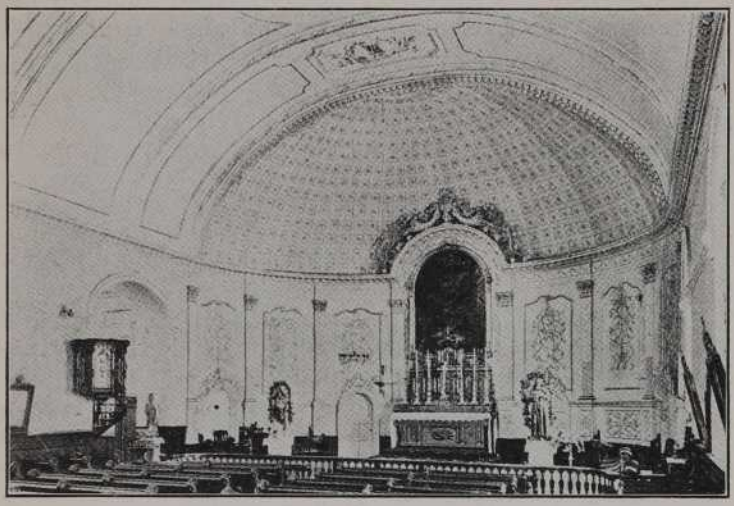
La peinture canadienne — portraits et tableaux religieux — n'offre rien de comparable aux chefs-d'œuvre de nos premiers sculpteurs.

Quant à la musique, elle fut cultivée avec un certain succès: il y avait au Canada des maîtrises florissantes et, sur la fin du régime, on



Eglise de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, construite en 1743

[1] Parmi les professeurs, il faut nommer l'abbé Jacques Le Blond de La Tour, à la fois peintre, architecte et sculpteur, qui forma de réels artistes à Saint-Joachim et au Séminaire.



Intérieur de l'église de Beaumont construite en 1733

C'est sur la porte de cette église que le général Wolfe afficha sa proclamation en 1759.

donnait à Québec des concerts mêlés de voix et d'instruments.[1]

3° *Enseignement secondaire.* — Au XVIII[e] siècle, la seule maison d'enseignement secondaire est encore le Collège des Jésuites de Québec. On rencontre sans doute des écoles latines, par exemple à St-Joachim près de Québec, à Montréal chez les Jésuites et chez les Sulpiciens, mais cet enseignement ne dépasse pas les classes inférieures du cours classique, et les études secondaires doivent s'achever au Collège de Québec.

Chez les Jésuites, le cours classique proprement dit comprenait cinq années: trois de grammaire, une d'humanités et une de rhétorique; le latin faisait la base de l'enseignement; on y montrait aussi le français et un peu de grec. Le cours de philosophie était de deux ans; on y suivait la méthode scolastique, il y avait même des argumentations publiques; la physique enseignée était encore celle d'Aristote.

---

[1] Les représentations dramatiques avaient été interdites par Mgr de Saint-Vallier.

Le Collège des Jésuites recevait tous les ans un peu plus d'une centaine d'élèves dont quarante à cinquante lui venaient du Petit Séminaire.[1] Dans ce dernier établissement les frais de pension s'élevaient à 200 ou 250 livres ; il y avait des bourses et des réductions pour les enfants pauvres.

4° *Enseignement supérieur.* — L'enseignement supérieur resta toujours à l'état embryonnaire dans la colonie.

Les cours de théologie donnés par les Jésuites alternaient avec ceux de philosophie et duraient donc deux ans, ou trois ans au plus ; on y enseignait la morale et la scolastique.

A l'Ecole Royale de Mathématiques, confiée elle aussi aux Jésuites, on montrait les mathématiques, la géographie, le dessin et l'hydrographie ; cette école formait des arpenteurs, des pilotes et des capitaines de vaisseaux.

Il n'y avait pas d'avocats au pays et les notaires n'étaient pas astreints à suivre des cours de droit. Pourtant les procureurs généraux Collet et Verrier donnèrent à Québec des conférences sur la législation.

Il n'y avait pas non plus à Québec d'école de médecine et de chirurgie.

Cette absence de tout enseignement universitaire poussa plusieurs Canadiens à passer en France pour y étudier la médecine, la chirurgie, la jurisprudence ou la théologie.

8.—Sciences et lettres. On avait dans la colonie un réel désir de science. « Les gens de distinction, observe Kalm, ont ici du goût pour l'histoire naturelle et les lettres. »

Parmi les naturalistes canadiens de l'époque, il faut citer l'intendant Dupuy, le marquis de la Galissonnière, mais surtout Michel Sarrazin et François Gaultier, tous deux correspondants de l'Académie des sciences de Paris. Sarrazin étudia le castor, le rat musqué et l'érable à sucre ; il envoya des plantes canadiennes au jardin des Plantes de Paris. Gaultier fut lui aussi un botaniste de renom ; on lui doit une « Histoire du sucre d'érable. »[2]

---

[1] De 1668 à 1758, on relève 843 élèves qui passent par le Petit Séminaire ; 198 y font des études complètes ; de ce nombre, 113 deviennent prêtres et 5 religieux.

[2] Ces naturalistes ont donné leur nom à la *sarracénie* pourpre et à la *gaulterie* couchée (thé des bois).

Au XVIII^e siècle on lisait beaucoup dans la Nouvelle-France et on y achetait toutes les nouveautés littéraires, même les travaux des Encyclopédistes. D'après le calcul de Benjamin Sulte, il y avait 60,000 volumes au Canada à l'époque de la conquête. Certains particuliers, tels Cugnet et Verrier, possédaient jusqu'à 3,000 et 4,000 volumes, qu'ils prêtaient libéralement à leurs amis. Les livres d'histoire et de spiritualité, et aussi les traités de théologie, de jurisprudence et de sciences naturelles, constituaient essentiellement les bibliothèques de nos ancêtres.

Malgré ce goût de la lecture, la production littéraire du XVIII^e siècle est assez restreinte: on y trouve pourtant trois historiens de valeur. Le principal d'entre eux est le P. de Charlevoix, S. J., qui publie en 1744 son « Histoire et description générale de la Nouvelle-France » de Cartier à 1731, et le Journal de son voyage dans l'Amérique Septentrionale (1720-1722). Un autre Jésuite, le Père Lafiteau, après avoir étudié le génie et les coutumes des Iroquois, édita en 1724 un ouvrage intitulé « Mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps; » il est l'un des créateurs de l'histoire comparée des religions.[1] Un militaire, Bacqueville de la Potherie, publia en 1716 un ouvrage sur la « Nouvelle-France et les guerres des Français avec les Anglais et les originaires du pays, » qui est la principale source à consulter sur les exploits d'Iberville.

A part ces ouvrages imprimés, on peut encore citer la correspondance officielle de Montcalm, de Lévis, de Bougainville et de Vaudreuil et les lettres privées des Canadiens qui font preuve parfois de réelles qualités d'épistoliers. Les poésies et chansons de circonstance, à cette époque, n'ont pas un grand mérite littéraire. Les contes et les chansons de la Vieille France agrémentaient les longues soirées d'hiver; déjà les Canadiens ajoutaient au folklore français des traits spécifiquement canadiens.

Cette vie de l'esprit et l'enseignement tout entier furent désorganisés par la guerre de Sept Ans. La famine obligea les professeurs à licencier leurs élèves, dont une partie prit les armes. Quelques maisons d'éducation furent détruites lors de la conquête. Le Collège des Jésuites devait se maintenir jusqu'en 1768, date où le Séminaire de Québec devint le principal centre d'instruction de la colonie.

---

[1] Il avait découvert au pays une précieuse racine, le ginseng, considérée en Chine comme une panacée très efficace.

LECTURES

ABBÉ L. GROULX, *La Naissance d'une Race*, dernier chapitre.

E. SALONE, *La Colonisation de la Nouvelle-France*, septième partie.

G. VATTIER, *Essai sur la mentalité canadienne-française* (Paris, Champion, 1928).

ABBÉ AUG. GOSSELIN, *Mgr de Pontbriand.*

ANTOINE ROY, *Les Lettres, les Sciences et les Arts au Canada sous le Régime Français* (Paris, Jouve, 1930).

DEVOIRS

Portrait moral de l'« habitant » et du seigneur canadien à l'époque de la Cession.

Portrait du curé canadien à la même époque.

Montrer comment la race canadienne, telle qu'elle était constituée et organisée à la Cession, était prête à entreprendre la lutte victorieuse qu'elle devait livrer sous la domination anglaise.

RÉSUMÉ DU LIVRE VI

Dernière phase du conflit anglo-français (1744-1760).

I. 3e guerre franco-anglaise et paix armée (1744-1756)

a) Jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle (1744-1748)

1. Quelques succès français au début.
2. Les Anglo-Américains prennent Louisbourg (1745).
3. La France organise deux expéditions pour reprendre la ville (1746, 1747).
4. Le traité restitue Louisbourg.

b) Après le traité (1748-1756)

1. Lord Halifax fonde la ville de ce nom en Acadie.
2. Contestations de frontière en Acadie.
3. Engagements sur l'Ohio
   - Au fort Duquesne. Mort de Jumonville.
   - Au fort Nécessité.
4. Combats en 1755
   - Prise du fort Beauséjour par les Anglais.
   - Défaite anglaise à la Monongahéla.
   - Défaite française au lac Saint-Sacrement.
5. Déportation des Acadiens (1755).

Dernière phase du conflit anglo-français (1744-1760) (Suite)

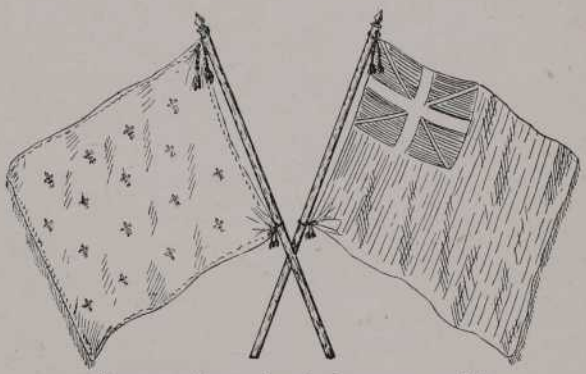
II. Guerre de Sept Ans (1756-1763)

1. Supériorité de l'Angleterre par ses alliances, sa marine, ses forces coloniales.
2. Vaudreuil-Cavagnal gouverneur (1755). Arrivée de Montcalm.
3. 1756. Montcalm s'empare d'Oswégo (sud du lac Ontario).
4. 1757. Prise du fort William-Henry (sud du lac St-Sacrement).
5. 1758
   a) La politique de Pitt change la tournure des événements.
   b) Montcalm triomphe d'Abercromby à Carillon (8 juillet).
   c) Perte de Louisbourg (26 juillet).
   d) Perte des forts Frontenac et Duquesne (août et novembre).
   e) Concussions de Bigot. Discorde entre les chefs.
6. 1759
   a) Evacuation de Niagara, dernier fort des Grands Lacs (fin juillet).
   b) Evacuation de Carillon et de Saint-Frédéric (fin juillet).
   c) Siège de Québec (juin-sept.)
      - Bombardement et ravages dans les campagnes.
      - Assaut infructueux des retranchements à Montmorency (31 juillet).
      - Transport des troupes à l'ouest de Québec.
      - Bataille des Plaines d'Abraham (13 sept.).
      - Reddition de la ville (18 septembre).
7. 1760
   a) Tentative de Lévis pour reprendre Québec. Victoire de Ste-Foy (28 avril).
   b) Capitulation de Montréal (8 sept.).
8. Louisiane
   a) Développement entravé par les guerres.
   b) Environ 8,000 blancs en 1760.
   c) Cession à l'Espagne (1762) et à l'Angleterre (1763).

Dernière phase du conflit anglo-français (1744-1760) (Suite)

III. Etat du pays à la Cession

1. Organisation sociale
   - Régime politique assez libéral.
   - Services de la noblesse seigneuriale.
   - Ascension de la classe paysanne.
2. Population
   - a) Faible immigration depuis 1713.
   - b) Fécondité des foyers.
3. Vie économique
   - a) Prédominance de l'agriculture.
   - b) Faible développement industriel.
   - c) Commerce surtout de fourrures.
4. Vie religieuse
   - a) Les paroisses multipliées par les 4 derniers évêques.
   - b) Progrès continu des missions.
5. Vie intellectuelle
   - a) Progrès de l'instruction à tous les degrés.
   - b) Développement de la culture scientifique et littéraire.



Drapeau français et drapeau anglais

RÉGIME ANGLAIS

RÉGIME ANGLAIS

LIVRE VII

PÉRIODE DU GOUVERNEMENT ABSOLU[1]

(1760 - 1791)

Chap. XX. — Régime militaire (1760-1763)

Chap. XXI. — Gouvernement civil (1763-1774)

Chap. XXII. — Luttes pour la survivance française (1760-1774)

Chap. XXIII. — L'Acte de Québec (1774-1791)

Chap. XXIV. — La Révolution Américaine et sa répercussion au Canada (1775-1783)

Chap. XXV. — Immigration des Loyalistes; ses conséquences (1783-1791)

Chapitre XX

RÉGIME MILITAIRE (1760-1763)

SOMMAIRE

1. — La colonie était dans un état d'***extrême détresse.*** La ***guerre*** avait ruiné les habitants déjà éprouvés par les exactions de l'intendant Bigot. La banqueroute de la ***monnaie de carte*** fit perdre des millions.
2. — Le ***général Amherst*** assura la possession du pays en l'occupant par des militaires. Tous les habitants durent remettre leurs ***armes.*** Malgré ces épreuves, ils restèrent dignes et méritèrent les ***éloges de Murray.***
3. — Au début du régime anglais, la population du Canada était fort réduite. Le ***clergé*** et les ***seigneurs*** en furent les guides et les chefs.
4. — Des ***marchands*** et des ***aventuriers anglais*** s'abattirent sur la contrée, avides d'en exploiter les richesses. C'étaient, en partie, des gens de médiocre éducation, arrogants et malhonnêtes.

---

[1] Cfr *Appendice I, tableau VI, p. 485*, Liste des administrateurs de 1760 à 1791.

SOMMAIRE (*Suite*)

5. — Amherst organisa la nouvelle administration de la colonie qu'il divisa en trois districts: Québec, Montréal et Trois-Rivières. Nos premiers ***historiens*** jugèrent sévèrement le régime militaire.
6. — Le ***traité de Paris*** fut signé en 1763. Il cédait définitivement à l'Angleterre l'Acadie, le Canada et Terre-Neuve. Les Canadiens restaient propriétaires de leurs ***biens*** et pouvaient pratiquer librement le ***culte catholique.***
7. — Les ***Indiens,*** mécontents de voir les Anglais maîtres du Canada, se révoltèrent sous la conduite de ***Pontiac.*** Après quelques succès, ils furent ***vaincus*** à Bushy-Run. Trois cents Canadiens s'enrôlèrent pour les combattre.

1.—Etat pitoyable de la colonie. A la Cession, les habitants se trouvaient dans un état d'extrême détresse. Non seulement ils seraient désormais privés de tout secours venant de la France, mais quantité d'entre eux étaient sans gîte, sans meubles et sans outils. Ils n'avaient même pas de charrues pour se remettre à la culture de la terre. La guerre elle-même, la réquisition du bétail au profit de l'armée ennemie, l'incendie d'un grand nombre des fermes de miliciens en service, surtout aux environs de Sorel, avaient ruiné les colons depuis longtemps appauvris par les friponneries de l'intendant Bigot.

Les finances du pays étaient complètement tombées par suite de la dépréciation de la monnaie de carte. Pendant la guerre, les administrateurs et les généraux avaient mis en circulation près de 41,000,000 de livres (la livre valait $0.05) en lettres de change et en divers billets. Le roi Louis XV et le gouvernement du Canada s'étaient engagés à solder ce montant; mais l'état économique de la France, aggravé par le scandaleux gaspillage de la cour, ne permit qu'une faible partie du remboursement, dont bénéficièrent surtout les Anglais qui avaient racheté ce papier à vil prix.

2.—Epreuves et courage des habitants. Après les capitulations de Québec et de Montréal, les Canadiens devenaient sujets britanniques. Le général Amherst pourvut à la prise de possession de la Nouvelle-France; des soldats anglais en habits rouges se répandirent dans les villes et dans les campagnes pour assurer l'ordre sans toutefois pressurer la population. On obligea les colons à remettre leurs armes et à prêter le serment d'allégeance.

L'abandon des fusils fut particulièrement pénible à tous ces gens qui avaient grand besoin d'instruments de chasse en pareil temps de disette. Néanmoins tout se passa dans le calme.

Malgré ces épreuves, le peuple canadien resta digne. Il mérita la haute estime de Murray qui se félicitait, en 1766, d'avoir su gagner à son maître et souverain « l'affection de ce peuple brave et courageux dont le départ du pays, si jamais il avait lieu, serait une perte irréparable pour l'Empire. »



Partage de l'Amérique du Nord en 1763 et en 1783
La partie encadrée d'un trait fort indique l'étendue de la Province de Québec après le traité de Paris en 1763.

3.—Dépeuplement. A l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre, la population du pays se trouvait déjà très réduite. Près de 10,000 hommes, et parmi les plus valides, avaient succombé au cours de la guerre ou étaient partis après la capitulation. La noblesse canadienne resta à son poste, mais une forte partie de la noblesse proprement française retourna dans la mère-patrie. Le clergé et les seigneurs assumèrent la garde et la direction de la colonie française abandonnée au gouvernement anglais.

4.—Arrivée d'un groupe d'aventuriers anglais. Sans retard quelques centaines d'aventuriers anglais accoururent au pays pour en exploiter les ressources, car les ambitions commerciales semblent avoir été la cause principale de la conquête du Canada. La venue des marchands de l'Angleterre ou de la Nouvelle-Angleterre ne manqua pas de compliquer le problème de l'administration. Les nouveaux arrivants étaient, pour la plupart, des individus de médiocre éducation et dont l'ambition unique paraissait être de faire fortune par les moyens les plus rapides. Murray lui-même les jugeait sévèrement: « Plusieurs, dit-il, ne sont que des marchands malhonnêtes et crapuleux, des cabaretiers perdus de réputation. Rien ne peut contenter ces fanatiques licencieux qui ne veulent rien autre chose que l'anéantissement des Canadiens. »

5.—Administration. Avant de quitter la Nouvelle-France pour aller reprendre son poste de gouverneur à New-York, Amherst nomma trois gouverneurs militaires chargés d'administrer le pays: Murray à Québec, Burton aux Trois-Rivières et Gage à Montréal. Soucieux de ne pas molester la population, il conserva de l'ancien régime tout ce que permettaient les circonstances. Auprès de chaque gouverneur, il établit un Conseil militaire qui servirait en même temps de Cour d'appel. A Québec, les litiges ordinaires relevaient des commandants militaires de chaque côté du fleuve. Aux Trois-Rivières et à Montréal, on organisa des chambres de justice locales avec le secours des capitaines de milice. Quelques officiers de troupes constituaient un tribunal d'appel. Le pays fut régi, mais au civil seulement, « d'après les lois, formes et usages de la coutume de Paris. »

Cette organisation entra en force par la proclamation du 22 septembre 1760. Nos premiers historiens jugèrent avec sévérité ce premier genre d'administration, et le regardèrent

comme une violation des capitulations de Québec et de Montréal. En réalité, les habitants ne subirent que l'inévitable; et le Régime militaire, en dépit de son nom, n'imposait rien de vraiment odieux.

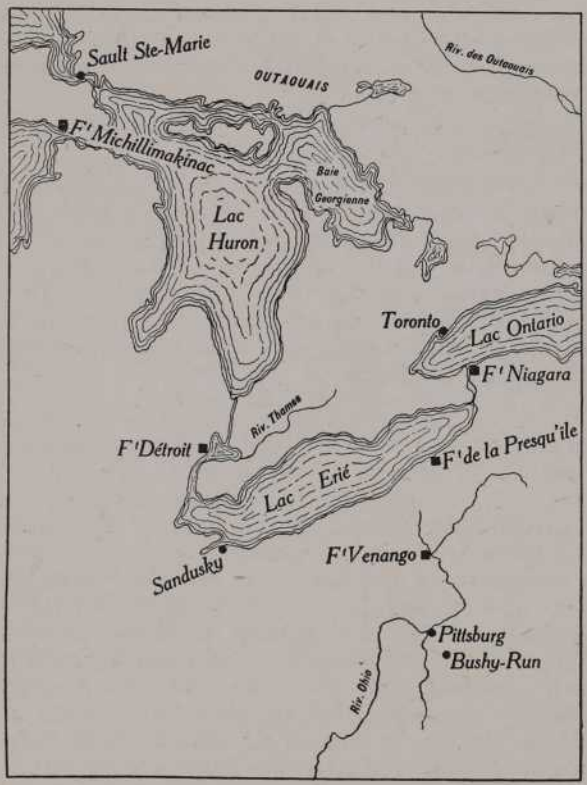
6.—Traité de Paris (1763). La guerre, qui s'était terminée en Amérique au printemps de 1760, ne s'acheva en Europe qu'en 1762. Le traité de paix fut signé, à Paris, le 10 février de l'année suivante. Jusque-là, les Canadiens avaient espéré le retour des Français. Ce traité comprend 27 articles. L'article IV, le seul qui concerne les colonies, cède à l'Angleterre, l'Acadie, le Canada, Terre-Neuve, le Cap-Breton et toute la contrée qui s'étend sur la rive gauche du Mississipi. La France garde la propriété des îles St-Pierre et Miquelon.

Les habitants de la Nouvelle-France restent propriétaires de leurs biens. Ils peuvent se retirer en l'espace de dix-huit mois, et vendre leur patrimoine et leurs biens mobiliers, à condition que ce soit à des sujets britanniques. Aucune mention n'est faite des lois, coutumes et usages du pays. Rien ne garantit les droits de la langue française. Mais le traité assure aux Canadiens la liberté de « professer le culte de leur religion selon le rite de l'Eglise romaine, » ajoutant toutefois cette restriction inquiétante: « en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne. »

7.—Insurrection de Pontiac. La traite des fourrures avait sensiblement ralenti pendant la guerre, à cause des communications devenues difficiles. La paix favorisa la reprise du commerce. Mais les Indiens voyaient d'un mauvais œil disparaître entre Anglais et Français une concurrence qui les avait si bien servis. Plusieurs tribus sauvages regrettaient sincèrement le départ de leurs amis les Français. Les habitants de la Louisiane ne manquèrent pas d'ailleurs d'exploiter cette ancienne sympathie contre le nouveau gouvernement. De leur côté, les Anglais, enfin débarrassés de la compétition française, se ruèrent en grand nombre vers l'ouest et donnèrent aux Indiens l'impression alarmante de vouloir s'emparer de leur riche territoire. Alors les sauvages protestèrent et même s'insurgèrent, formant une fédération de plusieurs tribus, à la tête de laquelle ils mirent le chef Pontiac. Aussitôt ils levèrent une armée; et, au mois de mai 1763, ils s'emparèrent de la plupart des forts situés entre Michillimakinac et Pittsburg. Encouragés par ces premières

victoires, ils continuèrent leur marche triomphante jusqu'à Détroit où le général Gladwin les arrêta. Le général Bouquet les vainquit à Bushy-Run (1763).

Sous le commandement de Rigaudville, 300 Canadiens s'enrôlèrent dans l'armée anglaise pour combattre les sauvages en révolte. Les provinces américaines se contentèrent de défendre leur territoire. La paix fut signée en 1766.



Révolte de Pontiac (1763-1766)

LECTURES

Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791 (2e édit., 1921) : Articles des capitulations de Québec et de Montréal et diverses proclamations de Murray (Ottawa, *Archives du Canada*).

Abbé L. Groulx, *Lendemains de conquête*, pp. 13 à 15 : La situation des vaincus.

Ed. Lareau, *Histoire du Droit*.

DEVOIRS

Exposer les diverses difficultés que durent affronter les Canadiens au début du régime anglais.

Nos premiers historiens eurent-ils raison de juger sévèrement le Régime militaire?

Discours d'un envoyé canadien à Paris, avant la signature du traité, demandant le retour du Canada à la France.



Vieux moulin

Chapitre XXI

ORGANISATION DU GOUVERNEMENT CIVIL
(1763 - 1774)

SOMMAIRE

1. — La ***Proclamation Royale*** de Georges III établissait le ***gouvernement civil*** au Canada. Elle rétrécissait les ***bornes*** de la province de Québec. Son ***but*** était d'angliciser et de protestantiser la colonie.
2. — Murray fut nommé ***gouverneur*** en 1763, avec des pouvoirs discrétionnaires. Il reçut d'Angleterre des ***Instructions*** lui enjoignant de travailler à rendre le Canada anglais et protestant. Il usa toutefois de ***ménagements.***
3. — Un ***Conseil exécutif*** et ***législatif*** assistait le gouverneur dans l'administration du pays. La Couronne ne jugea pas la population en état d'élire une Chambre d'Assemblée.
4. — On créa une ***Cour supérieure*** et une ***Cour de plaids communs*** qui devaient rendre les jugements selon les ***lois anglaises.*** Il ne se trouvait guère au pays de magistrats dignes et compétents.
5. — Tous les ***officiers publics*** étaient tenus de prêter le serment hérétique du ***Test.*** Les autres ***habitants*** devaient prêter le ***serment d'allégeance*** à la Couronne britannique.
6. — La nouvelle administration constituait, comme sous le régime français, un ***gouvernement absolu.*** La population se ressentit peu du changement d'allégeance, mais la classe dirigeante souffrit de se voir ***exclue des emplois publics.*** En dotant le pays de ce système d'administration, le Roi négligea de remplir les ***formalités requises*** par la Constitution anglaise.

1.—Proclamation Royale. Le 7 octobre 1763, Georges III, roi d'Angleterre, désireux d'organiser l'administration des récentes acquisitions territoriales en Amérique, lança une Proclamation Royale par laquelle il inaugurait au Canada le gouvernement civil remplaçant le régime militaire. Cette Proclamation déclare que l'administration coloniale relève des ministres ou secrétaires d'Etat, du Bureau de Commerce et du Parlement anglais. Elle définit les attributions du gouverneur et lui fournit les instructions fondamentales relativement au Conseil, à la magistrature et au culte.

L'île de Terre-Neuve, la Nouvelle-Ecosse et la province de Québec forment trois provinces avec des administrations distinctes. La province de Québec est réduite à une bande de terre

en forme de trapèze, allant de la ligne de partage des eaux du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Jean jusqu'au lac Nipissing (Voir carte, p. 221). Le gouvernement anglais semblait se rendre par là au désir de la Nouvelle-Angleterre qui convoitait un champ plus vaste pour la traite des pelleteries; mais, en déclarant *territoire sauvage* la région de l'Ouest, il limitait l'expansion des colonies anglo-américaines, qu'il commençait à redouter.

L'Angleterre venait de conquérir une colonie totalement différente de l'ancienne par sa race, sa langue et sa religion. Pour éviter les conflits, elle crut que le meilleur moyen serait d'unifier ces deux colonies. Aussi la Proclamation Royale avait-elle pour but de rendre le Canada anglais et protestant.

2.—Murray gouverneur. Par une lettre de novembre 1763, James Murray était nommé gouverneur général avec pouvoirs discrétionnaires. Il possédait toutes les prérogatives de la Couronne et n'était responsable qu'au Secrétaire des Colonies. Chef civil du pays, il en commandait aussi les forces militaires. En son absence, le plus ancien des lieutenants-gouverneurs des trois provinces le remplaçait.



James Murray
(1719-1794)

En outre de ses attributions régulières, Murray reçut des *Instructions* d'Angleterre qui mettaient en grand danger l'avenir religieux et national des Canadiens. « Vous ne devez admettre, lui disait-on, aucune juridiction étrangère dans la province; et afin de parvenir à établir l'Eglise d'Angleterre tant en principe qu'en pratique, et que les dits habitants puissent être graduellement induits à embrasser la religion protestante et à élever leurs enfants dans les principes de cette religion, nous ordonnons que tout l'encouragement possible soit donné à la construction d'écoles protestantes. »

Heureusement, Murray comprit mieux que Londres les besoins de la colonie; il sut ménager autant que possible les justes réclamations des habitants. Les Anglais établis au Canada lui en voulurent de cette bienveillance qu'ils regardèrent comme une trahison. Ils s'en plaignirent auprès des autorités britanniques et, à la fin, obtinrent son rappel.

3.—Conseil. Le gouverneur devait être assisté d'un Conseil à la fois législatif et exécutif, composé des deux lieutenants-gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du juge en chef de la Cour supérieure, de l'Inspecteur général des douanes et de huit personnes de son choix. L'ensemble constituait le gouvernement ayant faculté de nommer aux emplois civils et ecclésiastiques. Il pouvait lever des milices, mais il ne pouvait pas imposer de taxes. Pendant longtemps d'ailleurs l'Angleterre se chargea des dépenses publiques.

La Proclamation Royale contenait le projet d'une Chambre d'Assemblée, qui cependant ne sera réalisé que bien plus tard. La Couronne craignait d'instituer un pareil organisme dans un pays où l'immense majorité était encore canadienne-française et peu expérimentée dans la politique, et où la population anglaise ne se recommandait guère par sa valeur morale.

4.—Cours de justice. On créa une Cour supérieure, appelée Cour du Banc du roi, pouvant juger au civil et au criminel, une Cour d'assises et une Cour de plaids communs. Le gouverneur, avec son Conseil, servait de Cour d'appel. Tous les jugements devaient être rendus « autant que possible conformément aux lois anglaises. » Il n'y avait guère dans la colonie d'hommes capables de remplir la fonction de juges avec compétence et dignité; les premiers magistrats ignoraient notre code civil et la langue française.

5.—Serment du Test. Tous les fonctionnaires supérieurs étaient tenus de prêter le serment du *Test* par lequel ils niaient l'autorité du Pape et la transsubstantiation dans le sacrement de l'Eucharistie. Par là évidemment se trouvaient exclus des charges officielles tous les Canadiens qui professaient la religion catholique.

Les autres habitants devaient prêter le serment d'allégeance qui ne contenait rien d'hérétique, mais promettait fidélité à la Couronne britannique et prescrivait la répudiation de Charles-Edouard Stuart, alors prétendant au trône d'Angleterre.

6.—Appréciation du gouvernement civil. Le nouveau gouvernement ne différait guère de celui qu'on avait connu sous la domination française, si ce n'est par l'esprit et les intentions de la Métropole. Au fond, c'était toujours le régime absolu. Le gouverneur anglais cumulait les fonctions du gouverneur français et de l'intendant. Le Conseil demeurait comme autrefois un corps consultatif. La mère-patrie conservait jalousement ses prétentions à tout régir dans la colonie sans le concours effectif du peuple.

A vrai dire, la population se ressentit peu du changement d'allégeance. Si elle eut à souffrir et à se plaindre, ce fut bien plus des fonctionnaires hautains et tracassiers que de la forme du gouvernement. Cependant les gens plus cultivés et plus perspicaces ne manquaient pas de regretter le régime militaire lui-même. Ils se voyaient frappés d'ostracisme, puisqu'ils ne pouvaient remplir aucune charge publique à moins de renier leur foi. Les nouvelles lois promulguées au pays leur paraissaient justement menaçantes pour la liberté de l'Eglise et la survivance de la nationalité française.

Ce régime fut imposé au Canada sans être revêtu des formalités requises par la Constitution d'Angleterre. Le Roi usa de sa propre autorité, alors qu'il devait consulter le Parlement. Georges III d'ailleurs désavoua, dix ans plus tard, ce mode de gouvernement établi par la Proclamation Royale comme « contraire à l'état et aux circonstances où se trouvait la colonie. »

LECTURES

Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791 (2e édit., 1921) : Texte de la Proclamation Royale de 1763, p. 136, et des Instructions à Murray, p. 155 (Ottawa, *Archives du Canada*).

Exposé du « gouvernement civil » dans *Evolution du Gouvernement en Canada*, par WILLIAM SMITH (traduction de G. Lanctôt), pp. 65 à 75.

THOMAS CHAPAIS, *A propos du serment d'allégeance*, dans la *Nouvelle-France*, avril 1914.

DEVOIRS

Comment s'est organisé le premier gouvernement civil sous le Régime anglais?

Exposer la teneur de la Proclamation Royale et dire ce qu'elle contenait d'acceptable et d'inacceptable pour les Canadiens.

Démontrer que, dès le début du régime, l'Angleterre eut l'ambition d'angliciser les Canadiens français.

Chapitre XXII

LUTTES POUR LA SURVIVANCE FRANÇAISE
(1760-1774)

SOMMAIRE

1. — Notre ***nationalité*** se trouvait doublement menacée, parce que l'***Eglise*** catholique, constituant, par son clergé et son système paroissial, une sauvegarde pour notre caractère ethnique, se voyait ***menacée dans sa liberté,*** et parce que nos ***lois*** françaises disparaissaient.

2. — ***L'Eglise canadienne*** était en péril, vu qu'elle avait peu de garanties officielles pour assurer le maintien de sa ***hiérarchie*** et que, en Angleterre, les lois et les coutumes étaient opposées au catholicisme.

3. — L'exercice de la liberté religieuse supposait l'existence d'un évêque. M. ***Briand*** réussit à obtenir du gouvernement anglais la permission officieuse de se faire sacrer. En 1766, il revint au Canada comme ***Surintendant de l'Eglise romaine.*** En vain les hommes politiques essaieront-ils de faire accepter à l'Eglise la suprématie du Roi.

4. — La ***Proclamation Royale*** abrogeait les ***lois françaises.*** L'Angleterre d'ailleurs ne s'était jamais engagée à les maintenir: ni les capitulations, ni le traité de Paris n'en avaient assuré la conservation.

5. — ***Murray*** ne voulut pas appliquer intégralement les lois anglaises. Le ***Jury d'Accusation*** de Québec le blâma auprès du Roi. Les Canadiens prétendaient, non sans raison, que, privés de leurs lois, ils ne pouvaient jouir d'une véritable liberté. Murray les aida à obtenir le droit de plaider et de faire partie du jury.

6. — Le nouveau gouverneur, ***Carleton,*** appuya les revendications des Canadiens. Les rapports de ***Yorke*** et de ***Grey*** démontrèrent la nécessité d'un changement, malgré les arguments de Mazères. Deux politiques sont en présence: la politique de ***conciliation*** et la politique d'***assimilation.***

7. — Les ***ministères instables*** de Londres, absorbés par les problèmes locaux, ne pouvaient s'occuper du Canada. Carleton passa en Angleterre pour hâter la solution. ***Marriott, Wedderburn*** et ***Thurlow*** rédigèrent des rapports divergents, mais plutôt favorables aux Canadiens.

1.—Notre nationalité doublement menacée.

Sous le Régime français, deux agents avaient coopéré à la création et au développement de la jeune nation canadienne: la France et l'Eglise. Après le traité de Paris, la France disparaissait comme gardienne de notre nationalité, mais l'Eglise demeurait.

M. André Siegfried a écrit: « L'Eglise tient sur les bords du Saint-Laurent une place à part; elle a été de tout temps

pour ses disciples une protection fidèle et puissante. Notre race et notre langue lui doivent peut-être leur survivance en Amérique... Sans l'appui des prêtres, nos compatriotes auraient sans doute été dispersés et absorbés. C'est le clocher du village qui leur a fourni un centre. » Avec le nouveau gouvernement, l'Eglise se trouvait gravement menacée par une interprétation trop étroite des capitulations et du traité de Paris.

Du génie de la France, il ne restait plus au Canada que les lois capables de soutenir encore par elles-mêmes le tempérament, les qualités et le caractère de la nation. Elles pouvaient contribuer puissamment à la sauvegarde de la langue française. Avant son arrivée au Canada, Masères[1] préconisa l'abrogation des lois françaises comme un des moyens les plus efficaces de supprimer la langue française et de diminuer ainsi les relations du Canada avec son ancienne mère-patrie.

I. — *Luttes pour la liberté religieuse*

2.—Péril de l'Eglise. L'Eglise du Canada demeurait sans chef et sans pontife. Mgr de Pontbriand, dernier évêque sous le régime français, était mort en juin 1760 et n'avait pas encore de successeur. Le Chapitre de Québec avait élu M. de Montgolfier, prêtre de Saint-Sulpice et vicaire général du diocèse, qui passa en Europe à l'automne de 1763, en vue d'obtenir l'autorisation officielle du gouvernement anglais ; il se heurta à un refus systématique : la Couronne était opposée à la nomination d'un évêque, et particulièrement à celle de M. de Montgolfier. Si les capitulations assuraient la liberté du culte, elle ne réglaient rien au sujet de l'épiscopat. Le traité de Paris comportait même une restriction redoutable, attendu que les lois de la Grande-Bretagne interdisaient dans toutes les possessions britanniques une hiérarchie relevant de Rome.

Pour mieux apercevoir les dangers qui menaçaient l'Eglise du Canada, il faut se rappeler qu'en Angleterre, Henri VIII et sa fille Elisabeth avaient mis le catholicisme hors la loi. Certaines sanctions pénales défendaient même à tout prêtre de célébrer la messe sous peine d'emprisonnement perpétuel. Jusqu'en 1778, les catholiques seront exclus de l'administration, de l'armée, de la marine, des professions libérales, etc. C'était une constante persécution. A la vérité, le Code pénal de l'Angleterre ne s'appliquait pas strictement aux colonies,

[1] Huguenot d'origine française qui, de 1766 à 1769, fut procureur général au Canada.

mais le statut d'Elisabeth, renouvelé par Jacques Ier, prononçant l'ostracisme contre les catholiques, s'appliquait nécessairement. En Angleterre, la suprématie royale en matière religieuse était un dogme indiscutable. Le Roi, quand il était sacré, prononçait le serment de maintenir la religion protestante.[1]

On comprend alors les *Instructions* du Roi Georges III au gouverneur Murray. A cette époque, le gouvernement de Londres sentait la nécessité de ne pas s'aventurer hors des usages établis. Le ministère, commandant une très faible majorité, avait tout intérêt à ne pas soulever les préjugés protestants. La moindre concession faite aux catholiques contre les lois anglaises par le parti au pouvoir aurait mis aux mains de l'opposition des armes redoutables et suffisantes pour le renverser. On voit par là les fortes tendances de l'Angleterre à réduire le catholicisme au Canada et le peu de moyens légaux qu'avait notre pays d'y résister.

3.—Maintien de l'Episcopat. Alléguant la liberté religieuse garantie par les traités, les Canadiens réclamèrent un évêque comme une conséquence logique de cette première concession. A l'automne de 1763, ils envoyèrent à Londres Etienne Charest de Lauzon en mission auprès du *Colonial Office*. M. de Montgolfier, qui n'avait pu obtenir l'appui du gouverneur Murray, se désista, et M. Jean-Olivier Briand fut proposé à sa place. Murray, qui avait d'abord suggéré de faire ordonner les prêtres canadiens à l'étranger, approuva la candidature de M. Briand. Mais les ministres n'osèrent contrevenir aux lois, tout en reconnaissant que, sans évêque, les Canadiens ne jouissaient pas d'une réelle liberté religieuse. Alors on eut recours à un compromis. Après 14 mois d'attente dans la capitale, M. Briand reçut du gouvernement anglais l'avis officieux d'aller se faire sacrer quelque part et de rentrer au Canada pour y exercer les fonctions épiscopales, sans prendre toutefois le titre d'évêque de Québec. Sacré à Suresnes en France, le 16 mars 1766, il revint à Québec le 28 juin. Le gouverneur du Canada le reconnut comme *Surintendant de l'Eglise romaine.*

Pendant longtemps les autorités gouvernementales cherchèrent à soumettre l'évêque catholique à la suprématie du Roi. Elles firent d'habiles efforts pour réduire son rôle « à un simple faiseur de prêtres. » En plusieurs occasions, elles lui offrirent des avantages pécuniaires s'il voulait consentir à

[1] Les catholiques anglais ne seront émancipés qu'en 1829.

« devenir un fonctionnaire anglais. » Mais toujours les évêques refusèrent d'abandonner leurs prérogatives. Dans la suite, la perpétuité de l'épiscopat fut assurée par la nomination d'un coadjuteur.

II. — *Luttes pour les lois françaises*

4.—Abrogation des lois françaises. Avec la Proclamation Royale de 1763, les lois françaises disparaissaient du pays. Le 17 septembre 1764, le gouverneur Murray et son Conseil lancèrent « une ordonnance pour organiser et établir des Cours de judicature. » D'après cette ordonnance, les causes civiles et criminelles seraient « entendues et jugées d'après les lois anglaises. » La Cour de plaids communs devait « décider selon l'équité, en tenant compte cependant des lois anglaises. » Il faut noter que l'Angleterre ne s'était nullement engagée à conserver les lois françaises au Canada. Lors de la capitulation de Montréal, l'article 42, rédigé par Vaudreuil, demandant que les Canadiens fussent « gouvernés suivant la coutume de Paris, les lois et usages établis dans ce pays, » n'avait pas été agréé par Amherst qui avait répondu: « Ils deviennent sujets du Roi. » Le traité de Paris n'avait rien stipulé sur ce point.

5.—Luttes sous Murray. Murray ne tarda pas à comprendre l'impossibilité d'appliquer intégralement les lois anglaises au Canada. Il chercha à user d'adoucissement: il permit aux avocats de langue française de plaider devant les tribunaux et il choisit des jurés parmi les Canadiens. Les Anglais se hâtèrent de protester. Le *Jury d'Accusation* de Québec adressa un rapport au Roi contre « ce suprême abus. » Il appuyait sa requête sur un article de la constitution de Jacques Ier déclarant « qu'aucun papiste reconnu non conformiste ne pourra remplir la charge de conseiller, de greffier, d'avocat ou de procureur dans les questions relevant du droit coutumier et dans celles qui relèvent du droit civil. »

Les Canadiens répliquèrent par des pétitions très habiles. Ne pouvant se fonder sur les capitulations ni sur le traité de Paris, encore moins sur la Constitution britannique, ils invoquèrent les arguments de la justice, de la raison et de l'intérêt social. Sans leurs lois, disaient-ils, ils ne pouvaient jouir d'une véritable liberté. Ils se plaignirent de la mauvaise administration judiciaire dont ils étaient victimes: officiers incompétents, juges malhonnêtes et rapaces, tous ignorant la langue

française. Aussi une ordonnance ne tarda-t-elle pas à accorder aux Canadiens le droit de plaider devant la Cour des plaids communs et de faire partie du jury dans les causes criminelles.

Murray, compromis par les marchands anglais, dut passer les mers au printemps de 1766 pour aller se justifier devant le Roi, laissant l'administration à Emilius Irving. Il se défendit par un éloquent rapport dans lequel il démontra les injustes prétentions des Anglais du Canada et la nécessité de ménager les Canadiens.

6.—Luttes sous Carleton. Murray fut remplacé par Sir Guy Carleton, ancien officier de Wolfe, qui devait se montrer fort sympathique aux Canadiens. La lutte cependant ne discontinua pas. En Angleterre, le gouvernement, embarrassé et perplexe, demanda l'avis des juristes. Charles Yorke et William de Grey établirent dans un rapport que le désordre provenait de deux causes: changement trop brusque des lois du pays et incertitude des lois en vigueur. Au fond, la Proclamation Royale restait fort difficile à interpréter et causait partout de vives appréhensions. Ce rapport (1766) prépara l'Acte de Québec.



Guy Carleton (Lord Dorchester) (1735-1817)

Masères, combattit vigoureusement les conclusions du rapport précédent. Il voulait « la fusion des deux races ou l'absorption de la race française par la race anglaise au point de vue de la langue, des fonctions, de la religion et des lois. » Carleton soutenait de tout autres idées. Convaincu que « ce pays sera jusqu'à la fin des temps peuplé par la race canadienne et que toute transplantation des nouveaux habitants sera totalement étouffée dans la masse et y formera un élément imperceptible si ce n'est dans les villes de Québec et de Montréal, » il demandait un système de gouvernement propre à satisfaire les Canadiens, de manière à les attacher à l'Angleterre par le cœur plutôt que par la force. On voit déjà en présence les deux politiques qui ne cesseront de se combattre; l'une voulant assimiler les Canadiens, l'autre cherchant à se les concilier.

7.—Hésitations en Angleterre. Malgré l'abondante documentation qu'il recevait du Canada, le Parlement britannique n'osait résoudre la difficulté, et les choses traînaient en longueur. La principale cause provenait de la faiblesse et de l'instabilité des ministères qui se succédaient rapidement sans avoir le temps de régler quoi que ce soit. D'ailleurs le paupérisme suscitait des troubles populaires qui absorbaient toute l'attention. L'agitation de la Nouvelle-Angleterre ne manquait pas non plus de distraire du Canada le gouvernement et le peuple anglais.

Carleton, impatient d'avoir une réponse définitive, passa en Angleterre à l'automne de 1770. Ses instances provoquèrent de nouveaux rapports. Le premier, de Marriott, préconisait un système mixte de lois françaises et de lois anglaises; le second, de Wedderburn, s'opposait à la religion catholique, mais se montrait favorable aux lois françaises; le troisième, de Thurlow, proposait nettement le respect des lois et de la religion des nouveaux sujets. François-Joseph Cugnet défendit victorieusement ses compatriotes dans ses *Observations sur le plan d'Acte du Parlement dressé par Francis Masères.*

LECTURES

Abbé L. Groulx, *Vers l'Emancipation*, pp. 9 à 60: La politique d'assimilation.

Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, t. I, deuxième et troisième leçons.

André Siegfried, *Le Canada. Les deux races*, pp. 12, 67 (Paris, Colin, 1906).

DEVOIRS

Montrer comment notre nationalité s'est trouvée en grand péril au début du régime anglais.

Lettre de Murray à lord Shelburne, Commissaire du commerce et des colonies, sur l'état de la province (1766), pour se défendre contre les accusations des Anglais au Canada.

Rapport de Yorke et de Grey concernant le gouvernement civil de Québec (14 avril 1766).

Chapitre XXIII

L'ACTE DE QUÉBEC (1774)

SOMMAIRE

1. — Convaincu que le régime en vigueur ne donnait satisfaction à personne, le Parlement d'Angleterre vota l'***Acte de Québec,*** en dépit de l'opposition éloquente de ***Charles Fox*** et de ***lord Chatham*** qui craignaient d'irriter la Nouvelle-Angleterre.

2. — L'***Acte de Québec*** élargissait les bornes de la province de Québec, afin d'assurer un meilleur gouvernement de l'Ouest et le contrôle des pêcheries du Golfe.

3. — Le nouveau gouvernement était constitué par un ***gouverneur*** assisté d'un ***Conseil législatif,*** mais ne comportait pas de Chambre d'Assemblée. Tous les règlements devaient être soumis à l'***approbation du Roi.***

4. — Les Canadiens jouissaient du libre exercice de la ***religion catholique.*** Le serment du ***Test*** était supprimé et les catholiques eurent plein droit de cité.

5. — Les ***lois criminelles anglaises*** demeurèrent, et les ***lois civiles françaises*** furent rétablies. A l'exception des communautés religieuses, les sujets canadiens conservèrent la possession de ***leurs propriétés.***

6. — L'Acte de Québec fut ***accueilli diversement.*** Les Anglais du Canada se montrèrent fort mécontents ; les Anglais de la Nouvelle-Angleterre trouvèrent la loi « intolérable ; » les Canadiens furent satisfaits, mais non enthousiastes, excepté la noblesse et le clergé qui regardèrent cette constitution comme notre ***Grande Charte.***

1.—Le Parlement britannique vote l'Acte de Québec.

Le Parlement d'Angleterre se rendit enfin compte que le système administratif du Canada ne donnait satisfaction à personne : les Anglais désiraient une Chambre d'Assemblée, et les Canadiens se plaignaient d'être lésés dans leurs droits. Ces derniers n'avaient cessé de réclamer les lois françaises, le libre exercice de la religion et une meilleure administration de la justice. Leurs revendications prirent une force nouvelle quand le gouverneur Carleton crut devoir les appuyer. D'ailleurs, la révolte, qui menaçait en Nouvelle-Angleterre, ne fut pas sans exercer une influence peut-être décisive sur les dispositions du gouvernement britannique qui ne voulait pas s'aliéner les Canadiens à l'heure où les Américains se rebellaient contre la Métropole.

Sous le patronage de lord North, premier ministre, lord Dartmouth, secrétaire d'Etat pour les colonies, proposa un bill à l'effet de modifier le gouvernement de la province de Québec. Le Parlement de Londres possédait alors d'éminents orateurs qui donnèrent au débat une particulière élévation. Il fallut l'habileté consommée de lord North pour faire agréer l'*Acte de Québec* malgré l'opposition de Charles Fox et surtout de lord Chatham, défenseur attitré de la Nouvelle-Angleterre. Les adversaires invoquaient la considération que méritaient les lois anglaises, le souci de protéger les citoyens anglais établis au Canada; mais ils étaient mus peut-être davantage par la crainte de voir la Nouvelle-Angleterre, déjà menaçante, prendre ombrage des faveurs accordées aux Canadiens.

2.—Rajustement géographique. L'Acte de Québec restituait au Canada une bonne partie du territoire que lui avait enlevé la Proclamation Royale. La province s'étendait depuis le 45e degré de latitude jusqu'au territoire de la baie d'Hudson; elle ajoutait, à l'est, toute la région continentale ainsi que les îles, et à l'ouest, la vallée des Grands Lacs, y compris celle de l'Ohio (Voir carte, p. 238). On voulait d'un côté assurer une administration plus efficace des territoires de l'Ouest, pour maintenir les bonnes relations avec les Indiens et bien régler la traite des fourrures, et de l'autre mieux contrôler l'exploitation des pêcheries dans le golfe Saint-Laurent.

3.—Forme du gouvernement. La nouvelle constitution comporte à peu près les mêmes rouages administratifs qu'auparavant: un gouverneur qui garde ses pouvoirs discrétionnaires et un Conseil législatif composé de 17 à 23 membres. Pas de Chambre d'Assemblée, parce que l'Angleterre craint de rencontrer au Canada les mêmes difficultés que dans son ancienne colonie d'Amérique, et aussi parce que les Canadiens français, non habitués à ce régime, ne paraissent pas y tenir. Le Conseil peut « rendre des ordonnances pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la province. » Cependant il n'a le pouvoir d'imposer d'autres taxes ou contributions que celles qui sont requises pour l'entretien des chemins et des édifices publics. Toutes ses décisions doivent être soumises à l'approbation de Sa Majesté qui a faculté de les suspendre ou de les rejeter.



La province de Québec en 1774

4.—Statut de l'Eglise catholique. Les Canadiens jouissent « du libre exercice de la *religion* de l'Eglise de Rome sous la suprématie du Roi. » Cette dernière restriction, choquante en principe, avait paru nécessaire au ministère anglais pour faire accepter la loi. En fait, elle resta à peu près lettre morte, quoique nombre de fonctionnaires aient tenté de l'exploiter en vue de restreindre la liberté religieuse.

Le texte de la loi ne parle pas de l'évêque; mais cette question épineuse paraît résolue indirectement à cause du mot *religion*, remplaçant le mot *culte* qui se lit dans les capitulations. Les curés sont autorisés à percevoir la dîme des sujets catholiques. Le serment du *Test* est supprimé. On n'exige plus que le serment d'allégeance ou de fidélité au Roi. En somme, l'Angleterre reconnaît officiellement l'Eglise catholique au Canada, et les catholiques ont désormais libre accès aux charges publiques.

5.—Rétablissement des lois civiles françaises. L'Acte de Québec maintenait les lois criminelles anglaises, mais rétablissait les lois civiles françaises. Ainsi se trouvaient abolies les dispositions de la Proclamation Royale.

Une restriction affectait cependant les communautés religieuses qui gardaient la jouissance de leurs établissements, jusqu'à ce qu'on « soit mieux renseigné sur leur véritable état et qu'on sache jusqu'à quel point elles sont nécessaires au libre exercice de la religion de Rome. » La Compagnie de St-Sulpice dut attendre jusqu'en 1839 pour se voir confirmée dans ses propriétés foncières. Mais, en somme, c'était une victoire presque complète. La politique de « conciliation » triomphait.

6.—L'Acte de Québec diversement apprécié. L'Acte de Québec déplut aux Anglais établis au Canada. Aussi adressèrent-ils de nombreuses pétitions au Roi, aux Lords et aux Communes, pour en demander la révocation. Ils se plaignaient d'avoir perdu la protection des lois anglaises très favorables à leur commerce, de ne plus jouir du jury dans les procès civils ni du privilège de l'*Habeas Corpus*.

Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre regardèrent l'Acte de Québec comme une chose « intolérable. » Ils protestèrent avec véhémence contre la faveur accordée à la religion catholique, à leurs yeux, « idolâtre, fanatique et sanguinaire. » Ils se montrèrent aussi fort mécontents de voir annexée à la province de Québec la vallée de l'Ohio pour laquelle ils avaient si longtemps combattu. Le refus d'une Chambre d'Assemblée leur parut une menace aux institutions démocratiques qui existaient alors dans le Nouveau-Monde.

Les Canadiens, de leur côté, accueillirent ce bill sans trop d'enthousiasme, parce qu'il maintenait les taxes à payer aux seigneurs et conservait les lois criminelles anglaises. Mais le clergé et les seigneurs s'en réjouirent; à bon droit, ils voyaient dans la nouvelle Constitution la garantie de toutes nos libertés essentielles et le germe du régime constitutionnel. L'Acte de Québec a été justement appelé *notre Grande Charte.*

LECTURES

THOMAS CHAPAIS, *Cours d'Histoire du Canada*, t. I, cinquième leçon.

ABBÉ L. GROULX, *Vers l'Emancipation*, p. 167: L'Acte de Québec, sa teneur et ses causes.

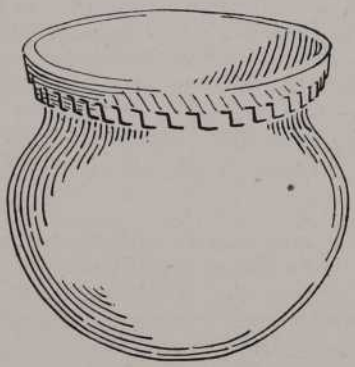
GEORGE BUXTON, *L'Influence de la Révolution américaine sur le développement constitutionnel du Canada*, chap. I: L'Acte de Québec.

DEVOIRS

Expliquer comment l'Acte de Québec peut être justement appelé notre Grande Charte.

Peut-on soutenir que la Révolution Américaine a été la cause véritable qui nous a fait concéder l'Acte de Québec?

Discours de lord Dartmouth aux Chambres anglaises, proposant l'Acte de Québec.



Poterie indienne

Chapitre XXIV

LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE ET SA RÉPERCUSSION AU CANADA

(1774-1783)

SOMMAIRE

1. — La ***cause de la révolution américaine*** fut l'esprit d'indépendance de la Nouvelle-Angleterre ; les Américains qui n'avaient plus rien à craindre de la Nouvelle-France et qui étaient pleins de confiance dans leurs milices n'attendaient que l'occasion de secouer le joug de l'Angleterre.
2. — L'***occasion prochaine*** fut la mise en vigueur des lois de commerce et de navigation, surtout l'Acte du Timbre que l'Angleterre retirera ensuite, mais en maintenant, pour le principe, la taxe sur le thé.
3. — L'insurrection des colonies commença par le 2e ***Congrès de Philadelphie*** (1775). On proclama, l'année suivante, ***l'indépendance des colonies unies*** et les ***droits du citoyen.*** Les insurgés invitèrent les ***Canadiens*** à faire cause commune avec eux.
4. — ***L'attitude des Canadiens*** fut, sauf exception, celle de la ***neutralité.*** Le souvenir récent de la conquête et le travail des émissaires américains les empêchèrent de combattre avec enthousiasme sous la bannière britannique. Le ***clergé*** et les ***seigneurs*** gardèrent le peuple fidèle à l'Angleterre.
5. — ***Deux armées*** américaines envahirent le Canada. Montgomery entra dans Montréal que Carleton avait laissé pour aller organiser la défense de Québec.
6. — Montgomery et Arnold mirent le ***siège devant Québec*** que ***Carleton,*** grâce au concours des Canadiens, défendit avec succès jusqu'au printemps, quand parut la flotte anglaise.
7. — ***Burgoyne*** remplaça Carleton comme général de l'armée. Il ne put se joindre à Howe sur l'Hudson, et fut défait par Gates à ***Saratoga.***
8. — Le nouveau gouverneur, ***Sir Frédéric Haldimand*** (1778) était un homme ombrageux et autoritaire qui possédait néanmoins des vues larges au sujet de la constitution à donner au Canada.
9. — La victoire de Saratoga et la mission diplomatique de Franklin gagnèrent aux insurgés les ***sympathies de la France. Lafayette*** et le comte ***d'Estaing*** combattirent pour les insurgés avec l'espoir de rallier les Canadiens.
10. — Le ***traité de Versailles*** (1783) reconnut l'***indépendance*** des Etats-Unis. Les ***limites du Canada*** et de la nouvelle république furent mal définies et suscitèrent dans la suite d'inquiétants conflits.

1.—Causes éloignées. La conquête du Canada devait amener comme conséquence logique le soulèvement de la Nouvelle-Angleterre. Lors de la guerre de Sept Ans, plus d'un homme politique anglais avait recommandé de laisser le Canada à la France, « afin de maintenir les

colonies dans la dépendance de la mère-patrie. » En effet, le besoin qu'elles avaient de la Métropole constituait pour les colonies un frein efficace dans leur ambition de liberté. Débarrassés de l'épouvantail français qui « ne laissait pas un moment de repos » (Franklin), les colons anglais, soucieux de protéger leurs intérêts commerciaux, ne tardèrent pas à désirer une complète indépendance.

La plupart des immigrants venus d'Angleterre étaient des mécontents: les puritains avaient cherché un refuge pour leur religion contre l'influence des Stuarts; les catholiques avaient voulu se protéger contre Cromwell et ses lois de persécution. Tous ces gens n'étaient guère attachés à la mère-patrie qui, de son côté, s'était peu occupée des colonies où elle ne voyait d'ailleurs qu'un champ d'exploitation. Aussi chaque petit Etat s'était-il organisé par lui-même, et se gouvernait par ses représentants. La guerre contre le Canada avait entraîné les milices américaines et leur avait donné confiance en leur propre valeur. Bref, on n'avait plus besoin de l'Angleterre et on se sentait capable de se libérer de sa tutelle.

2.—Occasion prochaine. Pour conquérir le Canada et assurer par là la sécurité de la Nouvelle-Angleterre, la Métropole avait déboursé beaucoup d'argent et s'était même endettée. Il lui semblait que les colonies dussent contribuer à défrayer les dépenses faites à leur bénéfice. A cet effet, elle résolut de leur imposer quelques taxes. Lord Bute proposa de remettre en vigueur les anciennes lois de commerce et de navigation: commerce exclusif de la Nouvelle-Angleterre avec la Grande-Bretagne, défense aux navires américains d'accoster dans les ports autres que les ports anglais, etc.

Au début de l'année 1765, l'Angleterre imposa donc à toutes ses colonies l'*Acte du Timbre,* rendant obligatoire l'usage du papier timbré sur tous les actes officiels. Sept Etats de la Nouvelle-Angleterre réunis à New-York protestèrent contre cette loi au nom de l'adage britannique: « Pas d'imposition sans représentation. » Lord North, devant cette opposition inquiétante, renonça à l'*Acte du Timbre,* mais pour le principe, crut néanmoins devoir conserver un impôt sur le thé (1770). Les colonies tenaient aussi et non moins fortement à leurs principes. A Boston, vingt citoyens, déguisés en Indiens, précipitèrent à la mer une cargaison de thé venant d'Angleterre. C'est ce qu'on appela: *The Boston tea party* (16 décembre 1773).

3.—Insurrection des colonies (1774). Le 1er septembre 1774, les députés des colonies américaines, sauf la Géorgie, tinrent un premier Congrès à Philadelphie, et adressèrent au Roi Georges III l'expression de leurs griefs. Un deuxième Congrès eut lieu en 1775 qui organisa la guerre, confiant à George Washington le commandement des armées. Le 4 juillet de l'année suivante, furent proclamées l'indépendance des Etats-Unis et la déclaration des droits. On affirmait l'égalité originelle des hommes et certains droits absolus des citoyens, tel le droit à la vie, à la liberté, aux moyens d'acquérir et de conserver la propriété, comme aussi de poursuivre le bonheur et la sécurité; tout pouvoir dérive du peuple; les magistrats ne sont que des mandataires et des serviteurs.

Au premier Congrès, les Américains avaient adressé aux Canadiens une lettre officielle dans laquelle ils les pressaient de s'unir à eux. Ils voulaient, disaient-ils, « éclairer leur ignorance et leur apprendre les bienfaits de la liberté. » Ils s'apitoyaient sur le peuple « non seulement lésé mais outragé; » ils dénonçaient l'Acte de Québec comme « un leurre et une perfidie. »

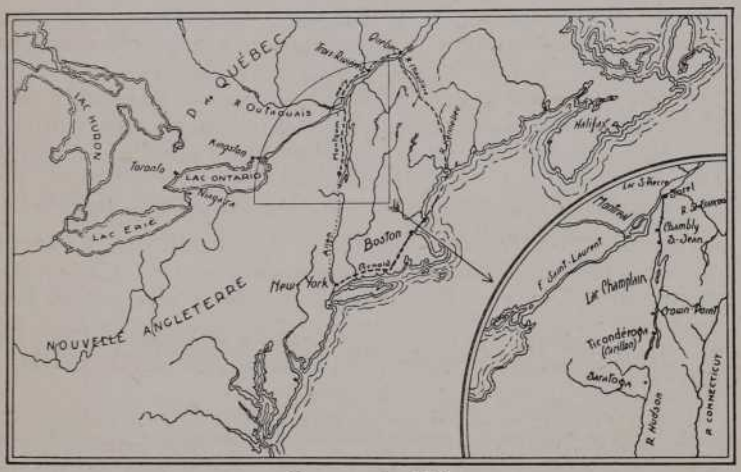
4.—Attitude des Canadiens. Carleton éprouva une profonde déception en constatant le peu de ferveur britannique des Canadiens en face de la menace américaine. Il se plaignit de trouver les esprits « bouleversés par la cabale et l'intrigue. » Cramahé écrivait: « On a recours sans succès à tous les moyens pour amener le paysan canadien au sentiment de son devoir. » De fait, la masse du peuple resta incertaine et flottante. Elle n'opposa à toutes les sollicitations des Américains que la force de l'inertie. Quelques citoyens — une minorité, il est vrai — oubliant leurs serment d'allégeance, s'enrôlèrent sous les drapeaux des rebelles.

Les citoyens furent châtiés de leur déloyauté par des emprisonnements nombreux et parfois arbitraires. Carleton et surtout son successeur, Haldimand, donnèrent des ordres pour faire arrêter et incarcérer ceux qui paraîtraient le moindrement suspects. Ils offrirent des primes pour tout document compromettant.

L'attitude des Canadiens s'explique par le souvenir encore récent de la conquête et par le travail des émissaires du Congrès qui mirent tout en œuvre pour effrayer la population et la gagner à leur cause. Les chefs du Canada, mieux éclai-

rés, entrevirent le danger d'une alliance avec la Nouvelle-Angleterre. Ils découvrirent sans peine l'hypocrisie du Congrès et sa double attitude à l'égard de l'Eglise catholique, promettant d'une part une pleine liberté religieuse, quand, d'autre part, il blâmait l'Angleterre d'avoir accordé cette même liberté. Le clergé usa de son influence pour empêcher le peuple de se joindre aux insurgés. Mgr Briand lança un mandement contre ceux qui manqueraient à leur serment d'allégeance. Les seigneurs, non seulement agirent auprès de la population, mais s'enrôlèrent en grand nombre dans l'armée anglaise. Par ces moyens, on parvint à maintenir la grande majorité du peuple dans la neutralité, et cette neutralité permit à Carleton de conserver le Canada à l'Empire.

5.—Invasion du Canada (1775). Tandis que les Canadiens hésitaient, l'armée américaine envahissait le pays par le lac Champlain. Elle s'avançait avec la détermination de faire du Canada « une quatorzième colonie dans l'Union américaine. » Ethan Allen s'empara de Ticondéroga (Carillon) et de Crown-Point, ouvrant ainsi la route vers le nord. Montgomery marcha sur Montréal et Arnold sur Québec. Avec des forces insuffisantes, Carleton ne pouvait défendre Montréal. Aussi fut-il rapidement enveloppé par Montgomery qui envahit la ville et se rendit maître de la situation. Carleton lui-même n'avait pu s'échapper qu'à la



Guerre de 1775

faveur des ténèbres. Près de Sorel, le gouverneur, déguisé en paysan, et monté sur une embarcation légère conduite par quelques Canadiens français ramant sans bruit dans l'obscurité, réussit à déjouer la surveillance des Américains qui gardaient les deux rives du fleuve. En arrivant à Québec, Carleton ordonna une levée en masse, et put réunir environ 2,000 hommes, dont plus de 700 Canadiens français. Plusieurs marchands anglais, qui ne voulaient pas prendre part à la défense, reçurent l'injonction de sortir de la ville. Ils se réfugièrent dans l'île d'Orléans.

6.—Siège de Québec par Arnold et Montgomery. A la fin de décembre 1775, Québec subit une attaque concertée d'Arnold et de Montgomery. Ce dernier avait juré de « prendre son dîner du jour de l'an à Québec ou chez Hadès. » Le 31 décembre, à la faveur de la nuit et d'une tempête aveuglante, l'armée américaine, dont les soldats portaient sur leurs casques l'inscription: « La



Mort de Montgomery

liberté ou la mort, » tenta un vigoureux assaut. Arnold fut blessé et Montgomery, frappé d'une balle en pleine poitrine, disparut dans un tourbillon de neige.

Malgré ce revers, l'armée américaine continua le siège jusqu'au printemps. Eprouvée par la petite vérole, mais aussi inquiétée par l'attitude de plus en plus hostile des habitants qui ne voulaient plus supporter l'arrogance et la conduite

licencieuse des soldats américains, elle était sur le point de se retirer, quand, au début de mai, parut devant Québec une flotte anglaise, portant plus de 9,000 hommes sous les ordres du général Burgoyne. Les Américains se hâtèrent de fuir. Carleton les poursuivit et leur reprit plusieurs places fortes. Peu après, le Congrès envoya à Montréal Franklin et le P. Carroll, s. j, pour tâcher de gagner la population canadienne qui devenait de plus en plus favorable à l'Angleterre; mais la délégation américaine ne remporta aucun succès.

7.—Défaite de Saratoga (1777). Pour n'avoir pas poursuivi l'ennemi jusque dans sa dernière retraite, Carleton se vit retirer le commandement militaire par lord Germain, ministre des colonies. Burgoyne le remplaça. Au printemps de 1777, le nouveau général entreprit une excursion du côté de la Nouvelle-Angleterre, avec l'espoir de rencontrer un autre détachement anglais commandé par Howe venant de New-York. Lord Germain négligea d'envoyer les ordres qui devaient assurer la jonction des deux armées sur l'Hudson. Burgoyne atteignit Saratoga où il fut cerné par Gates et obligé de se rendre à discrétion. Avec ce malheureux échec finit l'intervention du Canada dans la guerre américaine.

8.—Le gouverneur Haldimand (1778-1784). Après la défaite de Saratoga, Sir Frédéric Haldimand, Suisse de naissance, succéda à Guy Carleton, comme gouverneur. Il arriva au pays le 30 juin 1778. Au lendemain de l'invasion américaine, il eut à triompher de sérieuses difficultés causées par l'état des esprits et la propagande des émissaires français. Si les circonstances lui commandaient d'être vigilant, il ne commit pas moins des fautes regrettables en détenant des prisonniers sans procès régulier.

Toutefois il possédait des vues larges relativement à la constitution qu'il importait d'appliquer au Canada. Il a grandement contribué à maintenir l'Acte de Québec. On lui doit encore des ordonnances pourvoyant les tribunaux de règles de procédure. Sous son administration, l'âge de majorité fut fixé à vingt-et-un ans, au lieu de vingt-cinq. A l'automne de 1784, il passa en Angleterre, et fut temporairement remplacé par Hamilton et par Hope.

9.—Intervention de la France. La victoire des Américains à Saratoga décida la France à intervenir dans la guerre américaine. Déjà d'ailleurs elle avait fourni des armes et des munitions. La déclaration du Congrès n'avait pas été sans émouvoir l'opinion française qui préparait la Révolution. Franklin avait su gagner la sympathie de tous par sa bonhomie et sa simplicité, quand il parut dans les salons de Paris avec ses gros souliers et son habit de vulgaire étoffe brune. Peut-être aussi le gouvernement français se sentait-il heureux de saisir l'occasion de venger ses défaites de la guerre de Sept Ans. On commença par conclure un traité d'alliance et de commerce avec les Etats-Unis (février 1778).

Auparavant, Lafayette avait équipé à ses frais un vaisseau de guerre et était venu à Philadelphie offrir ses services désintéressés. Le comte d'Estaing essaya d'obtenir l'adhésion des Canadiens à la cause américaine en lançant un chaleureux appel à la fierté nationale. Confiant qu'on pourrait rallier les Canadiens français, Lafayette proposa à Washington d'envahir le Canada sous les auspices de la France; mais Washington, qui craignait de redonner à la jeune république un voisin gênant, n'acquiesça pas au projet.

10.—Traité de Versailles (1783). Leçons de la guerre. Le traité de Versailles reconnut définitivement l'indépendance des Etats-Unis. La ligne de frontière entre les nouveaux Etats et le Canada suivait le sud des lacs Ontario, Erié, Huron et Supérieur. La vallée de l'Ohio restait acquise aux Américains. Le Canada perdait ainsi ses meilleurs postes de traite avec les tribus de l'Ouest et une partie de sa population passait à la république voisine.

Des événements de 1776 pouvaient se dégager pour l'Angleterre deux leçons contradictoires: ou bien la nécessité de marquer aux colonies leur état de subordination vis-à-vis de la Métropole, attendu que la concession de certaines libertés les portait à usurper de nouveaux droits, ou bien l'opportunité d'accorder aux colonies un gouvernement libre et de faire de la liberté même le ciment de l'Empire. Immédiatement après le traité de 1783, la première théorie parut prévaloir; mais après 1840, la seconde triomphera.

LECTURES

A.-D. De Celles, *Les Etats-Unis*, chap. XIX, XX, XXI.

Henry William Elson, (trad. de C. Cestre), *Histoire des Etats-Unis*, chap. IX : Les causes lointaines et prochaines de la Révolution américaine (Paris, Payot, 1930).

J.-J. Chevallier, *L'Evolution de l'Empire britannique*, chap. I (Paris, Les Editions internationales, 1930).

DEVOIRS

Expliquer pourquoi les colonies américaines se sont séparées de l'Angleterre.

Peut-on dire que, lors de la Révolution américaine, les Canadiens français ont conservé le Canada à l'Angleterre?

Lettre collective du clergé et des seigneurs exhortant les Canadiens français à ne pas s'allier aux colonies américaines en révolte contre l'Angleterre.



Maison canadienne d'autrefois

CHAPITRE XXV

IMMIGRATION DES LOYALISTES LES CONSÉQUENCES (1782-1791)

SOMMAIRE

1. — La Révolution américaine occasionna un ***conflit*** entre les citoyens qui voulaient l'indépendance et ceux qui préféraient rester fidèles à l'Angleterre. Le ***Congrès*** édicta des lois contre les ***Loyalistes;*** ils perdirent leurs droits civils, furent insultés et maltraités.
2. — Les Loyalistes se réfugièrent sous le ***drapeau britannique,*** au Canada et dans les Provinces Maritimes. Ils abandonnèrent leurs terres pour reprendre la ***vie des colons.***
3. — Les Loyalistes se distribuèrent dans les ***diverses colonies*** anglaises. Les nouveaux immigrés s'établirent dans les ***Provinces Maritimes,*** les ***Cantons de l'Est*** du Québec et surtout dans l'***Ontario.***
4. — Le chef des Loyalistes ontariens, ***John Graves Simcoe,*** convaincu que la Nouvelle-Angleterre s'était détachée de la mère-patrie par suite de ses tendances trop démocratiques, organisa la nouvelle colonie ***conformément au régime de l'Angleterre.*** Il en fit un « camp armé. »
5. — Les Loyalistes arrivèrent très ***pauvres*** au Canada ; ils s'installèrent comme ils le purent. Le ***gouvernement d'Angleterre*** leur vota une ***indemnité*** qui, non seulement les tira de misère, mais les mit sur la voie de la prospérité.
6. — Les ***conséquences politiques*** de la venue des Loyalistes furent de donner au Canada un ***aspect plus anglais. L'administration*** va se compliquer. On tentera différents compromis dans le choix des lois qu'il importait d'appliquer.
7. — ***Carleton*** revint au Canada et institua une ***enquête*** pour connaître les causes de malaise et les moyens d'y porter remède. Le rapport de l'enquête montra la ***nécessité d'un changement.*** Mais tous n'étaient pas d'accord sur la nature des réformes à faire.

1.—Le conflit d'allégeance aux Etats-Unis. Une des conséquences de la Révolution américaine fut l'émigration des Loyalistes qui prirent le chemin du Canada. Ces Anglais, qui comptaient alors pour le tiers de la population de la Nouvelle-Angleterre, voulurent rester fidèles à la Couronne britannique et refusèrent d'embrasser la cause des révolutionnaires. Mais du moment que l'Indépendance était proclamée, il fallait conjurer tous les périls qu'elle pouvait rencontrer. C'est pourquoi le Congrès édicta des lois sévères contre les citoyens qui tenteraient d'entraver la guerre ou d'en compromettre le succès.

Tous ceux qui s'obstinèrent contre les ordres du nouveau gouvernement perdirent leurs droits de citoyens; ils furent même chassés de leurs maisons, poursuivis comme des traîtres, insultés, bafoués et malmenés parfois avec une cruauté barbare. Faut-il ajouter que les Loyalistes, de leur côté, ne se gênaient pas, à l'occasion, pour user de représailles et commettre de regrettables violences. Pendant plusieurs années, la Nouvelle-Angleterre fut témoin d'une lutte acharnée entre les *Whigs* et les *Tories*. Lors du traité de Versailles, l'Angleterre chercha à garantir la sécurité des Loyalistes; mais, dans la suite, elle ne sut pas faire observer les conventions.

2.—Les Loyalistes immigrent au Canada. Les Loyalistes de l'Empire-Uni n'avaient donc plus d'autre ressource que de quitter la Nouvelle-Angleterre et de se réfugier à l'ombre du drapeau britannique au Canada. De 1782 à 1784 surtout, ils vont déferler à grands flots vers le nord de l'Amérique, ayant abandonné leurs maisons, leurs richesses, leurs champs déjà en culture, et s'en venant vers les terres nouvelles, sans argent et sans outils, pour embrasser la vie pénible des colons à laquelle leur génération n'était pas habituée.

3.—Distribution des Loyalistes dans les diverses provinces. Même avant la guerre de Sept Ans, des colons anglais de la Nouvelle-Angleterre étaient venus dans les Provinces Maritimes. Les terres laissées vacantes par les Acadiens avaient naturellement attiré les sujets britanniques, heureux de s'installer dans des cantons préparés. Dès 1758, la Métropole avait organisé pour eux un Parlement qui ne fut d'abord, il est vrai, « qu'une société de débats. »

Au printemps de 1783, environ 10,000 Loyalistes s'établirent à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Toutefois des difficultés survinrent à cause du partage des terres et provoquèrent une séparation complète entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Pour des raisons semblables, l'île du Prince-Edouard et l'île du Cap-Breton s'étaient séparées de la Nouvelle-Ecosse en 1759. Dans la province de Québec, les Loyalistes se fixèrent en assez grand nombre (1,500) sur le territoire appelé *Cantons de l'Est*. En 1785, plus de 10,000 passèrent dans la province d'Ontario. C'est là que de plus en plus ils vont se grouper sous la conduite du colonel Simcoe.



Arrivée des Loyalistes au Canada

4.—Simcoe et son idéal impérialiste. La Révolution américaine avait profondément ému John Graves Simcoe qui regardait la perte de la Nouvelle-Angleterre comme « un des pires maux arrivés à la mère-patrie. » A la tête des Loyalistes qui s'établirent sur les bords du lac Ontario, il eut l'ambition de dédommager la Métropole en fondant une nouvelle colonie. Grand admirateur de l'Angleterre, il rêva de constituer un gouvernement qui serait « une parfaite image et une copie exacte du gouvernement et de la constitution britanniques. » Il voulut organiser une colonie militaire avec prédominance d'une aristocratie à laquelle il concéda, pour l'enrichir, d'immenses étendues de terre.



Graves Simcoe (1752-1806)

Quand il aura obtenu la séparation des provinces après 1791, il formera le Conseil législatif et la Chambre d'Assem-

blée le moins populaires possible. Les forts et les voies de communication assureront une défense rapide du pays contre toute invasion étrangère. La province aura l'aspect d'un « camp armé. »

Cet idéal ne rencontra pas les vues du gouverneur ni du Secrétaire des colonies. Simcoe en fut tellement affecté qu'il se retira en 1795. Idéaliste et profondément attaché au service du Roi, il n'avait pas su s'adapter aux conditions d'une colonie commençante. Toutefois son rêve « d'un large empire uni par un commun attachement à la Couronne et aux institutions britanniques » ne resta pas infécond.

5.—Pauvreté des Loyalistes. L'Angleterre leur vient en aide. Les Loyalistes arrivèrent au Canada dans un état d'extrême pauvreté. Ayant abandonné leurs biens meubles et immeubles, ils s'en vinrent au pays sur de vastes chariots surmontés d'une espèce de tente et tirés par des bœufs. Ils s'installèrent tant bien que mal dans de petites cabanes bâties en bois rond. Ils durent confectionner eux-mêmes leurs meubles, leurs habits et leurs outils.

Ces citoyens étaient sans doute dignes de la plus grande pitié. Ils s'étaient réduits presque à la mendicité pour rester fidèles à leur Roi. Aussi le gouvernement britannique se préoccupa-t-il de les secourir par de généreuses indemnités. Il leur concéda les plus belles terres et leur fournit de l'argent pour se construire des maisons, des granges, etc. Avec enthousiasme, le Parlement de Londres leur vota £19,000,000 dont £16,000,000 furent employés sans retard à leur établissement. Les Loyalistes se trouvaient ainsi non seulement tirés de misère, mais même sur la voie de la prospérité. Naturellement beaucoup d'autres, de ceux-là même qui avaient pris les armes contre l'Angleterre, s'ajoutèrent aux premiers pour profiter de l'aubaine.

6.—Conséquences politiques de l'arrivée des Loyalistes au Canada. Carleton avait cru que la population resterait en majorité française et n'avait pas prévu l'immigration des Loyalistes. Leur venue ne tarda pas à changer l'aspect du pays et à lui donner un caractère plus anglais. Cette modification importante devait agir sur les dispositions de l'Angleterre et sur sa politique à l'égard du Canada.

Des problèmes nouveaux s'imposaient désormais à l'attention de la Métropole, attendu que deux races d'aspirations et de tempéraments différents vivaient en présence. Les premières difficultés survinrent à propos des lois et des tribunaux. Les Loyalistes voulaient à tout prix être jugés et administrés d'après les lois anglaises auxquelles ils étaient depuis longtemps habitués. Le juge Smith tenta de résoudre ce problème en introduisant une double manière de procéder, se servant des lois françaises ou des lois anglaises selon la nationalité des plaideurs. Mais cette façon de faire jeta la jurisprudence dans le plus grand désarroi.

7.—Retour de Carleton. Il enquête au sujet des lois. En 1786, Carleton, élevé à la pairie sous le titre de lord Dorchester, revint au Canada comme gouverneur. Il retrouva le pays troublé par la question constitutionnelle et plus spécialement par la question juridique. L'Acte de Québec avait statué que toutes les causes seraient « jugées conformément aux lois et coutumes du Canada jusqu'à ce que celles-ci soient changées ou modifiées. » La confusion était devenue telle qu'une réforme s'imposait. Carleton avait mission de tenir une nouvelle enquête qui rendrait compte à la fois de l'état de la colonie, de ses ressources et des réclamations des habitants. A cette fin, il divisa les membres du Conseil en quatre comités chargés de s'enquérir respectivement des cours de justice, de la milice, de l'agriculture, du commerce et de la police.

Les rapports des divers comités, les instances de la population, les revendications de toutes sortes, devaient amener la Métropole à modifier la constitution. A vrai dire, les citoyens du pays ne partageaient pas tous le même avis à ce sujet. Les uns, parmi lesquels se trouvaient les seigneurs, désiraient garder l'Acte de Québec avec quelques amendements; les autres, appelés *Constitutionnalistes*, réclamaient une Chambre législative. En Angleterre, le Parlement hésitait, inquiété par la Révolution française et craignant de concéder aux Canadiens une liberté dont ils pourraient abuser pour retourner à l'allégeance française.

LECTURES

J. CASTELL HOPKINS (trad. de B. Sulte), *Histoire populaire du Canada*, chap. VIII : Les Loyalistes.

EDOUARD RICHARD, *Acadie*, chap. XLIII : La guerre de l'Indépendance. — Les Loyalistes. — Situation des Acadiens.

DEVOIRS

Raconter le triste exode des Loyalistes qui ont quitté la Nouvelle-Angleterre pour venir au Canada.

Mémoire de John Graves Simcoe qui expose au Roi d'Angleterre la pénible situation des Loyalistes et lui demande des secours.

Montrer comment la venue des Loyalistes au Canada a changé l'aspect de la colonie, compliqué l'administration et modifié même les destinées du pays.



Four

RÉSUMÉ DU LIVRE VII

Période du gouvernement absolu (1760-1791)

- **Régime militaire (1760-63)**
  - Canada divisé en 3 districts
    - Québec : Murray.
    - Montréal : Gage.
    - Trois-Rivières : Burton.
  - Extrême détresse de la colonie
    - remise des armes.
    - dépréciation de la monnaie de carte.
  - Traité de Paris (1763).
  - Révolte de Pontiac.
- **Gouv. civil (1763-74)**
  - Proclamation Royale
    - But : Rendre Canada anglais et protestant.
    - Canada démembré.
  - Administration
    - Gouverneur avec pouvoir absolu.
    - Conseil législatif et exécutif.
    - Cours de justice.
    - Serment du Test imposé aux officiers civils.
  - Luttes
    - pour liberté religieuse
      - Eglise en péril.
      - Mgr Briand évêque.
    - pour lois françaises
      - Supprimées par Proclamation.
      - Reconquises avec l'aide de Murray et de Carleton.
- **Acte de Québec (1774-91)**
  - Administration
    - Gouverneur avec pouvoir absolu.
    - Conseil législatif.
    - Lois civiles françaises, — lois criminelles anglaises.
  - Révolution américaine
    - Causes
      - Désir d'indépendance.
      - Maladresse de l'Angleterre.
    - Attitude passive des Canadiens.
    - Invasion du Canada
      - Montgomery.
      - Arnold.
    - Traité de Versailles (1783).
  - Loyalistes
    - Molestés par les Insurgés.
    - Immigration au Canada, surtout en Ontario.
    - Donnent au Canada un aspect plus anglais.
    - Compliquent l'administration.

LIVRE VIII

PÉRIODE DU GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE [1]
(1791 - 1840)

Chap. XXVI. — La Constitution de 1791 et les débuts du régime parlementaire (1791-1807)

Chap. XXVII. — Le « règne de la terreur » — Craig (1807-1812)

Chap. XXVIII. — La guerre de 1812 (1812-1814)

Chap. XXIX. — La question des subsides et la réforme politique (1815-1837)

Chap. XXX. — Les troubles de 1837-1838

Chap. XXXI. — Lord Durham — Sa mission — Son Rapport

Chap. XXXII. — Développements économiques avant l'Union (1760-1840)

Chap. XXXIII. — Développements intellectuels et vie religieuse avant l'Union

Chapitre XXVI

LA CONSTITUTION DE 1791 ET LES DÉBUTS PARLEMENTAIRES
(1791 - 1807)

SOMMAIRE

1. — Au Parlement d'Angleterre, ***Pitt proposa l'Acte de 1791*** et fit passer le bill malgré l'éloquente opposition de Fox et de Burke.
2. — L'Acte de 1791 divisait la colonie en ***deux provinces.*** Un gouverneur général pour les deux provinces, et, pour chaque province, un lieutenant-gouverneur, un Conseil législatif et une Chambre d'Assemblée, constituaient l'***administration.*** Le Roi se réservait le droit de veto.
3. — L'Acte de 1791 conservait l'***essentiel de l'Acte de Québec*** et y ajoutait une ***Chambre d'Assemblée.*** Cependant la nouvelle constitution ne satisfit dans la suite ni les Anglais ni les Canadiens français.
4. — Afin de conserver l'existence et l'influence de l'***Eglise anglicane*** au Canada, l'Angleterre ***réservait*** pour le soutien du clergé protestant le ***septième*** des terres concédées. Le gouvernement nommait aux cures anglicanes, et tous les pasteurs reconnaissaient comme métropolitain l'évêque anglican de la Nouvelle-Ecosse.

[1] Cfr *Appendice I, tableau VII, p. 486,* Liste des administrateurs de 1791 à 1840.

SOMMAIRE (*Suite*)

5. — Les ***élections*** eurent lieu en 1792; la Chambre d'Assemblée compta 35 députés de langue française et 15 de langue anglaise.

6. — Les ***conditions*** pour être électeur et éligible étaient à peu près celles d'aujourd'hui. Les élections se faisaient avec calme, sans beaucoup de cabale. On votait ***oralement*** et en ***public.***

7. — Réunis en Assemblée Législative, les députés entrèrent en ***controverse*** au sujet de l'***Orateur*** à élire: les Anglais proposaient Grant, et les Canadiens, Jean-Antoine Panet. Après une vive discussion, Panet fut élu.

8. — La ***langue française*** n'avait pas alors de statut légal au pays. Les députés décidèrent de mettre l'anglais et le français sur le même pied, mais le ministre Dundas exprima l'avis « que l'***anglais soit seul langue officielle,*** » tout en autorisant une traduction française des textes officiels.

9. — Au cours des trois Parlements, de 1792 à 1804, les députés votèrent 115 lois dont les principales sont la loi de ***judicature,*** la loi de ***finances,*** la loi de ***milice,*** la loi de ***voirie;*** cette dernière suscita des troubles et des émeutes.

10. — ***Sir Robert Prescott*** remplaça lord Dorchester en 1794. Il eut des démêlés avec les fonctionnaires qui spéculaient sur les terres concédées par le gouvernement. Rappelé en Angleterre en 1799, il fut suppléé par ***Robert Shore Milnes*** et par ***Thomas Dunn.***

11. — ***L'Institution Royale*** fut suggérée par l'évêque anglican Mountain qui voulait ***angliciser les Canadiens français*** par l'enseignement. En 1801, Sir Robert Milnes fit passer une loi à cet effet. En 1827, lord Bathurst tenta en vain de former un comité catholique.

1.—L'Acte de 1791 au Parlement d'Angleterre.

Le Parlement d'Angleterre était depuis longtemps bouleversé par des crises ministérielles. Mais, en 1784, venait d'arriver au pouvoir un homme capable de s'y maintenir longtemps, William Pitt, fils du grand ministre qui avait conduit la guerre de Sept Ans. Tory imbu d'idées libérales, il sut faire avancer l'Angleterre et ses colonies dans la voie de l'organisation démocratique. Pitt proposa lui-même l'Acte de 1791. Le Parlement ne l'accepta pas d'emblée. L'opposition, peu nombreuse, il est vrai, se composait d'éminents orateurs, entre autres Fox et Burke, qui ne manquèrent pas d'embarrasser le gouvernement. Toutefois les deux chefs du parti *whig* se désunirent, parce qu'ils mêlèrent au débat



William Pitt
(1759-1806)

la question de la Révolution française que Fox admirait et que Burke condamnait. Ces amis, liés depuis vingt-deux ans, se séparèrent avec une émotion qui alla jusqu'aux larmes. Burke appuya la politique de conciliation de Pitt, alors que Fox restait attaché à la politique d'assimilation.



Le Canada en 1791

2.—Organisation administrative des deux provinces. Alured Clarke, en l'absence de lord Dorchester, proclama la nouvelle constitution le 26 décembre 1791. Les Canadiens français comme les Canadiens anglais célébrèrent cet événement par des banquets et des réjouissances. Tout le monde paraissait content, et la paix semblait définitivement rétablie au Canada.

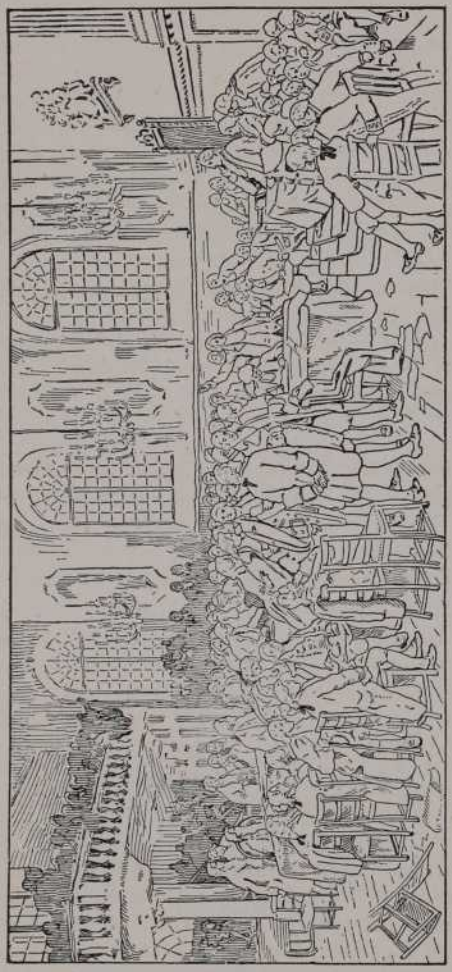
L'Acte de 1791 divisait la colonie en deux provinces: le Bas-Canada (Québec) et le Haut-Canada (Ontario). Ce système permettait aux deux grandes races qui habitaient le pays de se développer chacune selon ses aspirations et de se gouverner par des lois appropriées à son caractère. Un gouverneur général présidait à l'administration, aidé pour chaque province d'un lieutenant-gouverneur, d'un Conseil législatif nommé par le Roi et d'une Chambre d'Assemblée

élue par le peuple. Par une Instruction royale du 16 septembre 1792, Georges III donna l'ordre d'ajouter un Conseil exécutif pour assister le gouverneur. Le Roi se réserva le droit de veto, soit par lui-même soit par son gouverneur. De plus, il pouvait désavouer n'importe quelle loi dans les deux ans qui suivaient sa votation.

3.—Appréciation de l'Acte de 1791. L'Acte de 1791 n'abrogeait pas l'Acte de Québec, mais l'amendait seulement. Tout l'essentiel demeurait, sauf quelques changements dans le Conseil législatif, la création d'un Conseil exécutif et surtout d'une Chambre d'Assemblée qui rendait le gouvernement représentatif ou constitutionnel. Les Canadiens gardaient le libre exercice de leur religion ainsi que leurs lois civiles françaises. William Pitt avait eu l'ambition de rendre justice à tous.

Cependant cette constitution conférait au gouverneur un pouvoir arbitraire, attendu qu'il pouvait, avec l'Exécutif et le Conseil législatif dont les membres étaient nommés à vie, faire indéfiniment échec à la Chambre d'Assemblée. Au Bas-Canada, le Conseil législatif, composé en grande majorité d'Anglais, se posait en défenseur attitré des citoyens anglais. Par suite de ce vice fondamental et de circonstances diverses, la Constitution ne donna pas les résultats qu'on en attendait: les Canadiens français se crurent toujours victimes de l'oligarchie anglaise; les Anglais, de leur côté, se plaignaient de ce que les lois étaient faites à leur détriment, c'est-à-dire plutôt en faveur de l'agriculture que du commerce; ils ne pouvaient supporter d'être gouvernés par une majorité de Canadiens français qu'ils dédaignaient.

4.—Réserves du clergé protestant. L'Angleterre croyait que les colonies américaines s'étaient séparées de la Métropole, parce qu'elles étaient devenues trop attachées au régime démocratique. Elle voulut préserver le Canada du même danger en instituant des titres de noblesse en faveur du Conseil législatif, et en assurant la survivance et la perpétuité d'une *Eglise établie*, c'est-à-dire d'une Eglise d'Etat. En fait, les titres de noblesse concédés aux Conseillers législatifs ne devinrent jamais héréditaires; mais la subsistance de l'Eglise d'Angleterre établie au Canada fut assurée par les réserves du clergé protestant. Quand le gouvernement concédait une série de lots, chaque septième lot constituait une réserve pour le clergé. De même



Premier Parlement du Bas-Canada

Tableau de M. Chs Huot. — Jean-Antoine Panet, président ; l'orateur, Chartier de Lotbinière, le bras levé, proclame les droits de la langue française.

les rentes ou profits éventuels provenant de ces terrains devaient être affectés à la même fin. Le gouvernement, qui garantissait ainsi la vie des ministres du culte, avait droit de présenter les titulaires aux différentes cures protestantes.

5.—Elections et premier Parlement. Pour la représentation à la Chambre d'Assemblée, les deux provinces furent divisées en comtés. En juin 1792 eurent lieu les premières élections. Quoique la population anglaise ne comptât guère dans le Bas-Canada que le quinzième de la population totale, les électeurs élurent 35 députés de langue française et 15 de langue anglaise, dont 6 toutefois étaient mariés à des Canadiennes françaises. Sans doute les représentants de la Couronne durent user de toute leur influence pour aider les candidats anglais. Les Canadiens ne paraissaient pas beaucoup convoiter le mandat de député, parce qu'ils étaient pauvres, et que les élus, obligés de négliger leurs affaires au profit de la politique, ne recevaient aucune indemnité parlementaire.

6.—Mœurs politiques de l'époque. Les conditions requises pour être électeur et éligible ressemblaient à celles d'aujourd'hui. Cependant la loi ne faisait aucune distinction de sexes. Etaient exclus de la Chambre les membres du Conseil législatif et les ministres du culte.

Sauf dans les villes, on ne tenait pas d'assemblées publiques, et il ne paraissait pas de bon ton de solliciter le vote des électeurs, si ce n'est par la publication de manifestes dans la « Gazette » et par des circulaires. La distribution de cocardes permettant aux partisans du même parti de se reconnaître semblait même une espèce de corruption. L'officier rapporteur, nommé par le gouvernement, fixait la date et le lieu de la votation; celle-ci se faisait oralement et en public.

Les députés élus remerciaient les électeurs par une lettre publique et parfois accordaient des gratifications aux pauvres. Aux jours de session, ils se rendaient à Québec, louaient une chambre dans une maison privée, et, le plus souvent, se nourrissaient avec les aliments qu'ils avaient apportés: lard salé, porc frais rôti, pommes de terre, pain de ménage, mélasse, etc. L'économie s'imposait à ces hommes peu fortunés qui déjà consentaient au lourd sacrifice de leur temps pour le bien de la chose publique.

7.—Election du Président de la Chambre.



Jean-Antoine Panet
(1751-1815)

La première session du Parlement du Bas-Canada s'ouvrit à Québec dans l'ancien palais épiscopal, le 17 décembre 1792. Le lendemain, les députés procédèrent au choix du Président, ce qui occasionna une discussion entre la minorité anglaise et la majorité française. Les Anglais proposaient Grant, qui parlait bien les deux langues. Les Canadiens lui opposèrent Jean-Antoine Panet qui, lui aussi, pouvait s'exprimer suffisamment bien en anglais. Le débat ne manqua pas d'une certaine acrimonie. Pierre-Louis Panet, cousin du précédent, osa prendre fait et cause pour les Anglais, en soutenant que l'Orateur de la Chambre devait parler la langue du Souverain. Jean-Antoine Panet fut néanmoins élu *Orateur*.

8. — Langue française.

A cette époque, la langue française n'avait pas encore de statut légal au Canada. On sait qu'aucun document constitutionnel n'en garantissait l'usage. Toutefois les documents officiels avaient toujours été fournis dans les deux langues, et les deux langues avaient libre cours devant les tribunaux. L'Acte de 1791 n'avait rien stipulé à ce sujet. Il appartenait donc aux députés de régler cette question.



Joseph Papineau
(1751-1841)

Dès l'ouverture du Parlement, on discuta en quelle langue devait être rédigé le texte officiel des lois. Le député Richardson proposa d'accepter le texte anglais comme officiel avec traduction obligatoire en français. Mais les Canadiens tenaient à l'égalité absolue des deux langues. Le débat dura trois jours, et l'on vit nos premiers orateurs, entre autres Joseph Papineau et Pierre Bédard, s'illustrer déjà par leur éloquence politique. A la fin, on admit que tout bill pouvait être présenté en une langue, avec traduction dans l'autre. Lord Dorchester, revenu à Québec le 24 septembre 1793, reçut du Ministre de l'Intérieur en Angleterre, Henry Dundas, une communication exprimant l'avis qu'il importait que les lois de la province « soient édictées en langue anglaise. » Mais

ce dernier ne voyait aucune objection à ce que tout bill « soit introduit avec une traduction française, pourvu qu'il soit passé en anglais. »

9.—Législation. De 1792 à 1804, les trois premiers Parlements, au cours de treize sessions, votèrent 115 lois dont voici les principales:

a) *Loi de judicature* (1794). — La Chambre décida de réorganiser les cours de justice, et, pour la première fois, fournit au pays un système complet de judicature. Elle divisa la province en trois districts: Québec, Montréal et Trois-Rivières. Dans les deux premiers, elle établit une Cour du Banc du Roi, et, dans le troisième, elle nomma un Juge provincial. Cette Cour avait juridiction sur toutes les affaires civiles et criminelles, excepté les affaires d'amirauté. Une Cour de circuit, appelée par le peuple *Cour de tournée*, jugeait les causes de moindre importance. Le gouverneur, assisté de l'Exécutif et de quelques adjoints, constituait la Cour d'appel. Ce régime dura cinquante ans.

b) *Loi de finances.* — Depuis la conquête, l'Angleterre avait payé presque toutes les dépenses nécessaires à l'administration du Canada, et n'avait reçu en retour que quelques droits imposés sur certains articles. Dès la première session, la Chambre d'Assemblée résolut de créer des revenus en vue de défrayer les dépenses des officiers civils.

Les lois fiscales suscitaient alors des disputes entre les deux provinces au sujet de la perception des douanes, parce que toutes les marchandises entrant au pays par le Saint-Laurent payaient des droits au Bas-Canada, non sans préjudice pour le Haut-Canada. Après quelques pourparlers, on en vint à une entente: désormais le revenu des douanes serait distribué au *pro rata* des importations destinées à chacune des provinces.

c) *Loi de milice.* — En 1794, lord Dorchester, inquiété par les relations tendues entre les Etats-Unis et l'Angleterre, et aussi par l'attitude hostile de la France, pourvut à la réorganisation de la milice en faisant voter par la Chambre un bill de service militaire. Tous les hommes valides de 18 à 60 ans devaient s'enrôler en cas de besoin. Deux fois par année, en juin et en octobre, avaient lieu des exercices militaires. Etaient exempts du service le clergé, les administrateurs, les juges et les autres personnes indispensables à la vie civile.

d) Loi de voirie. — Le Gouverneur proposa, la même année, une loi dans le dessein d'améliorer les chemins et d'ouvrir de nouvelles routes. Le bill, remanié en 1796, pourvoyait à la construction des ponts, à l'entretien des cours d'eau, etc. Il créait un organisme ayant la faculté d'imposer des cotisations, des corvées et même des pénalités contre ceux qui contreviendraient aux règlements. Cette mesure, excellente et nécessaire, heurtait malheureusement la routine et les préjugés du peuple qui l'accueillit de fort mauvaise grâce. La loi de voirie, comme la loi de milice, suscita des mécontentements et même des émeutes en certaines régions, surtout dans le district de Montréal. Des groupes politiques manifestèrent avec violence et rudoyèrent les agents du gouvernement.

Heureux d'exploiter la colère de la population, quantité d'émissaires français, passant par les Etats-Unis, vinrent au Canada avec l'intention de provoquer un retour à l'allégeance française. Mais la Révolution, avec ses excès, avait mis le peuple sur ses gardes, non moins qu'un avertissement solennel de Mgr Hubert, évêque de Québec.

10.—Le gouverneur Prescott (1796-1807). Sir Robert Prescott succéda à lord Dorchester en 1796, après avoir administré le pays pendant un an comme lieutenant-gouverneur. Il dut subir les troubles qu'occasionna la loi des chemins. Mais les démêlés qu'il eut à soutenir contre le juge en chef Osgoode et les conseillers exécutifs lui causèrent de plus pénibles ennuis. Pour encourager la colonisation, le gouvernement distribuait des terres. Des abus ne tardèrent pas à se produire. Certains fonctionnaires en sollicitèrent pour eux et pour leurs amis au point qu'il en résulta un conflit. Le duc de Portland, ministre des colonies, circonvenu par les fonctionnaires, rappela en 1799 Sir Robert Prescott qui, tout en gardant son titre de gouverneur, fut suppléé au Canada par le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes et ensuite par l'honorable Thomas Dunn, en attendant l'arrivée de Sir James Craig en 1807.

11.—Institution Royale (1801). L'idée d'envoyer des maîtres anglais dans les villes et les villages du Bas-Canada remonte à 1789, alors que l'évêque anglican d'Halifax, Inglis, menait une campagne pour faire apprendre l'anglais aux Canadiens. En 1799, le Révérend Jacob Mountain, évêque anglican de Québec, présenta au gouvernement un mémoire dans lequel il prétendait démontrer que la

mésentente entre les deux races du Canada provenait de ce que les Canadiens ignoraient la langue anglaise. Il proposa de créer un organisme qui se chargerait de fournir gratuitement des maîtres d'anglais à toute la population. Dans la distribution des terres publiques, on réserverait une part dont les revenus serviraient à défrayer la dépense nécessaire à l'entretien des professeurs.

Le lieutenant-gouverneur, Sir Robert Shore Milnes, acquiesça à la suggestion, et prit sur lui de faire passer une loi dans ce sens. Bien que cette organisation dût être anglaise et protestante, la loi fut votée par les Chambres distraites. On nomma des syndics qui constituèrent une corporation politique sous le titre d'*Institution Royale*. Toutefois des difficultés financières l'empêchèrent de s'organiser avant 1818; d'ailleurs elle n'eut jamais plus de quarante écoles sous sa juridiction.

Elle rencontra une constante et vive opposition de la part du clergé et surtout de l'Evêque de Québec qui ordonna à ses curés de fonder des écoles indépendantes. La Chambre d'Assemblée, une fois sortie de sa torpeur, la combattit en essayant de lui substituer un autre régime scolaire; mais elle se heurta longtemps au veto anglais. Devant l'insuccès de cette première loi, lord Bathurst tenta, en 1827, de former un comité séparé pour régir les écoles catholiques, mais le projet n'eut pas de suite.

LECTURES

Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada (2e édit., 1921) 1759-1791 : L'Acte Constitutionnel de 1791, p. 665 et sq. (Ottawa, *Archives du Canada*).

F.-X. GARNEAU, *Histoire du Canada*, (Paris, Alcan), t. II, p. 431 et sq.

L'HON. JUGE FABRE-SURVEYER, *Les élections de 1792*, dans la *Revue Trimestrielle*, mars 1927, pp. 1 à 19.

DEVOIRS

Exposer les origines de notre première Chambre d'Assemblée.

Dites quel fut le sort de la langue française depuis la date des capitulations jusqu'à 1792.

Discours de William Pitt au Parlement de Londres proposant la Constitution de 1791.

Chapitre XXVII

LE « RÈGNE DE LA TERREUR » — CRAIG
(1807 - 1811)

SOMMAIRE

1. — ***James Craig*** trouva le Bas-Canada dominé par ***Mountain, Sewell*** et ***Ryland*** avec qui il sympathisa. Il ambitionna d'***assujettir*** la Chambre d'Assemblée et l'Eglise catholique.

2. — Avant l'Acte de 1791, on avait remarqué au Canada un commencement de ***partis politiques:*** les ***Constitutionnalistes*** et les tenants de l'Acte de Québec. Après 1791, il y eut le ***parti du gouverneur*** qui régnait au Conseil législatif, et le parti des ***Canadiens français*** en majorité dans la Chambre d'Assemblée.

3. — Par ***représailles*** contre le juge de Bonne qui s'était opposé à ce qu'une indemnité fût accordée aux députés résidant loin de Québec, ***Bourdages*** proposa un bill pour rendre les ***juges inéligibles*** à la Chambre d'Assemblée.

4. — Craig tenta d'***intimider*** le peuple en faisant ***saisir le « Canadien »*** et emprisonner plusieurs notables (1810). Il lança une ***proclamation*** pour se défendre contre les accusations répandues contre lui. De ***nouvelles élections*** ramenèrent les mêmes députés à la Chambre.

5. — Le ***juge Sewell*** prépara un ***rapport*** recommandant d'angliciser la province du Bas-Canada. ***Craig,*** s'inspirant de Sewell, adressa à Londres ***un mémoire*** dans lequel il proposait la suppression de la Chambre ou l'union des deux Canadas.

6. — Craig chargea ***Ryland*** d'aller en Angleterre faire abroger la Constitution de 1791. Ryland se heurta aux idées de Peel qui ne voulait pas molester la majorité. ***Lord Liverpool*** conseilla au gouverneur de chercher l'appui de la Chambre d'Assemblée.

7. — Craig termina son administration par une ***session pacifique.*** La Chambre déclara les juges ***inéligibles*** et vota plusieurs lois importantes.

8. — La situation de l'***Eglise catholique*** était alors ***critique*** à cause des lois antipapistes de la Grande-Bretagne. Elle fut encore compromise par un procès de paroisse devant le juge Sewell imbu de gallicanisme parlementaire.

9. — Tout en remplissant sa mission politique en Angleterre, Ryland devait presser le Parlement d'assujettir l'Eglise catholique. Une lettre dans laquelle Mgr Plessis se donnait le titre d'***Evêque de Québec,*** semblait devoir servir ses plans, mais Londres ne donna pas de suite à l'affaire et en 1813 reconnut à Mgr Plessis le titre d'Evêque de Québec.

1.—Le gouverneur Craig (1807). A l'arrivée de Sir James Craig, le 18 octobre 1807, le Canada subissait la domination d'un triumvirat redoutable aux Canadiens: l'évêque anglican Mountain, le juge Sewell et le secrétaire Ryland. Le nouveau gouverneur était un militaire cassant et arbitraire, ambitieux de tout régenter. Il sympathisa très vite avec Ryland. Toute son administration parut avoir pour fins principales l'assujettissement de la Chambre d'Assemblée et de l'Eglise catholique. La tradition a dénommé cette période, non sans quelque exagération, « le règne de la terreur. »



James Craig
(1748-1812)

I. *Difficultés politiques*

2.—Partis politiques sous le régime de 1791. Avant la Constitution de 1791, il y avait eu comme un commencement de partis politiques au Canada; un groupe de citoyens se nommaient *Constitutionnalistes*, parce qu'ils réclamaient la création d'un Parlement, tandis que les autres tenaient pour l'Acte de Québec. Mais ce ne fut là qu'une division passagère. Plus tard seulement, on vit des groupes se combattre avec des programmes mieux définis. Sous Craig, les divergences s'accusèrent d'une façon plus prononcée. Il y eut le parti *tory* comprenant le gouverneur, les fonctionnaires et les marchands anglais soutenus par la Compagnie du Nord-Ouest. Les Canadiens formaient l'autre parti qui détenait la majorité à la Chambre d'Assemblée; ils trouvaient dans l'idée de sauvegarder leurs lois, leur religion et leur race, un programme suffisamment élaboré pour les rallier tous sous la même bannière politique.

3.—Inéligibilité des juges. L'administration de Craig commença dans un calme apparent. Mais un incident vint bientôt mettre le feu aux poudres. La Chambre proposa d'accorder une indemnité aux députés résidant loin de Québec et qui avaient à défrayer leurs frais de déplacement. Le juge de Bonne combattit cette proposition. Par représailles, les députés soulevèrent la question de l'éligibilité des juges. Le député Bourdages, à la session de 1808, présenta un bill pour rendre les juges inéligibles à la Cham-

bre d'Assemblée. La Chambre vota la loi, mais le Conseil législatif la rejeta. Le journal *Le Canadien* soutenait la Chambre par une campagne active contre le cumul des charges. A la session de 1809, la question revint devant la Chambre, et le gouvernement nomma un comité d'enquête pour étudier les inconvénients de la situation. Aux élections qui suivirent, la plupart des mêmes députés furent élus.

A la session suivante, Bourdages proposa le même bill, et, le 20 janvier 1810, le gouverneur parut radouci ; c'est que lord Castlereagh lui avait envoyé des *Instructions* lui recommandant « de ne censurer aucun acte de l'Assemblée provinciale qui ne fût clairement inconstitutionnel et illégal. » Le bill sur l'inéligibilité des juges fut voté cette fois par le Conseil législatif, mais avec cet amendement que la loi ne serait applicable qu'à l'expiration du présent Parlement. Les députés rejetèrent l'amendement, décrétèrent l'expulsion immédiate du juge de Bonne et, par là, outrepassèrent leur juridiction. Craig prorogea de nouveau les Chambres.

4.—Craig tente d'intimider par un coup de force. Dans le dessein de poursuivre sa politique d'intimidation, Craig fit envahir les bureaux du *Canadien* par une escouade de soldats qui s'emparèrent de tous les papiers importants. Lefrançois, directeur du journal, fut conduit en prison. Partout, dans la ville de Québec, des patrouilles circulèrent jetant la terreur dans les rangs de la population. Deux jours plus tard, Bédard, Blanchet et Taschereau furent arrêtés et incarcérés sans autre forme de procès. Pour se justifier, Craig lança une proclamation violente et pathétique. En réponse, lors des élections le peuple élut les mêmes députés, y compris Bédard et Blanchet encore détenus dans les cachots de l'Etat.



Pierre Bédard
(1762-1829)

5.—Rapports du juge Sewell et de Craig. En janvier 1810, à la demande de Craig, le juge Sewell avait préparé un rapport sur la situation du Bas-Canada. A son avis, « cette province devait être transformée en colonie anglaise ou l'Angleterre

finirait par la perdre. » Pour atteindre cet idéal, il fallait « réaliser l'unité de la religion, des lois, de la langue. » On y parviendrait en faisant venir de nombreux immigrants anglais qui noieraient la population canadienne-française, et en unissant les deux provinces sous un seul gouvernement commandé par une majorité anglaise.

Le gouverneur Craig s'inspira du rapport de Sewell dans une dépêche qu'il adressa au gouvernement d'Angleterre. Il accusait les Canadiens d'avoir des tendances révolutionnaires, d'être hostiles aux institutions britanniques et de vouloir retourner à l'allégeance française. La gloire militaire de la France, prétendait-il, les éblouissait et leur faisait regarder Napoléon Ier comme un libérateur. En conséquence, il suggérait l'abrogation de la Constitution de 1791, la suppression de la Chambre d'Assemblée ou l'union des deux Canadas. Au fond, cela revenait à détruire l'œuvre de William Pitt, en battant en brèche les principes mêmes du grand homme d'Etat, puisqu'on supprimerait ainsi le gouvernement de la majorité et qu'on laisserait 20,000 Anglais dominer 250,000 Canadiens français.

6.—Mission politique de Ryland. Pour arriver à ses fins, Craig envoya à Londres, en juin 1810, son secrétaire Ryland. Mais ce dernier se heurta aux convictions de Peel qui ne voulait pas « molester le parti le plus nombreux. » Lors d'une audience que lui accordèrent les membres du Cabinet britannique, Ryland perçut chez tous un désir de conciliation et un blâme non déguisé pour les agissements du gouverneur. Lord Liverpool envoya peu après des *Instructions* à Sir James Craig où il affirmait que « l'Exécutif ne dépend pas de l'Assemblée, » mais où il conseillait aussi de rechercher l'appui de la Chambre telle qu'elle était alors constituée.

7.—Session plus calme en 1811. Une dernière session eut lieu avant le départ de Craig. Elle fut calme et paisible. Le bill déclarant les juges inhabiles à être élus comme députés fut voté par les deux Chambres. Une loi se rapportant au cas d'emprisonnement de Bédard et de Blanchet fut d'abord présentée et ensuite retirée. Les deux citoyens se trouvaient d'ailleurs libérés. En prorogeant les Chambres, Craig adressa à la députation des paroles de paix et invita les deux races à la concorde.

II. *Difficultés religieuses*

8.—Situation de l'Eglise. En même temps que se poursuivait la crise politique, le pays souffrait d'une crise religieuse. D'après la Constitution britannique, il ne pouvait y avoir au Canada une hiérarchie religieuse relevant d'un pouvoir étranger, c'est-à-dire autre que l'Angleterre. Londres avait donné des *Instructions* pour maintenir l'Eglise catholique sous la suprématie du Roi. En réalité, ces *Instructions* demeuraient sans effet, parce qu'elles étaient essentiellement incompatibles avec le caractère de la religion catholique. Néanmoins le Lord Bishop Mountain protestait contre l'influence du chef de l'Eglise catholique au Canada. « Si on ne réprime pas cet abus, disait-il, il y aura l'Evêque du Pape au-dessus de l'Evêque du Roi. »

Un incident à propos d'une division de paroisse devait porter la difficulté devant le tribunal civil. L'autorité judiciaire paraissait tout disposée à refuser à l'Eglise le droit de nommer aux cures. Le juge Sewell était un juriste régalien, imbu de gallicanisme parlementaire; le secrétaire d'Etat, Ryland, avouait son ambition « de saper graduellement l'influence et l'autorité des prêtres romains. » La cause de l'Eglise semblait donc fort compromise entre les mains de ces hommes qui trouvaient dans le gouverneur un collaborateur puissant, sinon un complice.

9. — Mission religieuse de Ryland (1810). En même temps que Ryland devait travailler en Angleterre à obtenir un changement de constitution, il avait pour mission d'insister afin que « la Couronne assume le patronage de l'Eglise de Rome conformément aux *Instructions Royales.* » Sur ces entrefaites, Mgr Plessis publia une lettre pastorale dans laquelle il s'intitulait « par la grâce du Saint-Siège, Evêque de Québec. » Aussitôt Craig et le Docteur Mountain accusèrent Mgr Plessis d'un crime d'Etat et firent parvenir à Londres le document compromettant. Mais, à cause des embarras politiques où se trouvait alors l'Angleterre, les choses traînèrent en longueur. Il est vrai que lord Liverpool prépara un document de nature à satisfaire les opinions de Ryland; mais lord Eldon, chancelier d'Angleterre, émit des objections à ce sujet, et l'affaire n'alla pas plus loin. Le départ de Craig (1811) qui fut remplacé par Sir George Prevost, homme soucieux de rendre justice à tous, mit fin à la crise religieuse et parlementaire. En 1813, lord Bathurst reconnut officiellement à Mgr Plessis le titre d'évêque catholique de Québec.

LECTURES

THOMAS CHAPAIS, *Cours d'Histoire du Canada*, t. II, cinquième leçon : La crise politique sous Craig, p. 171 et sq.

ABBÉ J.-B.-A. FERLAND, *Notice biographique de Mgr Jos.-Octave Plessis*, publiée dans le *Foyer Canadien*, 1863, chap. IV-VII, pp. 133-177 (articles publiés aussi en volume).

DEVOIRS

Montrer jusqu'à quel point l'administration de Craig mérite d'être appelée le Règne de la terreur.

Exposer les graves dangers dont se trouvait alors menacée l'Eglise catholique.

Rédiger un mémoire de Mgr Plessis à Craig où l'Evêque prend nettement position contre les prétentions injustifiées du Gouverneur.

Chapitre XXVIII

LA GUERRE DE 1812
(1812-1814)

SOMMAIRE

1. — Les ***causes lointaines*** de la guerre de 1812 furent l'***antipathie*** des Etats-Unis à l'égard de l'Angleterre et le dommage causé à leur ***commerce*** par les ***Ordres en conseil.*** L'attitude de l'Angleterre qui soutenait les Indiens et empêchait ainsi l'extension des Etats-Unis vers l'Ouest eut peut-être un effet décisif.
2. — Les ***causes prochaines*** de la guerre furent l'habileté de ***Napoléon Ier*** à exploiter la situation pour créer un nouvel ennemi à l'Angleterre, l'***enrôlement forcé*** des matelots américains et l'***attitude hostile*** de la marine britannique.
3. — Les Etats-Unis projetèrent de ***conquérir le Canada.*** Les circonstances leur paraissaient très favorables. Le gouverneur, Sir George Prevost, ***leva des milices*** et se ***fit voter des fonds.*** Le Congrès décida d'envahir notre pays par l'ouest, le centre et l'est.
4. — En 1812, les troupes anglo-canadiennes furent ***heureuses sur terre.*** Brock repoussa Hull ; Brock et, après sa mort, Sheaffe, vainquirent Van Renselaer à Queenston Heights. Prevost fit reculer Dearborn au lac Champlain.
5. — ***Sur mer,*** les Etats-Unis l'emportèrent. Ils s'emparèrent de la ***Guerrière,*** du ***Frolic,*** du ***Macedonian*** et du ***Java,*** etc. Ces victoires donnèrent confiance aux Américains et déprimèrent les Anglais.
6. — En 1813, les armées se divisèrent aussi en ***trois groupes:*** le général anglais Proctor fut vaincu par ***Harrisson*** à Moraviantown ; les Américains s'emparèrent de York ; ***Wilkinson*** et ***Hampton*** se dirigèrent vers Montréal, mais à Chrysler's Farm l'arrière-garde de ***Wilkinson*** fut battue par Morrisson.
7. — ***Charles de Salaberry,*** à la tête de 300 Canadiens, résolut de barrer la route à Hampton. Le 26, une bataille s'engagea à Châteauguay. Ce fut une éclatante victoire tout à l'honneur des Canadiens français.
8. — Les principales ***opérations militaires*** de la campagne de 1814 furent l'échec des Américains à Lundy's Lane et la descente avortée de Prevost au lac Champlain. La paix en Europe devait favoriser la paix en Amérique.
9. — Le ***traité de Gand,*** signé le 24 décembre 1814, mit fin aux hostilités et rétablit le ***statu quo.***
10. — La guerre de 1812 exerça au Canada une ***influence plutôt sociale*** que politique. Elle aida au développement du ***sentiment national. Les Loyalistes*** réclamèrent une part plus large dans l'administration. Les ***Canadiens français*** avaient prouvé leur loyalisme envers la Couronne britannique.

1.—Causes lointaines de la rupture entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Les Etats-Unis avaient gardé une certaine rancœur contre l'Angleterre depuis la guerre de l'Indépendance et attendaient l'occasion de la manifester.

Irritée par le blocus de Napoléon Ier, l'Angleterre lança ses *Ordres en Conseil* menaçant le commerce de la France, pour laquelle les Américains avaient de la sympathie et de la gratitude. La prétention du gouvernement britannique à rechercher ses matelots déserteurs sur les vaisseaux américains tendit encore les relations. Pour ce motif, le vaisseau anglais *Léopard* attaqua, en 1807, la frégate américaine, le *Chesapeake*. Il y eut complète réparation dans la suite, mais cet incident ne laissa pas de produire une vive irritation.

Toutefois, il semble que les difficultés commerciales auraient pu se régler sans guerre. Ce qui poussait surtout les Etats-Unis à la guerre paraît avoir été la question des Indiens. Les Américains, désireux d'étendre leur colonisation vers l'Ouest, se heurtaient aux Indiens qui leur faisaient barrière. Or l'Angleterre protégeait les sauvages et les soutenait dans leur prétention à constituer une confédération nationale, sous la présidence du chef Técumseh.

2.—Causes prochaines de la guerre. En 1810, Napoléon, à condition que les Etats-Unis obligent l'Angleterre à respecter leurs droits, proposa de révoquer ses décrets de Berlin et de Milan, qui ordonnaient la saisie de tout navire qui toucherait un port anglais et dont le commerce américain avait beaucoup à souffrir. Le Congrès accepta ce plan et rompit tout commerce avec l'Angleterre. On décida de remplir sans retard les cadres de l'armée. A ce moment, le sentiment anti-britannique fut surexcité par la publication d'une correspondance de Craig avec son agent Henry. Mécontent de se voir refuser un emploi, Henry vendit, en 1812, au président Madison, les lettres du gouverneur pour une somme de $10,000. Le 1er juin 1812, le Président réclama du Congrès une déclaration de guerre alléguant quatre motifs principaux: l'enrôlement forcé des marins, la visite des navires marchands le long du littoral américain par les croiseurs britanniques, le blocus des côtes européennes, et enfin les *Ordres en Conseil*. Le peuple regarda cette guerre comme une seconde guerre de l'Indépendance.

I. *Campagne de 1812*

3.—Projet de conquête du Canada et plan d'attaque. L'Angleterre et les Etats-Unis entrant en lutte ne pouvaient trouver un autre champ de bataille que le Canada. Le « moyen de vaincre la Grande-Bretagne sur l'océan, s'écriait Henry Clay, un parlementaire américain, est de la chasser de la terre. » Et

Jefferson était sûr que « l'acquisition du Canada serait l'affaire d'une simple promenade. » De fait, les provinces canadiennes avec les provinces maritimes ne comprenaient alors qu'une population de 500,000 âmes quand nos voisins en comptaient plus de 7,000,000. Nous ne pouvions mettre sur pied que 12,000 hommes pour défendre une frontière de 1,000 milles, menacée par 150,000 soldats américains. Il était impossible de compter beaucoup sur l'Angleterre aux prises avec la France.

Le gouverneur Prevost ne désespéra pas cependant. Il organisa courageusement la résistance, fit voter une loi de milice qui permit de lever 2,000 miliciens, obtint des crédits pour subvenir aux dépenses de guerre et, pour suppléer à la pénurie du trésor, demanda aux Chambres l'autorisation d'émettre du papier-monnaie.



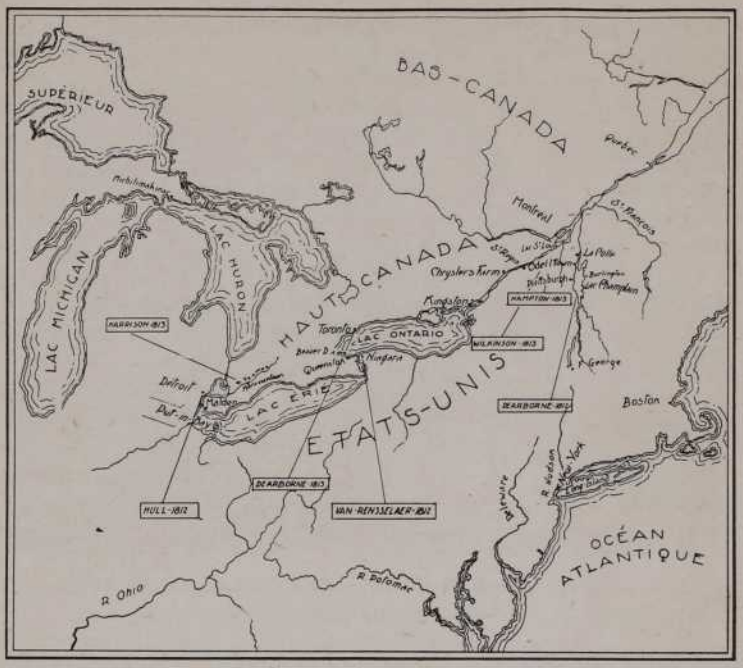
George Prevost
(1776-1816)

Le Congrès décida d'envahir le Canada par trois endroits à la fois: 1° le général *Hull*, commandant de l'armée de l'ouest, passerait par Détroit; 2° le général *Van Rensselaer*, commandant de l'armée du centre, par Niagara; 3° le général *Dearborn*, commandant de l'armée de l'est, par le lac Champlain. Ces trois armées comptaient exécuter leurs manœuvres simultanément et diviser ainsi les forces canadiennes. Leur succès dépendait, pour une part, de leur parfaite coopération.

4.—Victoires canadiennes sur terre. 1° *L'armée de l'Ouest.* — Le général Hull s'avança par la rivière de Détroit pour assiéger Malden, mais il s'arrêta en apprenant la chute de Michillimakinac, l'approche d'une troupe d'Indiens et l'interception de son ravitaillement par Técumseh.

Le général Isaac Brock commandait les forces du Haut-Canada. Il poursuivit l'armée de Hull à Détroit, qui se rendit sans coup férir. Par suite, tout le Michigan tombait aux mains des Anglais. La reddition du Michigan a été considérée comme « le trait le plus déshonorant de l'histoire américaine » (W. Elson).

2° *L'armée du centre.* — Le 13 octobre, le général Van Rensselaer tentait à son tour d'envahir le Haut-Canada par la



Guerre de 1812-1814

rivière Niagara. Il alla s'établir près de Queenston. Brock accouru du fort George, délogea l'ennemi, mais il fut frappé d'une balle et mourut glorieusement. Le général Sheaffe remplaça Brock et acheva la victoire de Queenston Heights où les Américains laissèrent un grand nombre de prisonniers.

3° *L'armée de l'est.* — Au lac Champlain, le général Dearborn n'avait pas bougé de l'été avec son armée de 10,000 hommes. Quelques escarmouches seulement s'étaient produites à Saint-Régis et à Lacolle où les Américains se fusillèrent dans l'obscurité. Sir George Prevost alla rencontrer les troupes de Dearborn qui, sans livrer bataille, retraitèrent vers Plattsburg et Burlington.

5.—Pertes navales des Anglais. Les Américains, battus sur terre, obtinrent sur mer des succès inattendus. Le 19 août, la frégate américaine, la *Constitution,* obligea la frégate anglaise, la *Guerrière,* à baisser pavillon. Cette victoire avait son importance, puisqu'elle allait mettre fin à l'enrôle-



Rencontre de Brock et de Técumseh, par Lorne K. Smith.
(*Archives du Canada, Ottawa*)

ment forcé des marins. Un peu plus tard, au large des côtes de la Caroline du Nord, la corvette américaine, le *Wasp*, abattait le drapeau anglais du *Frolic*, après un combat des plus sanglants. Mais le même jour le vaisseau anglais, le *Poictiers*, captura le *Wasp*. Une semaine après, la frégate *United-States* s'empara du *Macedonian;* et la *Constitution*, déjà célèbre, détruisit entièrement le *Java*.

L'effet moral de ces victoires fut considérable chez les belligérants: les matelots américains acquirent une nouvelle confiance en eux-mêmes; Canning, au Parlement de Londres, déplora que « la marine britannique eût vu rompre le charme sacré de son invincibilité. »

II. *Campagne de 1813*

6.—Trois groupes d'opérations. Les opérations, à l'automne de 1813 s'exécutèrent encore au moyen de trois armées: l'armée de l'ouest, l'armée du centre et l'armée de l'est (Voir carte, p. 275).

1° *L'armée de l'ouest.* — Le général anglais Procter commandait à Détroit. Après plusieurs allées et venues, il chercha à se rendre maître du lac Erié. Il pressa le capitaine

Barclay d'attaquer les Américains à Put-in-Bay. Les Américains se défendirent victorieusement (10 septembre). Devant l'armée de Harrison, Procter, avec son allié Técumseh, remonta la rivière Thames jusqu'à Moraviantown où il ne put éviter le combat; il fut battu (5 octobre) et obligé de fuir; Técumseh fut tué. Par cette victoire, les Américains reprenaient le Michigan.

2° *L'armée du centre.* — La flotte américaine sous la direction de Chauncey et l'armée de terre commandée par Dearborn se dirigèrent vers York (Toronto) défendu par Sheaffe. Les Américains n'eurent pas de peine à s'emparer de la capitale. Avec un vandalisme inutile, ils incendièrent les édifices publics, la Bibliothèque, le Parlement et le Palais de justice. Une série d'engagements se poursuivirent autour du lac Ontario. Sir George Prevost, venu au secours des armées anglaises, aurait pu remporter des avantages appréciables, n'eût été son esprit d'indécision.



Opérations militaires dans la presqu'île de Niagara

Au cours de cette campagne, une femme héroïque, Laura Secord, apprenant que l'armée américaine s'avançait pour surprendre Beaver Dam, traversa les troupes ennemies, déguisée en paysanne qui s'en irait traire ses vaches, et vint avertir Fitzgibbon, commandant d'un bataillon anglais.

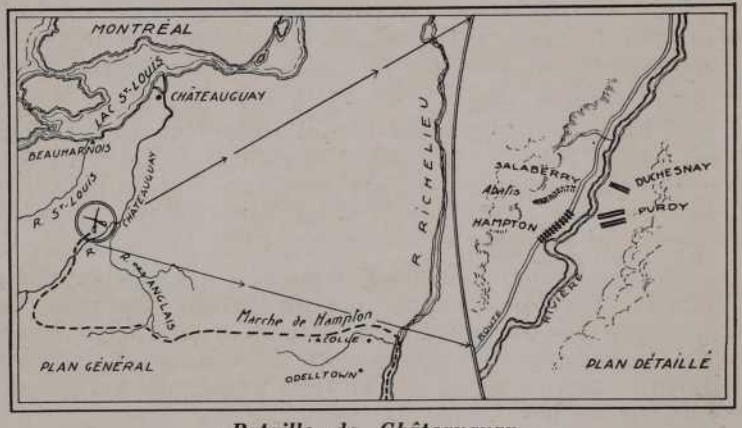
3° *L'armée de l'est.* — Les succès de la flotte anglaise sur le lac Champlain maintinrent les Américains en respect pendant tout l'été de 1813. En octobre, ces derniers décidèrent de s'attaquer à Montréal. Deux armées partirent simultanément, devant opérer leur jonction au lac Saint-Louis: la première, du lac Ontario, commandée par Wilkinson, la seconde, du lac Champlain, commandée par Hampton. Elles comprenaient ensemble 15,000 à 20,000 hommes.

Le lieutenant-colonel Morrison, de Kingston, poursuivit l'envahisseur et atteignit son arrière-garde à Chrystler's Farm où il remporta une belle victoire (11 novembre). Le lendemain, Wilkinson retraita en apprenant la défaite de Châteauguay.



Bataille de Châteauguay, 1813
(Archives du Canada, Ottawa)

7.—Victoire de Châteauguay. Vers la fin de septembre 1813, Hampton fut arrêté dans sa marche vers Montréal. Cherchant à rejoindre Wilkinson, il s'avança sur le chemin de Lacolle, et s'empara d'Odelltown. Son intention était de quitter le Richelieu pour piquer à travers les terres et atteindre la rivière Châteauguay. Mais le colonel Charles de Salaberry, à la tête de 300 Canadiens, décida de lui barrer la route. Il se posta sur la rive gauche de la rivière et se retrancha derrière des abatis d'arbres. C'est là qu'il attendit l'ennemi, aidé du colonel George MacDonell et de ses 600 miliciens qui avaient fait 190 milles en 60 heures pour se porter à son secours.



Bataille de Châteauguay



Salaberry
(1778-1829)

Hampton tente de forcer le passage, le 26 octobre, avec un fort détachement de 3,000 hommes. Dès que la bataille s'engage, Salaberry fait sonner de la trompette dans les bois, de manière à faire croire qu'il y a là des forces importantes. Lui-même, debout sur un tronc d'arbre, dirige la manœuvre. Le colonel Purdy, avec une brigade d'infanterie légère, essaie de le cerner en traversant la rivière à gué. Salaberry a prévu l'attaque; il fusille l'ennemi en flanc et le fait bloquer par le capitaine Juchereau Duchesnay. Après quatre heures de combat, Hampton ordonne la retraite. Les deux armées américaines ne pourront se joindre et

l'invasion est repoussée. A la session qui suivit, la Chambre d'Assemblée vota des félicitations à Salaberry pour « la glorieuse affaire de Châteauguay. »

III. *Campagne de 1814 et fin de la guerre*

8.—Principaux combats. Encore une fois, les Américains rêvèrent d'accomplir la conquête de Montréal. Wilkinson descendit le lac Champlain, mais il fut arrêté à Lacolle (30 mars). Le général Brown, qui le remplaça, remporta une victoire sur les Canadiens à Chippawa, près de Niagara. Cependant, à Lundy's Lane, le général Drummond le repoussa en lui infligeant de lourdes pertes (25 juillet).

En Europe, la paix se rétablissait. Napoléon avait abdiqué et était parti pour l'île d'Elbe. L'Angleterre se trouvait donc en état de venir au secours de sa colonie. Elle allait lui envoyer un bon nombre de vétérans aguerris qui, « pendant sept ans, n'avaient pas couché sous un toit. »

Avec ces secours, le Canada pouvait désormais prendre l'offensive. Prevost organisa une expédition concertée par terre et par mer du côté du lac Champlain ; elle n'eut pas de succès. Le capitaine Downie échoua dans une attaque contre la flottille américaine, et, par suite de cet échec, Prevost dut revenir sur ses pas.

La marine anglaise ravagea les côtes américaines. La capitale américaine, Washington, tomba même aux mains des troupes anglaises commandées par le général Ross. Pour venger l'incendie de York en 1813, elles brûlèrent le Capitole et les principaux édifices publics de la capitale fédérale.

9.—Traité de Gand. (1814). Les Américains, maintenant convaincus qu'ils ne réussiraient pas à conquérir le Canada, ne tenaient pas à continuer la guerre. D'autre part, les Canadiens n'avaient combattu que pour se défendre. La paix s'imposait.

Le traité qui mit fin aux hostilités fut signé à Gand le 24 décembre 1814. Les deux nations revenaient au *statu quo*. C'était vraiment beaucoup de sang répandu et d'immenses richesses gaspillées pour aboutir à une telle conclusion.

10.—Résultats de la guerre. Si la guerre de 1812 n'eut pas de suites politiques, elle exerça au Canada une sérieuse influence sociale. Comme les hostilités s'étaient surtout déroulées dans le Haut-Canada, les Loyalistes eurent la conviction qu'ils avaient sauvé le pays et, pour ce motif, réclamèrent une plus grande part dans l'administration. De plus, la coopération des Canadiens français, des Anglais, des Ecossais et des Irlandais durant la guerre allait se continuer, établir une plus étroite cohésion entre les groupes ethniques et contribuer à développer le sentiment national, malgré les conflit qui surgirent dans la suite à propos de la distribution des subsides. Personne désormais ne pourrait accuser les Canadiens français d'être « de mauvais sujets britanniques. » La victoire de Châteauguay constituait une preuve éclatante de leur loyalisme et de leur patriotisme.

LECTURES

THOMAS CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, t. II, septième leçon : Causes lointaines et causes prochaines de la guerre de 1812.

H. W. ELSON, *Histoire des Etats-Unis*, chap. XXVII : Evénements militaires.

BENJAMIN SULTE, *La bataille de Châteauguay.*

DEVOIRS

Exposer les origines de la guerre de 1812.

Expliquer comment les Canadiens français ont prouvé leur attachement à la Couronne britannique pendant la guerre de 1812.

Discours de Sir George Prevost aux troupes de Salaberry après la victoire de Châteauguay.

Chapitre XXIX

LA QUESTION DES SUBSIDES ET LA RÉFORME POLITIQUE

SOMMAIRE

1. — Après le guerre de 1812, le gouverneur du Bas-Canada essaya une ***politique de conciliation*** et donna des preuves de sa bienveillance. Mais la ***Chambre demeura hostile.*** Sir George Prevost fut remplacé par ***Sir John Sherbrooke*** (1816).
2. — On entend par ***question des subsides,*** le conflit qui s'est produit entre la Chambre et les Conseils au sujet de la ***répartition des fonds publics.*** L'histoire de cette question peut se diviser en trois phases.
3. — Jusqu'en 1818, l'***Angleterre comblait les déficits.*** A partir de cette date, la ***Chambre d'Assemblée*** consentit à pourvoir aux besoins du pays, mais à condition de contrôler l'emploi de l'argent.
4. — Les gouverneurs tentèrent ***diverses solutions*** par des compromis, mais la Chambre refusa leurs propositions. Les concussions de ***Caldwell*** semblaient justifier son attitude défiante.
5. — Les Canadiens envoyèrent une ***délégation à Londres. Papineau*** entra en lutte ouverte avec Dalhousie. Une proposition acceptable de ***lord Goderich*** fut maladroitement refusée.
6. — Les ***deux races*** qui habitaient le Canada s'opposaient par leur idéal et leurs conceptions. Les Anglais étaient ***protestants*** et s'attachaient au ***commerce et à l'industrie;*** les Canadiens français étaient ***catholiques*** et presque tous ***agriculteurs.***
7. — Plus que la différence de mentalité, le ***vice de notre constitution*** dressait une race contre l'autre. Les Canadiens avaient de ***réels griefs.*** Le véritable malaise provenait de ce que le pays ne jouissait pas pleinement du régime parlementaire.
8. — Papineau fit rédiger les ***92 Résolutions,*** document révolutionnaire qui nous nuisit auprès du Ministère anglais.

1.—Essai d'une politique de conciliation. Pendant la guerre de 1812, au cours de laquelle les Canadiens français avaient prouvé leur indiscutable loyauté envers la Couronne britannique, Sir George Prevost fit de réels efforts pour répondre à leurs désirs. Le titre d'*Evêque* fut reconnu à Mgr Plessis en dépit des protestations de Ryland et de Mountain, et Pierre Bédard fut nommé juge. Malgré ces marques de bon vouloir, l'Assemblée législative demeura défiante. Elle ne pouvait oublier l'administration de Craig et nourrissait une secrète ambition de représailles.

Le gouverneur Prevost, accusé d'avoir mal rempli son devoir dans la conduite des armées au cours de la dernière guerre, rentra à Londres pour défendre sa réputation. Il mourut peu de temps après.

Sir Gordon Drummond administra le pays pendant une année. Le 12 juillet 1816, Sir John Sherbrooke, nommé gouverneur, prit son poste au Canada. A son tour, il mit tout en œuvre pour faire cesser le mécontentement et nomma Mgr Plessis au Conseil législatif (1817). Son successeur, Charles Lennox, duc de Richmond (1818-1819), se montra moins habile. Il demeura entièrement sous la domination de l'élément anglais. C'est sous son administration et sous celle de ses successeurs que va se développer la fameuse question des subsides.

2.—En quoi consiste la question des subsides. Pour administrer un pays, le gouvernement a besoin de ressources qu'il puise dans les taxes directes et indirectes. Quand arrive le moment d'établir le budget de l'année, il appartient aux députés de voter l'argent nécessaire. Les sommes ainsi votées par la Chambre portent le nom de *subsides*. La part d'argent attribuée aux salaires des fonctionnaires s'appelle *liste civile*.

On entend par *question des subsides* le conflit qui survint entre l'Assemblée législative d'une part, et le Conseil exécutif et le Conseil législatif, d'autre part, au sujet de la répartition et du mode d'appropriation des fonds publics. Cette question bouleversa le pays pendant longtemps. On peut diviser son histoire en trois phases: en premier lieu, l'Angleterre ne voulait rien concéder (1819-1828) ; ensuite, elle consentit à certaines concessions, mais la Chambre d'Assemblée s'opiniâtra dans ses exigences (1828-1837) ; enfin, la Chambre obtint une victoire complète, après l'Union des deux Canadas (1847). Nous ne traiterons ici que des deux premières phases, renvoyant la troisième à la période de l'Union.

I. *L'Angleterre ne veut rien concéder (1819-1828)*

3.—Comment s'est posée la question des subsides. Le Bas-Canada percevait deux sortes de revenus: les uns couramment affectés à l'administration civile, les autres dont la législature seule avait le droit de disposer. Or les premiers étaient insuffisants et par suite se produisaient, chaque année, des déficits que la Métropole se char-

geait de combler. On tirait à cette fin sur les « extraordinaires de l'armée, » budget impérial appliqué à la défense de la colonie.

En 1810, la Législature canadienne avait offert à l'Angleterre de pourvoir à tous les besoins du pays. Mais absorbée par des tracas de tous genres, l'Angleterre prit huit ans à répondre. Enfin, en 1818, épuisée par les guerres contre Napoléon Ier, elle demanda à notre Chambre d'Assemblée de défrayer les dépenses publiques. La Chambre acquiesça, à condition toutefois que, si elle fournissait l'argent, elle en contrôlerait l'emploi. Or le Conseil exécutif ne voulait pas céder sur ce point. De là, entre les différents pouvoirs, une série de conflits qui provenaient surtout de la volonté bien arrêtée de la Législature de contrôler toutes les dépenses et de diminuer les salaires et l'influence des fonctionnaires anglais.

4.—Diverses tentatives de solution. En 1819, le duc de Richmond demanda à l'Assemblée de voter la liste civile et de combler les déficits. Malheureusement, il eut la maladresse de majorer d'un cinquième le traitement de chaque fonctionnaire. Alors l'Assemblée résolut de voter le budget, non pas en bloc, mais article par article. Elle voyait dans les fonctionnaires publics des adversaires de notre race et de nos libertés, et elle ne voulait pas leur ouvrir sans contrôle le trésor de l'Etat. Cependant il y avait bien des inconvénients à soumettre chaque année au vote de la Chambre le traitement des officiers indispensables à l'administration.

A la session de 1820, lord Dalhousie proposa le budget non pas en bloc, mais par chapitres. La Chambre d'Assemblée accepta ce procédé, mais le Conseil législatif le refusa. Alors la Chambre revint à ses premières exigences et signifia au gouverneur qu'elle ne voterait que par articles. Peu après on découvrit les concussions de Caldwell (1823). Quand on examina les comptes de la province, il manquait dans la caisse £96,000, soit le double des revenus annuels. John Caldwell, procureur général, avait soustrait cette somme qu'il avait placée dans des spéculations personnelles. La première culpabilité revenait sans doute au Commissaire du Trésor qui avait négligé de vérifier les comptes. Quoi qu'il en soit, cette scandaleuse affaire paraissait justifier les exigences de l'Assemblée.

En 1823, Dalhousie proposa le budget en deux parties: liste civile et budget annuel; l'année suivante, la Chambre

permit à l'Exécutif de combler le déficit de la liste civile à même ses surplus, mais commit l'impertinence de diminuer d'un quart le traitement des fonctionnaires. En 1825, le lieutenant-gouverneur, Sir Francis Burton, en l'absence de Dalhousie passé en Europe, tenta un essai de conciliation par le moyen d'un compromis, mais il fut blâmé par lord Bathurst. Au retour du gouverneur, la lutte recommença.

II. *Phase de concessions successives (1828-1837)*

5.—Papineau en lutte avec les gouverneurs. Louis-Joseph Papineau, fils de Joseph Papineau, avait été élu à la Chambre d'Assemblée en 1808 et nommé président en 1815. Il s'était d'abord montré sympathique à l'Angleterre, mais, en 1824, revenant de Londres où il avait porté les protestations de ses compatriotes contre un projet d'union, il s'attaqua à Dalhousie qu'il tenait personnellement responsable des malversations de Caldwell. Après les élections de 1827, les députés le réélurent président de la Chambre. Le gouverneur le récusa et prorogea le Parlement. En janvier 1828, les Canadiens envoyèrent à Londres une délégations composée de Neilson, Viger et Cuvillier, qui devait exposer au Roi les doléances de la population. En réponse, Londres constitua un comité d'enquête chargé d'examiner la situation. Le rapport du comité se montra favorable à la liberté constitutionnelle: il rejetait l'opportunité d'unir les deux provinces et proposait de mettre les subsides sous le contrôle de l'Assemblée législative, en échange d'une liste civile définitivement fixée. Les Chambres anglaises négligèrent d'adopter le rapport du comité qui n'eut d'autre résultat pratique que le rappel de lord Dalhousie.

Sir James Kempt (1828-1830) entra en fonctions affichant des intentions pacifiques et le désir d'une entière impartialité. Il se produisit une certaine accalmie. Son successeur, lord Aylmer (1830-1835), fut témoin d'une plus grande hostilité entre le Conseil législatif et la Chambre d'Assemblée. Papineau, après dix-huit ans de luttes sans résultats, s'était aigri et paraissait disposé à toutes les extrémités. Auprès de lui combattaient Morin et Lafontaine. Devant cette attitude, lord Goderich proposa à Papineau et à ses partisans un compromis tout à



L.-J. Papineau
(1786-1871)

fait acceptable (1831) : on abandonnerait à la Législature le contrôle des revenus publics, moyennant une liste civile de £19,000, votée pour la vie du Roi. La Chambre refusa « Jamais, dit Garneau, la Chambre n'avait commis une faute aussi grave. » Cependant elle commit une erreur encore plus considérable à la session suivante, elle refusa l'offre du Parlement anglais lui abandonnant l'affectation des revenus, moyennant une liste civile réduite à £5,900. La Chambre s'entête dans son intransigeance, elle demande que le Conseil législatif devienne électif et s'irrite de ne pas voir exaucer toutes ses demandes. Papineau, qui ne sut pas garder la mesure, vit déserter des rangs de son parti plusieurs importants personnages, entre autres Neilson.

Le choléra asiatique, apporté au Canada par les immigrants irlandais (1832), fit un grand nombre de victimes et accrut encore l'animosité du peuple contre le gouvernement.

6.—Sources profondes de divisions et de mécontentements. Au fond, l'opposition entre les deux races provenait d'une différence d'idéal et de conceptions. Les Anglais voulaient développer le plus rapidement possible les ressources du pays en faisant venir des immigrants, en ouvrant des routes et en construisant des ponts, même si ces travaux nécessitaient de fortes taxes. Le commerce et l'industrie les attiraient plus que l'agriculture. Les Loyalistes n'aimaient pas les Canadiens français, vu qu'ils attribuaient à la France, qui avait appuyé la Révolution américaine, une part de leurs malheurs. Attachés en grand nombre à l'Ordre d'Orange fondé en 1795, les Loyalistes combattaient systématiquement l'Eglise de Rome. Parce qu'ils étaient Anglais, ils croyaient que, dans une colonie britannique, leurs idées avaient droit de prédominer.

Les Canadiens français, fiers de se dire les « enfants du sol, » entendaient user de leurs privilèges de premiers occupants, et regardaient les Anglais comme des « intrus. » Ils avaient vu d'un mauvais œil l'arrivée des Loyalistes dont les idées et les ambitions pouvaient mettre en péril leur nationalité. Agriculteurs pour la plupart, ils voulaient conserver les terres pour leurs fils. Ils souffraient et protestaient de ce qu'il n'y avait de terres accessibles que pour les immigrants. Peu habitués aux impôts et presque tous pauvres, ils répugnaient au paiement de taxes même légères.

7.—Griefs fondés des Canadiens. Si les deux races se dressaient l'une contre l'autre, la faute en revenait surtout aux défauts de notre constitution. A bon droit, les Canadiens se plaignaient « du cumul des emplois, de l'exagération des salaires, de l'excès des dépenses, de l'injuste répartition des fonctions civiles, de la partialité de certains juges, de la composition et de l'attitude du Conseil législatif, des abus commis dans l'administration et la concession des terres de la Couronne, et enfin, de l'ingérence du Parlement britannique dans la législation coloniale » (Thomas Chapais). Ils ne pouvaient accepter, en pays parlementaire, un gouvernement commandé par une minorité, alors que la Constitution de 1791 avait eu précisément pour but de les rendre maîtres chez eux. Tout ce malaise se réduisait peut-être au fait que la Chambre ne pouvait contrôler l'emploi des deniers publics. Bref, la question des subsides se posa et les esprits s'envenimèrent, parce que les Canadiens n'avaient pas la pleine jouissance du régime parlementaire.

8.—Les 92 Résolutions (1834). Papineau soumit à la Chambre un mémoire dans lequel il consigna tous les griefs des Canadiens contre l'Angleterre. Il y réclame le contrôle du budget par la Chambre d'Assemblée, la responsabilité du pouvoir exécutif, une plus juste répartition des emplois civils et surtout l'élection des membres du Conseil législatif. Ce mémoire reste connu sous le nom des *92 Résolutions*. Le fond en a été préparé par Papineau, mais le texte fut rédigé par Augustin-Norbert Morin en collaboration avec Bédard. La formule en est pompeuse et déclamatoire, selon le goût de l'époque. « La trente-septième proposition et quelques autres étaient malheureuses, en montrant des tendances révolutionnaires, un penchant vers la république voisine, et en froissant l'un des deux grands partis qui dirigeaient les affaires en Angleterre » (P.-J.-O. Chauveau). Papineau fit porter par Morin le document à Viger qui se trouvait à Londres. Tous deux le communiquèrent à certains députés des Communes. Ce réquisitoire servit mal les Canadiens et contribua à indisposer contre eux le Ministère anglais.

9.—Comité d'enquête. En vain Londres essaya-t-elle de se concilier les Canadiens: au Conseil exécutif, lord Aylmer appelle en 1831 Papineau et Neilson; plus tard, en 1837, lord Gosford compose son Exécutif de 5 Canadiens et de 3 Anglais; au Conseil législatif, le gouverneur fait nommer, de 1828 à 1834, 13 Canadiens, et, en 1836, il en propose 10 autres, ce qui leur aurait donné la majorité. Nombre de ces mesures avaient été suggérées par un comité d'enquête envoyé par le gouvernement britannique.

Gosford, qui dirigeait ce comité, sut d'abord gagner la confiance des Canadiens; mais tout espoir disparut quand, par une indiscrétion du Haut-Canada, on apprit que les autorités britanniques avaient donné comme instruction au comité de ne pas proposer de rendre électif le Conseil législatif et responsable le Conseil exécutif, ce qui était le principal objectif des Canadiens.

10.—Résolutions de lord Russell (1837). Pour faire suite au rapport de Gosford, le Parlement britannique passa une série de résolutions présentées par le Secrétaire pour les Colonies, lord John Russell. Attendu que l'Assemblée du Bas-Canada refusait de voter les subsides nécessaires à l'administration, Russell fit autoriser le gouverneur à puiser dans le trésor, même sans consulter les députés: moyen peut-être nécessaire mais inconstitutionnel. C'en fut assez pour déclencher l'agitation qui devait aboutir à une prise d'armes.

LECTURES

Abbé Lionel Groulx, *Nos luttes constitutionnelles*, II: La question des Subsides.

N.-E. Dionne, *Les quatre-vingt-douze Résolutions.*

DEVOIRS

Exposer l'origine de la question des subsides.

Discours de Denis-Benjamin Viger, délégué à Londres, devant le Ministère anglais, exposant la question des subsides et les justes réclamations des Canadiens (1828).

Dans son rapport de 1839, lord Durham a prétendu qu'il s'agissait non d'un conflit entre deux pouvoirs, mais d'un conflit entre deux races. Que doit-on penser de cette affirmation?

Chapitre XXX

LES TROUBLES DE 1837 - 1838

SOMMAIRE

1. — Les ***Patriotes*** décidèrent de tarir la source des revenus par une ***révolution industrielle. Papineau*** encouragea ce mouvement. Le 18 août ***1837,*** les députés se rendirent à la session, vêtus d'étoffe du pays.
2. — La ***presse*** mena une vive campagne contre le gouvernement. Le ***Vindicator*** et la ***Minerve*** faisaient la polémique contre le ***Mercury*** et la ***Gazette de Québec.*** Seul le ***Canadien,*** rédigé par Etienne Parent, gardait le ton de la modération.
3. — ***Les Fils de la Liberté*** fomentèrent les premières émeutes autour de Montréal. A Saint-Charles, l'***Assemblée des Six Comtés*** lança le cri de guerre. Dans les campagnes, il y eut plusieurs ***bagarres.***
4. — ***L'Eglise*** intervint dans la lutte, non pas pour traiter le point de vue politique, mais pour définir les devoirs des citoyens catholiques à l'égard de la puissance établie. Mgr Lartigue, évêque de Montréal, et Mgr Signay, archevêque de Québec, écrivirent des ***mandements*** condamnant la révolte par les armes.
5. — Lord Gosford décréta l'arrestation de Papineau et voulut réprimer la révolte par les armes. A ***Saint-Denis,*** le colonel Gore dut reculer devant les Patriotes commandés par Nelson. A ***Saint-Charles,*** les Patriotes furent écrasés par l'armée de Wetherall. A ***Saint-Eustache,*** le Dr Chénier fut vaincu par Sir John Colborne. Lord Gosford demanda son rappel, et l'on suspendit la constitution du pays.
6. — ***Robert Nelson*** organisa la revanche en 1838. Les insurgés saccagèrent le vaisseau Henry-Brougham, puis descendirent vers Napierville. ***Colborne*** les tailla en pièces à Odelltown. L'insurrection se trouvait définitivement étouffée. La ***répression*** dépassa la juste mesure. On brûla inutilement plusieurs villages. Douze insurgés périrent sur l'échafaud et un grand nombre furent exilés.
7. — L'insurrection de 1837-1838 fut le fait de l'***infime minorité*** de la population. Elle était ***injustifiée*** et vouée à un inévitable insuccès. Cependant, ***Downing Street*** et la ***Clique du Château*** portent une large part des responsabilités de cette guerre civile.
8. — Dans le ***Haut-Canada,*** l'aristocratie créée par Simcoe, et qu'on appelait ***Family Compact,*** entra en conflit avec la Chambre d'Assemblée qui défendait les intérêts des colons. L'Eglise anglicane soutenait le ***Family Compact;*** les autres sectes protestantes sympathisaient avec l'Assemblée.
9. — On commença la lutte sur le terrain constitutionnel. En 1828, ***William Lyon Mackenzie*** prit la direction du parti Réformiste. Il fit rédiger en 1834 le ***Septième Rapport*** qui exposait les griefs du peuple.
10. — Vaincu sur le terrain constitutionnel, Mackenzie tenta de s'emparer du pouvoir ***par force.*** Il fut repoussé dans un combat à ***Montgomery's Tavern.*** Le capitaine ***Drew*** lui enleva plus tard la ***Caroline,*** vaisseau que lui avaient fourni quelques Américains. Il dut enfin se retirer aux Etats-Unis.

I. *Dans le Bas-Canada*

1.—Révolution industrielle. Lorsque les Patriotes virent qu'ils ne pouvaient avoir le contrôle absolu des subsides, ils décidèrent d'en tarir la source. Le mot d'ordre fut donné de n'acheter aucune marchandise anglaise et à la session de 1837, les députés apparurent vêtus d'étoffe du pays. Les journaux et les assemblées politiques préconisèrent la contrebande comme moyen de pourvoir aux besoins du peuple. A St-Ours, une assemblée vota des résolutions favorisant ce que la *Minerve* appela « une révolution industrielle. » Dans un fameux discours prononcé à Saint-Laurent, Papineau parla dans le même sens, mais affirma cependant son désir de rester sur le terrain constitutionnel.

2.—Campagne de presse. Pendant ce temps, la presse menait une vive campagne. Du côté des Patriotes, la *Minerve*, qui avait prêché la « révolution industrielle, » en vint bientôt à prêcher la révolution par les armes. Devant l'attitude de lord Russell, le Dr O'Callaghan écrivit dans le *Vindicator:* « Dorénavant il ne peut plus y avoir de paix dans la province, pas de quartier pour les pillards. Agitation!... Agitation!... Tout est légal quand les libertés fondamentales sont intéressées. » Le *Mercury* et la *Gazette de Québec* défendaient le pouvoir. La presse loyaliste anglaise ne cessait de publier des diatribes contre les Canadiens.

Le seul journal qui, tout en faisant une lutte ardente pour les Canadiens, restait dans les limites constitutionnelles, était le *Canadien*, alors rédigé par Etienne Parent. Tant que Papineau était demeuré sur le terrain constitutionnel, Parent l'avait soutenu de sa plume vigoureuse. Mais il combattit avec non moins de vigueur la révolution armée et les principes d'anarchie que prônaient les meneurs de 1837.

3.—Premières émeutes. A Montréal, *les Fils de la Liberté*, association qui s'arrogeait la mission de défendre les droits des Canadiens, proclamèrent leur intention « d'émanciper notre pays de toute autorité humaine, si ce n'est de celle de la démocratie. » Ils constituèrent un corps de huit cents carabiniers qui dut se dissoudre dans la suite sur l'ordre de Gosford. D'autre part, malgré l'opposition du gouverneur, le commandant en chef des troupes, John Colborne, ordonna une malencontreuse concentration des soldats et fit parader les bataillons de façon provocante pour le peuple.

Dans la région du Richelieu se tinrent des assemblées incendiaires. Celle de Saint-Charles, le 23 octobre 1837, connue sous le nom d'*Assemblée des Six Comtés,* revêtit un caractère tout à fait alarmant. Sur la place publique, on éleva *l'Arbre de la liberté,* colonne qui portait l'inscription: « A Papineau ses compatriotes reconnaissants » Des orateurs véhéments lancèrent le cri de guerre. « Pas de petits moyens, s'écria Nelson; le temps est venu de fondre nos cuillers pour en fabriquer des balles. »



L'assemblée des six comtés (1837)

La révolte armée s'annonçait. On ne tarda pas à commettre toutes sortes de violences. On tira des coups de fusils contre les maisons des Loyalistes, surnommés *Chouaguens.* « Dans les campagnes, des politiques exaltés parcouraient les chemins, la nuit; ils mutilaient les chevaux et autres bestiaux et causaient des dégâts en plusieurs endroits » (Journal de M. Paquin, curé de Saint-Eustache). Montréal fut le théâtre de plusieurs bagarres. Les partisans du gouverneur saccagèrent l'imprimerie du *Vindicator,* journal rédigé par le Dr O'Callaghan. Le *Doric Club* prit part à toutes ces manifestation.

4.—L'attitude de l'Eglise. Les théories perverses, les paroles violentes ainsi que le mépris de l'autorité et du droit, ne tardèrent pas à provoquer l'intervention de l'Eglise. Mgr Lartigue, évêque de Montréal,

publia deux mandements qui, laissant de côté la question purement politique, s'en tenaient à la question morale et « au devoir du catholique à l'égard de la puissance établie. » La *Minerve* trouva ce document « absurde. » Pour combattre l'autorité ecclésiastique, on fit imprimer et répandre le pamphlet de Lamennais, les *Paroles d'un Croyant,* que Rome venait de mettre à l'Index. Mgr Signay, archevêque de Québec, écrivit à son tour une lettre pastorale pour avertir ses fidèles que le recours à l'insurrection était un moyen « non seulement inefficace, imprudent, funeste à ceux-là mêmes qui en font usage, mais criminel aux yeux de Dieu et de la sainte religion. » Le clergé ne restait pas indifférent aux malaises du peuple, mais il voulait que l'on cherchât à remédier aux abus par la voie légale.

5.—Combats de 1837. Lord Gosford, persuadé qu'il fallait recourir aux moyens rigoureux, autorisa l'arrestation des chefs. Papineau, dont la tête avait été mise à prix, averti à temps, quitta Montréal; les Patriotes coururent aux armes: ils se réunirent à Saint-Denis sous le commandement de Wolfred Nelson, et à Saint-Charles sous celui de Storrow Brown.

a) Combat de Saint-Denis. — Le gouverneur avait envoyé le colonel Gore à Sorel et le colonel Wetherall à Chambly. Les deux corps d'armée devaient opérer leur jonction à Saint-Charles. Le 23 novembre, Nelson tenta d'arrêter à Saint-Denis le colonel Gore. Après six heures de combat, celui-ci se vit obligé de retraiter vers Sorel. Le lieutenant James Weir, porteur de dépêches, fut fait prisonnier et, comme il essayait de s'enfuir, fut tué à coups de sabre.

b) Combat de Saint-Charles. — Le 25 novembre, à Saint-Charles, les Patriotes, sous la conduite de Brown, voulurent barrer le chemin aux troupes de Wetherall. Armés de faux, de fourches et de bâtons, mal barricadés derrière des palissades improvisées, et privés de leur chef qui disparut dès les débuts de l'attaque, ils furent rapidement enveloppés et écrasés. Les vainqueurs allumèrent l'incendie aux quatre coins du village.

c) Combat de Saint-Eustache. — Vaincus à l'est de Montréal, les Patriotes se retirèrent dans le comté des Deux-Montagnes. A Saint-Eustache, le docteur Chénier, malgré les objurgations du curé, résolut de résister avec 250 hommes



Troubles de 1837-1838 dans le Bas-Canada

aux 2,000 soldats que commandait Sir John Colborne. Retranchés dans l'église, le couvent et le presbytère, les Patriotes, en dépit de leur bravoure, ne purent soutenir l'assaut des soldats anglais qui mirent le village à feu et à sang, et ne voulurent faire quartier à personne. « *Remember Weir,* » criaient-ils, et ils fusillaient même ceux-là qui s'étaient rendus. Le village de Saint-Benoît subit le même sort, bien qu'il n'eût fait aucune résistance.



Combat de Saint-Eustache (1837)

Lord Gosford demanda son rappel, et Sir John Colborne administra le pays en attendant l'arrivée de lord Durham qui vint au Canada entre le soulèvement de 1837 et celui de 1838 (Voir chap. XXXI, § 1 et 2).

Le 11 janvier 1838, lord Russell proposa aux Communes anglaises de suspendre la Constitution de 1791. Au Canada, Colborne créa un Conseil Spécial et la loi martiale fut proclamée.

6.—Soulèvement de 1838. Les insurgés, qui s'étaient réfugiés aux Etats-Unis, organisèrent leur revanche avec une étrange illusion. Robert Nelson, frère de Wolfred, prit le titre pompeux de « Président de la République bas-canadienne, » et promulgua une nouvelle constitution où ne manquaient ni les erreurs doctrinales ni les fantaisies politiques.

Le 3 novembre, à Beauharnois, les insurgés s'emparèrent du vaisseau *Henry-Brougham* et le pillèrent. Après une vaine tentative à Caughnawaga, ils descendirent vers Napierville, comptant sur les secours des « sympathiseurs » américains qui déjà leur avaient fourni des armes et des munitions. Colborne, à la tête de 7,000 volontaires, marcha contre eux et les atteignit à Odelltown. Il n'eut pas de peine à les disperser. L'insurrection se trouvait définitivement étouffée.



John Colborne
(1778-1863)

La répression infligée par Colborne fut cruelle et, pour une large part, inutile. On brûla des villages entiers et, tel soir, « tout le pays en arrière de Laprairie présentait l'affreux spectacle d'une vaste nappe de flammes livides » (Le *Herald* de Montréal). Les Canadiens donnèrent à Colborne le surnom de *Vieux Brûlot*. Les cachots de l'Etat se remplirent. Douze prisonniers périrent sur l'échafaud, huit furent exilés aux Bermudes et cinquante en Australie.

7.—Appréciation des Troubles et jugement. Les soulèvements de 1837-1838 ne sont pas justifiables parce qu'ils ne réalisent pas toutes les conditions requises pour une légitime révolution: 1° Ce serait une erreur de croire que l'insurrection prit l'allure d'un véritable mouvement populaire, bien que la population eût contre le groupe qui détenait le pouvoir de réels griefs non seulement d'ordre politique, mais encore d'ordre national, économique, social et intellectuel. 2° Cette rébellion était nécessairement vouée à l'insuccès. Sans argent, sans armes, sans munitions, comment pouvait-on croire à la possibilité de vaincre la puissante Angleterre? En fait, la population qui se souleva fut trompée par ses chefs On ne peut dénier cependant à la plupart des Patriotes la sincérité et la bravoure.

Les chefs Patriotes ne portent pas seuls la responsabilité de cette malheureuse guerre civile. *Downing Street*[1] s'était trop

[1] Le Bureau des colonies se trouve sur la rue *Downing*, à Londres. Par suite, l'expression *Downing Street* a désigné le Ministère des Colonies.

désintéressée de la politique canadienne, tout en conservant avec jalousie une autorité absolue sur la colonie. Les gouvernants anglais du Canada, qu'on appelait *la Clique du Château,* avaient trop longtemps gardé une attitude hostile et tenu les Canadiens loin de toute participation au pouvoir. « Cette exclusion était accompagnée d'une insolence qui blessait encore plus un peuple fier que ne le faisait le monopole de la puissance » (Lord Durham).

II. *Dans le Haut-Canada*

8.—Origines du conflit. Désireux de calquer l'organisation du Haut-Canada sur celle de l'Angleterre. Simcoe avait favorisé une aristocratie qui en vint à se croire supérieure et privilégiée. Ces « nobles », qui mariaient entre eux leurs enfants, avaient fini par constituer comme un pacte de famille, d'où l'appellation de *Family Compact.*

Ils avaient pour eux les sympathies de la Couronne, l'influence de l'Eglise d'Etat et le contrôle du Conseil législatif. Les intérêts financiers les unissaient autant que les relations politiques. Ils défendaient le point de vue des villes et négligeaient celui des campagnes.

En face du *Family Compact* se dressait l'Assemblée législative qui défendait les intérêts des colons. Elle réclamait contre la mauvaise distribution des terres et contre les réserves du clergé qui, parce qu'elles séparaient les fermes par des lisières non cultivées, nuisaient à la colonisation et rendaient difficile l'entretien des routes. D'ailleurs les diverses sectes protestantes autres que l'Eglise anglicane demandaient leur part des terres et soutenaient la Chambre d'Assemblée.

9.—Lutte parlementaire. La lutte s'engagea entre les deux partis, et d'abord sur le terrain constitutionnel. Les Réformistes eurent évidemment comme première ambition d'obtenir la majorité à la Chambre. Ils y parvinrent en 1824. Quatre ans plus tard, William Lyon Mackenzie, éditeur du *Colonial Advocate,* prenait la direction du parti. Comme au Bas-Canada, l'Assemblée avait pour programme: le Conseil



Lyon Mackenzie
(1795-1861)

législatif électif et le Conseil exécutif responsable. En 1834, elle rédigea ce que l'on a appelé le *Septième Rapport* dans lequel elle exposait les griefs du peuple. Le gouverneur rejeta ce *Rapport* et prorogea la Chambre. Les élections qui suivirent se firent avec beaucoup de violence. Le lieutenant-gouverneur Sir Francis Edmund Head se jeta dans la lutte et parvint à remporter une majorité, faisant battre le chef même du parti Réformiste.

10.—L'insurrection. Vaincu sur le terrain constitutionnel, Mackenzie organisa la lutte à main armée. Profitant de l'envoi des troupes régulières au Bas-Canada pour maintenir l'ordre, il tenta de renverser le gouvernement par un coup de force et de s'emparer du pouvoir. Mais la masse du peuple refusa de le suivre. Après avoir échoué à Montgomery's Tavern, près de Toronto, il dut s'enfuir à Buffalo. Là, avec le secours de quelques Américains, il parvint à réunir une troupe d'aventuriers et se fit donner un vaisseau de guerre, la *Caroline*. Le capitaine Drew captura le vaisseau sur la rivière Niagara, y mit le feu et le fit sauter tout en flammes au bas des chutes. L'insurrection se trouvait vaincue, et vingt rebelles furent exécutés. Mackenzie se retira aux Etats-Unis. En 1849, Mackenzie revint au Canada, se fit élire à la Chambre d'Assemblée, mais n'exerça plus guère d'influence.

LECTURES

A.-D. De Celles, *Papineau et son temps*, chap. XII et XIII.

L.-O. David, *Les Patriotes* (Livre tendancieux en faveur des insurgés).

L.-N. Carrier, *Les événements de 1837* (Québec, 1877).

DEVOIRS

Exposer les causes diverses des troubles de 1837-1838.

Essayer de délimiter la part des droits et des torts des Patriotes.

Etienne Parent, après le combat de Saint-Charles, écrit dans le Canadien *un article où il conjure ses compatriotes d'abandonner la lutte par les armes.*

Chapitre XXXI

LORD DURHAM — SA MISSION — SON RAPPORT

SOMMAIRE

1. — ***Lord Durham,*** homme de talent mais orgueilleux, succéda à lord Gosford en 1838. Il arriva au Canada avec pleins pouvoirs, il créa un nouvel ***Exécutif,*** avec un nouveau ***Conseil spécial.***
2. — Dans une intention de paix, il proclama une ***amnistie*** pour les détenus, excepté pour les chefs qu'il exila aux Bermudes sans procès. Ses ennemis politiques d'Angleterre dénoncèrent ***l'illégalité de ses procédés.*** Humilié, il démissionna.
3. — De retour à Londres, lord Durham publia un ***Rapport*** dans lequel il préconisa ***l'union*** des deux Canadas et un ***gouvernement responsable.*** On devait laisser au Canada la liberté de son administration intérieure et contrôler ses relations extérieures.
4. — ***En Angleterre,*** le Rapport fut accueilli diversement. On douta de l'efficacité des moyens proposés, l'union exceptée. Au ***Canada,*** le ***Family Compact*** acceptait l'union mais refusait le gouvernement responsable, tandis que les ***Canadiens français*** rejetaient l'union et voulaient le gouvernement responsable.

1.—Lord Durham. Comme le soulèvement de 1837 avait ému l'Angleterre, les autorités britanniques pressèrent lord Durham de faire au Canada un voyage qui était déjà décidé. Homme intelligent et cultivé, le nouveau gouverneur était cependant orgueilleux et irritable. « Ses capacités indéniables étaient rendues stériles par un manque de tact et de jugement » (Spencer Walpole).



Durham
(1792-1845)

Nommé Capitaine général et Gouverneur en chef de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, il débarqua à Québec le 27 mai et déploya un faste oriental, dans l'espoir que l'éclat et la pompe aideraient à son prestige. Quoiqu'il n'ait séjourné au pays que cinq mois, il exerça une profonde influence sur notre destinée politique et nationale.

Dès son arrivée, lord Durham congédia l'ancien Conseil exécutif ainsi que les membres du Conseil spécial organisé par Colborne. Il forma un nouveau Con-

seil exécutif et un nouveau Conseil spécial, voulant s'entourer d'hommes de sa suite, afin « d'être complètement indépendant de tout parti. » Il prit l'attitude d'un dictateur.

2.—Amnistie et déportations (1838). Désireux de pacifier la province, il accorda une amnistie complète à tous les détenus ou fugitifs, excepté aux chefs de l'insurrection. Cependant, pour éviter les dangers d'un procès à cette époque déjà troublée, il obtint des chefs un aveu signé de leur culpabilité. Alors, il porta contre eux une sentence les exilant aux Bermudes, avec menace de la peine capitale s'ils revenaient au Canada sans la permission du gouverneur. Il décréta la même peine contre ceux qui s'étaient réfugiés aux Etats-Unis.

Au Canada, cette façon d'agir donna satisfaction. On la trouva « aussi généreuse qu'on pouvait l'attendre dans les circonstances actuelles » (Le *Canadien*). Mais, en Angleterre, elle fut vivement discutée par l'opposition, attendu que la loi défendait de faire déporter sans procès un sujet britannique. Le gouvernement Melbourne eut la faiblesse de désavouer lord Durham qui, vexé et humilié, donna sa démission. Il partit en déclarant son intention « d'élever la province de Québec à un caractère tout à fait britannique. »

3.—Le Rapport (1839). Lord Durham avait pour mission d'enquêter sur le malaise qui régnait dans les colonies d'Amérique. Dans le rapport qu'il publia en 1839, il analyse les maux dont paraissent souffrir les provinces et propose des remèdes.

1° *Les maux.* — Au lieu « d'une contestation entre un gouvernement et un peuple, » il y a « lutte non de principes mais de races. » La mentalité diverse des Anglais et des Français qui habitent le Canada explique cette « incompatibilité radicale. » Les Français sont « demeurés un peuple inéduqué, inactif et stationnaire. » La population anglaise est « composée d'émigrés entreprenants, » qui ne voudront jamais se laisser dominer par une Chambre à majorité française. Cependant, « l'hostilité des deux races est insuffisante pour expliquer tous les maux qui ont affecté le Bas-Canada. » L'Assemblée « demande à bon droit les pouvoirs inhérents à un corps représentatif » et répugne à se laisser conduire par un Conseil législatif qui n'a été jusqu'ici « qu'un veto entre les mains des fonctionnaires publics. »

Dans les autres provinces, on constate « la même collision constante entre les branches du gouvernement. » Partout on se plaint des abus commis dans la concession des terres, du défaut d'arpentage qui inquiète les propriétaires et empêche l'immigration. Les Anglais qui viennent au Canada passent aussitôt aux Etats-Unis, attirés par la liberté qui y règne et la richesse croissante du pays.

2° *Les remèdes.* — *a*) *Nécessité d'angliciser les Canadiens français.* — L'Angleterre a eu tort de concéder l'Acte de Québec et la Constitution de 1791. Il importe « d'établir dans cette province une population anglaise, avec les lois et la langue anglaises, et de n'en confier le gouvernement qu'à une législature anglaise. » Les Canadiens ne peuvent avoir aucun espoir fondé de survivre comme race. « S'ils préfèrent rester stationnaires, la plus grande partie devra devenir des hommes de peine à l'emploi des capitalistes anglais... C'est pour les faire sortir de cette infériorité que je désire donner aux Canadiens notre caractère anglais. »

b) *Etablissement du gouvernement responsable.* — On rétablira l'harmonie, « non en affaiblissant, mais en renforçant l'influence du peuple. » Du moment que la Couronne a concédé à sa colonie un gouvernement représentatif, elle « doit se soumettre aux conséquences des institutions représentatives. » Si donc un ministère ne commande pas la majorité de la Chambre, il n'a qu'à se retirer. Pas ne serait besoin pour opérer ce changement de modifier la constitution, il suffirait d'*instructions* données au gouverneur. Le gouvernement responsable ne signifie pas la rupture avec la Métropole; les intérêts du peuple et ses bons sentiments suffiront « à former le lien d'une union durable et avantageuse. » Que le gouvernement britannique se réserve le contrôle des affaires étrangères, les règlements du commerce, la constitution du pays, la disposition des terres publiques, et qu'il abandonne le reste au gouvernement canadien.

c) *Union des deux Canadas.* — On ne réussira à assurer la paix « qu'en soumettant la Province au système rigoureux d'une majorité anglaise. » L'Union des deux Canadas sous une seule administration amènerait d'abord les Canadiens à renoncer à « leurs vaines espérances de nationalité » et permettrait d'établir sans danger le gouvernement responsable. Les provinces réunies acquerraient de la force et seraient plus en mesure de contrebalancer l'influence des Etats-Unis.

Il faudrait encore organiser un bon système municipal, imposer des taxes locales pour les besoins locaux, et construire un chemin de fer intercolonial.

4.—Accueil fait au Rapport. En Angleterre, le Rapport fut diversement accueilli. Nombre d'hommes politiques émirent des doutes sur l'efficacité des moyens proposés, sauf l'union des deux Canadas. Plusieurs se demandaient ce qu'il adviendrait du pouvoir central, représenté par le gouverneur, si l'on concédait l'autonomie. D'autres, convaincus que nécessairement le régime colonial devait tôt ou tard se dissoudre, penchaient vers une séparation progressive et pacifique.

Au Canada, le Rapport suscita de vives contestations dans les deux provinces, mais pour des raisons opposées. Les Canadiens français réclamèrent contre le plaidoyer qui tendait à faire disparaître leur nationalité. Le *Family Compact,* qui craignait de perdre son autorité et ses privilèges, le dénonça comme un document révolutionnaire. L'oligarchie du Haut-Canada acceptait l'union et rejetait le gouvernement responsable; le Bas-Canada repoussait l'union et souhaitait le gouvernement responsable.

5.—Appréciation du Rapport. Le Rapport de lord Durham a une grande importance dans l'histoire de colonies britanniques. Non seulement il a modifié les destinées de notre pays, mais celles de l'Empire tout entier, il a marqué une étape essentielle dans l'évolution des colonies anglaises vers une plus grande liberté ou vers l'autonomie. Il demeure le premier statut du *Commonwealth* d'aujourd'hui.

Fort justement Durham dénonça la méthode dangereuse et fausse d'administrer la colonie sous le contrôle de *Downing Street.* S'il n'inventa pas l'idée que la liberté des colonies constitue le plus fort lien de l'Empire, il apparaît comme le premier à avoir propagé ouvertement ce principe et à avoir tenté de le faire valoir auprès des autorités officielles.

Malheureusement, Durham ne comprit pas le problème des nationalités. Il crut qu'une race peut disparaître sous le simple effet d'un procédé retors; il s'imagina que le régime de l'Union ne tarderait pas à effacer toutes les traces françaises en Amérique. Son ambition d'imposer les institutions britanniques le porta à être injuste à l'égard des Canadiens

français. Dans l'appréciation qu'il donna de notre peuple, il ne tint pas un compte suffisant des circonstances. Bien à tort il attribuait « au maintien de leur langue et de leurs coutumes » le lent développement intellectuel et économique de nos ancêtres. De même il jugea mal la situation politique: la question des subsides, bien plus que le conflit des races, était la cause véritable de la crise. Sans doute les préjugés de race existaient, mais les abus de l'oligarchie anglaise avaient particulièrement irrité les esprits.

LECTURES

THOMAS CHAPAIS, *Cours d'Histoire du Canada*, t. IV, p. 235 et sq., Analyse et discussion du Rapport Durham.

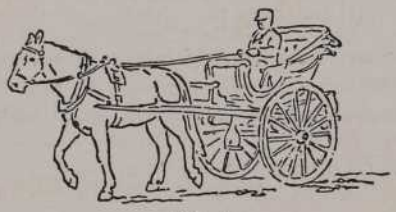
A. ZIMMERN, (trad. de B. Lavergne), *Empire Britannique et Société des Nations*, p. 130, Les idées de Durham jugées par un Anglais, p. 150, Extraits du Rapport (Paris, Gamber, 1930).

DEVOIRS

Raconter la mission de Durham au Canada et dire en quoi elle a réussi et en quoi elle a échoué.

Rédiger un article à publier dans le Times *de Londres pour défendre les Canadiens français contre les calomnies de lord Durham.*

Discours de Gosford aux Chambres anglaises contre l'Union préconisée dans le Rapport de lord Durham.



Calèche

Chapitre XXXII

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES AVANT L'UNION

SOMMAIRE

1. — Les ***Compagnies*** de commerce favorisèrent les explorations. Les principaux ***explorateurs*** furent Samuel Hearne, Peter Borne, et surtout Sir Alexander Mackenzie qui fut le premier blanc à franchir les Montagnes Rocheuses.
2. — ***Lord Selkirk*** entreprit de coloniser les bords de la ***Rivière-Rouge*** et du lac Winnipeg. La ***Compagnie du Nord-Ouest*** lui fit une longue opposition et lui intenta un procès qui le découragea. Il avait prédit que l'Ouest deviendrait le « grenier de l'Empire. »
3. — Dans le Bas-Canada, la ***colonisation*** fut extrêmement lente, à cause du manque de méthode et de la mainmise sur les terres par les spéculateurs. Les Canadiens restèrent longtemps cantonnés le ***long du Saint-Laurent.*** Vers 1820, ils commencèrent à se répandre du côté du ***lac Saint-Jean*** et des ***Bois-Francs.***
4. — Jusqu'en 1780, les ***traiteurs*** trafiquaient surtout pour leur compte personnel. En 1784, la ***Compagnie du Nord-Ouest*** s'organisa à côté de la ***Compagnie de Baie d'Hudson*** déjà vieille. Cette dernière avait des actionnaires qui engageaient des trappeurs, tandis que la première était une espèce de coopérative. Elles se fusionnèrent en 1821.
5. — Les rivières furent longtemps au pays les seules ***voies de communication.*** Avec l'invention des ***bateaux à vapeur*** par Fulton, un service de transport fluvial s'organisa. On commença aussi à tracer des routes à l'intérieur des terres.
6. — Le pays a pratiqué longtemps deux ***industries domestiques:*** la ***potasse*** que l'on extrayait de la cendre, et le ***sucre d'érable,*** obtenu en faisant réduire l'eau qui coule des érables, au printemps.
7. — La ***vie des colons*** était fort simple: habitations faites de troncs d'arbres et couvertes de chaume, meubles indispensables, habits d'étoffe tissée à la maison, nourriture provenant de la chasse et de la pêche, lard salé et breuvages de composition domestique.

I. *Explorations et colonisation*

1.—Explorateurs du Nord-Ouest. Tout en cherchant à favoriser leur commerce, les compagnies, qui s'occupaient de la traite des fourrures, ont grandement aidé aux explorations du Nord-Ouest, bien qu'elles aient mis du temps à comprendre l'utilité de la colonisation.



Explorations sous le Régime anglais

Plusieurs de leurs employés furent en même temps des explorateurs. C'est ainsi que Samuel Hearne découvrit, en 1771, le lac des Esclaves, et Peter Borne, en 1778, le lac Athabaska; la même année le capitaine Cook aborda en face de

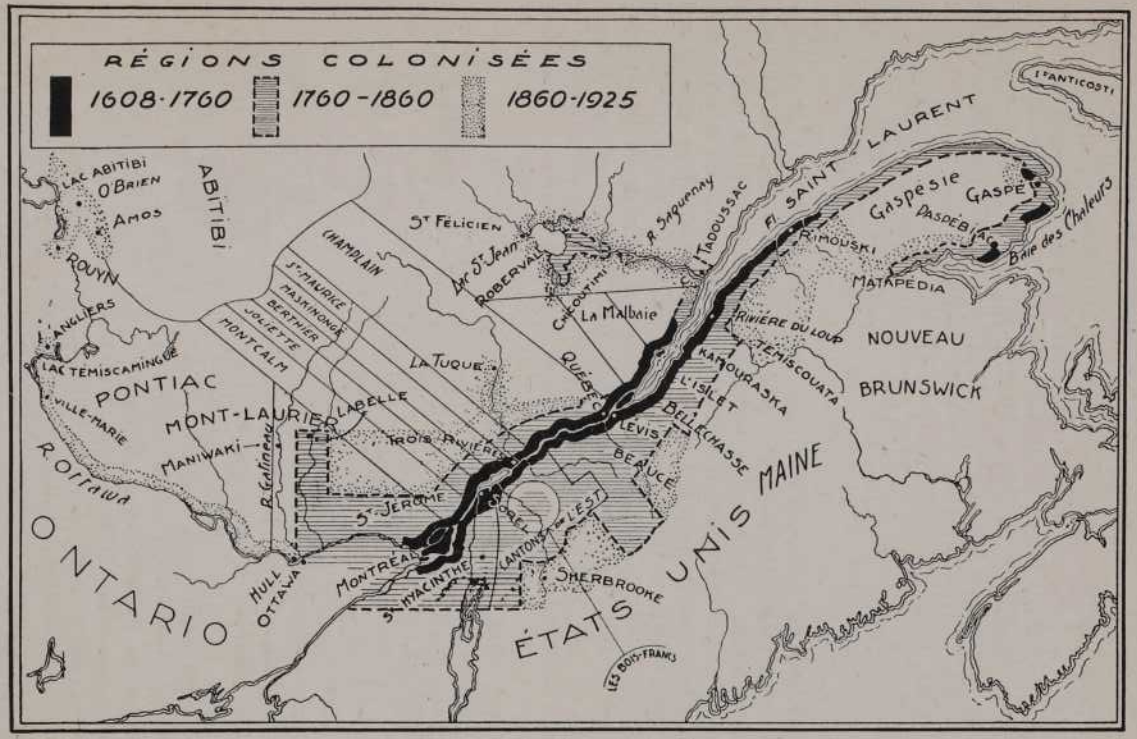
l'île Vancouver et se rendit jusqu'au détroit de Bering. Sir Alexander Mackenzie se range parmi les plus célèbres de ces pionniers. Avec quelques Canadiens français, il se rendit, en 1789, au fleuve qui porte aujourd'hui son nom, et atteignit même l'océan Glacial. Quatre ans plus tard, il fut le premier blanc à franchir les Montagnes Rocheuses. Le capitaine George Vancouver explora, en 1792, les côtes de la Colombie-Britannique et en prit possession au nom du Roi. En 1808, Simon Fraser y découvrit la rivière qui porte son nom.

2.—L'œuvre colonisatrice de Selkirk. La publication du voyage de Sir Alexander Mackenzie (1801) attira l'attention de Thomas-Alexander Selkirk sur le lac Winnipeg et la Rivière-Rouge. Cet Ecossais entreprenant eut l'idée de travailler à la colonisation de la contrée dont le sol lui paraissait extrêmement fertile. Il se fit concéder par la Compagnie de la Baie d'Hudson un terrain de 60,000 milles carrés, comprenant une partie du Manitoba actuel, du Minnesota et du Dakota-Nord. Malheureusement cette tentative souffrit beaucoup des contrariétés suscitées par la Compagnie du Nord-Ouest.

En 1816, Robert Semple, gouverneur de cette région, fut cerné par une bande d'Indiens et de Métis soudoyés par la Compagnie du Nord-Ouest, et fut tué avec 20 hommes de sa troupe. Cet incident reste connu sous le nom de *Massacre des Sept-Chênes*. Selkirk, alors absent de sa colonie, ordonna, à son retour, de saisir un certain nombre d'associés de la Compagnie. En un coup de main, il recouvra le fort Douglas qu'on lui avait enlevé. Par représailles, la Compagnie du Nord-Ouest obtint un mandat d'arrêt contre Selkirk et le soumit à un procès après lequel il dut payer une amende de £2,000. Découragé, lord Selkirk repartit pour l'Angleterre; il mourut en France en 1820. Cet homme avait su entrevoir les grandes ressources agricoles de l'Ouest capable de devenir, selon son expression, « le grenier de l'Empire. »



Selkirk
(1771-1820)



Progrès de la colonisation

3.—Colonisation dans le Bas-Canada. Après les guerres napoléoniennes, beaucoup d'Anglais émigrèrent au Canada, mais peu s'établirent dans la province de Québec, sauf quelques-uns dans les Cantons de l'Est. Quantité d'Acadiens, qui avaient été exilés en Nouvelle-Angleterre, revinrent au Canada et s'installèrent dans la province de Québec; d'autres, qui avaient échappé à la déportation, se réfugièrent sur les côtes de la Baie des Chaleurs. Les Canadiens français s'accrurent par la fécondité de leurs familles. Ils divisèrent leurs terres entre leurs fils et demeurèrent cantonnés le long du Saint-Laurent et du Richelieu qui leur fournissaient une voie commode de communication.

D'ailleurs les spéculateurs avaient mis la main sur une grande partie des terres au sud du fleuve. De 1793 à 1811, plus de trois millions d'acres de terre avaient été concédées à deux cents favoris du gouvernement. Le reste de la province n'était guère accessible à la colonisation, parce qu'il n'y avait pas de routes et parce que les lois favorisaient le marchand de bois au détriment du colon.

Vers 1820, l'exode commença vers les autres provinces, vers les villes et surtout vers les Etats-Unis. Le gouvernement songea alors à l'immense Nord aussi propice que le sud à la colonisation, et orienta les colons du côté du lac Saint-Jean. Ils pénétrèrent aussi dans les Bois-Francs et commencèrent à s'introduire dans les Cantons de l'Est.

Malgré tous leurs déboires, les Canadiens s'attachèrent à la terre, le seul bien qui leur restait après la disparition des industries embryonnaires que la France avait introduites au pays avant 1763. Ils trouvèrent en leur « ténacité paysanne » une de leurs meilleures chances de survie.

II. *Commerce et industrie*

4.—Les compagnies de commerce. La traite des fourrures n'avait cessé d'être le principal commerce du pays. Jusqu'en 1783, les traiteurs de Montréal trafiquaient surtout pour leur compte personnel. Grande était la concurrence entre les coureurs des bois qui, dans leur négoce, se montraient peu scrupuleux. Les frictions furent particulièrement alarmantes entre les citoyens du Canada et les citoyens des Etats-Unis, jusqu'à ce que les gouvernements en fussent venus à signer le traité de Jay (1794), du nom de l'un des signataires.[1]

[1] Ce traité qui règlementait le commerce entre l'Angleterre et les Etats-Unis mis fin temporairement à plusieurs causes de malaises.

En 1783, la Compagnie du Nord-Ouest s'était organisée à côté de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui existait depuis 1670. Ces deux compagnies appliquaient des méthodes fort différentes: la Compagnie de la Baie d'Hudson était une société par actions, et les actionnaires (presque tous Anglais) prenaient à leur service des hommes salariés; la Compagnie du Nord-Ouest groupait des marchands canadiens français de Montréal et se présentait plutôt comme une coopérative; chaque associé percevait les bénéfices proportionnés à son travail. Les deux Compagnies se disputaient les voies de communication sur les rivières et les fleuves.

5.—Voies de communication. Pendant longtemps, les cours d'eau furent la principale voie de communication du pays. Peu à peu cependant on traça des routes à l'intérieur des terres. En 1808, on inaugura un service de diligences entre Montréal et Kingston. Jusque-là, le navire seul ou à peu près avait servi de moyen de transport entre le Haut et le Bas-Canada. On commença à lancer des goélettes sur les Grands Lacs. En 1809, après les expériences de Sir Robert Fulton sur la rivière Hudson, on inaugura les bateaux à vapeur entre Montréal et Québec. Ces bateaux parcouraient environ cinq milles à l'heure. Pour passer les rapides, on s'aidait de la traction des bœufs. L'*Accommodation* fut le premier vapeur qui parut sur le fleuve.

En 1831, on construisit à Québec le *Royal William*, transatlantique de 13,000 tonnes, qui fut le premier steamer à franchir l'Atlantique (1833).

Les Cunard, marchands d'Halifax, établirent une ligne régulière entre la Nouvelle-Ecosse et l'Angleterre avec des navires capables de traverser l'Atlantique en douze jours et demi. En 1836, la même Compagnie assura le service entre Montréal et Liverpool.

6.—Industries domestiques. On ne connaissait guère alors que les industries domestiques. Deux surtout ont prospéré: la potasse et le sucre d'érable. L'incendie fréquent des forêts fournissait aux colons une énorme quantité de cendre qui, comme on sait, contient des sels de potasse. Les habitants étendaient d'épaisses et larges couches de cendre sur lesquelles ils laissaient pleuvoir. L'eau

passait à travers la cendre et dissolvait les sels de potasse qu'elle entraînait avec elle. On faisait bouillir, avec des corps gras, cette eau, recueillie dans de vastes bassins, et l'on obtenait une espèce de savon mou appelé « potasse, » fort prisé en Angleterre. Le sucre d'érable s'obtenait, comme aujourd'hui, en faisant réduire l'eau qui coule des érables au printemps. Déjà les réunions à la « cabane » constituaient une des plus agréables récréations des Canadiens.



Hutte de colon dans les bois
(Archives du Canada, Ottawa)

7.—Vie des colons. La vie des colons était alors à peu près la même dans toutes les parties du pays. Si l'on excepte les cultivateurs à l'aise qui avaient de vastes résidences en pierre, les colons demeuraient dans de petites maisons faites de troncs d'arbres équarris et couvertes d'un toit de chaume. Quand se multiplièrent au pays les moulins à bois ou scieries, les habitants perfectionnèrent leur façon de construire en bâtissant non plus avec des troncs mais avec de la planche. Pour élever une maison, on faisait souvent une corvée. Il était d'usage de payer sa corvée par un banquet, trop souvent hélas! occasion de beuveries et de rixes. Les colons confectionnaient eux-

mêmes leurs meubles qui, d'ailleurs, se réduisaient aux objets essentiels: table, chaises foncées d'un treillis de peau crue, banc, lit, grande armoire et commode. Les femmes tissaient au métier l'étoffe nécessaire aux habits. On élevait alors beaucoup de moutons qui fournissaient en abondance la laine que les femmes savaient teindre par des procédés domestiques.

La nourriture se puisait principalement dans les forêts et les rivières; la chasse et la pêche alimentaient le buffet. Quand, après la conquête, le gouverneur anglais obligea les habitants à remettre leurs fusils, ce fut presque la famine. Ils n'osaient tuer leurs animaux domestiques encore trop rares. Mais l'élevage ne tarda pas à procurer du bétail pour la boucherie. On salait dans des barils le lard qui se conservait indéfiniment. On n'importait guère de thé ni de café; les ménagères s'ingéniaient à composer quelque bon breuvage pour la table (café d'orge, infusion de tilleul, bière d'épinette, etc.).

LECTURES

PÈRE A.-G. MORICE, O. M. I., *Histoire abrégée de l'Ouest canadien*, chap. IV, V, VI: Les explorateurs de l'Ouest.

GEORGES VATTIER, *Esquisse historique de la colonisation de la Province de Québec*, chap. III: Le peuplement de la province de Québec sous le régime anglais (Paris, Champion, 1928).

DEVOIRS

Exposer comment les Compagnies de traite contribuèrent à l'exploration du territoire de l'Ouest canadien.

Quelle était la situation économique du Canada avant l'Acte d'Union?

Supposez qu'un Français visite le Canada à cette époque et envoie en France une lettre sur la vie des descendants français demeurés au pays. Il explique leurs mœurs, leur état social et leurs ressources.



Diligence

Chapitre XXXIII

DÉVELOPPEMENTS INTELLECTUELS ET VIE RELIGIEUSE AVANT L'UNION

SOMMAIRE

1. — Les Canadiens refusèrent d'envoyer leurs enfants aux ***écoles protestantes*** créées par l'***Institution Royale.*** Mais ils durent ***attendre longtemps*** avant d'avoir un enseignement primaire convenablement organisé. Peu de personnes dans les paroisses savaient lire et écrire.

2. — L'***enseignement secondaire*** se développa, grâce aux efforts du clergé qui voulait recruter des prêtres et préparer des laïques instruits. L'enseignement universitaire n'existait pas encore.

3. — La principale cause historique de notre ***indigence littéraire*** fut la nécessité pour le peuple de ***vivre*** et de ***conquérir sa liberté.*** Il n'y avait pas d'atmosphère littéraire ni de public pour les auteurs.

4. — La nécessité même de conquérir nos libertés politiques fit naître deux genres littéraires : le ***journalisme,*** illustré par Etienne Parent, rédacteur du ***Canadien,*** et l'***éloquence,*** illustrée par Louis-Joseph Papineau, tribun populaire qui contribua beaucoup à soutenir le patriotisme du peuple.

5. — Les ***contes*** où entrait une part de sorcellerie et d'enchantements ainsi que les ***chansons*** populaires, dont une partie venue de France et l'autre composée au Canada, ont conservé dans le peuple la ***gaieté*** et l'***esprit français.***

6. — ***L'élite du peuple*** resta attachée aux ***idées catholiques*** et françaises. Cependant les œuvres de Voltaire et de Rousseau exercèrent une influence sur la classe instruite imbue d'idéal démocratique.

7. — L'art se développa lentement et s'inspira des statues et des tableaux venus de France. ***Louis Quevillon*** fonda une maîtrise d'art qui dirigea la construction de nombreuses et belles églises dans la région de Montréal. Les deux ***Baillargé*** firent de même autour de Québec.

8. — Le ***clergé,*** après la conquête, eut bien de la peine à se recruter. Malgré son extrême pénurie, il exerça une ***influence prépondérante*** sur le peuple qu'il groupa autour des clochers.

9. — Quand, en 1831, Bourdages présenta son ***bill des fabriques,*** le clergé réclama contre l'***ingérence des laïques*** dans l'administration temporelle de l'Église. La Chambre d'Assemblée vota le bill, mais le Conseil législatif le rejeta.

10. — Mgr Plessis obtint des ***administrateurs*** pour certaines régions du Canada. Les catholiques se multiplièrent dans le Haut-Canada, dans les Provinces Maritimes et dans le Nord-Ouest, où l'abbé ***Provencher*** commençait son fructueux ministère.

SOMMAIRE (*Suite*)

11. — ***Mgr Plessis*** fut le principal ***ouvrier de notre autonomie*** ecclésiastique. Il combattit contre Craig et résista à ses tentatives d'intimidation.

12. — L'Angleterre favorisa le développement des ***sectes protestantes*** par l'envoi de pasteurs et par de larges subventions. Anglicans, Presbytériens, Méthodistes et Baptistes s'établirent au Canada.

I. *Instruction publique*

1.—Enseignement primaire. Dès la conquête, l'Angleterre avait exprimé sa volonté « que tout l'encouragement possible fût donné à la construction d'écoles protestantes. » L'Institution Royale apparut comme la réalisation de cette idée. Mais les Canadiens refusèrent d'envoyer leurs enfants aux écoles ouvertes par cette Institution. Sur la demande de lord Durham, Arthur Buller élabora en 1838 un projet d'instruction publique calqué sur les systèmes de la Prusse et des Etats-Unis.

Pendant ce temps, nos parlementaires faisaient d'héroïques et inutiles efforts pour organiser l'éducation. La bureaucratie anglaise, jalouse de conserver le monopole, faisait échouer toutes les lois présentées par l'Assemblée législative. En 1824 cependant, furent créées les écoles de fabrique, c'est-à-dire que les fabriques obtinrent l'autorisation légale d'agir comme commissions scolaires. En 1829, la loi autorisa des écoles administrées par une commission de syndics. Ce dernier système fonctionna quelques années, mais, en 1836, le Conseil législatif refusa de renouveler la loi.

Toutes ces écoles et d'autres, dues à l'initiative des particuliers ou à celle de diverses Sociétés d'Education, eurent peu de succès, parce qu'elles manquaient de direction, de personnel compétent, de manuels scolaires et de ressources financières. La population s'était même résignée à son malheur et n'appréciait plus guère les avantages de l'instruction. Dans plusieurs paroisses, il ne se trouvait plus qu'une infime minorité de personnes sachant lire et écrire.

2.—Enseignement secondaire. Depuis longtemps le Bas-Canada comptait deux collèges d'enseignement secondaire: l'un à Québec (1668) et l'autre à Montréal (1767). Le commencement du XIXe siècle en vit naître sept autres qui sont dus aux généreux efforts du clergé et du peuple. Ces maisons eurent de pénibles débuts parce qu'elles n'avaient d'autres ressources que l'héroïque dévouement de leurs professeurs. Elles durent attendre longtemps avant de pouvoir obtenir la personnalité civile leur permettant de recevoir des legs et des donations.

Les fondateurs des collèges classiques se proposèrent d'abord d'aider au recrutement du clergé, mais aussi de contribuer à la formation d'une élite intellectuelle. Nous n'avions guère d'avocats, de notaires ni de médecins. Grâce à ces institutions, qu'Etienne Parent regardait comme « autant de citadelles nationales, » le pays eut des hommes capables de défendre nos droits et de conquérir nos libertés. Nos collèges eurent, dès leur fondation, à choisir entre deux types de culture qui avaient chacun en France des partisans ou des défenseurs: les humanités classiques et l'enseignement dit scientifique. On choisit les humanités classiques que l'on essaya d'adapter le mieux possible aux besoins du pays et de l'époque.

L'enseignement universitaire n'existait pas encore. Les jeunes gens qui voulaient étudier une profession libérale entraient au bureau d'un professionnel et se formaient sous sa direction. Grâce à la générosité de James McGill, l'Institution Royale fonda à Montréal, en 1821, le collège McGill qui deviendra, en 1829, l'université du même nom.

II. *Débuts littéraires*

3.—Causes historiques de notre indigence littéraire. Quand lord Durham nous a accusés d'être « un peuple sans histoire ni littérature, » il a méconnu les gestes héroïques de nos aïeux, mais il a justement souligné notre indigence littéraire. Nous n'avions pas alors d'auteurs dignes de mention. Il est vrai que les circonstances de notre passé expliquent et même excusent ce retard dans notre développement intellectuel. Il fallait vivre d'abord, lutter pour la liberté politique et religieuse et même pour la conservation de la langue française. Longtemps appliquée aux travaux de la terre, notre race avait perdu le goût des travaux intellectuels. Séparés de la France,

nous avions peu de livres. Ceux qui pouvaient écrire ne recevaient pas le moindre encouragement et ne trouvaient pas de débouchés à leurs productions littéraires. Cependant la nécessité même de vivre et de conquérir nos libertés fit naître quelques écrivains. Les mémoires et les pétitions des Canadiens apparaissent comme les premières formes de notre littérature.

4.—Journalisme et éloquence politique. Nos luttes constitutionnelles donnèrent naissance à deux genres littéraires: le journalisme et l'éloquence politique. La presse, plus que les livres, a d'abord exprimé la vie canadienne. William Brown fonda en 1764 le premier journal au Canada, la *Gazette de Québec*. En 1778, naquit la *Gazette de Montréal*, aïeule de la *Gazette* actuelle. Mais ces journaux pondérés ne répondaient pas aux ardeurs combatives des fonctionnaires anglais qui lancèrent, en 1805, le *Quebec Mercury*. Pour défendre ses compatriotes, Pierre Bédard fonda le *Canadien* (1806). Supprimé par Craig en 1810, ce journal reparut de 1819 à 1822 et ressuscita de nouveau en 1831, sur l'initiative d'Etienne Parent, avec la devise: « Nos institutions, notre langue et nos lois. » A côté des journaux politiques, on vit quelques journaux proprement littéraires, entre autres la *Gazette littéraire de Montréal* (1778). Autour de cette publication vinrent se grouper quelques hommes « désireux de devenir savants » qui formèrent l'*Académie littéraire* de Montréal.



Etienne Parent
(1802-1874)

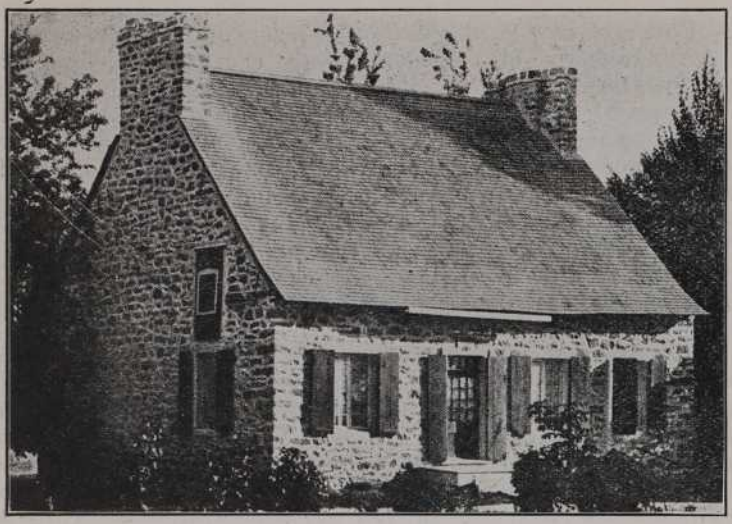
Avec la Constitution de 1791, devait se développer chez nous l'éloquence parlementaire ou politique. Parmi les orateurs qui brillèrent à cette époque, moins sans doute par leur haute culture littéraire que par le zèle à défendre leurs convictions, il faut mentionner Louis-Joseph Papineau, qui fut un tribun populaire doué d'une éloquence un peu théâtrale, mais qui savait remuer les foules et même impressionner le Parlement. Si Papineau n'a pas toujours exercé par sa parole une sage et heureuse influence, son éloquence a grandement contribué à maintenir dans le peuple la ferveur patriotique et la foi en sa survivance.

5.—Folklore et chansons populaires. Deux genres plus légers ont conservé la gaieté et l'esprit français chez notre peuple: les contes et les chansons populaires. Ce fut « la littérature du cœur » (Bracq). Dans les veillées de famille, on écoutait les vieux récits dans lesquels jouaient un grand rôle la sorcellerie et les enchantements. La crédulité populaire s'émouvait en écoutant des histoires de loups-garous (êtres humains changés en bêtes sous l'influence d'un maléfice), de feux-follets (âmes envoyées par Dieu sur la terre pour y faire pénitence), de chasse-galerie (chars lumineux qui voyageaient dans les airs), etc.

Entre deux danses exécutées au son du violon, les habitants chantaient des romances qui d'ordinaire étaient lancées par un chanteur principal auquel l'assistance répondait en répétant les dernières paroles. Nombre de ces chansons venaient de France comme: *A Saint-Malo, beau port de mer, C'est la belle Françoise, A la claire fontaine.* D'autres furent composées au pays, souvent par des poètes illettrés. Après les guerres de 1774 et de 1812, il y eut toute une floraison de chansons militaires plus remarquables par la malice gauloise que par la valeur poétique.

6.—Les idées du temps. On connaît déjà les idées politiques qui remuaient les esprits d'alors. En général, l'élite resta attachée aux principes d'ordre qui caractérisent les races latines. Les premières œuvres de notre littérature se reconnaissent par leur esprit français, national et catholique. Le clergé, qui avait instruit tous les hommes cultivés, leur avait transmis ses façons de voir et de juger.

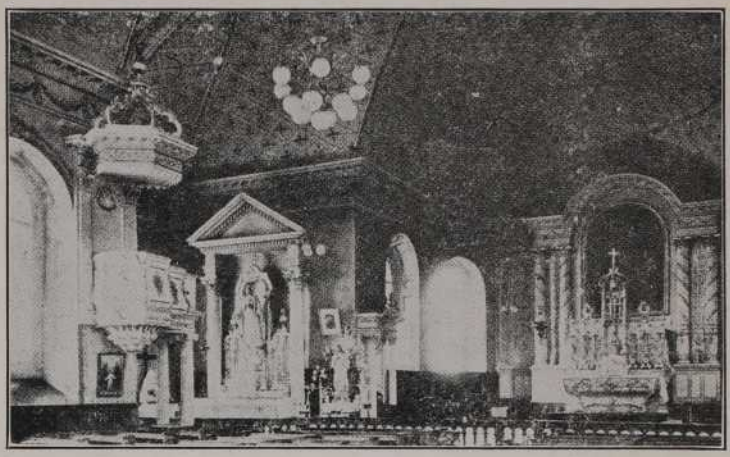
Cependant l'action de la France révolutionnaire ne laissa pas de se faire sentir. Les œuvres de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu et des Encyclopédistes traversèrent l'océan et vinrent exalter plus d'un cerveau au Canada. Les passions politiques, qui tendaient de plus en plus vers la démagogie, cherchèrent un aliment dans les ouvrages philosophiques du XVIII^{e} siècle. Papineau, le chef des Patriotes, avait perdu la foi. Il absorba dans cette littérature bien des erreurs auxquelles le prédisposait son tempérament de tribun. Les avocats et les notaires avaient étudié les juristes français, tout imbus d'idées gallicanes. Louis-Hippolyte Lafontaine lui-même eut grande peine à se dégager de cette pernicieuse emprise.



Maison Lorrain à Laval-des-Rapides
(Commission des Monuments Historiques de la Province de Québec)

7.—Beaux-Arts. Les causes qui retardèrent les progrès de notre littérature paralysèrent aussi le développement des beaux-arts. Toutefois on trouvait au pays beaucoup de statues et de tableaux apportés pendant le régime français ou lors de la Révolution. On put acquérir à peu de frais des tableaux sauvés du pillage et achetés par l'abbé Desjardins, grand vicaire de Québec. Ces œuvres, souvent fort remarquables, formèrent le goût artistique de la population.

Jusqu'à l'époque de l'Union, nos villes gardèrent l'aspect des cités d'Europe: rues étroites bordées de maisons de pierre. La vieille maison canadienne se présente comme un monument modeste, mais aux lignes harmonieuses. Rares furent nos architectes et nos artistes. Quelques-uns nous vinrent de l'étranger, comme James O'Donnell qui traça les plans de Notre-Dame de Montréal. Il faut particulièrement signaler, parmi les Canadiens, Louis Quevillon, qui organisa « une maîtrise d'art » et fonda une association professionnelle. Avec ses élèves, il provoqua, dans la région de Montréal, une véritable renaissance de la sculpture et de l'architecture. S'inspirant du style « jésuite » en vogue sous Louis XV et Louis XVI, l'école de Quevillon dirigea la construction de nombreuses églises. Dans la région de Québec, les deux Baillargé, toujours



Eglise de Saint-Mathias (1821)
Décorée par Quevillon

fidèles au style classique, dessinèrent les plans et exécutèrent les sculptures de plusieurs églises. Tous ces édifices demeurent aujourd'hui parmi les plus beaux spécimens de l'art au Canada.

III. *Vie religieuse*

8.—Le clergé: sa pénurie, son influence. Après la cession du Canada, le clergé se trouva extrêmement réduit. Sauf 40 prêtres proscrits venus de France lors de la Révolution française il ne reçut aucune recrue de l'ancienne mère-patrie. Les ordres religieux s'étaient vu refuser le droit de se recruter. Trente ans après la conquête, il ne restait plus que 146 prêtres pour desservir 160,000 fidèles dispersés sur un immense territoire. De 1800 à 1837, il n'y eut aucune communauté religieuse d'hommes au Canada.

Malgré cette extrême pénurie, le clergé demeura le guide du peuple. Les curés surent grouper les habitants autour de l'église paroissiale. Un grand nombre de prêtres se firent éducateurs dans leur presbytère; c'est là que naquit plus d'un collège classique. Dans son Rapport, lord Durham rend au clergé ce témoignage: « Dans l'absence générale des institutions permanentes du gouvernement civil, l'Eglise catholique seule présente des caractères de stabilité et d'organisation, et elle seule a été le soutien de la civilisation et de l'ordre. »

9.—Bill des fabriques: requête et contre-requête. Mgr de Laval avait établi un mode pour l'élection des marguilliers. Ils devaient être nommés « par les anciens et nouveaux marguilliers, » et c'est à eux que le conseil de fabrique devait rendre ses comptes. Cependant, dans certaines paroisses, on admettait quelques notables. Une pétition fut signée pour demander au gouvernement de généraliser cette manière plus démocratique d'élire les marguilliers. A la session de 1831, Bourdages présenta un bill déclarant que « les propriétaires ont droit d'intervenir pour tous les règlements du gouvernement temporel de l'Eglise. » Ce texte, d'une portée générale, ne manqua pas d'alarmer le clergé qui se hâta de répliquer par une contre-requête.

A la Chambre d'Assemblée, le bill passa grâce à l'influence de Papineau qui prononça un discours plein de violence et de sophismes. Mais cette mesure échoua au Conseil législatif. Chose curieuse, ce fut le juge Sewell qui la combattit avec le plus d'ardeur, parce qu'il la regardait comme contraire au traité de Paris et à l'Acte de Québec. A la vérité, Sewell en voulait peut-être davantage aux allures trop démocratiques de cette loi. Plus tard, les marguilliers seront élus par tous les paroissiens « tenant feu et lieu. »

10.—Expansion de l'Eglise. *a) Dans le Bas-Canada.* — Après avoir conquis sa liberté, l'Eglise put travailler à son expansion. A plusieurs reprises, Mgr Plessis avait demandé à Rome de diviser son trop vaste diocèse. Mais les réponses tardèrent à venir, parce que le Sacré-Collège se trouvait dispersé pendant la captivité de Pie VII (1809-1814). Dès 1814, l'évêque titulaire de Québec reçut le titre honorifique d'Archevêque. Pour des raisons politiques, on s'abstint cependant de constituer une véritable province ecclésiastique; on se contenta de créer des Vicariats apostoliques. Mgr Lartigue, sacré évêque en



Mgr Plessis (1763-1825)



Mgr Lartigue (1777-1840)

1821, remplit la fonction de Vicaire général à Montréal qui ne sera érigé canoniquement en évêché qu'en 1836.

b) Dans le Haut-Canada. — Sous la conduite de l'abbé Alexander MacDonell, un groupe de Highlanders catholiques chassés d'Ecosse vinrent dans le Haut-Canada en 1803. L'abbé MacDonell, d'abord nommé vicaire général, devint évêque de Kingston en 1826. De 1819 à 1825, 65,000 Irlandais catholiques immigrèrent dans la région et furent suivis de 50,000 en 1831. Quelques années plus tard, des Allemands catholiques s'ajoutèrent encore à la jeune Eglise. Le diocèse de Toronto fut créé en 1840.

c) Dans les Provinces Maritimes. — Mgr Plessis avait plusieurs fois visité les Provinces Maritimes où vivaient 1,500 Ecossais catholiques. Il travailla à l'organisation de ces missions très difficiles à desservir, parce que la population catholique était disséminée au milieu des protestants. L'abbé Jones se dévoua longtemps à ce ministère pénible. Il eut pour successeur l'abbé Burke qui, en 1818, devint Vicaire Apostolique.



Mgr Burke
(1753-1820)

d) Dans le Nord-Ouest. — L'histoire de l'Eglise, qui se distingue de plus en plus de l'histoire politique, va s'apparenter pour longtemps à l'histoire de la colonisation. Dans l'Ouest canadien, on avait continué la traite des fourrures, et peu à peu les coureurs des bois avaient établi leur résidence dans ces lointains territoires. Plusieurs même avaient épousé des sauvagesses et avaient donné naissance à toute une génération de métis.



Mgr Provencher
(1787-1853)

Les chefs qui gouvernaient la région s'alarmaient de l'immoralité croissante. Le capitaine Miles MacDonell, gouverneur de l'Assiniboine, demanda d'abord des prêtres irlandais pour moraliser la population, mais il n'en put obtenir. Alors il s'adressa à Mgr Plessis qui lui envoya l'abbé Provencher. Ce dernier s'installa dans le Manitoba d'aujourd'hui, et de là rayonna dans tout l'Ouest canadien. Il s'occupa du ministère des âmes et aussi de l'éducation, en fondant des

écoles. Plusieurs autres prêtres du Bas-Canada allèrent bientôt le rejoindre et se dépenser dans le Nord-Ouest aux missions sauvages.

11.—Monseigneur Plessis. Mgr Joseph-Octave Plessis, né à Montréal en 1763 et nommé évêque en 1806, fut le principal ouvrier de notre autonomie ecclésiastique. Il combattit avec un remarquable courage toutes les prétentions des gouverneurs anglais. Il refusa de demander « l'autorisation royale » pour l'ordination des prêtres et la nomination des curés. Sa grandeur d'âme et son indomptable énergie se manifestèrent dans ses luttes contre Craig où celui-ci employa tous les moyens de séduction et d'intimidation. Par son activité et son habileté, l'Eglise catholique au Canada conquit une indépendance presque complète. Il mourut en 1825.

12.—Les sectes protestantes. Dès le début du Régime anglais, l'Angleterre mit tout en œuvre pour assurer le développement de l'Eglise anglicane qu'elle introduisit au pays comme Eglise d'Etat. Elle encouragea la venue de pasteurs protestants et leur assura de grasses subventions. En plus des « réserves du clergé, » créées par le gouvernement canadien, les autorités impériales versèrent de généreux honoraires aux ministres: « les associations religieuses britanniques donnèrent 100 millions de dollars au cours du XIX^{e} siècle » (Hopkins).

C'est par l'arrivée des Loyalistes que les Anglicans progressèrent en nombre. Québec fut érigé en évêché anglican en 1789, mais demeura sous l'administration d'Halifax jusqu'à l'arrivée de son titulaire le Dr Jacob Mountain, en 1793. Encouragée par cette ère de prospérité, une Société de propagande forma le projet d'amener au protestantisme tout le peuple canadien. A cet effet, elle engagea des pasteurs de langue française, Suisses pour la plupart. Repoussés des Canadiens comme des Anglais, ces pasteurs n'eurent aucun succès.

Les Presbytériens vinrent d'Ecosse en 1795 et s'établirent surtout dans la Nouvelle-Ecosse. Les Méthodistes immigrés dans les provinces maritimes vécurent sous la tutelle des Etats-Unis jusqu'en 1821. Dès 1760, l'île de Jersey nous envoya un certain nombre de Baptistes.

LECTURES

Mgr C. Roy, *Nos origines littéraires.*

Abbé L. Groulx, *L'Enseignement français au Canada*, t. I.

Chan. E. Chartier, *Vie de l'esprit français au Canada*, dans les *Soirées littéraires de l'Union musicale de Sherbrooke*, pp. 95-131.

L'Encyclopédie de la Jeunesse (Ed. canadienne), t. II, p. 4279: L'Art au Canada.

Histoire de l'Eglise du Canada, par une religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, p. 209 et sq.

DEVOIRS

Les faits de notre histoire peuvent-ils expliquer, pour une part, les retards de notre développement intellectuel?

Montrer comment notre activité intellectuelle a été subordonnée aux exigences de notre situation économique, politique et sociale.

Quelle a été la part de l'Eglise dans notre vie nationale avant l'Union?

RÉSUMÉ DU LIVRE VIII

Période du Gouvernement Représentatif (1791-1840)

- Nécessité de séparer Anglais et Français
- Pitt fait voter l'Acte Constitutionnel de 1791.
- Administration
  - Canada divisé en
    - Haut-Canada.
    - Bas-Canada.
  - Gouverneur général à Québec.
  - Deux Lieutenants-gouverneurs.
  - Conseil législatif choisi par le gouverneur.
  - Chambre élective pour chaque province.
- Evénements
  - Langue française à la Chambre. — Papineau et Panet.
  - La question des subsides s'amorce.
  - Institution Royale.
  - Vexations de Craig : « Règne de la Terreur. »
  - Guerre de 1812
    - Causes
      - Affaire du Chesapeake.
      - Droit de visite.
    - Opér. militaires
      - 1812 : Canad. et Angl. vainqueurs à Détroit.
      - 1812 : Canad. et Angl. vainqueurs à Queenstown.
      - 1812 : Canad. et Angl. vainqueurs à Lacolle.
      - 1812 : Canad. et Angl. malheureux sur mer.
      - 1813 : Canad. et Angl. battus à Moraviantown.
      - 1813 : Canad. et Angl. battus à Put-in-Bay.
      - 1813 : Canad. et Angl. battus à Toronto.
      - 1813 : Canad. et Angl. vainqueurs à Châteauguay.
      - 1814 : Canad. et Angl. vainqueurs à Lundy's Lane.
      - 1814 : Canad. et Angl. échouent à Plattsburg.
    - Paix de Gand (1814) : statu quo.
  - Question des subsides aigrit les esprits. — 3 phases.
  - Projet d'Union, 1822.
  - Quatre-vingt-douze Résolutions.
  - Papineau refuse les justes propositions de Goderich.

Période du Gouvernement Représentatif (1791-1840)

- Evénements
  - Troubles de 1837-38
    - Révolution industrielle et campagne de presse.
    - Patriotes (B.-C.) victorieux à St-Denis.
    - — — battus à St-Charles.
    - — — — à St-Eustache.
    - Réformistes (H.-C.) battus à Montgomery's Tavern.
    - Violente répression de Colborne.
    - Résultats
      - Suspension de la Constitution.
      - Rapport Durham.
      - Acheminement vers l'Union.
  - Progrès économiques
    - Explorations du Nord-Ouest.
    - Selkirk colonise le Manitoba.
    - Les Compagnies de commerce aident à la colonisation.
  - Progrès intellectuels
    - Ecoles de fabrique — collèges classiques.
    - Journalisme (E. Parent) — Eloquence politique (Papineau).
    - Contes et chansons populaires.
    - Ecoles d'architecture de Quevillon et de Baillargé.
  - Progrès religieux
    - L'organisation paroissiale assure la survivance française.
    - Le diocèse de Québec se divise.
    - Le gouvernement cherche à implanter l'Eglise anglicane.

LIVRE IX

PÉRIODE DU GOUVERNEMENT RESPONSABLE[1]
(1840 - 1867)

Chap. XXXIV. — Acte d'Union
Chap. XXXV. — Conquête du gouvernement responsable
Chap. XXXVI. — Impasse du gouvernement responsable
Chap. XXXVII. — Relations étrangères
Chap. XXXVIII. — Progrès économiques sous l'Union
Chap. XXXIX. — Instruction publique et développements intellectuels
Chap. XL. — Vie religieuse sous l'Union

Chapitre XXXIV

ACTE D'UNION

SOMMAIRE

1. — A plusieurs reprises, certains personnages anglais tentèrent de réaliser l'***Union des deux provinces.*** En 1822, les protestants du Canada furent sur le point d'y réussir.
2. — En 1839, le Gouvernement britannique chargea ***Thompson*** de faire accepter le projet d'Union. Ce dernier fit croire à Londres que le Bas-Canada était favorable à cette mesure.
3. — ***Le Parlement britannique*** vota le bill d'Union, le 23 mars 1840, sous l'influence de la ***banque Baring*** désireuse d'assurer le paiement de la dette du Haut-Canada.
4. — Le ***régime administratif*** sous l'Union était constitué par le ***Gouverneur,*** un ***Conseil exécutif*** que nommait la Couronne, un ***Conseil législatif*** de 24 membres et une ***Chambre d'Assemblée*** de 84 membres.
5. — L'Acte d'Union comportait de ***graves injustices*** à l'égard des Canadiens français : l'***égalité de représentation*** pour les deux provinces, la ***forte dette*** du Haut-Canada devenue commune, et la ***langue anglaise*** seule officielle dans les écrits.
6. — L'attitude des Canadiens français devant l'Acte d'Union fut d'abord hésitante. ***Lafontaine,*** dans son ***manifeste*** aux électeurs de Terrebonne, donna une direction généralement suivie. L'espoir se réfugia dans l'application du gouvernement responsable.

[1] Cfr *Appendice I, tableau VIII, p. 488,* Liste des administrateurs de 1840 à 1867.

SOMMAIRE (*Suite*)

7. — Les ***partis politiques*** vont se constituer sur un plan autre que la lutte des races. ***Tories*** et ***Réformistes*** entrent en lutte. Mais, plus tard, les plus avancés des Réformistes s'uniront aux Libéraux, et les Réformistes modérés feront alliance avec les Conservateurs.

8. — ***Lafontaine*** fut le ***chef politique*** du Bas-Canada. Ses vues larges favorisèrent l'alliance avec les Réformistes du Haut-Canada, dirigés par Sir Robert ***Baldwin,*** qui sut bien comprendre les Canadiens français.

1.—Diverses tentatives d'Union. Déjà, en 1791, on avait eu, aux Chambres anglaises, l'idée de former un seul gouvernement pour les deux provinces du Canada. En 1810, Craig recommanda à lord Liverpool la réalisation d'un semblable projet. Le duc de Richmond (1819), lord Dalhousie (1820), propagèrent la même idée.

En 1822 une tentative sérieuse faillit aboutir. Les protestants du Canada, jaloux de la protection accordée par le gouvernement à l'Eglise catholique, firent de vigoureux efforts pour unir les deux provinces. Ils trouvèrent à Londres un agent puissant dans la personne du marchand Ellice. Le projet échoua grâce à l'intervention de Parker, ennemi d'Ellice. C'est alors que les Canadiens, informés de cette manœuvre, déléguèrent à Londres Papineau et Neilson, porteurs d'une requête signée par 60,000 citoyens.

2.—Mission diplomatique de Thompson. Les troubles de 1837-1838 avaient montré les imperfections de la Constitution de 1791. Le Rapport de lord Durham convainquit le Parlement qu'il fallait modifier l'administration. Lord Russell présenta en 1839 un bill d'Union aux Communes anglaises, mais simplement pour tâter l'opinion. On nomma Charles Edward Poulett Thomson gouverneur des deux provinces, avec mission de s'enquérir de la volonté du peuple ou, plus exactement, de faire accepter l'Union. Comme il n'y avait pas de législature dans le Bas-Canada — la Constitution ayant été suspendue — le Gouverneur consulta le Conseil spécial dont l'avis favorable était assuré, et regarda comme acquis l'assentiment des Canadiens français, malgré les protestations du clergé et une requête de 40,000 signatures. Le Haut-Canada laissa entendre qu'il accepterait l'Union à la condition expresse d'avoir une

part prépondérante dans le gouvernement. Mais le Gouverneur eut la loyauté de défendre « le principe de justice égale entre tous les sujets de Sa Majesté. »

3.—Le bill d'Union au Parlement britannique. Thomson écrivit à Londres pour assurer que tout le monde était d'accord au sujet de l'Union. Alors le ministère proposa le bill, le 23 mars 1840. Les deux partis s'unirent pour l'appuyer, malgré la protestation d'O'Connell, indigné de ce qu'on allait changer une constitution « sans consulter le peuple. » A la Chambre des Lords, l'opposition fut plus accentuée. Notre ancien gouverneur, lord Gosford, combattit la loi en prétendant qu'on ne pouvait rien imposer « de plus arbitraire et de plus inique. »

Les députés, ennuyés des affaires canadiennes et fort préoccupés de leurs problèmes nationaux, votèrent le bill, le 23 juillet 1840. Une influence financière n'était pas étrangère à ce succès. Le Haut-Canada avait une dette de £1,200,000, dont les seuls intérêts égalaient le revenu annuel de la province. Or la plus grande partie de cet argent se trouvait due à la banque *Baring*, de Londres, qui craignait la banqueroute de la province. Baring, président de la banque, faisait partie du cabinet Melbourne. On comprend qu'il usa de toute son influence pour assurer un vote qui répartirait sur les deux provinces la dette du Haut-Canada.

4.—Régime administratif sous l'Union. Le bill d'Union réglait que les deux provinces seraient administrées par un seul gouvernement composé du Gouverneur, d'un Conseil exécutif, d'un Conseil législatif et d'une Chambre d'Assemblée. La dette publique devenait commune et la langue anglaise était seule officielle dans les textes de loi.

1° *Le Gouverneur et l'Exécutif.* — Le Gouverneur gardait à peu près les mêmes attributions qu'auparavant. Il était responsable au Secrétaire des Colonies ou au Parlement britannique de qui il recevait des « instructions. » Cependant une certaine imprécision dans leurs pouvoirs permit aux divers gouverneurs de prendre des attitudes différentes dans l'exercice de leurs fonctions. Les ministres de l'Exécutif, conseillers du Gouverneur, étaient choisis par la Couronne, mais autant que possible parmi les députés.



La Province du Canada en 1841

2° *Le Conseil législatif.* — Le Conseil législatif se composait de 24 membres nommés à vie et se partageant également entre le Haut et le Bas-Canada. Le Conseil devint électif en 1853, avec un mandat de huit ans pour chacun des conseillers; le Conseil était renouvelable par quart tous les deux ans.

3° *La Chambre d'Assemblée.* — La Chambre d'Assemblée comprenait 42 députés (65 après 1853) pour chaque province. Elle s'efforcera sans cesse d'accroître ses pouvoirs et d'obtenir la responsabilité du ministère.

5.—Injustices de l'Acte d'Union à l'égard des Canadiens français. Tous les Réformistes ont deux graves reproches à faire à l'Acte d'Union: il ne dit pas un mot de la responsabilité ministérielle et il soustrait la liste civile au contrôle de la Chambre, tout en l'élevant à £75,000. Mais il comporte aussi plus d'une injustice à l'égard des Canadiens français. D'ailleurs ses auteurs confessent clairement leur intention de faire disparaître par ce régime la nationalité canadienne-française.

a) L'article XII décrète l'égalité de représentation pour les deux provinces, alors que le Bas-Canada renferme une population de 650,000 âmes, quand le Haut-Canada n'en possède que 450,000. A partir de 1850, toutefois, cette clause sera à l'avantage des Canadiens français.

b) La dette du Haut-Canada est si élevée qu'elle produit un déficit annuel de 75 mille louis. Elle provient surtout de travaux publics, routes et canaux, alors uniquement profitables à la province du Haut-Canada, bien que destinés à faire partie du réseau des voies commerciales du Canada-Uni. Le Bas-Canada doit assumer une partie de cette lourde dette et retarder ainsi son développement économique au profit de la province-sœur.

c) L'article XLI soulève justement la colère des Canadiens français en déclarant la langue anglaise seule officielle. Pour la première fois, dans la constitution du pays, l'Angleterre s'attaque directement à notre langue. Mais Lafontaine, dès son entrée en Chambre, parla français pour protester contre l'infériorité où l'on avait mis sa langue. A la fin de 1844, le gouvernement Draper-Viger, dans l'intention de se gagner les votes canadiens-français, sollicitera de Londres la faculté d'accorder aux deux langues des droits égaux. L'autorisation ne sera accordée qu'en 1848.

6.—Manifeste de Lafontaine (1841). Sir Poulett Thomson, nommé récemment baron de Sydenham, annonça, le 10 février 1841, que le Haut et le Bas-Canada ne formeraient plus désormais qu'une province, sous un seul gouvernement. Le Haut-Canada accepta l'Union comme « une bonne affaire. » Le Bas-Canada parut hésitant et divisé au sujet de l'attitude à prendre: certains citoyens voulaient à tout prix exiger le rappel de la loi; d'autres proposaient de s'abstenir totalement de toute participation à la vie politique.



Lafontaine
(1807-1864)

Lafontaine lança un « Manifeste aux électeurs de Terrebonne. » L'auteur y condamnait l'Union comme « un acte d'injustice et de despotisme, » mais il invitait ses concitoyens à ne pas entreprendre d'en obtenir le rappel. Il valait mieux essayer d'en

tirer parti. Le Bas-Canada pouvait être sauvé par l'application du gouvernement responsable, et le gouvernement responsable serait conquis par la coalition de tous les Réformistes de la province-unie. Cette lettre devait rallier les esprits autour d'une idée et opérer l'unité d'action. Déjà Morin avait préparé ce rapprochement par sa correspondance avec Hincks, l'un des principaux réformistes du Haut-Canada.

7.—Les partis politiques. L'Acte d'Union, qui avait pour fin d'étouffer la nationalité canadienne-française, n'atteindra pas son but, parce que les partis politiques vont s'organiser sur un nouveau plan. A la rivalité des races succédera une lutte à propos de la responsabilité ministérielle. Les uns, désireux de conserver les anciennes prérogatives de la Couronne, s'appelleront *Conservateurs* ou *Tories;* les autres, aussi bien dans le Haut que dans le Bas-Canada, voulant des réformes constitutionnelles et surtout l'application intégrale du gouvernement responsable, se nommeront *Réformistes* ou *Libéraux.*

Cependant, il vint un moment où certains Libéraux jugèrent que les chefs n'allaient pas assez vite dans la voie des réformes. Ils réclamèrent une action plus radicale et finirent par se détacher de leur parti. Ainsi prirent naissance les *Clear-Grits* dans le Haut-Canada et les *Rouges* dans le Bas-Canada. En 1854, les Conservateurs, sous la conduite de MacNab, s'unirent aux *Réformistes* modérés que dirigeaient Hincks et Morin pour créer le parti *Libéral-Conservateur* (appelé ensuite *Conservateur*), tandis que les *Clear-Grits* et les *Rouges* formèrent le parti *Libéral.*

8.—Les chefs: Lafontaine et Baldwin. Le Bas-Canada reconnaissait comme chef incontestable Hippolyte Lafontaine, champion du gouvernement responsable. Contrairement à Papineau, qui était plutôt un tribun politique, Lafontaine apparaît comme un véritable homme d'Etat. Ses vues élevées et son sens pratique ont facilité l'alliance réformiste qui va assurer notre liberté politique.

Robert Baldwin, chef réformiste du Haut-Canada, semble avoir été un des premiers Anglais du pays capables de bien comprendre la mentalité canadienne-française. Il avait comme première conviction que le pays ne pou-



Baldwin
(1804-1858)

vait prospérer que par l'entente entre les deux races et la participation des deux races au gouvernement. Aux élections de 1841, Lafontaine fut défait dans le comté de Terrebonne, par suite d'une intervention personnelle de Sydenham. Baldwin le fit élire, en 1842, dans le comté d'York, en Haut-Canada. Quand il se présenta en qualité de ministre, Baldwin, à son tour, subit un échec. Lafontaine, qui ne voulait pas se laisser vaincre en générosité, le fit élire par acclamation dans le comté de Rimouski.

LECTURES

LOUIS-P. TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union*, chap. I : Administration de Lord Sydenham.

A. GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada*, chap. IV : Résumé et extraits du Manifeste de Lafontaine.

THOMAS CHAPAIS, *Cours d'Histoire du Canada*, t. V : Les premières leçons ; Appendice I, Acte du Parlement impérial décrétant l'union du Haut et du Bas-Canada en 1840.

PAUL-EMILE LAMARCHE, *Oeuvres-Hommages:* Les partis politiques, pp. 165-187.

DEVOIRS

Raconter les origines de l'Union des deux Canadas.
Exposer l'attitude de Lafontaine en rapport avec l'Acte d'Union.
Discours de Lafontaine réclamant les droits de la langue française.

Chapitre XXXV

CONQUÊTE DU GOUVERNEMENT RESPONSABLE

SOMMAIRE

1. — Le ***gouvernement responsable*** consiste en ce que les ministres ont le devoir de ***rendre compte aux députés*** de leur administration et de démissionner s'ils n'ont pas la confiance de la Chambre. Le Canada demandait l'application de ce principe, mais l'Angleterre croyait qu'il était incompatible avec l'état de colonie.
2. — ***Sydenham*** organisa la législature et réussit à se donner une majorité à la Chambre. ***Baldwin,*** en quittant le ministère, commença la lutte pour la responsabilité ministérielle. Peu après la Chambre vota ***six propositions*** qui contiennent les principes de cette responsabilité.
3. — Sydenham fit adopter une ordonnance instituant les ***municipalités.*** En 1855, on rattachera l'administration municipale au ***conseil de paroisse.***
4. — ***Sir Charles Bagot*** accepta les ***Résolutions Harrison*** et confia l'administration à Lafontaine et à Baldwin, malgré les protestations du parti Tory.
5. — ***Sir Charles Metcalfe*** essaya de regagner le terrain perdu et refusa d'appliquer les principes du gouvernement responsable. Il s'ensuivit une ***crise ministérielle.*** Les élections donnèrent une faible majorité au Gouverneur.
6. — La ***politique fiscale de l'Angleterre*** va désormais influer sur la politique canadienne. Les Libéraux, partisans du ***libre-échange,*** auront moins besoin des colonies et seront disposés à concéder entièrement le *self-government.*
7. — ***Lord Elgin*** arrive au pays avec des ***instructions libérales*** et accorde sa confiance à la majorité réformiste. Il témoigne une grande estime aux Canadiens français.
8. — ***Le bill d'indemnité*** en faveur du Bas-Canada met à l'épreuve les dispositions du Gouverneur. Lord Elgin, malgré l'opposition et les insultes des Loyalistes, signe le bill, parce qu'il le regarde comme l'expression de la volonté du peuple. Les ***Communes anglaises*** approuvent sa conduite.
9. — Le ***statut du Gouverneur*** se trouve changé après l'application du gouvernement responsable. Il n'exercera plus qu'une influence personnelle et sociale et demeurera au-dessus de la politique.
10. — Le Canada a souvent ***montré le chemin*** aux autres colonies anglaises dans la conquête des libertés politiques. Aussi les ***provinces maritimes*** marchèrent-elles à sa suite.
11. — La ***Nouvelle-Ecosse*** conquiert le gouvernement responsable, grâce à l'action de ***Joseph Howe*** qui lutte contre les lieutenants-gouverneurs et reçoit, à la fin, l'approbation de lord Grey.
12. — Le ***Nouveau-Brunswick*** eut plus de difficultés. Il combattit sous la direction d'***Allan Wilmot*** et obtint le gouvernement responsable en 1847.
13. — L'***Ile du Prince-Edouard,*** absorbée longtemps par la lutte autour du droit de propriété, obtint le ***self-government*** en 1863.

I. *Dans les provinces du Canada*

1.—En quoi consiste le gouvernement responsable. Depuis la Constitution de 1791, l'Exécutif, nommé par la Couronne, demeurait indépendant de la Chambre. Les Canadiens réclamaient pour l'Assemblée législative le droit de faire rendre compte aux ministres de leur administration. Ils voulaient que le ministère fût choisi dans le parti qui dominait et qu'il ne demeurât pas en fonction du moment qu'il ne commandait plus la majorité. C'est ce qu'on appelle le gouvernement responsable.

Lord Russell déclarait que la responsabilité ministérielle lui paraissait incompatible avec l'état de colonie, puisque le gouverneur peut recevoir des « instructions impériales » qui ne concordent pas avec l'avis de son Conseil. La conquête du gouvernement responsable va se poursuivre avec des variantes provenant du caractère de chaque gouverneur et des différents partis qui se succéderont au pouvoir dans les Chambres anglaises.

Avant l'Acte d'Union, la question des subsides était déjà intimement liée au principe du gouvernement responsable. Après l'Union, la lutte pour le gouvernement responsable assurera le contrôle des subsides. Toutefois, dès 1844, l'Angleterre remettra à la Chambre le contrôle de la liste civile et réglera par là la question des subsides, alors que le gouvernement responsable ne sera définitivement concédé qu'en 1847.

2.—Opposition de Sydenham. Sydenham se préoccupa de constituer la nouvelle législature. Il émit des brefs d'élections et descendit lui-même dans l'arène politique avec l'espoir de triompher des Réformistes. Au moyen d'habiles remaniements dans les circonscriptions urbaines, et grâce aussi à des coups de force commis par ses hommes, le gouverneur réussit à faire élire 19 députés de son choix sur 42 dans le Bas-Canada. Le Haut-Canada lui était assuré. Le premier Parlement se réunit à Kingston, dans un hôpital général. Sydenham prit son Conseil au sein de l'Assemblée, tâchant de rallier les divers groupes politiques qui formaient la Chambre, mais il remplit lui-même le rôle de premier ministre, avec Draper et Ogden comme porte-parole devant la Chambre. Baldwin, à qui il offrit un portefeuille, démissionna bientôt après avoir accepté, dès qu'il vit que le ministère ne comprenait aucun Canadien



Sydenham
(1799-1841)

français. Déjà, la lutte s'engageait résolument pour la conquête du gouvernement responsable. Sydenham essaya de maintenir ses positions en déclarant, dans le discours du trône, son intention « d'administrer les affaires suivant les vœux et les intérêts bien entendus du peuple. » Au cours du débat sur l'adresse, un Réformiste, Boswell, posa au ministère cette question: « Si les ministres ne peuvent obtenir une majorité dans cette Chambre, résigneront-ils? » Draper, acculé à une déclaration catégorique, répondit affirmativement. Alors les députés applaudirent et s'écrièrent: « Nous avons enfin le gouvernement responsable. » A cette même session, Harrison fit voter par la Chambre six résolutions qui contenaient les principes de la responsabilité ministérielle. La première étape était franchie.

Fatigué et malade, Sydenham avait demandé son congé. Mais il mourut, avant de pouvoir retourner en Angleterre, des suites d'une chute de cheval. Malgré ses qualités intellectuelles, il ne fut guère regretté des Canadiens qui le regardaient comme « un roué politique et un tyran » (Gérin-Lajoie).

3.—Institution des municipalités. Toute l'activité de Sydenham ne s'était pas consumée à retarder l'application du gouvernement responsable, il avait fait adopter, en 1840, par le Conseil spécial, l'ordonnance qui divisait le Bas-Canada en districts sous la juridiction d'un Préfet nommé par le gouverneur. Cette organisation resta impopulaire, parce qu'elle parut à tous trop servir les menées électorales. En 1845, on créera un conseil municipal électif composé de sept membres et qui choisissait un maire dans son sein. Les villes de Québec et de Montréal eurent des chartes spéciales.

Dans le Haut-Canada, Sydenham avait fait établir un régime municipal que Baldwin modifia essentiellement en 1849.

4.—Attitude favorable de Sir Charles Bagot (1842-1843). Sir Charles Bagot succéda au baron Sydenham en 1842. Homme affable et politique d'expérience, il s'était déjà signalé au pays par le traité *Rush-Bagot* réglant

les difficultés militaires du Canada avec les Etats-Unis sur les Grands Lacs (1817). Il trouva un Parlement où l'opposition des Réformistes, commandés par Lafontaine et Baldwin, avait pris de la consistance et de la force. Le Gouverneur accepta les conséquences des résolutions Harrison et confia le ministère à Lafontaine et à Baldwin qui remplacèrent Draper et Ogden. Pour la première fois, un ministère qui ne commandait pas la confiance de la Chambre était mis en demeure de se retirer. On franchissait une deuxième et importante étape dans la conquête du gouvernement responsable.

Le parti Tory s'indigna en voyant d'anciens *rebelles* entrer dans le ministère. Les journaux du *Family Compact* accusèrent Bagot de « livrer les sujets britanniques à la domination de la tourbe française. » Lord Stanley, d'abord surpris, finit par approuver l'attitude de Bagot.

5.—Réaction de Sir Charles Metcalfe (1843-1845). Charles Bagot mourut en mai 1843. Le *Colonial Office* profita de la circonstance pour tâcher de regagner le terrain perdu en envoyant au Canada un homme entièrement dévoué à la Métropole. Sir Charles Metcalfe arriva au pays avec l'intention de combattre « l'hérésie damnable » du gouvernement responsable. Aussi, en novembre 1843, il nomma des fonctionnaires sans consulter les ministres. Lafontaine et Baldwin s'objectèrent à cette façon de faire. Le Gouverneur ne voulut rien concéder. Alors le ministère donna sa démission. En vain Metcalfe chercha-t-il à se constituer un nouveau Conseil. Il dut assumer lui-même le rôle de premier ministre et, pendant neuf mois, il gouverna seul avec trois conseillers exécutifs. Enfin, en septembre 1844, il réussit à former un nouveau ministère dans lequel entrèrent Denis-Benjamin Viger et Denis-Benjamin Papineau.

Les élections, qui eurent lieu la même année, se firent avec une extrême violence. En certains endroits, il se produisit même des bagarres sanglantes, et l'on dut appeler le secours des militaires pour rétablir l'ordre. Lord Metcalfe accusa les Réformistes de déloyauté; il crut à une séparation prochaine de la colonie d'avec la Métropole. Grâce à son ingérence indue dans la politique, le Gouverneur put se donner une majorité dans la nouvelle Chambre. Il fit élire comme orateur MacNab, qui ne connaissait pas le français. L'Angleterre, pour récompenser Metcalfe de ses services, le nomma baron de Fern-Hill. Mais il ne jouit pas longtemps de son titre; il mourut en 1846, un an après son départ du Canada.

Lord Cathcart assuma l'administration de la province pendant une année. Lord Elgin fut ensuite nommé gouverneur et prit son poste en janvier 1847.

6.—Influence de la politique anglaise sur la politique canadienne. Lord Metcalfe avait failli provoquer un désastre. Un revirement de la politique anglaise conjura le péril et rétablit les bonnes relations. Le parti Tory, commandé par Peel, conduisait depuis longtemps la politique anglaise qui avait peu changé depuis 1791. Il avait pour programme d'assurer l'unité de l'Empire, et s'imaginait que seul le contrôle des colonies par *Downing Street* saurait maintenir les liens.

Les Libéraux, qui arrivaient au pouvoir avec lord Russell, avaient des vues plus larges en ce qui regardait l'administration des colonies. Jusque là l'Angleterre avait surtout apprécié ses colonies par les avantages commerciaux qu'elle en tirait. En effet, tant qu'elle pratiqua le système protectionniste, elle faisait avec elles beaucoup de commerce et ne cherchait guère d'autres débouchés à ses marchandises. Mais, après la campagne de Richard Cobden, manufacturier de Manchester, la Grande-Bretagne s'attacha de plus en plus au libre-échange. Comme elle ouvrait ses ports aux pays européens, elle trouvait en Europe un accès plus facile pour son commerce. En conséquence, les colonies perdirent beaucoup de leur importance. D'ailleurs les hommes politiques anglais, convaincus que le Canada ne pouvait tarder à jouir de l'indépendance comme les Etats-Unis, ne montrèrent plus guère d'objections à lui concéder le gouvernement responsable.

7.—Lord Elgin (1847-1854). Lord Elgin, gendre de lord Durham, avait reçu d'Angleterre des « instructions » libérales. Désireux lui-même de conserver l'unité de l'Empire, il pensait que le gouvernement responsable était tout à fait conciliable avec cet idéal. Aussi reconnut-il sans détour au peuple le droit d'être gouverné selon ses vœux. Après les élections de décembre 1847, les Réformistes constituant une forte majorité en Chambre, le nouveau gouverneur n'hésita pas à confier l'ad-



Lord Elgin
(1811-1863)

ministration à Lafontaine et à Baldwin. A l'ouverture du Parlement de 1849, comme la langue française venait d'être reconnue officielle, il prononça le discours du trône dans les deux langues. Il voulut montrer son entière confiance aux Canadiens français, affirmant même dans son discours du trône « qu'un jour viendrait peut-être où la dernière main à défendre le drapeau britannique au pays serait celle d'un Canadien français. »

8.—Le Bill d'indemnité (1849). Le gouvernement avait accordé l'amnistie à tous les *rebelles* de 1837-1838 et le Parlement avait voté une indemnité aux habitants du Haut-Canada pour les pertes subies pendant la guerre. Les habitants du Bas-Canada demandèrent le même avantage. Et, en 1849, le ministère Lafontaine-Baldwin proposa à cet effet une compensation de £100,000 qui fut votée par la majorité des deux Canadas. Aussitôt les ultra-loyalistes se scandalisèrent de voir le gouvernement accorder « une prime à la révolte. » Lord Elgin aurait pu réserver le bill à l'approbation royale; il ne le voulut pas. Il le signa, parce qu'il le regardait comme la volonté du peuple nettement exprimée par les députés. Alors il fut insulté par la populace. Les mécontents incendièrent les bâtisses du Parlement où brûla une fort importante bibliothèque (25 avril 1849). Dans la suite, le Parlement siégera alternativement à Québec et à Toronto.

Malgré ces graves ennuis, lord Elgin maintint son approbation et soumit sa conduite au jugement de Londres en offrant sa démission si l'on jugeait qu'il avait mal agi. MacNab en appela contre lui au gouvernement britannique. Le bill fut discuté aux Communes anglaises; mais le chef de l'opposition, Peel, s'unit à lord Russell pour approuver la conduite de lord Elgin en dépit des protestations de Gladstone et de Disraëli. Ainsi se trouvait consacré officiellement et définitivement le principe du gouvernement responsable, sans qu'il y eût aucune déclaration de droits ni aucune retouche à la Constitution.

9.—Nouveau statut du Gouverneur. L'action du Gouverneur sera désormais fort diminuée dans la colonie. Il n'exercera plus sur la politique qu'une influence indirecte. D'abord, il ne nommera plus aux emplois publics, si ce n'est sur la désignation de son Conseil. Il n'assistera plus aux réunions du Cabinet. Et surtout il ne devra plus s'identifier à un parti politique ni se mêler des

élections. Une prérogative lui reste cependant, celle d'accorder ou de refuser la dissolution des Chambres, même contrairement aux désirs du Premier Ministre. Il garde théoriquement le droit de désaveu, et réserve l'approbation de certaines lois. En fait, le Gouverneur usera rarement de ce privilège. Il demeurera le représentant du gouvernement britannique et l'agent des relations entre la Métropole et la colonie.

II. *Dans les Provinces Maritimes.*

10.—Influence du Canada sur les autres colonies anglaises. Le Canada a plus d'une fois montré le chemin aux autres colonies anglaises en ce qui regarde la conquête des libertés politiques. Il a été le « laboratoire de l'Empire, » où se sont expérimentées des mesures qui ont changé la face des possessions britanniques. En effet, à l'exemple du Canada, les Provinces Maritimes ne tardèrent pas à manifester les mêmes aspirations. Déjà elles possédaient chacune une Chambre d'Assemblée, mais elles insistèrent pour obtenir le gouvernement responsable comme un corollaire logique du gouvernement représentatif.

11.—La Nouvelle-Ecosse. La Nouvelle-Ecosse avait obtenu une Chambre d'Assemblée en 1758; mais cette Chambre était dominée par une petite oligarchie d'Halifax, toute semblable au *Family Compact* du Haut-Canada. L'Eglise anglicane, qui régnait au Conseil législatif, contrôlait tout le système d'éducation.

On regarde justement Joseph Howe comme le champion du gouvernement responsable en Nouvelle-Ecosse. Encouragé par le Rapport Durham, il lutta contre Sir Colin Campbell, lieutenant-gouverneur, et ensuite contre lord Falkland qui voulait jouer dans la province le rôle de Sydenham au Canada. Howe entra dans le ministère, et se retira bientôt, parce qu'on y admettait des membres du parti Tory. Sous l'administration de Sir John Harvey, lord Grey envoya une importante communication qui servit d'ailleurs de directive à lord Elgin, et dans laquelle il déclarait « qu'il n'est ni possible ni désirable de gouverner aucune des provinces anglaises de l'Amérique du Nord contre les vœux et le désir de ses habitants. » Cette direction britannique fit définitivement concéder le gouvernement responsable en 1847.

12.—Le Nouveau-Brunswick. Plus ardue et plus longue a été la lutte dans le Nouveau-Brunswick, parce qu'il n'y avait pas de journaux pour faire l'éducation du peuple. Allan Wilmot dirigea les partisans du gouvernement responsable. Il entra à l'Exécutif, et se retira bientôt, quand le lieutenant-gouverneur Colebrooke nomma son propre gendre secrétaire provincial. L'Angleterre accorda le gouvernement responsable en 1847, mais ne l'appliqua intégralement qu'en 1855.

13.—L'Ile du Prince-Edouard. Pendant longtemps, dans cette province, la lutte resta concentrée autour du droit de propriété, fort imprécis, et qui empêchait le progrès de la colonisation. En 1850, la Chambre d'Assemblée obtint de toucher les revenus de la Couronne. L'année suivante, à l'occasion d'une querelle entre le lieutenant-gouverneur et le président de la Chambre au sujet des salaires, l'Assemblée législative parvint à contrôler les subsides. Le Conseil législatif deviendra électif en 1863. Ainsi se trouva réalisé le *self-government*.

LECTURES

A.-D. De Celles, *Lafontaine et son temps*, chap. IV à XII.

Henri Gérin-Lajoie, *L'établissement du gouvernement responsable au Canada* (synthèse), dans la *Revue Trimestrielle*, mai 1916, p. 58.

Henri Couve de Murville, *Le Gouverneur dans les Dominions britanniques*, deuxième partie, chap. I: Le gouverneur et ses ministres.

DEVOIRS

Résumer l'histoire du gouvernement responsable au Canada.

Peut-on dire que la politique conciliatrice de lord Elgin a mis fin au vieux régime colonial?

Rédiger une lettre de Lafontaine à lord Metcalfe lui remettant sa démission et donnant les raisons de son attitude.

Chapitre XXXVI

IMPASSE DU GOUVERNEMENT RESPONSABLE

SOMMAIRE

1. — Le gouvernement responsable devait aboutir à ***un conflit*** entre les intérêts de la Métropole et ceux de la colonie. Il ne parut pas opportun de trancher la difficulté par une solution immédiate. Mieux valait ***laisser au temps*** le soin de définir les prérogatives de chaque pouvoir.
2. — La ***sécularisation des réserves*** du clergé fut votée en 1854 par le parti Libéral-Conservateur. La loi réservait de quoi assurer le soutien des pasteurs.
3. — Parce que le système de la ***tenure seigneuriale*** ne répondait plus aux besoins, il fut aboli en 1854. Le gouvernement vota aux seigneurs une ***indemnité*** de $10,000,000 et accorda la même compensation à la province du Haut-Canada.
4. — La difficulté de se transporter de Québec à Toronto amena le gouvernement à ***fixer la capitale.*** La reine Victoria, à qui on avait soumis la question, choisit ***Ottawa.***
5. — Comme le Haut-Canada avait alors une population plus forte que le Bas-Canada, il réclama la ***« représentation par population. »*** George Brown, aux élections de 1857, fit la campagne politique au nom de ce principe.
6. — ***L'instabilité des ministères*** rendait l'administration presque impossible. John Sandfield MacDonald tenta de résoudre la difficulté par le moyen d'une ***double majorité.*** Ce système n'eut pas de succès ; la crise politique amena une crise économique.
7. — ***L'idée d'une Confédération*** était déjà ancienne. Le colonel Morse, lord Durham l'avaient proposée. Joseph-Charles Taché et D'Arcy McGee s'en firent les zélés propagateurs.
8. — Les ***premiers pas*** vers la Confédération se firent en 1851. La question fut étudiée plusieurs fois au Parlement. La ***coalition de 1864*** rendit ce projet réalisable.
9. — Une ***conférence préparatoire*** à la Confédération eut lieu à ***Charlottetown*** en 1861. Une autre se tint à ***Québec*** en 1864. Cette dernière élabora les grandes lignes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

I. *Crise politique*

1.—Conflits entre les intérêts de la Métropole et ceux de la Colonie.

Le gouvernement responsable avait réglé plusieurs difficultés ; il avait suscité par ailleurs plus d'un problème dont on n'entrevoyait pas encore la solution. Le parti tory ne pouvait plus se présenter devant la population comme le seul

gardien de la loyauté britannique; il ne pouvait non plus exercer la même influence auprès du *Colonial Office*. La question essentielle qui se posait était de savoir si la conduite des affaires canadiennes relèverait de la Grande-Bretagne ou du Canada lui-même, ou encore si les intérêts de la Métropole devaient primer ceux de la colonie. Cependant, il eut été périlleux d'exiger sans retard une solution définitive. Mieux valait chercher, pour le moment, des compromis, et laisser au temps le soin de définir les prérogatives de chaque pouvoir.

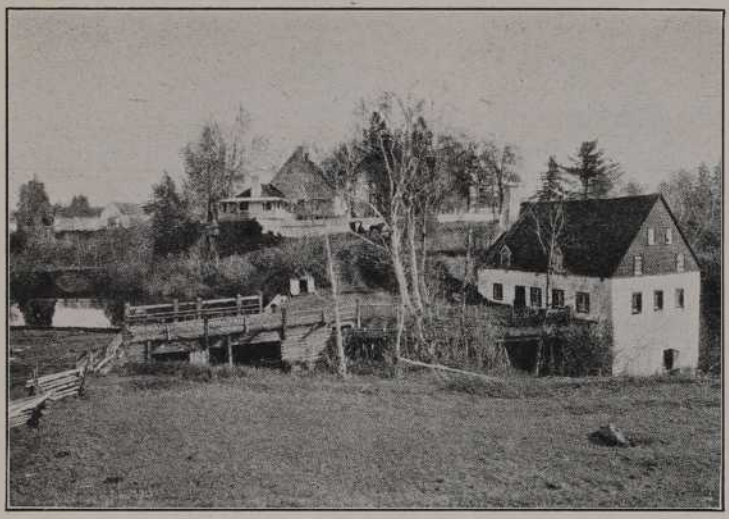
2.—Sécularisation des réserves du clergé (1854). Lord Sydenham avait tenté de supprimer les différends entre protestants au sujet des réserves du clergé. Il avait fait décréter qu'un quart des revenus irait à l'Eglise anglicane, un quart à l'Eglise presbytérienne, et le reste à toutes les autres sectes protestantes. Le gouvernement britannique déclara cette loi *ultra vires*. Cependant, en Angleterre, on vota bientôt une loi accordant un peu plus aux Anglicans et un peu moins aux autres sectes.

Lafontaine et Baldwin avaient aussi envisagé le règlement de cette question, sans oser proposer une solution. George Brown, le chef des Clear-Grits, demandait avec instance la sécularisation des réserves; plus tard il en fera une condition de son entrée dans le cabinet des conservateurs dirigés par MacNab. A la session de 1854, le parti libéral-conservateur vota un bill sécularisant les réserves du clergé. On assura aux pasteurs du temps les pensions déjà existantes, mais toutes devaient s'éteindre à leur mort. Le reste des terres fut attribué aux municipalités au *prorata* de la population. Le clergé protestant accepta généreusement le sacrifice que lui imposait la nouvelle loi.

3.—Abolition de la tenure seigneuriale (1854). Le système de la tenure seigneuriale, introduit au Canada sous le régime français, avait grandement contribué au progrès de la colonisation et de l'agriculture. Pendant nombre d'années, les seigneuries tinrent lieu de municipalités; et, à l'époque des guerres continuelles, elles assurèrent la défense militaire. Cependant ce système avait peut-être trop restreint l'initiative des colons en les soustrayant à leurs devoirs de citoyens.



Partage des seigneuries

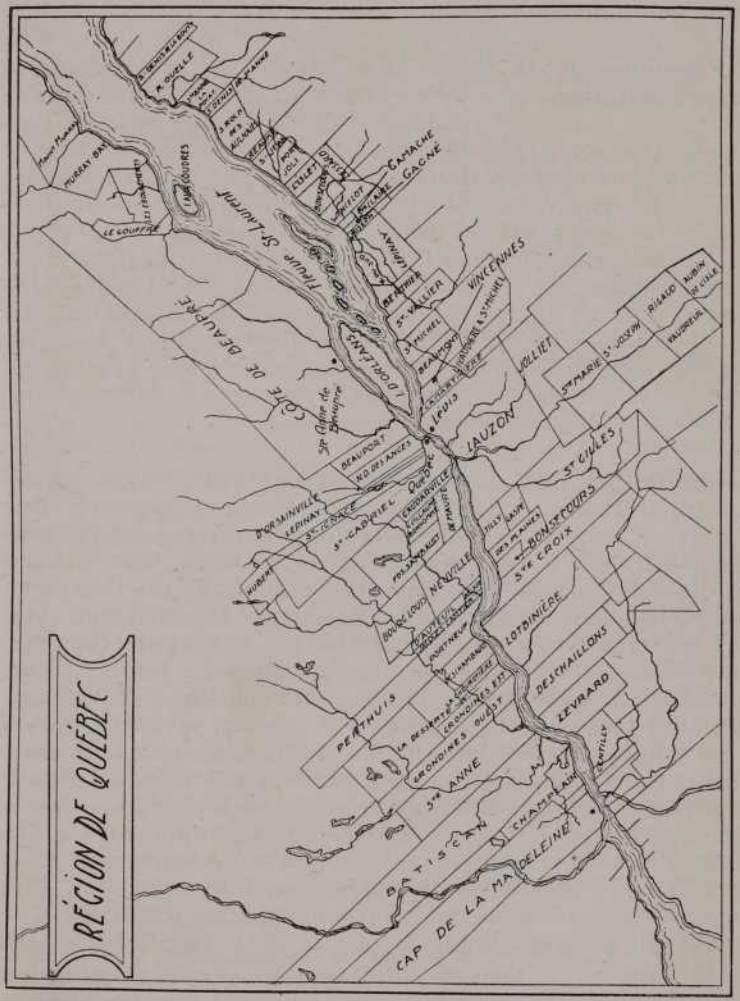


Moulin seigneurial des Eboulements
(Commission des Monuments Historiques de la Provinces de Québec)

Sous le régime anglais, la tenure seigneuriale perdait de plus en plus son utilité. Le développement des villes qui s'étendaient sur des seigneuries, comme Québec, Montréal et Trois-Rivières, compliquait les transactions et rendait fort onéreux les droits de lods et ventes. Trop souvent les habitants négligeaient d'améliorer leurs terres, parce qu'ils avaient à payer les taxes selon la valeur des propriétés.

En 1854, le gouvernement fit voter l'abolition de la tenure seigneuriale. A cette fin, il nomma une commission de quinze juges chargés d'estimer les pertes des seigneurs. A la session de 1859, on vota une indemnité de $10,000,000. Tous les habitants eurent le droit de racheter définitivement leurs terres. Mais, comme ce montant était fourni par le Canada-Uni et qu'il ne favorisait que le Bas-Canada, le gouvernement accorda une somme égale au Haut-Canada.

4.—Ottawa capitale (1857). Les migrations continuelles du gouvernement de Toronto à Québec et de Québec à Toronto présentaient de sérieux inconvénients. Il importait de fixer la capitale. Comme chacune des deux villes sollicitait cet avantage et que le gouvernement disposait d'une faible majorité, il n'osa pas affronter cet épineux problème et proposa d'en référer à la reine Victoria. En



Partage des seigneuries

fait, c'était laisser la chose à la décision du gouverneur, Sir Edmund Head. George Brown protesta avec énergie contre cette ingérence de la Métropole dans les affaires de la province. Le 31 décembre 1857, la reine Victoria choisit Ottawa comme capitale du Canada.

5.—Problème de la représentation. Le recensement de 1852 avait démontré que la population du Haut-Canada l'emportait de 60,000 sur celle du Bas-Canada. D'après l'Acte d'Union, la représentation de chacune des deux provinces devait être la même. Les Anglais avaient exigé cette égalité en 1841, bien que la population du Bas-Canada fût alors supérieure à celle du Haut. Maintenant que la majorité changeait de province, les Anglais réclamaient, comme mesure de justice, un plus grand nombre de députés. George Brown, ennemi acharné de l'Eglise catholique, cherchait à réduire l'influence des Canadiens français. Aux élections de 1857, on fit la campagne en vue de la représentation proportionnée à la population, avec l'expression qui fit fortune: « *Rep. by Pop.* »

6.—Instabilité des ministères. Lafontaine et Baldwin s'étaient retirés en 1851 comme ayant accompli leur œuvre, la conquête du gouvernement responsable. Peu après devaient entrer en scène deux hommes qui allaient jouer un rôle important: John A. MacDonald et Georges-Etienne Cartier. Le Ministère Hinks-Morin, qui succéda immédiatement au Ministère Lafontaine-Baldwin, tomba sous les critiques de George Brown. John A. MacDonald en profita pour former une coalition de certains débris des vieux partis, et, avec Etienne-Pascal Taché, forma un nouveau ministère qui fut obligé de donner sa démission après le choix d'Ottawa comme capitale. Brown tenta un essai infructueux; John A. MacDonald reprit le pouvoir avec l'assistance de Georges-Etienne Cartier. Et les ministères continuèrent à se succéder si rapidement que l'administration devenait à peu près impossible. Alors, en 1861, on songea à un citoyen du Haut-Canada, mais catholique, John Sandfield MacDonald qui s'associa Louis Sicotte, avocat canadien-français.

Le nouveau ministère était opposé à la représentation proportionnelle. Il croyait possible de conduire les affaires par le moyen d'une double majorité. Ainsi, toute mesure, pour devenir loi, devait rallier la majorité de chacune des deux provinces. La difficulté d'appliquer un tel principe parut bientôt évidente, et les ministères recommencèrent à se

succéder. La crise politique qui se prolongeait amena une crise économique. Les industries et le commerce se trouvant paralysés, la population chercha des ressources en dehors du pays. Et ce fut là une des causes qui poussèrent un grand nombre de Canadiens à émigrer aux Etats-Unis.

II. *Acheminement vers la Confédération*

7.—Idée d'une Confédération. Les embarras constants de la politique firent songer à un changement de la Constitution. Il apparaissait de plus en plus que le gouvernement responsable aboutissait à une impasse, c'est-à-dire, qu'aucun ministère ne pouvait plus se maintenir devant une Chambre ainsi constituée.

En plusieurs circonstances, des hommes d'Etat canadiens ou anglais avaient émis l'idée d'une Confédération. Peu après la proclamation de l'Indépendance des Etats-Unis, le colonel Morse, venu au Canada en 1783 pour enquêter sur les ressources de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, avait conseillé à Carleton l'union fédérative comme moyen d'empêcher la jeune république américaine d'absorber le Canada. Lord Durham avait d'abord caressé le même dessein, mais, dans son Rapport, il s'en était tenu au projet d'union parce que le pays manquait de moyens de communication. Pendant longtemps le rêve d'une fédération inspira les discours académiques.



D'Arcy McGee
(1825-1868)

On trouva alors que le temps était venu d'opérer un changement: la conscience nationale, qui s'affirmait de plus en plus, semblait l'avoir préparé. D'Arcy McGee, éminent avocat irlandais, se faisait, dans tout le Canada, l'éloquent propagateur de cette idée. « J'aperçois au loin, disait-il en 1860, l'image d'une grande nation encadrée, à l'instar du bouclier d'Achille, par les ondes bleues de l'océan. » Les Canadiens français se montrèrent d'abord peu enthousiastes, parce qu'ils craignaient de perdre une partie de leur influence. Au lieu d'être « une des deux provinces, » le Bas-Canada deviendrait une des quatre, cinq ou dix provinces. Joseph-Charles Taché, par sa plume, et surtout Georges-Etienne Cartier, par sa parole, se chargèrent de les convaincre.

8.—Premiers pas vers la Confédération. Pour la première fois, en 1851, le projet fut soumis au Parlement du Canada-Uni par William-Hamilton Merritt. A la session de 1857, Antoine-Aimé Dorion revint avec la même proposition d'une législature provinciale pour les intérêts locaux et d'un Parlement fédéral pour les intérêts généraux. L'année suivante, Galt propagea l'idée de l'union fédérale. Il fut le premier à faire inscrire la Confédération au programme d'un parti politique. Georges-Etienne Cartier, alors premier ministre, se rendit à Londres afin d'obtenir l'autorisation de réunir les délégués des provinces. La convocation réformiste de Toronto mit le même projet à l'ordre du jour. Devant les obstacles qui surgissaient de toutes parts, Brown proposa, en Chambre, « de former deux ou trois gouvernements provinciaux avec une autorité quelconque en commun » (1860).

Au cours de la même séance parlementaire, John A. MacDonald se prononça pour une Confédération, à condition que le gouvernement central fût, contrairement à la Constitution des Etats-Unis, le principe de tous les pouvoirs conférés aux gouvernements provinciaux. Au fond, MacDonald était plutôt partisan d'un gouvernement unitaire. Toutes ces discussions ne paraissaient pas devoir aboutir à une solution pratique. En 1864, après la défaite du ministère Taché-MacDonald, la crise politique avait atteint son point culminant. C'est alors que Brown eut assez de patriotisme pour proposer la coalition des principaux partis. Sir Etienne-Pascal Taché devint premier ministre, avec John A. MacDonald et Georges-Etienne Cartier comme procureurs généraux, et George Brown lui-même comme président du Conseil.

9. — Conférences préparatoires (1864). Pendant que la province du Canada-Uni parvenait à une entente par un ministère de coalition, les Provinces Maritimes adoptaient, en 1864, des résolutions autorisant chacune leur gouvernement à travailler pour l'union des provinces. Au mois de septembre de la même année, se tint à Charlottetown une convention à laquelle prenaient part Charles Tupper, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, Leonard Tilley, premier ministre du Nouveau-Brunswick, et le colonel Gray, premier ministre de l'île du Prince-Edouard. Mis au courant de cette conférence, le Parlement du Canada eut l'idée d'y envoyer une délégation. Elle fut cordialement reçue et put exposer les avantages d'une fédération de toutes les provinces qui l'emporterait sur

l'union des seules Provinces Maritimes. On ne voulut rien conclure avant d'avoir fait rapport aux divers gouvernements et l'on décida de tenir une nouvelle conférence.

Le 10 octobre 1864, se réunirent à Québec les délégués de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, y compris Terre-Neuve. A l'unanimité, on élut Sir Etienne-Pascal Taché président de l'assemblée. On convint que le vote serait pris par provinces et non par membres, attribuant toutefois au Canada deux votes. Les délibérations se poursuivirent à huis clos jusqu'au 28 octobre. L'essentiel du débat porta sur la question de savoir si la nouvelle Constitution prendrait la forme fédérale ou celle d'une simple union législative. En cela, Cartier joua un rôle prépondérant et gagna son point contre plusieurs des principaux délégués qui tenaient pour un Parlement unitaire. La conférence aboutit à une série de résolutions qui vont constituer les grandes lignes de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

LECTURES

L.-O. David, *L'Union des Deux Canadas*, chap. XII, XIII, XIV.

Henri Gérin-Lajoie, *L'Etablissement du gouvernement responsable au Canada*, dans la *Revue Trimestrielle*, mai 1916, p. 58.

John Boyd (trad. de Sylva Clapin), *Sir Georges-Etienne Cartier, Baronnet*, chap. X : Part prise par Cartier au mouvement de la Confédération.

DEVOIRS

Montrer comment le gouvernement responsable au Canada aboutit à une impasse.

Exposer la genèse de la Confédération.

Discours de Cartier sur le projet de la Confédération au Parlement du Canada-Uni.

Chapitre XXXVII

RELATIONS EXTÉRIEURES SOUS L'UNION

SOMMAIRE

1. — La ***délimitation de frontières*** suscita plusieurs ***sujets de conflits*** entre le Canada et les Etats-Unis. Dans ces disputes, le Canada fut trop souvent sacrifié par l'Angleterre.

2. — Dans l'Est, la ***rivière Sainte-Croix*** indiqua la limite des territoires. L'Angleterre sut se faire accorder les îles de la baie Passamaquoddy et l'île du Grand Manan. Les frontières du Nouveau-Brunswick et du Maine furent plus difficiles à déterminer.

3. — Le ***traité d'Ashburton,*** qui suivit les discussions diplomatiques de Webster et d'Ashburton, concéda aux Etats-Unis de ***grands avantages*** au détriment du Canada.

4. — A partir du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux Montagnes Rocheuses, les ***frontières du Canada et des Etats-Unis*** furent fixées au 49e degré de longitude, d'après une entente entre les deux pays, en 1818.

5. — La question des frontières du ***Nord-Ouest*** (Orégon) faillit provoquer une guerre. Après avoir soumis l'affaire à un ***arbitrage,*** les deux pays signèrent le ***traité de Washington,*** en 1846.

6. — Le ***traité de réciprocité*** avec les Etats-Unis procura au Canada une compensation commerciale après la suppression des ***Corn-laws*** en Angleterre. Ce traité profita beaucoup au Canada pendant la guerre de Sécession. Il dura jusqu'en 1866.

7. — En 1859, Galt osa imposer des ***taxes d'entrée aux marchandises britanniques.*** C'était consacrer le principe de la ***prédominance*** des intérêts du Canada sur les intérêts de la Grande-Bretagne.

8. — Avec sa ***politique de franchise,*** l'Angleterre avait beaucoup moins besoin de ses colonies d'Amérique. Elle avait surtout ***besoin d'argent*** pour soulager le paupérisme. C'est pourquoi elle ***retira ses troupes*** de défense.

9. — La ***guerre américaine de Sécession*** eut des ***retentissements*** au Canada. Les Canadiens sympathisèrent d'abord avec les Nordistes. Mais l'Angleterre penchait du côté des Sudistes. Aux Etats-Unis, on prônait ***l'annexion du Canada.*** Peu s'en fallut que l'affaire du ***Trent*** n'aboutît à une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

10. — Les Irlandais établis aux Etats-Unis s'organisèrent sous le nom ***Fraternité des Féniens*** et voulurent envahir le Canada en 1866. Ils furent ***repoussés*** partout.

I. *Délimitation des frontières*

1.—Sujets de conflits entre le Canada et les Etats-Unis. Pendant plus de cent ans, le Canada et les Etats-Unis vécurent en paix, grâce à la bonne volonté des deux peuples. Il ne faut pas croire cependant qu'aucun sujet de conflit ne survint entre eux. Les questions des frontières mal définies entre les deux pays occasionnèrent plusieurs disputes périlleuses.

Quand l'Angleterre s'empara du Canada, elle le fit à l'avantage de son ancienne colonie et se montra fort généreuse à son égard dans la distribution des territoires. Toutefois la proclamation d'Indépendance des Etats-Unis devait modifier les intérêts de la Grande-Bretagne. Mais l'immensité des terres inoccupées laissa d'abord les Anglais un peu indifférents devant les exigences des Américains, et le traité de Versailles laissa dans une imprécision dangereuse la délimitation des frontières. Dans presque toutes les contestations, le Canada fut sacrifié.

2.—Frontières de l'Est (Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick). Le traité de 1783 marquait comme frontière de l'Est la rivière Sainte-Croix (aujourd'hui Schoodic). Mais comme cette rivière avait deux branches, il s'agissait de savoir à laquelle des deux il fallait s'en rapporter. Après un débat prolongé, l'Angleterre



Provinces de l'Est

accepta la branche du Nord parce qu'elle était plus longue, bien que cette solution diminuât le territoire canadien.

Une autre contestation eut lieu au sujet des îles de la baie Passamaquoddy et de l'île du Grand Manan. L'Angleterre semblait avoir raison de réclamer les premières, mais non pas la seconde. Un compromis fit accepter aux Américains trois petites îles; tout le reste revint aux Anglais.

Les frontières du Nouveau-Brunswick et du Maine suscitèrent un conflit plus délicat et plus grave. Les Anglais avaient saisi l'importance de cette question pendant la guerre de 1812. En hiver, quand le Saint-Laurent ne permettait pas la navigation, les troupes débarquant à Halifax devaient faire un long détour pour se rendre au Canada, parce que leur passage se trouvait coupé par les terres du Maine qui s'enfonçait comme un large éperon vers le nord. En 1783, les limites avaient été désignées par le mot *Highlands*, mot imprécis qu'exploitèrent les avocats des deux partis. L'Angleterre et les Etats-Unis choisirent comme arbitre le roi des Pays-Bas qui, en 1831, fixa la rivière Saint-Jean comme limite du Maine et du Nouveau-Brunswick; cette décision ne satisfit personne. Entre temps, les embarras s'accrurent, attendu que les marchands de bois de la région ne pouvaient savoir à quelle juridiction ils ressortissaient.

3.—Traité d'Ashburton (1842). Pour régler ce dernier désaccord, les deux pays soumirent la contestation à l'étude de leurs représentants respectifs: Daniel Webster pour les Etats-Unis et lord Ashburton pour l'Angleterre. Ces diplomates en vinrent à une entente où l'Angleterre se trouvait à céder presque entièrement aux exigences de sa rivale. Lord Palmerston appela ce règlement « la capitulation d'Ashburton. » Néanmoins, l'Etat du Maine se montra fort mécontent, et Washington dut lui accorder une compensation de $150,000.

4.—Frontières à partir du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux Montagnes Rocheuses. D'après le traité de 1783, les frontières du centre se prolongeaient sur le 45e degré de longitude jusqu'au lac des Bois (Manitoba). Mais ensuite les Etats-Unis prétendaient pousser plus au nord la ligne de leurs possessions. En 1803, ils avaient acheté de Napoléon Ier la Louisiane, vaste territoire s'étendant du Mississipi jusqu'aux

Montagnes Rocheuses et remontant vers le nord à la Terre de Rupert. En 1817, le traité Rush-Bagot avait fixé la ligne des frontières au 49e.

5.—Frontières du Nord-Ouest (Orégon).

L'Orégon était cette partie extrême de l'Ouest s'étendant à partir de l'Alaska jusqu'au territoire espagnol (42e), et, des Montagnes Rocheuses à l'océan Pacifique. Depuis longtemps l'Angleterre et les Etats-Unis se disputaient ce territoire. En 1844, les Etats-Unis prirent une attitude plutôt agressive. Chez le peuple américain on lança ce cri belliqueux : « 54° 40' ou la guerre. » En réalité aucun des deux pays ne voulait en venir aux armes, et l'on soumit l'affaire à un arbitrage. Le 15 juin 1846, le traité de Washington marqua le 49e comme ligne de frontière, l'île de Vancouver demeurant possession anglaise.



Frontières de l'Orégon

II. *Rapports avec les Etats-Unis et l'Angleterre*

6.—Traité de réciprocité avec les Etats-Unis (1854).

La suppression au Parlement britannique des *Corn-laws* (1846), consacrant la politique du libre-échange, eut des suites fâcheuses au Canada. Notre pays perdait de sérieux avantages en se trouvant en concurrence avec tous les pays d'Europe dans son

commerce de blé avec l'Angleterre. Un groupe de Canadiens anglais proposa la « rupture paisible et amicale du lien colonial ; » d'autres demandaient l'annexion à la République américaine. Lord Elgin trouva le remède à la situation en préconisant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis. La fine diplomatie du Gouverneur triompha de tous les obstacles et le traité entra en force en 1855. Surtout lors de la guerre de Sécession, la réciprocité favorisa beaucoup les fermiers canadiens qui vendaient leurs produits à des prix rémunérateurs. Mais, en 1866, les Américains, qui penchaient vers la politique protectionniste, décidèrent de rescinder le traité. Sans doute leur mauvaise humeur contre l'Angleterre, qui sympathisait avec les Etats du Sud, et aussi leur intention non déguisée de parvenir à annexer le Canada, les poussèrent à cette décision.

7.—Taxes imposées aux marchandises britanniques. Le Canada marchait vers une plus complète autonomie douanière. En 1859, Galt, alors ministre des finances, imposa des droits élevés sur plusieurs marchandises importées, y compris celles de l'Angleterre. Le gouvernement britannique s'en formalisa. Mais les autorités canadiennes maintinrent leurs positions. Galt répondit aux observations anglaises que « le gouvernement autonome serait vraiment annihilé, si les vues du gouvernement impérial devaient être préférées à celles du peuple canadien. »

8.—L'Angleterre retire ses troupes du Canada (1862). Avec sa politique de franchise commerciale, l'Angleterre ne pouvait plus tirer grand profit de ses colonies d'Amérique. Par ailleurs, le gouvernement britannique avait besoin d'argent pour remédier au paupérisme qui sévissait dans les grandes villes. Comme on ne voyait plus bien à quoi il était utile de dépenser des sommes considérables ($20,000,000 par année) pour assurer le maintien d'une colonie qui ne rapportait guère, le Parlement paraissait tout disposé à la délaisser. Toutefois la majorité du peuple anglais s'opposait à l'abandon du Canada, à cause des relations familiales qu'il y avait. Alors le gouvernement se contenta de retirer ses troupes en 1862, réglant que les colonies devaient désormais pourvoir à leur propre défense.

9.—La guerre de Sécession et ses effets au Canada (1860-1865). Aux Etats-Unis, les Etats industriels du nord voulaient supprimer l'esclavage et les Etats agricoles du sud voulaient le maintenir. Ce conflit d'intérêts amena la guerre de Sécession qui eut sa répercussion au Canada. Des propagandistes traduisirent en français le fameux roman anti-esclavagiste de H. Beecher-Stowe, « La Case de l'Oncle Tom, » qu'ils répandirent dans la province de Québec. D'abord, les Canadiens penchèrent du côté des Nordistes. Les esclaves, connaissant cette sympathie, se réfugièrent en assez grand nombre au Canada, particulièrement dans l'Ouest. De 1850 à 1860, 15,000 à 20,000 nègres passèrent les frontières, portant la population noire du Canada à 60,000. En général, ils furent bien accueillis et même admis comme citoyens.

L'Angleterre, qui tirait son coton des Etats-Unis, semblait favoriser les Sudistes « plus attachés à l'esclavage qu'à l'Union. » Elle parut même reconnaître la nouvelle république et reçut des bateaux du Sud dans ses ports. En vain le président Lincoln expliqua-t-il qu'il s'agissait non pas d'un adversaire dans la lutte, mais bien de sujets révoltés contre le gouvernement établi; Londres persista dans son attitude. L'angoisse étreignait la population canadienne qui sentait bien que notre pays serait le champ de bataille des deux rivaux. Aux Etats-Unis, le chauvinisme éclatait dans tous les journaux, prêchant l'annexion du Canada afin d'en finir avec les difficultés anglaises. Seward, ancien secrétaire d'Etat sous Lincoln, prôna ouvertement, au cours d'une élection, l'annexion du Canada comme moyen de compenser la perte du Sud.

En novembre 1861, un vaisseau de guerre américain attaqua un bateau anglais, le *Trent*, qui portait du courrier, et s'empara de deux commissaires sudistes qui se trouvaient à bord. L'Angleterre exigea la libération des prisonniers et le désaveu officiel de l'acte. Elle envoya des troupes au Canada afin d'être prête à la guerre, advenant la rupture.

10.—Guerre des Féniens (1866). Des milliers d'Irlandais établis aux Etats-Unis s'organisèrent en 1861, sous le nom de *Fraternité des Féniens,* et voulurent profiter de l'attitude hostile que prenaient les Etats-Unis vis-à-vis de l'Angleterre pour lancer un mouvement en faveur de la liberté de l'Irlande. A Cincinnati, une grande convention proclama la « République irlandaise. » Les révoltés crurent

qu'un bon moyen de forcer la main à l'Angleterre serait d'attaquer sa colonie, le Canada, escomptant d'ailleurs que le Canada, une fois envahi, se joindrait volontiers à eux.

Le 1er juin 1866, après une sommation officielle, les Féniens lancèrent leurs troupes sur notre territoire. Repoussées à peu près partout, leurs incursions restèrent sans résultat. Aux Etats-Unis, on en arrêta quelques centaines y compris le président Robert. Au Canada, cette expérience fit mieux sentir à toutes les provinces la nécessité de s'unir pour constituer une meilleure organisation de la défense du territoire. La guerre des Féniens contribua ainsi à préparer la Confédération.

LECTURES

CASTELL HOPKINS (trad. de B. Sulte), *Histoire populaire du Canada*, chap. XVI : Réciprocité et guerre civile des Etats-Unis, et chap. XXX : Relations extérieures.

DEVOIRS

Résumer l'histoire de nos frontières depuis la cession du Canada à l'Angleterre jusqu'à date.

Quelles ont été nos relations avec les Etats-Unis sous l'Union?

Discours de Galt au Parlement du Canada se justifiant d'avoir taxé les marchandises anglaises et démontrant la nécessité de faire prédominer les intérêts du Canada sur ceux de l'Angleterre.

Chapitre XXXVIII

PROGRÈS ÉCONOMIQUES SOUS L'UNION

SOMMAIRE

1. — Sous l'Union, il y eut ***peu d'explorations.*** Cependant ***John Franklin,*** en 1845, chercha un passage vers l'océan Pacifique par l'océan Glacial. Son expédition périt mystérieusement.

2. — L'***immigration,*** de 1840 à 1867, fut moins considérable que dans la période précédente. Les immigrants apportèrent au Canada une ***épidémie de typhus*** et de ***choléra.***

3. — ***La Compagnie de la Baie d'Hudson*** établit, dans la Colombie Britannique, divers ***postes de commerce*** qui furent un commencement de colonisation. ***James Douglas,*** surintendant de la Compagnie, fut le premier gouverneur de la nouvelle colonie.

4. — Dans la ***province de Québec,*** la colonisation fut ***très lente,*** parce que le gouvernement favorisait le marchand de bois au détriment du colon et parce qu'il dirigeait souvent ce dernier sur des terres improductives. L'agriculture fit cependant des progrès.

5. — L'***habitant canadien*** portait un costume pittoresque en étoffe du pays ; il habitait une maison de bois blanchie à la chaux, au centre de laquelle se dressait une cheminée.

6. — Le Canada, profitant de la richesse de ses ***forêts,*** fit prospérer l'industrie et le commerce du bois. Dans les Provinces Maritimes, le bois servait à la ***construction des bateaux.***

7. — Pour transporter le ***blé de l'Ouest,*** le gouvernement construisit plusieurs ***canaux.*** Cependant les Canadiens trouvaient profit à faire passer leurs cargaisons par New-York.

8. — Notre premier ***chemin de fer*** remonte à 1836. Les lignes de voies ferrées coûtèrent extrêmement cher et profitèrent surtout à la province d'Ontario. Ces dépenses exagérées causèrent une ***crise financière.***

9. — Les autorités britanniques s'étaient d'abord chargées de l'administration des ***postes*** au Canada. En 1848, les provinces commencèrent à gérer elles-mêmes leur service postal et le firent progresser.

I. *Explorations — Immigration — Colonisation*

1.—Explorations de John Franklin dans le Nord (1845). Sous l'Union, les explorations furent moins nombreuses qu'à la période précédente. Cependant Sir John Franklin, cherchant un passage vers l'océan Pacifique par l'océan Glacial Arctique, demeure célèbre par son aventure et sa fin tragiques. Déjà Franklin, parti d'Angle-

terre en 1818, avait visité les régions du Nord. Il fit plusieurs voyages pour explorer la côte arctique. En 1845, il voulut découvrir le passage du Nord-Ouest avec deux vaisseaux, l'*Erebus* et le *Terror*, montés de 138 hommes d'équipage et munis de provisions pour trois ans. Toute l'expédition disparut mystérieusement. Pendant plusieurs années, l'Angleterre essaya de retrouver ces malheureux et envoya à leur recherche quarante-deux expéditions. Ce n'est qu'en 1859 que l'on put obtenir quelques renseignements sur leur sort. Aucun survivant de cette troupe ne put faire profiter le monde de cette héroïque entreprise.

2.—Immigration et typhus. De 1840 à 1867, la population du Canada continua à s'accroître, mais non pas avec la même rapidité que de 1830 à 1840. Les lords anglais, accablés par la multitude des pauvres aux besoins desquels ils devaient subvenir, encouragèrent ces miséreux à émigrer au Canada, offrant même de payer leur passage. La famine qui sévissait en Irlande, due à la pénurie de pommes de terre, nourriture quotidienne du peuple, poussa encore quantité d'Irlandais à venir en Amérique.

Le défaut d'hygiène sur les vaisseaux d'immigrants fit éclater le typhus et le choléra qui se répandirent ensuite dans le Canada (1847). Un grand nombre de personnes périrent de cette effroyable maladie. Il fallut organiser des hôpitaux de fortune. Les Canadiens, et en particulier le clergé catholique, se dévouèrent avec un incomparable zèle à soigner les pestiférés, souvent même aux dépens de leur vie.

Peu d'immigrants se fixèrent dans la province de Québec. La plupart d'entre eux s'établirent dans la province d'Ontario, dont la population passa d'un demi-million qu'elle était en 1842 à un million et demi en 1867.

3.—Colonisation de la Colombie-Britannique. En 1821, la Compagnie de la Baie d'Hudson avait absorbé la Compagnie du Nord-Ouest. Elle avait ainsi obtenu le plein contrôle des territoires qui s'étendaient des Montagnes Rocheuses à l'océan Pacifique. Toutefois, comme la question des frontières restait pendante, les directeurs de la Compagnie crurent prudent d'établir leurs quartiers-généraux plus au nord. Ils se firent concéder l'île de Vancouver pour un prix nominal, à condition d'y commencer une colonie. En 1843,

James Douglas, au service de la Compagnie, fonda la ville de Victoria. L'Angleterre se préoccupa d'organiser une administration, et, en 1851, Douglas devint gouverneur tout en remplissant la fonction de surintendant de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Mais comme la découverte de mines d'or (1856) le long de la rivière Fraser avait attiré nombre d'aventuriers, il importait d'avoir là aussi un gouvernement régulier. Douglas assuma encore la direction de cette contrée. En 1866, les deux colonies furent réunies sous un même gouvernement avec Victoria comme capitale.

4.—Colonisation dans la province de Québec. Progrès de l'agriculture. Dans la province de Québec, la colonisation fut très lente, parce qu'elle manquait d'encouragement et se butait à d'insurmontables obstacles. Le gouvernement favorisait les marchands de bois au détriment du colon et ne se préoccupait pas assez d'ouvrir des chemins. Trop souvent on dirigea les colons sur des terres improductives. En certains endroits, la pauvreté était extrême: la même brique de lard servait à faire la soupe dans plusieurs familles; et les colons se trouvaient dans la triste obligation « d'enterrer leurs morts dans un tronc d'arbre creux. » Faute de terres nouvelles, les Canadiens continuèrent à passer aux Etats-Unis. La découverte des mines d'or dans la Californie, en 1849, attira quantité d'entre eux. Cependant la création d'un ministère d'agriculture, en 1852, et la suppression de la tenure seigneuriale favorisèrent la colonisation.

Sur les fermes déjà établies, l'agriculture fit de réels progrès. Une première école d'agriculture fut fondée en 1839, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, par l'abbé Pilote. Les sociétés agricoles organisèrent des expositions qui stimulèrent les cultivateurs. L'usage des instruments aratoires manufacturés facilita le travail. Le gouvernement fournit de la meilleure graine de semence. L'industrie laitière se développa, et la fabrication du beurre et du fromage devint une véritable industrie.

5.—Traits caractéristiques de l'habitant canadien. L'*habitant* se vêtait d'un costume pittoresque: capot à longues basques avec capuchon, ceinture fléchée aux couleurs voyantes et souvent ornée de perles; en hiver, tuque bleue et, en été, large chapeau de

paille; mocassins ou lourdes bottes. Les femmes portaient une jupe en *étoffe du pays* et une courte camisole. Dans la belle saison, elles aimaient à se parer de robes d'indienne, de tabliers de mousseline et de châles brodés.

L'habitant construisait d'ordinaire tout près d'un cours d'eau sa maison de bois qu'il blanchissait à la chaux. D'un seul étage, elle était le plus souvent divisée en trois pièces: la « chambre de compagnie, » la grand'chambre et la cuisine. Au centre se dressait la cheminée où flambaient de grosses bûches d'érable placées sur des chenets de fer. Un large chaudron, soutenu par une crémaillère, servait à la cuisson des aliments.

II. *Commerce et industrie*

6.—Commerce du bois. Depuis l'adoption du libre-échange en Angleterre, le Canada devait lutter avec de redoutables rivaux. Cependant la richesse de nos forêts garda le marché anglais ouvert à notre bois de construction. A côté des moulins à farine, érigés par les seigneurs, se bâtirent de nombreuses scieries. La coupe du bois et le flottage des troncs d'arbres sur les rivières assurèrent de l'emploi aux travailleurs.

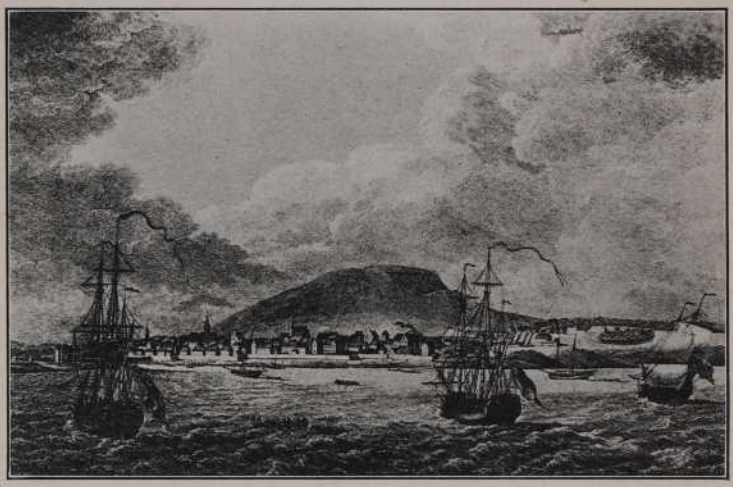


Flottage des troncs d'arbres
(D'après une peinture de Oliver Kemp)



Halage des troncs d'arbres
(D'après une peinture de Oliver Kemp)

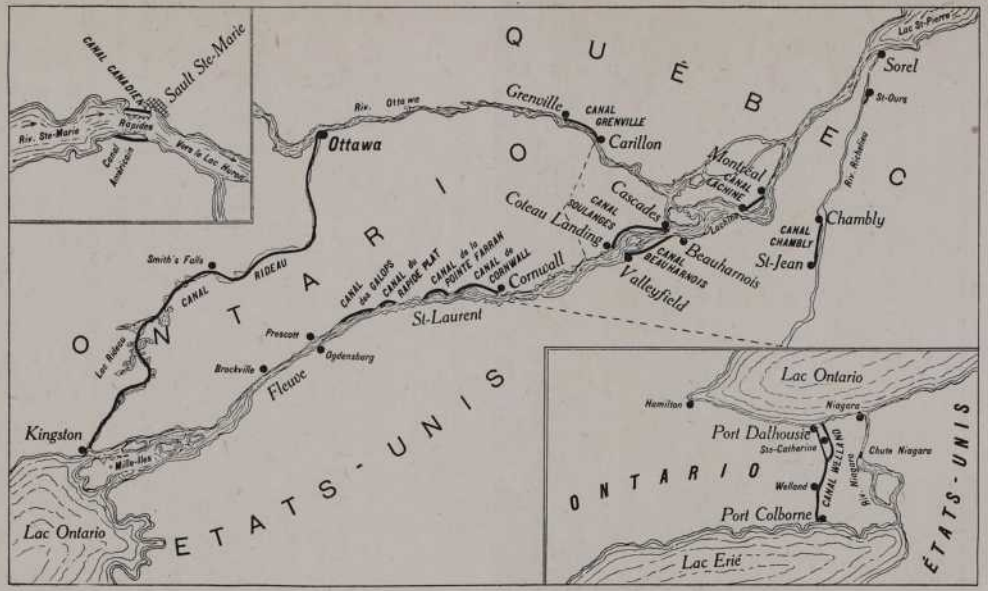
Dans les Provinces Maritimes, où les pêcheries rivalisaient avec l'agriculture, la nécessité d'expédier le poisson développa l'industrie de la construction des bateaux, qui, à son tour, favorisa l'exploitation des forêts et la création de scieries.



Vue orientale de Montréal en 1860
Dessin de Thomas Patten
(*Archives du Canada, Ottawa*)

7.—Canaux intérieurs. Le transport du blé, que l'Ouest américain commençait à produire en abondance, nécessita la construction de plusieurs canaux, afin de rendre navigables d'un bout à l'autre nos principaux cours d'eau. Le gouvernement élargit les canaux de Lachine, Rideau et Welland, et creusa le canal de Beauharnois ainsi que le canal de Cornwall. Cependant, les Américains, qui n'avaient plus d'avantages à faire passer leur blé par le Canada puisqu'il entrait sans droits en Angleterre, l'expédiaient par New-York ; et même les Canadiens trouvaient profit à faire passer par là leurs cargaisons.

8.—Chemins de fer. Le premier chemin de fer au Canada remonte à 1836. Les wagons roulaient sur des rails de bois couverts d'un ruban d'acier. Le train fonctionnait de Laprairie sur le Saint-Laurent à Saint-Jean sur le Richelieu. En 1836, l'Angleterre nous expédia une pre-



Les canaux du Canada

Tous, moins ceux de Soulanges et du Sault Ste-Marie, ont été construits ou agrandis sous l'Union.



Simpson

Premier chemin de fer au Canada
(D'après une gravure reproduite de la *Presse*)

mière locomotive. Le progrès fut rapide et produisit un grand enthousiasme dans tout le pays. Le gouvernement conçut aussitôt le projet d'un chemin de fer qui permettrait de transporter toutes nos marchandises aux divers ports de l'Atlantique. En 1856, la ligne de Montréal à Toronto était construite; et, en 1858, on terminait la ligne de Toronto à Sarnia (au sud du lac Huron).

Ces entreprises exigeaient des sommes considérables. Aussi la compagnie du Grand-Tronc, qui avait assumé la tâche, dût-elle solliciter l'aide de l'Etat. Dans la province d'Ontario, il y eut de véritables abus et un luxe inutile. Au début de la Confédération, Ontario possédait 1,275 milles de voies ferrées, tandis que Québec n'en avait que 523 milles. Le gouvernement du Canada-Uni paya ces exagérations qui amenèrent une crise financière.

Le pont Victoria, inauguré par le Prince de Galles (le futur Edouard VII) en 1860 et bientôt muni de voies ferrées, facilita le commerce de Montréal avec le reste du pays.



Simpson

Le « Great Eastern » dans le port de Québec en 1861
(D'après une gravure reproduite de la *Presse*)

9.—Les postes. Si les chemins de fer contribuèrent à développer les relations entre les deux provinces, le perfectionnement du système postal accrut encore les rapports commerciaux et politiques. Jusqu'en 1848, les autorités britanniques s'étaient chargées de l'administration des postes. Le tarif demeurait très élevé et différait d'une province à l'autre. Une convention se tint alors à Montréal afin de régulariser le système et de diminuer le prix du port. Deux ans plus tard, les provinces commencèrent à gérer elles-mêmes leur service postal. De 1851 à 1863, le nombre des bureaux de postes passa de 601 à 2,333. On introduisit l'usage des timbres-poste (1851) et des mandats (1855).

LECTURES

GEORGES VATTIER, *Esquisse historique de la colonisation de la Province de Québec*, chap. V: Les Obstacles à la Colonisation (Paris, Champion, 1928).

E. MONTPETIT, *Considérations sur la politique commerciale du Canada*, dans la *Revue Trimestrielle*, août 1917, p. 113.

Annuaire du Canada, 1922-23, Transport et Communications, p. 629.

DEVOIRS

Raconter les origines de la Colombie-Britannique.

Expliquer pourquoi la colonisation a été si lente dans la province de Québec.

Exposer les progrès du commerce et de l'industrie sous l'Union.

Chapitre XXXIX

INSTRUCTION PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENTS INTELLECTUELS SOUS L'UNION

SOMMAIRE

1. — En 1841, le gouvernement proposa une nouvelle ***législation scolaire*** qui resta lettre morte. En 1846 Lafontaine et Baldwin firent voter une loi qui consacra le principe de l'***autonomie provinciale*** et de l'***école confessionnelle.***

2. — On appelle « ***guerre des éteignoirs*** » la résistance du peuple canadien aux lois d'instruction publique. Les politiciens exploitèrent cette erreur de la population.

3. — ***Le Dr Meilleur,*** aidé du clergé paroissial, fit néanmoins accomplir de grands progrès à l'enseignement primaire. Les ***congrégations religieuses*** apportèrent un concours précieux au développement de l'éducation.

4. — Plusieurs nouveaux ***collèges classiques*** s'ouvrirent avec un programme additionnel d'agriculture et de commerce. L'Université Laval fut fondée en 1852.

5. — Les ***écoles du Haut-Canada*** furent organisées par Ryerson. Elles deviendront ***séparées*** en 1863 et ***gratuites*** en 1871.

6. — Parce que l'Université de Toronto se faisait neutre dans son enseignement, Ryerson et Strachan fondèrent le ***Trinity College*** sous la direction de l'Eglise anglicane.

7. — Le peuple canadien, inquiété par l'Acte d'Union et humilié par le Rapport de Durham, sentait le besoin d'une vive et solide ***réplique à ses adversaires.***

8. — Nos ***historiens*** donnent cette réplique. L'Histoire du Canada de ***François-Xavier Garneau*** et celle de ***l'abbé Ferland*** renouvellent le patriotisme et la littérature.

9. — Les ***poésies*** d'Octave Crémazie excitent l'enthousiasme patriotique. Les ***romans*** de Chauveau et de Gérin-Lajoie poussent le peuple vers l'agriculture. Philippe-Aubert de Gaspé peint les mœurs de son temps dans ***Les Anciens Canadiens*** et dans ses ***Mémoires.***

10. — La ***littérature des Anglais*** au Canada débute à peine. Les nouvellistes, comme Richardson et Rosanna Leprohon, puisent leur inspiration dans les mœurs canadiennes-françaises.

11. — Parmi les ***beaux-arts*** la peinture occupe la plus large part et s'inspire de la religion et de l'histoire nationale. ***Napoléon Bourassa*** est le plus célèbre artiste de cette époque. Les ***peintres anglais*** sont rares au Canada. Après 1860, il en vint plusieurs d'Angleterre.

I. *Instruction publique*

1.—Législation scolaire. Comme l'Acte d'Union avait eu pour but de faire disparaître le conflit des races par l'assimilation des Canadiens français, les autorités anglaises voulurent utiliser l'école pour arriver à leurs fins. Aussi dès que le gouvernement se fût réuni à Kingston (1841), il élabora pour les deux provinces une loi d'instruction publique qui se liait au système municipal. Dans chaque district, il y aurait une commission scolaire élue par les contribuables. Au centre, une Commission d'Education avec un président et deux surintendants. Le Dr Meilleur fut nommé surintendant pour le Bas-Canada. Cette loi demeura inefficace parce qu'elle brisait le cadre paroissial et mettait les écoles sous la direction d'une Commission impopulaire.

En 1843, Lafontaine et Baldwin conçurent le projet d'un système d'écoles séparées pour chaque province. La loi, votée à la session de 1845-1846, consacra le principe de l'autonomie provinciale et de l'école confessionnelle.

2.—La « guerre des éteignoirs ». Même quand la législature devint favorable, le peuple canadien-français répugna aux taxes scolaires et parut récalcitrant au développement de l'instruction publique. Résigné à son ignorance, il ne comprenait plus l'importance de l'éducation, et surtout il n'était guère entraîné au régime des impôts. En temps d'élections, les agitateurs politiques ne manquèrent pas d'exploiter les ressentiments de la population. Il y eut même des émeutes et des incendies d'écoles. C'est ce qu'on a appelé la « guerre des éteignoirs. »

3.—Progrès de l'enseignement primaire. En dépit de cette résistance, le Dr Meilleur, aidé du clergé paroissial, fit accomplir à l'enseignement primaire de réels progrès. En 1853, un comité d'enquête suggéra la création d'un Conseil d'Instruction Publique. Quatre ans plus tard, on fonda les écoles normales Laval et Jacques-Cartier qui commencèrent à préparer des maîtres compétents. On soumit les écoles à une inspection régulière, et on mit tout en œuvre pour améliorer les programmes.

A cette époque, la venue au Canada de plusieurs congrégations religieuses d'hommes et de femmes contribua largement au progrès des écoles. De France nous arriva un contingent de professeurs bien préparés, nous apportant des méthodes et des manuels. Plusieurs communautés de femmes se fondèrent en même temps au pays, grâce surtout au zèle clairvoyant de Mgr Bourget. Ces religieux et ces religieuses vont se dépenser presque gratuitement à notre développement intellectuel et vont créer tout un mouvement vers l'instruction et l'éducation.

4.—Enseignement secondaire et enseignement universitaire. Plusieurs maisons, qui avaient débuté comme collèges industriels, se consacrèrent à l'enseignement secondaire. Bon nombre d'entre elles ajoutèrent à leur programme l'enseignement de l'agriculture ou du commerce. Ces institutions demeurèrent des œuvres de charité et de dévouement. Avec les revenus des biens des Jésuites, le gouvernement commença, en 1856, à les gratifier d'une légère allocation.

Il importait de plus en plus d'organiser l'enseignement universitaire. Déjà, en 1829, les Anglais avaient transformé le collège McGill en université avec les facultés de droit, de médecine et des arts. A Montréal, une école de médecine s'était établie, de même qu'à Québec. Une école de droit s'était aussi fondée à Montréal. Le premier concile de Québec (1851) décida la fondation d'une université et confia à l'abbé Casault, supérieur du Séminaire de Québec, le soin de négocier à Londres et à Rome l'obtention des chartes nécessaires. Londres accorda sans retard la charte demandée; Rome, dès 1853, donna un bref apostolique l'autorisant à conférer les grades en théologie, et, en 1876, octroya l'érection canonique. Montréal avait son Grand Séminaire depuis 1840.

5.—Ecoles du Haut-Canada. Egerton Ryerson, nommé en 1844 Surintendant de l'Instruction Publique, fut le véritable pionnier des écoles primaires dans le Haut-Canada. Ces écoles étaient sous la direction des conseils de Townships. En plusieurs endroits, les taxes payaient tous les frais d'instruction, de sorte que les classes s'ouvraient gratuitement aux enfants. Ce système se généralisera en 1871. Dès 1850, le gouvernement reconnut le

droit des minorités catholiques ou protestantes. Toutefois la question des écoles séparées ne sera clairement réglée qu'en 1863.

6.—Universités du Haut-Canada. En 1849, survint un changement important à l'Université de Toronto. Robert Baldwin régla que désormais cette institution demeurerait en dehors de tout contrôle ecclésiastique et que l'on n'y donnerait plus d'enseignement religieux. Ryerson et Strachan, premier évêque anglican de Toronto, s'opposèrent fortement à cette neutralité. N'ayant pu obtenir gain de cause, ils fondèrent, avec des secours fournis par l'Angleterre, le *Trinity College* sous la direction doctrinale de l'Eglise anglicane.

II. *Développements littéraires et artistiques*

7.—L'âme de la race humiliée et inquiète. Après les troubles de 1837-1838 et après l'Acte d'Union imposé pour anéantir leur nationalité, les Canadiens se trouvaient dans un état d'inquiétude et même un peu de désespérance. Le Rapport de Durham les avait profondément humiliés dans leur fierté nationale. D'autre part, ils étaient arrivés à un moment où ils pouvaient prendre une conscience plus nette de leur caractère ethnique. Tout le monde sentait le besoin de voir s'exprimer les sentiments intimes qui remuaient l'âme de la race. Une réplique s'imposait aux accusations de nos adversaires. Il fallait démontrer que nous n'étions pas « un peuple sans histoire. »

8.—L'œuvre patriotique de nos historiens. François-Xavier Garneau voulut donner cette réplique, car lui-même avait eu souvent à souffrir de ses compagnons anglais qui faisaient avec lui leur clérícature chez le notaire Archibald Campbell. Il entreprit donc d'écrire une histoire du Canada « dans le but de rétablir la vérité si souvent défigurée et de repousser ces attaques et ces insultes dont ses compatriotes avaient été et étaient encore l'objet » (Lettre à lord Elgin).

L'histoire de Garneau eut un grand retentissement dans toute la nation et parut « comme une flamme où s'allumèrent tous les courages » (Casgrain). Elle renouvela la confiance



Abbé Ferland
(1805-1865)



F.-X. Garneau
(1809-1866)

et le patriotisme. « Les étudiants des collèges furent émerveillés à la lecture de ces récits nouveaux. Jamais la patrie ne leur avait paru si belle, si grande, si digne d'amour, si sainte avec tant de blessures qui saignaient encore. Ils se sentaient, eux aussi, capables de toute endurance et de luttes nouvelles » (Casgrain).

L'ouvrage suscita un renouveau dans la littérature elle-même. Les poètes s'en inspirèrent pour chanter la patrie. « Sur cette grandiose réalité, les brillantes strophes de Crémazie, alors dans tout l'éclat de son talent, jetaient par intervalles leur manteau de gloire » (Casgrain).

L'abbé Ferland soutint ce généreux élan vers le passé par son cours d'Histoire du Canada sous le régime français, donné d'abord à l'Université Laval et publié en 1865.

9.—La poésie et le roman. Notre barde national, Octave Crémazie, qui sut réunir autour de lui une pléiade d'auteurs, excita l'enthousiasme patriotique par ses poèmes qui rappelaient au peuple des souvenirs touchants: le « Drapeau de Carillon, » le « Chant des Voyageurs, » et surtout le « Chant du Vieux Soldat, » composé à l'occasion du passage de *La Capricieuse*, le premier vaisseau français qui mouilla dans la rade de Québec depuis la conquête (1855).



O. Crémazie
(1827-1879)



Danse du Menuet vers 1850
par Georges Hériot
(*Archives du Canada, Ottawa*)

Deux romanciers exercèrent une influence sociale. P.-J.-O. Chauveau publia en 1853 *Charles Guérin,* récit qui tendait à montrer combien l'agriculture doit l'emporter chez nous sur les professions libérales déjà encombrées. Gérin-Lajoie reprit une thèse semblable dans *Jean Rivard le défricheur* (1862) et dans *Jean Rivard économiste* (1864).

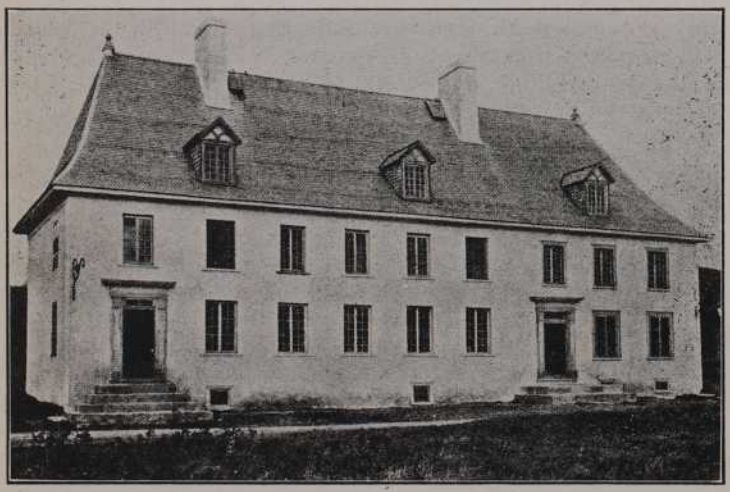
Philippe-Aubert de Gaspé consigna dans son roman de mœurs *Les Anciens Canadiens* une vive peinture « du bon vieux temps », qu'il compléta par ses *Mémoires.*

10.—Littérature anglaise. La littérature des Anglais au Canada est encore, à cette époque, à l'état embryonnaire. William Smith avait déjà publié, en 1815, une Histoire du Canada dont l'allure partiale avait contribué à maintenir le conflit des races. A partir de 1840, les nouvellistes semblent vouloir puiser dans le fonds canadien-français, et travaillent « à faire le pont entre les deux races. » John Richardson est « le premier nouvelliste et le premier homme de lettres vraiment canadien. » Il publia *War of 1812* et *Wacousta or The Prophecy.* Haliburton, son contemporain, est le premier historien de la Nouvelle-Ecosse; c'est aussi un agréable humoriste qui a créé le type de Sam Slick. Rosanna

Leprohon écrivit *Antoinette de Mirecourt,* roman de mœurs canadiennes. Charles Sangster, premier poète né au Canada, chanta la nature canadienne dans *The St. Lawrence and the Saguenay and other Poems.*

11.—Les Beaux-Arts. Appelés à décorer des églises ou d'autres monuments, nos peintres alimentèrent leur inspiration dans la religion et dans l'histoire nationale. On est surpris toutefois qu'ils aient produit en ce genre si peu d'œuvres remarquables. Parmi les Canadiens français, il importe de nommer Dulongpré, Légaré, Plamondon (élève de Vernet), Falardeau et Théophile Hamel. Le plus célèbre demeure sans contredit Napoléon Bourassa qui fut à la fois écrivain, peintre et architecte. Elève de Théophile Hamel, il se perfectionna en Italie. Son œuvre la plus marquante est la *chapelle Notre-Dame-de-Lourdes* à Montréal, dont il fut l'architecte et le décorateur.

Les peintres anglo-canadiens tardèrent à paraître. On remarque cependant Paul Kane qui sut, ainsi que Cornelius Krieghoff, artiste d'origine hollandaise, peindre admirablement les paysages de la nature canadienne et les types indiens.



Manoir Mauvide à Saint-Jean de l'Ile d'Orléans
(Commission des Monuments Historiques de la Province de Québec)

Lucius O'Brien se distingue du précédent par certaines de ses œuvres fort belles comme le *Coucher du soleil sur le Saguenay*. Après 1860, une quinzaine d'artistes nous vinrent d'Angleterre ou d'Allemagne. Ils apportèrent, avec leur talent, une technique dont les Canadiens surent profiter.

LECTURES

Mgr Egide Roy, o. f. m., *La formation du Régime Scolaire canadien-français*, chap. III : Les solutions fécondes.

Semaine d'Histoire du Canada: conférence de T. Chapais, sur l'*Histoire* de Garneau ; — conférence de Mgr C. Roy, sur notre Histoire et notre littérature.

Encyclopédie de la Jeunesse (édit. can.), t. XI, p. 4282 : L'Art au Canada.

Georges Bellerive, *Artistes-Peintres canadiens-français.*

DEVOIRS

Montrer comment notre littérature a exercé une véritable influence sur notre développement national.

Exposer l'œuvre du Dr Meilleur dans le progrès de l'instruction publique.

Discours de Lafontaine proposant la loi scolaire de 1845.

Chapitre XL

LA VIE RELIGIEUSE SOUS L'UNION

SOMMAIRE

1. — Contrairement aux prévisions des protestants, l'Union fut ***favorable à la liberté religieuse*** pour les catholiques. L'Eglise catholique multiplia ses ***diocèses*** et tint plusieurs ***conciles provinciaux.***
2. — ***Mgr Ignace Bourget*** défend l'orthodoxie religieuse contre le libéralisme. Il crée des œuvres nombreuses d'instruction et de charité.
3. — Mgr Bourget fait venir de France plusieurs ***congrégations religieuses*** qui se consacrent aux œuvres d'éducation et de charité. Il fonde lui-même plus d'une communauté de femmes.
4. — Les ***œuvres pies*** et les ***œuvres sociales*** se multiplient dans tout le pays. ***Mgr Forbin-Janson*** inaugure les retraites pastorales et prêche une croisade de tempérance. ***Chiniquy*** apostasie et entraîne plusieurs Canadiens dans le schisme.
5. — ***L'Institut Canadien,*** fondé pour promouvoir le développement intellectuel, verse dans le ***libéralisme doctrinal.*** Mgr Bourget interdit d'abord sa bibliothèque et condamne ensuite la société elle-même.
6. — Les ***missions de l'Ouest*** se développent par la création de plusieurs vicariats apostoliques, dont les premiers titulaires sont presque tous des ***Oblats.***
7. — Dans l'Ouest, la ***vie des missionnaires*** est très pénible et demeure exposée à de grands dangers. Les prêtres catholiques souffrent des scandales que donnent les coureurs des bois, et de la concurrence de la Russie schismatique, ainsi que des Sociétés Bibliques.
8. — ***Les protestants,*** après la suppression des réserves du clergé, s'organisent de manière à vivre sans le secours de l'Etat. L'Eglise anglicane, l'Eglise presbytérienne et l'Eglise méthodiste se séparent de plus en plus des Eglises d'Angleterre.

1.—Liberté religieuse. Progrès de l'Eglise. L'Union des deux Canadas s'était accomplie sous l'impulsion des protestants qui comptaient, par ce moyen, assujettir les catholiques. Sous le nouveau régime, les 400,000 protestants auraient la même représentation que les 600,000 catholiques. Mais les événements trompèrent leurs espérances. L'évolution des partis politiques et particulièrement la suppression des réserves du clergé vont enlever à l'Eglise anglicane ses privilèges d'Eglise d'Etat: elle ne pourra plus alors exercer sur le pouvoir civil son influence d'autrefois. Par ailleurs, l'application du gouvernement responsable mit

la législation aux mains de la majorité et obligea les protestants à compter avec le grand nombre des catholiques.

En possession d'une entière liberté, l'Eglise catholique marche à grands pas dans la voie du progrès. En 1844, Rome crée au Canada la première province ecclésiastique qui comprend Québec, Montréal, Kingston et Toronto, sous la juridiction de Mgr Signay, le premier au Canada à exercer véritablement les fonctions de métropolitain. Les diocèses se multiplièrent: Ottawa en 1847, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières, en 1852. Cette même année, Halifax devient archevêché, avec Charlottetown, Arichat, St-Jean et bientôt Chatham comme suffragants. Un premier concile réunit à Québec, en 1851, tous les évêques de l'Amérique du Nord. Plusieurs autres conciles provinciaux vont suivre à Québec même, à Montréal et à Halifax.

2.—Mgr Ignace Bourget. Mgr Ignace Bourget, qui succéda à Mgr Lartigue, en 1840, comme évêque de Montréal, apparaît comme une des plus brillantes figures de l'Eglise canadienne. Défenseur intrépide de l'orthodoxie religieuse, il combattit le libéralisme doctrinal et les autres erreurs modernes qui nous vinrent de France ou d'Angleterre. Son activité fut inlassable. Il créa des œuvres nombreuses qu'il sut faire prospérer par le moyen des congrégations religieuses. Miné par l'âge et les infirmités, il résigna son siège épiscopal, en 1876, pour se retirer au Sault-au-Récollet. Déjà Rome l'avait élevé, en 1862, au rang de Comte romain et en acceptant sa démission, le Pape lui conféra le titre d'archevêque de Martianopolis.



Mgr Bourget
(1799-1885)

3.—Congrégations religieuses. Mgr Bourget, ce « créateur d'Institutions, » fit venir au pays plusieurs congrégations religieuses qui travaillèrent non seulement au progrès de l'instruction publique, mais encore à celui des différentes œuvres sociales. En 1841, arrivèrent les Pères Oblats; en 1842, les Pères Jésuites revinrent au pays. L'Evêque de Montréal alla lui-même chercher en France les Clercs de St-Viateur qui prirent la direction du

Collège de l'Industrie (aujourd'hui Joliette), et la Congrégation de Ste-Croix qui fonda le Collège de St-Laurent. Plusieurs communautés de femmes nous vinrent aussi de France: les religieuses du Sacré-Cœur, du Bon Pasteur, de Ste-Croix, etc. Le saint évêque ne se contenta pas de recruter des congrégations à l'étranger, il en créa plus d'une au pays. A son instigation, Mademoiselle Eulalie Durocher fonda, à Longueuil, les Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, Madame Gamelin établit, à Montréal, les Sœurs de la Providence, et Mademoiselle Esther Blondin institua, à Vaudreuil, la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne.

4.—Oeuvres pies et œuvres sociales. Partout surgirent des œuvres de bienfaisance qui contribuèrent grandement au progrès moral de la population: Propagation de la Foi, Oeuvre de la Sainte-Enfance, Denier de Saint-Pierre, Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, patronages, maisons de refuge et sociétés de tempérance, etc. A la demande de Mgr Bourget, Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, vint au Canada inaugurer les retraites pastorales (1840). Cet apôtre sympathique, qui appelait les Canadiens « un peuple au cœur d'or et aux clochers d'argent, » prêcha une longue croisade de tempérance et introduisit dans les familles les petites croix noires dites « croix de tempérance. »

Pendant cette même croisade, l'abbé Chiniquy, curé de Kamouraska, se fit remarquer par son éloquence. Il parcourait les paroisses en triomphe, reçu par des cavalcades et reconduit par la foule délirante. Mais, enivré par la gloire, le malheureux prêtre Chiniquy apostasia. Retiré aux Etats-Unis, il entraîna un groupe de Canadiens dans le schisme, et revint à Montréal où il mourut impénitent en 1899.

5.—Institut Canadien de Montréal. Fondé en 1844, l'Institut Canadien de Montréal se proposait de promouvoir le développement intellectuel des Canadiens français et de former des hommes instruits et habiles dans les luttes politiques. Malheureusement, sous l'influence des livres français, l'Institut versa bientôt dans le libéralisme doctrinal. Plusieurs de ses membres, entre autres Papineau, Dorion, Laflamme, se firent les propagateurs des idées libérales. L'Institut possédait une bibliothèque contenant bon nombre de livres à l'Index. Mgr Bourget s'inquiéta de ce mouvement et, malgré les protestations des chefs, crut devoir interdire la biblio-

thèque. Une scission se produisit dans la société: certains membres voulaient se soumettre aux exigences de l'évêque, tandis que les autres entendaient résister. A la fin, la société dut se dissoudre à la suite d'une condamnation formelle (1869).

6.—Missions de l'Ouest. Dévouement des Oblats. Dans l'Ouest, Mgr Taché succéda à Mgr Provencher (1853), et continua, avec non moins de zèle et de talent, son œuvre apostolique. Faible de santé, il possédait néanmoins une indomptable énergie. Grâce à son activité, plusieurs vicariats apostoliques furent créés dans le Nord-Ouest. Mgr Faraud, le premier évêque d'Athabaska-Mackenzie, sut gagner à la foi catholique presque tous les Indiens de son vaste territoire, excepté les Esquimaux. Monseigneur Grandin devint évêque de Saint-Albert en 1871. Louis Veuillot écrivait de lui: « Cet évêque des neiges fait bien comprendre que le froid brûle. » Les missions de la Saskatchewan, les plus pénibles et les plus dénuées de ressources, échurent à l'abbé Thibault. Mgr Norbert Blanchet ouvrit les missions de l'Orégon, et Mgr Demers évangélisa l'île de Vancouver.



Mgr Taché
(1823-1894)

Les missionnaires les plus infatigables et les plus méritants de l'Ouest Canadien appartiennent à la Congrégation des Pères Oblats, qui fournit à ces nouveaux Vicariats la plupart de leurs premiers évêques.

7.—Vie des missionnaires. Dans ces immenses plaines où couraient des troupeaux de bisons, les Indiens étaient presque tous nomades, se nourrissant de chasse et de pêche. Le missionnaire devait partager cette vie primitive et vagabonde. Pour se rendre en ces lointaines contrées, il n'y avait guère d'autre moyen de locomotion que le canot d'écorce, heureux quand on pouvait obtenir quelques secours de la Compagnie de la Baie d'Hudson. En hiver, « l'homme de la prière, » comme l'appelaient les sauvages, voyageait emmitouflé de fourrures et les raquettes aux pieds, faisant transporter son bagage sur des traîneaux attelés de

chiens. Les longues courses n'allaient pas sans périls en ces steppes immenses où la rafale efface très vite les traces d'un passage et rend l'orientation difficile. En été, si la vie reste moins exposée, elle n'est pas moins pénible à cause des myriades de moustiques. Souvent la seule nourriture possible est le pemmican, pâte faite de la viande séchée des caribous et des bisons.

Les prêtres catholiques, non seulement manquaient de secours matériels, mais ils rencontrèrent encore de sérieux obstacles à leur apostolat dans les scandales que donnaient les coureurs des bois. Ils se heurtaient aussi à la compétition des Russes schismatiques qui, subventionnés par le tsar et le Saint-Synode, faisaient dans l'Ouest une vigoureuse propagande. Les Sociétés Bibliques protestantes, qui payaient largement les ministres, attiraient aussi les Indiens par des largesses temporelles.

8.—Les protestants. La suppression des réserves du clergé poussa toutes les Eglises protestantes à s'organiser plus complètement de manière à vivre par elles-mêmes. A partir de 1840, l'Eglise anglicane multiplie ses fondations à Montréal et dans les Provinces Maritimes. Dans l'Ouest, sept évêques se réunissent en vue de préparer un Synode qui assurerait une Eglise coloniale indépendante de l'Angleterre. L'année suivante, tous les évêques des colonies britanniques se rendent à Londres pour étudier la question des Eglises autonomes. Gladstone présente un bill que le Parlement rejette. En 1859, la Chambre canadienne permet aux évêques anglicans de s'assembler en Synode général.

Les Presbytériens suivent les évolutions de l'Eglise d'Ecosse. En 1843, une section qui s'appelle « la libre Eglise protestante d'Ecosse » se sépare de l'Eglise établie qui lui paraît montrer trop de servilité à l'égard du gouvernement. La même scission se produit au Canada. Toutefois, après 1845 un rapprochement se fait au Canada comme en Ecosse.

Les Méthodistes, longtemps accusés de déloyauté parce qu'ils avaient soutenu les colons contre le *Family Compact* que patronnait l'Eglise anglicane, éprouvent de nombreuses difficultés dans leur organisation religieuse. Ils progressent cependant dans l'Ontario.

LECTURES

PÈRE F. LANGEVIN, S. J., *Mgr Ignace Bourget.*

PÈRE A.-G. MORICE, O. M. I., *Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest Canadien.*

VACANT-MANGENOT, *Dictionnaire de théologie catholique,* article *Canada,* Le protestantisme (Paris, Letouzey).

DEVOIRS

Prouver par des faits comment l'Union a été favorable au développement de l'Eglise catholique.

Raconter les débuts de l'Eglise dans l'Ouest canadien.

Panégyrique de Mgr Bourget.

RÉSUMÉ DU LIVRE IX

Période du Gouvernement responsable (1840-1867)

- Acte d'Union (1840)
  - Deux provinces réunies sous le nom de Province du Canada.
  - Administration
    - Gouverneur et Exécutif.
    - Conseil législatif.
    - Chambre d'Assemblée.
  - Injustices du bill à l'égard des Canadiens français.
- Gouvernement responsable
  - Conquête (1841-1849)
    - Opposition de Sydenham et de Metcalfe.
    - Appui de Bagot et d'Elgin.
    - Habileté et énergie de Lafontaine et de Baldwin.
  - Difficultés (1849-1867)
    - Conflit entre intérêts du Canada et de l'Angleterre.
    - Evolution des partis politiques.
    - Instabilité des ministères.
    - Acheminement vers la Confédération.

Période du Gouvernement responsable (1840-1867)

Evénements

- civils et politiques
  - Organisation municipale (1845).
  - Bill d'indemnité (1849).
  - Sécularisation des Réserves du clergé (1854).
  - Abolition de la tenure seigneuriale (1854).
  - Ottawa capitale (1857).
  - Frontières définies entre Canada et Etats-Unis.
- économiques
  - Explorations de Franklin.
  - Colonisation de la Colombie Britannique (Douglas).
  - Trop peu de colonisation dans Québec.
  - Commerce du bois — Navigation maritime.
  - Inauguration des premiers chemins de fer (Grand-Tronc).
  - Amélioration du service postal.
- intellectuels
  - Autonomie provinciale en matière d'éducation.
  - Progrès de l'instruction malgré les nombreux obstacles.
  - Histoires de Garneau et de Ferland.
  - La poésie et le roman aident au développement du patriotisme et des idées sociales.
  - Progrès de l'art pictural.
- religieux
  - Plus grande liberté religieuse. Les diocèses se multiplient.
  - Mgr Bourget, créateur d'institutions de charité et d'éducation.
  - Congrégations religieuses venues d'Europe.
  - Institut Canadien condamné.
  - Missions de l'Ouest.
  - Les Eglises protestantes s'affranchissent de l'Angleterre.

LIVRE X

PÉRIODE DE LA CONFÉDÉRATION[1]

(De 1867 à nos jours)

Chap. XLI. — L'Acte de la Confédération (1867)
Chap. XLII. — Extension territoriale; et la politique fédérale de 1867 à 1873
Chap. XLIII. — La politique canadienne de 1873 à 1896
Chap. XLIV. — Vie politique du Dominion de 1896 à 1914
Chap. XLV. — Participation du Canada à la Grande Guerre (1914-1918)
Chap. XLVI. — Vie politique du Canada depuis la Grande Guerre (1919-1932)
Chap. XLVII. — La province de Québec
Chap. XLVIII. — Les Provinces anglaises
Chap. XLIX. — Progrès économiques depuis la Confédération
Chap. L. — Progrès intellectuels depuis la Confédération
Chap. LI. — Progrès religieux depuis la Confédération

Chapitre XLI

L'ACTE DE LA CONFÉDÉRATION

SOMMAIRE

1. — Les ***causes*** de la Confédération ont été le désir de mettre fin à ***l'instabilité ministérielle,*** de créer un ***marché intérieur,*** d'assurer la ***sécurité du Canada*** vis-à-vis des Etats-Unis, d'acquérir les ***territoires de l'Ouest*** et de construire un ***chemin de fer transcontinental.***
2. — Le ***Parlement du Canada-Uni approuve*** le projet, bien que l'opposition craigne la trop grande puissance du gouvernement central et l'oppression des minorités. La Confédération a été l'***œuvre des « Pères, »*** et non du peuple.
3. — La Conférence de Londres décide d'appeler le Canada ***Dominion.*** Le Parlement de Londres ***vote,*** sans y faire de retouches, ***l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord*** préparé par les Canadiens.
4. — Les ***caractères de l'Acte Fédéral*** sont la ***prédominance*** du gouvernement central, le ***compromis*** entre les différents éléments du pays, le ***maintien théorique*** des formalités impériales qui se concilient encore avec le gouvernement responsable.

---

[1] Cfr *Appendice I, tableau IX, p. 489,* Liste des administrateurs du Canada, de 1867 à nos jours.

SOMMAIRE (*Suite*)

5. — Le ***gouverneur*** représente le parlement impérial. Il signe les lois avec faculté de les réserver au Roi.

6. — Le ***Sénat*** est un corps législatif qui a ***mission de contrôler*** les lois votées par les Communes.

7. — La ***Chambre des Communes*** est composée de députés élus par le peuple. Tous les dix ans, un recensement règle la ***représentation des provinces*** proportionnée à leur population.

8. — Le ***Cabinet*** constitue le corps essentiel de l'administration. Sous la direction d'un Premier, les ***ministres gèrent*** chacun un département particulier.

9. — Le Gouvernement fédéral distribue aux provinces des ***subventions annuelles.*** Seule la Chambre des Communes, sur la recommandation du Gouverneur en Conseil, a le droit de proposer des ***dépenses publiques.***

10. — Le ***Gouvernement provincial*** est modelé sur le Gouvernement fédéral. Il légifère sur les questions d'***intérêt local.***

11. — Le Gouvernement fédéral s'occupe des ***cours supérieures de justice.*** Il y a une Cour suprême qui sert de Cour d'appel.

I. *Réalisation du projet de Confédération*

1.—Les causes de la Confédération. Tout le monde admettait que le gouvernement de l'Union n'avait pas donné les résultats attendus. Aux prises avec les problèmes délicats de langue et de religion, avec toutes sortes de controverses au sujet de la représentation ou de la façon de promouvoir le progrès intérieur, aucun ministère ne pouvait plus se maintenir.

La perspective de voir finir bientôt le traité de réciprocité avec les Etats-Unis posait la question d'un nouveau marché à créer. La guerre de Sécession avait ranimé les sentiments d'hostilité des Etats-Unis contre l'Angleterre et partant contre le Canada. Le Parlement britannique avait retiré ses troupes, alors que les Etats-Unis manifestaient de plus en plus l'ambition d'annexer le Canada. On sentait le besoin de s'unir pour se défendre contre l'inquiétant voisin. En cas d'invasion, un gouvernement central assurerait mieux la défense du pays. Il importait enfin d'acquérir sans retard les vastes et riches territoires de l'Ouest, et de construire un chemin de fer transcontinental qui favoriserait le développement commercial.

2.—Le Parlement canadien approuve le projet de Confédération. (1865).

Le 3 février 1865, John-A. MacDonald présenta le bill qui devait faire ratifier le projet de Confédération par l'Assemblée législative. Il s'ensuivit une vive discussion entre le parti ministériel dirigé par MacDonald, Cartier, Galt, Brown et McGee, et l'opposition commandée par Dorion, Duncan et Sandfield MacDonald. Ces derniers critiquèrent vertement la conférence de Québec qui comportait, à leur avis, des décisions trop hâtives. Ils soulignèrent que le projet de Confédération semblait être un pas vers l'indépendance. Le partage des pouvoirs entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral leur paraissait mal établi en ce qu'il concédait au fédéral trop de puissance. Ils craignaient pour le sort des minorités. Quelques députés anglais, partisans de l'Union, appréhendaient un nouvel essor du nationalisme canadien-français. D'autres demandèrent un plébiscite avant le vote de la loi; mais l'apathie du peuple canadien vis-à-vis du projet de Confédération en dissuada les gouvernants. En fait, la Confédération ne sera pas l'œuvre d'une collaboration entre les diverses provinces, mais la réalisation d'un rêve conçu par un groupe d'hommes politiques qu'on appelle les « Pères de la Confédération. » Les résolutions de Québec furent votées par 91 contre 33 à la Chambre, et par 45 contre 15 au Conseil législatif.



G.-E. Cartier
(1814-1873)

3.—Conférence de Londres. Vote du Parlement britannique.

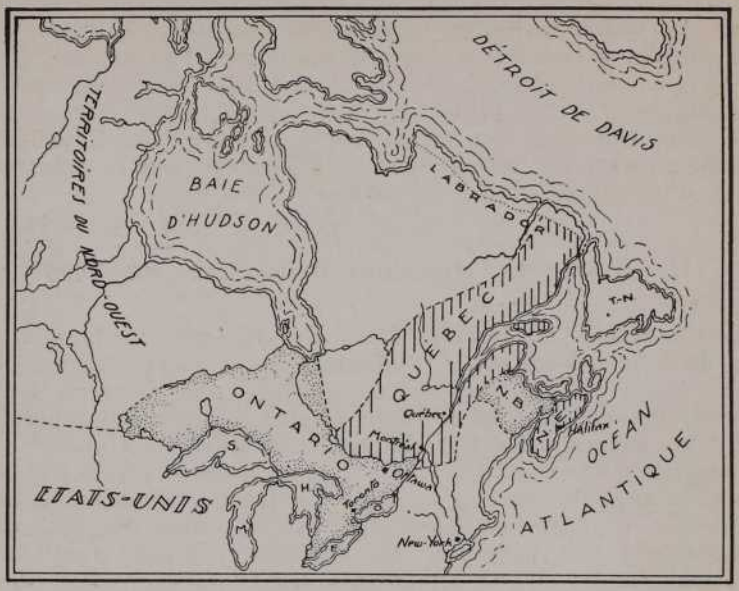
Après l'approbation du projet par le Parlement canadien, les chefs du gouvernement se rendirent à Londres pour y solliciter le vote du Parlement britannique. Afin de mettre la dernière main au texte de la loi, ils tinrent une dernière conférence à *Westminster Palace Hotel*. On discuta le nom à donner au nouveau pays. MacDonald proposait: *Royaume du Canada*. Mais lord Stanley, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, exprima la crainte que le terme *Royaume* ne parût comme un défi à la doctrine Monroe. On tira un nom d'un



Les « Pères de la Confédération »

(Conférence de Québec, du 10 au 28 octobre 1864)

1. E.-P. Taché, président. — 2. John MacDonald. — 3. G.-E. Cartier. — 4. H. Langevin. — 5. Chs Tupper. — 6. G. Brown. — 7. W.-A. Henry. — 8. J.-C. Chapais. — 9. O. Mowat. — 10. A.-T. Galt. — 11. Ths D'Arcy McGee.



Le Canada en 1867

texte d'Ecriture Sainte: « Il aura la puissance d'un océan à l'autre » (*Et dominabitur a mari usque ad mare,* Ps 72). On décida donc d'appeler le Canada *Puissance* ou *Dominion.*[1]

Au Parlement de Londres, le projet de la Confédération canadienne ne suscita guère d'intérêt. Gladstone considérait l'éventualité de céder le Canada aux Etats-Unis pour en finir avec les difficultés d'Amérique. La doctrine Monroe, opposée à toute intervention de l'Europe dans les affaires d'Amérique, avait été réaffirmée avec vigueur en 1865, à propos de l'intervention de la France au Mexique. Nombre de députés libéraux regardaient les colonies comme « un inutile et dangereux fardeau. » Il faudra des années avant qu'une réaction se fasse contre ce « défaitisme impérial. »

L'Acte fédéral fut voté « comme un bill privé unissant deux ou trois paroisses anglaises. » Le ministère anglais avait laissé les Canadiens élaborer à leur gré la nouvelle constitution, et n'y avait fait aucun changement. Pour la première

---

[1] En 1927, quand le Canada renonça aux armoiries anglaises pour avoir les siennes propres, il prit comme devise: *A mari usque ad mare.*

fois, le Canada rédigeait lui-même sa propre constitution, et, par là franchissait une nouvelle étape vers l'autonomie. Une Proclamation royale, datée du 24 mai 1867 et devant entrer en vigueur le 1er juillet suivant, consacra l'existence du nouveau Dominion. En même temps, le gouvernement britannique garantissait un emprunt de £3,000,000 pour la construction d'un chemin de fer intercolonial.

II. *L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord*

4.—Caractère et portée de l'Acte Fédéral. Les deux provinces du Canada, la province de la Nouvelle-Ecosse et la province du Nouveau-Brunswick avaient exprimé le désir « d'une constitution reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni. » C'est pourquoi notre Constitution se trouve modelée sur la Constitution anglaise et non sur la Constitution américaine: au Canada, le gouvernement central est la source des pouvoirs et concède aux provinces les facultés prévues par l'Acte fédéral, tandis qu'aux Etats-Unis, les Etats s'unissent librement entre eux et accordent à Washington l'autorité qu'ils jugent opportune.

En fait, notre pacte fédéral s'applique tout spécialement à délimiter les attributions respectives du Fédéral et du Provincial. Résultat d'un compromis, il s'efforce d'opérer la concorde entre les différentes races et les différentes religions. Il proclame la langue anglaise et la langue française toutes deux officielles à Ottawa et à Québec. Réservant aux Législatures provinciales les lois relatives à l'éducation, il tente d'assurer les droits des minorités: « Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi à une classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées » (Art. 93).

Au sujet de la dépendance du Canada vis-à-vis de l'Angleterre, l'Acte fédéral ne dit rien. Il laisse cependant subsister le statut de 1865, restreignant la validité des lois coloniales (*Colonial Laws Validity Act*): « Toute loi canadienne est nulle dans la mesure où elle contredit une loi impériale appliquée au Canada. » Comme c'est le Parlement anglais qui a voté l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il en demeure le principe. Aussi le Canada ne pourra amender par lui-même sa propre Constitution.



Parlement d'Ottawa (1917)
Au centre, la tour de la Victoire.

Le Parlement du Canada « est composé de la Reine, d'une Chambre haute appelée Sénat et d'une Chambre des Communes. » Tout le gouvernement continue d'être attribué au Roi représenté par le Gouverneur. Mais, dans la pratique, rien ne sera perdu des libertés acquises et consacrées par l'application du gouvernement responsable. Malgré certaines formes autocratiques, le système administratif sera, en réalité, profondément démocratique. La Constitution elle-même gardera une souplesse permettant à notre pays d'évoluer sans heurts vers la plus complète autonomie.

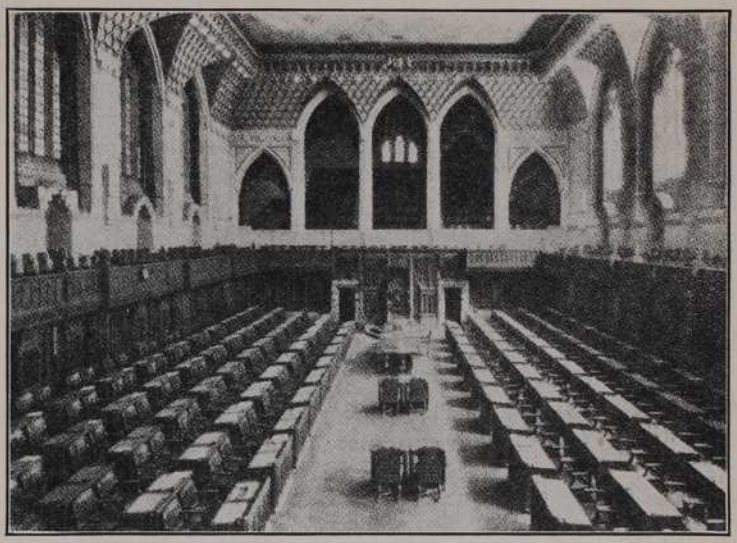
5.—Le Gouverneur. Le Gouverneur général représente le Roi au Canada. Il choisit les membres de l'Exécutif, convoque le Parlement et le dissout, sanctionne toutes les lois par sa signature. L'article 56 de la Constitution lui réserve le droit de *veto*. Il peut, en théorie du moins, rejeter une loi ou la réserver à la sanction royale. Il peut encore, dans le délai d'un an, désavouer une loi votée par une Législature provinciale. Toute loi, même sanctionnée par le Gouverneur général, reste dans les deux années qui suivent passible d'un désaveu par le Roi. Mais, en réalité, toutes ces réserves ne sont qu'une fiction: le Gouverneur ne peut rien faire sans l'assentiment de ses ministres.

6.—Le Sénat. Le Sénat est un corps législatif composé à l'origine de 68 membres, nommés à vie par le Gouverneur en son Conseil.[1] Les sénateurs doivent être âgés d'au moins 30 ans, être sujets britanniques, habiter la province qu'ils ont à représenter et posséder des biens d'une valeur non inférieure à $4,000. La mission du Sénat est de contrôler les lois votées par les Communes.

7.—La Chambre des Communes. Les membres de la Chambre sont choisis par le vote populaire. Tout citoyen britannique, homme ou femme, âgé de 21 ans est éligible et électeur. La représentation est basée sur la population, la province de Québec ayant toujours un nombre fixe de 65 députés. A chaque décade, le recensement rajuste la représentation de chacune des provinces. Les élections ont lieu au moins tous les cinq ans. Il doit y avoir une session par année.

---

[1] Il y a actuellement 96 membres: 24 pour Québec, 24 pour Ontario, 24 pour les Provinces maritimes et 24 pour les provinces de l'Ouest.



Chambre des Communes à Ottawa

Au fond, dans le milieu, le fauteuil de l'Orateur. — Le parti au pouvoir siège à droite de l'Orateur, et le parti de l'opposition, à gauche. (*Photographie du Ministère de l'Intérieur*)

8.—Le Cabinet. Le Cabinet constitue le corps le plus important et le plus actif de l'administration, quoiqu'il n'ait aucune existence légale ou officielle, du moins si l'on s'en rapporte à la Constitution écrite. Il se compose du Premier Ministre, le véritable chef du gouvernement, et des autres ministres qui, sous la direction du « Premier, » administrent les divers départements confiés à leurs soins. Les ministres sans portefeuille font partie du Conseil sans être chargés d'un département particulier.

9.—Finances et budget fédéral. Si le Gouvernement fédéral assuma le paiement des dettes des diverses provinces, il s'appropria plusieurs sources de revenus qui alimentaient jadis le trésor provincial. En retour, il s'engagea à verser à chaque province une subvention annuelle.

D'après l'Acte fédéral, la Chambre des Communes a seule le droit de faire des propositions comportant des dépenses publiques, à condition toutefois que ces dépenses lui soit recommandées par le Gouverneur général en Conseil. Il appartient à l'Exécutif de prendre l'initiative quand il s'agit de proposer le budget.

10.—Gouvernement provincial. Le Gouvernement provincial se modèle sur le Gouvernement fédéral. Il est formé d'un Lieutenant-Gouverneur nommé par le Gouverneur général en Conseil, d'un Conseil législatif (conservé aujourd'hui par la seule province de Québec) et d'une Assemblée législative.

Le Gouvernement provincial a droit de légiférer sur toutes les questions d'intérêt provincial: terres publiques dans le domaine de la province, prisons, hôpitaux et asiles, institutions municipales, propriétés, droits civils, célébration du mariage et instruction publique, etc. Toutes les autres questions relèvent du Gouvernement fédéral.

11.—Organisation judiciaire. Le Gouvernement fédéral nomme les juges et les paie. Il est autorisé par l'art. 101 à créer une Cour d'appel générale. Toutes les cours des provinces peuvent en appeler à cette Cour suprême du Canada, même pour les conflits entre les provinces ou entre une province et le Gouvernement fédéral. Pour les causes criminelles, le jugement de cette Cour est final; pour les causes civiles, son jugement peut être revisé par le Conseil Privé d'Angleterre. La Cour Suprême du Canada, créée en 1875, et le Conseil Privé ont juridiction dans l'interprétation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

LECTURES

J.-J. CHEVALLIER, *L'Evolution de l'Empire britannique*, t. I, chap. III, no 2: Les causes de la Fédération. L'acte de 1867 (Les Editions internationales).

Annuaire du Canada, 1922-23, p. 98: Constitution issue de la Confédération.

Soixante années de prospérité (1867-1927), Appendice III, p. 137: texte français de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (Ottawa, 1927).

JOHN B. WHITTON, *La Doctrine de Monroe* (Paris, A. Pedone, 1933).

DEVOIRS

Exposer les différentes raisons qui ont amené les provinces du Canada à se confédérer.

Résumer l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et en souligner les principales caractéristiques.

Expliquer comment la Confédération pouvait à la fois consolider les liens du Canada avec l'Angleterre et lui assurer une plus entière autonomie.

ÉVOLUTION DU GOUVERNEMENT

	Gouvernement civil (1763)	*Acte de Québec* (1774)	*Régime constitutionnel* (1791)	*Union* (1840)	*Confédération* (1867)
GOUVERNEUR	Pouvoirs discrétionnaires	Pouvoirs discrétionnaires	Pouvoirs discrétionnaires	Pouvoirs décroissants.	Droit de veto et de réserve des lois. Réduit aujourd'hui à la signature des lois.
CONSEIL EXÉCUTIF	Quelques titulaires et 8 personnes au choix du gouverneur.	Conseil privé de 5 membres créé par Carleton en 1776.	Conseil créé par ordre du roi en 1792.	Composé de 8 députés; évolue vers la responsabilité.	Ministère qui gouverne en fait.
CONSEIL LÉGISLATIF	Se confond avec l'Exécutif.	Composé de 17 à 23 membres.	Composé de 15 membres pour le B.-C. et de 7 pour le H.-C.	Composé de 24 membres nommés à vie; exerce peu d'influence.	Sénat qui contrôle les lois.
CHAMBRE D'ASSEMBLÉE			Chambre élective.	Chambre qui contrôle l'administration.	Chambre qui a plein pouvoir de légiférer.

Chapitre XLII

EXTENSION TERRITORIALE ET DIFFICULTÉS ADMINISTRATIVES

SOMMAIRE

1. — Sur l'invitation de lord Monck, ***MacDonald*** constitua un ***ministère de coalition.*** Le premier Parlement, réuni à Ottawa, s'occupa de définir la juridiction des différents ministères.
2. — Le gouvernement canadien acheta de la Compagnie de la Baie d'Hudson les ***immenses territoires du Nord-Ouest*** et envoya ***McDougall*** comme lieutenant-gouverneur.
3. — La ***Province du Manitoba*** entra dans la Confédération en 1870. Elle reçut du gouvernement d'Ottawa certaines ***subventions*** pour compenser les sacrifices d'argent qu'elle devait s'imposer.
4. — La ***Colombie Britannique*** entra dans la Confédération en 1870, à la condition que le gouvernement fédéral fît construire ***un chemin de fer*** pour la relier aux provinces fédérées.
5. — ***L'Ile du Prince-Edouard*** n'entra dans la Confédération qu'en 1873, forcée par sa ***dette publique*** et le désir de compléter son ***chemin de fer.***
6. — Le gouvernement organisa une administration dans le le ***Nord-Ouest*** et envoya la ***Gendarmerie à cheval*** pour maintenir le bon ordre chez les ***cow-boys.*** En 1905, l'***Alberta*** et la ***Saskatchewan*** seront constituées en provinces.
7. — ***L'île de Terre-Neuve*** ne voulut pas d'abord faire partie de la Confédération. En 1895, elle sollicita d'Ottawa cette faveur, qui lui fut refusée à cause de sa trop forte dette.
8. — Les ***Provinces Maritimes*** n'étaient entrées dans la Confédération que sous une forte pression du gouvernement anglais. ***Joseph Howe*** mena une campagne d'opposition en Nouvelle-Ecosse, mais il finit par se rallier à la Confédération. La construction de l'***Intercolonial*** pacifia les esprits.
9. — En 1872, le ***traité de Washington*** régla la difficulté des ***pêcheries*** survenue avec les Américains. Les Etats-Unis acquirent le droit de pêcher dans les eaux canadiennes.
10. — Le gouvernement fédéral songea à mettre à exécution son projet de ***chemin de fer transcontinental.*** Il s'agissait de construire une voie ferrée du lac Supérieur à l'océan Pacifique.
11. — Le ministère accepta des ***fonds de la Compagnie du Pacifique,*** à laquelle il accorda ensuite le contrat du chemin de fer transcontinental. Le ***scandale*** fut dénoncé en Chambre par un député libéral et MacDonald se vit dans l'obligation de démissionner.
12. — En prenant possession des territoires de l'Ouest, le gouvernement fédéral mécontenta les ***Métis de la Rivière Rouge*** parce qu'il voulut modifier le système de cadastre.

SOMMAIRE (*Suite*)

13. — ***Louis Riel*** se mit à la tête des Métis pour les défendre contre les arpenteurs du gouvernement. Il forma en 1869 un ***gouvernement provisoire.***
14. — En l'absence de personnages pouvant maintenir la paix, ***Riel*** s'empara du ***fort Garry*** et fit exécuter le prisonnier Scott.
15. — Pour apaiser les troubles, le gouvernement sollicita le ***secours de Mgr Taché*** et envoya dans l'Ouest un ***détachement*** sous la conduite du colonel Wolseley.
16. — Miné par les ***épreuves*** de la vie politique et la maladie, ***Georges-Etienne Cartier*** mourut en Angleterre le 21 mai 1873.
17. — Après 1867, Ottawa assuma l'administration des ***affaires indiennes de l'Ouest.*** Le traité de ***Qu'Appelle*** permit d'ouvrir leur territoire à la civilisation sans préjudice pour les sauvages.

1.—Premier ministère de la Confédération. Après la proclamation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, lord Monck, alors Gouverneur général du Canada, appela John-A. MacDonald à constituer un ministère. Les élections eurent lieu en septembre 1867 et furent, dans trois provinces, favorables au gouvernement. Toutefois George Brown fut défait. Il ne reparaîtra dans la vie politique qu'en 1874, quand il prendra un siège au Sénat.

John A. MacDonald mit tout en œuvre pour conserver la coalition des partis. Il lui fallait concilier des intérêts fort divers et ménager des susceptibilités délicates. Il accorda cinq ministres à la province d'Ontario, quatre à la province de Québec et quatre aux Provinces Maritimes. Lui-même garda l'administration de la justice et Cartier devint ministre de la Milice et de la Défense.



John A. MacDonald
(1815-1891)

Le premier Parlement se réunit à Ottawa en novembre 1867. Il s'agissait maintenant de mettre en marche le nouveau système administratif. La Chambre s'occupa de définir les attributions de chaque ministère. L'indemnité parlementaire fut fixée à $600.00 par session.

I. *Extension territoriale*

2.—Achat de l'Ouest canadien (1868). Les Pères de la Confédération avaient invoqué comme une des raisons de l'union fédérale le désir d'exploiter les vastes territoires de l'Ouest. Ils appréhendaient que les Etats-Unis, qui venaient d'acheter l'Alaska à la Russie (1867), n'eussent l'intention d'accaparer ces immenses prairies, empêchant par là la réunion de la Colombie-Britannique aux quatre provinces fédérées. Déjà en 1857, le gouvernement canadien avait envoyé en Angleterre le juge Draper pour étudier la possibilité d'un contrat avec la Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1868, Sir Georges-Etienne Cartier et William McDougall se rendirent à Londres pour reprendre les négociations. Pour $1,500,000, la Compagnie céda ses droits territoriaux, se réservant uniquement les terrains qui avoisinaient ses postes de traite. Le gouvernement canadien organisa aussitôt une administration et nomma McDougall lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest.

3.—La province du Manitoba (1870). La province du Manitoba, déjà en partie colonisée par lord Selkirk et par les Canadiens français qui, sous la direction des évêques missionnaires, rêvaient d'établir un nouveau Québec autour de la Rivière-Rouge, entra dans la Confédération en 1870. Donald Smith (plus tard lord Strathcona) avait été chargé, en qualité de commissaire du gouvernement canadien, de prendre possession de ce territoire. Adams Archibald, un des Pères de la Confédération, organisa le gouvernement provincial et fut le premier lieutenant-gouverneur.

Parce que le Manitoba entrait dans la Confédération sans avoir de dette publique et qu'il devait assumer sa part de la dette fédérale, le gouvernement d'Ottawa remit à la province 5% de sa quote-part d'impôts, lui accorda des subsides de $30,000 par année et une allocation de $0.80 par tête jusqu'à ce que sa population eût atteint 400,000 habitants.

4.—Colombie Britannique (1871). Malgré « la fatalité de ses Rocheuses » et ses intérêts qui la rapprochent de l'Extrême-Orient, la Colombie Britannique serait entrée immédiatement dans la Confédération, n'eût été l'opposition du gouverneur Seymour. Son successeur, Sir Anthony Musgrave, montra des dispositions plus favorables. En 1870, un groupe de délégués vint à



Le Canada en 1898

La première date indique l'année de la création du territoire; les dates subséquentes indiquent les transformations.

Ottawa et régla les conditions de l'union: avant dix ans on aurait achevé un chemin de fer reliant l'océan Pacifique au système ferroviaire du Canada. Et le 20 juillet 1871, le Canada s'étendait de l'Atlantique au Pacifique.

5.—L'île du Prince-Edouard (1873). Lors de l'union fédérale, l'île du Prince-Edouard, un peu vexée peut-être de ce que la conférence qui avait préparé la Confédération n'eût pas lieu à Charlottetown plutôt qu'à Québec, était restée à l'écart. Mais, accablée par sa dette publique et constatant qu'elle ne pouvait compléter son chemin de fer, elle demanda son entrée dans la Confédération en 1873. Le Dominion accepta de payer $800,000 pour racheter les droits des grands propriétaires dont l'absence paralysait les progrès de l'agriculture.

6.—Provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta (1905). Après que le Manitoba fût érigé en province, le gouvernement fédéral soumit le reste du territoire, appelé *Nord-Ouest*, à la juridiction d'un lieutenant-gouverneur et d'un Conseil directement responsable à Ottawa. Envahis par les *cow-boys* qui formaient des *ranches*



Le Canada en 1905

en vue de l'élevage des animaux, ces vastes territoires étaient sujets à bien des désordres. En 1874 le gouvernement y établit la Gendarmerie à cheval pour assurer la paix. En 1882, on divisa les Prairies en quatre districts: l'Assiniboine, la Saskatchewan, l'Alberta et l'Athabaska. En 1905, ces quatre territoires seront réunis en deux provinces: la Saskatchewan et l'Alberta.

7.—Terre-Neuve. Terre-Neuve, cette île qui est « une sorte de champ de pêche pour les nations, » a des intérêts qui diffèrent beaucoup de ceux du Canada. C'est pourquoi l'invitation que lui firent les « Pères » d'entrer dans la Confédération resta sans réponse. Mais, en 1895, sortant de son indifférence et surtout écrasée par une dette de $80,000,000, Terre-Neuve envoya des délégués à Ottawa pour discuter les conditions de l'union. Le gouvernement fédéral refusa d'assumer la dette, et les négociations n'eurent pas de suite. Depuis, Terre-Neuve, « qui boude le Dominion, » se rapproche de la mère-patrie.

II. *Difficultés administratives*

8.—Opposition des Provinces Maritimes. La province de la Nouvelle-Ecosse et celle du Nouveau-Brunswick étaient entrées dans la Confédération un peu contre leur gré: elles tenaient fort à leur quasi-indépendance et craignaient que le tarif protecteur ne nuisît à leur commerce; il avait même fallu la pression des autorités britanniques pour les décider. Au jour de l'ouverture du nouveau Parlement, elles avaient mis leur drapeau en berne, et les journaux avaient paru encadrés de noir en signe de deuil.

Par sentiment de loyalisme à l'Angleterre, le Nouveau-Brunswick avait cependant donné une majorité au nouveau ministère. Mais en Nouvelle-Ecosse, par suite de la campagne de Joseph Howe, les députés furent presque tous défaits aux élections. Seul des députés, le Dr Tupper était en faveur de la Confédération. La province envoya en Angleterre une délégation pour faire rappeler l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Howe revint au pays avec la conviction que toute opposition était inutile. A la fin, il crut que le meilleur parti à prendre serait de tirer tous les avantages possibles de la Confédération. Alors il accepta même un ministère dans le gouvernement MacDonald. Ses partisans regardèrent cet acte comme une trahison. Désenchanté, Howe voulut se retirer de la politique. On lui offrit le poste de lieutenant-gouverneur de sa province. Il accepta et mourut peu après (1873).

La construction du chemin de fer Intercolonial, terminé en 1876, contribua à réconcilier les Provinces Maritimes avec l'idée de la Confédération.

9.—Traité de Washington (1873). Après la fin de la réciprocité avec les Etats-Unis, revivait le traité de 1817 interdisant aux Américains la pêche sur nos côtes « à moins de 3 milles des rives. » En fait, les Américains avaient continué de pêcher comme auparavant. Plusieurs de leurs bateaux avaient été saisis et confisqués. Il s'ensuivit une agitation qui alarma les deux gouvernements. Une *Commission mixte*, nommée par les Etats-Unis et l'Angleterre, fut chargée de définir les droits de chacun. Sir John MacDonald fut un des cinq commissaires anglais: pour la première fois, le gouvernement impérial

reconnaissait le droit du Canada à défendre ses intérêts dans un conflit international.

La même Commission devait aussi s'occuper d'établir la possession de l'île de San-Juan et de régler l'affaire de l'*Alabama* — vaisseau construit en Angleterre et qui, au service des Etats du Sud, avait causé un tort immense au commerce américain pendant la guerre de Sécession. — L'Angleterre, qui voulait la paix, fit d'importantes concessions. Par le traité de Washington, ratifié en 1873, les Américains se firent octroyer le droit de pêcher dans les eaux canadiennes pendant 10 ans, moyennant une compensation de $5,500,000. Les difficultés relatives à l'*Alabama* et à San-Juan, soumises à un arbitrage, furent tranchées en faveur des Etats-Unis.

10.—Projet d'un chemin de fer transcontinental. En organisant la Confédération, on avait éprouvé le besoin d'un chemin de fer transcontinental, non seulement pour accroître le commerce, mais encore pour unifier la nation. Les conditions qu'avait posées la Colombie Britannique pour adhérer au Pacte fédéral pressaient encore la réalisation de l'entreprise. Dès 1867, le gouvernement songea à mettre son projet à exécution. La compagnie du Grand-Tronc avait déjà construit une voie ferrée depuis la Rivière-du-Loup jusqu'au lac Supérieur; mais il restait à traverser les immenses prairies de l'Ouest.

11.—Le scandale du Pacifique. Seul, le gouvernement ne se sentait pas capable d'accomplir cette œuvre gigantesque; il dut solliciter l'aide de compagnies financières. La première offre lui vint de capitalistes américains auxquels s'étaient joints un groupe de capitalistes canadiens ayant à leur tête Hugh Allan, principal promoteur de la Compagnie du Pacifique Canadien. Mais une autre compagnie de Toronto, que présidait David McPherson, entra en concurrence. En 1872, lors des élections générales, MacDonald accepta des fonds de la Compagnie du Pacifique; et, après les élections, il accorda à cette même Compagnie le contrat du chemin de fer transcontinental.

Pendant la session de 1873, Seth Huntingdon, député libéral, se leva tout à coup au Parlement et révéla un scandale, affirmant que le Ministère s'était laissé corrompre par la Compagnie du Pacifique. Aussitôt les députés deman-



Le Père Lacombe, o. m, i., convainc les Pieds-Noirs de ne pas mettre obstacle à la construction du Pacifique Canadien

dèrent une enquête. Mais MacDonald parvint à tourner la difficulté, et, le 3 juillet, le Parlement fut ajourné jusqu'au 13 août. Pendant cet intervalle, un journal de Montréal publia la correspondance entre Allan et les capitalistes américains, ainsi que les télégrammes de MacDonald et de Cartier prouvant qu'ils avaient demandé de l'argent à la Compagnie. Le Parlement se réunit de nouveau dans un état d'énervement. Les députés réclamèrent la formation d'une Commission Royale qui procéderait à une enquête. Alors Allan admit qu'il avait fourni $350,000 pour les élections. Après deux semaines de débats, se voyant irrévocablement compromis, le gouvernement MacDonald donna sa démission.

12.—Mécontentement des Métis de la Rivière Rouge. Le gouvernement fédéral, en achetant l'Ouest canadien, avait acquis 2,500,000 milles carrés de territoires avec une population d'environ 175,000 hommes, composée de blancs, de Métis, d'Esquimaux et autres Indiens. Il devait pourvoir à l'administration de cette contrée. Malheureusement il ne sut pas préparer le chan-

gement de juridiction et faire accepter la nouvelle politique aux habitants.

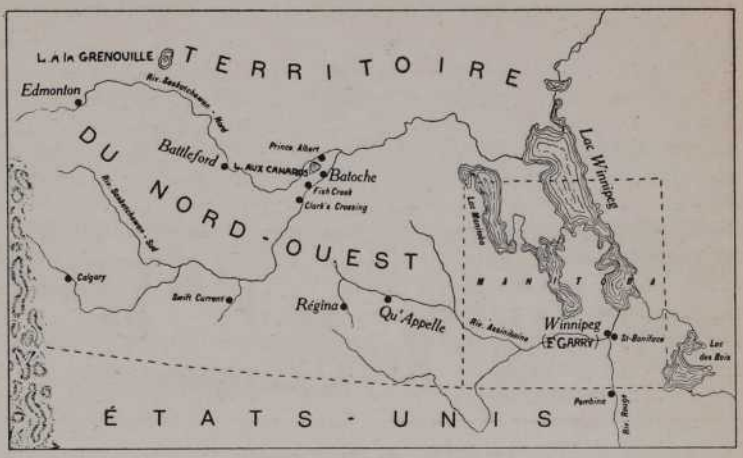
Le peuple de la Rivière-Rouge comprenait 10,000 hommes qui vivaient un peu comme un peuple séparé et indépendant. Il faisait le commerce avec les Etats-Unis plutôt qu'avec le Canada. Quand il vit les affaires de la Rivière-Rouge passer entre les mains des gens de l'Est sans même qu'il en eût reçu un avis préalable, son orgueil national fut vivement offensé. Le mécontentement se manifesta à l'arrivée des arpenteurs du gouvernement qui vinrent diviser les terres en lots carrés, alors que les Métis ne connaissaient d'autre système que celui qui se pratiquait dans la province de Québec et qui consiste à distribuer les terres en bandes profondes et étroites le long d'un cours d'eau. Au lieu de chercher à faire agréer le nouveau régime, les arpenteurs l'imposèrent avec arrogance, se réservant pour eux-mêmes ou pour leurs amis les meilleures terres, et même laissant entendre que les légitimes propriétaires auraient bientôt à céder leurs fermes aux Anglais qui devaient venir de l'Est. Alors les Métis décidèrent de se défendre et prièrent l'un des leurs, le jeune Louis Riel, âgé de 21 ans, de se mettre à leur tête.

13.—Louis Riel, chef du gouvernement provisoire (1869). Louis Riel était fils d'un père métis et d'une mère canadienne-française; dès son enfance, il avait été envoyé au Collège de Montréal par Mgr Taché qui espérait le voir embrasser l'état ecclésiastique; mais il ne termina pas ses études secondaires à raison d'une certaine exaltation de son tempérament, surtout en matière religieuse.



Louis Riel
(1844-1885)

Devant les menaces des Anglais, Louis Riel accepta d'épouser la cause de ses compatriotes. Il protesta d'abord contre les opérations des arpenteurs et envoya des réclamations au Parlement fédéral. En décembre 1869, la Compagnie de la Baie d'Hudson cessa d'administrer le pays, alors que le gouvernement d'Ottawa n'avait pas encore pris possession de la contrée. Riel forma donc un gouvernement qui reçut l'approbation subséquente du Ministère d'Ottawa. Dans ce gouvernement *de facto* entrèrent des Anglais et des Français.



Troubles du Nord-Ouest (1869-1870 et 1885)

14.—Soulèvement des Métis (1870). Quand McDougall arriva dans l'Ouest, en octobre 1869, il fut arrêté par une troupe de Métis et obligé de se retirer à Pembina. Le gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, McTavish, malade, ne pouvait intervenir, et Mgr Taché, qui jouissait d'un grand prestige auprès des Métis, se trouvait à Rome pour le Concile du Vatican. Entre temps, la guerre s'organisait autour de la Rivière-Rouge. Un parti de Canadiens anglais s'étant retranché dans la maison du Dr Schultz, à Fort Garry, Riel s'empara du retranchement, et promit la liberté aux prisonniers à la condition de se disperser. Mais un groupe de ces gens, au nombre desquels était un jeune orangiste d'Ontario, Thomas Scott, furent capturés de nouveau par les officiers de Riel. Scott se laissa aller à de telles violences de langage qu'il semait la sédition chez les autres détenus. Il fut passé en cour martiale et condamné à mort.

15.—Apaisement des troubles. Le gouvernement, inquiété par cette agitation, sollicita le secours de Mgr Taché qu'il fit revenir de Rome en toute hâte. En même temps, il décida d'envoyer dans l'Ouest une expédition commandée par le colonel Wolseley. Mgr Taché se prêta avec un grand zèle au travail d'apaisement et, au nom



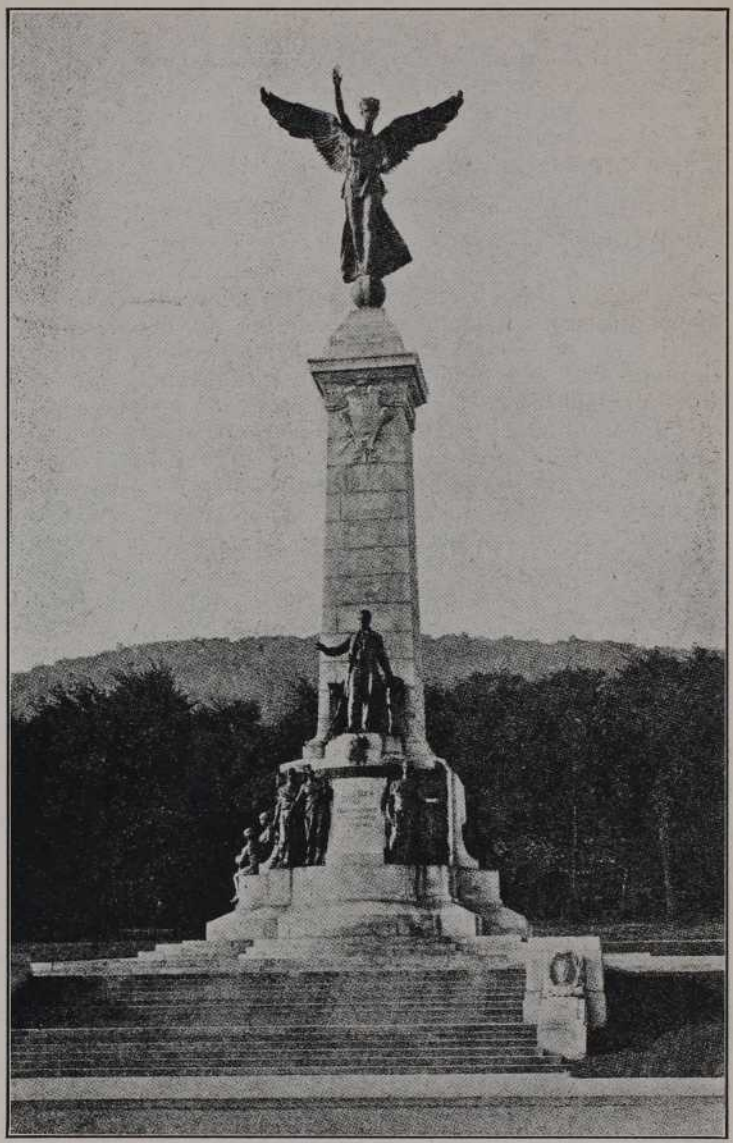
Intérieur du Fort Garry
par H.-A. Strong
(*Archives du Canada, Ottawa*)

du gouvernement qui l'y avait autorisé, promit une amnistie complète. Il est vrai qu'une fois la paix rétablie, par crainte des Orangistes d'Ontario, le gouvernement n'osa accorder l'amnistie promise.

Lors d'une nouvelle invasion des Féniens en 1871, Riel usa de son prestige pour empêcher les Métis de se joindre à eux, et l'expédition échoua. En 1875, le ministre Mackenzie gracia les Métis, excepté Riel et son lieutenant Lépine qui furent condamnés à cinq ans d'exil.

16.—Mort de Sir Geo.-Etienne Cartier (1873). Pendant les dernières années de sa vie, Sir Georges-Etienne Cartier éprouva de nombreuses contrariétés qui contribuèrent à abréger ses jours. Les luttes acrimonieuses qu'il eut à soutenir dans la politique, les difficultés d'administration survenues à la suite des troubles de l'Ouest et des réclamations de la minorité catholique du Nouveau-Brunswick à propos des écoles séparées, tout cela meurtrit le cœur de Cartier, qui peut-être même douta de l'œuvre à laquelle il avait donné le meilleur de sa vie: la Confédération.

Miné par la maladie, il partit pour Londres à l'automne de 1872. Il y mourut le 21 mai 1873, à l'âge de 59 ans. Tout le pays porta le deuil. Même ses ennemis politiques rendirent hommage à son énergie, à sa loyauté et à son patriotisme.



Monument de Sir G.-E. Cartier

Statue de G.-W. Hill, érigée sur le Parc Mance, à Montréal. — A la base, on aperçoit des statues représentant les provinces du Dominion et dont chacune porte sur sa poitrine l'écusson de la province qu'elle personnifie. Au sommet, sur un globe sphérique plane la statue ailée de la Renommée.

Cartier avait composé le chant: « O Canada, mon pays, mes amours, » expression sincère de son attachement à la patrie. Il fut un des principaux ouvriers de la Confédération, et c'est à lui surtout que nous devons le système fédéral, à la place de l'union législative qu'aurait préférée MacDonald.

17.—Politique indienne. L'acquisition des territoires de l'Ouest posait la question d'une politique à pratiquer vis-à-vis des Indiens. Jusqu'alors les affaires indiennes avaient été adjointes au département de la milice et demeuraient sous le contrôle des officiers britanniques. A partir de 1867, Ottawa assuma cette administration. Une série de conventions avec les sauvages les amena à accepter la tutelle du gouvernement. Le traité de *Qu'Appelle* (1874) concéda aux Indiens de grandes « réserves » et permit d'ouvrir le reste du territoire à la colonisation. Les administrateurs créèrent des écoles, facilitèrent la chasse et fournirent les fonds nécessaires à l'organisation de la vie civile.

LECTURES

Annuaire du Canada, 1922-23, p. 137: Provinces et territoires du Canada, superficies, dates de l'entrée de chaque province dans la Confédération et mesures législatives qui l'ont déterminée. Liste des administrateurs.

Annuaire du Canada, 1930, p. 88: Organisation politique et administrative de chaque province.

A.-D. De Celles, *Cartier et son temps.*

DEVOIRS

Montrer comment s'est justifiée par l'extension territoriale la devise actuelle du Canada: A mari usque ad mare.

Quelle fut l'attitude des Provinces Maritimes vis-à-vis de la Confédération?

Exposer le développement de notre système ferroviaire depuis ses débuts jusqu'en 1876.

Création ou accession des provinces dans la Confédération

Provinces	*Date*	*Population*	*Superficie en milles carrés*
Confédération originaire:			
Québec	1er juillet 1867	1,160,000	187,530
Ontario	1er juillet 1867	1,531,000	101,715
Nouveau-Brunswick	1er juillet 1867	272,000	27,911
Nouvelle-Ecosse	1er juillet 1867	365,000	21,068
Accession ultérieure:			
Colombie Britannique	20 juillet 1871	36,000	353,416
Ile du Prince-Edouard	1er juillet 1873	97,000	2,184
Subséquemment créées:			
Manitoba	15 juillet 1870	25,000	13,965
Saskatchewan	1er sept. 1905	254,000	243,925
Alberta	1er sept. 1905	169,000	252,925
Territoires	.....	48,000	2,450,998

Chapitre XLIII

DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE CANADIENNE

POLITIQUE DE « CANADA D'ABORD » ET « POLITIQUE NATIONALE »

SOMMAIRE

1. — Alexander Mackenzie forme un ***ministère libéral*** en 1873. Il établit le vote au ***scrutin secret,*** fait voter la ***loi Scott*** de tempérance, institue la ***Cour Suprême*** et fonde un ***Collège Militaire*** à Kingston.
2. — Dès 1871, un groupe de Toronto propage une politique de « ***Canada d'abord.*** » Son programme est d'ouvrir au Canada les ***marchés extérieurs*** et de développer ses ***ressources naturelles.***
3. — En 1876, MacDonald propose une politique douanière appelée « ***politique nationale*** » ou de protection. Le Canada retrouve une ***ère de prospérité.***
4. — ***Blake*** remplace Mackenzie à la tête du parti libéral, et fait faire au Canada ***un pas vers l'autonomie.***
5. — MacDonald reprend son projet d'un ***chemin de fer transcontinental*** dont il confie la construction à la ***Compagnie du Pacifique.*** Donald Smith et Van Horne contribuent au succès de l'entreprise.
6. — MacDonald déploie une ***grande habileté*** pour se maintenir au pouvoir. Voyant que la « politique nationale » n'a plus de crédit auprès de la population, il préconise une ***réciprocité mitigée*** avec les Etats-Unis.
7. — Les ***Métis*** installés en Saskatchewan sont ***molestés*** par les arpenteurs du gouvernement. Ils craignent de perdre leurs terres, parce que le gouvernement retarde à leur donner des ***titres de propriété.***
8. — Les Métis ***se soulèvent*** sous la conduite de Riel. Ils sont ***vaincus,*** et Riel est fait prisonnier. Après un procès subi à Régina, ***Riel meurt*** sur l'échafaud.
9. — ***MacDonald meurt*** le 6 juin 1891. Ses successeurs doivent faire face à une crise financière et à la question des Ecoles du Manitoba qui amèneront leur chute en 1896.
10. — En 1890, la Législature du Manitoba supprime les ***Ecoles séparées.*** La minorité catholique en appelle au ***Conseil Privé*** d'Angleterre et au ***Parlement fédéral.*** Tupper essaie en vain de faire passer un « ***bill remédiateur.***»

1.—Ministère Alexander Mackenzie (1873). Après la chute du gouvernement MacDonald, lord Dufferin invita Alexander Mackenzie, chef du parti libéral, à former un nouveau ministère. Excellent homme, consciencieux et énergique, Mackenzie manquait de hardiesse

et d'initiative. Cependant le pays lui doit d'importantes et utiles réformes. Jusqu'à cette époque, les élections duraient plusieurs semaines, et chaque citoyen votait ouvertement et à haute voix. En 1874, le gouvernement décida que les élections se feraient en une seule journée, et que le vote se prendrait au scrutin secret. Une loi de tempérance, appelée *Loi Scott*, commença à restreindre la vente des boissons enivrantes. Mackenzie créa la Cour Suprême et la Cour d'Echiquier à Ottawa. Il institua à Kingston un Collège Militaire où se formèrent la plupart de nos officiers. Mais en vain tenta-t-il de résoudre le lourd problème d'un chemin de fer transcontinental. Il eut l'idée d'unir par des tronçons de voies ferrées les différents cours d'eau, de façon à constituer un chemin continu vers l'Ouest. Ce compromis ne pouvait satisfaire la Colombie Britannique qui menaçait de se retirer de la Confédération.



Alexander Mackenzie
(1822-1892)

2.—La politique de «Canada d'abord.» A la vérité, Mackenzie eut à gouverner le pays pendant une période de crise économique et commerciale. Par suite d'une série de mauvaise récoltes, les affaires étaient languissantes et tout le monde se plaignait. Les Etats-Unis inondaient notre pays de leurs marchandises et causèrent la faillite de plusieurs manufactures. Cette situation défectueuse poussa trop de Canadiens français à émigrer vers les Etats-Unis, au grand préjudice de notre nationalité.

En 1871, un groupe de citoyens de Toronto, ayant à leur tête Goldwin Smith, suscita un mouvement en faveur d'une politique qui aurait le Canada comme but premier: « Canada d'abord » (*Canada First*). A cette fin, il chercha à créer un esprit national, une fierté patriotique et une grande foi en l'avenir. Les chefs du groupe s'efforcèrent de trouver des marchés extérieurs; ils établirent des relations commerciales avec les Indes Occidentales (Antilles); ils favorisèrent le développement des ressources naturelles et surtout l'exploitation de l'industrie forestière.

3.—La « politique nationale. » Devant la crise qui persistait, John-A. MacDonald, chef de l'opposition, préconisa, en 1876, une « politique nationale, » qui consistait à élever le tarif de manière à aider les manufacturiers canadiens. Aux élections de 1878, les conservateurs firent triompher leur « politique nationale » et reprirent le pouvoir. En conséquence, ils élevèrent les droits de douanes sur tous les articles qui pouvaient être fabriqués au pays. De fait, le Canada retrouva une ère de prospérité que les Conservateurs attribuèrent à leur politique de protection, tandis que les Libéraux la regardèrent comme le simple effet des dernières bonnes récoltes.

4.—Progrès vers l'autonomie. En 1880, Mackenzie se retira comme chef du parti libéral et fut remplacé par Edward Blake, grand légiste et orateur puissant mais chef intransigeant et trop idéaliste. Il devait pousser le parti libéral vers la théorie du libre-échange. Déjà Blake s'était signalé dans le gouvernement de son prédécesseur: en 1878, étant ministre de la justice, il avait obtenu de nouvelles « instructions » au Gouverneur Général du Canada enjoignant à ce dernier, d'agir toujours selon l'avis de ses ministres. C'était un nouveau progrès vers la complète autonomie. Dans l'intention de supprimer les appels au Conseil privé d'Angleterre Blake avait établi la Cour Suprême du Canada (1875).



Edward Blake
(1833-1912)

5.—MacDonald reprend son projet d'un transcontinental. Revenu au pouvoir, MacDonald eut l'ambition de réaliser son ancien projet d'un chemin de fer transcontinental. Il reprit les relations avec la Compagnie du Pacifique et signa avec elle un nouveau contrat qui accordait à cette dernière $25,000,000 comptant et lui assurait, sans aucune taxe à payer, la possession de 25,000,000 d'acres de terres s'étendant de chaque côté de la voie ferrée. Donald Smith et son cousin George Stephen risquèrent tout leur avoir dans cette entreprise. Smith mérita l'honneur de river le dernier boulon qui terminait le chemin de fer, sous la direction de l'ingénieur Van Horne (1885).

6.—Elections et luttes des partis. Après avoir repris le pouvoir, MacDonald s'y maintint avec non moins d'habileté que d'énergie. Il eut à faire face à nombre de problèmes fort épineux, provenant des querelles entre le gouvernement fédéral et les législatures provinciales, et aussi de la crise commerciale et industrielle qui sévit au Canada de 1880 à 1890.

En 1881, la province d'Ontario ayant droit à quatre nouveaux députés, le gouvernement fédéral sut tailler à son avantage les nouveaux comtés, en usant d'un procédé employé d'abord par un gouverneur du Massachusetts, nommé Gerry (d'où le nom de *gerrymander*). Grâce à cette tactique et surtout à sa « politique nationale, » MacDonald l'emporta aux élections de 1882. Lors des élections de 1887, il se maintint encore au pouvoir, mais avec une majorité réduite. Désappointé de son échec, Edward Blake, chef de l'opposition, remit la direction du parti libéral à Wilfrid Laurier.

MacDonald sentit dès lors la nécessité de renouveler son programme, parce que la « politique nationale » n'apparaissait plus comme une infaillible panacée. Il proposa une réciprocité mitigée avec les Etats-Unis. Les Libéraux se déclarèrent partisans d'une réciprocité complète. Les aviseurs financiers du parti, Goldwin Smith et Richard Cartwright, consentaient même à une union douanière qui, au dire des Conservateurs, aurait fatalement amené une union politique. MacDonald saisit l'occasion pour accuser ses adversaires de déloyauté à la Couronne britannique, les dénonçant comme des partisans de l'annexion. Avec un élan sentimental, il en appela subitement au peuple, en 1891. Le parti conservateur somma tous les sujets loyaux de soutenir *The Old Man, the Old Flag and the Old Policy*. Avec l'aide des manufacturiers et des financiers, MacDonald gagna encore les élections. Toutefois, tous sentaient bien que le parti conservateur marchait vers son déclin.

7.—Causes du soulèvement de la Saskatchewan. Après les événements de 1870, les Métis de la Rivière-Rouge avaient reçu chacun une concession de 240 acres de terre. Mais ces terres acquérant de la valeur, ils les avaient vendues pour aller s'établir sur les bords de la Saskatchewan où ils avaient pu reprendre leur vie de chasse et de pêche. Là encore, ils furent rejoints par les blancs, parce que la construction du Pacifique Canadien avait ouvert ces territoires à la colonisation. Le gouvernement envoya, en 1882, des arpenteurs qui commirent la même faute

qu'à la Rivière-Rouge. Constatant d'autre part que le gouvernement tardait à leur remettre des titres de propriété, les Métis craignirent de perdre leurs terres auxquelles ils s'attachaient de plus en plus depuis que le buffle diminuait dans les Prairies.

8.—Soulèvement de 1885. Pour se défendre, les Métis eurent l'idée de rappeler Riel qui vivait au Montana. Riel accourut et créa une petite république dont il se fit proclamer le président. Deux chefs indiens, Gros-Ours et Poundmaker se soulevèrent à son appel. Il établit ses quartiers-généraux à Batoche, et commença la guerre avec l'assistance de Gabriel Dumont. Le clergé désapprouva son attitude; le Père Lacombe, o. m. i., qui avait une grande emprise sur les Métis, les dissuada de le suivre. Alors Riel commença à poser au prophète et fonda même une religion nouvelle.

La première rencontre eut lieu près du Lac-au-Canard où les Anglais, sous le commandement du major Crozier, furent défaits. Mais Riel subit un échec au Lac-à-la-Grenouille. Ottawa finit cependant par ouvrir les yeux et envoya un bataillon de volontaires pour rétablir l'ordre. Trois compagnies se rendirent dans l'Ouest: le général Middleton vainquit Riel à Batoche; le colonel Otter fut repoussé par Poundmaker à Battleford; le colonel Strange s'avança jusqu'à Edmonton. L'insurrection fut facilement dominée et Louis Riel fut fait prisonnier. Conduit à Régina, il subit son procès devant le magistrat Richardson. Ses avocats plaidèrent l'incompétence du tribunal et la folie de l'inculpé. Il n'en fut pas moins condamné sous l'accusation de haute trahison. Les Orangistes d'Ontario réclamaient la tête de Riel pour venger la mort de Scott. Il mourut sur l'échafaud le 16 novembre 1885.

9.—Mort de MacDonald. Ses successeurs. MacDonald ne jouit pas longtemps de sa victoire de 1891; il mourut le 6 juin de la même année. L'Empire entier perdait en lui un de ses hommes d'Etat les plus éminents. S'il ne fut pas sans reproche dans sa vie privée ni dans sa vie publique, s'il fut opportuniste et peu scrupuleux sur les moyens d'atteindre son but, il apparaît néanmoins comme un chef habile et patriote qui contribua à lancer le Canada dans la voie de la prospérité.

Dans les cinq ans qui vont suivre et pendant lesquels le parti conservateur continuera d'administrer le pays, quatre premiers ministres passeront rapidement sur la scène d'Ottawa. Sir John Abbott eut à défendre ses ministres contre plusieurs accusations de scandales. Sir John Thompson, un protestant converti au catholicisme, régla avec les Etats-Unis et à l'avantage du Canada, le litige relatif à la pêche du phoque dans la mer de Bering. Il eut aussi à faire face à la fameuse question des Ecoles du Manitoba.

10.—La question des Ecoles du Manitoba. Lors de leur entrée dans la Confédération, les Métis de la Rivière-Rouge avaient fait inscrire dans l'Acte du Manitoba une clause garantissant l'enseignement de la religion et du français dans les Ecoles. Aussi jusqu'à 1890 la province du Manitoba eut une organisation scolaire assez semblable à celle de la province de Québec. A cette date, le ministère Greenway abolit les écoles séparées. Aussitôt la minorité catholique réclama le désaveu du bill en se fondant sur l'article 93 de l'Acte fédéral. Comme le gouvernement d'Ottawa était sur le point d'en appeler au peuple, il conseilla aux catholiques de recourir aux tribunaux. La question fut référée à la Cour Suprême, puis deux fois au Conseil Privé d'Angleterre, qui déclara à la fin que la Législature du Manitoba avait droit de passer la loi, mais que le gouvernement fédéral pouvait voter « un bill remédiateur. »



Charles Tupper
(1821-1915)

De nouveau, le Parlement fédéral fut saisi de la question. Thompson mourut en Angleterre avant d'avoir pu la régler (1894). Mackenzie Bowell, un ancien grand Maître des Loges Orangistes, le remplaça et voulut faire rendre justice aux catholiques. Malheureusement il survint une crise au sein du Cabinet et huit ministres démissionnèrent, rebelles à la direction plutôt qu'à la politique de leur chef. Pour sauver le parti conservateur, on manda aussitôt Sir Charles Tupper, Haut-Commissaire du Canada à Londres. Tupper proposa le « bill remédiateur, » qui avait l'appui de l'épiscopat canadien, mais se heurta à une obstruction systématique de la part du parti libéral qui sut prolonger la discussion de manière à faire dissoudre les Chambres avant le vote du bill. Les élections

de 1896 se firent sur la question des Ecoles et la question du tarif. Laurier promit de trouver une solution acceptable à tous les électeurs et remporta la victoire. Sir Charles Tupper demeura le chef de son parti jusqu'en 1899.

LECTURES

L.-O. David, *La Confédération*, 1867-1887.

Abbé L. Groulx, *La Confédération canadienne*, p. 135 : La Confédération et les minorités.

Abbé G. Dugas, *Histoire véridique des troubles du Nord-Ouest.*

DEVOIRS

Quelles ont été les différentes politiques économiques pendant la première phase de la Confédération?

Exposer la situation des Métis dans le Nord-Ouest et les circonstances qui ont amené leur soulèvement.

A quelles difficultés d'application s'est heurté l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord?

Chapitre XLIV

VIE POLITIQUE DU DOMINION DE 1896 à 1914

SOMMAIRE

1. — En 1896, la Confédération parvient à sa ***seconde phase.*** Le Canada marche vers son entière ***autonomie.***
2. — Un ***renouveau impérialiste*** est créé en Angleterre par les théories des « ***races supérieures*** » et par l'action de quelques hommes politiques, entre autres Chamberlain.
3. — L'Angleterre propage l'idée impérialiste au moyen de ***conférences coloniales*** organisées à l'occasion de certains jubilés. Chamberlain pousse directement son idée de « ***Fédération politique.*** »
4. — ***Wilfrid Laurier,*** élu député à Ottawa en 1874, devient ***chef du parti libéral*** en 1887. Ses qualités personnelles lui assurent un grand prestige au Parlement.
5. — Il constitue, en 1896, un ***ministère libéral*** dans lequel entrent plusieurs premiers ministres des provinces.
6. — Un ***amendement*** à la loi de 1890 règle que, dans les ***écoles du Manitoba,*** il sera permis d'enseigner la religion une demi-heure par jour. Ce règlement fut ***loin de satisfaire*** tous les catholiques. Léon XIII le trouve insuffisant, mais conseille de l'accepter, faute de mieux.
7. — Pour favoriser le commerce avec l'Angleterre, le gouvernement canadien établit un ***tarif préférentiel.*** En 1907, le Canada adoptera un nouveau ***tarif à trois degrés.***
8. — Lors de la ***guerre du Sud-Africain,*** le gouvernement du Canada fut mis en demeure de se prononcer sur la participation aux guerres de l'Empire. Un ***arrêté ministériel*** décide d'envoyer quelques milliers de volontaires.
9. — Un nouveau ***courant d'immigration*** avait fait croire à la nécessité de nouvelles voies ferrées dans l'Ouest. Avec l'aide du gouvernement, on construisit ***deux transcontinentaux,*** le Grand Tronc Pacifique et le Canadien-Nord.
10. — Pour empêcher les Compagnies d'exploiter la population, le gouvernement organisa une ***Commission des chemins de fer*** qui devait ***contrôler*** les règlements et les taux de transport.
11. — La découverte de mines d'or au ***Klondyke*** fit surgir la question des ***frontières*** de l'Alaska. Une ***commission*** fut chargée de régler cette difficulté. L'Angleterre sacrifia les intérêts canadiens.
12. — La loi des Ecoles du Nord-Ouest établit des ***écoles publiques*** pour la majorité et des ***écoles confessionnelles*** pour les minorités.
13. — Le gouvernement Laurier créa, en 1900, un ***ministère du travail.*** En 1907, il vota la loi ***Lemieux*** pour faciliter le règlement des désaccords entre patrons et ouvriers.
14. — Désireux d'aider l'Angleterre à se défendre contre la flotte allemande, qui menaçait sa suprématie, le gouvernement Laurier, en 1910, fit passer une loi pourvoyant à la création d'une ***marine canadienne.***

SOMMAIRE (*Suite*)

15. — Il fut attaqué par l'Ecole Nationaliste fondée en 1903. ***M. Henri Bourassa,*** s'appuyant sur les théories de cette Ecole, mena une campagne contre l'impérialisme. En 1910, il fonda le « ***Devoir.*** »
16. — Les Conférences coloniales devinrent périodiques en 1907 et prirent le titre de ***Conférences impériales.***
17. — Sollicité par les fermiers de l'Ouest et de l'Ontario, Sir Wilfrid Laurier proposa, en 1911, la ***réciprocité avec les Etats-Unis.*** Aux élections de cette même année, le parti libéral fut ***défait.***
18. — ***Robert Laird Borden*** forma un ministère conservateur. Le duc de Connaught présida à l'ouverture du nouveau Parlement.
19. — Le gouvernement Borden fit voter par la Chambre un ***don de $35,000,000*** pour aider à la flotte britannique. Le ***Sénat refusa*** son adhésion, et les choses en restèrent là.

1.—Nouvelle phase de la Confédération. A partir de 1896, la Confédération entre dans une nouvelle phase de son développement. Jusque là elle s'était fondée et organisée; elle va désormais atteindre sa pleine maturité. Le Canada prend place parmi les nations. Mais la politique intérieure du pays va devenir plus complexe à cause des provinces de l'Ouest dont le progrès rapide soulèvera de nombreux problèmes. Le renouveau impérialiste en Angleterre aura aussi une grande influence sur la politique canadienne.

2.—Renouveau impérialiste en Angleterre. En Angleterre, l'impérialisme retrouve une vie nouvelle avec le ministère Palmerston et plus encore avec Disraëli, un fervent de la puissance navale. Le naturaliste Darwin, dans son ouvrage *De l'origine des Espèces par voie de sélection naturelle* (1859), avait élaboré une doctrine scientifique des « races supérieures. » Confiants en ces théories, les Anglais croyaient fermement en la supériorité de leur race. Chamberlain parla avec enthousiasme de « cette race, la plus grande des races gouvernantes que le monde ait jamais connues. » Les ministres qui se succédèrent, Salisbury, Chamberlain, Churchill, etc., « aspirèrent à envahir la terre pour la régénérer par la propagation de la race anglo-saxonne » (H. Gaillard).

Tous les immigrants qui vinrent au Canada dans la dernière partie du XIX^{e} siècle apportèrent quelque chose de cette

croyance mystique et de cette ambition britannique. Les Anglais conçurent l'idéal de « la plus grande Angleterre » (Ch. Dilke), qui serait une association de tous les pays de l'Empire en vue de la prospérité matérielle et de la défense militaire. Des ligues se fondèrent, pendant que le poète Kipling redonnait au peuple de l'Angleterre « l'émotion impériale. »

3.—Conférences coloniales. Les Anglais tentèrent de propager l'impérialisme au moyen des Conférences coloniales organisées d'abord par l'*Imperial Federation League*. Pour ne pas éveiller les susceptibilités des colonies, la première conférence, tenue en 1887, s'abstint de parler de *Fédération politique;* elle se contenta de discuter sur « l'action commune dans les matières d'intérêt commun. » Les délégués se concertèrent à propos de l'organisation militaire et de l'expansion commerciale. Dans l'intention de ne



La reine Victoria
(1819-1901)



Edouard VII
(1841-1910)

paraître vouloir rien imposer aux colonies, on donna aux Conférences un caractère occasionnel: elles avaient coïncidé avec les jubilés de la reine Victoria, 1887 et 1897, et le couronnement d'Edouard VII, en 1902. Mais après cette date, les Conférences sont devenues un rouage nécessaire de l'Empire; et Chamberlain ne cache plus son ambition de réaliser une « Fédération politique. » Le grand promoteur de l'impérialisme anglais suggère un « Conseil de l'Empire. » Mais les colonies, et tout particulièrement le Canada, entendent s'en tenir à une « coopération volontaire. »

I. *Administration libérale*

4.—Sir Wilfrid Laurier. Né à St-Lin (1841), Wilfrid Laurier fit ses études classiques au Collège de l'Assomption et son droit à l'Université McGill. Faible de santé, il pratiqua d'abord sa profession d'avocat à Arthabaskaville, dans les Cantons de l'Est. En 1871, il devint député à Québec; en 1874, il passa au Parlement d'Ottawa où il devait jouer un tout premier rôle. Membre du Cabinet dans le gouvernement Alexander Mackenzie, il fut dans la suite le brillant second de Blake, et son successeur, en 1887, à la tête du parti libéral.



Wilfrid Laurier
(1841-1919)

Dès son arrivée au Fédéral, il avait fait grande impression par la courtoisie de ses manières et son éloquence. Parlant également bien le français et l'anglais, il fut surnommé «l'orateur à la langue d'argent.» Quand il eut vieilli, il portait assez longs ses cheveux blancs, ce qui faisait penser «au blanc panache» d'Henri de Navarre. Les Anglais l'appelaient *The White Plume.*

Wilfrid Laurier avait appartenu à l'Institut Canadien en 1865. Aussi, dans la province de Québec, le soupçonna-t-on de libéralisme doctrinal. Lui-même se défendait contre cette accusation: dans un grand discours prononcé à Québec en 1877, il déclara que son libéralisme n'avait rien de commun avec le libéralisme doctrinal répandu en France, mais que sa doctrine se rapprochait uniquement du libéralisme pratiqué en Angleterre. Imbu d'idées généreuses, Wilfrid Laurier rêva toute sa vie la concorde entre les races du Canada et leur collaboration au progrès matériel et moral du pays.

5.—Ministère libéral. Après la victoire du parti libéral en 1896, le gouverneur, lord Aberdeen, chargea Wilfrid Laurier de constituer un nouveau ministère. Plusieurs premiers ministres des provinces en firent partie: Joly de Lotbinière (Québec), Mowat (Ontario), Fielding (Nouvelle-Ecosse), Blair (Nouveau-Brunswick). Cependant Laurier les dominait tous par son intelligence et

son prestige. Contrairement aux coutumes établies, il n'assuma pas lui-même l'administration d'un ministère spécial, se réservant tout entier à la direction générale de son gouvernement.

6.—Règlement des Ecoles du Manitoba (1897). Selon sa promesse, Laurier s'occupa d'abord de régler l'épineuse question des Ecoles du Manitoba. Désireux de ne pas user de coercition, il parvint à faire accepter à la Législature provinciale un amendement à la loi de 1890. Dans toute école où se trouveront 10 enfants ne parlant pas l'anglais, on leur enseignera l'anglais au moyen de leur langue maternelle, au cours élémentaire. Quoique l'école demeure neutre, l'enseignement de la religion y sera permis après 3 h. 30 p. m, dans les écoles de campagne où il y a 10 élèves catholiques, et dans les écoles de ville où il y en a 25.

Le règlement fut loin de satisfaire tout le monde. La minorité catholique du Manitoba se montra mécontente, et Mgr Adélard Langevin, archevêque de St-Boniface, « le grand blessé de l'Ouest, » ne cessa de protester. Dans la province de Québec, il y eut une vive agitation. Sur la demande de Laurier, Rome envoya au Canada Mgr Merry del Val en mission diplomatique. D'après le rapport du Délégué Apostolique, Léon XIII écrivit la lettre encyclique *Affari vos,* dans laquelle il déclarait l'arrangement « défectueux, insuffisant et inefficace. » Il donnait son « assentiment » et son « approbation » à la « commune vigilance et au zèle vraiment digne » des évêques canadiens, mais leur conseillait « de ne pas refuser des satisfactions partielles, » jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes leurs revendications.

7.—Tarif préférentiel. Dans l'opposition, le parti libéral s'était déclaré partisan du libre-échange. Une fois au pouvoir, Laurier n'osa pas modifier radicalement la « politique nationale. » Les Etats-Unis refusant la réciprocité douanière, il se tourna vers la Grande-Bretagne. Aussi, en 1897, l'Hon. Fielding, ministre des finances, proposa-t-il un nouveau tarif réduisant les droits sur les matières importées d'Angleterre. En 1898, le gouvernement canadien concéda à l'Angleterre une réduction de 25% des droits ordinaires. En juillet 1900, il fixa la réduction à 33 1/3%. Il s'ensuivit une augmentation considérable d'échanges. Les navires qui nous apportaient des marchandises s'en retournaient avec des cargaisons de blé et de bétail.

En 1907, le Canada adoptera un nouveau tarif à trois degrés: préférentiel en faveur de l'Angleterre, intermédiaire pour certains pays au moyen de traités spéciaux, et général pour les autres.

8.—Guerre contre les Boers (1899). A la Conférence coloniale de 1897, Laurier avait protesté de notre dévouement à la Couronne britannique. Cet attachement ne tarda pas à être mis à l'épreuve. En octobre 1899, la Grande-Bretagne se trouvait en face d'une révolte du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange, dans le Sud-Africain. Aussitôt plusieurs citoyens du Canada s'offrirent spontanément pour aller porter secours à l'Angleterre, mais demandèrent au gouvernement de les équiper et de leur fournir des munitions. Lors de la guerre de Crimée et de l'expédition au Soudan, un groupe de Canadiens s'étaient ainsi enrôlés dans l'armée anglaise, sans que cependant le gouvernement y prît une part officielle. Cette fois, la question se posait de la participation du Canada aux guerres de l'Empire.

M. Goldwin Smith regardait cette guerre comme injuste. M. Henri Bourassa s'opposait par principe à toute participation. Le Ministère, tout en admettant que le Canada n'était pas nécessairement en guerre avec le Sud-Africain, consentit à soutenir et à équiper 7,000 à 8,000 volontaires. Lord Strathcona paya les dépenses de 600 hommes de cavalerie recrutés dans les provinces de l'Ouest. Le gouvernement avait pris sa décision, non par un vote des Chambres, mais par un arrêté ministériel. En conséquence, la participation pouvait n'être pas regardée comme un précédent.

9.—Deux nouveaux transcontinentaux. Le passage de nos soldats en Europe avait fait connaître le Canada et avait déclenché un nouveau courant d'émigration vers l'Amérique. Comme aux Etats-Unis les terres augmentaient de prix, nombre d'Américains passèrent aussi dans l'Ouest du Canada. Une plus grande population créait des besoins nouveaux. Il fallait des habits, des instruments aratoires et autres marchandises, de même qu'il fallait transporter vers l'Est le blé abondant que commençaient à produire les terres fécondes de l'Alberta et de la Saskatchewan. Le chemin de fer du Pacifique ne suffisait plus. D'autre part, toutes les terres longeant la voie ferrée étaient déjà occupées. La colonisation, qui s'étendait au loin, souffrait

de ce qu'elle manquait de moyens de communication. C'est pourquoi, en 1903, Wilfrid Laurier s'entendit avec la Compagnie du Grand-Tronc pour la construction d'un nouveau transcontinental qui passerait par Moncton, Québec, Winnipeg, Edmonton et Prince-Rupert. On décida en même temps de construire un tronçon spécial qui relierait la grande ligne à Fort William de manière à établir un lien avec les Grands Lacs.

Vers le même temps, une Compagnie particulière, dirigée par William Mackenzie et Donald Mann, avait commencé à construire un autre transcontinental. Ces deux entrepreneurs s'étaient associés en 1886 avec l'intention de travailler au service du Canadien Pacifique. En 1902, ils commencèrent à agir en leur propre nom, sous la firme *Canadien-Nord*. Aidé par le gouvernement du Manitoba, qui était soucieux d'établir une concurrence au Canadien Pacifique, et ensuite par les autres provinces de l'Ouest ainsi que par le gouvernement fédéral, le *Canadien-Nord* poursuivra et réalisera son projet d'un nouveau transcontinental qui sera terminé en 1915.

11.—Commission des chemins de fer. (1903). Le rapide progrès des affaires et le développement des transports demandaient un continuel perfectionnement de l'outillage et la construction de nouvelles voies ferrées. A cause de ces dépenses, les Compagnies étaient portées à modifier souvent leur tarif. On avait cru d'abord que la concurrence suffirait à maintenir un juste équilibre. Mais la tendance de ces Compagnies à se fusionner ou du moins à se syndiquer pour la défense de leurs intérêts communs leur permettait la pratique de véritables abus au préjudice des clients. De là la nécessité d'un contrôle.

Au début de 1851, le gouvernement avait réglé que les Compagnies devaient soumettre à son approbation tous leurs règlements et surtout leurs taux de transport. Cette mesure parut bientôt insuffisante; et, en 1888, on forma un Comité des chemins de fer qui fut complété en 1903 par une *Commission des chemins de fer* dont la fonction est de surveiller le tracé des nouvelles voies ferrées, d'assurer à des prix raisonnables un bon service pour le commerce et la sécurité pour le public. Le gouvernement étendit la juridiction de cette *Commission* à tous les autres moyens de communication, tels que téléphone, télégraphe, etc.

11.—Frontières de l'Alaska. Les mines d'or découvertes en 1896 dans le territoire du Yukon, le long de la rivière Klondyke, attirèrent l'attention sur un vaste désert jusqu'alors connu seulement par les missionnaires, les trappeurs et la Gendarmerie à cheval. Une ruée se fit vers Dawson où coururent aventuriers et financiers. Mais pour aborder les terrains miniers, il fallait entrer par le canal de Lynn au fond duquel étaient sis deux petits ports: Dyea et Skagway. Une controverse surgit entre le Canada et les Etats-Unis pour savoir à qui appartenaient ces deux postes. En réalité, une question de frontières constituait le fond du débat.

Déjà cette même question s'était posée quand l'Alaska relevait de la Russie. En 1825, on en était venu à une entente prenant 54° 40′ comme limites sud. La Russie avait obtenu le long de la mer une lisière territoriale de 35 milles descendant jusqu'à Prince-Rupert. En 1867, les Etats-Unis achetèrent l'Alaska de la Russie. Après la découverte des mines d'or, survint la difficulté de mesurer la largeur de cette lisière et de constater si les deux ports appartenaient au Canada ou aux Etats-Unis. Les deux pays consentirent à soumettre leur différend à l'arbitrage de six juristes. La Grande-Bretagne désigna deux Canadiens, M. Allan Aylesworth, un éminent avocat d'Ontario, et Sir L.-A. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Lord Alverstone représentait l'Angleterre. Les Etats-Unis nommèrent



Frontières de l'Alaska

aussi trois représentants; mais, pour rassurer le parlement et la presse américaine, le Président Roosevelt avait annoncé à l'avance le résultat certain de l'entente et avait choisi des arbitres qui s'étaient déjà prononcés publiquement sur le litige. Le tribunal se réunit à Londres en octobre 1903. Lord Alverstone se joignit aux délégués américains pour décider que le canal de Lynn appartenait à l'Alaska et que la lisière de terrain serait déterminée par la chaîne de montagnes. MM. Jetté et Aylesworth refusèrent de signer la décision et préparèrent un rapport de la minorité. Ce règlement souleva dans tout le pays une véritable indignation. Sir Wilfrid Laurier déclara que désormais le Canada devrait pourvoir au règlement de ses propres affaires.

12.—Ecoles du Nord-Ouest. (1905). Quand furent créées, en 1905, les deux provinces d'Alberta et de Saskatchewan, le Parlement d'Ottawa eut à légiférer sur les écoles et la protection des minorités. Les Conservateurs anglais étaient d'avis de passer cette question sous silence dans la charte des nouvelles provinces et de leur laisser toute latitude en cette matière. Sir Wilfrid Laurier proposa un texte de loi faisant revivre la législation de 1875 qui accordait des écoles confessionnelles subventionnées par l'Etat avec un Conseil spécial d'Instruction publique. Devant l'opposition des provinces anglaises, Laurier amenda sa loi et rétablit les ordonnances de 1892 et de 1901: toutes les écoles seront sous le contrôle de l'Etat; le groupe majoritaire dans une localité possédera l'école publique; la minorité pourra se construire des écoles séparées; partout on aura la liberté d'enseigner le catéchisme durant une heure, après la classe régulière; l'enseignement du français sera permis, une heure par jour, sur la demande des parents. Le nouveau projet de loi fut voté, malgré l'opposition d'un groupe de députés canadiens-français.

13.—Création d'un ministère du travail. — Loi Lemieux. Pour favoriser les bonnes relations du capital et du travail, le gouvernement Laurier décida de créer, en 1900, un nouveau ministère: celui du Travail, destiné à préparer d'utiles informations relatives au travail et à régler les différends entre patrons et ouvriers. On fonda en même temps une revue mensuelle sous le titre de *Gazette du Travail*.

En 1907, le Parlement vota la *Loi Lemieux* qui prohibait les grèves ou contre-grèves dans les entreprises d'utilité publi-

que, jusqu'à ce que le litige eût été soumis à l'arbitrage d'un *Bureau de Conciliation et d'Investigation*. Après la déclaration de ce *Bureau*, les partis retrouvent leur liberté. Le Comité du Conseil Privé déclara cette loi *ultra vires*, car elle empiétait sur les droits des provinces. Mais une entente entre le Fédéral et les Législatures provinciales permit de la maintenir en vigueur.

14.—Loi navale pourvoyant à la création d'une marine canadienne (1910). Après les élections de 1908 — où Sir Wilfrid Laurier remporta une quatrième victoire — les relations internationales inspiraient de sérieuses inquiétudes. Du côté du Pacifique, le Canada avait lieu de s'alarmer au sujet de l'immigration chinoise et japonaise qui menaçait d'encombrer la Colombie Britannique.[1] Du côté de l'Atlantique, l'Allemagne s'efforçait d'égaler la flotte anglaise et risquait de compromettre le commerce de l'Empire. En 1909, l'Angleterre convoqua une « Conférence spéciale de la Défense. »

C'est alors que le gouvernement Laurier crut nécessaire d'apporter sa contribution au renforcement de la flotte impériale. En 1910, il proposa un bill de Service Naval en vue de créer une marine canadienne. Aussitôt après l'acceptation du bill par la Chambre, le Canada acheta de l'Angleterre deux vaisseaux, le *Niobé* et le *Rainbow*, avec l'intention d'en construire neuf autres semblables. En 1911, on fonda à Halifax un collège pour l'entraînement des marins. L'Opposition prétendit que la loi navale était à la fois coûteuse et inefficace. Elle aurait préféré une contribution en argent.

15.—Mouvement nationaliste. La loi des écoles du Nord-Ouest et les problèmes de la politique impériale creusèrent des fissures dans le « bloc solide » du Québec qui avait jusque-là appuyé fidèlement Sir Wilfrid Laurier. Plusieurs députés, à la tête desquels était M. Henri Bourassa, craignaient de voir le Canada entraîné dans les disputes de l'Europe. A leurs yeux, la guerre contre les Boers avait été une erreur. Ils estimaient que le Canada devait s'orienter vers une entière autonomie et un idéal proprement national.

---

[1] Le Canada imposa aux Chinois une taxe d'entrée de $500.00 ; M. Lemieux réussit à conjurer la venue des Japonais.

En 1903, s'était formée à Montréal l'Ecole Nationaliste. Son programme consistait à assurer les droits des minorités françaises et catholiques dans les provinces anglaises par le maintien des écoles séparées, à défendre les droits de la langue française comme langue officielle du pays, à favoriser le peuplement de l'Ouest par les Canadiens nés au Canada plutôt que par des immigrants étrangers, enfin à travailler à la conservation des ressources naturelles du Dominion et à la nationalisation des chemins de fer. Pour l'extérieur, l'Ecole voulait assurer toute l'autonomie politique, commerciale et militaire du Canada conciliable avec le lien impérial; elle désirait aussi accroître l'autonomie provinciale qui permettrait à la nationalité canadienne-française de se développer en toute liberté. M. Bourassa, entreprit une vive campagne contre les menées impérialistes du gouvernement. En 1910, il fonda le *Devoir* pour être l'organe de l'Ecole Nationaliste et de la politique qu'elle prêchait.

16.—Conférences Impériales. Les Conférences coloniales, on l'a vu, étaient devenues une institution permanente. A partir de 1907, elles prirent le nom de *Conférences Impériales* et eurent lieu, tous les quatre ans, entre la Métropole et les pays britanniques d'au delà des mers dotés d'un gouvernement responsable et qui dans la suite s'appelèrent tous *Dominions*. Le Premier Ministre de la Grande-Bretagne remplaça le Secrétaire d'Etat pour les Colonies à la présidence. On établit un Secrétariat permanent au *Colonial Office*.

A la Conférence de 1911, Sir Joseph Ward, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, proposa de transformer l'Empire en un Etat Fédéral. Sir Wilfrid Laurier s'opposa carrément à ce « système indéfendable. » « Les gouvernements respectifs des Dominions, dit-il, ne seraient plus que des agents d'exécution muets. » M. Asquith, premier ministre de l'Angleterre, par crainte de voir passer au second plan le Parlement du Royaume-Uni, déclara que l'Empire devait rester constitué « par des unités dans une unité plus grande. »

17.—Projet de réciprocité avec les Etats-Unis. Au cours de l'été de 1910, Sir Wifrid Laurier visita les provinces des Prairies. Il reçut plusieurs délégations de fermiers qui lui demandèrent d'établir la réciprocité avec les Etats-Unis. A son retour, une députa-

tion ontarienne vint à Ottawa présenter la même requête. Alors Laurier entra en négociations avec Washington et lui proposa le libre-échange pour les fruits, les céréales, le poisson, les animaux de ferme et certains produits manufacturés. Il ne s'agissait pas de signer un traité, mais plutôt de faire voter par chaque gouvernement une loi supprimant certains droits de douane. Soucieux de s'assurer l'appui de l'opinion publique, le gouvernement en appela au peuple en 1911.

L'Opposition se lança dans une violente campagne dénonçant le danger prochain d'une annexion aux Etats-Unis. Le Président Taft, dans l'intention de gagner l'adhésion de la Chambre et du peuple américain, commit de malheureuses indiscrétions: « La réciprocité, déclara-t-il, fera du Canada une simple annexe des Etats-Unis. » Les grands journaux favorables au libre-échange affichaient en larges manchettes: « La réciprocité signifie la dislocation de l'Empire britannique. » Au Canada, les compagnies de chemins de fer appréhendaient que le commerce avec le Sud ne nuisît aux relations commerciales entre l'Est et l'Ouest. Les industriels et les banquiers, favorables au protectionnisme, soutinrent le parti conservateur. La campagne électorale se fit sur la loi de la marine dans Québec et sur la réciprocité dans Ontario. Le 21 septembre 1911, le parti conservateur l'emporta par une forte majorité.

18.—Robert Laird Borden premier ministre (1911). En 1900, Robert Borden avait succédé à Sir Charles Tupper à la direction du parti conservateur. Il avait 55 ans quand il prit la direction du gouvernement. C'était un avocat instruit et particulièrement versé dans le droit constitutionnel. Son nouveau cabinet comprenait plusieurs hommes bien connus dans la politique, entre autres F.-D. Monk, *leader* du groupe conservateur de la province de Québec. Tous les Canadiens français qui entrèrent dans le ministère avaient été élus avec l'aide des Nationalistes. Le nouveau Parlement s'ouvrit le 16 novembre 1911, sous la présidence de Son Altesse Royale le Duc de Connaught, frère du roi Edouard VII, qui venait de succéder à lord Grey comme gouverneur général du Canada.



Robert L. Borden
(Né en 1854)

19.—Reprise de la loi navale. Robert Borden ne se pressa pas de régler la question de la marine canadienne. Au cours de l'été de 1912, il se rendit en Angleterre pour conférer avec le premier ministre britannique, M. Asquith. On lui représenta que toutes les colonies, sauf le Canada, travaillaient à augmenter la puissance navale de l'Angleterre. Pendant son séjour, il assista à une revue de la flotte anglaise et vit 315 vaisseaux de guerre formant un défilé long de 5 milles. Plein d'admiration pour cette puissance navale, il revint au Canada avec une nouvelle ambition de contribuer à la maintenir.

Le nouveau ministère ne jugea pas à propos de rappeler la loi navale votée par les Libéraux; mais, poursuivant sa première idée d'une contribution en argent, il proposa un don de $35,000,000 qui serviraient à construire trois vaisseaux de guerre devant s'ajouter à la flotte anglaise. Le bill prévoyait cependant que, si le Canada décidait plus tard de se pourvoir d'une marine, il pourrait redemander ces trois vaisseaux.

Au Sénat, la loi rencontra une opposition que le gouvernement ne pouvait pas dominer, parce que, vu le long séjour des Libéraux au pouvoir, la majorité de la Chambre-Haute était alors libérale. L'assentiment fut refusé jusqu'à ce qu'un *referendum* eût exprimé la volonté du peuple. Les journaux conservateurs, et surtout le *Star* de Montréal, commencèrent une campagne pour la réforme du Sénat. Sir Robert Borden ne parut pas se soucier d'aller plus loin; et on ne parla plus d'une contribution directe pour aider la flotte impériale.

LECTURES

A.-D. De Celles, *Laurier et son temps.*

Père A. Morice, O. M. I., *Vie de Mgr Langevin*, ch. XI et XII.

J. Magnan de Bornier, *L'Empire Britannique*, chap. III: Les Conférences impériales (Albert Mechelinek).

Henri Bourassa, *Que devons-nous à l'Angleterre?*

Annuaire du Canada 1930, p. 628: Contrôle gouvernemental sur les transports et les moyens de communication.

DEVOIRS

Résumer l'administration du parti libéral au Canada de 1896 à 1911.

Justifier par des faits la parole du professeur King de Toronto: « Toute l'histoire des négociations et des traités britanniques avec les Etats-Unis est marquée d'une série de pierres tombales sous lesquelles on a enterré nos droits. »

Exposer le renouveau de l'impérialisme en Angleterre et ses effets sur la politique canadienne.

Chapitre XLV

PARTICIPATION DU CANADA A LA GRANDE GUERRE

SOMMAIRE

1. — Le 4 août 1914, l'Angleterre ***déclara la guerre*** à l'Allemagne pour défendre la neutralité de la Belgique. Par cette déclaration, ***tout l'Empire*** se trouvait « en état juridique de guerre. »
2. — ***Le Parlement d'Ottawa*** décida de soutenir la cause de l'Empire et vota les ***crédits nécessaires*** au recrutement et à l'équipement des troupes. Il stimula la ***production*** des vivres et des munitions.
3. — A la ***Conférence Impériale de Guerre,*** Sir Robert Borden ***participa à la direction*** des affaires de l'Empire. Il revint au Canada avec la volonté de faire voter la conscription.
4. — Convaincu que l'enrôlement volontaire ne suffirait pas, le gouvernement fit voter une ***loi de service militaire*** obligatoire à laquelle la ***province de Québec*** se montra hostile.
5. — Sir Robert Borden réussit à former un ***ministère de coalition.*** Les élections de 1917, où votèrent ***les soldats,*** donnèrent la majorité au ministère unioniste.
6. — Les ***troupes canadiennes,*** d'abord sous le commandement de Alderson, puis de Byng, et enfin du Canadien Currie, se signalèrent à ***Ypres,*** à ***Courcelette*** et à ***Vimy.***
7. — ***Après l'armistice,*** le gouvernement s'occupa de la ***démobilisation*** et du rétablissement des soldats dans la vie civile. Il vota des ***pensions*** et construisit des ***hôpitaux*** pour les mutilés.
8. — La guerre finie, le Canada réclama la ***part d'influence*** que lui avaient méritée ses sacrifices. Il obtint ***deux délégués*** à la réunion qui devait préparer le traité de paix ; ces délégués ***signèrent*** au nom du Canada le traité de Versailles.
9. — Le Canada fait partie de la ***Ligue des Nations*** comme nation distincte, et par là se signale comme pays autonome.
10. — ***Sir Wilfrid Laurier*** mourut à Ottawa en février 1919. Il avait été Premier Ministre du Canada pendant quinze ans.

1.—Déclaration de la guerre (1914). Quelles qu'aient été les causes économiques et les ambitions impérialistes qui ont préparé la Grande Guerre, elle fut déclenchée par l'assassinat de l'Archiduc d'Autriche, le prince Ferdinand, le 28 juin 1914. Les nations de l'Europe, partagées en deux groupes: la Triple Entente (Angleterre, France, Russie) et deux des pays de la Triple Alliance (Allemagne et Autriche-Hongrie), se trouvèrent entraînés dans le conflit mondial. L'Angleterre, préoccupée du

Home Rule irlandais et de ses relations commerciales avec les Dominions, souhaitait la paix. Sir Edward Grey, ministre des Affaires Etrangères, intervint habilement et offrit une médiation. L'Allemagne désirait fort la neutralité de la Grande-Bretagne. Mais quand les armées allemandes violèrent la neutralité du territoire belge, le Parlement britannique déclara la guerre à l'Allemagne (4 août).



Georges V
(Né en 1865)

Lors de la Conférence de Londres qui consacra l'indépendance de la Belgique (1831), l'Angleterre avait signé une convention par laquelle elle s'engageait à faire respecter la neutralité du nouveau royaume. Elle ne voulut pas manquer à sa parole.

Si la déclaration officielle de guerre par le roi Georges V avait pour effet de mettre tout l'Empire « en état juridique de guerre, » elle ne pouvait imposer au Canada l'obligation constitutionnelle d'aller combattre sur les champs de bataille de l'Europe.

2.—Organisation de la guerre: troupes et munitions. Le Parlement d'Ottawa fut d'avis unanime qu'il devait soutenir la cause de l'Empire. Aussitôt la Chambre vota le crédit de $50,000,000 pour l'organisation d'une armée canadienne. Nous n'avions guère, à ce moment, de troupes régulières: à peine 4,000 hommes demeuraient-ils en permanence sous les armes. Le gouvernement fit appel à l'enrôlement volontaire, et le colonel Sam Hughes, ministre de la Milice, prit les mesures requises pour assurer l'entraînement et l'équipement des soldats. A cet effet il installa un vaste camp militaire à Valcartier, près de Québec.

Notre premier bataillon traversa l'Atlantique le 3 octobre 1914. Il formait un contingent de 32,000 hommes. A la fin de l'année 1916, 434,000 hommes seront en service actif dans les armées canadiennes.

Pour assurer le succès de cette armée, il fallait des vivres et des munitions. Sur l'invitation du gouvernement, tous les cultivateurs s'appliquèrent à produire davantage. Afin d'en-

courager la culture du blé, on assura un prix minimum par boisseau. On transforma nombre de manufactures en usines de munitions et on en construisit de nouvelles. L'industrie canadienne put produire des obus en quantité qui servirent non seulement à notre armée, mais à tous les alliés. Un *Office Impérial des Munitions,* sous la direction de Sir Joseph Flavelle, assura un rendement de qualité supérieure.

Le peuple entier apporta sa contribution volontaire à l'Aide au soldat. La *Croix Rouge* canadienne recueillit un fonds patriotique de $30,000,000. Le gouvernement, désireux de ne pas contracter de dettes à l'étranger, lança successivement six emprunts, dont les trois derniers furent nommés « Emprunts de la Victoire. »

3.—Cabinet Impérial de guerre et Conférence Impériale (1917). Bien que l'organisation constitutionnelle de l'Empire ne prévît aucunement la participation des Dominions à la direction des affaires impériales, la contribution des gouvernements coloniaux à la guerre européenne devait leur ouvrir la voie à une certaine influence directe. Le 14 juillet 1915, M. Harcourt, Secrétaire d'Etat pour les Colonies, invita Sir Robert Borden, de passage à Londres, à participer à une séance du *Comité de la Défense Impériale.* Une Conférence Impériale s'ouvrit le 20 mars 1917 et fonctionna parallèlement au Cabinet de Guerre. Ce dernier se préoccupa tout spécialement d'augmenter les effectifs de l'armée impériale. C'est alors que Sir Robert Borden prit la détermination de faire voter par la Chambre une loi de conscription.

Déjà se faisait sentir la transformation profonde qui s'opérait dans l'Empire britannique, sans que la Constitution elle-même fût officiellement modifiée. La suprématie absolue de la Grande-Bretagne sur ses anciennes colonies perdait du terrain, et plusieurs délégués à la Conférence ne se gênaient plus de proclamer l'égalité des diverses parties de l'Empire.

Au printemps de 1918, se tint une autre Conférence Impériale. Comme on pressentait une paix plus ou moins prochaine, les membres de la Conférence discutèrent librement « sur les buts de guerre britanniques. » On convint que les Dominions participeraient aux délibérations qui devaient établir la paix européenne. Il fut en même temps décidé que désormais les Premiers Ministres des Dominions communique-

raient avec le chef du Gouvernement britannique sans passer par l'intermédiaire du Gouverneur Général ou du Secrétaire d'Etat pour les colonies.

4.—Vote de la conscription. Attitude de la province de Québec. Entre temps, Sir Robert Borden était revenu au Canada avec l'idée d'augmenter les effectifs de notre armée. Malgré la campagne en faveur de la guerre, l'enrôlement volontaire diminuait: les hauts salaires payés par les usines de munitions attiraient et retenaient les ouvriers, sans compter que le souci de produire davantage engageait les agriculteurs à demeurer sur leurs terres. En juillet 1917, le gouvernement fit voter un bill de service militaire appelant sous les armes tous les hommes célibataires ou veufs sans enfants, de 20 à 35 ans. Sir Wilfrid Laurier combattit cette loi qu'il ne regardait pas comme nécessaire et qu'il jugeait préjudiciable au Canada attendu que, selon lui, l'enrôlement volontaire n'avait pas donné son plein rendement et que la coercition allait provoquer des divisions malheureuses chez le peuple canadien.

La province de Québec s'opposa fortement à la conscription. Peuple pacifique, déshabitué depuis longtemps de la guerre, ayant moins que les Anglais d'attachement sentimental à l'Angleterre, les Canadiens français répugnaient à l'enrôlement forcé. Le groupe nationaliste répétait que la guerre européenne était due aux fautes de l'Europe et que nous n'avions pas à nous en mêler. Le refus par le gouvernement d'Ontario de laisser enseigner le français dans les écoles de la province ajoutait encore au mécontentement de la population de Québec et contribuait à raviver les animosités de races.

5.—Gouvernement unioniste. Elections générales. La conscription au Canada désunit les forces du parti libéral. Sir Robert Borden en profita pour former un gouvernement de coalition. Il offrit un ministère à Sir Wilfrid Laurier qui refusa; mais plusieurs autres libéraux, Rowell, Calder, Sifton, Carvell, etc., acceptèrent d'entrer dans un gouvernement unioniste.

On était en 1917 et le Parlement aurait dû être dissous l'année précédente, puisqu'il avait été élu en 1911. Mais, en 1916, le Ministère, appuyé par l'Opposition, avait sollicité de Londres une dérogation à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord permettant une extension de mandat. Le gouverne-

ment avait d'ailleurs promis de restreindre ses activités aux « mesures relatives à la guerre. » Le délai étant expiré, il fallait maintenant procéder aux élections générales. Auparavant, la Chambre vota une loi spéciale devant assurer le vote des soldats sur les champs de bataille. Le même bill accordait le droit de vote aux mères, aux épouses et aux sœurs de ceux qui s'étaient enrôlés. Les élections se tinrent au mois de décembre 1917 et donnèrent 81 voix de majorité au gouvernement unioniste. La province de Québec vota en bloc contre le gouvernement.

6.—Les Canadiens sur les champs de bataille. Les troupes canadiennes combattirent comme « une des unités » de la grande armée britannique. Le premier contingent envoyé dans les Flandres reçut le baptême du feu au mois d'avril 1915. Les Allemands avaient déclenché une vigoureuse attaque contre Calais. Ils firent alors le premier essai des gaz asphyxiants. Les troupes françaises durent reculer. Mais les Canadiens, postés près de la ville d'Ypres, empêchèrent l'ennemi de passer. Peu après, ils remportèrent de nouvelles victoires à Festubert et à Givenchy. D'abord sous les ordres du lieutenant-général Alderson, nos troupes passèrent ensuite sous le commandement du général Julian Byng. Quittant la région d'Ypres, elles allèrent combattre près de la Somme, où elles se distinguèrent par la prise de Courcelette.

Au début de 1917, les Canadiens enlevèrent la crête de Vimy. Ce fait d'armes mérita au général Byng une promotion dans l'armée britannique; et, un Canadien, Sir Arthur Currie, prit le commandement de nos soldats et les dirigea à la fameuse bataille de Passchendaele qui fut une des plus meurtrières. Les Canadiens prirent part à la grande offensive qui devait vaincre l'ennemi. Ils étaient à la prise de Cambrai. La première et la deuxième division de notre Corps d'armée accompagnaient la portion de l'armée britannique qui s'avança sur le Rhin et occupa le territoire allemand après la fin des hostilités jusqu'au printemps de 1919. Le glorieux 22ème, composé uniquement de Canadiens français, s'illustra surtout à Saint-Eloi, à Courcelette et à Vimy.

Au total, près de 600,000 hommes furent appelés sous les drapeaux; 418,000 hommes firent du service actif outre-mer, dont 55,000 furent tués, 150,000 blessés et 800 disparurent.

7.—Démobilisation et établissement des soldats. Aussitôt après la signature de l'armistice, le gouvernement s'occupa du retour de nos forces expéditionnaires. Déjà, en 1918, il avait créé un *Ministère du Rétablissement des Soldats* dans la vie civile, alors qu'une *Commission d'Etablissement des Soldats* existait depuis l'année précédente. Ce ministère pourvut d'abord au rapatriement des militaires. Il s'efforça de les établir sur des terres dans l'Ouest canadien, mais sans grand succès: la vie des camps les avait assez mal préparés à la colonisation. Les vétérans de la guerre obtinrent la priorité dans les emplois du service civil. Les invalides et aussi les veuves des soldats tombés au front reçurent une pension annuelle. Le Corps Médical, qui s'était dévoué auprès des troupes, continua de soigner les blessés et les malades qui furent gardés dans de vastes hôpitaux. Les pensions coûtèrent bientôt $30,000,000 par année.

8.—Conférence de la paix: nouveau pas vers l'égalité de statut. Les sacrifices consentis par le Canada pour le succès de la guerre devaient accroître son influence dans l'Empire britannique. Lors des dernières Conférences, le Parlement de Londres lui avait accordé une part dans la direction des affaires. Mais il fallait maintenant à cette situation acquise une consécration juridique. Lloyd George parut un instant l'oublier, quand il s'agit de préparer la conférence de la paix. Sir Robert Borden protesta immédiatement et réclama parmi les plénipotentiaires chargés de préparer les conditions de la paix une représentation distincte pour le Canada. Il obtint deux délégués à chaque Dominion, comme en possédaient les petites nations alliées, telle la Belgique. Lors de la signature du traité de Versailles, une semblable difficulté surgit, les ministres de la Grande-Bretagne voulant signer seuls au nom de l'Empire. Mais encore une fois les Dominions gagnèrent leur point et signèrent individuellement.

9.—Le Canada membre de la Société des Nations. A la fin de la guerre, à l'instigation du Président des Etats-Unis, Woodrow Wilson, fut créée, en vue de promouvoir la paix dans le monde, la *Ligue* ou *Société des Nations*. Elle a pour organes l'*Assemblée* qui se tient chaque année, en septembre, à Genève,

et le *Conseil* composé de cinq membres permanents et de neuf membres non permanents élus pour trois ans.

Le Canada, en signant le pacte du 14 février 1919, devenait membre de la *Société des Nations* à titre individuel, sans préjudice pour son union avec l'Empire. C'était là encore une avance vers l'égalité de statut avec la Grande-Bretagne elle-même. En 1925, le Sénateur Raoul Dandurand sera élu, pour la session annuelle, à la présidence de l'*Assemblée;* en 1927, la *Ligue des Nations* assignera au Canada un siège non permanent dans le *Conseil.*

10.—Mort de Sir Wilfrid Laurier. Le 17 février 1919, après une attaque de paralysie, Sir Wilfrid Laurier mourait à Ottawa, à l'âge de 77 ans. Il avait été chef du parti libéral pendant 31 ans et Premier Ministre du Canada pendant 15 ans. Sous son administration, le pays fit un grand progrès vers l'autonomie. Le gouvernement lui vota des funérailles nationales. M. William Lyon Mackenzie King le remplaça à la tête du parti libéral.

LECTURES

Annuaire du Canada 1918, p. 674 : Le Canada et la Guerre, résumé des événements.

J. MAGNAN DE BORNIER, *L'Empire Britannique*, chap. IV, L'Empire Britannique et la guerre.

HENRI BOURASSA, *La Conscription. — Hier, Aujourd'hui et Demain.*

DEVOIRS

Résumer les événements de la Grande Guerre en ce qui concerne le Canada.

Montrer comment le Canada, pendant la guerre, a marché vers une plus parfaite autonomie.

Développer les raisons qu'avait la province de Québec de s'opposer à la conscription.

Chapitre XLVI

VIE POLITIQUE DU CANADA DEPUIS LA GRANDE GUERRE

SOMMAIRE

1. — Aussitôt la guerre finie, la ***coalition*** unioniste ***se désagrège.*** Une ***coopérative de l'Ouest*** se transforme en parti sous la direction de ***M. Crerar.***
2. — Plusieurs ***compagnies de chemins de fer*** désorganisées par la guerre passent sous l'administration du gouvernement. Ces réseaux unifiés prennent le nom de ***Canadien National.***
3. — Les ***Libéraux,*** aidés des ***Progressistes,*** gagnent les élections de 1921. M. Mackenzie King forme un ministère qui ne peut se maintenir longtemps.
4. — ***Lord Byng*** refuse au parti libéral de dissoudre les Chambres et accorde la dissolution au parti conservateur. Les élections se font sur la ***question constitutionnelle*** et sur le scandale des douanes.
5. — La Conférence Impériale de 1926 adopta le ***Rapport Balfour*** qui définit le statut de la Grande-Bretagne et des Dominions, les relations entre les diverses parties de l'Empire et les relations avec les Puissances étrangères.
6. — La dixième Conférence Impériale (1930) s'attacha aux ***problèmes économiques.*** M. Richard Bedford Bennett se déclara pour la ***préférence impériale*** réciproque.
7. — Le ***Statut de Westminster*** (1931) consacra les décisions de la Conférence Impériale de 1926. Il mit les ***lois*** en harmonie avec les ***faits.***
8. — La ***Conférence Impériale d'Ottawa*** (1932) amena le Canada à établir une ***préférence tarifaire*** réciproque avec diverses parties de l'Empire.
9. — L'Empire Britannique a parcouru jusqu'à date ***trois phases.*** Il forme aujourd'hui le ***Commonwealth des Nations Britanniques,*** dont le Canada fait partie de par sa propre volonté.

1.—Réorganisation des partis politiques. Les Progressistes. Après 1919, la coalition des partis dans le ministère unioniste commence à se désagréger. Sir Robert Borden, épuisé par le travail de la guerre, se retire et cède la place à M. Arthur Meighen jusqu'alors ministre de l'Intérieur. Dans le nouveau Cabinet, il ne reste que quatre libéraux.

Un nouvel élément s'introduit au sein de la politique fédérale. Afin de promouvoir les intérêts agricoles dans les provinces des Prairies, une association s'était formée sous le nom de *Canadian Council of Agriculture.* Cette Société va se transformer en parti politique nommé *Progressiste.* M. Crerar, ministre de l'Agriculture dans le Cabinet unioniste, en prend

la direction. Le programme du parti progressiste réclame une aide plus efficace à l'agriculture, la représentation proportionnelle, la réduction du tarif et la réciprocité avec les Etats-Unis.

2.—Nationalisation des chemins de fer. De 1900 à 1915, la longueur du réseau ferré du Canada avait doublé, passant de 17,657 à 34,882 milles. Les compagnies comptaient sur une immigration abondante qui leur fournirait un trafic lucratif. Malheureusement la guerre survint. Elles durent bientôt demander des secours au gouvernement fédéral qui nomma une Commission chargée d'étudier la situation. Le rapport Drayton-Acworth recommanda la nationalisation du *Canadien Nord,* du *Grand Tronc* et du *Grand Tronc Pacifique.* Le Ministère décida alors d'acheter ces chemins de fer et fit établir le prix à payer par un arbitrage. Le pont de Québec terminé en 1917 faisait partie de ce réseau.

L'Etat possédait déjà le chemin de fer *Intercolonial.* Après l'acquisition des autres voies ferrées, il les soumit toutes à un seul bureau de direction, celui du *Canadien National* dont le réseau comprend aujourd'hui 22,000 milles. Le siège social de la Compagnie fut établi à Montréal.

3.—Retour des libéraux au pouvoir (1921). Aux élections de 1921, qui inauguraient au Canada le suffrage féminin, le gouvernement Meighen fut mis en minorité. Les Progressistes remportèrent presque tous les sièges dans les provinces de l'Ouest et 24 dans la province d'Ontario. Mlle McPhail, député progressiste, fut la première femme qui siégea au Parlement fédéral.

Lord Byng de Vimy, ancien commandant des troupes canadiennes, qui venait de succéder au duc de Devonshire comme gouverneur général, invita M. Mackenzie King à former un Cabinet, non pas que ce dernier commandât la majorité absolue de la Chambre, mais parce qu'il dirigeait le groupe le plus nombreux. Le Premier Ministre libéral essaya de faire accepter quelques ministères aux Progressistes qui refusèrent, mais qui lui promirent leur appui, moyennant certaines concessions, entre autres l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. Cette situation demeurait précaire, et le Ministère dut s'abstenir de proposer les mesures qui

auraient pu lui aliéner les Progressistes. En 1925, le gouvernement libéral crut devoir en appeler au peuple afin de se constituer une majorité stable.

Les élections de 1925, loin d'assurer une plus forte majorité au parti libéral, réduisirent ses forces de 117 à 100, alors que les Conservateurs passèrent de 65 à 117, les Progressistes ayant 28 députés. Aucun parti ne commandait la majorité absolue de la Chambre. M. Meighen prétendait que le ministère libéral devait démissionner, alors que M. Mackenzie King était d'avis qu'il appartenait à la Chambre seule de se prononcer. La difficulté constitutionnelle fut réglée par la Chambre qui accorda sa confiance au chef du parti libéral auquel se joignit le parti progressiste.



W. L. Mackenzie King
(Né en 1874)

4.—Scandale des douanes. L'incident Byng (1926). Bientôt une enquête royale sur les douanes révéla de scandaleux abus; les Progressistes abandonnèrent le parti libéral qui, voulant éviter un vote de non confiance, décida un nouvel appel au peuple et pria lord Byng de dissoudre les Chambres. Le Gouverneur s'y refusa, alléguant que M. Meighen devait avoir la possibilité de gouverner avant de procéder à de nouvelles élections. M. Mackenzie King donna sa démission sans désigner son successeur.

Le Gouverneur confia aussitôt à M. Meighen le soin de constituer un nouveau Cabinet. Mais, comme tout député appelé à un poste ministériel rétribué devait subir une nouvelle élection, M. Meighen, craignant de perdre alors sa faible majorité en Chambre, essaya de former un Cabinet de six ministres sans portefeuille et sans traitement, et resta seul responsable devant la Chambre. Le Parlement refusa sa confiance à cet étrange Ministère. Alors, lord Byng accorda à M. Meighen la permission de procéder à des élections générales. Les Libéraux regardèrent cette manière d'agir comme inconstitutionnelle et en firent le thème de leur campagne électorale, tandis que les Conservateurs dénoncèrent le scandale des douanes. La représentation conservatrice tomba de 117 à 91, et M. Meighen lui-même fut battu dans son comté. Il ne revint pas aux Communes et fut remplacé à la direction du parti conservateur par M. Richard Bedford Bennett.

L'année suivante (1927) lord Byng quittait le Canada et lord Willingdon lui succédait.

5.—Conférence de 1926. Rapport Balfour. Une Conférence Impériale eut lieu en 1921, une autre en 1923 ; toutes deux avaient tenté de mieux définir le statut des Dominions. La Conférence de 1926 revêtit, à ce point de vue, une grande importance en ce qu'elle complétait ce qu'avait ébauché les précédentes. Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre d'Angleterre, l'Hon. Stanley Baldwin, après avoir énuméré les liens de l'Empire, « véritable réseau dont les fils sont multiples, depuis la Couronne jusqu'à la littérature et au sport, » disait: « Pourquoi construire une constitution théorique qui, dès son établissement, cesserait d'être d'accord avec les faits? » Cependant M. Mackenzie King exprima le désir « de voir se préciser certains rapports de la politique inter-impériale et de la politique internationale. » Il ne s'agissait pas de rédiger une constitution nouvelle, mais simplement de noter et de définir les résultats acquis. La Conférence confia ce « travail de constatation » à une Commission présidée par lord Balfour.

Le *Rapport Balfour* est l'ultime conséquence du Rapport Durham: l'un achève l'évolution amorcée par l'autre. « Ces deux Rapports apparaissent ensemble comme les deux plus grands documents officiels dans l'histoire du *Commonwealth* britannique » (Duncan Hall). Cette « déclaration générale de droit constitutionnel » comprend trois parties principales avec quelques annexes.

a) Statut de la Grande-Bretagne, des Dominions et de l'Inde. — « La Grande-Bretagne et les Dominions sont des groupements autonomes dans le cadre de l'Empire Britannique, égaux en statut, et qui ne sont subordonnés les uns aux autres sous aucun aspect de leurs affaires intérieures ou extérieures, quoique unis par une allégeance commune envers la Couronne, et librement associés comme membres du *Commonwealth* des nations britanniques. » Le but de l'association est le maintien de la paix et la réalisation du progrès. L'essentiel du statut impérial se fonde sur la libre coopération des pays associés.

b) Relations entre les diverses parties de l'Empire. — Les constitutions des Dominions définissent mal les relations actuelles entre les différentes parties de l'Empire. Il importe de réadapter les textes. Désormais le Gouverneur ne sera plus considéré comme un mandataire du Cabinet de Londres, mais

comme un représentant direct du Roi. Au sujet du droit de désaveu exercé par le Roi ou le Gouverneur, le Rapport s'abstient de faire des déclarations. Il émet toutefois l'avis que le Parlement de Westminster devrait éviter de légiférer pour les Dominions sans leur assentiment.

c) *Relations avec les puissances étrangères.* — Les Dominions ont droit de faire des traités avec les nations étrangères, mais ils doivent observer certaines formalités de façon à bien établir les obligations de chacune des parties de l'Empire. Les traités seront signés par les plénipotentiaires au nom du Roi et ratifiés ensuite par les gouvernements. Ainsi en 1927, l'Hon. Ernest Lapointe signera un traité de commerce avec les Etats-Unis sans l'intervention des diplomates anglais.

6.—Dixième Conférence Impériale (1930). En 1930, au début d'une crise économique mondiale, les Conservateurs revinrent au pouvoir avec M. R. B. Bennett comme premier ministre. Il lui fallut aussitôt partir pour Londres. La Conférence de 1926 s'était particulièrement occupée de questions politiques et constitutionnelles; la Conférence de 1930 s'attacha aux problèmes économiques. Tous les délégués furent d'opinion qu'il fallait remédier à la crise qui sévissait partout. Ils ne purent pas facilement s'entendre sur les moyens à prendre, vu la diversité des intérêts qui entraient en jeu. M. R. B. Bennett fit connaître sans ambages sa politique du « Canada d'abord; » toutefois il prétendit qu'il y aurait pour tous les pays du *Commonwealth* grand profit à se faire de mutuelles concessions. Aussi demanda-t-il à l'Angleterre un marché plus ouvert au blé canadien, promettant en retour un meilleur accueil aux marchandises anglaises. Sur la question du libre-échange, le Premier Ministre du Canada déclara: « Il n'est ni désirable, ni même possible; la préférence impériale nous suffit et nous pouvons en tirer tous les avantages du libre-échange. » Le parti travailliste, alors au pouvoir, rejeta les propositions de M. Bennett.



R. B. Bennett
(Né en 1870)

7.—Le statut de Westminster (1931). Le Rapport Balfour de 1926 soulignait plusieurs oppositions entre le texte de lois désuètes et la situation de fait créée par le traité de Versailles. Or « les lois de l'Empire doivent être conformes aux faits de l'Empire. » C'est pourquoi un sous-comité de la Conférence Impériale fut chargé, en 1929, de trouver des formules pour faire disparaître les dernières restrictions légales à la parfaite autonomie des Dominions. Ses suggestions ont été adoptées par la Conférence de 1930 et sanctionnées, l'année suivante, par le Parlement Britannique, sous le nom de *Statut de Westminster.*



Comte de Bessborough
(Né en 1880)

Désormais aucune loi votée par le gouvernement canadien ne sera invalidée parce qu'elle ne concorde pas avec la loi anglaise. Ainsi disparaissent les restrictions établies par le *Colonial Laws Validity Act.* Par là encore se trouvent périmés le désaveu possible des lois du Canada par le Roi ou le droit de réserver la sanction des lois au gouvernement britannique. Pour supprimer ce texte de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, notre gouvernement n'aura qu'à prendre les procédures ordinaires. Le Gouverneur Général doit être choisi avec l'agrément du Canada ou plutôt par le Canada lui-même. Ainsi fut nommé le gouverneur actuel, lord Bessborough, qui succéda à lord Willingdon en 1931. Rien ne s'oppose à ce qu'il soit un Canadien. Notre pays acquiert pleine liberté dans le domaine international: il peut nommer ses représentants à l'étranger et faire des lois d'une portée extra-territoriale. De l'ancien état de choses ne demeurent que le droit d'appel au Conseil Privé et l'incapacité juridique d'amender notre Constitution, deux points dont le Canada pourra d'ailleurs demander la modification à l'Angleterre quand bon lui semblera.

8.—Conférence Impériale d'Ottawa (1932). En 1932 s'est tenue pour la première fois en dehors du Royaume-Uni une Conférence Impériale. Elle s'ouvrit le 21 juillet, à Ottawa, dans les édifices du Parlement. A cette Conférence, étaient représentés le Canada, la Grande-Bretagne, l'Australie, l'Union Sud-

Africaine, la Nouvelle-Zélande, l'Etat-Libre d'Irlande, la Rhodésie-du-Sud, l'Inde et Terre-Neuve. Notre gouvernement a conclu des ententes commerciales avec l'Afrique-du-Sud, l'Etat-Libre d'Irlande, la Rhodésie-du-Sud et surtout avec le Royaume-Uni. Il ne s'agissait pas de permettre aux marchandises impériales d'entrer au Canada en franchise, mais plutôt d'établir une préférence tarifaire réciproque. La Conférence en a adopté le principe; notre gouvernement a laissé à un Bureau de Tarif le soin de modifier les droits tarifaires en vue de faciliter le commerce avec les différents pays de l'Empire.

9.—Le Commonwealth des Nations britanniques. L'évolution de l'Empire Britannique comprend trois phases. 1° L'Empire anglais prit naissance avec les fondations sur la côte américaine. Cet Empire fut détruit par la guerre de l'Indépendance. Il a échoué, parce qu'il a adopté le système centralisateur, inacceptable pour les nations modernes. 2° Le deuxième Empire a été basé sur la puissance navale de la Grande-Bretagne. Il a pu se maintenir longtemps, grâce à l'application progressive du gouvernement responsable. 3° Le troisième Empire a originé de la Grande Guerre. Mais l'Empire s'est transformé alors en un *Commonwealth* des Nations Britanniques.

Il est difficile de définir exactement cette nouvelle organisation, parce qu'elle constitue une nouveauté dans l'histoire. Ce n'est pas une union ni une fédération, mais une communauté de nations libres ou plutôt un accord entre plusieurs « républiques couronnées » qui reconnaissent comme lien le Roi d'Angleterre; et encore le Roi est plutôt un symbole d'unité qu'un souverain commun. La Société des Nations apparaît comme un moyen indirect mais efficace de maintenir la bonne entente entre ces divers éléments. Le Canada fait partie du *Commonwealth* Britannique de par sa propre volonté; il lui appartient de déterminer quelles seront ses relations politiques ou économiques avec les autres membres du *Commonwealth*.

LECTURES

Annuaire du Canada 1930, p. 632: Effets de la guerre sur les chemins de fer; — p. 646: Mainmise de l'Etat sur les chemins de fer canadiens.

Henri Couve de Murville, *Le Gouverneur dans les Dominions britanniques*. Deuxième partie, chap. IV: Attitude inconstitutionnelle de lord Byng au Canada.

E. BUCHET, *Le Status des Dominions britanniques*, chap. III, n° III, C : Oeuvre de la Conférence de 1926.

DEVOIRS

Quelle a été la part des diverses Compagnies dans la construction des chemins de fer au Canada?

Montrer comment s'est modifié le statut du Gouverneur depuis l'établissement du gouvernement responsable.

Exposer l'évolution constitutionnelle du Canada depuis la Grande Guerre.

Chapitre XLVII

LA PROVINCE DE QUÉBEC [1]

SOMMAIRE

1. — L'Acte de l'Amérique britannique du Nord avait établi les ***attributions respectives*** du Pouvoir fédéral et du Pouvoir provincial. Mais des ***conflits*** survinrent qui furent résolus par des ***conférences interprovinciales.*** La double représentation exista jusqu'en 1872.

2. — Au début de la Confédération, John A. MacDonald agréa ***Pierre-J.-O. Chauveau,*** comme premier ministre de la province de Québec. ***Gédéon Ouimet*** et ***Ernest Boucher de Boucherville*** lui succédèrent.

3. — Par réaction contre le libéralisme, certains députés conservateurs tentèrent de fonder un ***Parti catholique.*** Les Libéraux accusèrent le clergé ***« d'influence indue.»*** Rome envoya un délégué, Mgr Conroy, qui rétablit la paix.

4. — Le lieutenant-gouverneur, Letellier de St-Just, ardent libéral, ***renvoya Boucher de Boucherville.*** Revenu au pouvoir à Ottawa, en 1878, John A. MacDonald força le Marquis de Lorne à ***destituer Letellier de St-Just.***

5. — ***Honoré Mercier*** (1887-1891) régla la question relative aux ***biens des Jésuites.*** Il accorda une ***indemnité*** de $400,000 à diverses institutions catholiques. Le ministère libéral, compromis par le scandale de la Baie des Chaleurs, fut ***renversé,*** en 1891, par Boucher de Boucherville.

6. — Depuis 1897, ***le parti libéral*** est au pouvoir à Québec. ***Sir Lomer Gouin*** a eu une administration très active. ***L'Hon. Alexandre Taschereau*** l'a remplacé en 1921.

7. — Quand la province de Québec s'agrandit de ***l'Ungava,*** on ne pouvait indiquer exactement les ***limites du Labrador.*** Le Conseil Privé rendit jugement en faveur de Terre-Neuve.

8. — Les ***municipalités*** de la province sont dirigées par un Conseil composé d'un maire et de six conseillers. Les maires d'un comté constituent le Conseil de comté présidé par un ***Préfet.***

9. — ***L'instruction publique*** a été d'abord dirigée par un ministre. En 1875, on rétablit le ***surintendant*** et on organisa un ***Conseil de l'Instruction publique*** divisé en deux comités, l'un catholique et l'autre protestant.

   Les ***Collèges classiques*** relèvent de la Faculté des Arts de l'Université.

   Les principales ***écoles spéciales*** sont: l'Ecole Polytechnique, l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, les écoles techniques, l'Institut agricole d'Oka, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et le Collège MacDonald.

   L'Université de Montréal, créée d'abord comme succursale de Laval obtint sa parfaite indépendance en 1919. Les ***Corporations professionnelles*** existent indépendamment des Universités.

[1] Cfr *Appendice I, tableau X, p. 491,* Liste des administrateurs de la province de Québec, de 1867 à nos jours.

SOMMAIRE (*Suite*)

10. — La ***colonisation*** a progressé au Lac Saint-Jean, dans le Témiscamingue, dans l'Abitibi. Le gouvernement l'a encouragée ; mais ***le clergé*** en fut le meilleur agent.

11. — Les Canadiens français ont ***traversé les lignes*** du 45e chaque fois que le Canada a souffert d'une ***crise économique.*** Ils ***survivent*** comme race aux Etats-Unis, grâce à leur organisation paroissiale et à leurs diverses sociétés nationales.

1.—Gouvernement provincial et Gouvernement fédéral. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord avait défini les pouvoirs respectifs du Gouvernement fédéral et des Gouvernements provinciaux. Cependant il a fallu des années avant que se fasse d'une manière précise le partage des attributions. Plusieurs conflits surgirent, surtout au sujet de la possession des ressources naturelles. On essaya de les résoudre par des conférences interprovinciales qui se continuent encore de nos jours.

Le développement de l'administration locale n'a pas évolué de la même façon dans les diverses provinces, parce que toutes ne sont pas entrées dans la Confédération au même stage de vie politique. Certaines provinces, telle Québec, ont, au début, subi l'influence du gouvernement fédéral. Jusqu'en 1872, on pouvait être député en même temps au Fédéral et au Provincial. Ce régime permettait des relations plus intimes entre les deux gouvernements, mais aussi une action plus immédiate du Fédéral sur le Provincial.

2.—Les partis politiques. Administration conservatrice. Dans la province de Québec, existaient, au début de la Confédération, deux partis politiques: le *Parti Rouge* ou Libéral tirant son origine de Ls-Jos. Papineau, et le *Parti Bleu* ou Conservateur, descendant des Réformistes qu'avait organisés et dirigés Sir Hippolyte Lafontaine. Dès 1867, Sir John A. MacDonald nomma lieutenant-gouverneur de Québec Narcisse Belleau qui appela Joseph Cauchon, conservateur, à former un ministère. Comme ce dernier ne put réussir, le Lieutenant-Gouverneur pria Pierre-J.-O. Chauveau, de constituer un cabinet. MacDonald continua à favoriser le parti conservateur et fit choisir plus tard Boucher de Boucherville.



Parlement de Québec

3.—Controverse au sujet de « l'influence indue. » A cette époque, une vive controverse s'éleva dans la province de Québec au sujet de l'intervention du clergé dans les luttes politiques fédérales et provinciales. Pour opérer une réaction contre le libéralisme propagé par l'Institut Canadien, certains députés conservateurs avaient voulu former un *Parti catholique* avec un programme qui s'inspirait avec intransigeance des documents pontificaux. L'affaire Guibord, au sujet de la sépulture ecclésiastique refusée à l'imprimeur Joseph Guibord de l'Institut Canadien, avait agité les esprits. Aux élections partielles de 1876, la lutte fut extrêmement ardente entre les Libéraux et leurs adversaires surnommés les *Castors*. On accusa le clergé « d'influence indue » et d'intimidation spirituelle. Sous ce prétexte, plusieurs élections furent contestées. Mais les tribunaux rendirent des sentences contradictoires. Rome, informée de ces événements, envoya Mgr Conroy enquêter sur la situation et rétablir la paix. Une lettre pastorale signée de tous les évêques déclara « qu'ils condamnaient les erreurs du libéralisme, » mais qu'ils n'entendaient attribuer ces erreurs « ni aux personnes ni aux partis politiques. »

4.—Coup d'Etat de Letellier de St-Just (1878). En 1873, le parti libéral avait pris les rênes du pouvoir à Ottawa avec Alexander Mackenzie. En 1876, le gouvernement fédéral remplaça le lieutenant-gouverneur Caron par un ardent libéral, Luc Letellier de Saint-Just. Sous prétexte que Boucher de Boucherville avait manqué d'égards au Lieutenant-Gouverneur, en présentant des projets de taxes sans son autorisation, Letellier de Saint-Just renvoya le Premier Ministre et le remplaça par un libéral calviniste, Henry Joly de Lotbinière, surnommé le *Suisse*. Grand fut l'émoi dans la Chambre d'Assemblée et dans la Province. La revanche ne devait pas tarder. En 1878, quand les Conservateurs furent revenus au pouvoir, Sir John A. MacDonald força le gouverneur, le marquis de Lorne, à signer un arrêté ministériel destituant Letellier de Saint-Just (1879).

5.—Honoré Mercier règle la question des Biens des Jésuites (1888). Honoré Mercier, chef de l'Opposition provinciale depuis 1883, profita de l'exécution de Louis Riel pour soulever la population contre le parti conservateur. En 1887, alors que Wilfrid

Laurier devenait chef du parti libéral à Ottawa, Mercier sortait victorieux des élections de Québec, et formait un ministère libéral. Un des principaux faits de son administration fut le règlement de la question relative aux Biens des Jésuites.



Honoré Mercier
(1840-1894)

Supprimés par le Pape Clément XIV, en 1773, les Jésuites avaient été rétablis en 1814, et étaient revenus au Canada en 1842. A la mort du dernier Jésuite au pays, le P. Casot (1800), Sir Robert Shore Milnes, au nom de la Couronne, avait pris possession de tous les biens de la Compagnie de Jésus, soit 900,000 arpents de terre constituant sept grandes seigneuries. Le gouvernement avait attribué ces biens au progrès de l'éducation protestante. A leur retour au Canada, les Jésuites appuyés par les évêques, présentèrent des requêtes à l'autorité civile pour le recouvrement de leurs biens. Mercier proposa, en 1888, une indemnité de $400,000 que le Pape répartit entre les diocèses et l'Université Laval; les Jésuites eux-mêmes reçurent $100,000, Afin d'éviter toute réclamation de la part des écoles protestantes, le Premier Ministre leur octroya, en même temps, $60,000. Les provinces anglaises protestèrent contre la « *Roman domination* » et demandèrent le désaveu de cette loi par le gouvernement fédéral. Mais Ottawa refusa d'intervenir.

En 1891, le Ministère fut compromis par le scandale de la Baie des Chaleurs, péculat dans la construction d'un chemin de fer. Devenu impopulaire à cause de ce scandale, le parti libéral subit une défaite aux élections qui suivirent. Boucher de Boucherville, la victime même de Letellier, forma un ministère conservateur et ce parti se maintint au pouvoir jusqu'en 1897.

6.—Long règne du parti libéral. Mais après l'avènement de Sir Wilfrid Laurier à Ottawa, les Libéraux reprirent le pouvoir à Québec pour le garder jusqu'à nos jours. F.-G. Marchand et, après lui S.-N. Parent, administrèrent d'abord la Province. Lomer Gouin leur succéda en 1905. Ce dernier déploya une grande activité.

Il fit augmenter les subsides fédéraux versés à notre Province, inaugura la politique relative à l'amélioration de la voirie (1907), créa la Commission des utilités publiques (1909), etc. La province de Québec s'agrandit de l'Ungava en 1912.



Alex. Taschereau
(Né en 1867)

En 1921, Sir Lomer Gouin quitta l'arène provinciale pour l'arène fédérale. Il devait mourir en 1929, au poste de lieutenant-gouverneur de sa province. M. Alexandre Taschereau le remplaça à la tête du ministère. Les principales lois passées sous cette dernière administration sont la loi de l'Assistance Publique et la régie de la vente des boissons alcooliques par une Commission des Liqueurs, système qu'ont imité plusieurs autres provinces.



Sir Lomer Gouin
(1861-1929)



Frontières du Labrador

7.—Frontières du Labrador (1927). L'agrandissement de la province de Québec par l'Ungava posait la question des limites entre le territoire canadien proprement dit et la bande de terre appelée Labrador que Terre-Neuve réclamait comme sienne. La chose avait son importance à cause des nombreuses et puissantes forces hydrauliques que les deux pays convoitaient. En 1926, on porta le litige devant le Conseil Privé. L'année suivante, celui-ci se prononçait en faveur de Terre-Neuve et lui accordait une superficie de 111,300 milles carrés.

8.—Organisation municipale de la province. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord laisse toute initiative aux provinces en ce qui regarde l'organisation municipale. Aujourd'hui la province de Québec se divise en comtés, lesquels se subdivisent en municipalités rurales ou urbaines. Un conseil municipal composé de sept membres, dont un maire, administre les municipalités rurales ou les municipalités de villages. Les villes possèdent ordinairement une charte spéciale. Les maires du comté constituent le conseil de comté présidé par le Préfet élu parmi eux. Le conseil municipal a droit de prélever des taxes sur la valeur des immeubles que des estimateurs, nommés par lui, établissent tous les deux ans. La Législature a créé un service des Affaires municipales qui surveille les emprunts des municipalités; des inspecteurs nommés par le gouvernement vérifient, chaque année, leur comptabilité.

9.—Instruction publique. Quand M. Chauveau devint chef du Cabinet, en 1867, il était surintendant de l'Instruction publique. Il garda ses anciennes fonctions et se trouva ainsi ministre de l'Instruction publique. Les successeurs conservèrent la même pratique jusqu'en 1875, alors que M. Boucher de Boucherville réforma l'administration: il n'y aura plus de ministre, mais seulement un Surintendant de l'Instruction publique. Cette même loi réorganisait le Conseil qui désormais sera divisé en deux sections: le Comité catholique comprenant tous les évêques de la province avec un égal nombre de laïques, et le Comité protestant. Le Surintendant préside le Conseil. Le Secrétaire provincial sert de porte-parole au Surintendant et endosse la responsabilité de son administration. Toutes les écoles primaires dépendent de cette organisation. Cepen-

dant les Commissions scolaires des grandes villes, comme Montréal, ont obtenu des chartes spéciales. De nombreuses écoles normales se sont construites qui préparent des instituteurs et des institutrices à l'enseignement primaire. En 1931, les Scolasticats de Congrégations religieuses d'hommes ont pris régulièrement place parmi ces écoles de pédagogie. En 1916, s'est ouvert à Montréal un Institut Pédagogique pour les femmes, et, en 1929, l'Institut Pédagogique St-Georges pour les hommes.

Enseignement secondaire. — Les collèges classiques ont continué à se développer et à perfectionner leur organisation. Divisés aujourd'hui en deux obédiences, ils relèvent de l'Université Laval ou de l'Université de Montréal. Les Universités accordent elles-mêmes le baccalauréat. De notables progrès se sont réalisés depuis quelques années, grâce à des congrès pédagogiques, à la fondation d'une revue qui paraît sous le titre *L'Enseignement Secondaire au Canada* et aussi à une subvention annuelle de $10,000 dont, depuis 1922, le gouvernement provincial gratifie chaque collège.

Ecoles spéciales. — Nombre d'écoles spéciales ont été créées depuis la Confédération. L'Ecole Polytechnique, fondée en 1873, prépare à la vie industrielle, tandis que l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, fondée en 1907, prépare au commerce et à la finance. Plusieurs écoles techniques, établies dans la Province, donnent un enseignement qui rend apte à devenir chef d'industrie ou ouvrier spécialiste. A l'Ecole d'Agriculture de Saint-Anne-de-la-Pocatière se sont ajoutés l'Institut agricole d'Oka et le Collège MacDonald.

Enseignement universitaire. — Quand Rome accorda la charte canonique à l'Université Laval en 1876, elle permit en même temps, sur les instances de Mgr Bourget, l'érection d'une succursale à Montréal. Inaugurée en 1878, la jeune Université, sous l'égide de Québec, s'est développée rapidement. En 1889, elle se trouvait, en pratique, entièrement affranchie. Mais, en 1919, elle recevait de Rome son autonomie définitive, et la Législature provinciale de Québec lui octroyait, l'année suivante, une charte civile.

Cependant les Corporations professionnelles, qui se sont organisées en dehors des Universités, conservent encore leur indépendance. Si les Universités donnent l'enseignement, presque tous les corps professionnels se réservent le droit de faire passer des examens et d'admettre à la pratique des diverses professions.

10.—Colonisation. Depuis la Confédération, la colonisation dans la province de Québec a pris un essor considérable. Les régions déjà occupées ont prospéré et de nouvelles ont été ouvertes. Le Lac Saint-Jean et le Bas Saint-Laurent ont reçu de nombreux colons. A partir de 1885, le Témiscamingue s'est couvert de paroisses aujourd'hui florissantes. Grâce à la découverte de mines de cuivre, l'Abitibi a vu affluer sur ses terres une population laborieuse. La ville de Rouyn forme un centre autour duquel se développent et se cultivent les campagnes. Le nord de Montréal et la péninsule de Gaspé paraissent maintenant les régions les plus favorisées.

Dans Québec, la colonisation s'est faite surtout par les fils du sol. Les familles nombreuses essaiment des vieilles paroisses et vont en fonder de nouvelles. Les étrangers qui arrivent se fixent plutôt dans les villes. D'ailleurs la désertion des campagnes apparaît comme un des maux les plus alarmants de la société canadienne. Notre rude climat et les difficultés qu'on rencontre dans l'œuvre de la colonisation, telles que les moustiques et les feux de forêts, arrêtent l'élan des plus courageux. Le Canadien, qui a un tempérament de défricheur, manque de constance et « n'aime pas à gratter toujours le même morceau de terre » (L. Hémon).

Le gouvernement de la Province s'efforce d'encourager l'établissement des cultivateurs sur les terres nouvelles. En 1888, il a créé un ministère de Colonisation. Il ouvre des routes, parfois même déboise une partie du terrain, aide à la construction d'écoles et de chapelles et accorde même des distinctions honorifiques dites du *Mérite Agricole*. Mais l'agent le plus actif et le plus dévoué a été le clergé. Beaucoup de régions ont été ouvertes par un prêtre qui, à la tête d'un groupe de colons, a fondé une paroisse.



Mgr Labelle
(1834-1891)

Entre tous, le curé Labelle a travaillé à cette œuvre avec un talent et un succès vraiment extraordinaires. Sa méthode se résumait à « un prêtre et une église d'abord, et puis des chemins. » Nommé sous-ministre de l'agriculture et spécialement chargé de la colonisation en 1888, il a déployé une initiative et un dévouement insurpassables. Il a été l'exemple et le modèle des

missionnaires-colonisateurs demeurant aujourd'hui encore les hommes qui font la plus efficace propagande en faveur de la colonisation.

11.—Les Canadiens français aux Etats-Unis. L'émigration des Canadiens français aux Etats-Unis avait commencé même avant la guerre de l'Indépendance, puisqu'il s'en trouvait plus d'un dans les armées de Washington. Après les troubles de 1837-1838, un courant s'établit qui s'accrut beaucoup quand la République Américaine retrouva la paix et la prospérité après la guerre de Sécession. On peut dire que chaque fois qu'une crise économique s'est fait sentir au Canada, elle a causé un exode des nôtres vers le pays voisin. Les Canadiens français, qui ont d'ordinaire de grosses familles, ne pouvaient pas toujours vivre et prospérer dans nos vieilles paroisses; ils avaient besoin d'espace et d'emploi. Malheureusement la colonisation trop peu encouragée ne pouvait répondre à leurs besoins.

Un certain nombre de familles passèrent aux Etats-Unis avec l'intention de revenir au Canada; elles avaient l'ambition d'acquérir un surplus d'aisance qui leur permettrait ensuite d'établir les fils à côté du père. D'autres traversèrent les lignes et y demeurèrent, conservant leur caractère ethnique, leur langue et leur religion, au moyen d'une organisation paroissiale toute semblable à celle qui existe dans la province de Québec, avec écoles et couvents dirigés le plus souvent par des communautés religieuses. Des prêtres canadiens ont suivi leurs compatriotes et ont été là-bas comme ici leurs guides et leurs chefs. Les *Franco-Américains*, comme ils s'appellent, se disent maintenant fiers d'être citoyens américains, mais tiennent à rester fidèles à leurs origines. Ils possèdent des organisations comme l'*Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique* et l'*Association Canado-Américaine*, ainsi que des journaux rédigés en français, qui maintiennent leur ardeur nationale. Cependant leur attitude a souvent provoqué des conflits avec les autorités sociales ou religieuses.

LECTURES

Georges Monarque, *La Province de Québec.*

L.-O. David, *Histoire du Canada depuis la Confédération*, chap. XIX: La question Letellier.

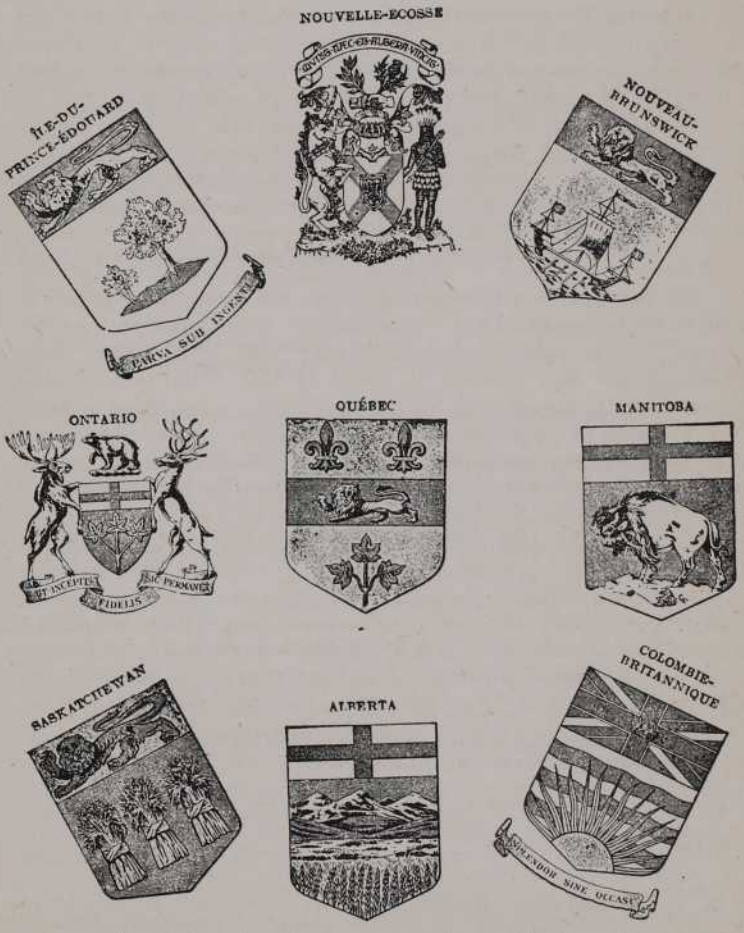
Abbé Lionel Groulx, *L'Enseignement français au Canada*, t. I.

ABBÉ ARISTIDE MAGNAN, *Histoire de la Race Française aux Etats-Unis* (1912).

DEVOIRS

Exposer l'évolution politique de la province de Québec depuis la Confédération.

Décrire le mouvement de la population canadienne-française depuis 1867 jusqu'à nos jours.



Armoiries des diverses provinces du Canada
(*Archives du Canada, Ottawa*)

Chapitre XLVIII

LES PROVINCES ANGLAISES

SOMMAIRE

1. — Dans les provinces anglaises existent des ***groupes français*** qui combattent pour la conservation de leur ***langue*** et de leur ***religion,*** réclamant l'enseignement du catéchisme et du français dans les écoles.
2. — La ***province d'Ontario*** a été gouvernée par John Sanfield MacDonald, Blake, Mowat, Whitney, etc., qui tous se montrèrent jaloux des droits de la Législature provinciale contre les empiétements du Gouvernement fédéral.
3. — Les ***Fermiers-Unis*** de l'Ontario ont commencé par être une société coopérative avant de devenir un parti politique. Sous la conduite d'Ernest Drury, ils ***s'emparèrent du pouvoir*** en 1919, mais ne purent s'y maintenir.
4. — Un ***ministère de l'Instruction publique*** dirige l'enseignement primaire en Ontario ; les ***High-Schools*** donnent l'enseignement secondaire ; les ***Universités*** forment une espèce de fédération.
5. — Le ***règlement XVII*** avait restreint l'enseignement du français dans les écoles. Les protestations des Canadiens français d'Ontario aidés du Québec obtinrent l'***abrogation*** de ce règlement.
6. — La ***Nouvelle-Ecosse*** fut longtemps ***opposée*** au pacte fédéral. Fielding proposa une ***Union Maritime.***
7. — Le ***Nouveau-Brunswick*** fut moins opposé à la Confédération ; mais il ***s'associa*** à la Nouvelle-Ecosse pour demander des secours au gouvernement fédéral.
8. — Les ***écoles du Nouveau-Brunswick*** devinrent ***neutres*** en 1871. La minorité catholique en appela vainement au Conseil Privé et au Parlement d'Ottawa.
9. — L'***île du Prince-Edouard*** fit disparaître son Conseil législatif en le fusionnant avec la Chambre législative. Sauf pour les villes, elle ne possède ***pas de système municipal.***
10. — Le ***Rapport Duncan*** rendit compte de la situation économique des Provinces Maritimes et suggéra au gouvernement fédéral ***d'aider davantage*** ces provinces.
11. — Le ***Manitoba*** abolit son Conseil législatif en 1876. Norquay, Greenway, Roblin et Norris furent les principaux chefs de cette province.
12. — Une loi de 1905 organisa l'enseignement dans les provinces d'***Alberta*** et de ***Saskatchewan.*** En 1929, dans cette dernière, M. Anderson fit observer avec rigueur la ***neutralité absolue*** dans les écoles publiques.
13. — La ***Colombie Britannique*** fut gouvernée en dehors du système des partis politiques jusqu'à l'administration de Richard McBride.

1.—Groupes français dans les provinces anglaises. Si la grande majorité des habitants des provinces autres que la province de Québec demeure anglaise, il y a chez elles des groupes français assez importants. Les Français ont été, sur presque tout le territoire canadien, les premiers occupants et se comptent chez eux en n'importe quelle région du pays. Ces groupes existaient déjà lors de la Confédération. Ils se sont accrus et se sont multipliés, grâce aux renforts qui leur venaient du Québec. En certains endroits, des immigrants arrivés de France ou de Belgique se sont liés aux Canadiens français. On trouve de ces colonies dans les Provinces Maritimes (où sont retournés grand nombre d'Acadiens), dans le Nord-Ontario, dans le Manitoba, dans la Saskatchewan et même dans l'Alberta. Pour défendre leurs droits de minorités catholiques et françaises, les Canadiens français des provinces anglaises ont constitué des associations qui ont comme but principal d'assurer dans leurs écoles l'enseignement de leur religion et de leur langue. Ils possèdent en outre des collèges classiques affiliés aux universités de la province de Québec. Des journaux français tels que l'*Evangéline* de Moncton, le *Droit* d'Ottawa, la *Liberté* de Winnipeg, le *Patriote de l'Ouest* de Prince-Albert et la *Survivance* d'Edmonton, défendent leur cause et soutiennent leur courage.

2.—Principaux événements politiques en Ontario. Sir John A. MacDonald fit nommer premier ministre d'Ontario, John Sandfield MacDonald, dont il connaissait les bonnes dispositions vis-à-vis de la Confédération. Après les élections de 1871, Edward Blake remplaça Sanfield MacDonald à la tête du gouvernement provincial. Lorsque la loi supprima le double mandat, Blake opta pour le Fédéral et Oliver Mowat lui succéda. Mowat défendit vaillamment les droits provinciaux contre les empiétements du Fédéral. Dans une dispute avec le Fédéral au sujet des frontières entre l'Ontario et le Manitoba, il réussit à faire doubler l'étendue de sa province. Pour ouvrir le nouveau territoire à la colonisation, le gouvernement provincial construisit le chemin de fer *Temiskaming and Northern*. On découvrit bientôt dans cette nouvelle région des mines de nickel, d'argent et d'or. Sir James Whitney sut donner un remarquable essor au Nord-Ontario; il exploita les chutes Niagara qui devaient fournir une extraordinaire énergie hydro-électrique. En 1912, l'Ontario reçut du gouvernement fédéral le district de Patricia et s'étend maintenant jusqu'à la baie James.

3.—Parti politique des Fermiers-Unis. Vers 1889, une société coopérative d'Ontario s'était transformée en un parti politique. Sous le nom de *Patrons de l'Industrie,* en 1894 elle fit élire seize députés à la Chambre. Une autre association du même genre surgit un peu plus tard et prit le nom de *Fermiers-Unis.* Ces fermiers fulminaient contre les manufacturiers qui, à leurs yeux, exploitaient les cultivateurs. En 1919, ils obtinrent la majorité aux élections et, avec l'aide du parti travailliste, formèrent un ministère sous la conduite d'Ernest Drury. Mais ces hommes manquaient d'expérience dans l'administration; ils ne purent se maintenir au pouvoir. Le parti conservateur, dirigé par M. Howard Ferguson, l'emporta aux élections de 1923. Appelé à la fonction de Haut-Commissaire à Londres en 1930, M. Ferguson a été remplacé à la tête du gouvernement par M. George S. Henry, et, en 1934, M. Mitchell G. Hepburn, chef du parti libéral, devint premier ministre.

4.—Instruction publique en Ontario. Il existe actuellement en Ontario deux sortes d'écoles: les écoles confessionnelles protégées par la Constitution et les écoles publiques régies par le Ministère de l'Instruction Publique. L'enseignement secondaire se donne dans les *High-Schools* ou dans les Collèges affiliés (*Collegiate Institutes*). Cependant le cours classique proprement dit, littérature et philosophie, s'enseigne plutôt dans les Universités. Ces Universités forment aujourd'hui une espèce de fédération présidée par l'Université de Toronto. Toutes les provinces anglaises du Canada, et même les Anglais de la province de Québec, ont imité plus ou moins le système scolaire d'Ontario.

5.—Agitation autour du Règlement XVII. D'après l'Acte de la Confédération, les minorités catholiques de l'Ontario avaient droit à des écoles séparées ou confessionnelles. Dans ces écoles, les familles canadiennes-françaises faisaient enseigner le français tout en assurant l'étude de l'anglais. Les Orangistes s'émurent d'un tel enseignement et, par crainte de la *French Domination,* firent voter une loi connue sous le nom de *Règlement XVII* et destinée à restreindre l'usage de la langue française, même dans les classes de commençants. La lutte s'ouvrit de la part des Canadiens français sous la direction du sénateur Landry et, après lui, du sénateur Belcourt, son

successeur à la présidence de l'*Association Canadienne-française d'Education* fondée à Ottawa en 1910, au cours d'un congrès de la minorité française. En 1925, le gouvernement Ferguson institua une enquête sur les écoles bilingues, et, deux ans après, il abolissait le Règlement XVII.

6.—Développement politique de la Nouvelle-Ecosse. Entrée dans la Confédération plutôt par le vote de sa Législature que par l'assentiment du peuple, la province de la Nouvelle-Ecosse a mis du temps à accepter le fait accompli. La défection de Joseph Howe affaiblit cependant le parti anti-fédéraliste. Mais la crise économique que subit la province, lorsque le fer remplaça le bois dans la construction des bateaux, raviva ses idées séparatistes. Quand W. S. Fielding arriva au pouvoir, il proposa comme moyen de remédier au malaise la formation d'une Union Maritime séparée du Dominion ou bien le retour au régime ancien. La résolution n'eut pas de suite, si ce n'est celle de faire augmenter par le gouvernement fédéral les subsides annuels. La Nouvelle-Ecosse abolit son Conseil législatif en mai 1928.

7.—Développement politique du Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick entra dans la Confédération plus volontiers que la Nouvelle-Ecosse, parce que le peuple eut l'occasion de se prononcer sur cette mesure. Comprenant d'abord une Chambre d'Assemblée et un Conseil législatif, le gouvernement fit disparaître le Conseil en 1872.

Les Acadiens constituent aujourd'hui près du tiers de la population de la province. Un des leurs, M. Pierre Veniot, a été premier ministre du Nouveau-Brunswick de 1923 à 1925.

8.—Les Ecoles du Nouveau-Brunswick. En 1871, le gouvernement du Nouveau-Brunswick fit voter une loi réglant que l'Etat accorderait des subsides seulement aux écoles non confessionnelles. La minorité catholique s'indigna et porta sa cause au Conseil Privé. N'ayant pu obtenir justice, elle s'adressa au Parlement fédéral le priant de désavouer cette loi. MacDonald et Cartier reconnurent que les catholiques avaient des griefs fondés, mais se demandèrent

si, dans le cas, le gouvernement fédéral pouvait intervenir. Les écoles séparées existaient depuis longtemps en vertu de la coutume ; cependant, lors de la Confédération, il n'y avait pas de loi écrite consacrant l'existence officielle de ces écoles. Le gouvernement se contenta d'exprimer un vœu à l'adresse de la Législature provinciale, qui toléra dans la suite l'enseignement de la religion et du français.

9.—L'île du Prince-Edouard. Cette petite province avait d'abord conservé un Conseil Législatif avec sa Chambre d'Assemblée. Elle fit disparaître le Conseil en le fusionnant avec la Chambre. Elle ne possède pas de système municipal, excepté pour les villes. La Législature provinciale pourvoit directement à l'administration des campagnes et des villages. De fréquents changements sont survenus dans son administration. Depuis quelques années, on a discuté ardemment la façon de procéder au sujet du contrôle des boissons alcooliques.

10.—Le rapport Duncan (1926). Situation économique des Provinces Maritimes. Le gouvernement de George-Henry Murray avait réorganisé l'exploitation des mines de la Nouvelle-Ecosse et de puissantes compagnies s'étaient formées. Pendant la Grande Guerre, la prospérité s'accrut dans les Provinces Maritimes, grâce à la vente du charbon. Mais la guerre finie, l'Allemagne recommença à mettre son charbon sur le marché et leur fit une rude concurrence. Les mines de la Nouvelle-Ecosse périclitèrent. Les conflits entre patrons et ouvriers augmentèrent encore la crise. La province chercha alors à reviser les clauses de son entrée dans la Confédération. Le gouvernement fédéral nomma, en 1926, une Commission, sous la présidence de Sir Andrew Rae Duncan, chargée de s'enquérir de la situation économique des Provinces Maritimes. Le *Rapport Duncan* recommanda d'augmenter les subsides annuels, de réduire les taux de transport et d'encourager l'industrie du charbon et de l'acier.

11.—La province du Manitoba. Le premier gouvernement du Manitoba comprenait un Conseil législatif de sept membres et une Assemblée de vingt-quatre représentants. Le Conseil fut aboli en 1876. Parmi les hommes qui ont administré la province depuis son entrée

dans la Confédération, on remarque John Norquay, métis-écossais, qui sut encourager la construction des chemins de fer et qui tenta d'obtenir le contrôle des terres publiques. Thomas Greenway abolit les écoles séparées en 1890, et, bientôt après, l'usage du français dans les cours et à la Législature. Sous Roblin, les écoles françaises jouirent d'une certaine tolérance. Quand le Keewatin fut annexé au Manitoba (1912), la minorité canadienne-française de ce territoire perdit les droits qu'elle possédait depuis 1876 et tomba sous la législation scolaire de la province. En 1916, Norris abolit les derniers vestiges des droits du français au Manitoba. Il fut défait en 1922 par M. John Bracken, chef des Fermiers-Unis.

12.—Les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. Législation scolaire. Ces deux provinces firent de très rapides progrès dus à l'immigration abondante qui vint des Etats-Unis et de l'Angleterre. En 1929 et en 1930, elles obtinrent du gouvernement fédéral la libre disposition de leurs ressources naturelles.

Malgré la loi de 1905, toutes les écoles confessionnelles furent tolérées, grâce au bon vouloir des gouvernants et à la diplomatie de Mgr Mathieu, archevêque de Régina. Mais lors des élections de 1929, en Saskatchewan, M. Anderson promit d'appliquer dans toute sa rigueur la loi de 1905. Parvenu au pouvoir, il supprima non seulement l'enseignement de la religion, mais tous les emblèmes religieux, voire même les crucifix. Il obligea les religieux et les religieuses à porter l'habit laïque. L'arrivée au gouvernement de M. James G. Gardiner marque une tolérance plus grande.

13.—La Colombie Britannique. La Colombie Britannique apparaît comme la plus homogène des provinces de l'Ouest. C'est la province du Dominion qui garde le mieux le caractère et l'aspect anglais. Au début de son gouvernement responsable, il n'existait guère de partis politiques. Chaque ministre jouissait d'une certaine indépendance: s'il perdait la confiance des électeurs, il se retirait sans que, pour cela, ses collègues fussent tenus de démissionner. Mais quand Richard McBride arriva au pouvoir, la politique entra dans les lignes de partis.

LECTURES

Annuaire du Canada 1921, p. 19 : Gouvernement provincial au Canada.

Abbé Lionel Groulx, *L'Enseignement du Français au Canada*, t. II, Chez les minorités franco-catholiques.

Mgr Egide Roy, o. f. m., *La Formation du Régime Scolaire Canadien-français*, chap. IV : Les Echecs du Fédéralisme.

Jaray et Hourticq, *De Québec à Vancouver* (Paris, Hachette, 1924).

DEVOIRS

Esquisser l'histoire politique des diverses provinces en comparant leur évolution respective.

Montrer comment se sont formés les groupes français dans les provinces anglaises et comment ils ont défendu leurs droits de minorités françaises et catholiques.

Discuter la valeur de la Confédération au point de vue de la préservation des droits des minorités, surtout en ce qui regarde l'éducation.

Chapitre XLIX

PROGRÈS ÉCONOMIQUES DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

SOMMAIRE

1. — Le progrès économique du Dominion tarda à prendre son essor. L'abondance des ***ressources naturelles*** et des ***forces hydrauliques*** dues aux nombreux cours d'eau du pays devait cependant assurer une grande prospérité.
2. — Le gouvernement se préoccupa toujours de favoriser l'***immigration.*** Il fit venir d'abord des ***citoyens britanniques*** et ensuite des ***groupes divers*** pris dans l'Europe centrale.
3. — L'***agriculture*** se développa rapidement dans les ***Provinces des Prairies*** très fertiles en blé. On organisa la vente des céréales au moyen de ***coopératives.***
4. — L'utilisation du ***bois*** pour la ***fabrication du papier*** poussa à l'exploitation des forêts qui sont devenues une importante richesse nationale.
5. — Les ***mines riches*** et nombreuses ont contribué au développement de la ***métallurgie.***
6. — L'ère des ***manufactures*** commença avec la Confédération. La guerre nous a forcés à diversifier nos productions. Les provinces ***d'Ontario*** et de ***Québec*** sont devenues les principales régions manufacturières.
7. — Les ***ouvriers*** travaillant dans les manufactures se sont ***syndiqués.*** La principale union ouvrière internationale qui se recruta en notre pays est le ***Congrès du Métier et du Travail.*** Il existe maintenant des ***syndicats catholiques*** et nationaux.
8. — La suppression des ***douanes*** entre les provinces a facilité le commerce intérieur. Depuis 1897, le Canada a travaillé à la conquête des ***marchés extérieurs;*** et, depuis 1907, il pratique ***« la politique des traités de commerce. »*** Un Service de renseignements commerciaux favorise notre commerce à l'étranger.
9. — Le voisinage des Etats-Unis a fait peu à peu abandonner les anciens ***numéraires*** en cours pour la monnaie décimale consacrée par une loi de 1871. Les ***Banques*** se sont développées selon les besoins du commerce et de la colonisation, et ont fondé de nombreuses succursales.
10. — Depuis la Confédération, les ***moyens de communication*** se sont multipliés : chemins de fer, routes pour automobiles, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques, téléphonie sans fil et postes.
11. — Plusieurs ***explorations*** ont fait connaître l'océan Glacial. Peary a découvert le pôle Nord en 1909.

1.—Progrès général. Exploitation des ressources naturelles. Au début de la Confédération, la prospérité ne répondit pas d'abord aux espérances des *Pères*. Une des principales causes de ce retard fut le rapide développement de l'Ouest américain qui tirait à lui les immigrants et le commerce. Le Dominion dut attendre jusqu'en 1890 pour prendre son essor économique. Sir Wilfrid Laurier disait: « Si le XIX^e^ siècle a été le siècle des Etats-Unis, le XX^e^ siècle sera celui du Canada. »

L'arrivée d'immigrants nombreux permit l'exploitation des ressources naturelles qui sont immenses: forêts, terres cultivables, pêcheries, animaux à fourrures, etc... La grande étendue d'eau douce au-dessus du niveau de la mer pouvait fournir une masse énorme d'énergie électrique et favoriser le développement des industries. Les capitaux anglais ou américains ne tardèrent pas à mettre en œuvre les matières premières qui abondaient partout. Mais l'ère des manufactures devait amener aussi les trusts, les monopoles et la spéculation.

2.—Immigration. Les territoires immenses du Canada ne pouvaient être colonisés et cultivés qu'avec le secours d'une population étrangère. Aussi le gouvernement se préoccupa-t-il de favoriser l'immigration. Les compagnies de chemins de fer, désireuses de faire fructifier

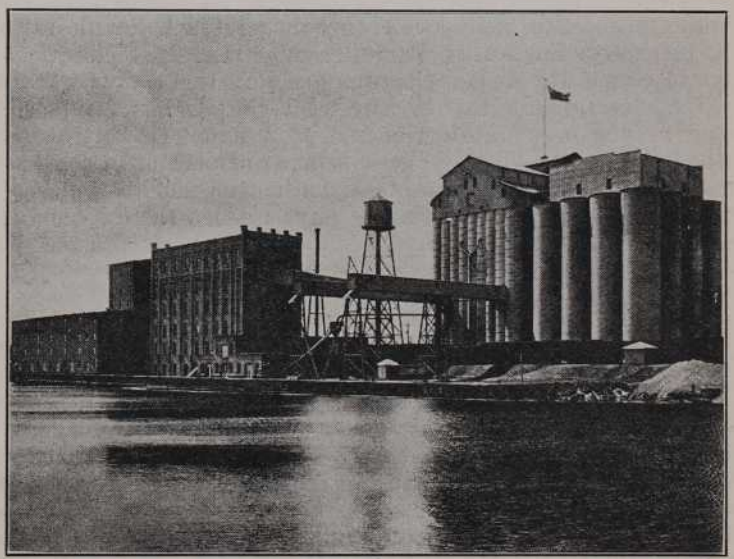


Lord et lady Monck sautant les rapides
par H. A. Hopkins
(Archives du Canada, Ottawa)

les terres situées le long des voies ferrées, secondèrent le gouvernement. On commença par attirer des citoyens britanniques. Mais, après la guerre du Transvaal, le ministre Sifton, fit appel aux populations des pays centraux de l'Europe. On vit alors affluer vers les plaines de l'Ouest des Mennonites, des Doukhobors, ainsi qu'un fort groupe de Galiciens qui ne furent d'ailleurs que des « oiseaux de passage. » Ces nouveaux venus allaient compliquer les problèmes sociaux du Canada et se refuser longtemps à l'assimilation.

Pendant la guerre, le Canada reçut peu d'immigrants. Le gouvernement se montre aujourd'hui beaucoup plus vigilant et n'accepte que des classes choisies.

3.—Agriculture. L'agriculture se développa rapidement dans les Provinces des Prairies où le sol se montra extrêmement fertile en blé. Pour aider au progrès de la culture, le gouvernement multiplia, à partir de 1886, les fermes expérimentales qui s'occupèrent surtout de trouver les variétés de céréales les plus convenables à la nature du sol. En 1903, le blé dit *Marquis* assura une riche moisson qui devait s'élever bientôt à des millions de boisseaux.



Minoterie — Elévateur à grains à Fort William

De telles récoltes ne pouvaient être livrées au commerce sans une organisation spéciale. On construisit des élévateurs à grain servant d'entrepôts. On créa des coopératives diverses pour la vente du blé (*Wheat Pools*). En 1904, on jugea même à propos d'instituer une agence centrale sous le nom de *Canadian Cooperative Wheat Producers Limited.* L'industrie agricole a joui, jusqu'en ces dernières années, d'une prospérité inouïe, à laquelle ont aussi contribué les minoteries nombreuses, les abattoirs et les salaisons, les beurreries et les fromageries. Mais toutes ces industries ont grandement souffert depuis 1929, alors que la République Argentine et la Russie soviétique jetèrent sur le marché une énorme quantité de blé.

4.—Exploitation des forêts. Papier et pulpe. L'industrie du papier s'est introduite au Canada à St-André d'Argenteuil (Québec) en 1803; on fabriquait alors le papier avec de la paille et des chiffons. Jusqu'en 1860, la pulpe de bois demeura inconnue. En 1866, on installa à Valleyfield une meule à pulpe, et l'on commença à utiliser ce produit en vue de la fabrication du papier au moyen de procédés chimiques.

Cette nouvelle utilisation du bois poussa à l'exploitation plus intense de nos forêts. Partout s'ouvrirent des « chantiers » pour la coupe des troncs d'arbres que l'on transportait facilement en les faisant flotter sur les rivières. Les forêts sont devenues une importante richesse nationale. En outre de la pulpe, elles procurent du bois de sciage qui permet la construction à bon marché, mais aussi malheureusement exposée à l'incendie. Le feu a été en notre pays un des fléaux économiques les plus ruineux.

5.—Les mines et les industries subsidiaires. La métallurgie au Canada a débuté en 1730 sur les rives du Saint-Maurice. Toutefois l'industrie minière s'est longtemps limitée au charbon, au minerai de fer ou à la production de la fonte ou du fer forgé. Au milieu de XIX^{e} siècle, commença l'exploitation systématique de nos mines. En 1893, on découvrit les mines de nickel de Sudbury; en 1898, les mines d'or du Klondyke; en 1903, les mines d'argent de Cobalt; en 1909, les mines d'or de Porcupine; et plus récemment les mines de cuivre aurifère de Rouyn. L'exploitation des mines a plusieurs fois provoqué la construc-

tion rapide d'une ville. Les chemins de fer ont étendu leur réseau pour desservir les industries et ont ainsi rendu accessibles de vastes territoires.

Le charbon et le fer, qui sont comme les « piliers de l'industrie, » ont grandement aidé au progrès manufacturier. Pendant que l'Ouest cultivait le blé, les provinces de l'Est lui fournissaient des instruments aratoires et des machines de toutes sortes.

6.—Manufactures. Avec des matières premières très riches et une force motrice peu coûteuse, le Canada ne pouvait manquer de devenir un pays industriel ou manufacturier. Avant la Confédération, le peuple n'avait guère connu que la petite industrie. La grande industrie s'introduisit vers 1870, alors que, dans tout le pays, s'inaugurait le système de centralisation, résultat des machines à vapeur et de l'utilisation de l'électricité. En même temps s'ouvraient les marchés internationaux.

Le développement des manufactures a été cependant plus lent ici qu'ailleurs, en dépit des tarifs protecteurs qui cherchèrent à favoriser les fabricants. Le véritable élan ne date que de 1900. La guerre a exercé une influence profonde sur nos industries. Elle les a forcées à diversifier leurs productions et à fabriquer au pays quantité d'articles jusqu'alors importés. Ontario et Québec sont les deux plus importantes provinces manufacturières. Elles doivent cet avantage à leurs ressources de forces hydrauliques et au voisinage des grands marchés américains.

7.—Le mouvement ouvrier. Syndicats. L'essor industriel eut pour effet une augmentation de la population urbaine. Les ouvriers, devenus plus nombreux dans les villes, songèrent à s'organiser afin de se protéger contre les abus possibles des patrons. Ils s'enrôlèrent dans des associations ouvrières dont la plupart sont les filiales d'organisations internationales. Les premières nous sont venues de la Grande-Bretagne, comme la *Société Fédérative des Mécaniciens,* qui prit plus tard le nom d'*Association Internationale des Machinistes.* Mais la principale union internationale ouvrière a son chef-lieu aux Etats-Unis: *Le Congrès du Métier et du Travail.* Cependant, en 1873, les ouvriers canadiens se groupèrent dans une société

nationale sous le nom d'*Union Canadienne du Métier et du Travail*, qui s'est transformée dans la suite en *Congrès des Métiers et du Travail du Canada*. Récemment certains mécontents de la direction du Congrès se séparèrent et formèrent l'association *One big Union*.

M. J. S. Woodsworth, député de Winnipeg, a jeté les bases, en 1932, d'un nouveau parti, la *Canadian Cooperative Federation* dont les principes s'inspirent des théories socialistes.

Dans la province de Québec se créèrent, vers 1901, quelques associations indépendantes qui acceptèrent des aumôniers et voulurent mettre en pratique la doctrine exposée par le pape Léon XIII dans son encyclique sur « la situation des classes ouvrières. » En 1921, les divers syndicats catholiques formèrent la *Fédération des Ouvriers catholiques du Canada*. Les *Semaines sociales* étudient chaque année les grands principes de la sociologie catholique.

Le Canada a donné son adhésion à l'organisation internationale du Travail créée par la Société des Nations. Quelques-uns de ses représentants assistent, tous les ans, à la Conférence de Genève. Notre gouvernement possède même un siège au Bureau international du Travail, lequel est le secrétariat de la Conférence annuelle.

8.—Le commerce. La Confédération, en supprimant les barrières douanières entre les diverses provinces, devait faciliter le commerce intérieur. L'expiration du traité de réciprocité avec les Etats-Unis, en 1866, facilita notre indépendance économique, parce qu'elle nous força à acheter en notre pays les produits qui jusqu'alors nous venaient de la république voisine. A partir de 1897 surtout, notre gouvernement travailla à conquérir les marchés extérieurs. Sir Wilfrid Laurier préconisa la préférence impériale, afin d'activer nos échanges avec la Grande-Bretagne. On chercha partout de nouveaux débouchés. La Convention de 1907-1909 nous mit en relations avec la Belgique, la Hollande et l'Italie. A cette date, fut inaugurée la « politique des traités de commerce, » permettant d'établir un tarif intermédiaire selon les concessions obtenues des autres pays. En 1932, la Conférence d'Ottawa favorisa le commerce à l'intérieur de l'Empire. Aujourd'hui la lutte se poursuit entre les partisans du libre-échange et ceux du protectionnisme.

Un service de renseignements commerciaux dirigé par le Ministère du Commerce propage et protège le commerce

canadien à l'étranger. Des Commissaires du commerce renseignent l'Office Central d'Ottawa qui publie un Bulletin d'informations et de conseils relatifs au commerce.

9.—Monnaie et banques. Après la conquête de 1760, la monnaie française (le franc ou la livre) continua à circuler au Canada ainsi que la piastre espagnole qui rivalisaient avec le *shilling* anglais. Cependant les transactions avec les Etats-Unis, où le dollar était la monnaie courante, familiarisèrent les Canadiens avec cette monnaie. En 1853, notre gouvernement adopta le dollar comme unité monétaire; les anciennes monnaies continuèrent cependant à circuler. Une loi de 1871 étendit à tout le Dominion la monnaie décimale. La base du système monétaire demeure le papier-monnaie émis par le Gouvernement fédéral et par les banques. Il y a peu d'or qui circule et la frappe des pièces d'or au pays remonte à 1908 seulement, alors que fut établi à Ottawa l'Hôtel de la Monnaie.

Les banques commencèrent à prospérer après la guerre de 1812, quand fut retiré de la circulation le papier-monnaie créé par la loi militaire. Le peuple sentit alors l'utilité des organisations bancaires. Leur développement demeure intimement lié au progrès du commerce d'exportation. A mesure que s'étendait la colonisation, les banques ouvrirent de nombreuses succursales, se prêtant ainsi aux besoins du pays sans multiplier les institutions elles-mêmes. Toutes fonctionnent selon des lois uniformes et sont soumises au contrôle du Gouvernement fédéral. La Commission Macmillan (1933) a recommandé la création d'une banque centrale établie en 1934.

10.—Moyens de communication. La Confédération a vu s'accroître prodigieusement les moyens de communication entre les diverses parties du Canada et de l'Empire. En 1867, notre pays possédait à peine 2,200 milles de chemins de fer; il en a maintenant plus de 4,300 milles.

Depuis l'invention de l'automobile, les gouvernements provinciaux ont amélioré leur système de voirie. Les grandes routes sont en macadam ou en béton.

La plupart des canaux avaient été construits sous l'Union. L'augmentation du tonnage a obligé le gouvernement fédéral à donner une plus grande profondeur à tous ceux qui sont sur le parcours du Saint-Laurent. Il est aujourd'hui question de rendre le cours entier du fleuve accessible aux transatlantiques qui pourraient remonter jusqu'aux Grands Lacs.

Les lignes télégraphiques, dont la première remonte à 1846, se sont développées rapidement. Elles sont administrées par le Canadien-National et le Canadien-Pacifique. Le premier téléphone fut installé au Canada en 1880. Dans les Provinces des Prairies, les gouvernements administrent eux-mêmes les services téléphoniques. En 1901, la Compagnie Marconi installa, pour la première fois au pays, la télégraphie sans fil. Les émissions radiophoniques sont aujourd'hui contrôlées par une Commission qui relève du gouvernement fédéral.

Le Canada devint membre de l'Union postale en 1878. Des tarifs spéciaux facilitent l'échange des lettres avec les Etats-Unis, la France et toutes les parties de l'Empire Britannique. En 1908, le Ministère des Postes inaugurait un système de distribution rurale; en 1927, il créait l'aéroposte.

11.—Explorations. Les Européens ont organisé maintes expéditions pour se rendre au pôle nord; aussi ont-ils augmenté nos connaissances géographiques sur les régions polaires. Le Norvégien Nansen atteignit le 86° en 1895, et l'Américain Peary parvint au pôle en 1909. Un autre Norvégien, Amundsen, a le premier traversé de l'Atlantique au Pacifique par le passage du Nord-Ouest.

Le gouvernement canadien ne s'est pas désintéressé de ces découvertes. Sous son égide, A. P. Low a dressé, en 1906, la carte de la baie d'Hudson. Les capitaines Bernier et Stefanson ont entrepris plusieurs voyages en ces régions et ont contribué à en faire connaître la géographie et les ressources naturelles. Toutes ces explorations et l'ouvrage des arpenteurs du gouvernement ont permis de dresser une carte plus exacte du Canada. Le travail se poursuit par les deux Commissions de Géographie d'Ottawa et de Québec.

LECTURES

Annuaires Statistiques du Canada.

A. LORBERT, *Le Canada*, Monographie économique (Paris, Editions Pierre Roger, 1928).

HENRI LAUREYS, *La Conquête des Marchés Extérieurs.*

DEVOIRS

Exposer les différents aspects économiques du Canada.

Jusqu'à quel point les Pères de la Confédération ont-ils vu se réaliser leur rêve de prospérité économique pour le Dominion?

Discuter la valeur de la parole prononcée par Sir Wilfrid Laurier. « Si le XIXe siècle a été le siècle des Etats-Unis, le XXe siècle sera celui du Canada. »

Chapitre L

PROGRÈS INTELLECTUELS DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

SOMMAIRE

1. — La conscience nationale qui se développa avec la Confédération et un contact plus immédiat avec la littérature française entrainèrent un ***réveil littéraire.*** En 1900, on observa un nouvel élan dans la production littéraire avec une forte teinte de régionalisme.
2. — Les ***sociétés littéraires,*** telles que la Société Royale du Canada et la Société du Parler français, ainsi que les ***bibliothèques*** contribuèrent au progrès intellectuel de la population.
3. — ***L'histoire*** a été le genre littéraire le plus cultivé depuis la Confédération. Nos historiens montrèrent de réelles aptitudes, s'ils manquèrent trop souvent de méthode scientifique.
4. — Le ***roman*** s'inspira surtout de l'histoire et des problèmes nationaux. Les ***chroniqueurs*** traduisirent les idées et les couleurs de leur époque. Louis Fréchette, auteur de la *Légende d'un Peuple,* est considéré comme notre poète national. La ***nouvelle génération*** (Nelligan, Lozeau, Ferland, Morin) cherche à produire une poésie plus originale et plus personnelle.
5. — Nos ***orateurs politiques*** ont été Cartier, Mercier, Chapleau et Laurier. Dans la chaire ont brillé les abbés Holmes et Bourassa, ainsi que Mgr Antoine Racine, Mgr Paul-Eugène Roy, etc. Paul Tardivel, M. Thomas Chapais, etc., se sont distingués dans le journalisme.
6. — La ***littérature canadienne-anglaise*** a produit plus de poésies que de romans. Les écrivains ont surtout excellé dans le ***genre historique.*** Ils ont publié d'intéressantes biographies et des études sur notre évolution politique.
7. — Le ***progrès des sciences*** a été lent. Depuis 1880, on fait des recherches scientifiques basées sur l'expérimentation. Plusieurs ***sociétés*** contribuent aujourd'hui à l'avancement des sciences.
8. — Les ***beaux-arts*** ont prospéré avec l'aide des écoles et des musées ainsi que des Sociétés. ***L'architecture*** a produit surtout des églises de style gothique et de style roman; la ***sculpture*** s'est restreinte à la statuaire; la ***peinture*** a excellé dans le paysage; la ***musique*** a fourni plus de virtuoses que de compositeurs. Les beaux-arts ont pourtant été marqués d'une ***empreinte nationale.***

1.—Réveil littéraire de 1860. Renouveau de 1900. Nationalisation.

Avec la Confédération, le peuple canadien prit conscience de lui-même et sentit naître un patriotisme plus ardent. Les écrivains devinrent soucieux de faire connaître leur pays

à l'étranger. Les journaux et les revues se multiplièrent, si tous ne vécurent pas toujours très longtemps. La littérature prit son essor définitif. Cependant, elle demeura « moins l'expression de la vie du peuple que son ornement » (Bracq).

Au début du XX^e siècle, il y eut un renouveau qui se fit sentir par suite d'un contact plus intime avec la littérature de France. Des conférenciers français vinrent au pays et plusieurs occupèrent les chaires de nos Universités. Des étudiants canadiens allèrent parfaire leurs études littéraires à Paris. La critique littéraire, par la plume autorisée de Mgr Camille Roy, aida nos jeunes écrivains. Les prix d'Action intellectuelle, fondés par l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, et les prix David, fournis par le gouvernement provincial, récompensèrent les efforts de nos auteurs, alors que l'Académie française décernait elle-même des couronnes à nos meilleurs ouvrages.

Vers 1900, un mouvement littéraire poussa vers la nationalisation de notre littérature par l'exploitation plus abondante et plus approfondie de la « matière canadienne. » D'aucuns ne voyaient d'avenir pour nos lettres que dans le régionalisme. On voulut s'affranchir de la tutelle de la France et cultiver une littérature personnelle, originale et nationale. Aujourd'hui, un groupe tend à rendre notre littérature « universelle par le fond, mais canadienne par la forme. »

2.—Sociétés et bibliothèques. Certaines organisations favorisèrent tout spécialement le développement littéraire et scientifique. En 1881, le marquis de Lorne, alors gouverneur du Canada, assisté de son épouse, la princesse Louise, fille de la reine Victoria, fonda la *Société Royale du Canada,* dont le but est « d'encourager les études et investigations scientifiques et littéraires. » Elle comprend cinq sections, dont une de littérature canadienne-française. Cette société, subventionnée par le gouvernement fédéral, tient des réunions annuelles et publie en volume le procès-verbal de ses séances. A Québec, la *Société du Parler français,* fondée en 1902, stimula l'étude des particularités de notre langue, par la publication d'un *Bulletin* et d'un *Glossaire.* Un important congrès de la langue française se tint à Québec en 1912. A Montréal, une *Ecole littéraire* réunit les poètes partisans de la poésie intérieure et psychologique. L'Ecole du *Terroir* de Québec cherche à faire connaître et aimer les choses de chez nous par des publications littéraires.

Des bibliothèques se fondèrent dans tout le pays. Les Législatures elles-mêmes donnèrent l'exemple et ouvrirent de larges et riches bibliothèques. L'Américain Carnegie dota plus de cent bibliothèques à travers le Dominion. Les Messieurs de Saint-Sulpice créèrent à Montréal une importante bibliothèque qui devint un foyer de vie intellectuelle.

3.—Histoire. Garneau et Ferland ne pouvaient manquer d'avoir des imitateurs. Les Canadiens montrèrent un goût prononcé et un réel talent pour les études historiques; malheureusement ils n'eurent pas toujours une suffisante formation scientifique. Le gouvernement aida lui-même les recherches historiques en organisant, en 1872, les Archives du Canada, à Ottawa. De nombreux chercheurs dressèrent des inventaires bibliographiques et firent de très riches collections de documents. Quelques-uns s'adonnèrent à des travaux de patience héroïque, comme l'abbé Tanguay qui composa un dictionnaire généalogique des familles canadiennes.



Ant. Gérin-Lajoie
(1824-1882)

En général, nos écrivains se cantonnèrent dans la monographie. Antoine Gérin-Lajoie écrivit *Dix ans d'histoire au Canada;* Monseigneur Amédée Gosselin *L'histoire de l'instruction au Canada sous le régime français.* Nos historiens publièrent de fort intéressantes biographies telles que *Montcalm et Lévis* de l'abbé Casgrain, *Papineau et son temps, Lafontaine et son temps, Cartier et son temps* d'Alfred DeCelles. Aujourd'hui, les deux principaux historiens qui travaillent à ressusciter le passé sont M. Thomas Chapais qui a écrit *Jean Talon* et *Montcalm,* et qui achève la publication d'un Cours d'Histoire du Canada faisant suite aux cours de l'abbé Ferland, et M. l'abbé Lionel Groulx qui s'attache à l'étude des phases essentielles de notre histoire. Un dictionnaire d'histoire du Canada rédigé par le Père L. Lejeune, O. M. I., facilitera la connaissance de nos annales.

4.—Roman et poésie. Nos romanciers et nos nouvellistes se sont appliqués, comme nos poètes, à puiser dans notre histoire nationale. Laure Conan évoqua les prouesses de Lambert Closse dans son roman *L'Oublié.* M.

Adjutor Rivard a pénétré au cœur de la vie paysanne par ses tableaux d'un art consommé: *Chez Nous*. Les auteurs de romans contemporains paraissent aimer l'exposé des problèmes nationaux. Ces sujets attirent de plus en plus les jeunes romanciers qui cherchent à mettre en valeur l'âme de la race par des études de mœurs canadiennes, dont Louis Hémon a donné un magnifique exemple dans *Maria Chapdelaine*.

Plus d'un chroniqueur, tels Faucher de St-Maurice et Arthur Buies qui faillirent être des géographes, a ébauché des peintures de la vie canadienne.



Louis Fréchette
(1839-1908)

En poésie, Louis Fréchette est considéré comme notre poète national. Il hérita des sentiments patriotiques d'Octave Crémazie, mais il le dépassa par son sens artistique. Il sut introduire dans la poésie canadienne « la richesse plastique et la variété rythmique du romantisme » (L. Gillet). Son œuvre principale demeure la *Légende d'un Peuple*, épopée moderne, plus éloquente que proprement poétique, qui évoque, non sans émotion, les grands faits et les grandes figures de notre histoire. A la suite de Fréchette, viennent Pamphile Lemay, William Chapman, Adolphe Poisson et Nérée Beauchemin, etc. Vers 1895, une nouvelle génération succéda aux fervents du romantisme français. Elle eut l'ambition de développer son originalité et sa personnalité. Elle comprenait deux groupes de poètes: les uns voulaient d'abord exprimer leur âme (Emile Nelligan, Albert Lozeau) ; les autres cherchaient à traduire le monde extérieur. Parmi ceux-là, Albert Ferland a surtout chanté la forêt dans laquelle il voyait « la poésie des ruines, » les arbres lui apparaissant comme « les seuls témoins vivants des anciennes gloires. » Paul Morin, avec un art supérieur, a fait revivre en ses poésies les civilisations antiques.

5.—Eloquence et journalisme. La vie politique, qui devint plus large après la Confédération, favorisa le développement de l'éloquence politique et du journalisme. Sir Georges-Etienne Cartier pratiqua l'éloquence un peu à la manière anglaise, tirant toute sa force de persuasion des faits et des chiffres. Il lui manqua, ainsi qu'à plusieurs de ses successeurs, une sérieuse culture

littéraire qui lui eût permis de mettre plus d'art dans l'expression de sa pensée. Honoré Mercier fut « le plus populaire interprète de la race. » Chapleau brilla par ses qualités extérieures, mais versa trop souvent dans la déclamation. Sir Wilfrid Laurier apparaît comme le plus parfait de nos orateurs parlementaires. La diplomatie de son éloquence lui servit grandement dans son action politique.



J.-A. Chapleau
(1840-1898)

L'éloquence de la chaire fut illustrée par l'abbé Jean Holmes et l'abbé Gustave Bourassa qui se sont signalés autant par leurs conférences que par leurs sermons. On remarque encore Mgr Antoine Racine, Mgr Paul-Eugène Roy, et plusieurs évêques contemporains qui sont de brillants orateurs sacrés, quoiqu'ils ne paraissent pas soucieux de publier leurs œuvres oratoires.



Paul Tardivel
(1851-1905)

A côté des journaux d'information, se multiplièrent les journaux de doctrine qui sont non seulement l'écho de l'opinion publique, mais encore des guides autorisés. M. Thomas Chapais dirigea le *Courrier de Québec* et Paul Tardivel rédigea longtemps la *Vérité*. Plusieurs journalistes d'aujourd'hui laisseront leurs noms à l'histoire.

6.—Les sciences. En 1867, on se contentait encore au Canada de l'observation et de la documentation. Les laboratoires n'existaient guère et nos Universités n'avaient pas inauguré les travaux pratiques. Vers 1880, s'introduisirent un peu partout les recherches scientifiques basées sur l'expérimentation. Les Universités commencèrent à se pourvoir d'un outillage moderne et modifièrent leurs méthodes. Plusieurs Sociétés se fondèrent pour encourager le progrès des sciences. L'*Institut Royal Canadien*, déjà créé en 1849, exerça une influence plus efficace. *La Société Royale* a sa section scientifique. Un *Conseil National de Recherches*, soutenu par le gouvernement fédéral, travaille « à favoriser l'utilisation des ressources naturelles du Canada. »

7.—Littérature canadienne-anglaise. Depuis la réunion des provinces, l'histoire de la littérature canadienne-anglaise a traversé trois phases: Le *Groupe de la Confédération,* dont les origines remontent à 1840, se signale par un effort de bonne entente entre les deux races; le *Groupe des Soixante* (1880-1900) montre encore plus d'activité et produit des œuvres d'une inspiration vraiment nationale; enfin l'époque contemporaine est marquée d'un renouveau semblable à celui de la littérature française dans Québec.

a) *Roman et poésie.* — Les écrivains anglo-canadiens ont cultivé moins le roman que la poésie. Cependant il importe de retenir le nom du romancier William Kirby, l'auteur de *The Golden Dog,* fiction qui s'inspire des dernières années du régime français; Gilbert Parker, aux tendances plutôt morales, Charles G. D. Roberts, « le Doyen des auteurs canadiens, » etc.

En poésie, Charles Mair est apparu comme « le précurseur de l'école de la nature. » William Henry Drummond a voulu réaliser une poésie populaire en imitant le parler des paysans. Son poème *The Habitant* révèle plus d'ingéniosité que de bon goût. Pauline Johnson, fille d'un chef indien et d'une mère anglaise, chanta les gloires de sa race. Archibald Lampman « le poète de la nature, » Albert Durrant Watson et Marjorie Pickthall passent pour les meilleurs parmi les contemporains.

b) *Histoire.* — Les historiens anglo-canadiens se sont surtout appliqués aux ouvrages de collaboration. *Canada and its Provinces,* édité par Shortt et Doughty, couvre toute l'histoire du Canada et l'histoire de chacune des provinces. *Chronicles of Canada,* ouvrage publié par Wrong et Langton, présente l'histoire par époques et s'attache plus aux événements qu'aux hommes, tandis que *The Makers of Canada,* offrent une série de biographies de nos principaux hommes politiques. Nombre d'autres vies ont été écrites: celle de Sir Georges-Etienne Cartier par John Boyd, celle de Sir John MacDonald par Sir Joseph Pope et celle de Sir Wilfrid Laurier par Sir John Willison. Aujourd'hui les historiens semblent attirés par l'étude de notre évolution politique. W. P. M. Kennedy a publié *The Constitution of Canada;* Egerton et Grant, *Canadian Constitutional Development;* Sir Robert Borden, *Canadian Constitutional Studies* et *Canada in the Commonwealth.*

8.—Les Beaux-Arts. *a) Ecoles et musées.* — La Confédération ouvre une ère nouvelle en ce qui regarde les beaux-arts au Canada. Le développement de la conscience nationale a favorisé aussi bien les arts que la littérature. En 1867, s'organisa la *Société des Artistes canadiens* à Montréal. Le Marquis de Lorne fonda l'*Académie Royale des Arts*. Le gouvernement fédéral établit, en 1907, un bureau de direction qui administre le Musée National. Plusieurs écoles des beaux-arts reçoivent aujourd'hui de jeunes artistes dont plusieurs vont parfaire leurs études à Londres ou à Paris.

b) Architecture. — L'augmentation de la population et la naissance des villes a nécessité de nombreuses constructions de tous genres. On eut à cœur d'édifier de magnifiques palais législatifs: celui d'Ottawa, œuvre de l'architecte Pearson, est d'un beau gothique italien; celui de Québec, œuvre d'Eugène Taché, est de style Renaissance française. A côté des banques aux colonnades majestueuses, se dressent des hôtels de grand luxe dont quelques-uns ne manquent pas de caractère, comme le Château Frontenac à Québec, conçu par Maxwell dans l'esprit du XVI^e^ siècle.

Les Anglo-canadiens ont érigé des églises parfois très riches en imitant le gothique d'Angleterre, telle la cathédrale St-James de Montréal. Les Canadiens français ont multiplié les églises en un style souvent « fantaisiste qui sacrifie trop au trompe-l'œil » (O. Maurault). Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles avaient régné les basiliques jésuites ou sulpiciennes; au XIX^e^, on ne put résister à l'influence du style anglais et on adopta le gothique flamboyant; le XX^e^ commence à édifier des églises romanes.

c) Sculpture. — Depuis la Confédération, les architectes utilisent peu la sculpture décorative dans les constructions. Ils se contentent de moulages en plâtre ou en ciment. Les sculpteurs emploient leurs talents à reproduire des personnages historiques plutôt que des scènes religieuses. Louis-Philippe Hébert nous donna le monument de Maisonneuve, celui d'Edouard VII, celui de Mgr de Laval, etc. Walter Allward sculpta le Monument d'Edouard VII, à Toronto. Alfred Laliberté, moins véhément que les deux qui précèdent, est l'auteur de Dollard des Ormeaux, au Parc Lafontaine. George Hill fit le monument de Cartier qui se dresse au Parc du Mont-Royal. Henri Hébert excelle dans les bustes et les statuettes.

d) Peinture. — A l'exposition de l'Empire Britannique, en 1926, les critiques d'art à Londres saluèrent « l'éclosion d'une

nouvelle école de paysagistes vraiment canadienne. » Ils remarquèrent que nos artistes, fort bien doués mais parfois dépourvus de technique, ont présenté des toiles « qui reflètent superbement leur jeune pays, la subtilité de ses neiges hiémales, la rigueur de sa température, la splendeur de ses couleurs automnales, tout cela vu à travers leur tempérament qui s'inspire surtout de la jeune école française » (*The Daily Chronicle*). A la vérité, nos peintres ont mieux réussi dans le paysage que dans le portrait. Maurice Cullen, qui a signé la *Rivière Cachée,* n'a de rival dans le paysage d'hiver que Clarence Gagnon. Suzor Côté, plus hardi, triomphe à peindre la figure humaine (*Tête de Vieux Canadien*). Robert Harris a fait le tableau bien connu *Les Pères de la Confédération.* Franchère, St-Charles, Delfosse et Leduc ont garni les corridors de nos Palais législatifs avec les plus nobles figures de nos hommes d'Etat. Aujourd'hui, quelques Anglo-Canadiens, le *Groupe des Sept,* qui se nomment *les rebelles,* cherchent de nouveaux moyens d'expression.

e) *Musique.* — Le folklore canadien a été plutôt une richesse de mœurs qu'un art proprement dit. La musique a produit jusqu'ici plus de virtuoses que de compositeurs. Madame Albani (Emma Lajeunesse) a été une cantatrice célèbre même en Europe. Guillaume Couture a composé l'oratorio *Jean le Précurseur,* et Alexis Contant, l'oratorio *Caïn.* Calixa Lavallée reste célèbre surtout parce qu'il est l'auteur populaire de notre hymne national *O Canada,* composé sur des paroles de A.-B. Routhier.

LECTURES

Charlemagne Bracq, *L'Evolution du Canada français,* ch. XIX, XX, XXI et XXII (Paris, Plon, 1927).

Encyclopédie de la Jeunesse (édit. canad.), t. XI, p. 4282.

Eugène Lapierre, *Revue trimestrielle,* sept. 1931, pp. 242 à 258: Les Vedettes de notre musique.

Gustave Lanctôt, *Le Canada d'hier et d'aujourd'hui,* ch. X: Les cadres intellectuels (Montréal, 1934).

DEVOIRS

Montrer en quoi la Confédération a pu influencer le développement de notre littérature nationale.

Essayer d'établir le degré actuel d'avancement des beaux-arts au Canada.

Jusqu'à quel point notre caractère national a-t-il pénétré les lettres et les arts au Canada?

Chapitre LI

PROGRÈS RELIGIEUX DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

SOMMAIRE

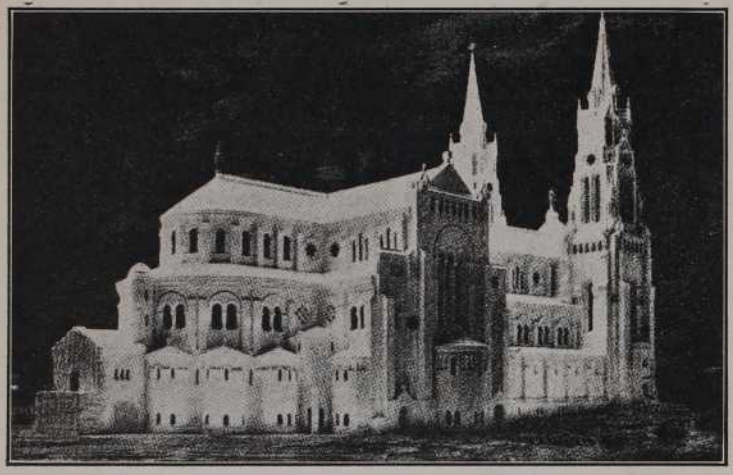
1. — Depuis la Confédération, l'Eglise catholique ***se développe*** dans la paix et la liberté ; elle a atteint son ***organisation définitive.***
2. — L'Eglise multiplia ses ***provinces ecclésiastiques*** et ses ***évêchés*** selon les besoins de la population du Canada toujours croissante.
3. — ***A l'intérieur*** du Dominion, les missions auprès des ***Indiens*** s'étendirent et prospérèrent. Les ***Pères Oblats*** ont été les évangélisateurs de l'Ouest canadien.
4. — Avant la Confédération, quelques prêtres canadiens partirent pour évangéliser les pays infidèles. Depuis, les ***Missions Etrangères*** se sont organisées, et ***deux Séminaires*** ont été fondés.
5. — Dans les provinces anglaises, les corporations diocésaines sont considérées comme des ***sociétés de droit commun;*** dans la province de Québec, la paroisse est administrée au temporel par le curé assisté du ***Conseil de fabrique.***
6. — Le ***protestantisme*** au Canada a pris une tournure de plus en plus ***nationale.*** Les Méthodistes, les Presbytériens et les Anglicans sont les trois sectes qui comptent le plus d'adhérents et qui exercent la plus grande ***influence*** sur la société anglaise.
7. — Après d'assez longues tractations, les Méthodistes, les Presbytériens et les Congrégationalistes en sont venus à former l'***Eglise-Unie du Canada,*** société reconnue par le Parlement fédéral en 1925.

1.—Développement général de l'Eglise.

Grâce à la paix et à la liberté dont jouit l'Eglise au Canada, elle a pu se développer et parfaire son organisation extérieure. A l'occasion de la visite de Mgr Merry del Val, Léon XIII établit, en 1899, une délégation apostolique en permanence. Ce poste fut successivement occupé par Mgr Diomède Falconio (1899-1902), Mgr Donato Sbaretti (1902-1910), Mgr Pellegrino Francesco Stagni (1910-1918), Mgr Pietro di Maria (1918-1927), Mgr Andrea Cassulo (1927-....). Depuis 1908, l'Eglise du Canada ne



Cardinal Taschereau
(1820-1898)



Basilique de Sainte-Anne de Beaupré
Lieu célèbre de pèlerinage

relève plus de la Propagande comme les pays de missions, mais elle a pris rang parmi les églises définitivement constituées. Le Saint-Siège l'a même honorée en appelant au Sacré-Collège quatre archevêques de Québec: Nosseigneurs Taschereau, Bégin, Rouleau et Villeneuve.

L'activité de l'Eglise au Canada ne cesse de s'affirmer. En 1868, 350 jeunes Canadiens français partaient pour aller défendre le Pape Pie IX, spolié dans ses domaines par le roi du Piémont. Le Concile plénier de Québec (1909) a marqué un nouveau pas dans la voie du progrès, en favorisant l'action commune des évêques et une discipline plus uniforme dans les divers diocèses. Le Congrès Eucharistique de Montréal (1910) fut une incomparable manifestation de foi devant tout l'univers catholique.

2.—Expansion de l'Eglise. En 1872, l'Eglise canadienne ne comprenait que 11 diocèses et un vicariat apostolique. A mesure que croissait la population, les diocèses se sont créés et les évêques se sont multipliés. Aujourd'hui, l'Eglise du Canada comprend 10 provinces ecclésiastiques: Québec, Montréal, Toronto, Kingston, Halifax, Saint-Boniface, Edmonton, Vancouver, Régina, Winnipeg, et le diocèse national des Ruthènes. « La population catholique du pays en 1930, est de 3,780,500, répartie en 40 diocèses qui embrassent 4,070 paroisses ou missions et 4,800 prêtres séculiers, 1,620 religieux, 5 Universités, 42 Séminaires ou Collèges

classiques, 51 Instituts d'hommes et 108 de femmes » (*Dict. Général du Canada*).

3.—Missions à l'intérieur du Dominion. Le Canada offre encore un vaste champ ouvert aux missionnaires désireux de conquérir des âmes à la foi catholique. Avant la Confédération, les missions avaient atteint toutes les parties du pays où demeuraient encore des réserves d'Indiens. Les progrès de l'Eglise et le nombre toujours croissant des vocations ecclésiastiques permirent d'organiser ces missions et de les établir sur une base solide.



Son Em. le Cardinal Villeneuve
(Né en 1880)

Dans le Nord-Est et sur les rives de la baie d'Hudson, les Pères Eudistes se dévouent à l'évangélisation des Esquimaux. Sur les bords du lac Huron, les Jésuites continuent le travail si glorieusement commencé par les saints Martyrs canadiens. Mais les missions les plus importantes sont celles des Pères Oblats dans l'Ouest du pays. Avec l'aide de frères convers et de religieuses, ils ont écrit une incomparable « épopée blanche. » Plusieurs d'entre eux eurent, par une vie toute de sacrifices, « le mérite du martyre, sans en avoir la gloire » (Pie IX). Tous les missionnaires qui ont évangélisé l'Ouest étaient des Français ou des Canadiens français.

4.—Missions Etrangères. Jusqu'en 1840, l'effort missionnaire des Canadiens s'était borné à leur vaste pays. Mais, après cette date, ils commencèrent à regarder par delà la frontière et à courir vers les régions infidèles. Ils se mêlèrent d'abord aux missionnaires que la France envoyait de par le monde et entrèrent dans leurs Sociétés: Pères Blancs, Franciscains, etc.

Mais peu à peu des organisations nationales s'établirent au pays. En 1919, s'ouvrit, à Toronto, un premier Séminaire de Missions. En 1921, les évêques de la province de Québec jetèrent les bases d'une Société des Missions-Etrangères et fondèrent le Séminaire Saint-François-Xavier, à Pont-Viau. Quelques années plus tard, Rome donnait à cette Société la Mandchourie comme champ d'apostolat. Des Semaines missionnaires tenues à Joliette, à Montréal et à Ottawa ont encore activé le mouvement vers les missions.

5.—La paroisse. Dans les provinces anglaises, l'Eglise demeure complètement séparée de l'Etat, et les corporations paroissiales sont soumises comme les autres sociétés à la juridiction des Législatures. Dans la province de Québec, l'Evêque du diocèse jouit de la plus entière liberté pour l'érection et la conduite des paroisses. Au point de vue religieux, le curé administre la paroisse; au point de vue temporel, le Conseil de fabrique, composé du curé, qui occupe de droit la présidence, et des marguilliers élus par les francs-tenanciers, constitue une corporation légale ayant une personnalité juridique. L'Etat reconnaît au curé le droit à la dîme que doivent payer tous les catholiques. Le curé tient lui-même les registres civils et a le droit officiel ou légal de présider aux mariages. La vitalité de la paroisse explique, pour une large part, l'esprit de foi et la piété des Canadiens français.

6.—Le protestantisme. Le protestantisme tient dans la formation de la société anglaise du Canada une place presque aussi large que le catholicisme dans l'éducation des Canadiens français. Depuis la Confédération, les sectes protestantes ont pris une tournure de plus en plus nationale et se sont détachées des Eglises-mères d'Angleterre. La conscience de leur plus grande autonomie les a portées à une vie plus personnelle. Elles ont développé en elles-mêmes un esprit de prosélytisme et ont organisé des missions.

Trois sectes ont particulièrement prospéré au Canada. Les Méthodistes, qui ont leur quartier général dans l'Ontario, sont aujourd'hui les plus nombreux. Ils ont le sentiment très vif de leur qualité d'Anglais et de protestants, avec « la conviction de suprématie nécessaire de leur race et de l'indiscutable supériorité de leur religion » (Siegfried). Les Presbytériens viennent en second lieu quant au nombre et sont répandus dans les Provinces Maritimes et dans le Manitoba. Depuis 1875, ils sont parvenus à une certaine union extérieure après une entente sur les points essentiels de la doctrine. Les Anglicans, répandus dans la province de Québec et la Colombie Britannique, se recrutent surtout dans la haute classe. En 1874, ils ont pu amener à leur Synode leurs coreligionnaires des Provinces Maritimes jusqu'alors restés à l'écart. La *Sociétés des Missions Domestiques Nationales et Etrangères* entretient aujourd'hui des missionnaires au Japon, en Chine, en Afrique et dans les Indes.

7.—L'Eglise-Unie. Dès 1902, des tractations avaient été commencées en vue d'amener à une union au moins extérieure les Méthodistes, les Presbytériens et les Congrégationalistes. En 1915, on parvint à établir une certaine base d'union. La Grande Guerre, en contribuant au rapprochement de toutes les sectes protestantes, favorisa le mouvement qui s'accentua beaucoup après l'armistice. Enfin en 1925, les protestants présentèrent et firent approuver un projet de loi organisant l'*Eglise-Unie du Canada*.

LECTURES

Père Alexis de Barbézieux, O. M. Cap., *Le Catholicisme au Canada.*

Mgr Landrieux, évêque de Dijon, *La Paroisse canadienne.*

Compte rendu des *Semaines missionnaires* de Joliette et de Montréal.

André Siegfried, *Le Canada, les deux races*, chap. VIII : Le protestantisme (Paris, Colin, 1906).

DEVOIRS

Montrer comment l'Eglise catholique a définitivement établi ses cadres depuis la Confédération.

Exposer comment la paroisse constitue encore, dans la province de Québec, la meilleure sauvegarde religieuse et nationale.

Démontrer que le catholicisme et le protestantisme ont caractérisé diversement les deux races qui habitent le Canada.

Période de la Confédération (1867-)

L'Acte de Confédération ; Acte de l'Amérique Britannique du Nord.
- Caractère plutôt démocratique.
- Gouverneur : rôle réduit.
- Sénat contrôle les lois.
- Communes font les lois.
- Cabinet gouverne.

Deux phases
- 1° Organisation, 1867-1896.
- 2° Progrès, 1896-....

Evénements

Politiques
- Entrée des provinces dans la Confédération. (Résistance des Métis (1869-85)—Question des Ecoles).
- Politique du « Canada d'abord » (1871).
- Politique « Nationale » (1879).
- Construction du Transcontinental (1886).
- Renouveau impérialiste (Conférences coloniales — impériales — Rapport Balfour).
- Tarif préférentiel (1898).
- Guerre contre les Boers (1899).
- Loi navale (1911).
- Projet de Réciprocité (1911).
- Participation à la Grande Guerre (1914).
- Canada dans la Société des Nations (1919).
- Réorganisation des partis politiques. — Progressistes.
- Incident Byng (1926).
- Crise économique (1929-....)

Economiques
- Exploitation des ressources naturelles :
  - Forêts : papier, pulpe.
  - Mines.
  - Pouvoirs d'eau.
- Manufactures. — Syndicats
  - internationaux.
  - nationaux et catholiques.
- Conquête des marchés extérieurs.

Intellectuels
- Réveil littéraire. Nationalisation.
- Sociétés et bibliothèques.
- Genres littéraires
  - Histoire.
  - Roman et poésie.
  - Journalisme et éloquence.
- Beaux-arts
  - Ecoles et musées.
  - Effort de nationalisation.

Religieux
- Eglise définitivement organisée :
  - Missions intérieures chez les Indiens.
  - Missions étrangères : deux Séminaires.
  - Paroisse, sauvegarde de la foi.
- Protestantisme
  - Méthodistes.
  - Presbytériens.
  - Anglicans.
  - Eglise-Unie du Canada (1925).

ÉPILOGUE

1.—Nature du pacte fédéral. Le pacte fédéral des provinces du Dominion a été un compromis pour unir deux nationalités différentes de langue et de religion dans un Etat unique, tout en sauvegardant les légitimes aspirations de chacune. C'est pourquoi le contrat a établi deux langues officielles, la langue française et la langue anglaise, et a mis une clause spéciale pour protéger les droits des minorités. Toutes dérogations à ces principes d'équité ont été et seront toujours un manque de fidélité à la parole donnée. C'est par le respect du pacte primitif que les deux races maîtresses du Canada maintiendront la Confédération.

2.—Développement du sentiment national. En raison même de la distance, le peuple canadien n'a pas tardé à se distinguer des peuples européens dont il tire ses origines. Déjà avant la Conquête, les colons de la Nouvelle-France ne se confondaient plus avec les Français proprement dits. Après 1760, le sentiment national se développa lentement, parce que les Canadiens français demeuraient inquiets de leur avenir et que les Canadiens anglais restaient immédiatement attachés à la Grande-Bretagne. La guerre de 1775 et surtout celle de 1812 rapprochèrent les différentes races du pays, malgré les conflits qui survinrent à cause de la question des subsides. L'obtention du gouvernement responsable donna au peuple une plus claire conscience de sa vie nationale et le pacte de la Confédération favorisa la cohésion des divers éléments du pays. Pendant longtemps, les deux grands partis politiques ont paru hésiter entre l'autonomie du Canada et l'unité de l'Empire britannique. Aujourd'hui il semble que la première ambition l'emporte sur la seconde.

Il existe un sentiment national commun aux deux races; mais les Canadiens français ont développé chez eux d'une manière particulière les aspirations catholiques et françaises. C'est par l'étude de leur histoire que tous les Canadiens comprendront mieux ce qu'ils sont et ce qu'ils doivent être.

3.—Culture du patriotisme. Le patriotisme n'est pas la haine de l'étranger, mais un amour de prédilection qui, dans le cœur de l'homme, assigne la première place à son pays et à ses concitoyens. Il se fonde sur la vertu de charité et la vertu de justice, attendu que, dans l'ordre social, la patrie joue auprès de tout être humain le rôle que remplissent les parents dans l'ordre individuel. Ce sentiment demeure « une source puissante de multiples vertus et d'actes héroïques » (Pie XI).

La terre que nous habitons nous fournit la nourriture et presque tout ce qui sert à notre usage. Aux aïeux qui dorment maintenant sous cette même terre nous devons la culture qui nous caractérise, les traditions qui nous honorent, et les libertés dont nous jouissons. C'est pourquoi le patriotisme est à la fois l'amour du sol et l'amour du passé.

Tous les Canadiens doivent cultiver un patriotisme général qui embrasse le Canada tout entier. Mais les Canadiens français ont le droit et le devoir de s'attacher à un patriotisme plus intime pour la province de Québec, ou mieux, pour leur race. Ce sentiment particulier sera le plus solide appui et la garantie la plus sûre du premier. Les Canadiens français ont la noble obligation de travailler à rendre leur race forte et puissante, afin de pouvoir collaborer avec plus d'efficacité et plus de gloire à la grandeur de la commune patrie.

LECTURES

G. VATTIER, *Essai sur la Mentalité canadienne française*, deuxième partie (Paris, Champion, 1928).

MGR L.-A. PAQUET, *Bréviaire du patriote canadien-français*, sermon commenté par M. le Chanoine Emile Chartier.

MGR C. ROY, Les *Etudes*, Paris, 20 juillet 1933, pp. 129 à 146: Nos raisons canadiennes de rester français.

DEVOIRS

Démontrer en s'appuyant sur le texte de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord que le pacte fédéral est basé sur le respect mutuel des deux races au Canada.

Exposer d'après l'histoire comment s'est développé le sentiment national au Canada.

Le soir de la fête nationale, vous prononcez un discours développant le sujet suivant: Nous entendons rester Canadiens français... Pourquoi? En avons-nous le droit? En avons-nous le devoir?

APPENDICE I

Administrateurs

REGIME FRANCAIS

Tableau I (1524-1663)

Rois de France	*Ministres*	*Vice-rois et lieutenants-généraux*	*Gouverneurs*	*Chefs religieux*
François Ier (1515-47)				
		Roberval (1541-43)		
		De la Roche (1578-98)		
Henri IV (1589-1610)				
	Sully (1597-1611)			
		Chauvin (1600-03)		
		De Chaste (1603)		
		De Monts (1603-09)		
			Champlain (1608-35)	
Louis XIII (1610-43)				
		Soissons (1612)		
		Condé (1612-16)		
		Thémines (1616-19)		
	Luynes (1617-21)			
		Condé (1619-20)		
		Montmorency (1620-24)		
	Richelieu (1624-42)			Supérieur des Jésuites (1625-59)
		Ventadour (1625-27)		
			Montmagny (1636-48)	
Louis XIV (1643-1715)	Mazarin (1643-61)	(Les autres n'ont qu'un titre purement nominal)	D'Ailleboust (1648-51)	
			De Lauzon (1651-56)	

Tableau I (1524-1663)
(Suite)

Rois de France	*Ministres*	*Vice-rois et lieutenants-généraux*	*Gouverneurs*	*Chefs religieux*
Louis XIV (1643-1715)			D'Argenson (1657-61)	Mgr de Laval (1659-88)
	Colbert (1661-83)		D'Avaugour (1661-63)	

Tableau II (1663-1682)

Rois de France	*Ministres*	*Gouverneurs*	*Intendants*	*Evêques*
Louis XIV (1643-1715)				Laval (1659-88)
	Colbert (1661-83)			
		De Mésy (1663-65)		
		De Courcelles (1665-72)	Talon (1665-69)	
			Bouteroue (1669-70)	
			Talon (1670-72)	
		Frontenac (1672-82)		
			Duchesneau (1675-82)	

Tableau III (1682-1713)

Rois de France	*Ministres*	*Gouverneurs*	*Intendants*	*Evêques*
Louis XIV (1643-1715)				Laval (1659-88)
		De la Barre 1682-85)	De Meulles (1682-86)	
	Seignelay (1683-90)			
		Denonville (1685-89)		
			Champigny (1686-1702)	St-Vallier (1688-1727)
		Frontenac (1689-98)		
	Pontchartrain (1690-99)			
		Callières (1698-1703)		
	Pontchartrain fils (1699-1715)			
			Beauharnois (1702-05)	
		Vaudreuil (1703-25)		
			Les Raudot (1705-11)	

Tableau IV (1713-1744)

Rois de France	*Ministres*	*Gouverneurs*	*Intendants*	*Evêques*
Louis XIV (1643-1715)		Vaudreuil (1703-25)		Saint-Vallier (1688-1727)
			Bégon (1712-26)	
Louis XV (1715-74) (Régence : (1715-23)	Dubois (1715-23)			
	Bourbon (1723-26)			
	Fleury (1726-42)	Beauharnois (1726-47)	Dupuy (1726-28)	
				Mornay (1727-33)
			Hocquart (1729-48)	
				Dosquet (1733-38)
				Lauberivière. (1739-40)
				Pontbriand (1741-60)

Tableau V (1744-1760)

Rois de France	*Ministres*	*Gouverneurs*	*Intendants*	*Evêques*
Louis XV (1715-74)				Pontbriand (1741-60)
		La Galissonnière (1747-49)		
			Bigot (1748-60)	
		La Jonquière (1749-52)		
		Duquesne (1752-55)		
	Machault (1754-57)	Vaudreuil-Cavagnal (1755-60)		
	Choiseul (1761-72)			

RÉGIME ANGLAIS

Tableau VI (1760-1791)

Rois	*Ministres en Angleterre*	*Gouverneurs généraux*
George II (1727-60)		
	1756 Devonshire-Pitt	
	1757 Newcastle-Pitt	
George III (1760-1820)		Amherst (1760-63)
	1761 Newcastle	
	1762 Bute	
	1763 Grenville	Murray (1763-66)
	1763 Rockingham	*Irving[1] (1766)
	1766 Pitt (Chatham)	Carleton (1766-78)
	1768 Grafton	
	1770 North	Haldimand (1778-86)
	1782 Rockingham	
	1782 Shelburne	
	1783 Portland	
	1784 Pitt (William, fils)	Carleton (1786-96)

[1] Les noms marqués d'un astérisque indiquent de simples administrateurs et non des gouverneurs.

Tableau VII (1791-1840)

Rois	*Ministres en Angleterre*	*Gouverneurs généraux*	*Présidents de la Chambre*
George III (1760-1820)			
	1784 Pitt (William, fils)	Carleton (Dorchester) (1786-96)	
			1792 Panet
			1794 Chart. de Lotbinière
		Prescott (1796-1807)	
			1797 Panet
		*Shore Milnes[1] (1799-1805)	
	1801 Addington		
	1804 Pitt (William, fils)	*Dunn (1805-07)	
	1806 Grenville		
	1807 Portland	Craig (1807-11)	
	1809 Perceval		
		Prevost (1811-15)	
	1812 Liverpool (Castlereagh)		
		*Drummond (1815)	1815 L.-J. Papineau
		*Wilson (1816)	
		Sherbrooke (1816-18)	
		Richmond (1818-19)	
		*Maitland (1819-20)	
George IV (1820-30)		Dalhousie (1820-28)	
			1823 St-Réal
			1825 L.-J. Papineau
	1827 Canning		
	1827 Goderich		
	1828 Wellington	*Burton (1828)	
		*Kempt (1828-30)	

[1] Les noms marqués d'un astérisque indiquent de simples administrateurs et non des gouverneurs.

Tableau VII (1791-1840)
(Suite)

Rois	*Ministres en Angleterre*	*Gouverneurs généraux*	*Présidents de la Chambre*
Guillaume IV (1830-37)	1830 Grey 1834 Melbourne 1834 Peel	Aylmer (1830-35)	1825 L.-J. Papineau
Victoria (1837-1901)	1835 Melbourne	Gosford (1835-38)	
		Colborne (1838) Durham (1838) Colborne (1838-39) Thomson (Sydenham) (1839-41)	

Tableau VIII (1840-1867)

Rois	*Ministres en Angleterre*	*Gouverneurs*	*Ministres canadiens*
	1835 Melbourne		
Victoria (1837-1901)			
		Sydenham (1839-41)	
		*Jackson [1] (1841-42)	1841 Draper-Ogden
		Bagot (1842-43)	1842 Baldwin-Lafontaine
		Metcalfe (1843-45)	
			1844 Draper-Viger
		Cathcart (1845-47)	
	1846 Russell		1846 Draper-D.-B. Papineau
		Elgin (1847-54)	1847 Sherwood-D.-B. Papineau
			1848 Lafontaine-Baldwin
			1851 Hincks-Morin
	1852 Derby		
	1852 Russell		
		*Rowan (1853-54)	
		Head (1854-61)	1854 MacNab-Morin
	1855 Palmerston		1855 MacNab-Taché
			1856 Taché-J.-A. MacDonald
			1857 J.-A. Mac-Donald-Cartier
	1858 Derby		1858 Cartier-J.-A. MacDonald
	1859 Palmerston		
		Monck (1861-67)	

[1] Les noms marqués d'un astérisque indiquent de simples administrateurs et non des gouverneurs.

Tableau VIII (1840-1867)
(Suite)

Rois	*Ministres en Angleterre*	*Gouverneurs*	*Ministres canadiens*
Victoria (1837-1901)	1859 Palmerston	Monck (1861-67)	1862 J.-S. Macdonald-Sicotte
			1863 J.-S. Macdonald-Dorion
			1864 Taché-J.-A. MacDonald
	1865 Russell		1865 Belleau-J.-A. MacDonald
	1866 Derby		1867 J.-A. Macdonald

Tableau IX (1867 à nos jours)

Rois	*Ministres en Angleterre*	*Gouverneurs généraux*	*Premiers Ministres canadiens*
Victoria (1837-1901)			
		Monck (1861-67)	
	1866 Derby		1867 J.-A. Macdonald (C)
		Lisgar (1868-72)	
	1868 Gladstone	Dufferin (1872-78)	
			1873 Mackenzie (L)
	1874 Disraëli		
		Lorne (1878-83)	1878 J.-A. Macdonald (C)
	1880 Gladstone		
		Landsdowne (1883-88)	
	1885 Salisbury		
	1886 Gladstone		
	1886 Salisbury		
		Stanley de Preston (1888-93)	
			1891 Abbott (C)
	1892 Gladstone		1892 Thompson (C)
		Aberdeen (1893-98)	
	1894 Rosebery		1894 Mackenzie Bowell (C)
	1895 Salisbury		

Tableau IX (1867 à nos jours)
(Suite)

Rois	*Ministres en Angleterre*	*Gouverneurs généraux*	*Premiers Ministres canadiens*
			1896 Tupper (C)
			1896 Laurier (L)
		Minto (1898-1903)	
Edouard VII (1901-10)			
	1902 Balfour		
		Grey (1903-10)	
	1905 Campbell-Bannerman		
	1908 Asquith		
George V (depuis 1910)			
		Connaught (1911-16)	1911 Borden (C)
		Devonshire (1916-21)	
	1916 Lloyd George		1917 Borden (U)
			1920 Meighen (C)
		Byng (1921-26)	1921 King (L)
	1922 Bonar Law	Willingdon (1927-31)	
	1923 Baldwin		
	1924 MacDonald		
	1924 Baldwin		1926 Meighen (C)
			1926 King (L)
	1929 MacDonald		
			1930 Bennett (C)
		Bessborough (depuis 1931)	

Tableau X (1867 à nos jours)
Province de Québec

Premiers Ministres à Ottawa	*Lieut.-gouverneurs*	*Premiers Ministres à Québec*
1867 MacDonald (C)	1867 Belleau	1867 Chauveau (C)
1873 Mackenzie (L)	1873 Caron	1873 Ouimet (C)
		1874 de Boucherville (C)
	1876 Letellier de St-Just	
1878 MacDonald (C)		1878 Joly (L)
	1879 Robitaille	1879 Chapleau (C)
		1882 Mousseau (C)
	1884 Masson	1884 Ross (C)
	1887 Angers	1887 Taillon (C)
		1887 Mercier (L)
1891 Abbott (C)		1891 de Boucherville (C)
1892 Thompson (C)	1892 Chapleau	1892 Taillon (C)
1894 Bowell (C)		
1896 Tupper (C)		1896 Flynn (C)
1896 Laurier (L)		
		1897 Marchand (L)
	1898 Jetté	
		1900 Parent (L)
		1905 Gouin (L)
	1908 Pelletier	
1911 Borden (C)	1911 Langelier	
	1915 Leblanc	
1917 Borden (U)		
	1918 Fitzpatrick	
1920 Meighen (C)		1920 Taschereau (L)
1921 King (L)		
	1923 Brodeur	
1926 Meighen (C)	1924 Pérodeau	
1926 King (L)	1929 Gouin	
	1929 Carroll	
1930 Bennett (C)	1934 Patenaude	

APPENDICE II

Tableaux synchroniques

RÉGIME FRANÇAIS

France et Europe	*Nouvelle-France et Acadie*	*Colonies anglaises d'Amérique*
Découvertes et premiers essais de colonisation (1524-1603)		
François Ier (1515-47) songe à fonder un empire colonial pour rivaliser avec l'Espagne (Charles-Quint).	Explorations de Verrazzano (1524-27).	
	Voyages de Cartier et de Roberval (1534-43).	
Les guerres avec la Maison d'Autriche (1494-1559), puis les guerres de religion (1562-98) empêchent les successeurs de François Ier de s'occuper du Canada.	Abandon presque complet, de 1543 à 1598. Les protestants français tentent de s'établir en Floride et au Brésil (1555-65).	**1585-90.** Essais infructueux d'établissement de W. Raleigh en Virginie.
Gouvernement des Compagnies de colonisation (1603-1663)		
Henri IV (1589-1610) reprend les idées de François Ier et favorise la colonisation.		
L'hégémonie espagnole a pris fin avec Philippe II (†1598).	**1598.** Expédition de la Roche.	
	1599. Lieutenance de Chauvin.	
	1603. De Chaste et Champlain au Saint-Laurent.	
	1604. De Monts et Champlain en Acadie. Henri IV leur concède du 40e au 46e degré de latitude nord. Fondation de Port-Royal.	
Grande puissance maritime de la Hollande.		**1606.** Fondation des compagnies de Plymouth et de Londres. Jacques Ier leur concède du 35e au 46e degré de latitude nord.
		1607. La compagnie de Londres fonde Jamestown (Virginie).
	1608. De Monts et Champlain en Nouvelle-France. Fondation de Québec.	

France et Europe	*Nouvelle-France et Acadie*	*Colonies anglaises d'Amérique*
		1613. Agression des Virginiens contre l'Acadie.
		1614. Fondation de la Nouvelle - Amsterdam (plus tard New-York) par les Hollandais.
		1620. Fondation de New-Plymouth par la Compagnie de Plymouth (Pilgrim Fathers).
		1621-32. Alexander en Acadie. En 1628, il envoie les Kirke contre Québec.
1624. Richelieu premier ministre. Impulsion aux colonies.		
1625. Révolte des protestants (La Rochelle).		
	1627. Compagnie des Cent-Associés (protestants exclus).	
	1629-32. Québec au pouvoir des Anglais.	**1630.** Colonisation du Massachusetts (Salem, Boston) par les puritains.
1632. Traité de St-Germain-en-Laye.		
1635-48. La guerre de Trente Ans oblige la France à négliger le Canada.	**1635.** Mort de Champlain. Population de la Nouvelle-France: environ 200 habitants.	
	1642. Fondation de Montréal.	
1643-61. Ministère de Mazarin. Il ne s'intéresse pas aux colonies.		
	1648. Premier Conseil de la Nouvelle-France.	
	1654-67. L'Acadie aux mains des Anglais.	
Gouvernement Royal (1663-1682)		
1661. Début du gouvernement personnel de Louis XIV. Ministère de Colbert jusqu'en 1683. Restauration de la marine; vive impulsion donnée au commerce maritime.		
	1663. Le Canada devient colonie royale. Intendance et Conseil Souverain.	
	1665. Population: 3200.	Population des colonies anglaises: 80,000 à 100,000.

France et Europe	*Nouvelle-France et Acadie*	*Colonies anglaises d'Amérique*
	1665. Tracy et le régiment de Carignan. Réduction des Iroquois.	
	1665-72. Intendance de Talon. Grand progrès de la colonisation.	
1667. Traité de Bréda.	**1667.** L'Acadie redevient française.	
	1670. Compagnie de la Baie d'Hudson.	
1672-78. Guerre de Hollande.	**1672.** Population : 6,700.	
	Arrêt de l'immigration.	
Première phase du conflit anglo-français (1682-1713)		
	Première guerre intercoloniale	
1689-97. Guerre de la ligue d'Augsbourg.	**1690.** Phipps s'empare de Port-Royal et échoue devant Québec.	
1697. Traité de Ryswick.	**1697.** Le traité laisse le *statu quo* dans les colonies.	
	Deuxième guerre intercoloniale	
1701-14. Guerre de la Succession d'Espagne.	**1710.** Nicholson s'empare de Port-Royal.	
	1711. Désastre de Walker.	
1713. Traité d'Utrecht.	**1713.** Cession de Terre-Neuve, de l'Acadie et de la baie d'Hudson à l'Angleterre. Population : 18,119.	
Paix de trente années (1713-1744)		
	Colonisation du Cap-Breton et de l'île Saint-Jean.	
1715. Avènement de Louis XV. Les difficultés financières du règne, la légèreté de la Cour et les théories des « philosophes » entravent le progrès des colonies.	**1714.** Construction de la forteresse de Louisbourg.	
1717. Law fonde la Compagnie d'Occident pour la Louisiane.	**1718-22.** Forts contingents de colons pour la Louisiane.	
	1719. Popul. : 30,613.	
	1720 et années suivantes. Contestations de frontières avec les colonies anglaises.	
	1721. Construction du fort Niagara.	

France et Europe	*Nouvelle-France et Acadie*	*Colonies anglaises d'Amérique*
	Faible immigration. (Mille prisonniers entrèrent au pays de 1730 à 1750). **1734.** Popul.: 37,716.	**1724.** Construction du fort Oswégo.
Dernière phase du conflit anglo-français (1744-1763)		
1741-48. Guerre de la Succession d'Autriche. La France alliée à la Prusse contre l'Autriche et l'Angleterre.	*Troisième guerre intercoloniale*	
1745. Les Anglo-Américains prennent Louisbourg.		
1748. Traité d'Aix-la-Chapelle.	**1748.** Le traité rend Louisbourg à la France.	
	1749. Fondation de Halifax.	
	1750. Construction du fort Beauséjour sur la frontière acadienne.	**1750.** Construction du fort Lawrence vis-à-vis du fort Beauséjour.
	1752-53. Construction de quatre forts sur l'Ohio.	
	1754. Jumonville assassiné au fort Duquesne.	
1755. La France et l'Angleterre envoient des troupes en Amérique.	**1755.** Combats de la Monongahéla et du lac Saint-Sacrement.	**1755.** Expulsion des Acadiens de l'Acadie anglaise.
1756. Déclaration de la guerre de Sept Ans. La Prusse s'allie à l'Angleterre. La Galissonnière s'empare de l'île Minorque.	*Quatrième guerre intercoloniale* Guerre de Sept Ans dans les colonies.	
	1757. Prise du fort William-Henry.	
1757. Accession de Pitt au pouvoir en Angleterre.	**1758.** 8 juillet. Victoire de Montcalm à Carillon.	
1758. Pitt envoie des forces très considérables en Amérique. La France ne peut rien envoyer.	26 juillet. Chute de Louisbourg. Expulsion des Acadiens de l'Acadie française. 25 août. Chute du fort Frontenac. 28 novembre. Chute du fort Duquesne.	
1759. Défaite des flottes françaises à Lagos et à Belle-Isle.	**1759.** Fin juin. Début du siège de Québec. 24 juillet. Chute du fort Niagara. 22 et 31 juillet. Evacuation des forts Carillon et Saint-Frédéric.	

France et Europe	*Nouvelle-France et Acadie*	*Colonies anglaises d'Amérique*
Dernière phase du conflit anglo-français (1744-1763) (Suite)		
	13 septembre. Bataille des Plaines d'Abraham. 18 septembre. Reddition de Québec.	
	1760. 28 avril. Victoire de Lévis à Sainte-Foy. 9 mai. Arrivée des secours anglais. Retraite de Lévis.	
	8 septembre. Capitulation de Montréal.	

RÉGIME ANGLAIS

Canada	*Angleterre et Europe*	*Etats-Unis*
	Régime militaire (1760-1763)	
1760. Pop. 70,000 h.		**1760.** Pop. 1,600,000 h.
1760. Etablissement du Régime militaire.		
1763. Mai — Pontiac soulève les sauvages. 7 oct. Proclamation du Gouv. civil.	**1763.** Traité de Paris: le Canada et les Indes à la Grande-Bretagne.	
	Gouvernement civil (1763-1774)	
1764. Fondation de la *Gazette de Québec.*		
		1765. Acte du Timbre.
		1767. Droits sur le thé importé en Amérique.
	1768. 1er voyage de Cook en Nouv.-Zélande et en Australie.	
		1770. « Massacre de Boston. »
	1772. Voyage de Cook en Nouv.-Calédonie.	
1773. Confiscation des biens des Jésuites.		**1773.** Boston « Tea Party. »
	Acte de Québec (1774-1791)	
1774. Acte de Québec.		**1774.** Congrès à Philadelphie.
1775. Invasion du Canada par les Américains.		**1775.** Révolution Américaine.
1776. Retraite des Américains.	**1776.** Voyage de Cook aux îles Sandwich.	**1776.** Déclaration d'Indépendance.
1778. Explorations du cap. James Cook.		**1778.** Alliance franco-américaine.
		1781. Adoption des articles de la Confédération.
1783. Cession du sud des Grands Lacs.		**1783.** Traité de Versailles: Indépendance reconnue.
Immigration des Loyalistes.		
Organisation de la Cie du N.-O.		
1784. Le N.-B. et l'île du Cap-Breton se séparent de la Nouv.-Ec.		
		1787. Vote de la Constitution américaine par la convention de Philadelphie.

Canada	*Angleterre et Europe*	*Etats-Unis*
1789. Explorations de Mackenzie. **1790.** Pop. 161,311 h. (exc. H.-Can.)	**1789.** Révolution française.	**1789.** Washington, président des E.-U. **1790.** Pop. 3,929,214 h.
	Gouvernement représentatif (1791-1840)	
1791. Canada divisé en deux provinces. Service postal entre le Canada et les E.-U. Explorations de Vancouver.		**1791.** Grey découvre le fleuve Columbia. **1793.** Jefferson fonde le parti républicain démocrate.
1796. Toronto capitale du H.-C.	**1796.** Ligue des Irlandais Unis. **1797.** Victoire des Anglais (Nelson), au cap St-Vincent, sur les Espagnols.	**1794.** Traité de commerce (Jay) avec l'Angleterre. **1798 - 1800.** Difficultés avec la France au sujet du traité de Jay. Préparatifs de guerre. **1799.** Défaite du parti fédéraliste. Washington capitale.
	1800. Les députés irlandais admis au Parlement de Londres (les catholiques toujours exclus). 25 sept. Prise de l'île de Malte.	**1800.** Napoléon Ier acquiert la Louisiane espagnole.
1801. Institution Royale.		**1801-05.** Guerre avec les Etats barbaresques.
1803. Esclavage déclaré illégal dans le B.-C.	**1803.** Victoire de Nelson à Trafalgar.	**1803.** Achat de la Louisiane.
1805. Fondation du *Mercury*.	**1805.** L'Angleterre, grâce à ses flottes, échappe à l'invasion de Napoléon. Proscription de la traite des noirs.	

Canada	*Angleterre et Europe*	*Etats-Unis*
1806. Fondation du *Canadien.*	**1806.** Mort de Pitt et de Fox. Prise de possession des colonies hollandaises du cap de Bonne-Espérance. Blocus continental et riposte.	
1807. Simon Fraser explore le fleuve qui porte son nom. Etablissement des écoles publiques dans le H.-C.	**1807.** Bombardement de Copenhague.	**1807.** Le *Léopard* (v. angl.) tire sur le *Chesapeake* (v.amér.). Embargo interdisant tout commerce avec l'étranger.
1808. Bas-Can.: 250,000, Haut-Can.: 70,718 h.	**1808.** Deux armées anglaises vont au secours du Portugal et de l'Espagne. Démence de George III. Régence (1808-20).	**1808.** L'importation des esclaves est interdite (le marché intérieur reste ouvert).
	1809. Wellington conduit une expédition au Portugal et en France.	
1811. Lord Selkirk fonde un établissement sur la Rivière-Rouge. Fondation du *Herald* à Montréal.	**1811.** Emeutes luddites (les briseurs de machines).	
1812. Pop.: 400,000 h. Les Américains envahissent le Canada.	**1812.** Assassinat du ministre Perceval. Guerre avec les Etats-Unis.	**1812.** Pop.: 8,000,000 h. Seconde guerre de l'Indépendance.
1813. Mgr Plessis reconnu officiellement comme évêque de Québec. Victoire de Salaberry à Châteauguay. Fondation du Collège McGill.		
1814. Fin de la guerre par le traité de Gand: restitution réciproque des conquêtes.	**1814.** Les Anglais à Corfou et aux îles Ioniennes.	
1815. L.-J. Papineau président de l'Assemblée législative.	**1815.** Bataille de Waterloo. **1815-1914.** L'Angleterre devient démocratique. **1816.** Désarmement, chômage.	

Canada	*Angleterre et Europe*	*Etats-Unis*
	Disette prolongée par la législation des *Corn-laws*.	
1817. Mgr Plessis au Conseil législatif. Fondation de la Banque de Montréal. Traité Rush-Bagot.	**1817.** Nouvelles émeutes luddites. Début de la colonisation de la Nouv.-Galles du Sud (Australie).	**1817.** James Monroe président.
	1819. Meeting pour la réforme électorale. Dictature militaire de Wellington. Fondation de Singapour. **1820.** Avènement de George IV.	**1819.** Les Etats-Unis achètent la Floride de l'Espagne.
1822. Projet d'Union des deux Canadas.	**1822.** Au Congrès de Vérone, l'Angleterre formule le principe de non-intervention. Progrès du libéralisme politique et économique.	
	1823. Dérogation aux lois sur le blé. Adoption du système de l'échelle mobile.	**1823.** Proclamation de la doctrine Monroe.
1824. Ouverture du canal de Lachine.	**1824.** Les Trade-Unions, sociétés ouvrières autorisées.	
		1825. Ouverture du canal de l'Erié. Ere de bonne entente.
1826. Fondation de Bytown (Ottawa).	**1826.** On déroge à l'Acte de Navigation.	**1826.** Congrès de Panama.
		1827. Premier chemin de fer.
	1828. O'Connell élu député ne peut siéger à cause de l'Acte du Test.	
	1829. Premier chemin de fer. Le ministère Wellington-Robert Peel fait abolir l'Acte du Test. Emancipation des catholiques.	**1829.** Andrew Jackson président. Reprise des querelles de partis entre républicains et démocrates.

Canada	*Angleterre et Europe*	*Etats-Unis*
1832. Epidémie de choléra. Ouverture du canal Rideau.		
1833. Le 1er steamer *Royal William* traverse l'océan.	**1833.** Le bill Stanley abolit l'esclavage des noirs dans les colonies anglaises. Les *Whigs* se nomment Libéraux, les *Tories* Conservateurs.	
1834. Autre épidémie de choléra. Les 92 Résolutions. Fondation de la Société St-Jean-Baptiste.	**1834.** Fondation de l'Australie du Sud.	
1835. Association des Fils de la Liberté.	**1835.** En Afrique australe, exode des Boers.	
1836. Inauguration du 1er chemin de fer au Canada. Mgr Lartigue 1er évêque de Montréal.		**1836.** La politique asservie aux intérêts d'un parti.
1837. Guerre civile.	**1837-48.** Agitation chartiste.	**1837.** Morse invente le télégraphe.
1839. Rapport de Durham. John Strachan 1er évêque anglican de Toronto.	**1839.** Guerre d'Afghanistan. Première intervention du gouvernement dans les questions d'éducation. Ligue de Manchester en faveur du libre-échange.	
	L'Union (1840-1867)	
1840. Acte d'Union. **1841.** Pop. : B.-C. 691,000 habitants. H.-C. 465,000 h. Kingston siège du Gouvernement.	**1840.** Prise de possession de la Nouv.-Zélande.	**1840.** Exploration du Nord-Ouest. Immigration intense venue d'Europe.
1842. Traité d'Ashburton.	**1842.** L'Angleterre concède à l'Australie un commencement de gouvernement représentatif.	

Canada	*Angleterre et Europe*	*Etats-Unis*
	1845. Famine en Irlande. Emigration.	
1846. La Chambre obtient le contrôle des subsides. Traité fixant les frontières de l'Orégon.	**1846.** Vote du libre-échange.	**1846.** Règlement de frontières avec le Canada. Guerre avec le Mexique.
1847. Immigration irlandaise, épidémie de typhus. Arrivée de plusieurs congrégations religieuses.	**1847.** Mort d'O'Connell. Etablissement définitif et complet du gouvernement responsable en Angleterre.	**1847.** Conquête de la Californie.
1848. La N.-E. et le N.-B. obtiennent une Chambre d'Assemblée.		**1848.** Traité de Guadeloupe. Le Mexique réduit à la frontière du Rio Grande del Norte.
1849. Bill d'indemnité aux sinistrés de 1837. Incendie du Parlement à Montréal.	**1849.** Abrogation définitive de l'Acte de Navigation. L'Angleterre possède alors la flotte la plus considérable du globe. Fondation des républiques de l'Orange et du Transvaal par les Boers. Libre-échange commercial.	**1849.** Découverte de l'or en Californie.
	1850. Rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre par Pie IX.	**1850.** Pop. : 23,191,876 h.
1851. Pop. : B.-C. 890,261 habitants. H.-C. 952,004.	**1851.** Exposition universelle de Londres.	
	1852. Forte émigration anglaise au Canada.	
1854. Traité de réciprocité avec les E.-U. Abolition de la tenure seigneuriale. Sécularisation des réserves du clergé.	**1854.** Traité de Londres entre la France et l'Angleterre pour défendre la Turquie. Guerre de Crimée.	
1855. Administration de MacNab-Taché. Toronto siège du Gouvernement.		
1856. Le Conseil législatif devient électif.		

Canada	*Angleterre et Europe*	*Etats-Unis*
1856. Ligne transatlantique Allan. Organisation du Conseil de l'Instruction Publique au B.-C.		
1857. Ottawa capitale.	**1857.** Révolte des Cipayes dans l'Inde.	
1858. Adoption du système décimal pour la monnaie.	**1858.** Déchéance de la Cie des Indes.	
1859. Gouvernement transféré à Québec.		
1860. Le Prince de Galles visite le Canada.	**1860.** Principe du libre-échange admis.	**1860.** Abraham Lincoln président. Convention sudiste : Etats confédérés.
		1861. Guerre de Sécession.
1864. Projet de Confédération.		
1866. Fin du traité de réciprocité avec E.-U. Invasion des Féniens.	**1866.** Agitation des Féniens en Irlande.	**1866.** Pour se conformer à la doctrine Monroe, la France abandonne Maximilien au Mexique.
La Confédération (1867 à nos jours)		
1867. Pop. : 3,327,000 h. 29 mars. Sanction royale donnée à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.	**1867.** Réforme électorale Derby-Disraëli.	**1867.** Les E.-U. achètent l'Alaska de la Russie.
1868. Les Zouaves Canadiens à Rome.	**1868.** Guerre d'Abyssinie.	
1869. Territoires du N.-O. dans la Confédération. Soulèvement de la Rivière-Rouge sous Riel.	**1869.** «Désétablissement» de l'Eglise anglicane en Irlande.	**1869.** Premier chemin de fer transcontinental de New-York à San-Francisco.
	1870-1901. Splendide « Isolement. »	**1870.** Pop. : 38,558,371 h.
1871. Pop. : 3,689,257 h. Politique du « Canada d'abord. »	**1871.** Usage du bulletin de vote. Affaire de l'*Alabama*.	**1873.** Traité de Washington.
1873. Mort de G.-E. Cartier.		
1874. Usage du bulletin de vote.	**1874-80.** Ere impérialiste.	

Canada	*Angleterre et Europe*	*Etats-Unis*
1876. Succursale de l'Université Laval à Montréal.	**1876.** Victoria impératrice des Indes.	
Invention du téléphone par Graham Bell.	**1877.** Inauguration de l'Empire des Indes.	
	1878. Protectorat de l'île de Chypre. Ambition impérialiste accentuée.	**1878.** Exposition centennale à Philadelphie.
1879. Tarif de protection. « Politique Nationale. »	**1879.** Guerre en Afghanistan.	
1880-90. Crise économique.	**1880.** 1ère guerre du Transvaal.	**1880.** Pop.: 50,155,783 h.
1881. Pop.: 4,324,810 h.		
	1882. Protectorat en Egypte.	
	1884. Rivalité des Anglais et des Russes en Asie.	
1885. Soulèvement des Métis du N.-O. Exécution de Riel.	**1885.** Réforme électorale vers le suffrage universel. Rivalité anglo-franç. au Siam.	
1886. 1er train du Can.-Pacifique de Montréal à Vancouver.	Guerre du Soudan.	
Mgr Taschereau, archevêque de Québec, est créé cardinal.	**1887.** Conférence intercoloniale.	**1889.** 1er congrès panaméricain à Washington. Tarif MacKinley protectionniste.
1890. Ecoles séparées abolies au Manitoba.		**1890.** Pop.: 62,622,250 h.
1891. Mort de MacDonald. Pop.: 4,833,239 h.		**1891.** Exposition universelle de Chicago.
	1892. Apparition du parti travailliste.	
1894. Conférence coloniale à Ottawa.		
1896. Nouvelle phase de la Confédération.	**1897.** Conférence coloniale.	

Canada	*Angleterre et Europe*	*Etats-Unis*
1898. Tarif préférentiel.		**1898.** Guerre de Cuba.
1899. Un contingent canadien part pour le Sud-Africain.	**1899.** Conférence de la paix à La Haye. Guerre du Transvaal.	
1901. Pop. : 5,371,315 h.	**1902.** Conférence coloniale.	
1903. Frontières de l'Alaska.		**1903.** Achèvement du canal de Panama.
1904. Etablissement de la Commission fédérale des Chemins de fer.		
	1907. Conférence coloniale à Londres.	**1907.** Difficulté avec le Japon à cause de l'immigration des Asiatiques.
1909. 1er Concile plénier de Québec.	**1909.** Conférence spéciale de la défense.	**1909.** Conférence conjointe internationale.
1910. Congrès eucharistique de Montréal.	**1910.** Union Sud-Africaine.	**1910.** Doctrine de Drago : Les E.-U. contre les revendications des créanciers européens sur les Etats américains.
1911. Conférence impériale à Londres.	Le « Parliament Act » amoindrit le pouvoir des Lords.	
Pop. : 7,206,643 h.		
1912. Extension des frontières de Québec, d'Ontario et du Manitoba. Congrès de langue française à Québec.	**1912.** Adoption du « Home Rule. »	
1914. Participation à la Grande Guerre.	**1914.** L'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne.	**1914.** Commencement d'un chemin de fer d'Etat en Alaska.
		1915. Les Allemands coulent le *Lusitania*.
1917. Conscription.	**1917.** Conférence impériale de guerre.	**1917.** Guerre avec l'Allemagne.
		1917. Vote de la prohibition.
1918. 11 nov. Armistice.	**1918.** Conférence impériale.	
1919. Mort de Sir Wilfrid Laurier. Le Canada membre de la S. D. N.	**1919.** Traité de Versailles.	**1919.** Les E.-U. refusent de s'associer aux traités et à la S. D. N.

Canada	*Angleterre et Europe*	*Etats-Unis*
	1920. Parlement en Irlande (Sinn Fein). Un Etat Irlandais.	
1921. Pop.: 8,788,483 h.	**1921.** Conférence impériale.	**1921.** Conférence de désarmement à Washington.
	1922. Conférence économique à Genève.	
1925. Eglise-Unie du Canada.	**1923.** Conférence impériale.	
	1924. Exposition de Wembley.	
1926. Incident Byng.	**1926.** Conférence impériale. Rapport Balfour.	**1926.** Adhésion des E.-U. au Tribunal International.
1927. Le Conseil Privé tranche la question des frontières du Labrador. Le Canada est élu membre sans permanence de la S. D. N. Conférence entre Dominion et provinces.		
		1928. Pacte Kellogg : « La guerre hors la loi. »
	1930. Conférence de désarmement naval. Conférence impériale.	
1931. Pop.: 10,376,786 h.	**1931.** Statut de Westminster.	
1932. Conférence impériale d'Ottawa.		
	1933. Conférence économique mondiale.	**1933.** Abrogation de la loi de prohibition.

Index des cartes

Acadie jusqu'en 1667 44
Acadie française, ruine de l' (1613) 47
Acadie, de 1667 à 1710 148
Alaska, frontières de l' .. 418
Amérique du Nord, partage de l' 221
Canada en 1841, la province du 327
Canada en 1867, le 383
Canada en 1898, le 393
Canada en 1905, le 394
Canaux du Canada 360
Cartier, voyages de 28
Châteauguay, bataille de .. 279
Colonisation, progrès de la 306
Découvertes du XVIe siècle . 21
Explorations de Champlain, Brûlé et Nicolet 57
Explorations sous Talon .. 110
Explorations sous Frontenac 118
Explorations sous le régime anglais 304
Guerre iroquoise, première 82
Guerre iroquoise, seconde, et première guerre anglo-française 128
Guerre anglo-française, seconde 143
Guerre anglo-française, troisième 172
Guerre de Sept Ans: Régions de l'Ohio, des Grands Lacs et du lac Champlain 186
Guerre de Sept Ans: Région de l'Acadie 190
Guerre de Sept Ans: Siège de Québec 194
Guerre de 1775 244
Guerre de 1812-1814 275
Iberville, campagnes d' .. 137
Iles du Golfe, colonisation des 163
Labrador, frontières du .. 444
La Vérendrye, découverte des 166
Louisiane, colonisation de la 150
Niagara, guerre de 1812-1814 277
Orégon, frontières de l' 351
Pontiac, révolte de (1763-1766) 224
Provinces de l'Est 349
Québec en 1774, la province de 238
Sauvages du Canada et de la Louisiane 9
Seigneuries, partage des (région de Montréal) 341
Seigneuries, partage des (région de Québec) 343
Troubles de 1837-1838 293
Troubles du Nord-Ouest .. 399
Voies navigables 16

Index des portraits, dessins et gravures

ACADIENS, déportation des (gravure) 180
ARMOIRIES des diverses provinces du Canada 449
ASSEMBLÉE des six comtés, 1837 (gravure) 291
ASTROLABE de Champlain (dessin) 97
BALDWIN (portrait) 330
BEAUMONT, église de (gravure) 210
BÉDARD, Pierre (portrait) .. 268
BENNETT, R. B. (portrait) .. 435
BESSBOROUGH, lord (portrait) 436
BIGOT, intendant (portrait) .. 175
BLAKE, Edward (portrait) . 406
BORDEN, Robert L. (portrait) 422
BOURGEOYS, Marguerite (portrait) 79
BOURGET, Mgr (portrait) .. 373
DANSE du menuet, vers 1860 (gravure) 369
DILIGENCE (dessin) 310
DOLLARD (monument) 85
DURHAM (portrait) 298
EBOULEMENTS, moulin seigneurial des (gravure) .. 342
EDOUARD VII (portrait) 413
ELÉVATEURS à grains à Fort William (gravure) 459
ELGIN (portrait) 335
FERLAND, abbé J.-B.-A. (portrait) 368
FLOTTAGE des troncs d'arbres (gravure) 358
FORT GARRY, intérieur du (gravure) 400
FOUR à pain (dessin) 254
FRÉCHETTE, Louis (portrait) 468
FRONTENAC passant aux Mille-Iles en 1672 (gravure) .. 116
FRONTENAC (statue) 130
GARNEAU, F.-X. (portrait) .. 368
GEORGE V (portrait) 425
GÉRIN-LAJOIE, Ant. (portrait) 467
GOUIN, Lomer (portrait) .. 444
GREAT EASTERN dans le port de Québec en 1861 (gravure) 362
GRENADIER anglais (dessin) . 185
GRANDE HERMINE, *Petite Hermine* et *Emerillon* (gravure) 29
HOCQUART, intendant (portrait) 165
BROCK et TÉCUMSEH, rencontre de (gravure) 276
BURKE, Mgr (portrait) 319
CALÈCHE (dessin) 265, 302
CALUMET de paix (dessin) .. 138
CARILLON, bataille de (gravure) 189
CARLETON, Guy (portrait) .. 234
CARTIER, monument de G.-E. (gravure) 401
CARTIER, G.-E. (portrait) .. 381
CARTIER, Jacques plantant la croix à Gaspé (gravure) . 26
CARTIER, Jacques (portrait) . 25
CHAMBLY, fort (dessin) .. 103
CHAMBRE des Communes à Ottawa (gravure) 387
CHAMPLAIN à Québec, arrivée de (gravure) 50
CHAMPLAIN, habitation fortifiée de (gravure) 53
CHAMPLAIN (portrait) 52
CHAPLEAU, Adolphe (portrait) 469
CHÂTEAUGUAY, bataille de (gravure) 278
CHEMIN de fer au Canada (gravure) 361
COLBORNE, John (portrait) .. 295
CONFÉDÉRATION, les Pères de la (gravure) 382
COUREUR des bois (dessin) .. 122
CRAIG, James (portrait) 267
CRÉMAZIE, O. (portrait) 368
HÂLAGE des troncs d'arbres (gravure) 358
HUTTE de colon dans les bois (gravure) 309
IBERVILLE (portrait) 136
INCARNATION, Marie de l' (portrait) 72
JOLLIET, Louis (portrait) .. 117
KING, W. L. Mackenzie (portrait) 433
LABELLE, Mgr (portrait) .. 447
LACOMBE, le Père, O. M. I., et la construction du Canadien Pacifique (gravure) . 397
LARTIGUE, Mgr (portrait) .. 318
LA SALLE devant les chutes du Niagara (gravure) 120

LAURIER, Wilfrid (portrait) . 414
LAVAL (monument) 152
LA VÉRENDRYE devant les Montagnes Rocheuses (gravure) 167
LÉVIS (portrait) 187
LÉVIS (statue) 200
LOYALISTES au Canada, arrivée des (gravure) 251
MACDONALD, John A. (portrait) 391
MACKENZIE, Alexander (portrait) 405
MACKENZIE, Lyon (portrait). 296
MAISON canadienne d'autrefois (dessin) 248
MAISON Lorrain à Laval-des-Rapides (gravure) 315
MAISONNEUVE (monument) .. 74
MAISONNEUVE portant la croix au Mont-Royal (gravure) . 78
MANCE, Jeanne (portrait) .. 79
MANOIR Mauvide à Saint-Jean de l'Ile d'Orléans (gravure) 370
MANOIR seigneurial, ancien (dessin) 94
MARQUETTE, Père (portrait) 117
MARTYRS canadiens (gravure) 64
MCGEE, d'Arcy (portrait) .. 345
MERCIER, Honoré (portrait) . 443
MÉTIER, ancien (dessin) .. 6
MILICIEN canadien (dessin) 185
MONCK, (lord et lady) sautant les rapides (gravure) 458
MONTCALM (monument) . .. 197
MONTCALM (portrait) 187
MONTGOMERY, mort de (gravure) 245
MONTRÉAL en 1860, vue orientale de (gravure) 359
MOULIN, vieux (dessin) .. 225
MURRAY, James (portrait) .. 227
NOTRE-DAME-des-Victoires, (gravure) 134
OLIER, abbé (portrait) .. 80
PANET, Jean-Antoine (portrait) 261
PAPINEAU, Joseph (portrait) 262
PAPINEAU, L.-J. (portrait) .. 285
PARENT, Etienne (portrait) . 314
PARLEMENT du Bas-Canada (gravure) 260
PARLEMENT d'Ottawa (gravure) 386
PARLEMENT de Québec (gravure) 41
PITT, William (portrait) .. 257
PLESSIS, Mgr (portrait) .. 318
PONTBRIAND, Mgr de (portrait) 206
POTERIE indienne (dessin) .. 240
PREVOST, George (portrait) . 274
PROVENCHER, Mgr (portrait). 319
QUÉBEC, prise de, par les Anglais (gravure) 196
RIEL, Louis (portrait) 398
ROUET, vieux (dessin) 42
SAINTE-ANNE de Beaupré, basilique de (gravure) 474
SAINT-EUSTACHE, combat de (gravure) 294
SAINTE-FAMILLE de l'Ile d'Orléans, église de la (gravure) 209
SAINTE-FOY, bataille de .. 199
SAINT-JOSEPH, oratoire de (gravure) 475
SAINT-MATHIAS, église de (gravure) 317
SAINT-VALLIER, Mgr de (portrait) 155
SALABERRY (portrait) 279
SANS MERCI (gravure) 81
SAUVAGE, guerrier (dessin) . 12
SAUVAGES du Nord-Ouest, intérieur de (gravure) .. 11
SELKIRK, lord (portrait) .. 305
SIMCOE, Graves (portrait) .. 251
SOLDAT régulier français, (dessin) 185
SYDENHAM, lord (portrait) 333
TACHÉ, Mgr (portrait) 375
TALON visitant une famille de colons (gravure) 104
TARDIVEL, Jules-Paul (portrait) 469
TASCHEREAU, Alex. (portrait) 444
TASCHEREAU, cardinal (portrait) 473
TUPPER, Chs (portrait) 409
URSULINES à Québec, premières (gravure) 71
VAUDREUIL (portrait) 141
VAUDREUIL-CAVAGNAL (portrait) 186
VERCHÈRES, Madeleine de, fermant la porte du fort (gravure) 132
VICTORIA, reine (portrait) .. 413
VILLENEUVE, cardinal (portrait) 475
WOLFE, général (portrait) .. 192
YOUVILLE, Madame d' (portrait) 207

Index des auteurs cités

ALEXIS DE BARBÉZIEUX, Père, o. m. cap. 477
ANNUAIRES du Canada .. 18, 363, 388, 402, 423, 430, 437, 456, 464
BELLERIVE, Georges 371
BIGGAR, H.-P. 23, 35
BORNIER, J. Magnan de .. 423, 430
BOURASSA, Henri 423, 430
BOYD, John 347
BRACQ, Charlemagne 315, 466, 472
BUCHET, E. 438
BULLETIN des Recherches Historiques 17
BUXTON, G. 240
CANADA et la guerre, le .. 430
CANADIAN Historical Review 17
CARRIER, L.-N. 297
CASGRAIN, abbé H.-R., 202, 367, 368
CHAILLEY-BERT 42
CHAMPLAIN, Samuel de .. . 49, 63
CHAPAIS, Thomas .. 112, 202, 229, 235, 240, 271, 281, 302, 330, 371
CHARLEVOIX, Père de, s. j. 145, 209
CHARTIER, Chan. Emile 321
CHAUVEAU, P.-J.-O. 287
CHEVALLIER, J.-J. 248, 388
DAVID, L.-O. .. 297, 347, 410, 448
DE CELLES, A.-D., 248, 297, 338, 402, 423.
DICTIONNAIRE de théologie Vacant-Mangenot 377
DIONNE, N.-E. 35, 63, 288
DOCUMENTS concernant l'histoire constitutionnelle du Canada (1759-1791), 225, 229, 265
DOLLIER de Casson 87
DUGAS, abbé Georges 410
DURHAM, lord .. 296, 299, 300, 317
EGLISE du Canada, (Histoire de l', par C. N. D. 321
ELSON, William 248, 274, 281
ENCYCLOPÉDIE de la Jeunesse 321, 371, 472
FABRE-SURVEYER, Hon. Juge, 265
FAILLON, abbé 87
FAUTEUX, J.-N. 112
FERLAND, abbé J.-B.-A. .. 18, 49, 94, 122, 168, 271.
GAGNON, Ernest 122
GARNEAU, F.-X. .. 18, 23, 49, 122, 168, 182, 265, 286.
GÉRIN-LAJOIE, A. 330, 333
GÉRIN-LAJOIE, Henri 338, 347
GIRAULT, A. 42
GOSSELIN, Mgr Amédée ... 73, 157
GOSSELIN, abbé Aug. 157, 213
GOYAU, Georges 73
GROULX, abbé L. .. 23, 35, 213, 225 235, 240, 288, 321, 410, 448, 456
HALL, Duncan 434
HÉMON, Louis 447
HOPKINS, J. C. 254, 320, 354
INCARNATION, Marie de l' ... 73
JARAY et HOURTICQ 456
KALM 208, 211
LAMARCHE, Paul-Emile 330
LANCTÔT, Gustave 103, 472
LANDRIEUX, Mgr 447
LANGEVIN, Père F., s. j. 377
LAPIERRE, Eugène 472
LAREAU, Ed. 225
LA RONCIÈRE, Ch. de 35, 138
LAUREYS, H. 464
LAUVRIÈRE, E. .. . 49, 150, 168, 182
LAVERDIÈRE, abbé 63
LAVISSE, E. 202
LEFRANC, A. 42
LEJEUNE, Père L., o. m. i. .. 18, 63
LEROY-BEAULIEU, Paul 42
LÉVIS 202
LORBERT, A. 464
LORIN, Henri 122, 138, 145
MAGNAN, abbé Aristide 449
MARION, Marcel 94, 103
MARION, Séraphin 18, 122
MASSICOTTE, E.-Z. 87
MAURAULT, abbé O. .. 321, 371, 471
MICARD, E. 63
MONARQUE, G. 448
MONTCALM 202
MONTPETIT, Ed. 363
MORICE, Père A.-G., o. m. i. .. 310, 377, 423.

MURVILLE, Henri Couve de, 338, 437
NOVA Francia 17
OUDARD, G. 168
PAQUET, Mgr L.-A. 480
PAQUIN, abbé Jacques 291
RELATIONS des Jésuites 73
RELATION des Récollets 73
RENAUD, P.-E. 112
RICHARD, Ed. 254
ROBITAILLE, abbé G. 182
ROCHEMONTEIX, Père de, s. j., 73, 157
ROUVIER, PÈRE Fréd., s. j. .. 73
ROY, Antoine 157, 213
ROY, Mgr Camille 371, 480
ROY, Mgr Egide, o. f. m. . 371, 456
ROY, J.-E. 208
SALONE, E. 94, 112, 122, 213
SEMAINE d'Histoire du Canada 18, 371
SEMAINES missionnaires de Joliette et de Montréal .. 477
SIEGFRIED, André 230, 235, 477
SMITH, W. 229
SOIXANTE années de prospérité 388
SULTE, Benjamin 212, 281
TURCOTTE, L.-P. 330
VATTIER, G. 213, 310, 363, 480
WHITTON, J.-B. 388
ZIMMERN, A. 302

INDEX ALPHABETIQUE

A

Abbott (Sir John), 409.
Abénakis, sauvages, 10, 11, 67, 136, 156, 164, 179, 207.
Abercromby (James), major, 188, 189, 190.
Aberdeen (lord John), gouv. gén., 414.
Abitibi, 447.
Abraham, plaines d', 195, 197, 198.
Académie littéraire de Montréal, 314.
Académie Royale des Arts, 471.
Acadie, compagnie d', 45, 46.
Acadie, 8, 35; colonisation jusqu'en 1667, **43-49**, 61, 62, 90; missions **66-67**, 111, 128; 1ère guerre anglo-française, **131-138**, 141; 2e guerre anglo-franç., **143-147**. De 1667 à 1710, **146-150**, 155; missions, 156, 162; frontières, 164, 174; 3e guerre anglo-française, **172-176**; missions en 1760, 207, 223.
Acadie continentale, 179, 181.
Acadiens, 172, 174; expulsion, 177, **178-182**; 201, 202, 207, 250, 307.
Accommodation, l', vapeur, 308.
Agniers, sauvages, 10, 84, 86, 102, 103, 140.
Aiguillon, duchesse d', 72, 79.
Ailleboust (Louis d'), gouverneur, 77, 89, 154.
Aix-la-Chapelle, traité d', 174.
Alabama, affaire de l', 136, 396.
Alaska, 351, 392, 418, 419.
Albanel (père Charles), jésuite, 111.
Albani (madame), 472.
Albany, fort de la baie d'Hudson, 135, 137.
Albany, ville, 129, 135, 177.
Alberta, district, 394.
Alcide, l', vaisseau, 177.
Alderson, général, 428.
Alexander (Sir William), 47, 60.
Alexandre VI, pape, 22.
Alfonse (Jean), navigateur, 32.
Algonquins, sauvages, 8, 10, 13, 54, 67, 68, 69, 86, 87, 156.
Allan (Sir Hugh), 396, 397.
Allemagne, 420.
Allen, Ethan, 244.
Allumettes, île aux, 56; v. Ile-aux-Allumettes.
Allward (Walter S.), sculpteur, 471.
Alverstone (lord), 418, 419.
Amherst (Sir Jeffrey), général, 190, 192, 201, 220, 222.
Amundsen (Roald), explorateur, 464.
Andastes, sauvages, 87.
Anderson (James T. M.), 455.
Ango (Jean), armateur, 23.
Annapolis, 172, 174; v. Port-Royal.
Anne, reine d'Angleterre, 149.
Anse-au-Foulon, 195,197.
Anse-de-la-Famine, 126.
Anticosti, île d', 27.
Antilles, archipel des, 89, 91, 92, 108, 135, 147, 150, 173, 405.
Anville, duc d', 173.
Archibald (Sir Adams George), 392.
Archives du Canada, 467.
Argall (Samuel), 46, 47, 147.
Argenson (Pierre d'), gouverneur, 84, 90.
Arichat, 373.
Arkansas, rivière, 119.
Arkansas, sauvages, 10, 119.
Arnold (Benedict), général, 244, 245.
Arthabaska, ville, 414.
Ashburton (lord), 350.
Asquith (lord), 421, 423.
Assiniboine, district, 319, 394.
Assiniboines, sauvages, 167.
Association Canado-Américaine, 448.
Association Can.-Franc. d'Education, 453.
Athabaska, district, 394.
Athabaska, lac, 304.
Athapascans, sauvages, 8.
Aztèques, sauvages, 8.
Aubry (abbé Nicolas), missionnaire, 45, 66.
Augustines (Sœurs Hospitalières), 72.
Aulnay (Charles d'), gouverneur, 48, 148.
Australie, 295.
Avaugour (Pierre d'), gouverneur, 90, 101.

Aylesworth (Sir Allen Bristol), 418, 419.
Aylmer (lord Matthew Whitworth), gouverneur, **285-288.**

B

Baffin (William), explorateur, 34
Bagot (Sir Charles), gouverneur, 333, 334.
Balboa (Vasco Nunez de), explorateur, 20.
Baillargé (François), sculpteur et architecte, 209, 316.
Baillargé (Thomas), architecte, 209, 316.
Baldwin (Robert), **329-337**; 344, 365, 367.
Baldwin (Stanley), 434.
Balfour (lord Arthur James), 434.
Barclay (Robert), capitaine, 277.
Baring, banque de, 326.
Baring (Francis T.), 326.
Bathurst (lord Henry), 265, 285.
Batoche, 408.
Battleford, 408.
Beaubassin, 148.
Beauchemin (Nérée), 468.
Beauharnois, canal de, 359.
Beauharnois (Charles de), gouverneur, **164-168**, 173.
Beauharnois (François de), intendant, 141, 165.
Beauharnois, ville, 295.
Beaujeu (Daniel-Hyacinthe Liénard de), officier, 178.
Beauport, 62, 92, 132, 134, 195, 197.
Beaupré, 92, 153, 154.
Beauséjour, fort, 176, 177, 181, 195.
Beaver Dam, 277.
Bédard (Pierre), 262, 268, 269, 282, 287, 314.
Beecher-Stowe (Harriett), 353.
Bégin (cardinal Louis-Nazaire), archevêque, 474.
Bégon (Michel), intendant, 141, **161-164**.
Belcher (Jonathan), juge, 181.
Bélestre (François-Marie Picoté de), officier, 84.
Belgique, 462.
Belleau (Sir Narcisse-Fortunat), 440.
Belle-Isle, détroit de, 25, 27.
Belmont (abbé Vachon de), sulpicien, 156.
Bennett (Richard Bedford), **433-435.**
Benoît XV, pape 453.
Bering, détroit de, 8, 305.
Bering, pêcheries de, 409.
Berlin, décret de, 273.
Bermudes, archipel des, 295, 299.
Bernier (J.-E.), explorateur, 464.
Bessborough (lord), gouv. gén., 436.
Biard (père Pierre), jésuite, 66, 67.
Biencourt (Charles de), gouverneur, 47.
Bienville (J.-B. Le Moyne de), 150, 168, 202.
Bigot (François), intendant, 167, 175, 185, 191, 202, 220.
Biloxi, baie de, 150.
Blair, (Andrew George), 414.
Blake (Edward), 406, 407, 414, 451.
Blanchet (Frs-Xavier), député, 268, 269.
Blanchet (Mgr Frs-Norbert), évêque, 375.
Blondin (Mlle Esther), 374.
Boers (guerre des), 416, 420.
Bois (Lac des), 350.
Boisclerc (Jean-Eustache Lanouiller de), grand voyer, 165.
Bois-francs, les, 307.
Bonavista, cap, 25, 136.
Bonne (Pierre-Amable de), juge, 267, 268.
Bon-Pasteur (Sœurs du), 374.
Borden (Sir Robert), **422-432**, 470.
Boscawen (Edward), amiral, 177, 179, 181, 184, 189, 190.
Bossuet, 73, 155.
Boston, ville, 108, 128, 131, 134, 135, 242.
Boswell, (G. M.), député, 333.
Boucherville (Sir Charles-Eugène Boucher de), 440, 442.443, 445.
Bougainville (Louis-Antoine de), officier, 186, 195 197, 212.
Boullé (Hélène), 59.
Bouquet, (Henry), colonel, 224.
Bourassa (abbé Gustave), 469.
Bourassa (Henri), 416, 420, 421.
Bourassa (Napoléon), peintre, 370.
Bourdages (Louis), député, 267, 268, 318.
Bourget (Mgr Ignace), évêque, 366, **373-376**, 446.
Bourg-Royal, 106.
Bourlamaque (François-Charles de), officier, 186, 189, 192, 193.
Bouteroue (Claude de), intendant, 109.
Bouteroue (Mlle de), 109.
Bowell (Sir Mackenzie), 409.

Boyd (John), historien, 478.
Bracken (John), 455.
Braddock (Edward), général, **177-178**, 184.
Brébeuf (saint Jean de), jésuite, 56, 60, 61, 69, 70.
Bréda, traité de, 49, 148, 149.
Brésil, 22, 34.
Briand (Mgr Jean-Olivier), évêque, 232, 244.
Brion, île de, 25.
Brock (Sir Isaac), général, 274, 275.
Brouage, village, 44.
Brouillan (Jacques-François de), gouverneur, 136, 143, 148.
Brown (George), 340, 344, 346, 381, 391.
Brown (Jacob), général, 280.
Brown (Thomas Storrow), 292.
Brown (William), 314.
Brûlé, (Etienne), explorateur, 63.
Buffalo, ville, 297.
Buies (Arthur), 468.
Buller (Arthur), 312.
Bullion, duchesse de, 79.
Bureau de conciliation, 420.
Bureau du Commerce, 226.
Bureau impérial des munitions, 426.
Bureau international du travail, 462.
Burgoyne (John), général, 246.
Burke (Edmund), orateur, 257, 258.
Burke (Mgr Edmund), évêque, 319.
Burlington, ville, 275.
Burnet (William), gouverneur de New-York), 164.
Burton, (Ralph), colonel, 222.
Burton, (Sir Francis), admin., 285.
Bushy-Run, 224.
Bute (lord John Stuart), 242.
Byng (lord Julian), gouv. gén., 428, 432, 433.

C

Cabot (Jean et Sébastien), explorateurs, 22.
Caen, compagnie de, 58, 59.
Caen (Emery de), 58, 61.
Caen (Guillaume de), 58.
Calder (James Alexander), 427.
Caldwell (Sir John), 284, 285.
Californie, 357.
Callières (Louis-Hector de), gouverneur, 126, 127, 132, 135, **139-141**.
Cambrai, 428.
Campbell (Sir Colin), 337.
Canadien, le, journal, 268, 290, 314.
Canadien-National, 432.
Canadien-Nord, chemin de fer, 417, 432.
Canadien-Pacifique, chemin de fer, 393, 396, 397, 406, 407, 416, 417, 464.
Canning (George), 276.
Canseau, détroit de, 172, 173.
Cantons de l'Est, 250, 307.
Cap-Breton, 23, 46, 47, 49, 68, 108, 144, **162-163**, 179, 181, 223, 250.
Cap-Rouge, 31, 195.
Cap Sable, 148, 174.
Capricieuse, la, frégate, 368,
Capucins, 67, 207.
Carignan-Salières, régiment de, 101, 102, 107.
Carillon, fort, 188, 189, 190, 191, 192, 244.
Carillon, v. Long-Sault.
Carleton (Sir Guy), gouverneur, **234-246**, 252, **253-264**, 345; v. lord Dorchester.
Carnegie (Andrew), 467.
Caroline (la), navire 297.
Caron (Sir René-Edouard), lieut.-gouv., 442.
Carroll (père John), jésuite, 246.
Cartier (Sir Georges-Etienne), 344, 345, 346, **381-400**, 453, 468.
Cartier (Jacques), **24-33**, 62, 63, 66, 212.
Cartwright (Sir Richard John), 407.
Carvell, F. B., 427.
Casault (abbé Louis-Jacques), 366.
Casco, fort, 129, 131, 143.
Casgrain, (abbé Henri-Raymond), 467.
Casot (père Jean-Joseph), jésuite, 443.
Cassulo (Mgr Andréa), délégué apost., 473.
Castlereagh (lord Robert-Stewart), 268.
Cataracoui, fort, 116; v. fort Frontenac.
Cathcart (lord Charles Murray), gouverneur, 335.
Cauchon (Joseph-Edouard), 440.
Caughnawaga, 156, 295.
Cavelier (abbé Jean), sulpicien 121.
Cavelier (Robert), v. LaSalle.

Cent-Associés, compagnie des, 41, 47, 48, 59, 60, 61, 76, 88, 89, **90-91**, 92, 108.
Chabanel (saint Noël), jésuite, 70.
Chactas, sauvages, 202.
Chaleurs, baie des, 25, 68, 307, 443.
Chamberlain (Houston), écrivain, 412.
Chamberlain (Joseph), 412, 413.
Chambly, fort, 102.
Chambly (Jacques de), officier, 102, 106, 148, 149.
Chambon (Louis du), 173, 177.
Chambon de Vergor (du), 177, 195.
Champigny (Jean Bochart de), intendant, **126-138**, 140.
Champlain, lac, 54, 144, 164, 177, 186, 187, 189, 191, 192, 244, 274, 275, 277, 280.
Champlain (Samuel de), 35; en Acadie, **43-46**; gouverneur en Nouvelle-France, **51-63**, 66, 77, 88, 106, 193.
Chapais (Thomas), 467, 469.
Chapleau (Sir Joseph-Adolphe), 469.
Chapman (William), 468.
Charest de Lauzon (Etienne), 232.
Charles VI, empereur d'Autriche, 171.
Charles de Bavière, 171.
Charles-Edouard, prétendant, 228.
Charles-Quint, 25, 31, 32.
Charlesbourg-Royal, 31.
Charlevoix (père Pierre-F.-X. de), jésuite, 29, 212.
Charlottetown, conférence de, 346.
Charnisay, v. d'Aulnay.
Charon, Frères, 208, 209.
Charon (Jean-François), 208.
Chartres, fort de, 166.
Chaste (Aymar de), lieut.-gén., 43, 44.
Châteaufort (Marc-Antoine Bras-de-Fer de), commandant, 88.
Châteauguay, bataille de, **279-280**, 281.
Chatham (lord), v. Pitt.
Chatham, ville, 373.
Chaudière, rivière, 204.
Chaumonot (père Pierre-Joseph-Marie), jésuite, 154.
Chauncey (Isaac), Commodore, 277.
Chauveau (Pierre-J.-O.), 369, 440, 445.
Chauvin (Pierre de), lieut.-gén., **35**, 43, 44.
Chazelles (Guillaume de), intendant, 141.
Chénier (Jean-Olivier), 202.
Chesapeake, la, frégate, 273.
Chibouctou, 173, 175; v. Halifax.
Chicachas, sauvages, 10, 168.
Chiniquy (abbé Charles), 374.
Chippawa, 280.
Chouaguen, fort, v. Oswégo.
Chouaguen, rivière, 135.
Chrystler's Farm, 277.
Chubb, colonel, 136.
Churchill (Winston), 412.
Clarke (Sir Alured), admin., 258.
Cincinnati, ville, 273.
Clay (Henry), 353.
Clément XIV, pape, 443.
Clercs de Saint-Viateur, 374.
Closse (Lambert), officier, 84, 87, 467.
Cobalt, 460.
Cobden (Richard), 335.
Colbert (Jean-Baptiste), ministre, 41, 90, 99, 106, 107, 108, 109, 114, 125, 147.
Colborne (Sir John), gouverneur, 290, 294, 295, 298.
Colebrooke (Sir William), 338.
Coligny (amiral Gaspard de), 34.
Collège de l'Assomption, 414.
Collège de Montréal, 313, 398.
Collège des Jésuites, 68, 157, 210,
Collège de Saint-Laurent, 374.
Collège Militaire de Kingston, 405.
Collet (Mathieu-Benoît), proc. gén., 211.
Colomb (Christophe), 20.
Colonial Advocate, le, journal, 296.
Colonial Laws Validity Act, 384, 436.
Colonial Office, 232, 334, 340.
Comité de la Défense impériale, 426.
Commission de Géographie d'Ottawa, 464.
Commission de Géographie de Québec 464.
Conan (Laure), 467.
Concile plénier de Québec, 474.
Condé (Henri de), vice-roi, 55, 56, 58.
Conférence de Genève, 462.
Conférence de Londres, 425.
Conférence de Québec, 381.
Conférence Impériale d'Ottawa, 436.
Congrégation de Notre-Dame, voir Notre-Dame (Sœurs de).
Congrégation de Ste-Croix, 374.

Congrégations religieuses, **373-374.**
Congrès des métiers et du travail, 461, 462.
Congrès eucharistique de Montréal, 474.
Connaught (duc Arthur William Patrick Albert de), gouv. gén., 422.
Connecticut, 129.
Conroy (Mgr George), délégué apost. 442.
Conseil national de recherches, 469.
Constitution, la, frégate, 275, 276.
Constitutionnalistes, 253, 367.
Contant (Alexis), 472.
Contrecœur (Antoine Pécaudy de), officier, 102, 106.
Contrecœur (Claude-Pierre Pécaudy de), 176, 178.
Cook (James), explorateur, 304.
Corlar, 129; v. Schenectady.
Corn-Laws, 351.
Cornwall, canal de, 359.
Cornwallis (Edward), gouverneur, 175, 176, 179.
Corte Real, (Gaspard de), explorateur, 22.
Costebelle (Philippe de), gouverneur, 162.
Coton (père Pierre), jésuite, 66.
Courcelette, 428.
Courcelles (Daniel de Rémy de), gouverneur, 102, 106, 109, 110, 111, 113.
Coureurs des bois, **121-122.**
Courrier de Québec, le, 469.
Couture (Guillaume), 472.
Craig (Sir James Henry), gouverneur, 264, **267-271**, 314, 320, 325.
Cramahé (Hector Theophilus), 243.
Crémazie (Octave), 368, 468.
Crerar (Thomas), 431.
Crèvecœur (fort), 119.
Crimée, guerre de, 416.
Croix-Rouge, société de la, 426.
Crown Point, 54, 244.
Cromwell (Olivier), 48.
Crowne (William), 48.
Crozier (François-R.), major, 408.
Cugnet (François-Joseph), juriste, 212, 235.
Cullen (Maurice B.), peintre, 472.
Cunard (Sir Samuel), 308, 359.
Currie (Sir Arthur), général, 428.
Cuvillier (Augustin), 285.

D

Dalhousie (lord George Ramsay), gouverneur, **284-285**, 325.
Dandurand (Raoul), sénateur, 430.
Daniel (Charles), capitaine, 47.
Daniel (saint Antoine), jésuite, 70.
Dartmouth (lord), 237.
Darwin (Robert), naturaliste, 412.
Dauphin, fort, 167.
Dauphine, île, 150, 168.
Davis, détroit de, 34.
Davis (John), explorateur, 34.
Dawson, ville, 418.
Dearborn (Henry), général, 274, 275, 277.
De Celles (Alfred-D.), 467.
Deerfield, 143.
Delfosse (Georges), peintre, 472.
Demers (Mgr Modeste), évêque, 375.
Denonville (marquis Jacques-René de Brisay de), gouverneur, **126-128**, 129, 135.
Denys (Nicolas), 40.
Desjardins (abbé Philippe-Jean-Louis), 316.
Détroit, ville, 141, 145, 156, 207, 224, 274.
Deux-Montagnes, comté des, 292.
Devoir, le, journal, 421.
Devonshire (duc Spencer Compton Cavendish de), 432.
Diaz (Barthélemy), explorateur, 20.
Dieppe, ville, 72.
Dieskau (Jean-Armand de), général, 177, 178, 185.
Dinwiddie (Robert), gouverneur, 176.
Disraëli (Benjamin, lord Beaconsfield), 336, 412.
Dolbeau, (père Jean), récollet, 56.
Dollard des Ormeaux (Adam), **84-87.**
Dollier de Casson (abbé François), sulpicien, 111.
Don-de-Dieu, le, vaisseau, 52.
Dongan (Thomas), gouverneur, 127.
Donnacona, chef indien, 29, 30.
Dorchester (lord), v. Carleton.
Doric Club, 291.
Dorion (Sir Antoine-Aimé), 346, 381.
Dorion (Eric), 374.
Dosquet (Mgr Pierre-Hermann), évêque, 206.
Douai (Père Anastase de), récollet, 121.

Doughty (Arthur-George), 470.
Douglas, fort, 305.
Douglas (Sir James), gouverneur, 357.
Doukhobors, 459.
Downing Street, 295, 301, 335.
Draper (William Henry), 328, 332. 333, 334, 392.
Drayton-Acworth, rapport, 432.
Drew (Andrew), capitaine, 297.
Droit, le, journal, 451.
Drucour (Augustin de), gouverneur, 190, 191; sa femme, 191.
Drummond (Sir Gordon), général, 280, 283.
Drummond (William-Henry), écrivain, 470.
Drury (Ernest), 452.
Dubois (comte de Lamothe), amiral, 188.
Dubois (cardinal Guillaume), 161.
Duchesneau (Jacques), intendant, 114, 115, 122.
Dudouyt (abbé Jean), vicaire général, 115.
Dufferin (lord Frederick Temple Hamilton Blackwood), gouv. gén., 404.
Du Lhut (Daniel Greysolon), explorateur, 117, 127.
Dulongpré (Louis), peintre, 370.
Dumas (Jean-Daniel), capitaine, 178.
Dumont (Gabriel), 408.
Duncan, (Sir Andrew Rae), 454.
Dundas (Henry), 262.
Dunn (Thomas), admin., 264.
Dupleix (marquis Joseph-François), 174.
Dupont-Gravé (François de), navigateur, 44, 45, 52, 53, 60.
Dupuy (Claude-Thomas), intendant, 165, 211.
Dupuy (Zacharie), officier, 84.
Duquesne, fort, 176, 177, 178, 191; v. Pittsburg.
Duquesne (marquis Michel-Ange de), gouverneur, 176, 180, 185.
Durham (lord John George Lambton), gouverneur, 294, **298-302**, 312, 313, 325, 337, 345, 367, 434.
Durocher (Mlle Eulalie), 374.
Duval (Jean), 53.
Duvivier (François Dupont), officier, 172, 179.
Dyca, port, 418.

E

Ecole littéraire de Montréal, 466.
Ecole Normale Jacques-Cartier, 365.
Ecole Normale Laval, 365.
Ecole Royale de Mathématiques, 211.
Ecoles d'agriculture, 446.
Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, 446.
Ecole Polytechnique, 446.
Ecosse, 320.
Edouard VII, roi d'Angleterre, 361, 413, 422.
Egerton (H. E.), 470.
Eldon (lord John Scott), 270.
Elgin (lord James Bruce), gouv. gén., **335-337**, 352.
Elisabeth, reine d'Angleterre, 231.
Ellice (Edward), 325.
Emerillon, l', vaisseau, 27, 29.
Encyclopédistes, 212, 315.
Engagés, 94, 107, 205.
Erebus, l', navire, 356.
Erié, lac, 63, 247, 276.
Espagne, 144, 168, 202.
Espagnols, 20, 22, 33, 34, 38.
Esquimaux, sauvages, 8, 397, 475.
Estaing (comte Charles-Hector d'), amiral, 247.
Etchemins, sauvages, 10, 54, 67.
Eturgeon, lac, 56.
Evangéline, l', journal, 451.

F

Falardeau, (Antoine-Sébastien), peintre, 370.
Falconio (Mgr Diomède), délégué apost., 473.
Falkland (lord Lucius Bentinck Cary), 337.
Family Compact, 296, 301, 334, 337, 376.
Fancamp (baron Pierre de), 76.
Faraud (Mgr Henri-Joseph), évêque, 375.
Faucher de St-Maurice (Henri-Edmond), 468.
Fédération des Ouvriers catholiques du Canada, 462.
Fénelon, archevêque de Cambrai, 115, 116, 155.
Fénelon (abbé François de Salignac de), sulpicien, 115.

Féniens (Fraternité des), 353, 354, 400.
Ferguson (Howard), 452, 453.
Ferland (abbé Jean-Baptiste-Antoine), 368, 467.
Ferland, (Albert), poète, 468.
Festubert, ville, 428.
Fielding (William Stevens), 414, 415, 453.
Fils de la Liberté, les, 290, 291.
Fitzgibbon (James), 277.
Flavelle (Sir Joseph), 426.
Fléché (abbé Jessé), missionnaire, 66.
Fleury. (cardinal André-Hercule de), 165, 171.
Floride, 23, 34.
Forbin-Janson (Mgr Charles-Auguste de), évêque, 374.
Fort Bourbon, baie d'Hudson, 136.
Fort Bourbon (territ. Nord-Ouest), 167.
Fort-Nelson, 136.
Fort William, 417.
Fox (Luke), explorateur, 34.
Fox (Charles James), 237, 257, 258.
Française, baie, 45; v. Fundy.
Franchère (Joseph-Charles), peintre, 472.
François Ier, roi de France, 22, 25, 30, 32, 33.
Franklin (Benjamin), 177, 242, 246, 247.
Franklin (Sir John), explorateur, 355, 356.
Fraser (Simon), explorateur, 305.
Fraser, rivière, 357.
Fréchette, (Louis-Honoré), poète, 468.
Frobisher (Sir Martin), explorateur, 34.
Frolic, la, corvette, 276.
Frontenac (comte Louis de Buade de), gouverneur, 1ère admin., **113-123**, 125; 2e admin., **128-138**, 139, 157.
Frontenac, fort, 117, 119, 125, 126, 127, 129, 135, 157, 191.
Fulton (Sir Robert), 308.
Fundy, baie de, 45, 147, 148; v. baie Française.

G

Gage (Thomas), général, 222.
Gagnon (Clarence), peintre, 472.
Galiciens, 459.
Galinée (abbé René-François Bréhaut de), sulpicien, 111.
Galt (Sir Alexander Tilloch), 346, 352, 381.
Gama (Vasco de), explorateur, 20.
Gamaches (marquis René de Rohault de), 68.
Gamelin (Mme Jean-Baptiste), 374.
Gand, traité de, 280.
Garakonthié (Daniel), chef sauvage, 87, 109.
Gardiner (James-G.), 455.
Garneau (François-Xavier), historien, 367, 467.
Garnier, (saint Charles), jésuite, 70.
Garry, fort, 399; v. Winnipeg.
Gaspareau, fort, 177.
Gaspé, 27, 47, 181.
Gaspé (Philippe-Aubert de), écrivain, 369.
Gaspésie, 10, 47.
Gates, (Horatio), général, 246.
Gauthier (Jean-Francois), naturaliste, 211.
Gazette de Montréal, la, 314.
Gazette de Québec, la, 290, 314.
Gazette du travail, la, 419.
Gazette littéraire de Montréal, la, 314.
Gendarmerie à cheval, 394, 418.
Gennentaha, lac et fort, 83, 84.
Gentilly, mission de, 156.
George II, roi d'Angleterre, 178.
George III, roi d'Angleterre, 226, 229, 232, 243, 259.
George V, roi d'Angleterre, 425.
George, fort, 187; v. William-Henry.
George, fort sur riv. Niagara, 275.
George, lac, 187; v. St-Sacrement.
Georgie, 243.
Gérin-Lajoie (Antoine), écrivain, 369, 467.
Germain (lord George), 246.
Gerry (F.), 407.
Gibraltar, ville, 184.
Giffard (Robert), 61.
Gilbert (Sir Humphrey), explorateur, 34.
Givenchy, 428.
Glacial, océan, 305.
Gladstone (William Ewart), 336, 376, 383.
Gladwin (Henry), major, 224.
Goderich (lord Frederick John Robinson), 285.

Gonnor (père Nicolas de), jésuite, 166.
Gore (Sir Charles Stephen), colonel, 292.
Gosford (lord Archibald Acheson), gouverneur, **288-294**, 326.
Gosselin (Mgr Amédée), 467.
Gosselin, sculpteur, 209.
Gouin (Sir Lomer), 443, 444.
Goupil (saint René), jésuite, 69.
Goyogouins, sauvages, 10.
Granches (Catherine des), 24.
Grande Hermine, la, vaisseau, 27, 30.
Grandfontaine (Hector d'Andigné de), gouverneur, 148.
Grandin (Mgr Vital-Justin), évêque, 375.
Grand-Manan, île, 350.
Grand-Pré, village, 180, 181.
Grand-Tronc, 361, 396, 417, 432.
Grand-Tronc-Pacifique, 417, 432.
Grant (William), 262.
Grant (William Lawson), historien, 470.
Gray (John Hamilton), colonel, 346.
Greenway (Thomas), 409, 455.
Grey (lord Albert Henry George), gouv. gén., 422.
Grey (Sir Edward), 425.
Grey (Sir Henry George), 337.
Grey (lord William de), 234; v. Walsingham.
Grignan (comte de), 114.
Grises (Sœurs), 207.
Groseilliers (Médard Chouart des), explorateur, 111.
Gros-Ours, chef sauvage, 408.
Groulx (abbé Lionel), 467.
Guercheville (marquise Antoinette de Pons de), 46, 67.
Guerrière, la, frégate, 275.
Guibord (Joseph), 442.
Guillaume Ier, roi de Hollande, 350.
Guillaume III, roi d'Angleterre, 132, 135.
Guyard (Marie), 72; v. Incarnation et Marie de l'Incarnation.

H

Habitants (compagnie des), 89.
Haldimand (Sir Frederick), gouverneur, 243, 246.
Haliburton (Thomas Chandler), 369.
Halifax (lord George M.), 175.
Halifax, ville, 173, 175, 177, 179, 181, 188, 308, 337, 350, 373, 420.
Hamel (Théophile), peintre, 370.
Hamilton (Henry), admin., 246.
Hampton (Wade), général, 277, 279.
Harcourt (Sir Lewis), 426.
Harris (Robert), peintre, 472.
Harrison (Samuel Bealey), 333, 334.
Harrison (William-Henry), général, 277.
Harvey (Sir John), 337.
Hatteras, cap, 22.
Haviland (William), général, 201.
Head (Sir Edmund Walker), gouverneur, 344.
Head (Sir Francis Bond), lieut.-gouv., 297.
Hearne (Samuel), explorateur, 304.
Hébert (Henri), sculpteur, 471.
Hébert (Louis), premier colon, 45, 58, 61.
Hébert (Louis-Philippe), sculpteur, 471.
Hémon (Louis), écrivain, 468.
Henri II, roi de France, 33
Henri III, roi de France, 34.
Henri IV, roi de France, 33, 34, 35, 38, 41, 43, 44, 46, 52, 66.
Henri VIII, roi d'Angleterre, 231.
Henry (George S.), 452.
Henry (John), 273.
Henry-Broughan, le, navire, 295.
Hepburn (Mitchell G.), 452.
Hertel (François), 129, 143.
Hertel de Rouville (Jean-Baptiste), 143.
Hill (George William), sculpteur, 471.
Hincks (Sir Francis), 329, 344.
Hochelaga, 29, 31.
Hocquart (Gilles), intendant, **165-168**.
Hollandais, 58, 69, 80.
Hollande, 38.
Holmes (Charles), amiral, 195.
Holmes (abbé Jean), 469.
Hope (Henry), admin., 246.
Hôpital-Général de Québec, 155.
Hospitalières de Montréal (Sœurs), 79.
Hospitalières de Québec (Sœurs), 71, 92, 208.
Howe (Joseph), 337, 395, 453.
Howe (Sir William), général, 246.
Hubert, (Mgr Jean-François), évêque, 264.

Hudson, baie d', 15, 34, 111, 135, 137, 144, 237, 464.
Hudson, chemin de fer de la baie d', 432.
Hudson, compagnie de la baie d', 305, 308, 356, 357, 375, 392, 398, 399, 475.
Hudson, détroit d', 34, 136.
Hudson, rivière, 23, 131, 308.
Hudson (Henry), explorateur, 34.
Hughes (Sir Sam), général, 425.
Hull (William), général, 274.
Huntingdon (Lucius Seth), 396.
Huron, lac, 59, 67, 247, 475.
Huronie, 56, 58, 68, 69.
Hurons, sauvages, 10, 11, 13, 54, 56, 67, 68, 70, **81-83**, 86, 89, 156.

I

Iberville (Pierre le Moyne d'), 129, **135-137**, 141, 143, 150, 168, 212.
Ile-aux-Allumettes, 56.
Ile-aux-Noix, fort de l', 192.
Ile-aux-Oeufs, 144.
Illinois, rivière, 119.
Illinois, sauvages, 10, 118, 119, 145, 207.
Imperial Federation League, 413.
Incarnation (Marie de l'), v. Marie de l'Incarnation et Guyard.
Indépendance des Etats-Unis, **241-247**, 272, 273, 437, 448, 499.
Indes, 20, 22, 174.
Indes-Occidentales, compagnie des, 41, 108.
Inglis (Charles), évêque anglican, 264.
Institut Canadien, 374, 414, 442.
Institut Royal Canadien, 469.
Institution Royale, 264, 312, 313.
Instituts Pédagogiques, 446.
Intercolonial, chemin de fer, 384, 395, 432.
Iroquois, sauvages, 10, 54, 55, 56, 57, 58, 69, 70; 1ère guerre des, 80, **81-87**, 89, 90, 101, 102, 109, 116; 2e guerre des, **125-135**; paix de Montréal, 139, 140, 141, 156, 164, 212.
Iroquois, rivière des, 54,; v. riv. Richelieu.
Irving (Paulus Aemilius), 234.
Islets, (baronnie des), 106.
Italie, 462.

J

Jacques Ier, roi d'Angleterre, 46, 60, 232, 233.
Jacques II, roi d'Angleterre, 132.
Jacques-Cartier, village, 198.
Jamay (père Denys), récollet, 56.
James, baie, 111, 451.
James, (Thomas), explorateur, 34.
Jamestown, 46, 47.
Japon, 420.
Java, la, frégate, 276.
Jay, traité de, 307.
Jefferson (Thomas), président, 274.
Jersey, île de, 320.
Jésuites, 56, 61, 66, **67-70**, 80, 86, 89, 90, 92, 101, 103, 115, 156, 157, 207, 208, 210, 211, 212, 373, 475.
Jésuites, biens des, 366, 443.
Jetté (Sir Louis-Amable), lieut.-gouv., 418, 419.
Jogues (saint Isaac), jésuite, 69, 81, 83.
Johnson (Sir William), officier, 177, 178.
Johnson (Pauline), poète, 470.
Joliette, ville, 374.
Jolliet, Louis, explorateur, 111, **117-119**, 150.
Joly de Lotbinière (Sir Henry Gustave), lieut.-gouv., 414, 442.
Jones (abbé James), 319.
Juchereau (seigneurs), 62.
Juchereau de Saint-Denis (Charles), 150.
Juchereau-Duchesnay (Michel-Louis), 279.
Jumonville (Joseph Coulon de), officier, **176-177**, 184.

K

Kamouraska, 374.
Kane (Paul), peintre, 370.
Kempt (Sir James), administrateur, 285.
Kennedy (W. P. M.), historien, 470.
Kerlerec, (Louis Billouart de), gouv. Louisiane, 202.
King, William Lyon Mackenzie, **430-433**, 434.
Kingston, 308, 319, 332, 365, 373, 405.
Kipling (Rudyard), 413.
Kirby (William), écrivain, 470.
Kirke (les frères), navigateurs, **60-61**, 67, 91.
Klondyke, 418, 460.

Kondiaronk, chef sauvage, 140.
Krieghoff (Cornelius), peintre, 370.

L

La Barre (Joseph-Antoine Lefebvre de), gouverneur, **125-126.**
Labelle (Mgr Antoine), 447.
Labrador, 22, 25, 27, 445.
Labrosse, sculpteur, 209.
Lac-à-la-Grenouille, 408.
Lac-au-Canard, 408.
Lachine, 31 ; massacre de, 127, 156, 201.
Lachine, rapide et canal, 119, 359.
Lacolle, 275, 279, 280.
Lacombe, (père Albert), oblat, 408.
Lacs (Grands), 63, 111, 116, 117, 126, 164, 191, 192, 237, 308, 334, 463.
La Dauversière (Jérôme le Royer de), 76.
Ladurantaye (Olivier Morel de), officier, 127.
Lafayette (Marquis Marie-Joseph de), 247.
Lafiteau (père Joseph-François), jésuite, 212.
Laflamme (Rodolphe), 374.
La Flèche, ville, 79.
Laflèche (Mgr Louis-François), évêque, 373.
Lafontaine (Sir Louis-Hippolyte), 285, 315, 328, **329-337**, 340, 344, 365, 440.
La Galissonnière (marquis Roland Michel Barron), gouverneur, **174-175**, 176, 184, 211.
La Hève, 45, 47, 48.
La Jonquière (marquis Jacques-Pierre de), gouverneur, **173-176.**
La Lande (saint Jean de), 69, 70.
Lalemant (père Charles), jésuite, 56, 70, 76, 77.
Lalemant (saint Gabriel), jésuite, 70.
Lalemant (père Jérôme), jésuite, 70, 90.
Laliberté (Alfred), sculpteur, 471.
Lamennais (Félicité de), 292.
Lamothe-Cadillac (Antoine de), officier, 141, 168.
Lampman (Archibald), poète, 470.
Landry (Philippe-R.), sénateur, 453.
Langevin (Mgr Adélard), archevêque, 415.
Langton (Hugh Hornby), historien, 470.
La Peltrie (Mme Marie-Madeleine de), 72, 77.
Lapointe (Ernest), 435.
La Potherie (Claude-Charles Bacqueville de), historien, 212.
Laprairie, 135, 295, 359.
La Reine, fort, 111.
Laroche (marquis Troïlus du Mesgouez de), gouverneur, 34, 35.
Lartigue (Mgr Jean-Jacques), évêque, 291, 318, 319, 373.
La Salle (Robert Cavelier de), explorateur, 111, 116, 117, **119-121**, 125, 150.
La Tour (abbé Jacques Leblond de), artiste, 209.
La Tour (Charles-Amador de), lieut.-gén., 48.
Lauberivière (Mgr François-Louis Bourroy de), évêque, 206.
Laurier (Sir Wilfrid), 407, 410, **414-422**, 427, 430, 442, 443, 458, 462, 469.
Lauzon (Jean de), gouverneur, 76, **89-90**.
Laval (Mgr François de Montmorency), 90, 109, 111, 115, 126, **151-155**, 206, 318.
Laval, Université, 366, 446.
Lavallée (Calixa), musicien, 472.
La Vallière (Michel Le Neuf de), gouverneur, 143, 148.
Lavaltrie (Séraphin Margane de), officier, 102.
La Vérendrye (Pierre et ses fils), **166-168**, 207.
La Violette (M. de), 61.
Law (John), financier, 39, 42, 168.
Lawrence, fort, 176.
Lawrence (Charles), gouverneur, 176, 177, 179, 181.
Leblond (abbé Jacques), v. La Tour.
Le Bœuf, fort, 176.
Le Borgne (Emmanuel), lieut.-gén., 48.
Le Caron (père Joseph), récollet, 56, 58 60.
Leduc, peintre, 472.
Lefrançois (Charles), 268.
Légaré (Joseph), peintre, 370.
Le Jeune (père Louis), oblat, 467.
Le Jeune (père Paul), jésuite, 62, 68.
Le Loutre (abbé Jean-Louis), missionnaire, 179.
Lemay (Pamphile), écrivain, 468.

Lemieux (Rodolphe), 419.
Le Moyne (Charles), 84, 126.
Le Moyne (père Simon), jésuite, 83.
Léon XIII, pape, 415, 462, 473.
Léopard, le, vaisseau, 273.
Lépine (Ambroise), 400.
Leprohon (Mme Rosanna - Eléonore), écrivain, 369.
Lescarbot (Marc), historien, 45.
Letellier de Saint-Just (Luc), lieut.-gouv., 442.
Levasseur (Noël), sculpteur, 209.
Lévis (Gaston-François, chevalier de), **186-202**, 212.
Lévrier, le, vaisseau, 52.
Liberté, la, journal, 451.
Ligneris (François Le Marchant de), officier, 191.
Lincoln (Abraham), président, 353.
Liverpool (lord), 269, 270, 325.
Londres, compagnie de, 38.
Lloyd George (David), 429.
Long-Sault, 31, **84-87**.
Longueuil, village, 201, 374.
Lorne (marquis John Douglas Sutherland Campbell), gouv. gén., 442, 466, 471.
Loudoun (lord John Campbell), général, 187, 188.
Louis XIII, roi de France, 41, 113.
Louis XIV, roi de France, 41, 49, 90, 99, 101, 102, 106, 107, 109, 114, 115, 120, 134, 136, 144, 149, 155, 161, 162.
Louis XV, roi de France, 42, 161, 162, 164, 165, 171, 179, 181, 185, 220.
Louisbourg, fondation, 162, 172; 1er siège, 173, 174, 175, 181, 187, 188, 189; 2e siège, **190-191**.
Louise (Princesse), 466.
Louisiane, 141; colonisation, 150; missions, 156, 163, 168, 181, 185, 202, 206, 207, 223, 350.
Loups, sauvages, 87.
Louvois (marquis Michel Le Tellier de), 114.
Low (Albert Peter), 464.
Lozeau (Albert), poète, 468.
Lundy's Lane, 280.
Lynn, canal de, 418, 419.
Lys, le, vaisseau, 177.

M

Mac Donald (Donald Alexander), 381.
Mac Donald (Sir John Alexander), 344, 346, **381-408**, 440, 442, 451, 453, 470.
Mac Donald (John Sandfield), 344, 381, 451.
Macdonell (Mgr Alexander), évêque, 319.
Macdonell (George), colonel, 279.
Macdonell (Miles) capitaine, 319.
Macdougall (William), 392, 399.
Macedonian, la, frégate, 276.
Mackenzie (Sir Alexander), explorateur, 305.
Mackenzie (Alexander), ministre, 400, **404-406**, 442.
Mackenzie (William), 417.
Mackenzie (William Lyon), **296-297**.
MacNab (Sir Allan), 329, 334, 336, 340.
Madison (James), 273.
Madras, 174.
Magellan (Ferdinand), explorateur, 20.
Maillou (Jean), architecte, 209.
Maisonneuve (Paul de Chomedey de), gouverneur, **76-87**.
Maine, frontières du, 350.
Mair (Charles), poète, 470.
Malden, 274.
Malécites, sauvages, 10.
Mance (Jeanne), 77, 79.
Manchester, ville d'Angleterre, 335.
Mandanes, sauvages, 167.
Mandchourie, 476.
Mann (Donald), 417.
March (John), colonel, 143.
Marchand (Félix-Gabriel), 443.
Marchands, compagnie des, 55, 56, 58, 59,.
Marconi, compagnie, 464.
Maria (Mgr Pietro di), délégué apost., 473.
Marie de l'Incarnation, **72-73**, 86, 154, 157; v. Guyard et Incarnation.
Marie-Thérèse, impératrice d'Autrice, 171, 174, 184.
Marin (Paul), capitaine, 172.
Marlborough (duc John Churchill de), 144.
Marot (Clément), 31.
Marquette (père Jacques), jésuite, **117-119**.
Marriott (Sir James), 235.
Martin (Dom Claude), bénédictin, 72.

Martinique, île de la, 135.
Masères (Francis), 231, 234, 235.
Mascoutins, sauvages, 118.
Massé (père Ennemond), jésuite, 56, 61, 66, 67.
Mathieu (Mgr Olivier-Elzéar), archevêque, 455.
Mattawa, rivière, 56.
Maurepas, fort, 167.
Maurepas (Jean-Frédéric Phélipeaux de), ministre, 174.
Maxwell, architecte, 471.
Mazarin (cardinal Jules), 89, 90, 99.
McBride (Sir Richard), 455.
McGee (Thomas d'Arcy), 345, 381.
McGill (James), 313.
McGill, Université, 313, 366, 414.
McPhail (Mlle Agnès), 432.
McPherson (Sir David Lewis), 396.
McTavish (William), 399.
Médicis (Marie de), reine de France, 55, 68.
Meighen (Arthur), 431, 432, 433.
Meilleur, docteur Jean-Baptiste, 365.
Melbourne (lord William Lamb), 299, 326.
Membertou (Henri), chef sauvage, 46, 66.
Menendez, amiral, 34.
Menneval (Louis-Alexandre des Friches de), gouverneur, 131, 148.
Mennonites, 459.
Mercer, colonel, 187.
Mercier (Honoré), **442-443**, 469.
Mercury, le, journal, v. Quebec Mercury.
Merritt (William Hamilton), 346.
Merry del Val (Mgr Raphaël), délégué apost., 415, 473.
Mésy (Charles-Augustin de Saffray de), gouverneur, 101.
Metcalfe (lord Charles Theophilus), gouverneur, 334, 335.
Métis, 379, 400, 407, 408, 409.
Meulles (Jacques de), intendant, **125-126**.
Mexicains, 8.
Mexique, golfe du, 119.
Michigan, lac et territoire, 10, 63, 111, 118, 119, 145, 175, 207, 274, 277.
Michillimakinac, poste et fort, 118, 166, 207, 223, 274.
Micmacs, sauvages, 10, 67, 179.
Middleton (Sir Frederick Dobson), général, 408.
Milan, décret de, 173.
Milnes (Sir Robert Shore), admin., 264, 265, 443.
Minerve, la, journal, 290, 292.
Mines, les, 148.
Minorque, île, 184.
Miquelon, île, 223.
Miramichi, 181.
Miscou, 68.
Missions-Etrangères (Société des), 207, 476.
Mississipi, 10, 16, 111, 116, **117-119**, 121, 150, 156, 166, 168, 174, 202, 207, 223, 350.
Missouri, 118, 167.
Mistassini, lac, 111.
Mobile, rivière, 150.
Monck (lord Charles Stanley), gouv. gén., 391.
Moncton, ville, 417.
Monhagan, île, 45.
Monk, (Frederick Debartsch), 422.
Monongahéla, rivière, 178.
Monroe, doctrine, 381.
Monsoni, fort, 135.
Montagnais, sauvages, 10, 54, 67, 68, 87.
Montagne, mission de la, 156.
Montana, 408.
Montcalm (marquis Louis-Joseph de), **185-198**, 205, 212.
Montgolfier (abbé Etienne), sulpicien, 231, 232.
Montgomery (Richard), général, 244, 245.
Montgomery's Tavern, 297.
Montmagny (Chs-Jacques Huault de), gouverneur, 76, 77, 88, 89.
Montmorency (compagnie de), 61.
Montmorency (duc Henri de), vice-roi, 58, 59.
Montmorency, rivière, 193, 195.
Montreal Daily Star, le, journal, 423.
Montreal Gazette, la, v. Gazette de Montréal, 314.
Montréal, Université de, 446.
Mont-Royal, 29, 77.
Monts (Pierre Du Guast de), gouverneur, **43-46**, 52, 55, 61, 66, 67.
Monts (compagnie de), 41.
Monts-Deserts, île des, 67.
Moraviantown, 277.
Morin (Auguste-Norbert), 285, 287, 329, 344.
Morin (Paul), poète, 468.

Mornay (Mgr Louis-François Duplessis de), évêque, 206.
Morrison, (Joseph W.), colonel, 277.
Morse (Robert), colonel, 345.
Mountain (Jacob), évêque anglican, 264, 267, 270, 282, 320.
Mouy (Charles de), amiral, 25.
Mowat (Sir Oliver), 411, 451.
Munro (John), commandant, 188.
Murray (George Henry), 454.
Murray (James), gouverneur, 195, 199, 201, 221, 222, **227-234**, 312.
Musée National d'Ottawa, 471.
Musgrave (Sir Anthony), lieut.-gouv., 392.

N

Nansen (Fridtjof), explorateur, 464.
Nantasket, 131.
Napierreville, village, 295.
Napoléon Ier, 269, 273, 280, 284, 350.
Narantchouak, village, 164.
Natchez, sauvages, 10, 168, 202.
Nauset, hâvre de, 45, 46.
Nécessité, fort, 177.
Neilson (John), député, 285, 286, 288, 325.
Nelligan (Emile), poète, 468.
Nelson (Robert), 294.
Nelson (Docteur Wolfred), 291, 292, 294.
Nesmond (marquis de), 135.
Neutres, sauvages, 10, 69, 83.
New-York, 58, 127, 128, 135, 164, 242.
Niagara, fort, 63, 119, 164, 177, 178, 191, 192, 193.
Niagara, rivière, 63, 274, 275, 297, 451.
Nicholson (Sir William Gustavus), général, 143, 147.
Nicolet (Jean), explorateur, 63.
Nièves, île de, 150.
Niobé, le, croiseur, 420.
Nipigon, fort, 166.
Nipissing, lac, 56, 227.
Nipissings, sauvages, 69.
Noirs de Louisiane, 202.
Nord-Ouest, compagnie du, 267, 305, 308, 356.
Nord-Ouest, passage du, 355.
Nord-Ouest, territoires du, 303, 393, 475.
Norquay (John), 455.
Norris (T. C.), 455.
North (lord Frederick Guilford), 237, 242.
Notre-Dame (Sœurs de la Congrégation de), 79, 157, 208.
Notre-Dame-de-Lorette, 156.
Notre-Dame de Montréal, société de, 76.
Notre-Dame de Recouvrance, 62, 68.
Notre-Dame des Victoires, 134.
Nouveau-Brunswick, 164, 174, 179 250; v. Acadie.
Nouvelle-Angleterre, 179, 181, 222, 235, 237, 239, 242, 244, 307.
Nouvelle-Ecosse, 149, 162, 164, 174, 177, 178, 179, 225, 250; v. Acadie.
Nouvelle-Orléans, 168, 207.

O

Oblats de Marie-Immaculée, 373, 375, 475.
O'Brien (Lucius R), peintre, 370.
O'Callaghan (Dr Edmund Baily), 290, 291.
Occident, compagnie d', 168.
O'Connell (Daniel), 326.
Odelltown, 279, 395.
O'Donnell (James), architecte, 316.
Ogden (Charles Richard), 332, 334.
Ohio, rivière et territoire, 118, 174, 176, 177, 189, 191, 237, 247.
Oka, mission d', 156.
Olier, (abbé Jean-Jacques), fondateur de St-Sulpice, 76, 80.
Oneida, lac, 56.
Onneyouts, sauvages, 10, 102, 103, 135.
Onnontagués, sauvages, 10, 84, 86, 135.
Ontario, lac, 56, 110, 116, 126, 127, 186, 187, 195, 247, 251, 277.
Orange, ordre d', 286.
Orange, république d', 416.
Orégon, frontières et territoire, 351, 375.
Orléans, île d', 29, 83, 92, 131, 193, 245.
Orléans (duc Philippe d'), 161, 165, 168.
Osgoode (William), juge, 264.
Oswégo, fort, 126, 164, 187, 188; v. Chouaguen.
Ottawa, 344, 373.
Otter, (Sir William Dillon), colonel, 408.
Ours, sauvages, 69.
Outagamis, sauvages, 10, 145, 165.

Outaouais, rivière, 10, 30, 56, 84, 86, 204.
Outaouais, sauvages, 10, 11, 83, 87, 145.

P

Palmerston, (lord Henry John Temple), 350, 412.
Panama, isthme de, 20.
Panet (Jean-Antoine), 262.
Panet (Pierre-Louis), 262.
Papineau (Denis-Benjamin), 334.
Papineau (Joseph), 263, 285.
Papineau (Louis-Joseph), **285-296**, 314, 315, 318, 325, 329, 374, 440.
Paquin (abbé Jacques), 292.
Paradis, pilote, 144.
Parent (Etienne), journaliste, 290, 314.
Parent, (Simon-Napoléon), 443.
Paris, traité de, 202, 223.
Parker (Sir Gilbert), écrivain, 470.
Parker (William), 325.
Paskoyac, fort, 167.
Passamaquoddy, baie de, 350.
Passchendaele, 428.
Patricia, district de, 451.
Pearson, architecte, 471.
Peary (Robert), explorateur, 464.
Peel (Sir Robert), 335, 336.
Pélican, le, vaisseau, 136, 137.
Pembina, 399.
Pemquid, fort, 136.
Pennsylvanie, 63.
Penobscot, rivière, 45.
Pentagouet, poste, 48, 135, 149.
Pentagouet, rivière, 45.
Pepin, lac, 166.
Pepperrell (Sir William), amiral, 173.
Périer (Etienne de), gouverneur de la Louisiane, 168.
Perrot (François-Marie), gouverneur, 115, 116, 148.
Perrot (Nicolas), explorateur, 102, 111.
Péruviens, 8.
Petite Hermine, la, vaisseau, 27.
Pétuns, sauvages, 10, 69, 83.
Philadelphie, ville, 45, 243, 247.
Philippe II, roi d'Espagne, 34.
Philippe V, roi d'Espagne, 144, 162.
Phipps (Sir William), amiral, **131-134**, 135, 144, 149.
Pickthall (Marjorie Lowrey Christie), poète, 470.
Pillage, baie du, 29.
Pilote (abbé François), 357.
Pitt (William), père, 188, 190, 237; v. lord Chatham.
Pitt (William), 257, 259, 269.
Pittsburg, 191, 223; v. fort Duquesne.
Place-Royale, 77.
Plaisance, 136.
Plamondon (Antoine), peintre, 370.
Plattsburg, 275.
Plessis (Mgr Joseph-Octave), évêque, 270, 283, 318, 319, 320.
Plymouth, compagnie de, 38.
Poictiers, le, frégate, 276.
Pointe-aux-Trembles (Portneuf), 195.
Pointe-de-Lévy, 193, 197.
Poisson (Adolphe), poète, 468.
Pompadour (marquise de), 171.
Pond (Peter), explorateur, 304.
Pontbriand (Mgr Henri-Marie du Breuil de), évêque, 206, 231.
Pontchartrain (Comte Louis Phélypeaux de), ministre, 135.
Pontgravé, v. Dupont-Gravé.
Pontiac, chef sauvage, 223.
Pope (Sir Joseph), 470.
Porcupine, 460.
Port-Dauphin, 162.
Port la Joie, 162.
Portland (duc William Henry Cavendish), 264.
Portneuf (René Robineau de Bécancour de), officier, 129, 131.
Port-Royal, **45-46**, 47, 48, 67, 131, 143, 144, 148, 149, 172, 179.
Portugais, 20, 22, 34, 38.
Pouchot (Pierre), capitaine, 192.
Poundmaker, chef sauvage, 408.
Poutrincourt (Jean de Biencourt de), 45, **46-47**, 66, 67, 148.
Prescott (Sir Robert), gouverneur, 264.
Présentation, fort de la, 17.
Presqu'île, fort, 176.
Prevost (Sir George), gouverneur, 270, 272, 283.
Prideaux (John), général, 192.
Prince-Edouard, île du, 250; v. île St-Jean.
Prince-Rupert, 417, 418.
Procter, (Henry A.), général, 276, 277.
Provencher (Mgr Joseph-Norbert), évêque, 319, 375.
Providence, Sœurs de la, 374.

Puants, baie des, 166, 175.
Purdy, colonel, 279.
Put-in-Bay, 277.

Q

Qu'Appelle, 402.
Quebec Mercury, le, journal, 290, 314; v. Mercury.
Queenston Heights, 275.
Quesnel (Jean-Baptiste Prévost du), gouverneur, 172.
Quevillon, (Louis-Amable), sculpteur, 316.
Queylus (abbé Gabriel de), sulpicien, 80, 154.

R

Racine (Mgr Antoine), évêque, 469.
Radisson (Pierre-Esprit), explorateur, 111.
Rainbow, le, croiseur, 420.
Ramezay (Claude de), gouverneur, 135.
Ramezay (Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de), officier, 198.
Rasles (père Sébastien), jésuite, 164.
Raudot, (Jacques et Antoine-Denis), intendants, 141.
Razilly (Isaac de), gouverneur, 47, 148.
Récollets (pères), 17, 56, 67, 109, 120, 138, 141, 156.
Régina, 408.
Relations des Jésuites, 17, 76, 157.
Renty (baron Gaston de), 76.
Repentigny (Jean-Baptiste-René Le Gardeur de), officier, 166.
Révolution française, 253, 264.
Ribaud, colonisateur, 34.
Richardson (Hugh), magistrat, 408.
Richardson (John), député, 262.
Richardson (John), écrivain, 369.
Richelieu (cardinal Armand du Plessis de), 41, 47, 59, 60, 61.
Richelieu, îles du, 84, 86.
Richelieu, rivière, 54, 55, 102, 106, 131, 134, 193, 201, 204, 279, 291, 307.
Richmond (duc Charles Lennox de), gouverneur, **283-284**, 325.
Rideau, canal, 359.
Riel (Louis), **398-400**, 408, 442.
Rigauville (J.-B. de Bergères de), officier, 224.
Rimouski, 330.
Rivard (juge Adjutor), écrivain, 468.
Rivière-aux-Renards, 118.
Rivière-Rouge, 305
Robert (Edme-Nicolas), intendant, 141.
Robert, chef fénien, 354.
Roberts (Charles George Douglas), écrivain, 470.
Roberval (Jean-François de la Roque de), lieut.-gén., **30-32**, 33.
Robineau, v. Portneuf et Villebon.
Roblin (Sir Rodmond Palen), 455.
Rocheuses, montagnes, 167, 207, 305, 350, 356.
Roosevelt (Théodore), président, 419.
Roquemont (Claude de), navigateur, 60.
Ross (Robert), général, 280.
Rouen, archevêques de, 73.
Rouen, compagnie de, v. compagnie des Marchands.
Rouge, fort, 167.
Rouillé (comte Antoine-Louis de Jouy de), 175, 184.
Rouillé, fort, 175; v. Toronto.
Rouleau (cardinal Raymond-Marie), archevêque, 474.
Rousseau (Jean-Jacques), 315.
Routhier (Sir Adolphe-Basile), écrivain, 472.
Rouville, v. Hertel de.
Rouyn, 447, 460.
Rowell (Newton), 427.
Roy (Mgr Camille), 466.
Roy (Mgr Paul-Eugène), archevêque, 469.
Royal William, le, vaisseau, 308.
Royale, île, v. Cap Breton.
Rupert, fort, 135.
Rupert, terre de, 351,
Rush-Bagot, traité de, 333, 351, 395.
Rush (Richard), 333.
Russell (lord John), 288, 290, 294. 325, 332, 335, 336.
Russie, 392, 418, 460.
Ryerson (Adolphus Egerton), écrivain, 366, 367.
Ryland (Herman Witsius), 267 269, 270.
Ryswick, traité de, 136, 139, 150.

S

Sable, île de, 35.
Sacré-Cœur, religieuses du, 374.
Saguenay, rivière, 10, 29, 32, 207.
Saint-André d'Argenteuil, 460.
Saint-Ange (Charly), officier, 166.
Saint-Benoît, village, 294.
Saint-Castin (baron Jean-Vincent d'Abbadie de), officier, 164.
Saint-Charles, fort, 167.
Saint-Charles, rivière, 29, 106, 132.
Saint-Charles, village, 291, 292.
Saint-Charles (Joseph), peintre, 472.
Saint-Denis, village, 292.
Saint-Eloi, 428.
Saint-Eustache, village, 291, 292.
Saint-Frédéric, fort, 164, 192.
Saint-Germain-en-Laye, traité de, 47, 61, 67.
Saint-Hyacinthe, 373.
Saint-Jean, fort, (N.-Brunswick), 48, 373.
Saint-Jean, île, 49, 144, **162-163**, 174, 181; v. île du Prince-Edouard.
Saint-Jean, lac, 111, 307, 447.
Saint-Jean, rivière (N.-Brunswick), 10, 45, 48, 49, 136, 148, 227, 250, 350.
Saint-Jean-sur-Richelieu, 359.
Saint-Jean (Terre-Neuve), 32, 136, 143.
Saint-Joachim, 154, 157, 209, 210.
Saint-Laurent, fleuve, 10, 15, 29, 33, 44, 68, 162, 173, 195, 201, 204, 227, 237, 263, 307, 447, 463.
Saint-Laurent, village, 290, 374.
Saint-Lin, village, 414.
Saint-Louis, château, 157.
Saint-Louis des Illinois, fort, 125.
Saint-Louis, sur le Rio Colorado, fort, 121.
Saint-Louis, lac, 277.
Saint-Lusson (Simon-François Daumont de), officier, 111.
Saint-Malo, 24, 25, 27, 33, 55.
Saint-Maurice, forges du, 165, 206.
Saint-Maurice, rivière, 30, 61, 460.
Saint-Ours (Pierre de), officier, 102, 106.
Saint-Ours, village, 290.
Saint-Ovide (Joseph de Brouillan de), officier, 143, 162.
Saint-Pierre, fort, 167.
Saint-Pierre, île, 223.
Saint-Pierre, lac, 29.
Saint-Régis, village, 275.
Saint-Sacrement, lac, 131, **177-178**, 187.
Saint-Sauveur, poste, 47, 67.
Saint-Sulpice, compagnie de, v. Sulpiciens.
Saint-Sulpice, seigneurie de, 239.
Saint-Vallier (Mgr J.-B. de la Croix de Chevrières de), évêque, 154, 155, 157, 206, 210.
Sainte-Anne (Bonne), 164.
Sainte-Anne (Sœurs de), 374.
Sainte-Croix (près Québec), rivière, 29, 30, 31; v. St-Charles.
Sainte-Croix (Nouv.-Brunswick), rivière, 45, 148, 349; v. Schoodic.
Sainte-Croix, congrégation de, 374, v. congrégation de Ste-Croix.
Sainte-Croix (Sœurs de), 374.
Sainte-Famille, confrérie de la, 154.
Sainte-Foy, 199.
Sainte-Hélène, île, 202.
Sainte-Hélène (Jacques le Moyne de), 127, 129, 132, 134.
Sainte-Marie, bourgade, 69.
Salaberry (Charles-Michel d'Irumberry de), 279.
Salières (marquis Henri de), colonel, 102.
Salisbury (marquis Robert Arthur Talbot Gascoigne-Cecil de), 412.
Salmon Falls, 129.
Sangster (Charles), poète, 370.
San-Juan, île, 396.
Saratoga, 246, 247.
Sarnia, 361.
Sarrazin (Michel), médecin, 211.
Saskatchewan, district de la, 394.
Saskatchewan, rivière, 167, 207.
Sault-au-Récollet, 156, 373.
Sault Saint-Louis, 44, 166.
Sault Sainte-Marie, 63, 111.
Saurel, fort, 102.
Saurel (Pierre de), officier, 102, 106.
Saunders (Sir Charles), amiral, 192, 193, 195, 197.
Sauteux, sauvages, 87.
Sauvages, 7-14, 207.
Sbaretti (Mgr Donato), délégué apost., 473.
Schoodic, rivière, 349; v. Ste-Croix (N. B.).
Scott (Sir Richard William), 367, 405.
Scott (Thomas), 399, 408.

Schultz (Sir John Christian), médecin, 399.
Schuyler (Peter), officier, 135.
Sécession, guerre de, 352, 353, 380, 396, 448.
Secord (Laura), 277.
Sedgewick (Robert), officier, 48. 147.
Seignelay (J.-B. Colbert, marquis de), 125, 126, 135.
Selkirk (lord Thomas Douglas), 305, 392.
Semaines missionnaires, 476.
Séminaire de Montréal (Grand), 366.
Séminaire de Québec (Grand), 153, 154, 155, 156, 208.
Séminaire de Québec (Petit), 153, 157, 209, 211, 212, 313, 336.
Séminaire des Missions-Etrangères, 476; v. Missions-Etrangères.
Semple (Robert), 305.
Sept-Ans, guerre de, 168, 176, 179, **184-202**, 206, 208, 212, 247, 250, 257.
Sept-Chênes, massacre des, 305.
Sérigny (Joseph le Moyne de), officier, 136.
Sévigné (comtesse Marie de Rabutin Chantal de), 114.
Seward (William Henry), 353.
Sewell (Jonathan), juge-en-chef, 267, 268, 269, 270, 318.
Seymour (Frederick), gouverneur, 392.
Sheaffe (Sir Roger Hale), général, 275, 277.
Sherbrooke (Sir John Coape), gouverneur, 283.
Shirley (William), gouverneur, 173, 175, 177, 178, 179.
Shortt (Adam), écrivain, 470.
Sicotte (Louis-Victor), avocat, 344.
Sifton (Arthur L.), 427, 459.
Sifton (Sir Clifford), 459.
Signay (Mgr Joseph), évêque, 292, 373.
Sillery, mission sauvage de, 68, 69, 156.
Sillery (Noël Brulart de), 68.
Simcoe (John Graves), lieut.-gouv., 250, 251, 252, 296.
Simcoe, lac, 56.
Sioux, sauvages, 10.
Skagway, 418.
Smith (Goldwin), écrivain, 407. 416.
Smith (Donald Alexander), v. lord Strathcona.
Smith (William, père), juge-en-chef, 253.
Smith (William, fils), historien, 369.
Société des artistes canadiens, 471.
Société des Missions-Etrangères de Québec, 476.
Société des Missions-Etrangères de Toronto, 476.
Société des Nations, 429, 430.
Société du Parler français, 466.
Société Royale du Canada, 466, 469,
Sociétés bibliques, 376.
Soissons (comte Charles de Bourbon de), vice-roi, 55.
Sorel, v. Saurel.
Sorel, ville, 220, 245, 292.
Souart (abbé Gabriel), sulpicien, 80, 154.
Stagni (Mgr Pellegrino-Francesco), délégué apost., 473.
Stanley (Edward George Geoffrey, comte de Derby), 334, 381.
Statut de Westminster, 436.
Stefanson, explorateur, 464.
Stephen (lord George Mount), 406.
Strachan (John), évêque anglican, 367.
Strange (T. Bland), colonel, 408.
Strathcona et Mont-Royal (Donald Alexander Smith, lord), 292, 406, 416.
Stuarts, 228, 242.
Subercase (Daniel Auger de), gouverneur, 143, 148.
Succession d'Autriche, guerre de la, 171, 175, 179.
Succession d'Espagne, guerre de la, 141.
Sudbury, 460.
Sully (duc Maximillien de Béthune de), 38.
Sulpiciens, 80, 92, 120, 153, 156, 207, 208, 210, 239, 467.
Sulte (Benjamin), historien, 212.
Supérieur, lac, 108, 111, 117, 247.
Suresnes, ville, 232.
Suzor-Côté (Aurèle), peintre, 472.
Sydenham (Charles Edward Poulett Thomson, lord), gouverneur, 325, 326, 328, 330, 332, 333, 340.

T

Taché (Mgr Alexandre-Antoine), archevêque, 375, 398, 399.
Taché (Sir Etienne-Pascal), 344, 346, 347.
Taché, (Eugène), architecte, 471.
Taché (Joseph-Charles), écrivain, 345.
Tadoussac, 35, 43, 44, 52, 53, 54, 60, 67, 68.
Taft (William Howard), président, 422.
Talon (Jean), intendant, 67, 102, **106-113**, 114, 115, 116, 117, 147, 205.
Tamarois, sauvages, 207.
Tanguay (Mgr Cyprien), 467.
Tardivel (Jules-Paul), journaliste, 469.
Taschereau (cardinal Elzéar-Alexandre), archevêque, 473.
Taschereau (Jean-Thomas), député, 268.
Taschereau (Louis-Alexandre), 444.
Técumseh, chef sauvage, 273, 274, 277.
Témiscamingue, district de, 447.
Temple (Sir Thomas), gouverneur, 48, 49.
Terrebonne, 328, 330.
Terreneuve, 22, 24, 25, 32, 33, 34, 59, 135, 136, 137, 141, 143, 144, 147, 162, 177, 223, 226, 347, 394, 440.
Terror, le, navire, 356.
Test, serment du, 228, 239.
Thames, rivière, 277.
Thibault, abbé J.-Baptiste, missionnaire, 375.
Thompson (Sir John), premier ministre, 409.
Thomson (Charles Edward) ; v. lord Sydenham.
Thurlow (lord Edward), 235.
Ticonderoga, 244 ; v. Carillon.
Tilley (Sir Samuel Leonard), 346.
Timbre, acte du, 242.
Tonicas, sauvages, 10.
Tonti (Henry de), explorateur, 120, 127.
Toronto, 175, 277, 280, 319, 336, 342, 346, 361, 373 ; v. fort Rouillé et York.
Tours, ville, 72.
Townshend (lord George), général, 198.
Tracy (marquis Alexandre de Prouville de), vice-roi, 87, 102, 106, 127, 148.
Transvaal, guerre du, 416, 459.
Trent, affaire du, 353.
Trent, rivière, 56.
Trinity College, 367.
Triple-Alliance, 424.
Trois-Rivières, 61, 67, 68, 83, 84, 89, 92, 108, 129, 135, 157, 198, 222, 228, 263, 342, 373.
Troyes (Pierre de), officier, 135.
Troyes, ville, 79.
Tsonnontouans, sauvages, 10, 127, **156**.
Tupper (Sir Charles), 346, 395, 409, 410, 422.

U

Ungava, territoire d', 443.
Union Postale, 464.
Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, l', 448.
United States, l', frégate, 276.
Universités, v. Laval, McGill, Montréal, Toronto.
Urbain VIII, pape, 69.
Ursulines, 70, 72, 92, 157, 207, 208.
Utrecht, traité d', 141, 149, 161, 164, 172, 178, 184, 205.

V

Valcartier, camp militaire de, 425.
Valleyfield, 460.
Valrennes (Philippe Clément de), lieutenant, 106, 132, 135.
Vancouver (George), explorateur, 305.
Vancouver, île, 305, 351, 356, 375.
Van Horne (Sir William Cornelius), 406.
Van Rensselaer (Stephen), général, 274.
Vaudreuil (marquis Philippe de Rigaud de), gouverneur, 135, **141-145**, **161-164**, 165, 185.
Vaudreuil-Cavagnal (marquis Pierre de Rigaud de), **185-202**, 204, 212, 233.
Vaudreuil, village, 374.
Venango, fort, 176.
Veniot (Pierre), 453.
Ventadour (duc Henri de Lévy de), vice-roi, 59, 193.

Verchères (François Jarret de), officier, 106.
Verchères (Madeleine de), 131.
Vergor, v. Chambon du.
Vérité, la, journal, 469.
Verrazzano (Jean de), explorateur, 22-23, 25, 34.
Verrier (Louis-Guillaume), 211, 212.
Versailles, traités de, 247, 250; 349, 350, 429, 436.
Verte, baie, 118.
Vespuce (Américo), explorateur, 20.
Vézina, sculpteur, 209.
Victoria, pont, 361.
Victoria, reine d'Angleterre, 342, 344, 413, 466.
Victoria, ville, 357.
Viger (Denis-Benjamin), 285, 287, 328, 334.
Villebon (Joseph Robineau de), 148; v. Robineau.
Villegagnon, colonisateur, 34.
Ville-Marie, 75, 153.
Villeneuve (cardinal Rodrigue), archevêque, 474.
Villiers (Louis Coulon de), 176.
Villiers (Nicolas-Antoine Coulon de), 166.
Vimont (Père Barthélemy), jésuite, 77.
Vimy, 428.
Vincent de Paul (saint), 72.
Vindicator, le, journal, 290, 291.
Virginie, 46, 58, 176.
Virginiens, 67.
Voltaire (François-Marie Arouet de), 315.

W

Walker (Sir Hovenden), amiral, 144.
Walley (John), officier, 132.
Walsingham (lord William de Grey), 234; v. Grey, William de.
Ward (Sir Joseph), 421.
Warren (Sir Peter), amiral, 173.
Washington (George), président, 176, 177, 178, 243, 247, 448.
Washington, traités de, 351, 396.
Washington, ville, 280.
Wasp, la, corvette, 276.
Watson (Albert Durrant), écrivain, 470.
Webster (Daniel), 350.
Wedderburn (lord Rosslyn), 235.
Weir (George), lieutenant, 292, 294.
Welland, canal, 359.
Wells, 143.
Westminster, v. Statut de Westminster.
Wetherall (Sir George Augustus), colonel, 292.
Whitney (Sir James Pliny), 451.
Wilkinson (James), général, 277, 279, 280.
William Henry, fort, 178, 187, 188.
Willingdon (lord Freeman Thomas), gouv. gén., 434, 436.
Willison (Sir John Stephen), 470.
Wilmot (Lemuel Allan), 338.
Wilson (Woodrow), président, 429, 430.
Winnipeg, lac, 305.
Winnipeg, ville, v. fort Garry.
Winslow (John), 180.
Winthrop (Fitz John), général, 131.
Wisconsin, rivière, 118.
Wolfe (James), général, 190, 192-198, 234.
Wolseley (Garnet Joseph), colonel, 399.
Woodsworth (James Shaver), 462.
Wrong (George M.), historien, 470.

Y

York, 277, 280; v. fort Rouillé et Toronto.
York, comté de, 330.
Yorke (Charles), 234.
Youville (Mme Marie-Marguerite Dufrost de la Jemmerais), 267.
Yukon, territoire du, 417.

Table des matières

Préface 1
Table de synthèse 5

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Les sauvages — Le territoire — Les sources de notre histoire. 1. Peuplades sauvages en Amérique. — 2. Les peuplades du Canada. Leurs langues. — 3. Gouvernement. — 4. Mœurs familiales. — 5. Les sauvages et la guerre. — 6. La religion des indigènes. — 7. Portrait du sauvage. — 8. Notre territoire. Avantages qu'il offrait aux colonisateurs. — 9. Les sources de notre histoire. — 10. Division de notre histoire. 7

Régime français

LIVRE I

DÉCOUVERTE ET PREMIERS ESSAIS DE COLONISATION (1524 - 1603)

Chap. I. Précurseurs de Cartier. 1. Les grandes explorations maritimes des XVe et XVIe siècles. — 2. Découverte et premières explorations des côtes de l'Amérique. — 3. Partage de l'Amérique. Les droits primitifs de possession. — 4. Venue tardive de la France. Verrazzano. — 5. But des entreprises de colonisation 19

Chap. II. Cartier et ses successeurs. 1. Antécédents et caractère de Cartier. — 2. Premier voyage de Cartier. — 3. Second voyage. — 4. Troisième voyage. Voyage de Roberval. — 5. Portée des voyages de Cartier. — 6. Délaissement du Canada sous les successeurs de François Ier. — 7. Essais de colonisation des protestants français au Brésil et en Floride. — 8. Explorations anglaises à Terre-Neuve et dans les mers arctiques. — 9. Reprise de la colonisation française sous Henri IV : La Roche, Chauvin 24

Résumé du livre I 36

LIVRE II

GOUVERNEMENT DES COMPAGNIES DE COLONISATION (1603 - 1663)

Chap. III. Notions sur les compagnies. Nomenclature. 1. Adoption du système des compagnies en France. — 2. Nature des compagnies privilégiées. Leur administration. — 3. Privilèges économiques des compagnies. — 4. Privilèges et attributions politiques des compagnies. — 5. Charges et obligations des compagnies. — 6. Appréciation du système. — 7. Nomenclature des principales compagnies. 37

Chap. IV. De Monts et Champlain en Acadie. Epreuves de la colonie acadienne jusqu'en 1667. 1. Formation de la compagnie d'Acadie. — 2. Explorations. Fondation de Ste-Croix et de Port-Royal. Retour en France. — 3. Poutrincourt et son fils. La marquise de Guercheville. — 4. Ruine de l'Acadie française par Argall (1613). Colonisation anglaise par Alexander. — 5. Les Cent-Associés concessionnaires de l'Acadie. Le traité de St-Germain. — 6. Razilly à La Hève. — 7. Charles d'Aulnay. Retour à Port-Royal. Démêlés avec La Tour. — 8. Seconde conquête anglaise de l'Acadie. — 9. Nouveau retour de l'Acadie à la France .. 43

Chap. V. Champlain en Nouvelle-France. La compagnie des Cent-Associés. 1. De Monts et Champlain. Etablissement à Québec. — 2. Alliances indigènes. Guerre avec les Iroquois. — 3. Etablissement de la vice-royauté. Compagnie des Marchands. — 4. Les missionnaires dans la colonie. — 5. Explorations de Champlain. Nouvel engagement avec les Iroquois. — 6. La Compagnie de Caen succède à celle des Marchands. Montmorency, Ventadour. — 7. Richelieu. La Compagnie des Cent-Associés. — 8. Les Kirke s'emparent de Québec. — 9. Restitution du Canada et de l'Acadie à la France. Nouveaux efforts de Champlain. Les premières familles canadiennes. — 10. Mort de Champlain. Son caractère. Son œuvre 51

Chap. VI. Evangélisation de l'Acadie et de la Nouvelle-France jusqu'en 1663. 1. L'« épopée mystique » du Canada. — 2. Les deux premiers missionnaires de notre pays. — 3. Les Jésuites en Acadie. — 4. Les Récollets. Les Capucins. — 5. Les Jésuites en Nouvelle-France. — 6. Les premiers martyrs canadiens. — 7. Les missionnaires et le progrès

matériel de la colonie. — 8. Les Ursulines et les Hospitalières à Québec. — 9. Marie de l'Incarnation. — 10. La première organisation ecclésiastique du Canada 65

Chap. VII. Fondation de Ville-Marie. Première guerre iroquoise. 1. Fondation de la Société de Notre-Dame de Montréal. — 2. Paul de Maisonneuve. Fondation de la ville. — 3. Premières habitations. Agressions des Iroquois. — 4. Jeanne Mance. Les Hospitalières. — 5. Marguerite Bourgeoys et la Congrégation de Notre-Dame. — 6. Arrivée des Sulpiciens à Montréal. — 7. Les premières guerres iroquoises. — 8. Première et deuxième phases de la guerre iroquoise. Dispersion des Hurons. — 9. Trève de 1653. Troisième phase de la guerre. — 10. Dollard au Long-Sault. Recrudescence des incursions des Iroquois. Leurs revers. — 11. Départ de Maisonneuve 75

Chap. VIII. Les successeurs de Champlain jusqu'en 1663. Etat du pays à la fin du régime des compagnies. 1. Montmagny. — 2. Louis d'Ailleboust. — 3. Jean de Lauzon. — 4. Pierre d'Argenson. — 5. Pierre d'Avaugour. — 6. Déchéance de la Compagnie des Cent-Associés. — 7. La colonie française assurée de vivre en 1663. — 8. La population canadienne en 1663 : chiffre, état physique, provenance. moralité. — 9. Le territoire exploité. Site des seigneuries. — 10. Les premiers temps du régime seigneurial. — 11. Mode de subsistance des premiers colons. Les engagés .. 88

Résumé du livre II 95

LIVRE III

GOUVERNEMENT ROYAL
EFFORT COLONISATEUR DE LA FRANCE
(1663 - 1682)

Chap. IX. Organisation du gouvernement royal. Pacification des Iroquois. 1. Louis XIV relève le Canada. Colbert. — 2. Réorganisation du gouvernement. L'intendance, le Conseil Souverain. — 3. M. de Mésy. — 4. Le régiment de Carignan. Tracy, Courcelles, Talon. — 5. Répression des Iroquois .. 98

Chap. X. L'intendant Talon. Sept années d'intense progrès. 1. Le programme colonial de Colbert et de Talon. — 2. Talon et l'établissement sur les terres. — 3. Le peuplement. — 4. Les premières industries. La liberté du commerce.

— 5. Talon intendant de justice. — 6. Talon intendant de finances. — 7. Talon en France. Bouteroue intendant. — 8. Courcelles maintient la paix avec les Iroquois. — 9. Retour de Talon. Explorations à l'ouest et au nord. — 10. Talon et Courcelles rentrent en France. L'œuvre de Talon. 105

Chap. XI. Première administration de Frontenac. Expansion aux Grands Lacs et tentatives d'établissement en Louisiane. 1. Frontenac gouverneur. Duchesneau intendant. — 2. Ralentissement du progrès intérieur. Les guerres de Louis XIV. — 3. Querelles de Frontenac. — 4. Expansion vers les Grands Lacs. Le fort Frontenac. Du Lhut. — 5. Jolliet et Marquette découvrent le Mississipi. — 6. La Salle. Prise de possession de la Louisiane. — 7. Résultats des découvertes. Les coureurs des bois. Frontenac et Duchesneau rappelés 113

Résumé du livre III 123

LIVRE IV

PREMIÈRE PHASE DU CONFLIT ANGLO-FRANÇAIS POUR LA POSSESSION DU NOUVEAU MONDE (1682 - 1713)

Chap. XII. Reprise de la guerre iroquoise. Seconde administration de Frontenac. Première guerre anglo-française. 1. La Barre gouverneur. De Meulles intendant. — 2. Denonville et Champigny. — 3. Retour de Frontenac. La première guerre intercoloniale. — 4. Campagne d'hiver de 1690, Corlar, Salmon Falls et Casco. — 5. Invasion du Canada. Prise de Port-Royal. Echec devant Québec. — 6. La guerre iroquoise. Frontenac en pays iroquois. — 7. Autres expéditions. Conquêtes d'Iberville et de ses frères. — 8. Traité de Ryswick. Mort de Frontenac 124

Chap. XIII. Seconde Guerre franco-anglaise. Perte de Terre-Neuve et de l'Acadie. 1. Callières gouverneur. Grande paix de Montréal. Fondation de Détroit et colonisation de la Louisiane. — 2. Vaudreuil gouverneur. Débuts de la seconde guerre intercoloniale. — 3. Première partie de la guerre: succès canadiens. — 4. Seconde partie de la guerre: Port-Royal au pouvoir des Anglais. Echec de Walker contre Québec. — 5. Traité d'Utrecht. Perte de l'Acadie, de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson. — 6. Guerre des Outagamis. 139

Chap. XIV. L'Acadie de 1667 à 1710. Colonisation de la Louisiane. 1. L'histoire de l'Acadie distincte de celle du Canada. — 2. L'Acadie objet des convoitises anglaises. — 3. Peuplement et colonisation de l'Acadie, de 1667 à 1710. — 4. Principaux administrateurs. Principaux centres de colonisation. — 5. Histoire militaire de l'Acadie. — 6. Situation faite aux Acadiens par le traité d'Utrecht. — 7. La Louisiane ouverte à la colonisation. Iberville 146

Chap. XV. Histoire religieuse. Vie intellectuelle. 1. Mgr de Laval père de la vie religieuse au Canada. — 2. Organisation du clergé canadien. — 3. Organisation de la vie paroissiale. — 4. Démission de Mgr de Laval en 1688. Ses vertus. — 5. Mgr de Saint-Vallier. — 6. Extension des missions en Acadie, sur le Haut-Mississipi et en Louisiane. — 7. Vie intellectuelle: l'instruction, les lettres, les arts .. 151

Résumé du livre IV 158

LIVRE V

PAIX DE 1713 à 1744

Chap. XVI. Paix de trente années. Colonisation des îles du golfe et progrès intérieur. 1. Avènement de Louis XV. Vaudreuil gouverneur. Bégon intendant. — 2. Plans de Vaudreuil et de Bégon pour relever la colonie. Progrès intérieur. — 3. Colonisation des îles du Golfe. Louisbourg. — 4. Contestations de frontières dans l'est et dans l'ouest. — 5. Gouvernement de Beauharnois. Hocquart intendant. — 6. Nouveau programme économique. Seconde guerre des Outagamis. — 7. Découvertes de La Vérendrye et de ses fils. — 8. Pénible développement de la Louisiane 160

Résumé du livre V 169

LIVRE VI

SECONDE ET DERNIÈRE PHASE DU CONFLIT ANGLO-FRANÇAIS — FIN DE LA NOUVELLE-FRANCE (1744 - 1760)

Chap. XVII. Troisième guerre anglo-française et période de paix armée. 1. Débuts de la guerre de la Succession d'Autriche. — 2. Offensive française en Acadie. — 3. Prise de Louisbourg par les Anglo-Américains. — 4. La Jonquière nommé gouverneur. Expéditions navales pour reprendre

Louisbourg. — 5. Traité d'Aix-la-Chapelle. La Galissonnière gouverneur intérimaire. — 6. Intendance de Bigot. Contestations anglo-françaises en Acadie. — 7. Duquesne gouverneur. Conflit armé sur l'Ohio. Mort de Jumonville. — 8. Les métropoles au secours des colonies. Perte du fort Beauséjour. — 9. Affaires de la Monongahéla et du lac Saint-Sacrement. — 10. L'expulsion des Acadiens : ses causes, son exécution 170

Chap. XVIII. Guerre de Sept Ans (4e guerre anglo-française) et cession du Canada à l'Angleterre. 1. Déclaration de la guerre de Sept-Ans. Supériorité de l'Angleterre. — 2. Vaudreuil-Cavagnal gouverneur. Première campagne au Canada. Prise d'Oswégo. — 3. Campagne de 1757. Prise de William-Henry. — 4. Pitt aux Affaires Etrangères. Victoire de Montcalm à Carillon. — 5. Seconde prise de Louisbourg par les Anglais. Chute de Frontenac et de Duquesne. — 6. Evacuation définitive de la région des Grands Lacs et des forts du Lac Champlain. — 7. Commencement du siège de Québec. — 8. Ravages du bombardement et dévastation des campagnes. — 9. Attaque anglaise repoussée à Montmorency. — 10. Départ de Lévis. Déplacement des positions vers l'ouest. — 11. Débarquement au Foulon. — 12. Bataille des Plaines d'Abraham. — 13. Reddition de Québec — 14. Lévis tente de reprendre Québec. Bataille de Sainte-Foy. — 15. Capitulation de Montréal. — 16. Dernières années de la Louisiane 183

Chap. XIX. Etat du Canada à la cession. Vie religieuse et intellectuelle. 1. Etat politique. — 2. Classes. Etat social. — 3. Etat du peuplement. — 4. Vie rurale. Industrie et commerce. — 5. Vie religieuse. Les derniers évêques. Les paroisses. — 6. Missions. Etat de la population indigène. — 7. Instruction. — 8. Sciences et lettres 203

Résumé du livre VI 213

Régime anglais

LIVRE VII

PÉRIODE DU GOUVERNEMENT ABSOLU
(1760 - 1791)

Chap. XX. Régime militaire. 1. Etat pitoyable de la colonie. — 2. Epreuves et courage des habitants. — 3. Dépeuplement. — 4. Arrivée d'un groupe d'aventuriers anglais. — 5. Administration. — 6. Traité de Paris. — 7. Insurrection de Pontiac 219

Chap. XXI. Organisation du gouvernement civil. 1. Proclamation royale. — 2. Murray gouverneur. — 3. Conseil. — 4. Cours de justice. — 5. Serment du Test. — 6. Appréciation du gouvernement civil 226

Chap. XXII. Luttes pour la survivance française. 1. Notre nationalité doublement menacée. — 2. Péril de l'Eglise. — 3. Maintien de l'épiscopat. — 4. Abrogation des lois françaises. — 5. Luttes sous Murray. — 6. Luttes sous Carleton. Hésitations en Angleterre 230

Chap. XXIII. L'Acte de Québec. 1. Le Parlement britannique vote l'Acte de Québec. — 2. Rajustement géographique. — 3. Forme du gouvernement. — 4. Statut de l'Eglise catholique. — 5. Rétablissement des lois civiles françaises. — 6. L'Acte de Québec diversement apprécié .. 236

Chap. XXIV. La révolution américaine et sa répercussion au Canada. 1. Causes éloignées. — 2. Occasion prochaine. — 3. Insurrection des colonies. — 4. Attitude des Canadiens. — 5. Invasion du Canada. — 6. Siège de Québec par Arnold et Montgomery. — 7. Défaite de Saratoga. — 8. Le gouverneur Haldimand. — 9. Intervention de la France. — 10. Traité de Versailles. Leçons de la guerre 241

Chap. XXV. Immigration des loyalistes. 1. Le conflit d'allégeance aux Etats-Unis. — 2. Les Loyalistes immigrent au Canada. — 3. Distribution des Loyalistes dans les diverses provinces. — 4. Simcoe et son idéal impérialiste. — 5. Pauvreté des Loyalistes. — 6. Conséquences politiques de l'arrivée des Loyalistes au Canada. — 7. Retour de Carleton. Il enquête au sujet des lois 249

Résumé du livre VII 255

LIVRE VIII

PÉRIODE DU GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE (1791 - 1841)

Chap. XXVI. La Constitution de 1791 et les débuts du régime parlementaire. 1. L'Acte de 1791 au Parlement d'Angleterre. — 2. Organisation administrative des deux provinces. — 3. Appréciation de l'Acte de 1791. — 4. Réserves du clergé protestant. — 5. Elections et premier Parlement. — 6. Mœurs politiques de l'époque. — 7. Election de l'Orateur. — 8. Langue française. — 9. Législation. — 10. Le gouverneur Prescott. — 11. Institution Royale 256

Chap. XXVII. Le « règne de la terreur. » Craig. 1. Le gouverneur Craig. — 2. Partis politiques sous le régime de 1791. — 3. Inéligibilité des juges. — 4. Craig tente d'intimider par un coup de force. — 5. Rapports du juge Sewell et de Craig. — 6. Mission politique de Ryland. — 7. Session plus calme de 1811. — 8. Situation de l'Eglise. — 9. Mission religieuse de Ryland 266

Chap. XXVIII. La guerre de 1812. 1. Causes lointaines de la rupture entre les Etats-Unis et l'Angleterre. — 2. Causes prochaines de la guerre. — 3. Projet de conquête du Canada et plan d'attaque. — 4. Victoires canadiennes sur terre. — 5. Pertes navales des Anglais. — 6. Trois groupes d'opérations. — 7. Victoire de Châteauguay. — 8. Principaux combats. — 9. Traité de Gand. — 10. Résultats de la guerre. 272

Chap. XXIX. La question des subsides et la réforme politique. 1. Essai d'une politique de conciliation. — 2. En quoi consiste la question des subsides. — 3. Comment s'est posée la question des subsides. — 4. Diverses tentatives de solution. — 5. Papineau en lutte avec les gouverneurs. — 6. Sources profondes de divisions et de mécontentements. — 7. Griefs fondés des Canadiens. — 8. Les 92 résolutions. — 9. Comité d'enquête. — 10. Résolutions de Lord Russell 282

Chap. XXX. Les Troubles de 1837-1838. 1. Révolution industrielle. — 2. Campagne de presse. — 3. Premières émeutes. — 4. Attitude de l'Eglise. — 5. Combats de 1837. — 6. Soulèvement de 1838. — 7. Appréciation des troubles et jugement. — 8. Origines du conflit dans le Haut-Canada. — 9. Lutte parlementaire. — 10. Insurrection 289

Chap. XXXI. Lord Durham. Sa mission. Son rapport. 1. Lord Durham. — 2. Amnistie et déportations. — 3. Le Rapport. — 4. Accueil fait au Rapport. — 5. Appréciation du Rapport 298

Chap. XXXII. Développements économiques avant l'union. 1. Explorateurs du Nord-Ouest. — 2. L'œuvre colonisatrice de Selkirk. — 3. Colonisation dans le Bas-Canada. — 4. Les compagnies de commerce. — 5. Voies de communication. — 6. Industries domestiques. — 7. Vie des colons 303

Chap. XXXIII. Développements intellectuels et vie religieuse avant l'union. 1. Enseignement primaire. — 2. Enseignement secondaire. — 3. Causes historiques de notre indigence littéraire. — 4. Journalisme et éloquence politique. — 5. Folklore et chansons populaires. — 6. Les idées du temps. — 7. Beaux-Arts. — 8. Le clergé: sa pénurie, son influence. — 9. Bill des fabriques. — 10. Extension de l'Eglise. — 11. Monseigneur Plessis. — 12. Les sectes protestantes 311

Résumé du livre VIII 322

LIVRE IX

PÉRIODE DU GOUVERNEMENT RESPONSABLE
(1840 - 1867)

Chap. XXXIV. Acte d'union. 1. Diverses tentatives d'union. — 2. Mission diplomatique de Thomson. — 3. Le Bill d'Union au Parlement britannique. — 4. Régime administratif. — 5. Injustices de l'Acte d'Union à l'égard des Canadiens français. — 6. Manifeste de Lafontaine. — 7. Les partis politiques. — 8. Les chefs: Lafontaine et Baldwin 324

Chap. XXXV. Conquête du gouvernement responsable. 1. En quoi consiste le gouvernement responsable. — 2. Opposition de Sydenham. — 3. Institution des municipalités. — 4. Attitude favorable de Sir Charles Bagot. — 5. Réaction de Sir Charles Metcalfe. — 6. Influence de la politique anglaise sur la politique canadienne. — 7. Lord Elgin. — 8. Le Bill d'indemnité. — 9. Nouveau statut du gouverneur. — 10. Influence du Canada sur les autres colonies anglaises. — 11. La Nouvelle-Ecosse. — 12. Le Nouveau-Brunswick. — 13. L'île du Prince-Edouard 331

Chap. XXXVI. Impasse du gouvernement responsable. 1. Conflits entre les intérêts de la Métropole et ceux de la colonie. — 2. Sécularisation des réserves du clergé. — 3. Abolition de la tenure seigneuriale. — 4. Ottawa capitale. — 5. Problème de la représentation. — 6. Instabilité des ministères. — 7. Idée de la Confédération. — 8. Premiers pas vers la Confédération. — 9. Conférences préparatoires. 339

Chap. XXXVII. Relations extérieures sous l'union. 1. Sujets de conflits entre le Canada et les Etats-Unis. — 2. Frontières de l'Est. — 3. Traité d'Ashburton. — 4. Frontières à partir du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux Montagnes Rocheuses. — 5. Frontières du Nord-Ouest (Orégon). — 6. Traité de réciprocité avec les Etats-Unis. — 7. Taxes imposées aux marchandises britanniques. — 8. L'Angleterre retire ses troupes du Canada. — 9. La guerre de Sécession et ses effets au Canada. — 10. Guerre des Féniens 348

Chap. XXXVIII. Progrès économiques sous l'union. 1. Explorations de J. Franklin dans le Nord. — 2. Immigration et typhus. — 3. Colonisation de la Colombie Britannique. — 4. Colonisation dans la province de Québec. Progrès de l'agriculture. — 5. Traits caractéristiques de l'habitant canadien. — 6. Commerce du bois. — 7. Navigation maritime. — 8. Canaux intérieurs. — 9. Chemins de fer. — 10. Postes 355

Chap. XXXIX. Instruction publique et développements intellectuels sous l'union. 1. Législation scolaire. — 2. La « guerre des éteignoirs. » — 3. Progrès de l'enseignement primaire. — 4. Enseignement secondaire et enseignement universitaire. — 5. Ecoles du Haut-Canada. — 6. Universités du Haut-Canada. — 7. L'âme de la race humiliée et inquiète. — 8. L'œuvre patriotique de nos historiens. — 9. La poésie et le roman. — 10. Littérature anglaise. — 11. Les Beaux-Arts 364

Chap. XL. La vie religieuse sous l'union. 1. Liberté religieuse. Progrès de l'Eglise. — 2. Mgr Ignace Bourget. — 3. Congrégations religieuses. — 4. Oeuvres pies et œuvres scolaires. — 5. Institut Canadien. — 6. Missions de l'Ouest. Dévouement des Oblats. — 7. Vie des missionnaires. — 8. Les protestants 372

Résumé du livre IX 377

LIVRE X

PÉRIODE DE LA CONFÉDÉRATION
(de 1867 à nos jours)

Chap. XLI. L'Acte de la Confédération. 1. Les causes de la Confédération. — 2. Le Parlement canadien approuve le projet de Confédération. — 3. Conférence de Londres. Vote du Parlement britannique. — 4. Caractère et portée de l'Acte Fédéral. — 5. Le gouverneur. — 6. Le Sénat. — 7. La Chambre des Communes. — 8. Le Cabinet. — 9. Finances et budget fédéral. — 10. Gouvernement provincial. — 11. Organisation judiciaire 379

Evolution du Gouvernement 389

Chap. XLII. Extension territoriale et difficultés administratives. 1. Premier ministère de la Confédération. — 2. Achat de l'Ouest canadien. — 3. La province du Manitoba. — 4. La Colombie Britannique. — 5. L'île du Prince-Edouard. — 6. Provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. — 7. Terre-Neuve. — 8. Opposition des Provinces Maritimes. — 9. Traité de Washington. — 10. Projet d'un chemin de fer intercolonial. — 11. Le scandale du Pacifique. — 12. Mécontentement des Métis de la Rivière Rouge. — 13. Louis Riel chef du gouvernement provisoire. — 14. Soulèvement des Métis. — 15. Apaisement des troubles. — 16. Mort de G.-E. Cartier. — 17. Politique indienne .. 390

Création ou accession des provinces dans la Confédération 403

Chap. XLIII. Développement de la politique canadienne. 1. Ministère Alexander Mackenzie. — 2. La politique de « Canada d'abord. » — 3. La « politique nationale. » — 4. Progrès vers l'autonomie. — 5. MacDonald reprend son projet d'un transcontinental. — 6. Elections et luttes des partis. — 7. Causes du soulèvement de la Saskatchewan. — 8. Soulèvement de 1885. — 9. Mort de MacDonald. Ses successeurs. — 10. La question des Ecoles du Manitoba 404

Chap. XLIV. Vie politique du Dominion de 1896 à 1914. 1. Nouvelle phase de la Confédération. — 2. Renouveau impérialiste en Angleterre. — 3. Conférences coloniales. — 4. Wilfrid Laurier. — 5. Ministère libéral. — 6. Règlement des Ecoles du Manitoba. — 7. Tarif préférentiel. — 8. Guerre contre les Boers. — 9. Deux nouveaux transcontinentaux. — 10. Commission des chemins de fer. — 11. Frontières de l'Alaska. — 12. Ecoles du Nord-Ouest. — 13. Création d'un ministère du travail. Loi Lemieux. — 14. Loi navale pour-

voyant à la construction d'une marine canadienne. — 15. Mouvement nationaliste. — 16. Conférences impériales. — 17. Projet de réciprocité avec les Etats-Unis. — 18. Robert Borden premier ministre. — 19. Reprise de la loi navale .. 411

Chap. XLV. Participation du Canada à la grande guerre. 1. Déclaration de la guerre. — 2. Organisation de la guerre : troupes et munitions. — 3. Cabinet impérial de guerre et conférence impériale. — 4. Vote de la conscription. Attitude de la province de Québec. — 5. Gouvernement unioniste. Elections générales. — 6. Les Canadiens sur les champs de bataille. — 7. Démobilisation et établissement des soldats. — 8. Conférence de la paix : nouveau pas vers l'égalité de statut. — 9. Le Canada membre de la Société des Nations. — 10. Mort de Sir Wilfrid Laurier 424

Chap. XLVI. Vie politique du Canada depuis la grande guerre. 1. Réorganisation des partis politiques. Les Progressistes. — 2. Nationalisation des chemins de fer. — 3. Retour des libéraux au pouvoir. — 4. Scandale des douanes. L'incident Byng. — 5. Conférence de 1926. Rapport Balfour. — 6. Dixième Conférence impériale. — 7. Le statut de Westminster. — 8. Conférence impériale d'Ottawa. — 9. Le « Commonwealth » des Nations Britanniques 431

Chap. XLVII. La province de Québec. 1. Gouvernement provincial et gouvernement fédéral. — 2. Les partis politiques. Administration conservatrice. — 3. Controverse au sujet de « l'influence indue. » — 4. Coup d'Etat de Letellier de St-Just. — 5. Honoré Mercier règle la question des biens des Jésuites. — 6. Long règne du parti libéral. — 7. Frontières du Labrador. — 8. Organisation municipale de la province. — 9. Instruction publique. — 10. Colonisation. — 11. Les Canadiens français aux Etats-Unis 439

Chap. XLVIII. Les provinces anglaises. 1. Groupes français dans les provinces anglaises. — 2. Premiers développements de la politique d'Ontario. — 3. Parti politique des Fermiers-Unis. — 4. Instruction publique en Ontario. — 5. Agitation autour du Règlement XVII. — 6. Développement politique de la Nouvelle-Ecosse. — 7. Développement politique du Nouveau-Brunswick. — 8. Les Ecoles du Nouveau-Brunswick. — 9. L'île du Prince-Edouard. — 10. Le rapport Duncan. Situation économique des Provinces Maritimes. — 11. La province du Manitoba. — 12. Les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. Législation scolaire. — 13. La Colombie Britannique 450

Chap. XLIX. Progrès économiques depuis la Confédération. 1. Progrès général. Exploitation des ressources naturelles. — 2. Immigration. — 3. Agriculture. — 4. Exploitation des forêts. Papier et pulpe. — 5. Les mines et les industries subsidiaires. — 6. Manufactures. — 7. Le mouvement ouvrier. Syndicats. — 8. Le commerce. — 9. Monnaie et banques. — 10. Moyens de communication. — 11. Explorations 457

Chap. L. Progrès intellectuels depuis la Confédération. 1. Réveil littéraire de 1860. Renouveau de 1900. Nationalisation. — 2. Sociétés et bibliothèques. — 3. Histoire. — 4. Roman et poésie. — 5. Eloquence et journalisme. — 6. Les sciences. — 7. Littérature canadienne-anglaise. — 8. Les Beaux-Arts 465

Chap. LI. Progrès religieux depuis la confédération. 1. Développement général de l'Eglise. — 2. Extension de l'Eglise. — 3. Missions à l'intérieur du Dominion. — 4. Missions Etrangères. — 5. La paroisse. — 6. Le protestantisme. — 7. L'Eglise-Unie 473

Résumé du livre X 478

Epilogue 479

Appendice I: Administrateurs 481

Appendice II: Tableaux synchroniques 493

Index des cartes 509

Index des portraits, dessins et gravures 510

Index des auteurs cités 512

Index alphabétique 514

Table des matières 533

BAnQ
000 686 337